UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

8840

# REVUE

# DES PYRÉNÉES

Fr. L. R.

# REVUE

DES

# PYRÉNÉES

Fondée par MM. Julien SACAZE et le Dr F. GARRIGOU

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

TOME XXVI — 1914

146301
12/6/18

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
Librairie de l'Université
14, RUE DES ARTS, 14 (SQUARE DU MUSÉE)

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedespyrn26toul

# TABLE DES MATIÈRES

## TOME XXVI, 1914

Pages.

**Critique littéraire.** — A. Jeanroy : La poésie académique à Toulouse au quatorzième et au quinzième siècles d'après le *Registre de Galhac.* 273
Armand Praviel : Millevoye aux Jeux Floraux..... 313

**Poésies.** — Marguerite Cléry : Les jardins fabuleux..... 112
Marguerite Cléry : La Guerre : 1914..... 476

**Histoire.** — Joseph Anglade : La bataille de Muret (12 septembre 1213). 1
F. de Gélis : Une éducation militaire au dix-huitième siècle..... 34
R. Latouche : Essai sur la Grande Peur de 1789 dans le Quercy..... 79
L. de Santi : Les premiers seigneurs d'Avignonet : la dispersion d'une grande maison..... 137
P. Grelière : Aliénor d'Aquitaine, d'après les historiens et les chroniqueurs..... 148
Cl. Perroud : Les Villar. Histoire d'une famille toulousaine (*suite et fin*). 199
Dr Tachard : Le baron Dominique Larrey..... 330, 456
Marcel Sémézies : Les grandes lignes de l'Histoire ancienne de l'Espagne. 348
F. Pasquier : La panique à Seysses, près Toulouse, en août 1789..... 391

**Variétés.** — L. de Santi : Une exploration au « Traouc del Calel » en 1783 par Villenave..... 15
Étienne Levrat : Au pays des gavachs..... 54
J. Depaule : La ville rurale..... 92
Donat : Quelques conditions de la vie dans une ville de province aux dix-septième-dix-huitième siècles : Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). 163, 368
Joseph Ageorges : Le docteur Bordes-Pagès et l'idée transpyrénéenne... 223
Abbé Albert Gaillard et Jean Barennes : Le roman d'un marin bordelais au dix-huitième siècle..... 295, 431

Capitaine Mazars : Huit mois à Toulouse il y a un siècle..... 401
Louis Vié : Le droit rural et l'économie rurale dans les fables de La Fontaine..... 425

**Bibliographie.** — Dr Paul Dorveaux : Deux siècles de presse au service de la pharmacie et cinquante ans de l'Union pharmaceutique (Eugène-H. Guitard)..... 253
F. D. : Une famille de parlementaires toulousains à la fin de l'ancien régime. Correspondance du conseiller et de la comtesse d'Albis de Belbèze, 1783-1785 (Auguste Puis)..... 255
J. Adher : Correspondance inédite d'un colonel de la Garde impériale (M. Eydoux)..... 396
J.-A. : Jasmin à Muret (G.-A. de Puybusque)..... 399

**Chronique du Midi.** — A. Praviel : Aspects toulousains..... 118, 257, 485

Découvertes archéologiques à Saint-Bertrand-de-Comminges..... 259
L'extrait de naissance du chocolat..... 485

Aude : Carcassonne savante..... 262
Le tourisme audois et le Syndicat d'initiative..... 264
Les petits Audois à la montagne et à la mer..... 266

Ariège : *Bulletin de la Société ariégeoise*..... 121
*Bulletin historique du diocèse de Pamiers*..... 121
Plaquettes sur la préhistoire en Ariège..... 122
Biographie..... 486

Aveyron : Chemins de fer départementaux..... 122
Découverte archéologique..... 123
Bibliographie..... 267
Archéologie..... 269
Nos artistes..... 269
Monument..... 269

Basses-Pyrénées : Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau..... 124, 269

Gers : Les livres..... 126
Le musée d'Auch..... 127
L'abbaye de Flaran..... 488

Hautes Pyrénées : Une fête dans les Baronnies..... 128
Conférence..... 129

Hérault : Charles de Tourtoulon..... 129
Léon Gaudin..... 129
L'invasion..... 130
Résurrection..... 130
Le plus ancien Montpellier..... 130

Vieux Montpellier..... 131
A la mode de chez nous..... 131

Lot : Bibliographie..... 271

Lot-et-Garonne : Le Souvenir Laulanié..... 131
Le Protestantisme en Agenais..... 132

Tarn : Bibliographie..... 133

Tarn-et-Garonne : Inaugurations..... 135
Société des Études locales de l'Enseignement public..... 135
Bibliographie..... 136

*Joseph ANGLADE.*

# LA BATAILLE DE MURET

(12 septembre 1213.)

---

Le 12 septembre dernier, il y a eu sept cents ans que, devant la petite ville de Muret, se déroula un des faits les plus importants de l'histoire méridionale de la France.

Le comte Simon de Montfort, à la tête des croisés, y battait, avec mille cavaliers et quelques centaines de fantassins, les armées alliées du roi d'Aragon, des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, qui en comptaient le double et qui étaient appuyées par trente ou quarante mille soldats d'infanterie. Le roi d'Aragon, Pierre II, fut tué dès le début de la bataille, et ses troupes se débandèrent. L'infanterie méridionale fut massacrée ou se noya dans la Garonne. Ce fut un tragique désastre dont le Midi ne se releva que très lentement.

Les chroniqueurs de ces temps lointains nous ont conservé des détails assez abondants sur cette mémorable rencontre. Simon de Montfort était le chef, choisi par l'Église, de la croisade contre les Albigeois. Depuis plusieurs années — depuis 1208 — le Midi était la proie de ces soldats fanatiques ou fanatisés que l'Église avait poussés à une croisade moins dangereuse et surtout plus fructueuse que toutes celles qu'elle avait organisées contre les Maures ou les Sarrasins. Les barons du Nord qui accompagnaient Simon de Montfort ne devaient le service que pendant quarante jours. Plusieurs, originaires des rives fleuries de la Loire et de la Seine, s'en revenaient chez eux après ce laps de temps écoulé.

Mais beaucoup d'autres restaient dans le beau pays conquis. Les uns étaient des chevaliers pauvres, des cadets de famille

qui se taillaient des fiefs dans les domaines des nobles méridionaux tués ou exilés. D'autres venaient de contrées où la vie était moins riante, le sol plus ingrat et le climat plus rude. Et ces hommes de proie, Picards, Bourguignons, Lorrains, Brabançons, et même Allemands de Cologne et des bords du Rhin, une fois implantés dans le pays du soleil et de la poésie, ne songeaient plus à en repartir.

De sourdes colères s'étaient amassées depuis cinq ans dans les pays du Midi. On n'oubliait ni les massacres de Béziers et de Lavaur, ni la mort mystérieuse du jeune Trencavel, qui avait rendu la Cité de Carcassonne aux assiégeants, en se sacrifiant pour ses sujets. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, se sentant de plus en plus menacés, résolurent de se liguer et de tenter la fortune des armes contre les croisés. Ils firent appel à leur puissant voisin, le roi d'Aragon, Pierre II, qui était le beau-frère du comte de Toulouse, et dont la seconde sœur avait épousé le fils de Raimon VI.

Pierre II avait succédé, tout jeune, à son père Alfonse II. Ce dernier était un des protecteurs les plus éclairés de la poésie méridionale en Espagne; il avait écrit lui-même des vers provençaux et échangé des couplets avec le célèbre troubadour Giraut de Borneil. Son fils avait hérité de ses goûts poétiques, et sa cour devint un des foyers les plus brillants de la poésie méridionale. C'était, en outre, un magnifique soldat, qui avait contribué pour une large part, en 1212, au succès de la bataille de Las Navas de Tolosa, qui fut une des plus importantes batailles livrées contre les Maures, et où un grand nombre de chevaliers français avaient combattu côte à côte avec les chevaliers castillans, catalans, navarrais et aragonais. Beau comme un roi de légende, il aimait la gloire des armes et des lettres. D'autre part, ses aventures galantes l'avaient rendu populaire des deux côtés des Pyrénées, surtout dans notre Midi, où, pendant le douzième et le treizième siècles, l'amour paraissait être la conception la plus élevée de la vie et comme sa fin dernière.

Le comte de Toulouse, Raimon VI, était à ce moment le prince le plus puissant de la France méridionale. Ses États

s'étendaient depuis la plaine fertile de la Garonne jusqu'aux bords brûlés du Rhône et remontaient assez haut vers le Nord, dans le Massif central. Une orgueilleuse épitaphe lui fait dire : « Il n'y a pas d'homme au monde, si grand seigneur qu'il fût, capable de me jeter hors de ma terre, si ce n'avait été l'Église. » Marquis de Provence, duc de Narbonne et comte de Toulouse, Raimon VI pouvait se dire, en effet, et se croire l'égal du roi de France.

De ses deux autres alliés, le comte de Foix et le comte de Comminges, le premier seul nous est assez bien connu. C'était un baron puissant et un vaillant homme de guerre. La *Chanson de la Croisade* le représente comme un orateur de premier ordre dans les réunions politiques ou militaires. Elle lui attribue, au Concile de Latran, un magnifique discours qui ne déparerait pas le *Conciones*. C'était en même temps un homme d'action, à la main rude et énergique. Il avait fait mutiler, dans son comté, tous les mendiants, routiers, voleurs de grand chemin, qui suivaient la croisade et se livraient au pillage. « Je n'ai jamais molesté aucun pèlerin sincère, dit-il au pape, au Concile de Latran, mais quant à ces ribauds, qui, sous un prétexte divin, dévastent notre pays, je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas en avoir pendu davantage. » Un an après la bataille de Muret, quand le comte Beaudouin de Bruniquel, qui avait trahi le comte de Toulouse, son propre frère, fut condamné à mort par un conseil de guerre, ce fut le comte de Foix, aidé de son fils et d'un chevalier, qui exécuta la sentence et, de sa propre main, le pendit haut et court à un noyer.

*
* *

Tels sont les personnages qui jouèrent le premier rôle dans cette bataille historique. Simon de Montfort tenait depuis longtemps la place forte de Muret, qui appartenait au comte de Comminges. Par là il menaçait Toulouse, dont Muret n'est éloigné que d'une vingtaine de kilomètres. Muret était à cette époque une puissante forteresse, bien placée, au confluent d'une

petite rivière fortement encaissée, la Louge, et de la Garonne. Elle commandait la vallée de la Garonne en amont de Toulouse. Par le pont qui menait sur la rive droite elle communiquait avec la vallée de l'Ariège et aussi avec le Lauraguais et par là avec Carcassonne et le Languedoc oriental. La valeur stratégique de cette place était donc réelle, et Simon de Montfort en avait vite compris l'importance.

Il se trouvait, le 10 septembre 1213, à Fanjeaux (Aude), point stratégique également important, qui permet de surveiller les routes qui font communiquer le bassin de l'Océan et celui de la Méditerranée. Averti de l'arrivée du roi d'Aragon et du comte de Toulouse devant Muret, il part aussitôt avec toutes les troupes qu'il avait sous la main. Il envoie sa femme vers Carcassonne pour demander des renforts. Elle rencontre le vicomte de Corbeil, qui, sa quarantaine terminée, rentrait « en France » avec ses hommes. Elle lui annonce l'événement ; le vicomte de Corbeil rebrousse chemin avec ses chevaliers et va rejoindre son chef à marches forcées.

Pendant ce temps Simon de Montfort brûlait les étapes. Il arriva d'une traite à Saverdun. Mais, là, il fut obligé de s'arrêter : les hommes et les chevaux n'en pouvaient plus. En passant devant la célèbre abbaye de Boulbonne, il s'était arrêté pour faire ses dévotions. Le lendemain, à l'aube, il reprit sa marche, ou plutôt sa course vers Muret. Il avait remis le matin, avant le départ, son testament à l'abbé de Boulbonne, en le priant de l'envoyer au pape, s'il était tué. Il pleuvait à torrents, mais la pluie cessa à la suite d'une prière que fit Simon de Montfort, dans une église qui était au bord de la route. Enfin, le soir du même jour, il arriva sur la rive droite de la Garonne, en face Muret. « Le comte de Montfort venait avec sa bannière, accompagné de beaucoup d'autres Français, tous à cheval. La vallée resplendit de l'éclat des épées et des heaumes, comme s'ils étaient en cristal. » (*Chanson de la Croisade,* v. 2982.) Sur le donjon de Muret, haut de plus de 50 mètres au-dessus du sol, flottait toujours la bannière de Montfort, ornée du léopard.

*
* *

Il était temps que Simon de Montfort arrivât au secours de la forteresse. Ce jour même, 11 septembre, elle avait failli être prise à la suite d'un assaut furieux donné par les troupes toulousaines. Celles-ci, qui avaient amené une véritable artillerie de siège, *pierriers* et *arcs turcs*, avaient enlevé la porte de Muret qui donnait vers l'Occident, envahi la « ville neuve » et pressé si bien les assiégés (qui étaient d'ailleurs en petit nombre), qu'elles les avaient forcés à se retirer dans le donjon. Nul doute que ce dernier réduit de la défense n'eût été enlevé à son tour, si le roi d'Aragon ne s'y était opposé.

Quand on alla l'avertir du succès des Toulousains, non seulement il ordonna de ne pas pousser plus loin l'attaque, mais il fit évacuer les parties de la ville conquises. « J'ai appris par des espions, dit-il, que Simon de Montfort arrive avec toute son armée. Laissons-le venir et s'enfermer dans la ville. Puis nous en ferons le siège de tous côtés, nous l'enlèverons et nous prendrons tous les croisés à la fois. Ainsi la guerre sera terminée en un seul coup. C'est nous qui tiendrons les dés et la partie sera bien jouée. » (*Chanson de la Croisade*, v. 2954.) Ce fut là une des premières fautes du roi d'Aragon, et ce ne fut pas la seule, comme on va le voir.

Les Toulousains et les Aragonais étaient depuis le 10 septembre devant Muret. Le roi d'Aragon avait amené la fleur de la chevalerie aragonaise et catalane. Sa « maison » l'avait suivi. Une partie de ses chevaliers, commandée par son propre cousin, Nuño Sanchez, guerroyait du côté de Narbonne, mais devait le rejoindre devant Muret. Le roi d'Aragon devait avoir avec lui environ un millier de chevaliers. Les chevaliers méridionaux étaient aussi au nombre d'un millier et peut-être davantage.

De plus, l'armée des alliés comprenait une infanterie très nombreuse. Les contemporains nous ont donné, à son sujet, des chiffres exagérés. Mais les historiens modernes estiment

qu'il y en avait au moins vingt mille ; peut-être même le chiffre montait-il jusqu'à quarante mille. Ces soldats étaient pour la plupart de Toulouse et de Montauban. C'était une milice peu aguerrie et peu disciplinée, de valeur militaire à peu près nulle, comme on le verra plus loin. Simon de Montfort n'avait que sept cents fantassins, force peu importante en apparence, mais qui était bien suffisante pour remplir le rôle qui lui était assigné, c'est-à-dire garder Muret pendant la bataille.

*
* *

Le matin de la bataille Simon de Montfort, sentant à quel adversaire énergique il allait se heurter, essaya de détacher le roi d'Aragon de ses alliés. Il lui envoya des messagers. Les évêques, qui étaient au nombre de sept dans l'armée de Simon de Montfort, proposèrent d'aller trouver le roi en suppliants, pieds nus. Le roi reçut les messagers avec hauteur, et un historien nous rapporte la boutade par laquelle il accueillit leurs propositions. « Pour quatre *ribauds* que ces évêques ont amenés avec eux, ce n'est pas la peine de leur accorder une conférence. »

Les portes de Muret étaient restées ouvertes pendant ce temps, et quelques soldats de l'armée alliée commençaient à pénétrer en ville. Simon de Montfort, comprenant que tout retard devenait un danger, demanda au légat du pape, ou du moins à son représentant, Folquet, évêque de Toulouse, la permission de commencer le combat. Elle lui fut accordée. Les chevaliers défilèrent devant l'évêque de Comminges, qui tenait un crucifix levé et qui disait aux soldats : « Je serai votre témoin au jour du Jugement. Tous ceux qui mourront dans cette bataille seront des martyrs. »

Ici se place un problème de tactique que les historiens modernes n'ont pas éclairci. M. Henri Delpech s'en est occupé dans une brochure sur la bataille de Muret, et M. Dieulafoy, membre de l'Institut, l'a repris et lui a donné une solution toute différente de celle qu'avait proposée M. Delpech.

La principale difficulté pour Simon de Montfort était de sortir de la ville assiégée, de passer une rivière assez profonde, encaissée et inaccessible à la cavalerie, et de procéder à cette opération en face d'un ennemi supérieur en nombre. Simon de Montfort usa de ruse. Il fit sortir ses troupes par la porte qui donnait du côté de la Garonne, comme s'il voulait battre en retraite. Puis, faisant demi-tour, selon M. Delpech, il serait revenu vers son point de départ, et aurait balayé les troupes mêlées d'infanterie et de cavalerie, qui assiégeaient la porte dite de Toulouse, tournée vers le nord-ouest. L'armée de Simon de Montfort était divisée en trois corps, de trois cents chevaliers chacun ; les deux premiers auraient passé la Louge en refoulant les ennemis. Quant au troisième, commandé par Simon de Montfort en personne, il serait allé passer la Louge assez loin, environ à 3 kilomètres en amont, et fournissant une longue charge, serait venu attaquer en flanc les chevaliers aragonais et toulousains, qui étaient dans la plaine et qui étaient déjà ébranlés.

Pour M. Dieulafoy l'attaque de Simon de Montfort aurait été conduite tout autrement. Le chef de la croisade aurait fait défiler ses troupes entre les remparts de Muret et la Garonne, loin des regards des alliés. Il aurait ainsi longé la ville en passant sur la berge, ou plutôt sur la *risberne*, pour employer le mot technique, et serait venu traverser la Louge sur un pont qui se trouvait au confluent de cette rivière et de la Garonne, au pied et à l'abri du donjon. L'armée de Simon de Montfort aurait débouché dans la plaine du côté où on ne l'attendait pas et aurait ainsi surpris les alliés.

Il est difficile de choisir ici entre ces deux conceptions, qui peuvent se défendre toutes les deux. Nous pouvons dire seulement ceci : M. Delpech est trop porté à croire que l'art de la guerre était très compliqué et très subtil au Moyen âge. Il suppose, pour la manœuvre de ces quelques milliers de cavaliers, des connaissances tactiques et stratégiques qui ne seraient de mise que dans la guerre moderne. M. Dieulafoy nous paraît avoir eu un sens plus exact des nécessités stratégiques du temps.

et sa théorie s'accorde mieux avec les récits des chroniqueurs contemporains.

Il semble que l'armée des alliés ait été surprise avant qu'elle ait eu le temps de se ranger complètement. Cependant nous savons qu'elle était divisée en trois corps, comme celle de Simon de Montfort. Dans le premier se trouvait le comte de Foix avec un contingent de chevaliers catalans. Dans le second avait pris place le roi d'Aragon avec sa « maison », *maynada*. Ce n'était pas la place du roi, car, suivant les habitudes de l'époque, les rois se tenaient dans le troisième corps de bataille, comme le fit Simon de Montfort. Pour mieux combattre à son aise et ne pas être reconnu, Pierre II avait échangé ses armes avec un de ses chevaliers. A la tête du troisième corps se trouvait le comte de Toulouse. L'infanterie n'avait pas de place dans la bataille. Elle était restée à la garde du camp, ou bien surveillait la flottille qui, par la Garonne, avait amené les machines de guerre et les approvisionnements.

Le roi d'Aragon paraît s'être laissé imposer la bataille par un ennemi audacieux. S'il avait voulu assiéger la ville, comme c'était son plan primitif, il aurait dû commencer l'attaque plus tôt et prendre une énergique offensive. Il semble que le matin de la bataille il n'ait tenu qu'à une chose : avoir une belle bataille rangée, dans la plaine, un beau tournoi de chevalerie. Le comte de Toulouse, moins paladin que lui, mais plus prudent, avait proposé d'attendre le choc de la cavalerie au camp, de l'arrêter par des retranchements, de la faire décimer par les archers, puis de la faire charger, quand elle commencerait à tourner bride. C'était évidemment une conception sage. Mais elle ne plut ni au roi ni à ses chevaliers, dont l'un, Miquel de Luzia, insulta même le comte de Toulouse pendant le conseil de guerre qui précéda le combat.

Il y eut donc une bataille rangée et une belle bataille. Le jeune fils du comte de Toulouse, le futur Raimon VII, y assistait du haut d'une éminence, non loin du camp. On entendait, dit-il plus tard à son chapelain Guillaume de Puylaurens, comme un bruit de cognées frappant sur les arbres d'une forêt.

Il semble que le premier corps des alliés, celui du comte de Foix et des Catalans, ait été facilement enfoncé, soit qu'il ait été gêné par son infanterie et ses machines de guerre, soit qu'il ait été rudement attaqué par les deux corps de Simon de Montfort qui venaient de passer la Louge. Le deuxième corps, où se trouvait le roi d'Aragon et sa maison, se défendit vaillamment. Deux chevaliers français, Alain de Roucy et Flourens de Ville, avaient juré de tuer le roi. Voyant le chevalier qui portait ses armes, ils se précipitèrent sur lui avec furie. Le chevalier se défendait mollement. « Ce n'est pas le roi, s'écria Alain de Roucy, il est meilleur chevalier. » Pierre II entendit cette réflexion. « Non, ce n'est pas lui, dit-il, mais le voici. » Et se précipitant sur ses ennemis, il en abattit un d'un coup de sa masse d'armes. Mais écrasé par le nombre, il succomba bientôt.

Autour de lui la mêlée fut intense. Là furent tués la plupart des chevaliers de sa maison : Miquel de Luzia, chevalier aragonais, grand protecteur des troubadours, les deux chevaliers Aznar Pardo, le père et le fils, et beaucoup d'autres dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. Un Catalan illustre, Huc de Mataplane, ami des troubadours, comme Miquel de Luzia, et troubadour lui-même, y fut mortellement blessé.

Pendant ce temps, le troisième corps, commandé par le comte de Toulouse, restait inactif. On ne connaît pas avec exactitude les causes de cette inaction. On a voulu l'attribuer à des motifs politiques ou à une rancune personnelle. Le comte Raimon VI, humilié par le roi et son entourage, et voyant la faute irréparable du roi, craignant d'ailleurs aussi qu'il ne prît, après la victoire, trop d'autorité sur les populations du Midi, l'aurait laissé écraser sans intervenir. Ces desseins nous paraissent bien machiavéliques et fort invraisemblables.

Il est probable que le comte de Toulouse ne put pas intervenir pour des raisons d'ordre purement militaire. Il lui fut sans doute impossible de charger sur une troupe où amis et ennemis étaient confondus, et il dut se contenter de préparer et d'assurer la retraite et de rallier les fuyards.

Ce grand combat de cavalerie avait éloigné les deux armées du camp toulousain et de Muret. L'infanterie toulousaine, confiante dans la victoire, s'était ruée de nouveau à l'assaut de la place. Mais la cavalerie ennemie, revenant de la charge, la surprit à l'improviste, l'attaqua et la tailla en pièces. C'est dans cette dernière phase de la bataille que l'armée toulousaine subit les plus grandes pertes. Une partie des fantassins fut poussée dans les marais qui bordaient la Garonne ou périt en essayant de traverser le fleuve. Il y a encore là un ossuaire que les grandes inondations ont plusieurs fois mis à jour.

Simon de Montfort n'attribua sa victoire qu'à une intervention divine, tant elle lui parut miraculeuse. Il se fit conduire à l'endroit où était tombé le roi d'Aragon. Le corps était tout nu, car l'infanterie des croisés, voyant la victoire sûre, était sortie de la place forte, avait achevé les blessés et dépouillé les morts. Devant le cadavre du roi, Simon de Montfort descendit de cheval et le plaignit, dit un historien, comme un « nouveau David plaindrait un nouveau Saül ». Le roi d'Aragon avait environ trente-quatre ans.

*
* *

Les historiens ont donné, en ce qui concerne les pertes des deux armées, des chiffres invraisemblables. L'armée aragonaise-toulousaine aurait perdu de vingt à quarante mille hommes, Simon de Montfort en aurait perdu à peine quelques-uns. Il est probable que les pertes de l'infanterie ont été importantes; elle ne pouvait guère se défendre à cette époque contre une charge de cavalerie. Il est donc possible qu'il y ait eu des milliers d'hommes hors de combat. Possible aussi que la cavalerie victorieuse n'ait subi que des pertes minimes. L'avantage de l'attaque lui appartenait, et les blessures mortelles durent être rares, si le corps à corps ne se prolongea pas. L'armement de l'époque et la tactique employée expliqueraient assez bien que l'armée victorieuse eût été peu éprouvée.

Simon de Montfort a fait preuve sans nul doute de grandes

qualités militaires. Mais la victoire lui a été singulièrement facilitée par les fautes de ses ennemis. Il passa la Louge, comme il avait passé la Garonne, en face d'un ennemi supérieur en nombre, mais il semble bien que ses adversaires n'aient rien fait pour l'arrêter dans ces diverses opérations. Le chef des croisés avait donné l'ordre d'attaquer en masse et de négliger le combat individuel. Le succès a répondu à la manœuvre simple et habile, qui consiste, pour la grosse cavalerie, en face d'un adversaire immobile, mou ou irrésolu, à charger à fond.

Simon de Montfort a appliqué un autre principe de tactique très général, très élémentaire, et, paraît-il, très difficile à appliquer : battre séparément les corps d'une armée supérieure en nombre. C'est ainsi qu'il a su réunir, à un moment donné de la bataille, ses neuf cents ou mille cavaliers, contre les cinq ou six cents du roi d'Aragon. Quant aux vaincus, leur défaite fut due à plusieurs causes, dont une seule suffirait pour perdre une bataille : manque d'unité dans le commandement, irrésolution, mauvaises dispositions morales et militaires, désordre et indiscipline.

*
* *

Quoi qu'il en soit, les conséquences politiques de cette bataille décisive furent d'une grande importance. La couronne d'Aragon revenait à un enfant, prisonnier de Simon de Montfort. Le roi Pierre II était tué, les principaux chevaliers méridionaux étaient en fuite ; le comte de Toulouse ne put même pas défendre sa ville et s'exila en Angleterre. L'Eglise et son légat triomphaient. Folquet de Marseille, ancien troubadour devenu évêque de Toulouse, rentrait en triomphateur dans sa bonne ville, en compagnie de Simon de Montfort.

Ces deux chefs se demandèrent un moment s'ils ne mettraient pas le feu à cette ville de perdition qui s'obstinait à ne pas admirer la croisade et à ne pas se soumettre aux délégués politiques, religieux ou militaires de l'Eglise. Mais le calcul l'emporta sur l'esprit de vengeance. On se contenta de raser les murs de la ville, de manière qu'aucun défenseur

ne pût s'y cacher. Puis les deux comparses, Folquet et Montfort, firent venir le fils du roi de France et lui firent visiter leur nouvelle conquête. Simon de Montfort fut nommé gouverneur des terres du comte de Toulouse au nom du pape. Quelques années s'étaient à peine écoulées que la pierre « marquée par le destin » frappait au front le vainqueur de Muret (1218). Le comte de Toulouse et son fils étaient rentrés dans leurs états. Peu à peu la royauté française augmentait son influence dans le Midi et ne tardait pas à montrer aux descendants de Montfort et à l'Eglise qu'ils n'avaient travaillé que pour elle : *sic vos non vobis*.

Ce n'était que justice d'ailleurs, car la croisade commencée en 1208, dans un accès d'enthousiasme religieux, s'était vite transformée en guerre de conquête. Le fanatisme avait fait place à l'esprit de calcul et, longtemps avant la bataille de Muret, on se battait seulement pour des biens temporels.

*
* *

On peut se demander ce qui serait advenu si Simon de Montfort avait été vaincu à Muret. Sans doute de pareilles questions paraissent un peu oiseuses à sept cents ans de distance. Cependant il nous paraît qu'il n'en serait résulté aucun dommage irréparable pour la future unité française. Elle était dans la nature et dans l'ordre des choses. La nation qui a su attirer dans son sein et y retenir par les liens de la plus sûre affection des pays aussi divers que la Flandre, la Bretagne, la Provence, la Navarre, la Lorraine et l'Alsace, n'aurait pas eu de peine à attirer dans son centre d'attraction le Languedoc : cela serait arrivé un peu plus tôt ou un peu plus tard, peut-être par un mariage, mais probablement sans secousses ni convulsions.

Quant aux princes d'au delà des Pyrénées, ils n'auraient eu de ce côté-ci (et ils ne pouvaient guère y avoir) qu'une influence précaire. Ils n'auraient sans doute pas mieux réussi à s'y implanter définitivement que nous n'avons réussi, au cours

de notre longue histoire, à nous établir solidement dans la haute Italie, en Catalogne ou dans la Navarre espagnole. Les frontières naturelles sont, pour certains Etats, des réalités historiques et même des réalités tout court. Et on ne peut nier que les Pyrénées ne rentrent dans cette dernière catégorie.

Ne craignons donc pas, même rétrospectivement, que la future unité française ait couru de graves risques à la bataille de Muret. Tout au plus aurait-elle pu être retardée ; et nous voulons bien qu'il y eût quelque danger possible dans ce retard ; mais là encore il ne faudrait pas se l'exagérer. Notre unité s'est faite lentement, mais sans secousses ni soubresauts. La lenteur de cette unification a fait sa force : nous n'avons qu'à considérer quelques-unes des nations voisines, d'unité récente et quelquefois artificielle, pour voir de quel métal, de quel alliage, à prise lente mais indestructible, est faite la nôtre.

Le grand poète catalan Victor Balaguer a écrit, pendant son exil en Provence, en 1867, une poésie *provençale* sur la bataille de Muret. Voici la traduction de quelques strophes : « Mettez en deuil vos violes, ô Troubadours, et vos chants ; mettez en deuil vos vêtements et aussi vos maisons ; fermez les cœurs à la joie et les yeux à la clarté, car il est mort celui à qui on n'avait jamais connu de rival en gloire ! Il était venu, le roi d'Aragon, avec la fleur des Catalans, la bannière déployée, la bannière à quatre pals, et sur le champ de bataille il est tombé mort, la blessure à la poitrine, l'épée nue à la main. O Muret ! dans ta campagne, sont morts la gloire romane, les chevaliers les plus nobles et la fleur des chefs, et l'antique indépendance et la sainte liberté, et le cœur de la Patrie et l'avenir national. »

« Puisque au nom du Dieu des hommes s'est versé le sang chrétien, » ajoute Balaguer, « je souhaite, ô Muret, que ta campagne soit déserte et que jamais le vent ne rafraîchisse l'aridité de tes landes ! » Mais l'*Autisme* (le Très-Haut) n'a pas écouté les imprécations du grand poète catalan. Le champ de bataille de Muret offre aujourd'hui aux yeux des visiteurs l'aspect d'une plaine féconde, bordée à l'ouest de gigantesques peupliers, qui semblent veiller en sentinelles immobiles et un

peu hautaines sur le repos des vaincus. C'est que la terre de France est généreuse, comme les cœurs français. Et nous gardons la même piété à tous ceux dont le courage fut malheureux au cours de notre longue histoire, qu'ils soient tombés à Roncevaux, à Muret, ou sur le tragique plateau lorrain qui va de Gravelotte à Saint-Privat.

Joseph Anglade.

---

*L. de SANTI.*

# UNE EXPLORATION AU "TRAOUC DEL CALEL" EN 1785

## PAR VILLENAVE

---

Mathieu-Guillaume-Thérèse Villenave, avocat, journaliste, polygraphe et surtout l'un des bibliophiles et des autographiles les plus distingués du premier tiers du dix-neuvième siècle, est un enfant du Lauraguais.

Il était né, en effet, à Saint-Félix de Caraman le 13 avril 1762, d'une vieille famille de protestants convertis et solidement apparentés. Sa mère appartenait, si je ne me trompe, à l'antique maison de Séverac, mais un de ses oncles, messire Pierre Villenave, chanoine du chapitre de Saint-Félix, fit, en 1789, partie de la nouvelle organisation municipale. Il est l'un des signataires de la déclaration du 15 janvier 1789 demandant que les membres de la municipalité soient « librement nommés par les habitans, responsables et périodiquement destituables, etc., qu'ils jouissent enfin, dans toute leur étendue, de tous les libres droits sur lesquels l'*Auteur de la nature* (*sic*) a fondé leur bonheur ».

Un autre de ses oncles, Villenave-Larrivière, fut même nommé maire de Saint-Félix aux élections du 1er novembre 1789, et la citoyenne Christine Villenave était, en juin 1794, institutrice des « enfants femelles » de la commune; la Société populaire l'engageait même vivement à prendre la parole le décadi « pour l'instruction de la jeunesse de son sexe ».

Cela seul indique suffisamment quelles étaient, à défaut des idées, les tendances libérales des Villenave.

Guillaume n'y fit point défaut. Sans fortune, privé de bonne heure de son père et l'aîné de six enfants, il fut élevé par son oncle, et néanmoins acquit une solide et brillante instruction; mais il avait vingt ans à peine quand il dut quitter le Languedoc, en qualité de précepteur des enfants de M. le comte de Pontgibaud, en 1783. Il n'y devait plus revenir.

Lettré, érudit même, plein de feu, d'esprit charmant, de mœurs aimables et de commerce facile, lié avec de nombreux littérateurs à une époque où la littérature était inséparable de la politique et de la philosophie, il venait d'achever l'éducation des deux fils du duc de Richelieu, les ducs d'Aumont et de Piennes, quand la Révolution le surprit à Nantes, où l'avait fixé le mariage le plus romanesque qu'on puisse imaginer[1].

Il exerçait à cette époque la profession d'avocat et n'était guère connu en littérature que par une *Ode en vers sur le dévouement héroïque du duc de Brunswick*[2] et par la fondation d'un journal littéraire, *le Rôdeur français* (1789). On devine avec quel enthousiasme il salua la Révolution.

Malheureusement Nantes n'était pas un terrain favorable au bel esprit. Accusé de fédéralisme, Villenave fut arrêté par ordre de Phelippeaux et fit partie de ce lamentable troupeau de 132 Nantais, voués à l'échafaud par Carrier et qui néanmoins parvinrent à Paris, où le 9 thermidor devait leur rendre la liberté (il n'en restait plus alors que 94). C'est même à Villenave que nous devons le récit célèbre de l'odyssée de ces misé-

1. Il avait épousé, le 30 avril 1792, une jeune Anglaise, miss Marianne Tasset, dont il était devenu éperdument amoureux par correspondance, sans l'avoir jamais vue. On ne saurait lire de roman épistolaire plus charmant, plus amusant et plus follement anacréontique que cette correspondance des deux amoureux. C'est une oaristys dont on ne peut comparer la passion incandescente qu'aux lettres de Mlle Aissé ou de Julie de Lespinasse (Voir *Revue rétrospective*, 1890, 1er semestre).

2. Ce sujet paraît avoir particulièrement excité la verve des poètes toulousains, car je relève des Odes de Carré et de Baour sur le même sujet.

rables. Le succès en fut prodigieux, comme celui des Mémoires de Riouffe, et tel qu'il en fut enlevé sept à huit éditions en quinze jours.

Mais la brève carrière politique de Villenave fut marquée par des services autrement importants, car on peut dire que c'est lui qui délivra Nantes du joug effroyable de Carrier. C'est lui, en effet, qui fournit au fougueux mais incapable Phelippes-Tronjolly, l'ex-président du Tribunal révolutionnaire, son compagnon de détention, les actes d'accusation qui démasquèrent le Comité révolutionnaire. Il sut néanmoins, dans son rôle d'avocat, se préserver des violences réactionnaires, car nous le voyons, aussitôt après, prendre la défense de certains membres du Comité et, en 1796, se faire le défenseur officieux de Charette. Sous l'Empire enfin il sut, lié avec les esprits les plus libéraux de l'époque, particulièrement avec son compatriote Coffinières[1], garder entière son indépendance.

Il serait impossible de donner ici la liste des ouvrages publiés par Villenave ou auxquels il a collaboré. Citons particulièrement le *Journal des Curés*, dont il prit la direction; la *Quotidienne*, dont il fut rédacteur en chef en 1814-15, et le *Mémorial religieux* (devenu le *Courrier français* en 1821), qu'il fonda. Il fournit de nombreux articles à la *Bibliographie Michaud* et à l'*Encyclopédie des gens du monde*; mais il est surtout connu par sa *Continuation de l'Histoire de France de Velly* et sa belle édition, aujourd'hui encore très recherchée, des *Métamorphoses*

1. Coffinières (Antoine-Siméon-Gabriel), dont la famille était origiuaire d'Avignonet, était né à Castelnaudary le 5 janvier 1786. Ce n'était pas, comme l'indique Larousse, le fils, c'était le frère du médecin, Jean-Paul-Auguste Coffinières, et aussi le frère (quoique d'un autre lit) du général Coffinières de Nordeck.

Jurisconsulte distingué, il fut l'un des chefs écoutés du parti libéral, plaida avec autant de talent que de passion dans l'affaire des *Quatre sergents de la Rochelle*, et, en 1830, par son influence sur son jeune frère, alors élève de l'École polytechnique, c'est lui certainement qui donna à la Révolution le concours de cette école.

Il est l'auteur de nombreux travaux politiques, littéraires et juridiques. Pour ses relations avec Villenave, voir le *Journal intime* de ce dernier. (*Revue rétrospective*, 1894.)

*d'Ovide* (1807-1822. 4 vol. in-8°) accompagnées de la *Vie d'Ovide* (1809. in-8°).

C'est néanmoins comme collectionneur et amateur de souvenirs littéraires que la réputation de Villenave nous est surtout parvenue. Fureteur et doué d'un flair excellent, il profita, comme Nodier, du cataclysme révolutionnaire pour explorer et acquérir à peu de frais les pièces, les papiers, les livres les plus rares, et son *Journal* est rempli des récits au jour le jour de cette émouvante chasse au document.

Nous savons en particulier qu'à la prise de la Bastille il fit une ample moisson de pièces curieuses, qui formèrent le commencement de ses collections (*Funck-Brentano*, Légendes et Archives de la Bastille, p. 7, 1898).

La vente de son cabinet fut, le lundi 25 février 1848, un véritable événement littéraire. C'est là qu'on voyait en particulier l'exemplaire de Pancirola (*Notitia dignitatum*) qui avait été donné en prix à Pierre Corneille au collège des Jésuites de Rouen, en 1620, et le fameux exemplaire de la *Constitution de 1793*, relié en peau humaine, qui se trouve aujourd'hui au musée Carnavalet.

Les mémoires du marquis de Paroy, dont M. Gust. Bord a publié des extraits dans ses *Documents pour l'Histoire de la Révolution* (t. II. 1885, p. 33), sont également sortis de ce cabinet.

Et cependant, chose bizarre, c'est à des motifs d'un ordre bien différent et bien inattendu que le nom de Villenave doit de surnager aujourd'hui encore à l'oubli.

Il avait eu, de la tendre miss Tasset, quatre enfants dont deux seulement survécurent, un fils et une fille.

Le fils, Théodore, né en 1798, est l'auteur d'articles littéraires, de poèmes et de pièces de théâtre (notamment *Waldstein*, reçue à l'Odéon en 1822, et *Schneider*, jouée en 1832) qui lui font une place médiocre, mais assez connue, dans le groupe romantique de 1830.

La fille, Mélanie, née en 1796, bel esprit et bas-bleu qu'Alfred de Musset devait, malgré sa galanterie traditionnelle, si

cruellement fustiger[1], a laissé une tout autre célébrité sous le nom de Mélanie Waldor.

Femme d'un brave officier, elle était devenue, sans grande résistance et à l'époque la plus échevelée du romantisme des Jeune-France, la maîtresse d'Alexandre Dumas, et ce n'est un secret pour personne qu'elle fut l'héroïne ou plutôt l'occasion du drame d'*Antony*. Aussi, grâce à l'indiscrétion élégante des *Mémoires d'Alexandre Dumas*, tout le monde a pu pénétrer dans l'intimité de la famille Villenave. On y a vu le solennel *professeur d'Histoire littéraire à l'Athénée* berné par ses enfants, ridiculisé par son hôte, mais indifférent, dans le désordre de ses in-folio et la contemplation de ses autographes, à tous les événements nouveaux.

L'article que nous donnons ici, *une Exploration au Traouc del Calel*, est sinon inédit, du moins absolument inconnu, car il n'a été inséré que dans l'*Itinéraire descriptif de la France* de Vaïsse de Villiers (1830), sorte de *Guide-Joanne*, que l'établissement des chemins de fer fit rapidement tomber dans l'oubli. C'est très vraisemblablement la première des productions littéraires de Villenave, et elle se ressent de son inexpérience.

Bon élève de Rousseau et de Buffon, Villenave en imite à la fois l'emphase et la technicité scientifique; il veut évidemment passer pour un naturaliste ou, du moins, pour un écrivain familiarisé avec les questions les plus ardues de la physique, de la géologie et de la minéralogie. Aussi abuse-t-il des *stalactites* et des *stalagmites* et nous donne-t-il à sourire quand il appelle *concrémation* le fait d'une chauve-souris qui se brûle à sa chandelle, ou quand il nous dit encore que les « richesses », c'est-à-dire les cailloux qu'il a placés dans sa chemise, ont

1. La pièce de Musset sur Mélanie Waldor est peu connue. Il la fit un soir qu'elle dansait au bras de Paul Foucher, le beau-frère de Victor Hugo. Nous n'en donnerons que les premiers vers :

« Quand Madame Waldor à Paul Foucher s'accroche,
Montrant le tartre de ses dents,
Et, dans la valse en feu, comme l'huître à la roche,
S'incruste à ses membres ardents...

« meurtri sa machine » au passage d'un défilé. Mais il ne faut pas s'arrêter à la forme de ce récit d'un écrivain de vingt ans. Il faut seulement, à l'époque où les découvertes de Martel ont attaché un intérêt nouveau à la spéléologie, faire voir que déjà au dix-huitième siècle quelques esprits curieux s'y étaient attachés.

Cette notice est d'autant plus précieuse que le *Trou du Calel*, au voisinage de Sorèze, sur lequel on trouvera quelques renseignements dans l'ouvrage de Clos, est aujourd'hui comblé presque complètement, et qu'il ne peut plus être exploré que très incomplètement.

Enfin le récit de Villenave a encore le mérite de nous donner sur l'école de Sorèze à la veille de la Révolution quelques renseignements pleins d'intérêt.

L. DE SANTI.

## UNE EXPLORATION AU « TRAOUC DEL CALEL[1] » EN 1783

Par VILLENAVE.

« La petite ville de Sorèze est à une lieue de Revel : elle ne serait qu'un hameau sans le collège fameux dont les bâtiments occupent la moitié de son enceinte. Ce collège, avant la Révolution, était aussi un couvent sous la règle de saint Benoît; l'édifice est d'un bon style d'architecture.

« Il y avait à Sorèze, en 1783, quinze cents pensionnaires dont un grand nombre étaient étrangers. On y comptait des Espagnols et des Anglais, des Italiens et des Allemands, des Russes, des Polonais et des Américains. Les Bénédictins s'occupaient peu de l'enseignement eux-mêmes, mais ils avaient d'habiles professeurs laïques. Le maître d'équitation était un Chevalier de Saint-Louis. L'escrime, la danse, la nata-

1. Sur le *Trou du Calel*, voir le mémoire de *Clos*, sur Sorèze.

tion, la musique avaient leurs professeurs particuliers. Le père du célèbre M. Azaïs était le maître de musique attaché à ce grand établissement, qui avait aussi son médecin, son dentiste et son pharmacien. Tout ce qui était nécessaire aux besoins de la vie, à l'éducation et à l'instruction publique, tous les arts et tous les métiers s'étaient successivement établis autour du collège et avaient formé la ville de Sorèze. C'est ainsi que la plupart des anciens monastères ont donné naissance à un grand nombre de villes.

« Nous arrivâmes à la porte du couvent le 20 octobre, à trois heures après midi. Nous demandâmes le prieur, dom Despaux; le frère tourier nous répondit qu'il était absent. Le sous-prieur vint nous recevoir; c'était un homme d'une taille élevée, de bonne mine et qui nous fit l'accueil le plus gracieux. Nous nous annonçâmes comme deux jeunes gens qui, attirés par la réputation du collège, venaient pour le visiter.

« Soyez les bienvenus, nous dit le sous-prieur; vous êtes « jeunes, vous voyagez à pied, la journée est avancée, vous « devez avoir besoin de dîner, nous allons donc commencer « la visite par le réfectoire. »

« ..... En quelques minutes les frères nous servirent un très bon repas, d'excellent poisson, des vins exquis. Le sous-prieur nous fit remarquer surtout le vin d'Espagne, vrai nectar qu'ils recevaient directement, bien choisi et sans mélange, des côtes de Xérès et de Malaga, par les parens de jeunes Espagnols dont l'éducation était confiée à leurs soins. Après le repas, le sous-prieur, accompagné de quelques autres Bénédictins, nous fit commencer la visite de l'établissement.

« Nous en parcourûmes ensemble tout l'intérieur, les dortoirs, les classes, les salles des exercices, la chapelle, l'infirmerie, la bibliothèque, qui était considérable, et le cabinet de physique, le plus beau sans doute qu'il y eut alors dans le Midi de la France. Nous vîmes de grandes et belles usines, des jardins magnifiques, des pièces d'eau servant à l'école de natation, des bosquets riches de verdure et de fraîcheur.....

« Quoique mon ami (M. Reboul) cultivât les lettres, il

s'occupait aussi de chimie et d'histoire naturelle. Ce fut donc en jeune naturaliste qu'il parla du désir de visiter les souterrains de la Montagne-Noire. Les Bénédictins parurent enchantés; plusieurs pièces curieuses de leur cabinet de physique provenaient de ces grottes qui leur étaient inconnues. Le professeur de physique en avait visité une partie, mais elles n'avaient point encore été explorées dans leur immense profondeur.

« Le lendemain matin nous sortîmes du collège avec lui, suivis de quatre valets du couvent. Le sous-prieur et ses confrères nous accompagnaient de leurs vœux et de leurs encouragemens et nous nous mîmes en marche sur les flancs de la Montagne-Noire. Tout en la gravissant, le professeur nous parlait du Trou de la Lampe (Traou del Calel), des merveilles qu'il y avait vues et aussi des dangers qu'il y avait courus.

« J'ai poussé plus loin qu'aucun autre, nous dit-il, mes « incursions, mais j'étais seul, ou du moins je n'avais avec « moi qu'un domestique du collège. Aujourd'hui, en votre « compagnie, je serais plus hardi, et nous pourrons, je l'espère, « pénétrer plus avant. »

« Nous applaudîmes à sa résolution. Enfin, toujours montant et toujours causant des merveilles de l'abîme, nous arrivâmes au sommet de cette partie de la montagne qui domine Sorèze. Nous étions sur un large plateau sans végétation, couvert d'une pelouse aride. Bientôt s'offrit devant nous, vers le sud, l'entrée d'un souterrain ayant pour vestibule une grande excavation en demi-cercle, de cinq à sept pieds de profondeur et remplie d'une pierraille mouvante.

« Nous fîmes halte; quelques préparatifs et quelques changements à notre toilette étaient nécessaires avant de pénétrer dans le souterrain. Nous déposâmes nos fracs et nos chapeaux; une chemise fut passée comme un *san-benito*, flottant sur le reste des vêtements; nous ceignîmes notre tête d'un mouchoir. Un des valets fut préposé à la garde des dépouilles, un autre battit le briquet; chacun de nous arma ses mains de deux chandelles

allumées et la marche commença dans l'ordre suivant : le professeur de physique, moi, Reboul et les trois valets. Je demandai pourquoi des torches portées par les trois domestiques et qui auraient donné une lumière plus éclatante que nos douze chandelles, n'étaient pas employées de préférence, ce qui aurait laissé libre l'usage de nos mains ou nous aurait permis de conserver nos cannes comme point d'appui. Le professeur répondit que la fumée des torches, lorsque nous aurions avancé dans les sinuosités du labyrinthe, vicierait l'air respirable et que nous ne pourrions pénétrer bien avant ; qu'au surplus, les cannes seraient souvent plus dangereuses qu'utiles, nous embarrasseraient dans des sentiers glissants, où nous ne pourrions passer que courbés jusqu'à terre.

« Ces renseignements auraient pu ralentir notre ardeur aventureuse, mais alors ils semblèrent l'exciter davantage. Nous commençâmes à descendre à la queue les uns des autres sur des cailloux roulans ; aussi ceux qui étaient à l'arrière-garde envoyaient, sans le vouloir, des pierres sur les talons de ceux qui formaient la tête de la colonne, et j'eus, pour ma part, à me tenir en garde contre ce premier péril.

« Après être parvenus, par une pente plus incommode que périlleuse, à cinquante ou soixante pieds de profondeur, nous arrivâmes en face d'une colonne informe, brisée dans son diamètre, et nous y trouvâmes quelques légères traces de la main ou de la vanité des hommes. Mais cette colonne n'avait point été élevée par eux ; c'était une stalactite gigantesque, ouvrage de plusieurs siècles d'infiltration d'une eau supérieure, et qui avait été rompue sans doute par la secousse violente d'un tremblement de terre.

« Voilà, dit le chef de l'expédition, voilà ce que nous « appelons la *Colonne d'Hercule* ; beaucoup de voyageurs sont « venus jusqu'ici et ont gravé leurs noms sur la stalactite « comme témoignage de leur audacieuse intrépidité ; vous y « verrez même, et il nous les fit remarquer, les noms de deux « Bénédictins et celui d'une femme. Je crois être le premier « mortel qui n'ait pas été arrêté par cette barrière. » Un peu

de jour arrivait encore jusque-là et semblait mourir sur les flancs de la colonne. « Maintenant c'est ici que vont commencer « la fatigue et les dangers ; si une de vos chandelles vient à « s'éteindre, soyez attentifs et promps à la rallumer. Nous « allons pénétrer dans d'épaisses ténèbres et marcher entre « des précipices inconnus, dans des sentiers étroits, difficiles « et glissans. » Je reconnus bientôt que le courageux professeur n'avait point exagéré. J'ai souvent réfléchi dans ma vie combien l'amour de la science pouvait faire braver de dangers, mais je n'ai rien lu qui m'ait paru comparable à ceux auxquels s'exposait, en les connaissant, le physicien de Sorèze. Quant à Reboul et à moi, nous étions de jeunes étourdis, sans expérience, qui se lançaient facilement dans des périls ignorés.

« Déjà nous ne marchions plus sur des cailloux mouvans. Notre pied appuyait tantôt sur un sol humide, tantôt sur la roche glissante. Le sentier que nous suivions était croisé par plusieurs autres et semblait se confondre avec eux : il était facile à perdre et difficile à retrouver. Presque tous ces sentiers allaient descendant par une pente plus ou moins rapide. Le professeur se reconnaissait quelquefois et disait : « J'ai « passé ici, mais j'y étais arrivé par un autre chemin. » Ailleurs il retrouvait, fermée par un éboulement, une voie qu'il avait parcourue et dont il nous montrait les vestiges par lui remarqués. Il nous était donc impossible de suivre une route certaine. Le fil d'Ariane n'aurait pu indiquer les mille détours de ce labyrinthe, puisqu'on n'eût pu fixer ce fil nulle part. D'ailleurs, cette opération eût pris trop de temps, car nous avions plusieurs lieues à faire dans les entrailles de la montagne ; on ne pouvait y entrer avec des provisions de bouche considérables et aucun gîte n'y paraissait favorable au repos et au sommeil.

« A l'angle de deux rochers, j'aperçus une flaque d'eau d'une limpidité remarquable. Une herbe verdoyante paraissait en tapisser le fond. Je pris d'une main nos deux chandelles et plongeai l'autre main dans la fontaine qui n'avait guère que 6 pouces de profondeur : mais ce que j'avais pris pour une

plante aquatique en avait été une et n'était plus qu'une pierre, conservant seulement sa forme qui s'était épaissie et sa couleur primitive. Je voulais en détacher quelques feuilles, et alors nous commençâmes à nous apercevoir que nous n'avions apporté ni ciseau, ni marteau, ce qui nous eût procuré les moyens d'enrichir le cabinet de Sorèze d'échantillons préférables par leur volume à ceux que nous pûmes lui procurer. Enfin, je fis tant de mes doigts que je parvins à détacher quelques fragments. Un nouvel inconvénient vint alors se manifester et se fit mieux sentir dans la suite. Nous n'avions ni boîte, ni sac, ni panier et nos poches avaient été laissées à l'entrée du souterrain. Il nous restait nos goussets, mais ils furent bientôt remplis de stalactites et de stalagmites, de coquillages pétrifiés de diverses configurations singulières, de fragmens de minéraux détachés, arrachés avec effort. Enfin nous fûmes réduits à enfermer nos richesses entre la chemise et le sein. Nous en perdîmes un bon nombre pendant la traversée, et si nous n'imitâmes point ces vaisseaux qui se dégagent de leur lest quand ils sont menacés de naufrage, du moins notre lest parut en partie s'échapper de lui-même dans les chutes fréquentes que nous faisions, et quand nous voulions ressaisir nos trésors, les lumières étaient éteintes; il fallait avant tout les rallumer à celles de notre compagnon le plus voisin et qui, debout encore, allait bientôt tomber à son tour. Souvent nous vîmes ces mêmes trésors rouler vers les précipices et le bruit de leur arrivée sur les eaux, quand il parvenait à notre oreille, nous faisait juger par l'intervalle écoulé entre la chute et le son, combien était profond le gouffre où ils étaient descendus.

« Un casque d'airain eût mieux défendu nos têtes que la toile légère qui les enveloppait. Les voûtes du souterrain, quelquefois élevées de 40 à 50 pieds, s'abaissaient soudainement à 4 ou 5; elles étaient hérissées de stalactites aigues, la plupart semblables à des tuyaux de plume qui, se brisant sur nos têtes, les meurtrissaient ou les ensanglantaient.

« Nous descendions toujours de plateau en plateau, de colline en colline; mais nous trouvions toujours dans notre

route des sentiers ascendants qui semblaient nous ramener au point de départ. Ces sentiers, droits ou tortueux, s'abaissaient, s'élevaient ou se rétrécissaient de telle sorte que tantôt nous pouvions marcher tous les six de front, ayant au-dessus de nos têtes des plafonds que l'œil ne pouvait apercevoir, et que tantôt, devenu trop étroit pour le passage d'un seul homme, le chemin nous forçait à marcher plus ou moins fortement courbés vers la terre et ajoutait une grande fatigue à de plus grands dangers.

« Plusieurs fois nous eûmes à côtoyer des précipices sur des sentiers qui n'avaient que deux ou trois pieds de largeur. Dans un de ces effrayans passages il nous fallut avancer en adossant notre corps incliné en arrière contre les parois d'une roche lisse et demi-circulaire. L'abîme était devant nous et la voie si resserrée qu'un de nos bras étendu débordait de quinze à vingt pouces le gouffre même où un faux pas devait nous engloutir. Bientôt nous arrivâmes dans une salle ou plutôt dans une place formant un cercle irrégulier et qui pouvait avoir quatre cents pas de diamètre. Bien moins vaste était la grotte d'Antiparos, où M. de Nointel, ambassadeur à Constantinople, fit dresser un autel, allumer quatre cents lampes, cent grosses torches de cire jaune et célébrer la messe de minuit, le jour de Noël 1673.

« Le sol de la plaine où nous marchions était noir, couvert d'un matière gluante qui s'attachait à nos pieds, exhalant une odeur désagréable qu'on n'eût pu supporter longtemps sans nausées. Notre guide nous apprit que les voûtes de l'immense rotonde étaient tapissées de chauve-souris d'une grosseur extraordinaire, et que nos pas s'imprimaient dans les déjections séculaires de ces oiseaux de nuit. Nous nous groupâmes au milieu de la salle et formant un seul foyer de nos lumières élevées et rapprochées, nous essayâmes de dégager à nos regards les ombres éternelles qui cachaient les profondeurs de la voûte; mais nous ne pûmes y réussir, et il nous fut également impossible de découvrir les chauve-souris. Tristes amans des ténèbres, ces oiseaux y restèrent plongés et ni l'éclat des

lumières, ni le retentissement de nos voix ne purent les tirer de leur profonde léthargie. Ce fut sans doute un bonheur pour nous, car le moins que pouvaient faire ces myriades d'oiseaux nocturnes, en s'abattant autour des lumières, était de les éteindre et de nous fermer tout moyen de retour.

« L'immense rotonde nous offrit, le long de ses parois, des configurations extraordinaires et fantastiques, des colonnes informes et sans proportions, des stalactites imitant des tuyaux d'orgue de diverses grandeurs, des figures grossièrement ébauchées, des formes bizarres ou ridicules, telles qu'on en voit dans diverses grottes souterraines, et qui ont fait donner le nom de grotesque à ce qui leur ressemble dans notre littérature ou dans nos arts; mais ni cette salle, ni toutes celles qui s'offrirent à nos regards ne purent nous faire découvrir ces ouvrages réguliers où l'on prétend que la nature s'est asservie aux règles de l'art, ces statues, ces corniches, ces draperies et ces festons, ces consoles, ces candélabres et ces buffets que les voyageurs racontent avoir admirés dans diverses grottes et qui n'étaient sans doute que des jeux et des ébauches achevés par l'imagination.

« Nous poursuivîmes notre route et presque à cent pas de cette vaste enceinte où plusieurs régimens auraient pu être rangés en bataille, nous arrivâmes devant un orifice de deux pieds de diamètre. Il fallait passer par cette étroite ouverture ou borner là notre voyage et retourner sur nos pas. Notre physicien ne s'était jamais avancé si loin dans les sinuosités inextricables où il s'égarait avec nous. Tout lui paraissait nouveau. « Je ne sais trop, dit-il alors, comment, perdu avec vous « dans les détours du labyrinthe, je vous ramènerai des ténè- « bres de l'abîme à la douce clarté du jour. »

« Nous étions jeunes et présomptueux. Le passage du terrible défilé fut résolu. Il fallut ramper sur le ventre, passer d'abord un bras allongé en avant, puis la tête, puis l'autre bras tendu en arrière avec le reste du corps et ne pas laisser les chandelles s'éteindre ou avoir soin de les rallumer sur-le-champ. Cette précaution importait d'autant plus au salut de la caravane,

que le briquet, battu à l'entrée du *Trou de la lampe*, y avait été oublié par le domestique chargé de le porter.

« Nous avions eu le désir de voir un monde souterrain et nous aurions pu apparaître nous-mêmes comme les dignes habitans de ces régions ténébreuses. Notre costume singulier avait été rendu plus pittoresque par les eaux tombées des voûtes sur nos têtes, par le suif, la boue et les matières noires et visqueuses et par le sang qui avait coulé sur nos visages et sur nos vêtemens. D'ailleurs nous étions comme farcis et renflés de pierres, de coquillages et de congélations. Ce bagage formant une épaisse ceinture au-dessus de nos reins, nous avait plus ou moins meurtris dans le passage du défilé, parce que ces corps, la plupart aigus ou anguleux, se trouvaient alors presser notre machine, étant eux-mêmes pressés par elle et par les parois de l'étroit orifice dans lequel nous rampions comme des serpens.

« Nous étions enfin debout au delà du défilé; nous respirâmes un moment en rétablissant un peu le désordre de notre toilette et en ressaisissant quelques-unes des richesses qui s'étaient échappées de notre sein.

« Nous marchions dans un sentier étroit; la pente était devenue légère et, insensiblement, nous cessâmes de descendre. Nous avancions dans des solitudes ignorées où, avec une nuit éternelle, régnait un silence éternel. Bientôt nous arrivâmes au bord d'un ruisseau roulant, sans murmure, une onde d'une limpidité si grande que l'œil saisissait jusqu'aux moindres objets dans le fond de son lit; pas un arbuste, pas une herbe ne s'offraient sur ses bords. Le sable était partout attaché au sol et tous ses grains, que l'œil distinguait encore, adhéraient entre eux sans que le pied de l'homme put y marquer son empreinte. Ce ruisseau, qu'on eût pris pour le Styx serpentant dans ce nouveau Ténare, ne pouvait inspirer de douces rêveries. Il était plus sombre que sauvage, plus triste que mélancolique: nous étions sans doute les premiers mortels arrivés sur ses bords; aucun de nous ne fut tenté de boire de son onde. Nous le côtoyâmes l'espace d'environ un mille, et

nous serions sans doute arrivés avec lui à l'issue qu'il se fraie au pied de la montagne où l'on croit que commence son cours ; mais comme les objets qui s'offraient à notre vue n'avaient plus rien de nouveau pour nous, comme nous avancions sans nouvelle découverte et sans péril, *que peut-être* (*sic*) nous eussions pu faire plusieurs milles encore dans ce vallon uni, large et n'offrant plus que la monotonie des ténèbres, notre guide proposa le retour. Nous étions depuis longtemps arrivés à la base de la Montagne-Noire et nous voyagions sur ses fondemens. Il était deux heures après-midi ; nous avions marché sans relâche depuis dix heures du matin. Il fallait faire encore cinq ou six milles avant de nous trouver hors des flancs de l'abîme, si toutefois nous pouvions en sortir. D'ailleurs notre provision de chandelles était plus qu'à moitié consommée... La faim aussi ne pouvait tarder à se faire sentir. Tout commandait donc de s'arrêter.

« Un petit thermomètre, seul instrument que nous eussions porté avec nous, placé sur le bord du ruisseau, indiqua un degré de chaleur de plus qu'il ne marquait au haut de la montagne. Aucun des êtres vivans de la création, aucun individu du règne végétal, ne s'étaient offerts à notre vue. Tout était eau, rocher ou congélation. Nous avions plusieurs fois essayé des chants dans ces noires solitudes. Reboul y avait entonné d'une voix forte la chanson bachique de *Maître Adam* ; j'avais déclamé la descente d'Énée aux Enfers et la cantate de *Circé* du poète Rousseau ; nos voix retentissaient sous les voûtes de l'abîme, et les vibrations du son, portées en s'affaiblissant à de grandes distances, avaient je ne sais quel effet lugubre et quel charme mystérieux. Les échos étaient nombreux dans ces souterrains, mais ils semblaient moins répéter le son que le prolonger.

« Dès que le retour fut résolu, je sentis mon courage s'évanouir. La curiosité était satisfaite ; je ne vis plus que les dangers que j'avais courus et qu'il fallait affronter encore..... Jusqu'à ce moment, le désir de voir et de connaître m'avait comme enflammé d'une audace imprévoyante et aventurière ;

tout était vu ; le charme était détruit ; les précipices de l'abîme se montraient seuls devant moi ; je me vis loin de ma famille, je me souvins de ma mère, et je sentis une sueur froide couvrir tout mon corps.

« Je marchais silencieux et rêveur. Enfin nous perdîmes de vue le ruisseau, mais sans retrouver le chemin qui nous avait conduits sur ses bords. Nous errions dans des sentiers nouveaux ; nous ne retrouvâmes plus l'orifice où nous avions rampé ; nous ne vîmes plus la grande salle aux chauve-souris ; mais d'autres collines et d'autres plaines s'offraient à nos regards. Nous trouvions des chemins larges ou étroits, des voûtes élevées ou surbaissées, des flaques d'eau tranquille et des précipices effrayans. Bien des faux pas, bien des chutes qui n'avaient rien d'académique marquaient notre route et ajoutaient la fatigue à l'inquiétude du retour. Où étions-nous ? Où allions-nous ? C'est ce qui ne pouvait être connu, car nous ne paraissions pas monter encore.

« Tout à coup une découverte vint nous distraire du sentiment pénible de notre position. Dans l'angle d'un rocher, à six pieds de hauteur, j'aperçus quelque chose de noir ; j'approchai une de mes lumières, et je vis comme une masse informe, avec des cartilages et des parties hérissées de poil. C'étaient des chauve-souris attachées à la roche et comme superposées. Un cri de joie retentit dans nos rangs ; enfin nous rencontrions les seuls habitans de cette région de la nuit ; mais aucun signe de vie ne nous était donné. La lumière n'avait produit aucun effet sur ce groupe inerte et sans mouvement. Du gros bout de la chandelle dont ma main droite était armée, je frappai fortement à plusieurs reprises sur cette masse immobile, mais elle ne changea ni de forme ni de position. Je désespérais déjà du succès de mes épreuves, lorsque je m'avisai d'obtenir de la flamme le résultat que n'avait pu produire le frottement. J'approchai la mèche brûlante de la matière et je la chauffai vivement. Près d'une minute s'était écoulée et j'allais abandonner mon opération un peu barbare pour échapper à l'odeur forte et fétide qui venait nous assaillir.

lorsqu'une partie de cette masse se détacha, tomba à mes pieds en déployant les membranes de ses ailes et offrit à nos regards une chauve-souris de la plus grande espèce, comme on en voit au Cabinet d'histoire naturelle du Jardin du roi et qui ont 18 à 20 pouces d'envergure. Aucun de nous ne voulut se charger de ramasser et d'emporter cette proie qui resta couchée par terre sans se mouvoir. D'ailleurs, depuis sa *concrémation*, elle exhalait une odeur insupportable qui hâta notre départ et nous poursuivit très longtemps dans les détours du souterrain.

« Bientôt notre guide cria : « Courage! je retrouve un « chemin que j'ai suivi dans un autre voyage, et je le recon- « nais à ces jeux de la nature qui ressemblent aux caprices de « l'art, à ces congélations qui imitent assez bien l'intérieur « ruiné d'une église gothique, et voilà la croix que j'ai gravée, « avec un couteau, sur cette colonne. » Nous poursuivîmes notre route, mais bientôt le physicien ne se reconnut plus. Nous montions depuis assez longtemps dans les flancs de la montagne, quoique nous trouvassions à parcourir de longs étages de plain-pied. Cependant des descentes assez nombreuses nous reportaient vers le fond que nous venions de quitter, et plus d'une fois nous revîmes des sentiers inférieurs que nous avions suivis. Ainsi notre guide ne pouvait juger si nous avions monté beaucoup plus que nous n'avions descendu.

« Enfin notre courage avait beaucoup faibli, et nos forces s'usaient dans ce voyage dont le terme paraissait inconnu et l'issue incertaine. Nous n'avions plus envie de chanter ni de rire, lorsqu'un étroit passage, qui n'avait guère que trois pieds de haut, nous laissa voir un faible jour et nous amena sur les derrières de la fameuse colonne chargée du nom de tous les Hercules qui étaient venus jusque-là.

« Notre premier mouvement fut de remercier le Ciel, comme le matelot échappé du naufrage lui adresse sa fervente prière et ses vœux. Nous avions salué le jour avec la même ardeur que le marin salue la terre après une longue et périlleuse navigation. Nous apercûmes un ou deux reptiles auprès de la

colonne: ils ne pénètrent point dans l'intérieur des souterrains et s'arrêtent où commencent les ténèbres.

« Je conservais au retour le second rang, que j'avais presque toujours occupé dans la file. Je n'eus donc plus à recevoir les cailloux roulans sur mes talons, et ce fut moi qui les renvoyai sur les jambes de ceux qui marchaient en arrière.

« Lorsque nous arrivâmes à la bouche du cratère, le soleil descendait sur l'horizon. Le gardien de nos habits, qui nous croyait perdus dans les entrailles du gouffre, se disposait à porter au couvent, avec nos habits, cette triste nouvelle. Son paquet était déjà fait, et nous fûmes sur le point de rentrer à Sorèze dans le plus grotesque équipage. Ce fidèle gardien, effrayé de notre apparition et nous prenant pour des ombres ou pour des diables, fit plusieurs signes de croix. Enfin il se rassura ; il aida à nous débarbouiller, et notre toilette fut bientôt rajustée. Nous descendions gaîment la montagne lorsque nous trouvâmes à mi-côte deux bénédictins essouflés que le sous-prieur, inquiet depuis le dîner, auquel il nous avait longtemps attendus, envoyait à la découverte. Le soleil était couché, mais un rideau de pourpre ceignait encore l'occident, lorsque nous rentrâmes dans Sorèze. Le sous-prieur vint nous recevoir à la porte du couvent; il nous embrassa avec une émotion visible, comme s'il avait craint de ne plus nous revoir.

« Il nous suivit dans notre appartement où bientôt arrivèrent à la file tous les religieux du couvent. Ils étaient empressés et curieux d'avoir le récit des merveilles de notre voyage. Nous commençâmes par vider nos poches, où se trouvaient entassées une partie des richesses que nous avions mises d'abord dans notre sein. Le surplus remplissait nos mouchoirs et une serviette qu'avait apportée le gardien de nos habits. A la vue de tous ces trésors arrangés sur deux grandes tables, les bénédictins se récrièrent, et leur joie se manifestait en nous embrassant et en nous serrant les mains.

« Ils voulurent bien consentir à ce que nous remissions après le dîner, qui fut aussi notre souper, le récit de nos aven-

tures dans le *Trou de la lampe*. Ce récit fut interrompu par de fréquentes exclamations. Le lendemain il fallut le recommencer encore, et il sembla causer le même étonnement. Le cabinet de physique du collège s'enrichit des plus beaux échantillons que nous avions apportés ; quelques religieux, Reboul et le professeur de physique, se partagèrent le reste. Je gardai pour moi quelques légers fragments que je conserve encore. »

VILLENAVE.

---

*F. DE GÉLIS.*

# UNE ÉDUCATION MILITAIRE

## AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

---

Il y a une grande différence entre l'histoire populaire et traditionnelle et l'histoire telle que nous la dévoilent les archives de province, les lettres de famille et les mémoires privés. Cette société du dix-huitième siècle qu'on nous montre si turbulente, dépensière, frivole, joueuse et libertine, dans les cadres classiques de Paris, Versailles ou Trianon, nous apparaît pleine de modestie, d'économie, de sagesse et de piété, en Languedoc, en Provence, en Franche-Comté, et partout où la vie se développe loin du bruit et de l'intrigue, dans un milieu provincial et sain. Voici des lettres où l'on verra tout ce qui distinguait alors un gentilhomme campagnard d'un gentilhomme courtisan, un officier de métier d'un officier d'antichambre, comme on en trouve tant d'exemples dans Saint-Simon et les historiens du temps.

Nous sommes en mai 1764. Le jeune de Beaufort n'a pas encore dix-huit ans[1]; il se destine à l'état militaire et vient d'être admis, en qualité de cadet, dans le *Régiment du Roi*, en garnison à Besançon. Sa première lettre est pour informer son père de son arrivée au corps, et lui donner quelques renseignements sur son nouveau genre de vie :

« De tous ceux pour qui j'avais des lettres de recommandation, je n'ai trouvé que M. de Cardaillac[2]. Il me paraît un

1. Il était né le 29 octobre 1746.
2. Capitaine au *Régiment du Roi*. Sa famille était de Gascogne.

fort galant homme, au moins fort obligeant. Il a eu la bonté de me conduire chez le lieutenant-colonel et chez plusieurs autres officiers de la tête du régiment. Il m'a donné son tailleur et tous les renseignements nécessaires pour me procurer ce qu'il me faut. Je n'achète encore ni fusil ni giberne, parce que la nouvelle ordonnance donne des épontons[1] aux officiers. Peut-être M. de Guerchy[2] n'adoptera-t-il pas ce changement; alors, je ferai l'emplette du fusil lors de la revue; en attendant, M. de Cardaillac me prête le sien.

« Je suis logé dans la même maison que le premier capitaine de grenadiers qui est un homme de bon sens. Il m'en coûte 12 livres par mois, c'est le plus bas prix pour les logements. J'ai une chambre avec une alcôve, elle est peinte en blanc, avec des filets bleus. Au-dessus est une chambre pour un domestique, et un grenier pour mettre mon bois.

« J'ai consulté M. de Cardaillac au sujet du domestique; il m'a dit que tous les officiers en avaient un et qu'il serait indécent que je n'en eusse pas. De plus, m'ayant demandé combien vous me donniez de pension, sur ce que je lui ai dit que c'était 1.300 livres, il m'a répondu que cela ne suffisait pas et m'a chargé de vous mander que vous feriez bien de pousser jusqu'à 2.000. »

Pour justifier ce chiffre, le jeune aspirant fait le relevé de ses dépenses éventuelles : il donnera 144 livres à son logeur; sa pension à l'auberge et celle de son ordonnance lui coûteront de 12 à 1.300 livres, les gages du même homme seront de 100 livres au moins. Total approximatif : 1.500 livres, auxquelles viendront s'ajouter le prix du chauffage et de l'éclairage, le blanchissage, l'entretien de la garde-robe et

1. Les *espontons* étaient des piques à long manche dont les officiers faisaient usage pour le commandement plutôt que pour le combat. M. de Beaufort écrit : « épontons ».

2. M. de Guerchy était lieutenant-colonel et commandait le *Régiment du Roi*. A la même époque, un grand nombre de corps de troupe avaient un colonel à peu près honoraire, qui ne paraissait guère qu'en temps de guerre, et un colonel en second ou un lieutenant-colonel chargé d'assurer le service.

tous les menus frais que l'étiquette impose à un homme de sa condition et de sa profession.

Ces chiffres sont très suffisamment éloquents. Pas assez, cependant, pour convaincre le marquis de Beaufort, gentilhomme aux manières un peu rudes, habitué à la vie simple des gens de sa province[1] et qui se demande comment, avec 1.300 francs de rente, son fils n'est pas, de tous les sous-lieutenants de France, le plus riche et le mieux entretenu?

Ces réflexions, qu'il a certainement confiées à la poste, mais qui ne nous sont point parvenues, nous les devinons par la réponse qui suit :

« Je ne me démentirai pas dans mes projets d'économie, mon cher père, je les crois aussi nécessaires que vous et je comprends bien qu'il faut aller doucement pour aller jusqu'au bout, mais je défie l'homme le plus économe du monde de passer une année au *Régiment du Roi* à moins de cent louis. Encore cette somme ne pourra-t-elle me suffire cette première année, où il y a eu pour moi des dépenses extraordinaires, comme frais de réception, d'habits, d'équipement, et de mille petites choses. J'ai même oublié, dans le détail des frais, de comprendre mon maître de violon. »

Il a oublié aussi le perruquier, dont la note n'est point négligeable, car on fait grand usage de poudre et de pommade au *Régiment du Roi*. Il a oublié le professeur de danse et d'escrime. Il a oublié le fournisseur de nœuds et de rubans. Il a oublié — mais ce dernier oubli n'est peut-être pas tout à fait involontaire — certaine petite dette de jeu qu'il faut bien se décider, quand même, à faire connaître au papa :

« Je vous dirai que, depuis peu de jours, on m'a forcé dans une maison de la ville, chez un avocat général, de jouer au brelan. J'y ai perdu, comme à mon ordinaire, un peu plus d'un louis. »

La somme n'est pas grosse, mais la faute l'est peut-être

1. Le Languedoc, où il possède la terre de Bruguières, près le village du même nom.

davantage, en ce qu'elle constitue un précédent. Nous verrons tout à l'heure ce que le rigide marquis de Beaufort en dira. Quant à nous, qui cherchons surtout dans ces confidences les souvenirs et les enseignements historiques, nous constatons que si les mœurs militaires ont bien changé en France depuis cent cinquante ans, il n'en est pas de même en d'autres pays d'Europe, qui ont pieusement conservé leurs vieilles coutumes et leurs anciennes traditions. C'est ainsi qu'en Allemagne, les candidats à l'épaulette suivent la filière même à laquelle le jeune de Beaufort était astreint. Ils viennent, avant leur nomination, faire un stage dans le corps où ils doivent entrer, et vivent dès lors à la table et dans l'intimité de leurs futurs camarades, les officiers. Dans la grande famille qu'est le régiment allemand, c'est la meilleure manière qu'aient les aînés de connaître et d'apprécier leurs cadets, les cadets de voir leurs aînés à l'œuvre et de les imiter.

Dans nos vieux corps de troupe français, l'idée était la même et l'esprit familial encore plus développé. Du colonel au dernier enseigne, tout le monde se connaissait, s'estimait, s'appréciait. La hiérarchie militaire s'établissait d'elle-même, sans qu'il fût besoin de galons, parce qu'elle n'était qu'un reflet et, pour ainsi dire, un prolongement de la hiérarchie sociale. Quand un ministre de Louis XV imagina l'épaulette pour distinguer les grades, il eut un beau succès d'impopularité ; son invention ne fut longtemps désignée que sous le sobriquet méprisant de *guenille à Choiseul*. Les soldats d'autrefois appelaient leurs officiers « monsieur », et ce « monsieur » impliquait un respect moins artificiel que « mon capitaine » ou « mon commandant » parce que basé sur l'âge, le caractère, la naissance, la situation. On a beaucoup prêché contre le privilège des grades, réservé à certaines classes sociales, sans réfléchir que ce privilège était, à l'époque où il fut constitué, d'une logique irréfutable et d'une presque absolue nécessité. Prenons comme exemple les officiers du *Régiment du Roi* : voilà des hommes à qui leur situation dans le monde assure, en dehors de leurs qualités militaires, le respect des subordonnés.

C'est le sentiment que M. de Beaufort éprouve pour eux et qu'il communique à son père en lui disant : « Vous pouvez être sûr que mes efforts tendront de plus en plus à mériter les éloges des officiers majors et en particulier de M. de Guerchy. C'est un gentilhomme accompli, de manières exquises et d'une parfaite honnêteté. » Il est plus enthousiaste encore du capitaine de Cardaillac, qui, dès le premier jour, et pour ne pas manquer à cette sorte de franc-maçonnerie qui lie entre eux tous les honnêtes gens d'un même terroir, s'est constitué son protecteur et son ami.

*Laudator temporis acti!* me diront les partisans de l'esprit nouveau. Sans y mettre aucun parti pris, je crois qu'il y eut du bon et du mauvais à toutes les époques, et je constate que s'il fut presque toujours nécessaire d'abandonner les mœurs et les idées de l'ancien régime, presque jamais cet abandon ne fut un bien pour l'humanité.

Quand Beaufort arrive au *Régiment du Roi* pour y apprendre un métier dont il devait vivre — et mourir avant d'avoir longtemps vécu — il ne signe ni engagement, ni contrat. Les papiers, couverts de timbres et de cachets, qu'on exige aujourd'hui, ont remplacé, avec beaucoup moins d'élégance, la parole d'honneur dont on se contentait autrefois.

C'est à bon droit, d'ailleurs, qu'on s'inquiéterait de voir un adolescent admis aux fonctions d'officier sur sa simple bonne mine et quelques lettres de recommandation qu'il a dans sa poche. Nul n'est digne de commander à ses semblables s'il ne possède en outre l'instruction qui rehausse la valeur personnelle et donne l'autorité nécessaire au commandement. Ce principe était admis au dix-huitième siècle comme au vingtième, mais c'est au régiment, où ils arrivaient encore très jeunes, que les cadets-gentilshommes recevaient le complément d'instruction que les régents du collège n'avaient pas eu le temps de leur donner. Beaufort nous l'apprend en nous disant : « Notre professeur de mathématiques m'a fait acheter les sections coniques de M. de L'Hôpital et l'algèbre de Clairaut. Je dois revoir avec lui les trois premiers livres de L'Hôpital et

ensuite lire Clairaut pour aller plus loin dans le premier auteur. »

Et comme les *humanités*, dont il poursuit le cours sous l'uniforme, ne sauraient être complètes sans la musique et les arts d'agrément, il ajoute : « Je suis fort content de mon maître de violon. Il y a de plus une circonstance qui pourra avancer mes progrès dans cet instrument : je loge près de la chambre d'un monsieur de la ville qui ne laisse pas d'être fort et qui m'a proposé de jouer avec moi. Je ressens tout le profit de cette fréquentation : je touche déjà plus juste que je ne faisais ; la mesure va bien et mon maître s'y attache. »

A vrai dire, nous aimerions que ce jeune homme, admis depuis quelques jours seulement à l'honneur de ceindre une épée, se préoccupât un peu moins d'algèbre et de violon, un peu plus des choses de son métier. De l'uniforme qu'il porte, et qu'il doit être fier de porter, il ne nous dit que ces quelques mots : « La tenue vient d'être changée, l'habit sera toujours blanc, galonné d'or, mais avec un galon plus étroit, imitant la broderie. Il y en aura un tout au long du vêtement, et l'autre qui serpentera autour des boutonnières, contournera les poches et bordera les pans. Le collet et les parements seront bleus, les revers sont supprimés[1]. »

Il nous parle très brièvement du « tour de garde qui revient souvent parce qu'on n'est pas plus de 30 ou 33 officiers présents au corps » et reste muet sur tout ce qui est exercices, manœuvres et service militaire proprement dit. C'est qu'en vérité la vie sous l'épaulette diffère beaucoup de ce qu'elle deviendra plus tard. Dès qu'une guerre est terminée, la moitié des officiers partent en congé. Ceux qui restent, sont absorbés par des occupations très diverses qui ne leur laissent qu'un minimum de temps pour accomplir les devoirs de leur profession. La préparation à la guerre, telle que nous la comprenons

1. La question des parements et des revers avait une grande importance en matière d'uniforme parce que ces accessoires distinguaient par leur couleur et la façon dont ils étaient disposés, les régiments entre eux.

aujourd'hui, n'existe pas. L'instruction des recrues est abandonnée aux sergents, et c'est à des mouvements de parade, à des formations de revues, que s'emploie toute la science et l'intelligence des gradés.

Ce n'est pas que l'armée du dix-huitième siècle soit moins belle en France que dans les autres pays d'Europe. Celle de Louis XV est de toutes la plus nombreuse et la mieux équipée, sans en excepter même les régiments modèles de Frédéric II. Sous l'impulsion du Maréchal de Saxe, une foule d'innovations heureuses ont été introduites dans l'armement. Cet « éponton », dont nous parle Beaufort, qu'on vient de substituer au lourd et encombrant fusil, est une suite des réformes dont il a pris l'initiative et qui se sont accomplies de son temps. Mais si le matériel est en progrès, l'esprit militaire ne change que fort peu. Il faudra longtemps pour faire comprendre aux officiers que leur place est à la caserne plutôt que dans les salons, et que de leur contact direct et prolongé avec la troupe dépend la bonne instruction de celle-ci.

Les deux grands écueils de cette vie de garnison insuffisamment remplie sont l'ennui et le désœuvrement. Aussi voit-on les officiers envahir les cafés et les salles de spectacle. Du défaut de vider les bouteilles, notre cadet se défend tant qu'il peut et déclare à son père : « Je vous assure que je ne suis pas encore plus familiarisé avec le café que du temps que je vivais avec vous. Le peu d'argent que vous voyez marqué pour cette dépense sur mes notes, est employé plutôt à des glaces qu'à d'autres boissons. »

Quant au spectacle, il y va pour faire comme tout le monde et parce qu'il n'aurait aucun avantage à se priver d'une distraction qui ne lui coûte rien. « L'abonnement à la comédie se prend sur les appointements, ceux qui comme moi n'en ont point y entrent gratis. »

Le jeu est un danger plus redoutable pour notre jeune officier : même quand il s'abstient d'y prendre part, ce qui ne lui est pas toujours possible, il est entouré d'amis peu scrupuleux qui mettent sa bourse au pillage et abusent de sa complaisance

pour le rançonner : « Je me suis déjà aperçu que j'étais un peu trop aisé pour prêter de l'argent à certains de mes camarades, écrit-il à son père, je serai plus réservé à l'avenir sur cet article. »

Excellentes résolutions ! Le marquis de Beaufort croit à la sincérité de celui qui les adopte, mais il se méfie de sa persévérance et de sa fermeté. Pour l'encourager à bien faire, il use de toute son éloquence et met tant de paternelle affection dans ses avis qu'on lui pardonne de les donner avec un peu trop de complaisance et de prolixité :

« Qu'on est à plaindre, mon cher fils, d'être séparé par une aussi grande distance de quelqu'un avec qui l'on désirerait de s'entretenir fréquemment ! Votre lettre du 8 juillet dernier augmente mes regrets à cet égard. Ce n'est presque jamais qu'après coup que je puis vous proposer mes avis, mais je continuerai cependant à le faire, puisque c'est la seule ressource qui me reste dans notre position actuelle. Le mémoire que vous m'envoyez et le détail que vous y avez joint me fournissent un vaste champ à réflexions. Je suis accoutumé à penser tout haut avec vous, je vous dirai donc tout bonnement ce que mon amitié m'a suggéré à la lecture de votre lettre. Je suis on ne peut plus content que vous ayez perdu au jeu, espérant que cela vous engagera à vous tenir sur vos gardes. Le peu de goût que vous avez pour cet amusement est cause que vous n'en avez pas l'esprit et que je doute que vous acquériez jamais la science et la finesse nécessaires pour défendre comme il faut votre argent. Le brelan, tout aisé qu'il vous paraisse, exige de l'expérience et beaucoup d'habileté. Aussi vous ai-je conseillé de l'abandonner au premier avis que vous m'avez donné que vous aviez commencé de commercer avec lui. Je vous excuse d'avoir cru qu'une certaine bienséance exigeait de vous prêter aux propositions de jeu qu'on vous faisait, mais j'espère qu'après que cette illusion se sera dissipée, vous aurez reconnu qu'il est une considération qui doit l'emporter sur toutes les autres : c'est de ne point risquer à se déshonorer en ne payant pas ses dettes. Qu'arriverait-il de vous, si vous vous

mettiez un jour dans le cas d'abandonner l'état que vous avez pris?

« Eussiez-vous trente mille livres de rente, je vous conseillerais, pour votre tranquillité et votre honneur, de jouer très peu et toujours petit jeu, mais, dans votre position, cela devient un précepte. Besançon est une trop bonne ville pour qu'il n'y ait pas des maisons où l'on trouve à s'amuser honnêtement, sans courir les hasards auxquels vous avez été exposé. Il y a un choix à faire en tout pays. Si le *Régiment du Roi* venait à Toulouse, les gens raisonnables et obligés de compter avec eux-mêmes sauraient préférer les S... ou les C... aux F..., M... et autres maisons de cette sorte. Je me suis étendu sur cet article à cause de son importance : serez-vous assez heureux, mon cher fils, pour en reconnaître la nécessité? Je vous parle comme à mon ami, et c'est toujours en cette qualité que je poursuivrai mes réflexions avec vous. »

Ces réflexions, d'ailleurs, en amènent d'autres du même genre, et le marquis de Beaufort invite son fils à méditer sur la nécessité de borner ses fantaisies et de proportionner ses dépenses aux ressources de son modeste budget.

« Je vois sur votre mémoire plusieurs articles de dépenses comme clef d'or, galon, bouquets et canne. Pour cette dernière, je vous conseille et vous presse même de la laisser dans un coin. Un homme de votre état, à moins qu'il ne puisse marcher sans ce secours, ne doit jamais porter de canne. Souvenez-vous de cette affaire tragique dont je vous ai parlé plus d'une fois, arrivée entre deux officiers du régiment de Normandie. Le geste fut tout à fait involontaire, mais les suites n'en devinrent pas moins fâcheuses. A la bonne heure quand vous serez officier major ; jusque là, je vous en conjure, laissez dormir votre canne.

« Pour les autres articles, vous vous êtes satisfait, soit, mais prenez garde de vous laisser entraîner par le goût de ces niaiseries. Dans tous ces achats, vous serez la dupe de votre ingénuité, comme vous l'avez été de votre inexpérience au jeu. Cette clef d'or ne peut être que de la drogue, puis-

qu'elle ne vous a coûté que douze livres. De ce bourdalou que vous avez fait mettre à votre chapeau, je n'ai rien à dire si c'est l'usage au *Régiment du Roi*, mais il est bien nouveau pour moi que des personnes de bon ton joignent quelque chose au plumet. Et pour ce qui est des bouquets, trouvez bon que je m'en moque un peu : je me flatte que vous n'avez pas de reproche à vous faire à leur égard et que ce sont des présents que vous avez fait distribuer à d'honnêtes personnes comme vous l'auriez fait ici à Mademoiselle de S... ou à Mademoiselle d'A...

« Enfin, croyez qu'en tout ceci je n'ai cure que de vos intérêts et de la convention que nous avons faite avec M. de Guerchy que vous me soumettriez toutes vos dépenses et que je vous en ferais mes observations. Nous voici en règle pour aujourd'hui. »

Le marquis de Beaufort ne serait pas digne d'être Languedocien s'il ne s'intéressait à la terre et à ses produits. C'est le type du gentilhomme campagnard. Il dirige et surveille lui-même son domaine de Bruguières où il réside pendant six mois de l'année, et souhaite que son fils, malgré ses occupations nouvelles, garde le goût des travaux agricoles auxquels il l'a précédemment initié. Le 2 octobre, il lui écrit :

« Si le beau temps continue, je me propose de faire commencer les semailles le 15 ou le 16 courant. La vie que vous menez à présent ne vous met guère à portée de vous occuper de ces objets, pas même peut-être d'en entendre parler. Je vous en entretiens volontiers, cependant, puisque l'occasion s'en présente. Il ne faut pas perdre de vue les objets dont on a quelque idée, surtout ceux qui ont rapport à ce qui est le plus utile à l'homme, On ne peut mieux faire que d'employer une partie des promenades qu'on fait dans la campagne, à observer la culture du pays. L'histoire et l'expérience vous apprendront que les États ne peuvent devenir florissants qu'autant qu'on y prend intérêt à la terre et à ses produits. Les revenus ont beau prendre différentes formes, les mieux établis font défaut quand le blé vient lui-même à manquer. Toute richesse vient du sol, c'est le principe absolu. »

Ces préceptes sont excellents, mais le jeune de Beaufort ne semble pas pressé d'en faire l'application. Il a, pour l'instant, des préoccupations différentes, et les parties de paume auxquelles il se livre avec les officiers et les gentilshommes de Besançon, l'attirent beaucoup plus que l'agriculture et les travaux des champs. Son père, d'ailleurs, l'encourage à ce sport, et prouve, à la façon dont il en parle, que lui-même le cultiva, dans sa jeunesse, avec un certain succès :

« C'est fort bien fait à vous de jouer à la paulme : les jeux d'exercice contribuent à entretenir la santé. Cela vaut mieux que de ratisser un tapis vert, surtout au brelan. Il faut seulement prendre garde de ne point se passionner pour ces sortes de jeux au point de s'excéder. Ayez grande attention, dans les commencements, de prier le paulmier, ou quelque bon joueur, de vous placer la raquette dans la main ; c'est une chose des plus essentielles. Pour ce qui est de piger la balle, on ne l'apprend que par l'exercice. Il est vrai qu'on l'apprend plus ou moins vite, selon la mesure des dispositions naturelles qu'on a pour ce jeu. Quiconque pige bien la balle, joue toujours bien. Rien ne peut suppléer à cette qualité. »

Gardons-nous, d'après ce préambule, de croire que le jeu de paume soit un divertissement purement moral et hygiénique, auquel la jeunesse puisse se livrer en toute sécurité ; le marquis de Beaufort va se charger de dissiper ces illusions :

« Quand vous serez en état de jouer des parties, ce qu'il ne faut pas faire avant que d'avoir acquis une certaine force, prenez d'avance une ferme résolution de ne pas jouer d'argent ; il n'y a guère de jeu où l'on soit plus aisément la dupe d'autrui. Il n'y a, ni ne peut y avoir, de proportion entre un fort et un médiocre joueur, quelque avantage que le premier puisse faire au second, parce qu'un homme qui a le coup supérieur est sûr de gagner, infailliblement. Si vous voulez vous former et acquérir quelque adresse à ce jeu, il faut choisir un moment où la salle soit libre et jouer avec le paulmier ou avec un de ses garçons. Ceux-là ménageront les coups et la balle selon votre

portée, ce que vous ne pourriez exiger d'un amateur. J'ai cru vous donner ces instructions parce que *le jeu de paulme a des dangers pour la bourse, que vous ne soupçonnez pas.* »

Quelle joie pour cet excellent père, pour la marquise de Beaufort, les deux sœurs, le petit frère et toute la maisonnée, quand, un jour, les nouvelles de Besançon arrivent, non plus par le banal intermédiaire de la poste, mais apportées par un brave soldat du *Régiment du Roi*, qui ne se fait pas prier pour raconter tous les détails de la vie de caserne et répond avec une complaisance inlassable aux mille et une questions qu'on lui adresse :

« Bruguières, 2 novembre, 1764.

« Votre grenadier arrive, mon cher fils, et vous pouvez croire qu'il a été le bienvenu. Maman[1] l'a interrogé tout à son aise ; vos sœurs, votre cousine[2] qui est avec nous depuis hier, et jusqu'au petit-frère[3], chacun lui a poussé sa ou ses questions. Le petit Bruguières lui a dit que sans doute vous vous endormiez quand vous montiez la garde, parce qu'il lui paraît impossible qu'on se tienne éveillé dès qu'il fait nuit. Le caporal venait précisément de nous dire que c'était lui qui vous avait posé en faction à votre première garde. Il est arrivé vers les quatre heures après-midi, et l'on a pris soin de le faire goûter. Je lui ai recommandé de bien souper, de bien dormir, et j'ai pris rendez-vous avec lui pour demain matin, voulant lui donner de quoi boire avant son retour chez lui. Il est de Villenouvelle, bourg à quatre ou cinq lieues de Toulouse, par le chemin qui mène à Montpellier.

« Je suis charmé que vous soyez content de votre nouveau

1. La marquise de Beaufort.
2. Mademoiselle d'Arexy.
3. La famille du jeune officier se compose à ce moment du marquis de Brandoin de Balaguier de Beaufort, son père ; de la marquise, née d'Estrehan, sa mère ; d'un frère aîné, qui est prêtre de l'Oratoire ; de deux sœurs cadettes qui épouseront plus tard, l'une le comte de Boisset, l'autre M. de Gélis, trésorier de France ; enfin d'un frère, tout jeune encore, qu'on appelle Bruguières, du nom de la terre patrimoniale, et qui, par la suite, embrassera, lui aussi, la carrière des armes.

laquais, mais je le trouve bien jeune ; vous ne ferez pas un demi-siècle à vous deux, à beaucoup près. Pour cette raison je vous engage à veiller exactement sur lui. Montez-le, dès le commencement, à une certaine règle. Ayez attention qu'il prenne soin de ses vêtements et se tienne proprement. Le conseil qu'on vous a donné de l'habiller de vos couleurs est très à sa place ; une redingote de drap jaune fera l'affaire, sans qu'il vous en coûte beaucoup. Il est fort agréable qu'il sache raser ; cependant je vous exhorte à persévérer dans la résolution de vous raser vous-même ; on est si heureux de ne dépendre de personne !

« Vous savez aussi qu'un maître est devant Dieu, le maître des maîtres, responsable de l'âme de ses domestiques ; ainsi, vous devez prendre garde à sa conduite ; si elle n'est pas régulière, l'en avertir avec bonté et d'un ton qui lui fasse comprendre que c'est son intérêt et non le vôtre qui vous guide. Le bon exemple est la première des leçons, je n'ai rien à vous dire à cet égard parce que je pense que, de ce côté, vous êtes en règle. Si, avec ces précautions et quelques mots qu'il ne faut jamais omettre de dire à propos, vous apercevez en votre laquais des vices que vous ne puissiez déraciner, ce serait le cas de vous en défaire en lui expliquant vos raisons. Vous êtes assez intelligent pour comprendre qu'on ne peut pas exiger de ces gens-là une perfection à laquelle le défaut d'éducation met un obstacle insurmontable. Aussi faut-il que la prudence règle le zèle en pareil cas. »

Homme intelligent, sérieux et d'esprit cultivé, le marquis de Beaufort ne reste indifférent à aucune des questions politiques, religieuses ou sociales qui occupent les hommes de son temps ; nous ne serons donc pas étonnés de le voir s'entretenir avec son fils du grave conflit qui éclata, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, entre l'État, les Jésuites et le Parlement. Dans tous les mondes et tous les partis, l'opinion était très surexcitée. De Paris, où elle avait pris naissance, l'agitation gagna la province et atteignit son maximum d'intensité précisément en cette année 1764, où le roi Louis XV s'était résolu.

sur les instances de quelques membres influents de son conseil, à dissoudre la congrégation de Saint-Ignace. A Toulouse et à Besançon, où les Jésuites avaient de zélés défenseurs et d'irréconciliables ennemis, la lutte fut particulièrement vive et acharnée. Nous allons voir avec quelle animation, M. de Beaufort, tout sage et pondéré qu'il est, juge les hommes et discute les faits :

« Toulouse, 29 décembre 1764.

« Voilà donc, mon cher fils, votre parlement qui veut devenir célèbre dans tout l'univers! C'est une nouvelle preuve des ravages que cause la prévention et de la manière adroite dont les bons pères savent user pour séduire les gens qui n'ont pas appris à se défier d'eux. A peine l'enregistrement fait au parlement de Paris a-t-il été connu, qu'il en est parti plusieurs d'Avignon pour aller réchauffer les esprits dans les divers lieux de leur ressort. Il en est passé cinq à Alais[1] le 18 courant. Vous voyez qu'ils n'ont pas perdu de temps. Aussitôt après leur arrivée à l'auberge, il y a eu un très grand concours, où tout n'était pas peuple, proprement dit. On a pénétré dans l'appartement des révérends, on s'est prosterné, on a demandé des bénédictions qui ont été charitablement départies. Tout ce monde, dans les transports de la folle ivresse de voir des ci-devant, a été allumer un grand feu de joie sur la place qui est devant le palais épiscopal. On s'est répandu en invectives contre l'évêque, on a été ensuite allumer un autre feu devant le couvent des Jacobins, auxquels on a prodigué des injures dans le goût de celles qu'on avait vomies contre le prélat. De là, on s'est transporté devant la maison de MM. Dupin, dont l'un est conseiller au parlement de Toulouse et archidiacre d'Alais, et l'autre chanoine dans la même ville. Là, nouveau feu de joie, nouvelle répétition d'injures. A quoi doit-on s'attendre des ci-devant qui reviendraient à leur séjour habituel,

1. Le marquis de Beaufort, qui avait des intérêts à Alais, s'y rendait quelquefois et entretenait une correspondance suivie avec plusieurs habitants de cette ville.

si la seule vue de gens qui ne font que passer, déchaîne une pareille fureur ? Si tous ces faits peuvent être bien constatés, le parlement, ou du moins la saine partie, qui est ici la plus nombreuse, est bien déterminé à prendre les mesures nécessaires. M. de Montclar avait mille fois raison quand il a dit dans son compte-rendu que quand on n'aurait d'autres reproches à faire aux Jésuites que d'avoir jeté le trouble et la division dans tout le royaume, cet état était trop violent et trop funeste pour ne pas s'empresser d'en rejeter au loin les auteurs. Vous savez et vous avez vu ce qu'ils ont fait ici pour désunir le parlement et à quoi il a tenu qu'ils ne réussissent. Ils en sont malheureusement venus à bout à Besançon, mais à quoi leur ont servi toutes ces menées, sinon à rendre leur chute plus irrémédiable ?

« Parlons de vous, maintenant. J'ai écrit au chevalier de Beauteville, conformément à ce que vous m'avez marqué touchant l'Etat-major. Il est prêt à soutenir vos intérêts et j'ai lieu de croire qu'il y réussira. Il faut, mon cher fils, que de votre côté vous travailliez à vous distinguer dans vos fonctions. Pour cela, il faut nécessairement vous perfectionner dans l'exercice, non seulement pour le faire aussi correctement que possible, parce qu'on ne peut bien faire exécuter que ce que l'on sait bien soi-même, mais encore pour vous rendre l'ordonnance familière en toutes les circonstances et parties du service. Il faut vous attacher à suivre celui des officiers majors qui commande avec le plus de précision, de gravité et de sang-froid ; regarder et écouter attentivement ses actions, ses paroles, jusqu'à sa contenance, car ce dernier article en impose, plus que vous ne pensez peut-être, aux soldats.

« Familiarisez-vous bien avec le calcul et les mathématiques, qui sont le propre du service d'état-major et plus particulièrement nécessaires aux officiers de cet état. Attachez-vous à donner des solutions promptes et qui se distinguent par la netteté et la précision.

« Ne faites pas voir à tout le monde ce que je vous mande dans cette lettre : je ne tiens pas à passer pour le gazettier des

ci-devant, mais vous pouvez en parler au premier président pour lequel ce que vous m'en dites me donne une vénération singulière. Je suis charmé que votre goût pour la bonne compagnie se soutienne. Il y a toujours à gagner avec les gens qui ont de la raison et de l'esprit, et toujours à perdre avec ceux qui sont privés de ces qualités. »

« Bruguières, 4 janvier 1765.

« Je suis forcé de vous écrire plus brièvement que je n'ai coutume de faire, mon cher fils, parce qu'il est sept heures du soir et qu'il faut expédier Antoine[1] avant souper. Vous ne serez pas surpris que je vous écrive d'ici où j'ai été forcé de venir régler mes comptes de fin d'année. J'ai vu, pendant mon séjour à Toulouse, tous les Célès, Puymaurin et Sauveterre du monde et j'ai bien parlé de vous avec tous ces gens-là. Indépendamment de l'amitié qu'ils ont pour vous, ils savent que c'est me faire un très grand plaisir que de m'en entretenir. Je ne puis vous exprimer la singulière satisfaction que je goûte à leur dire que votre bonne conduite se soutient et que j'espère qu'elle ne se démentira pas. Mlle de Sauveterre prie bien le bon Dieu pour cela. Je crois ses prières bien bonnes, c'est un petit ange ; elle fait plus d'impression sur moi que le sermon que j'entends ordinairement à côté d'elle aux Jacobins.

« Je vous ai fait connaître que Maniban (car on ne l'appelle plus Campistron[2]) avait parlé de vous à quelques personnes d'ici. Vous jugez très sainement cet officier ; les personnes qui ont l'habitude de se mettre au large dans leurs fonctions et l'exécution de leurs devoirs, cherchent volontiers à jeter du ridicule sur ceux qui ont plus d'exactitude et de précision, mais leur opinion, qui se retourne contre eux, n'est point faite pour influencer les gens de bon sens et d'esprit.

« Je ne puis me résoudre à vous quitter ; il le faut, cepen-

1. Un de ses métayers.

2. Campistron, l'auteur dramatique, avait épousé Mlle de Maniban, fille du premier président. A la suite de cette alliance, plusieurs Campistron, fils ou petit-fils du précédent, prirent le nom de Maniban.

dant, car le *Touainou* est là, qui se morfond. Je ne le ferai pas sans vous dire que je vous souhaite tout ce que vous désirez. Si vous ne connaissiez déjà mes sentiments, vous pourriez en juger par l'ardeur de mes vœux. »

« Toulouse, 26 janvier, 1765.

« Vous avez encore manqué le courrier de lundi, mon cher fils; votre lettre du 14 ne m'est arrivée que le jeudi au lieu du mardi, cela fait que je suis obligé de vous écrire en grande hâte en arrivant à Toulouse, ne voulant pas être la cause d'un retard nouveau... Je suis bien aise que vous fassiez des progrès sur le violon. D'Henoose[1] m'a souvent dit qu'il ne tiendrait qu'à vous d'être fort, mais qu'il ne fallait pas trop courir après les agréments avant d'être bien assuré de la mesure et de l'ensemble. Il en est à peu près de cela comme du conseil que vous donne le paulmier de vous attacher à laisser porter la balle pour apprendre à la bien piger. Vous avez moins de besoin, maintenant, de jouer des sonates que de chanter, pour apprendre un peu le goût du chant. A présent que vous êtes hors de la mue, et que votre voix est telle qu'elle doit être, il faut, avant que l'organe cesse d'être flexible, l'accoutumer peu à peu aux inflexions et aux agréments du chant. Il faut bien prendre garde, en commençant, de donner dans un faux goût dont on ne se défait pas aisément.

« Dossigny qui entre, et qui est pressé comme tous les perruquiers, me force de vous quitter, mais il a beau faire, je veux vous recopier les quelques vers que voici. On les a faits sur la rage fanatique des congréganistes d'Alais, qui ont brûlé un chat pour insulter son maître. Ce pauvre animal appartenait à l'un des messieurs Dupin dont je vous ai parlé en vous mandant l'émeute :

Pauvre chat, te voilà brûlé !
Au fantôme du jansénisme
Par la fureur du molinisme[2]

1. D'Henoose, ou plutôt Dhenoose, était un professeur de musique très répandu à Toulouse au moment où ces lettres sont écrites. En mourant, il fit plusieurs legs importants à la ville.

2. La question des Jésuites, qui occupait M. de Beaufort dans une lettre pré-

Te voilà donc bien immolé.
Plus heureux qu'un chien de Tobie,
Ta mort vient d'illustrer ta vie;
Malagrida[1], sans sainteté,
D'un martyr s'est acquis la gloire :
Tu surpasses bien sa mémoire,
En mourant pour la vérité. »

Moins de deux mois après cette lettre, le jeune de Beaufort en recevait une de sa mère, ainsi conçue :

« A Toulouse, le 14 mars 1765.

« Le coup est trop accablant et ma douleur est trop vive, mon cher fils, pour m'exprimer en termes convenables sur la perte que je viens de faire. J'ai perdu celui avec qui Dieu m'avait unie par les liens les plus forts et les plus doux, et qui méritait si bien d'être aimé. Vous voilà vous-même privé d'un père dont la tendresse était grande et les avis bien utiles pour vous diriger et vous conseiller dans votre nouvelle vie. Par respect pour sa mémoire, par reconnaissance pour son affection, n'oubliez jamais les instructions qu'il vous a données et qu'il vous donnerait encore, si Dieu ne l'eût rappelé à lui. Ayez-les toujours présentes à votre esprit, dans toutes les circonstances ; c'est le seul moyen de lui rendre ce qu'il a fait pour vous et d'adoucir la peine d'une veuve désolée, qui n'a plus de consolations à attendre en ce monde que celles qu'elle recevra de ses enfants... »

Ces sentiments de tristesse seront compris par tous ceux qui, en parcourant les lettres du marquis de Beaufort, ont vu le mari dévoué, le père affectueux, l'homme généreux et bon qui était en lui. Son fils profita des leçons et des exemples qu'il en avait reçus, sa vie fut celle d'un honnête homme et d'un brave soldat, mais il vivait à une époque difficile où

cédente, se complique ici de la fameuse querelle entre le jansénisme et le molinisme, et il n'est pas difficile de voir où vont les préférences du marquis.

1. Malagrida, jésuite italien qui fut garrotté et brûlé à Lisbonne en 1761, après avoir été décrété d'hérésie par le tribunal de l'Inquisition.

les meilleurs furent presque toujours les plus éprouvés. Après un avancement assez pénible, il était parvenu au grade de major en second dans le régiment de Soissonnais, lorsque la Révolution éclata. Réduit à l'inaction par la désorganisation de l'armée royale, accusé d'incivisme, porté sur la liste des suspects, il fut forcé de passer à l'étranger pour éviter la guillotine qui n'avait pas épargné son frère aîné[1]. Mais, considérant que son devoir de soldat était de continuer à se battre, il s'embarqua sur la flotte anglaise de Waren avec ceux de ses compatriotes qui tentaient de rentrer en France les armes à la main. On sait le reste : ces malheureux n'abordèrent la côte que pour y mourir, et c'est sous les balles françaises que le lieutenant de Beaufort eut la suprême douleur de tomber à Quiberon.

Le 17 septembre 1781, il avait épousé Anne-Marie Gaultier de Montgeroult[2], et cette date marque le commencement d'une triste période où il semble que le mauvais sort se soit particulièrement acharné sur lui. Sa très jeune femme — elle n'avait que dix-huit ans à l'époque de son mariage — joignait à une vive intelligence, une incroyable légèreté d'esprit. Fort instruite, écrivant avec facilité, tournant agréablement les vers, elle s'entoura, dès qu'elle fut mariée, d'une cour de beaux esprits qui s'entendaient à merveille à poétiser l'honneur et la vertu, mais qui se préoccupaient fort peu de mettre ces beaux sentiments en pratique. Après la naissance d'un fils qui reçut le prénom d'Édouard et fut baptisé à Paris le 16 octobre 1782, les deux époux vécurent quelque temps à peu près étrangers l'un à l'autre et finirent par se séparer. A ce moment, la Révolution éclatait. Sous la Convention, M^me^ de Beaufort demanda à bénéficier d'une loi qui accordait le divorce, sur leur simple demande, aux femmes d'émigrés, et ce fait seul suffirait à prouver le peu de cas qu'elle faisait du serment

1. L'abbé de Beaufort fut guillotiné à Toulouse en 1793.

2. Elle est inscrite sur les actes de l'état civil comme « fille de dame Marie-Élisabeth Marsollier des Vivetières, veuve de M. Guillaume Gaultier de Montgeroult de Coutances ».

conjugal. Délivrée de son premier mari, d'abord par la complaisance du code révolutionnaire, ensuite et définitivement cette fois, par la fusillade de Quiberon, elle voulut s'en donner un second et épousa le comte d'Hautpoul, qui commandait un bataillon du génie à l'armée d'Italie. Celui-ci, au cours d'une brillante carrière qui l'amena au grade de général, avait demandé et obtenu l'autorisation de transmettre son nom à son beau-fils. Édouard de Beaufort s'appela dès lors Édouard de Beaufort d'Hautpoul[1].

Mme de Beaufort, elle-même, se croyant en droit de prendre à la fois les deux noms qu'elle avait portés successivement, se fit appeler « comtesse de Beaufort d'Hautpoul ». C'est sous ce titre qu'on trouvera, dans les vieilles bibliothèques de famille, un certain nombre d'ouvrages de poésie, bien oubliés aujourd'hui, mais qui, à la fin de l'Empire et sous la Restauration, eurent une certaine vogue dans les académies et les salons littéraires toulousains [2].

F. de Gélis.

1. Edouard de Beaufort d'Hautpoul, entré lui aussi dans l'arme du génie, arriva au grade de colonel. De Mlle de Budé, qu'il épousa, il eut un fils, Charles, militaire comme son père et son grand-père, et qui devint général de division, et une fille, Emma, qui épousa M. de Morlaincourt, officier du génie.

2. Quelques ouvrages sont cependant signés : « Comtesse d'Hautpoul » tout simplement. Tel, par exemple, le *Cours de littérature à l'usage des jeunes personnes*, imprimé en 1830, chez Hector Bossange, à Paris.

M. Alfred Marquiset, dans un intéressant ouvrage intitulé : « *Les Bas-bleu du Premier empire* » a retracé la vie littéraire de la Comtesse de Beaufort d'Hautpoul. Paris, Champion, 1914.

ÉTIENNE LEVRAT

# AU PAYS DES GAVACHS

Lorsqu'on examine une carte linguistique de la France on remarque qu'une ligne sinueuse partie de la région médocaine, et qui s'arrête au sud du lac de Genève, divise le pays en territoire de langue d'oïl, et en territoire de langue d'oc, d'importance sensiblement égale. Mais dans la région occitane, aux limites septentrionales du dialecte gascon, une petite tache attire l'attention. C'est une enclave de langue d'oïl. C'est là le pays des gavachs, que l'on appelle encore la *gavacherie de Monségur*.

Dans la *Géographie de la France* de Marcel Dubois et F. Benoist, cette enclave est indiquée, avec la mention suivante : *Gravaches* (sic) *colons de Saintonge transplantés sur les bords du Dropt en 1527*. En dehors de l'erreur de dénomination, cette explication n'est pas complète, et bien que la réalité de l'émigration saintongeoise en terre gasconne vers la fin du quinzième siècle ne soit pas contestable, les conditions de cette émigration sont assez discutées.

De plus la persistance linguistique et ethnique de cette enclave mérite l'attention. Il n'est donc pas sans intérêt de l'étudier, de voir les modifications de langage, de mœurs, d'architecture même, que les Saintongeois ont fait subir à leur nouvelle patrie, de se demander ce qu'il adviendra dans un temps plus ou moins proche de ce vieux parler pris entre le français niveleur et le gascon qui lui-même a peine à se défendre en cette région largement ouverte aux infiltrations continues de la langue officielle.

La gavacherie de Monségur, en effet, se trouve située dans

la vallée du Dropt, petit affluent de la rive droite de la Garonne, à quelques kilomètres de La Réole, dans le canton de Monségur, à l'est du département de la Gironde, entre la Dordogne et la Garonne, c'est-à-dire dans l'extrême partie occidentale de ce qu'on appelle l'Entre-deux-Mers.

Depuis longtemps déjà la présence de cet îlot de population saintongeoise avait attiré l'attention des ethnographes, des historiens et des linguistes. Il semble bien que le premier document imprimé parlant des gavachs soit l'*Almanach des Laboureurs* de l'année 1778. Cet almanach était publié à Bordeaux chez Labottière par l'abbé Laurent de Fournetz, né en 1645 à Roquebrune près Monségur, en pleine gavacherie, et c'est donc à un naturel du pays que revient l'honneur du premier travail sur sa patrie.

En 1785 l'abbé Baurein consacrait au même sujet quelques pages de ses *Variétés bordelaises*. En 1823 M. Dumoulin, procureur à La Réole, publiait une monographie de la *Gavacherie de Monségur*. Cette gavacherie a suscité aussi des études de MM. Dupin, Gauban, Ribadieu, Couyba, du grand érudit et archéologue girondin Léo Drouyn et d'un membre de la Société Archéologique de Bordeaux, le savant M. Queyron qui, en 1907 et 1909, lui a consacré deux intéressantes études.

Mais avant de nous demander l'origine et le mode d'invasion des gavachs du Dropt, il conviendrait peut-être d'éclaircir l'étymologie de ce terme qui n'est pas spécial à la région monséguraise.

## Qu'est-ce qu'un gavach ?

Si l'on ouvre le dictionnaire Larousse au mot *Gavache*, on lit ce qui suit : « de l'espagnol *gavacho*, terme de mépris appliqué aux montagnards des Pyrénées. Nom méprisant qu'on donne dans la Gironde à des personnes dont l'origine est étrangère au pays. — Par plaisanterie Auvergnat. »

C'est là un admirable mélange de notions exactes et d'interprétations erronées.

La réalité est que, à l'heure actuelle, nous ne savons pas l'origine certaine du mot « gavach », que ce mot se retrouve dans tous les idiomes méridionaux, avec de simples déformations dialectales, que même par delà la Loire on trouve le terme de *gavaud*, et que, partout, il a un sens très précis, celui de *mépris à l'égard des étrangers*.

L'espagnol appelle *gavacho* tout étranger et non seulement le Pyrénéen, mais encore le Gascon de la plaine et surtout l'Auvergnat, le juif errant que l'on rencontre dans tous les pays du monde.

Pour le Catalan, le *gavax*, c'est l'étranger, et plus spécialement le Languedocien son voisin.

En France, chacun est gavach pour son voisin, le Saintongeois pour le Girondin, le Girondin pour l'Armagnaquais, le Rouergat pour le Languedocien, et l'Auvergnat lui-même, non content d'être *gavacho* en Espagne, est encore gavach (*gobat*) pour ses propres compatriotes, car c'est ainsi que les habitants du pays-bas appellent les Cantaliens. En Lozère, nous trouvons le terme de *gavots* avec la même acception.

Le grand poète de l'Auvergne, Arsène Vermenouze, a consacré le terme dans un de ses beaux poèmes de *Jous la Cluchado*, *La Vinàdo* (la vinade.)

E, per veire las roujos gaùtos
Dels efants de las tèrros naùtos,
Mais d'uno drollo durbia l'uèlh :
Un *gavàch* quõ's crâne è qu⁻'s bèl !

« Et pour contempler les joues rouges — des fiers enfants des terres hautes, — Plus d'une fillette ouvrait l'œil. — Un gavach, c'est crâne et c'est grand ! »

Il semble bien qu'ici le terme de gavach soit surtout pris comme synonyme d'étranger, sans intention méprisante.

Tout autre est la signification du mot chez Théophile Gautier qui, en sa qualité d'ami de l'Espagne, lui donne l'expression castillane d'homme lâche, lorsqu'il écrit :

Que sur vos faces de Gavaches
J'écrive des croix au couteau.

Les vieux auteurs bordelais eux-mêmes avaient noté le sens péjoratif du mot gavach. Et voici ce qu'écrivait l'abbé Baurein au livre IV de ces *Variétés bordelaises* que nous avons déjà citées :

« Quelle que puisse être la signification du mot « *gavache* » duquel dérive celui de « *gavacherie* », il est certain que ce terme, que l'on regarde comme injurieux, n'est jamais employé à l'égard des naturels d'une contrée, mais uniquement vis-à-vis de ceux qui y sont étrangers.

« Ce ne sont pas seulement les Espagnols qui se servent de ce terme vis-à-vis des Français, nos paysans l'emploient les uns à l'égard des autres.

« Pour peu que quelques-uns d'entre eux s'écartent de leur canton, pour peu qu'ils aient l'accent différent de celui qui est reçu dans le lieu où ils se trouvent, les habitants de celui-ci n'hésitent pas à leur appliquer le terme de « *gavach* ».

« Que ce terme, donc, soit employé pour signifier une personne *vile*, *malpropre*, ainsi que le prétendent quelques écrivains, il est constant qu'on ne l'emploie que vis-à-vis des étrangers, des nouveaux venus, qu'une espèce de jalousie *fait regarder avec mépris*.

« Le terme de *gavacherie* signifierait donc *une contrée qui a été peuplée par des étrangers*. »

On ne peut mieux compléter cette définition que par ces lignes empruntées à un manuscrit de M. Dumoulin, manuscrit datant de 1823 et cité par M. Queyron dans son opuscule sur la *gavacherie de Monségur*.

« Par delà la Loire on dit *gavaud*, en espagnol *gavacho*, et dans chaque idiome, c'est la même injure, le sarcasme ; c'était partout, autrefois, la même expression de mépris pour les malheureux habitants de la campagne, tour à tour instruments et victimes de ces guerres continuelles de province à province, de ville à ville, de seigneur à seigneur, dans les temps de troubles et de barbarie.

« Les Gascons étaient bornés au nord par les Saintongeois. Ce sont, de tous leurs voisins, ceux dont encore aujourd'hui

ils diffèrent le plus d'idiome et de prononciation. C'était une autre nation : elle était voisine et, par conséquent, ennemie ; de là des querelles, des hostilités, des haines, et le sarcasme de *gavache* pour exprimer les *vilains étrangers*. Ce sarcasme est toujours usité sur la limite de la Saintonge et de la Gascogne, et encore aujourd'hui un Saintongeois, qui passe dans le pays où l'on parle le patois gascon, y est à l'instant traité de *gavache*. »

C'est ce qui explique que les immigrés du seizième siècle furent appelés *gabaï* ou *gabatchs* par les autochtones du monségurais qui, lorsqu'ils les virent implanter dans leurs paroisses et leurs mœurs et leur langage, « les reçurent sans doute très mal », ainsi que dit M. Queyron.

Ce terme de *gavach*, signifiant étranger au pays, se retrouve dans une œuvre toulousaine, un volume attribué par Catel à Pierre de Nogeroles, et imprimé à Toulouse, par J. Colomiès en 1555.

Il s'agit d'un *rondeau en gavach* cité par le docteur Noulet dans son étude sur *la prétendue pléiade toulousaine* (Académie des Sciences de Toulouse, 1853). Ce rondeau n'a d'ailleurs aucun rapport avec l'étude linguistique que nous faisons ici.

## L'Immigration gavache.

Si la gavacherie de Monségur est actuellement la seule existante, il semble bien que les siècles précédents ont connu, en Gironde, au moins deux colonies semblables : celles de Guîtres et de Saint-André-de-Cubzac, placées beaucoup plus près de la frontière saintongeoise, et qui ont disparu soit devant le mélange des populations qui a effacé les différences, soit plutôt devant l'envahissement du français en ces régions placées sur la grande route qui, de Bordeaux, conduit aux pays de langue d'oïl.

Celle de Monségur fut longtemps protégée par sa situation au cœur de l'Entre-deux-Mers, en un pays peu connu et d'ac-

cès difficile. C'est là, on le sait, une des raisons conservatrices des dialectes ; nos idiomes pyrénéens en sont des exemples. Autour de Monségur le gavach n'avait à redouter que l'influence du gascon, et nous verrons, d'ailleurs, qu'il l'a fortement subie.

Dans quelles conditions la gavacherie de Monségur s'est-elle formée ?

Trois hypothèses sont en présence, dont deux sont très séduisantes. Il faut cependant noter, avant de les aborder, l'hypothèse ingénieuse et quelque peu romanesque du bon abbé Baurein, qui, très probablement dans le silence de son cabinet, ainsi que cela se faisait au dix-huitième siècle pour beaucoup de travaux scientifiques, avait écrit, négligeant de voir les gavachs et surtout de les entendre parler : « Il y a lieu de penser que, dans le principe, c'étaient des étrangers originaires de quelques autres provinces de nos Gaules, qui, ayant suivi les armées de nos rois de la seconde race, qui avaient de fréquents démêlés avec les anciens ducs d'Aquitaine, entre autres avec Waïfre, furent fixés dans ces contrées qui étaient en quelque sorte dépeuplées par les guerres qui duraient depuis longtemps. »

A ce compte, la gavacherie de Monségur serait le témoin d'un passé bien vénérable; elle serait même beaucoup plus vieille que Monségur, et l'on pourrait s'étonner que ces vaillants guerriers de la seconde race n'aient voulu coloniser qu'en ce terroir d'Aquitaine, car, de l'Océan à la Méditerranée, notre pays d'Oc eut maintes occasions de les subir.

Passons maintenant aux opinions raisonnables. La première est fondée sur la tradition locale. Elle a été reproduite par M. Dumoulin et la pluralité des historiens de la gavacherie.

On sait que le Moyen âge et même l'époque de la Renaissance virent s'abattre sur la France de formidables épidémies qui ravageaient le pays, faisant de terribles hécatombes. La peste, en particulier, sévissait périodiquement, détruisant parfois des villages entiers.

Le fléau s'abattit sur la Guyenne en l'année 1515. On ignorait alors les énergiques mesures prophylactiques actuelles, et la thérapeutique était inexistante. Aussi, avec des alternatives

de décroissance et de redoublement, au gré de la saison et du climat, le mal s'éternisait-il dans une même région. En 1520 la contagion attaquait la partie du pays qui forme aujourd'hui l'arrondissement de La Réole.

En 1523 et 1524 la peste envahissait La Réole, et y causait une telle mortalité que l'on devait établir au levant de la ville un cimetière spécial pour les pestiférés.

Le mal gagna de proche en proche ; les deux rives du Dropt furent à leur tour la proie du fléau qui ne cessa qu'en 1527.

Lorsque la terreur fut dissipée et que, renaissant à la vie, on put considérer l'étendue du désastre, plus de la moitié de la population était emportée, les terres étaient incultes ; c'était la ruine d'un pays naguère riche et florissant.

Les grands propriétaires se voyaient dans une situation des plus pénibles. Or, le seigneur le plus considérable de la contrée était Henri d'Albret, roi de Navarre, beau-frère du roi de France, François Ier. Il désirait repeupler ses terres, et fit appel aux populations voisines, Saintongeois, Angoumoisins, Angevins, tous gens de labeur, experts aux travaux de la terre et qui convenaient au rôle qui leur était dévolu.

Telle est, selon la tradition orale que l'on peut recueillir encore dans le Monségurais, l'origine de la venue des gavachs. Elle concorde avec les données historiques sur la marche et l'évolution de l'épidémie de peste, en Guyenne, de l'année 1515 à l'année 1527. Elle trouverait encore sa confirmation dans un conflit provoqué entre les anciens résidents et le seigneur de Castelmoron, Henri d'Albret, par l'instauration sur le sol gascon des nouveaux occupants. Voici ce qu'écrit, à ce sujet, Dumoulin :

« Avant la contagion, les redevances, cens et rentes se payaient par villages ou ténements, et non pas individuellement. Tous les propriétaires ou tenanciers dans le même ténement étaient solidaires entre eux ; mais lorsque ces étrangers arrivèrent, et que le seigneur leur eut fait concession du fonds que la peste avait fait tomber en déshérence, les Gascons

refusèrent la solidarité avec des nouveaux venus qu'ils ne connaissaient pas.

« Ce fut le sujet de longues discussions entre ces anciens tenanciers et le seigneur de Castelmoron (le roi de Navarre).

« Enfin tout s'arrangea au gré des Gascons ; le seigneur de Castelmoron consentit à l'abolition de la solidarité, la rente cessa par ténement, et ne se paya plus qu'à la mesure agraire dite le journal.

« ... La liève qui fut donnée à cette occasion porte la date de 1554. On l'a vue et lue en 1783, et on croit qu'elle existe encore. »

On le voit, toute la documentation de Dumoulin est faite de tradition. Même pour la pièce si importante de la liève portant modification du paiement des redevances, et qui confirmerait les récits oraux, il n'a que des renseignements imprécis : on a lu la liève en 1783 ; elle aurait existé encore en 1823... Ce ne sont là que de simples on-dit. L'histoire a droit à plus de précision.

Cependant cette explication traditionnelle de l'arrivée des gavachs a rencontré grande créance auprès des érudits locaux qui, tour à tour, l'ont reproduite. Le dernier d'entre eux, le docteur Couyba, l'admet encore dans son très curieux ouvrage sur *La Peste en Agenais* (publié en 1905). Il pense que les épidémies de 1515, 1519, 1522 avaient amené des gavachs en Agenais, et il reproduit l'opinion courante, selon laquelle la peste de 1525 dépeupla à ce point la vallée du Dropt que le roi de Navarre et duc d'Albret, Henri I, avait appelé, pour combler les vides, de nouveaux contingents gavachs qu'il implanta autour de la ville de Monségur.

Cependant, dès 1885, une nouvelle explication a été donnée par M. Léo Drouyn. On pourrait, par opposition avec l'explication traditionnelle, l'appeler l'explication *scientifique*, car elle est avant tout fondée sur l'examen de documents tels que terriers, archives de familles ou minutes de notaires.

Selon l'archéologue bordelais, nous nous trouverions en présence d'une immigration de même cause, mais d'évolution

lente : c'est-à-dire que c'est bien le dépeuplement des terres de Guyenne qui attira les Saintongeois, mais au lieu d'arriver brusquement, ils firent leur pénétration lentement et progressivement, durant plus d'un siècle, depuis la dernière période de la Guerre de Cent ans jusqu'après la peste de 1525. Au lieu d'un phénomème d'invasion, on est en face d'un phénomène d'infiltration. On voit la différence.

L'opinion de Léo Drouyn est très plausible, très probablement même exacte en ce qui concerne les régions étudiées par le savant Girondin. Mais en est-il ainsi pour la gavacherie de Monségur ? Cela peut se discuter.

Drouyn, en effet, n'a fait porter son enquête que sur les terres de la Bénauge, voisines de Bordeaux, sur les terres de l'abbaye de la Sauve et de l'abbaye de Blasimont.

Or, si, dans ces régions, on voit dès 1456 des étrangers accourir à l'appel des abbés, ils n'ont jamais constitué de vraies colonies, ils ont été absorbés peu à peu par l'élément gascon prépondérant, et seuls quelques noms étrangers au pays rappellent leur origine.

Tout autre est le processus de formation de la gavacherie de Monségur. Car, là encore, une infiltration lente aurait été suivie d'absorption, et, pour expliquer la permanence de la langue, des mœurs, de la race même, il faut supposer un transport en masse qui, seul, protégera suffisamment le nouveau groupe contre les influences du dehors dont la plus efficace est le mariage.

Pour que l'hypothèse de Drouyn fût parfaitement admissible (notons d'ailleurs qu'on ne peut systématiquement la repousser, et qu'elle est malgré tout plausible pour Monségur), il faudrait que les archives de l'abbaye de Saint-Ferme, que les actes notariés des études de Monségur nous signalassent, dès le milieu du quinzième siècle, l'arrivée des gavachs sur le terroir. Jusqu'à présent nous n'avons pas connaissance de faits semblables. Des recherches ultérieures élucideront peut-être ce point.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que, de tout temps, l'im-

migration des provinces voisines, plus pauvres, vers la riche Guyenne, s'est largement pratiquée. Et, de nos jours encore, le pays monségurais est envahi par les Saintongeois et, surtout, par les Périgourdins qui viennent remplacer les fils de la vieille terre gasconne, attirés par le mirage de la grande ville et par celui, plus lointain, de l'Amérique du Sud.

Nous ne citerons que pour mémoire l'opinion de M. Gauban, auteur d'une histoire de La Réole. Sans se refuser à admettre l'influence de la peste sur la modification des populations des rives du Dropt, il constate, avec raison d'ailleurs, que la peste a sévi en d'autres points que dans le bassin de l'affluent nord de la Garonne, et qu'en particulier le sire d'Albret possédait, en deçà et au delà de la Garonne, de vastes domaines où il dut installer des familles étrangères. Or, on n'y trouve pas de gavachs.

M. Gauban en conclut que, s'il y a des gavachs autour de Monségur, c'est que, par suite du voisinage de deux populations de dialecte différent, il s'est trouvé là un point de rencontre où les deux parlers se sont mélangés. Pour M. Gauban, le gavach ne serait donc qu'un mélange de gascon et de mauvais français ou, plus exactement, un patois dérivé du gascon. Cette explication ne résiste pas à l'examen. En effet, bien que très abâtardi et fortement teinté de gascon, le gavach de nos jours ressemble trop au dialecte saintongeois pour qu'une hésitation soit possible sur sa provenance. Et, d'ailleurs, si le voisinage avait dû influer, le gavach ressemblerait au périgourdin, dialecte de langue d'oc, et non au saintongeois, dialecte de langue d'oïl.

Quant au fait que les possessions garonnaises du seigneur d'Albret ne renfermaient pas de gavachs, il n'est pas probant en lui-même. L'Entre-deux-Mers a son entité géographique fort nette. Bien que très près, il est, en fait, très loin de la Garonne; il forme un tout défini. Aussi n'est-il pas étonnant que les Saintongeois n'en aient pas franchi les limites. Aujourd'hui encore les Charentais ou les Périgourdins ne s'aventurent guère au delà des rives du Dropt.

En somme, quelle est la vraie solution du problème de l'immigration gavache ? Probablement une solution mixte : celle qui allierait l'opinion traditionnelle, celle de Dumoulin, avec celle de Leo Drouyn : infiltration lente, suivie d'une invasion brusque et localisée. Telle doit être la réalité. Il faut, en effet, et quelle que soit la vérité d'une hypothèse scientifique, tenir compte de la tradition populaire qui, d'âge en âge, se transmet oralement. Sans être la vérité absolue, elle en renferme cependant une importante part. Il ne faut pas la négliger.

### Topographie de la gavacherie.

Il est un fait, absolument certain dès que l'on consulte les vieux auteurs sur la topographie de la gavacherie, c'est que, de jour en jour, son territoire diminue, et que l'on peut prévoir l'époque prochaine où elle n'existera plus qu'à l'état de souvenir.

Mais avant d'entrer dans le détail de cette évolution, il n'est pas inutile de dire un mot de la région d'Entre-deux-Mers où ses derniers vestiges se conservent.

Pays de coteaux assez abrupts, enserrant des vallées très étroites, le canton de Monségur dispose ses villages sur les cimes, autour d'un coteau central sur lequel s'érige le chef-lieu. C'est, en somme, un nid clos, dont la seule échappée est l'étroite coulée du Dropt vers la Garonne. Jusqu'en ces derniers temps sa seule communication vers la vallée du fleuve se faisait par La Réole, parallèlement à la rivière, et La Réole est à 18 kilomètres de Monségur. Ce n'est que le récent établissement d'une voie ferrée reliant directement Monségur à Bordeaux qui a ouvert le pays à l'influence du dehors, et depuis cette époque, l'immigration gasconne et l'immigration en retour des Charentais et des Périgourdins se font manifestement sentir. L'influence, d'ailleurs, de cet état de choses sur la gavacherie paraît nul. Si elle s'est conservée surtout autour de Monségur, c'est en raison de la topographie qui est compa-

rable à celle des vallées pyrénéennes. Si elle disparaît, c'est pour des raisons ethnographiques que nous étudierons plus loin.

En 1778, l'*Almanach des Laboureurs* estimait que la gavacherie de Monségur comprenait quarante paroisses s'étendant de la ville de Duras, qui est située à neuf kilomètres au nord-est de Monségur, jusque vers l'embouchure du Dropt, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Monségur. Cette bande de territoire était limitée au midi par la rive de la Garonne.

En 1823, M. Dumoulin trouvait quarante-sept communes, s'étendant sur quatre cantons de la Gironde, et sur deux cantons du Lot-et-Garonne. Vingt mille personnes parlaient alors le gavach.

M. Queyron estime qu'en 1906 ce nombre était tombé à six mille, et l'on peut dire que la gavacherie se meurt. Nombre de communes jadis gavaches sont redevenues gasconnes, et les limites du territoire se rétrécissent chaque jour autour de Monségur. Actuellement on ne peut guère considérer comme gavaches qu'une douzaine de communes. Et encore certaines ont-elles une prédominance d'élément gascon, et la plupart sont-elles mi-gavaches. On peut affirmer qu'aujourd'hui trois communes seules sont à peu près absolument gavaches : ce sont celles de Saint-Vivien et de Taillecavat au sud de Monségur, et de Dieulivol au nord de la vallée. La majorité des habitants de Cours, près Taillecavat, de Saint-Gemme, Roquebrune, Coutures, Neuffons, Rimons appartiennent encore à la famille saintongeoise. Quant aux autres communes (telles que Fossès, Saint-Michel, Saint-Ferme, Castelmoron, Landerrouet et Mesterrieux), l'élément gascon y prédomine.

Je n'ai pas encore cité le nom de Monségur parmi les communes gavaches. C'est qu'à mon avis Monségur, qui ne l'est pas maintenant, ne le fut jamais.

Je sais bien que M. Queyron écrit dans son étude :

« Dans la ville de Monségur, on ne parle plus le gavach ; depuis longtemps déjà, cet idiome a disparu devant un idiome méridional parlé dans le Haut-Agenais.

« Il n'en était pas de même, paraît-il, il y a cinquante ans ; le gavach était alors parlé couramment à Monségur. presque par tout le monde. »

C'est là une erreur, et une double erreur. En effet, jamais le gavach n'a été parlé couramment à Monségur, et si quelque chose a disparu devant un idiome du Haut-Agenais, c'est un pur dialecte gascon apparenté au réolais et même au dialecte d'Armagnac, à ce que je dénommerais le gascon classique.

Monségur n'a jamais été gavach. Et cela se comprend : il suffit de savoir ce qu'étaient les gavachs, et ce qu'était Monségur.

Les gavachs étaient des paysans venus pour repeupler les campagnes décimées. Que seraient venus faire ces laboureurs à Monségur, ville forte, ville de soldats, de bourgeois et de commerçants? Monségur, ville libre, ne dépendant des seigneurs voisins que d'une façon fictive et à titre de tutelle, s'administrait elle-même, et avait une population d'artisans et de juifs. Les gavachs n'auraient trouvé là nul emploi en rapport avec leurs facultés ; d'ailleurs, toutes les vieilles familles monséguraises portent des noms absolument gascons, fort différents des noms gavachs, noms de langue d'oïl.

Nous pouvons affirmer ensuite qu'il y a cent ans, à plus forte raison, il y a cinquante ans, le peuple monségurais ne parlait pas gavach, mais gascon, un gascon très pur que nous avons pu reconstituer et assimiler au gascon de l'Armagnac. A l'heure actuelle, il est vrai, ce gascon a disparu de Monségur. Les vieilles familles monséguraises ne parlent plus que le français ou un patois gascon qui consiste généralement à donner à des mots français une terminaison méridionale.

S'il est exact de dire qu'un idiome du Haut-Agenais a remplacé en ce pays le gascon, c'est surtout en parlant de la campagne, car elle se peuple avec des métayers et des petits propriétaires venus du Lot-et-Garonne. Le petit commerce monségurais lui-même tombe aux mains de ces gavachs d'une autre sorte qui viennent remplacer les familles anciennes disparues ou transplantées dans les grands centres. Le marché

hebdomadaire de Monségur est, d'ailleurs, un bel exemple de mélange de race et de cacophonie linguistique; on y voit le foulard gascon et le foulard de l'Agenais, la coiffe saintongeoise et le bonnet périgourdin, et les idiomes se croisent, gavach et saintongeois chantants, gascon léger, et agenais moins souple, sur lesquels tranchent la lourdeur du dialecte de Périgord. Je ne parle pas du français qui, de plus en plus, devient prédominant en cette région soumise à l'emprise d'une cité depuis longtemps évoluée et francisée, Bordeaux.

## Ethnographie du gavach.

Au sein du pays gascon les gavachs ont vécu de longs siècles sans trop se mélanger à la population ambiante, ce qui explique que leur type ethnique, assez différent du type autochtone, se soit bien conservé jusqu'à nos jours, mais ce qui explique aussi la disparition d'une race peu nombreuse, qui se mariait entre elle, aboutissant fatalement à la consanguinité.

Une autre raison de la disparition de la race est la prospérité dont elle a joui vers le milieu du dernier siècle. Tandis que le Gascon faisait vivre, sur sa petite métairie, une nombreuse famille, et que sa médiocrité de fortune l'obligeait même à avoir plusieurs enfants pour mieux exploiter son bien, le gavach, gros propriétaire depuis l'origine, voyait, par les héritages successifs, son patrimoine s'arrondir. En cette époque de prospérité agricole et financière, les produits de la terre se vendaient; l'argent affluait; le gavach était devenu un bourgeois campagnard. Le résultat de cette situation florissante fut le résultat habituel : le dépeuplement. Le père voulut conserver intact le patrimoine, il rêva pour sa famille une situation supérieure à la sienne, il réduisit le nombre de ses héritiers. Aujourd'hui, presque tous les gavachs sont riches, ils ont un ou deux enfants, et continuent encore à se marier entre eux. Aussi la race a-t-elle perdu de sa vigueur, et les malingres, les chétifs qu'elle produit en sonnent le glas définitif.

Le type gavach est fort différent du type gascon. La stature est plus forte, la charpente est plus lourde, les cheveux sont lisses et lourds, la complexion lymphatique. La différence est surtout accusée chez les femmes qui n'ont ni la vivacité, ni la joliesse des filles de Gascogne. Le gavach est lent, indolent, calme. Il a conservé l'accent saintongeois, l'accent traînant, chantant, et l'intonation spéciale aux pays de langue d'oïl.

Naguère encore son habillement différait de celui du Gascon. Il portait de larges chapeaux, revêtait de grossiers habits de cadis. Actuellement il s'habille comme les bourgeois de la ville.

Il y a une centaine d'années les femmes portaient une coiffe en lingerie proche parente de la coiffe de Saintonge, actuellement, celles (très rares) qui ne portent pas le chapeau ont adopté le si seyant et élégant foulard gascon.

Les gavachs venaient d'un pays fort différent de la Gascogne. Ils apportèrent dans les lieux où ils s'installèrent (ainsi font tous les immigrants) des mœurs, des coutumes, des procédés qui leur rappelaient la patrie.

C'est ainsi que l'on peut étudier aux alentours de Monségur une architecture gavache. La plupart des arrivants obtenaient de vastes domaines, à charge d'y élever une maison. Ils la construisaient selon les méthodes de leur pays : aussi la maison gavache diffère-t-elle sensiblement de la maison gasconne.

Sa première caractéristique est un toit à tiers-point. Or, ces toits en pointe servent à l'écoulement rapide des eaux pluviales et empêchent l'écrasement de la couverture par la neige. Ces traits sont inconnus, parce qu'inutiles, dans la Gascogne de la plaine, pays d'hivers doux et de pluies modérées. Il n'en est pas de même au pays des nouveaux venus.

Léo Drouyn a longuement étudié l'habitation gavache, et voici ce qu'il écrit de ces maisons : Elles « sont toutes bâties en pierre dure, avec angles en embrasure des portes et des fenêtres, en pierres de taille, équarries seulement du côté de l'angle ou de l'embrasure ; le reste est en moellons irréguliers ».

Ces maisons ne se composent en général que d'un rez-de-

chaussée surmonté d'un grenier. Le rez-de-chaussée se divise en deux ou trois pièces que traversent une ou deux grosses poutres.

Les cheminées sont vastes, et rappellent les cheminées de l'époque gothique ou de la Renaissance. Leur manteau orné de moulures est élevé de plus de $1^{m}50$ ; il repose sur de fortes consoles appuyées sur des colonnettes à demi-engagées dans la muraille.

Drouyn a l'air de trouver caractéristique cet aspect des cheminées. A mon avis, il n'en est rien. C'est là une cheminée de style ancien, tout simplement, et telle qu'on en rencontre un peu partout dans notre Midi gascon, dans les châteaux, les maisons bourgeoises ou les fermes.

Continuant sa description, l'archéologue bordelais écrit : « Les portes sont d'une dimension ordinaire, les fenêtres petites, souvent divisées en deux ouvertures par un meneau horizontal, souvent en quatre par deux meneaux se coupant à angle droit. Les angles des embrasures des portes et des fenêtres sont toujours à sections droites et à angles abattus par un biseau uni, et se reliant à la base des pieds droits par un congé ; d'autrefois, ce linteau est creusé en quart de rond.

« Le linteau de la porte est quelquefois surmonté d'une ouverture carrée, surtout lorsque la porte s'ouvre à l'entrée d'un corridor. »

Je ne vois rien là que de très commun ; c'est là la description de fenêtres des quinzième et seizième siècles, tout comme nous retrouvons cette date dans la structure du vantail que nous donne M. Queyron : « Le vantail est en planches de bois de chêne, très épaisses. Une deuxième couche de planches en bois de chêne couvre la première à angle droit (le plus souvent dans sa moitié inférieure seulement), et ces deux couches sont reliées entre elles (ou plus exactement toute la porte est cloutée, ornée) par des clous à grosses têtes (des clous forgés à pointe de diamant), très rapprochés les uns des autres. » Ces clous sont disposés en bandes parallèles ou en quinconces.

Cette porte n'est pas le moins du monde caractéristique.

Elle se trouve dans toutes les vieilles maisons de Monségur. Or, en supposant que des gavachs fussent venus à Monségur, ce qui, après tout, est possible, ils n'auraient pas reconstruit une vieille cité militaire, dont les belles maisons gothiques de pierre ou de bois existent encore, et c'est précisément à ces maisons que l'on retrouve des portes semblables, maisons qui ont le caractère général de l'époque avec, au rez-de-chaussée, la large fenêtre cintrée pour l'étal des marchandises et, aux étages en surplomb que surmonte le toit en avant, les croisées aux meneaux de bois ou de pierre plus ou moins travaillés. Ces portes cloutées existent, d'ailleurs, partout; nous les avons rencontrées dans toutes les vieilles villes de Gascogne, et Toulouse nous en offre de nombreux et remarquables exemples.

Plus caractéristique de la maison gavache est l'existence de trous dans les murailles pour placer des nids à pigeons.

Le pigeonnier gascon, qui dominait la maison seigneuriale ainsi qu'une tour, était un privilège que l'on n'accordait pas volontiers au manant. Il est fort probable que, pour attirer l'étranger, on lui donna cette autorisation d'élevage du pigeon, si jalousement refusée aux naturels du pays. Mais le gavach ne construisit pas de pigeonniers, il se contenta de trouer sa muraille.

A côté du mur pigeonnier et du toit à tiers-point, la meilleure caractéristique de la maison gavache est l'évier. Creusé dans une large table de pierre dure, l'évier est logé dans une sorte de niche avec deux consoles pour déposer les cruches et la vaisselle. Pour l'écoulement des eaux, cet évier, qui est toujours enchâssé par un de ses petits côtés dans le mur extérieur, le dépasse sensiblement, de 20 à 30 centimètres, et, par une gouttière creusée obliquement vers un angle de la pierre, l'eau s'écoule sans souiller le mur et sans nécessiter de conduite spéciale. C'est le principe de la gargouille.

La maison gavache fait comme la race : elle disparaît rapidement. Vieille déjà de plusieurs siècles, elle tombe en ruine; les incendies la détruisent, ou même ses propriétaires enrichis la démolissent. A sa place on construit de belles maisons mo-

dernes, en pierre blanche, au toit de tuile ou d'ardoise, et qui ne ressemblent plus à la vieille ferme, mais aux souriantes villas de la banlieue bordelaise.

Les gavachs possédaient la majeure partie des moulins à eau construits sur le Dropt; ils y installèrent des battants qui leur servaient à faire des draps avec la laine des moutons du pays. Ils teignaient ces draps appelés cadis soit en bleu, soit en brun roux. Cette dernière couleur était obtenue avec du tan ou du brou de noix, chênes et noyers étant très abondants dans le pays.

Batteurs de draps, les gavachs étaient encore tisserands et tonneliers. Les registres paroissiaux nous informent de ce fait. Il ne faut pas s'étonner, d'ailleurs, que les tonneliers fussent nombreux parmi les immigrants. Il venaient peupler un pays de vignobles, l'une des principales sources d'alimentation du marché de Bordeaux. Or, viticulture et tonnellerie vont de pair, et aujourd'hui encore le canton de Monségur est un centre très actif de fabrication et d'exportation des barriques dites bordelaises.

Les émigrants apportent toujours, dans le pays où ils vont se fixer, non seulement des coutumes nouvelles, mais encore des produits nouveaux, surtout des produits du sol. Les gavachs ont apporté dans le bassin du Dropt quelques espèces fruitières que l'on retrouve encore dans les vergers : entre autres, une pomme anisée dite pomme de Saintonge. Des poires et des pommes acides qui servaient à faire le cidre et le poiré ont à peu près disparu, car les gavachs sont devenus, comme les Gascons, buveurs de vin.

## L'idiome gavach.

La partie la plus intéressante d'une étude sur les gavachs est, assurément, celle de leur langage. Elle est aussi la plus difficile, car nous sommes fort loin de la pureté primitive. Le parler s'est abâtardi, fortement mêlé de gascon. Tel qu'il est

cependant, il révèle encore pleinement ses origines. et frappe par son étrangeté.

Il évoque immédiatement le saintongeois, l'angoumois, et souvent, à entendre quelques mots lancés dans la conversation, on peut se demander si c'est un gavach qui parle ou un des nombreux Charentais que la ligne du chemin de fer d'Orléans a acclimatés en ces régions.

La stabilité de l'idiome gavach était rendue impossible par le milieu même où se trouvaient implantés les nouveaux arrivants. Il est évident que la collectivité gasconne devait tendre à absorber ce groupe relativement peu nombreux. Il est même étonnant qu'elle ne l'ait pas fait plus complètement et depuis plus longtemps, alors qu'elle a absorbé les Maures fort nombreux dans le pays au début du Moyen âge, et qui n'y ont laissé que de rares noms de lieux et de personnes, tels que Morin ou Maurin, Maureau, Mauriac, Castelmoron... Il en est de même des Anglais, qui furent longtemps les possesseurs du pays. Monségur fut une forteresse anglaise : rien n'y rappelle le souvenir des anciens maîtres, sauf quelques rares expressions qui évoquent plutôt les rives de la Tamise que celles de la Garonne. Cette persistance de l'idiome gavach est d'autant plus étrange que le groupe gavach n'est pas un tout uniforme. Ces immigrants provenaient de toutes les paroisses de l'Ouest et du Centre. Il en était de Saintonge, d'autres de l'Angoumois; certains arrivaient du Poitou; quelques-uns, même, étaient Angevins. Cela se traduisait, au seizième siècle plus encore que de nos jours, par de sérieuses différences dialectales. Ce manque d'unité de race et de langue aurait donc dû être un obstacle à la résistance du gavach devant son adversaire gascon. Il n'en a rien été. Pourquoi? Cela est évidemment inexplicable.

Le gavach actuel, nous l'avons déjà dit, est fortement imprégné d'infiltrations occitanes. De plus, il est très variable d'un village à l'autre. A cela M. Queyron trouve une explication : « Les premiers gavachs, dit-il, n'étaient pas tous sortis du même lieu, de la même paroisse; leurs descendants avaient conservé, dans leur idiome, la même différence qui, de pro-

vince à province et de lieu à lieu, existait déjà dans leurs idiomes primitifs.

« Le fond de l'idiome parlé à Monségur, à Saint-Vivien, à Taillecavat se rapproche beaucoup du saintongeois actuel; il n'en est pas de même du gavach de Fossès, de Balleyssac, et de Saint-Michel-la-Pujade, où l'on retrouve des mots et des tournures de phrase encore usités dans les patois poitevins.

« ... Les différences que l'on rencontre dans le gavach et dans les divers endroits de la *gavacherie de Monségur* sont dues, semble-t-il, à ce que le bassin inférieur du Dropt, dans les environs de Monségur, aurait été repeuplé par des Saintongeais, les environs de Fossès et de Saint-Michel par des Poitevins, et les environs de Castelmoron par des Saintongeais et des Gascons. »

Évidemment, cela est d'une éclatante simplicité, d'une trop éclatante simplicité même. Il faut ignorer le mécanisme complexe d'une langue pour parler de la sorte. Comment admettre que l'on puisse, après quatre siècles, retrouver l'origine linguistique de ces colons de pays voisins, alors que la langue est tellement mobile que, constamment, elle se modifie au cours du temps dans son vocabulaire et sa syntaxe, alors que, de village à village, elle présente, dans un même terroir, de si profondes différences?

Cela, d'ailleurs, ne serait-il pas, qu'il resterait quelque peu téméraire d'affirmer l'origine de la replantation territoriale de tel et tel village, lorsque ces villages se touchent, lorsqu'ils ont été en perpétuel échange d'idées, de vocabulaire et de sang. Quelle serait, je me le demande, la langue de deux villages, l'un béarnais, l'autre de la Castille, qui, depuis quatre siècles, auraient confondu leurs races par des mariages et un voisinage intime et incessant? Il est probable que l'un comme l'autre aurait oublié le castillan comme le béarnais, pour adopter une langue nouvelle, formée des deux anciennes, mais où il serait toutefois difficile de noter l'apport de chacune, puisque toutes deux sont très proches parentes. C'est cela qui s'est produit pour le gavach, et si l'on semble y retrouver

surtout du saintongeois, c'est que la majorité des immigrants fut saintongeoise, qu'ils ont dû former le fond de la langue, et qu'aussi on y reconnaît du saintongeois, parce que l'immigration saintongeoise continue, et qu'elle fournit le point de comparaison le plus facile et le plus immédiat.

La gavacherie de Monségur, et cela se conçoit, ne possède pas de littérature qui lui soit propre. L'agglomération linguistique était trop peu importante. C'est là ce qui explique le peu de fixité du parler, son infiltration progressive par le gascon et la difficulté de fixer sa graphie.

La graphie est, en effet, chose conventionnelle et nullement phonétique. Elle se fonde beaucoup plus sur l'étymologie que sur la prononciation ; elle est traditionnelle et non auditive.

D'autre part, certains accidents de prononciation ne se révèlent qu'à l'usage, par une accoutumance de l'oreille. C'est l'habitation dans le pays même, et non la lecture, qui en révèle les finesses. Qui se douterait à voir écrit le mot italien *dolce*, qu'il en faut chuinter le *c*, alors qu'il faut blaiser celui du castillan *dulce* ?

Il est donc très difficile de noter les brèves et les longues du gavach, de marquer l'accentuation traînante et le ton chantant de certains mots. Tout cela ne se révèle qu'à l'audition. Il faut, d'ailleurs, avant de reproduire un texte gavach, noter toutes les infiltrations gasconnes, plus ou moins déformées, et songer qu'après tout le gavach est un vieux dialecte d'oïl, et que la meilleure façon de l'écrire serait encore de se reporter au français du quinzième et du seizième siècles.

Le trésor des langues qui ne sont pas fixées par l'écriture est la gerbe des proverbes qui reflètent non seulement le parler, mais aussi la mentalité de la race.

Le gavach n'en a malheureusement que fort peu, et qui tous sont plus ou moins voisins des proverbes gascons, ou farcis de mots du terroir. L'un d'eux, à peu près pur de toute infiltration, est le suivant :

*A l'aigue è peū ou vent tu ne mettras pas toun argent.* « A l'eau

et puis au vent tu ne mettras pas ton argent. » En voici un autre : *Ce que vēn de rispe è peū de raspe san revèn coume cō s'amasse:* « Ce qui vient de vol et de rapine s'en va comme c'est venu. » En français l'équivalent est : *Bien mal acquis ne profite jamais.* Dans ce proverbe, les mots *coume cō s'amasse* sont empruntés au gascon qui dirait : *coume aco s'amasse*, comme cela s'entasse. Un troisième est plus imprégné encore : *Nouëlle fredillouse, Pâques fagnouse, fesânt l'ànnâïeu fromeūntouse*, ce qui veut dire : « Noël froide, Pâque bourbeuse font l'année riche en froment », ce que les Gascons de Monségur traduisent par le dicton : *Pasque fanhouse, mestive fromentouse.*

Dans celui-ci : *Tout ce que lusì n'est pas de l'àure*, le mot *lusì* seul se rapproche du gascon. L'infinitif gascon du verbe luire étant précisément *lusi.*

Voici une phrase de gavach : nous en donnerons la traduction française puis la traduction gasconne.

*Ah ! tù crè, je n'aî pâ pou de tu, no ! Coi mouè que me charge de tu ! Tu te n'en souvêndra coque joûre !*

« Ah, tu crois ! Je n'ai pas peur de toi, non ! C'est moi qui me charge de toi. Tu t'en souviendras quelque jour. »

« Ah ! tu crèse ! que n'ei pas poù de tu, nou ! Quoi jou que m'encargui de tu ; que t'en soubendras caùque jour ! »

Il ne faut pas, malgré l'analogie de certains mots, croire cependant que le gavach les a empruntés au gascon. Malgré tout, langue d'oc et langue d'oïl sont sœurs germaines ; elles ne peuvent, pour se différencier, inventer des racines et des termes différents. De là une ressemblance forcée entre de nombreux mots gavaches et leurs analogues gascons. De nos jours, d'ailleurs, l'analogie existe, et le saintongeois ou l'angoumois s'expriment souvent comme le gavach.

Une anecdote nous fera mieux comprendre. Une vieille dame qui aimait fort la compagnie de la jeunesse, et qui n'était point sotte, se trouvait un jour dans un salon d'Angoulême. On dansait. Un jeune homme, croyant faire quelque chose de très

spirituel, l'invita. Elle accepta : mais elle accompagnait la valse de cette chanson :

ki è que pètrā
que je tèn que je mène ;
ki è que pètrā
que je tèn par le brās?

« Quel est ce sot que je tiens, que je mène, quel est ce sot que je tiens par le bras? »

Les rieurs ne furent pas avec le jeune homme. Et un gavach ne se serait pas exprimé différemment.

Dans une pareille étude, les exemples sont plus utiles que les dissertations sur l'apparentement de tel ou tel mot. Voici quatre vers gascons en dialecte de Saint-Pierre-de-Buzet (Lot-et-Garonne). Ce dialecte est employé sans trop de modifications depuis la basse Baïse jusqu'au delà de La Réole ; c'est, en somme, celui qui est parlé dans le pays monségurais. On les comparera à leur traduction en gavach, et l'on verra nettement les différences qui séparent les deux dialectes.

Un jour, en trabalhan dins lou bos, à l'oumbrèro,
Lou hasart a boulut me bouta dens las mans
Lous bielhs os de toun cors que gardebo la terro,
Proutejats dens soun sèn de la hurou das ans.

Ce qui se traduit en gavach par :

« Un joûre, en travaïllan dans le bouè, à l'ombre, — L'hasâre vouli me mète dans lei mèn — Lei vieilles où de ton côre que gardai la terre, — Protegè dans son sèn de la furou dei-s-annâïes. »

En français cela veut dire : « Un jour, en travaillant dans le bois, à l'ombre, le hasard a voulu me mettre dans les mains les vieux os de ton corps que gardait la terre, protégés dans son sein de la fureur des ans. » Le texte gascon et le texte gavach sont éloignés l'un de l'autre. C'est le hasard qui a fait cela, alors que si nous prenions pour exemple une autre phrase, nous pourrions peut-être calquer l'un sur l'autre les deux dialectes. Ainsi : « N'age pas pou ; daïce lou tòrnè » donnera en

gascon : « N'auje pas poù ; deiche lou tourna. » C'est sensiblement identique.

Nous en avons assez dit sur le dialecte gavach pour faire apercevoir son allure générale et son originalité. Ce que nous n'avions pu marquer que très imparfaitement, c'est son accentuation, le balancement de chaque phrase, de chaque mot, les inflexions intraduisibles de certaines voyelles qui ne sont pas brèves comme en français, ni uniformément allongées comme dans certains dialectes d'Oc.

Nous terminons cette étude en empruntant à M. Queyron une traduction en gavach de la Parabole de l'Enfant prodigue, *Évangile selon S^t-Luc*, chap. xv, versets 11 à 17. Elle donnera une idée plus complète de la langue. Nous nous contenterons d'en modifier quelque peu la graphie.

11 I le-s-i dissit encôre : Une hōme avait deu gouyats.

12 Le pu jeûne dissit a son père : « Mon père dounê mê ce que diù me revēni de vôste bièn », et le père le-s-i fît le partage de sōn bièn.

13 Quôque joūre aprè, le pu jeūne ojan amâssé tout ce qu'il âvai, se n'engui dans un pâïs bièn loín, et peū i mangi tout son avouère en excés, peu en libeurtināge.

14 Aprē qu'il ogui tout mānjé, i vengui une grande fāmine dan aquè pāïs, alōre i coumenci a mānquè de tout.

15 Se n'ēngui donc, et se lōgi chè une habitan d'aquè pāïs, et aquet hōme l'envoyí a sa mètādrie peur garde dei pōrc.

16 Dans aquet endrè il āuraí bè māngè de ce ki dounian dan akleís animaù, mè digun ne li baillè rè.

17 Enfin, après avouère refléchi i se dissit : combièn i-a de valè a la meison de mon père quan mê de pèn que ne le-s-i en fô, et mouè je moure ikî de faím ! »

On voit suffisamment les caractéristiques de cet idiome qui, par instants, a tout à fait la bonne saveur des vieux parlers d'oïl.

Mais chaque jour cet idiome disparaît ; bientôt il n'existera plus qu'à l'état de souvenir. Avec lui la race gavache se sera éteinte, et les Gascons eux-mêmes s'en iront de leur pays, remplacés par les colons périgourdins, travailleurs âpres et rudes, qui, venant d'une terre misérable, s'implantent dans l'Entre-deux-Mers, économisant jalousement leur pécule. Bientôt

ils se rendront possesseurs des terres qu'ils exploitent d'une façon souvent primitive, et, franchissant la Dordogne, l'invasion périgourdine s'installera en maîtresse dans cet admirable pays d'Entre-deux-Mers, dans ce canton de Monségur trop peu connu des voyageurs (on l'a comparé à certaines vallées de la Suisse ou de l'Angleterre), trop peu connu des savants et des archéologues, avec ses gisements géologiques tongriens, ses cavernes et ses abris préhistoriques, ses vieilles cités fortes (Monségur, Castelmoron, Sauveterre), ses magnifiques châteaux (Duras, Guilleragues, Case), ses églises (Mauriac, Castelvieil, Roquebrune), et surtout l'admirable abbatiale bénédictine de Saint-Ferme, cette délicieuse église romane que bien peu d'artistes ont visitée.

N'y aurait-il, d'ailleurs, aucun de ces trésors du passé, n'y aurait-il pas le ravissant spectacle des gorges boisées, des vallons peuplés de trembles, des étendues de bruyère, et des pinèdes striant l'horizon, que le gavach — cette curieuse enclave d'oïl en pleine terre occitane que nous sommes peut-être les derniers à pouvoir étudier — mériterait d'arrêter un instant l'attention du voyageur.

Étienne Levrat.

---

*R. LATOUCHE*

# ESSAI SUR LA GRANDE PEUR DE 1789

## DANS LE QUERCY

Dans son dernier volume, *La Grande Peur de 1789*[1], M. Édouard Forestié a eu le mérite d'attirer l'attention sur un des faits les plus obscurs et les plus curieux de l'histoire révolutionnaire : cette frayeur subite et apparemment spontanée qui, sans cause réelle, troubla la France entière à la fin de juillet 1789 et sous l'empire de laquelle un grand nombre de municipalités s'armèrent et formèrent des milices. L'explication qu'il en a donnée sera retenue comme une hypothèse ingénieuse, quoique discutable. Mais on aurait tort de considérer déjà le problème de la Grande Peur comme résolu ; il serait plus exact de dire que M. Forestié l'a posé avec précision devant le grand public et nous a, pour ainsi parler, invités à étudier région par région un mouvement qui fut général dans le royaume.

Nous n'avons pas la prétention de tracer ce que fut ce mouvement dans le pays qui forme aujourd'hui le Tarn-et-Garonne ; il faudrait écrire un livre entier. Il nous suffira de signaler une source d'informations très précieuse pour la connaissance de la Grande Peur et d'indiquer, à l'aide de quelques exemples pris dans quelques communes de la vallée de l'Aveyron, le parti qu'on en peut tirer ; nous voulons parler des registres de délibérations municipales. Dans un grand nombre d'entre eux la Grande Peur est signalée, et on trouve parfois un récit circonstancié des incidents auxquelles elle donna lieu

1. Montauban, Paul Masson, 1910 ; in-8° de 201 pages.

dans la communauté. Ces récits sont curieux, quoique souvent suspects; mais, comme nous le verrons, leur caractère artificiel lui-même est significatif.

MM. Galabert et Boscus ont raconté[1], d'après un registre de délibérations municipales, ce que fut la Grande Peur à Caussade[2]; la panique y fut provoquée par une lettre qu'envoyèrent le 31 juillet 1789 les officiers municipaux de Cahors; « elle annonçait qu'une troupe de 30.000 brigands, auprès de Libos, ravageait les villages de l'Agenais et du Périgord; aussitôt le tocsin se fit entendre, et un peuple immense accourut des environs, armé de fourches, de fusils et de haches, au secours de Caussade. »

Retenons ce fait, car c'est de Cahors et par Caussade que la terreur va se répandre dans la vallée de l'Aveyron.

A Négrepelisse[3] tout d'abord[4].

Nous principaux habitants de la ville et communauté de Négrepelisse assemblés extraordinairement au son du tocin ce jourd'huy trente unième juillet mil sept cents quatre vingts neuf, sous la halle de la dite ville, l'hotel de ville étant insuffisant, avons pour l'ordre et la tranquilité publique fait les arrêtés suivants :

ART. 1er.

Vû la lettre qui nous a été adressée par Mr Moret, consul de Caussade, et qui nous a été remise par quatre porteurs armés de piques broches etc., l'alarme s'est repandue dans toute la ville; on criait que quarante mille hommes ennemis etoit à la porte; après avoir calmé les esprits, on a fait lecture de la dite lettre dont l'original est ci-joint, et on s'est empressé de faire avencer un détachement de la troupe bourgeoise qui a été dessuite formée ici vers la ville de Caussade, et sous le commendement de Mr Prunet, ancien militaire pentionné du Roy, sous les ordres duquel on a mis quatre vingts personnes; on s'est ensuitte occupé a fortifier la garde de la presente ville, on a posté vingt hommes à cha-

1. *La ville de Caussade*, Montauban, Forestié, 1908, p. 282.
2. Arrond. de Montauban.
3. Arrond. de Montauban.
4. Arch. de Négrepelisse, BB 13 (registre non folioté).

que porte; on a établi un corps de garde, sur la place publique, tout le monde armé ou de fusil, de piques, de broches, des aches.

Art. 2.

Au milieu de ces horreurs et de trop justes alarmes, l'assemblée a crû d'une nécessité pressente de pourvoir de suite a la tranquilité publique et à notre deffense si nous avions le malheur d'être assailli; pour cest effet il a été décidé que la garde bourgeoise de cette ville, qui ne subsistera qu'autant quelle juge nécessaire, sera divisée en quatre compagnies, dont l'une sera commendée par Mr Castel, la seconde par Mr Bouilhenc, la troisième par Mr Cassaet, la quatrieme par M. Malet; toutes ces compagnies forment ensemble le nombre de trois cents hommes qui ont tout promis et juré de servir fidèlement, et avec tout le zèle et la valeur dont ils seront capables, le Roy et la Nation.

Art. 3.

Mais comme dans cette triste ocurance il convient d'user de beaucoup de menagement et d'assaisonner toutes nos demarches d'une sage et prudente refflection, il a été sur le champ établi un comité composé de MM. Jean Pierre Bonin, Jean Bessey et Jean Pierre Bonneville consuls, Philiphe Gaches, Abraham Baillis, Jean Viguie, Rouere sindic, Alexandre Délon, Bonnet, Martignac, Louis Malet, Jean Resseguié, qui rassemblés ou dans l'hôtel de ville ou dans le presant lieu meuriront les délibérations qui seront prises sur les cas présents et donneront les ordres aux commendants de la garde bourgeoise, tous ces dits Messieurs formant le Comité se donneront tous les soins nécessaires, auront toutes les correspondances convenables, se procureront toutes les lumières qui leur sera possible pour que les arrêtés qu'ils dicteront soyent assaisonnés de la prudence et du zèle qui caractérise les bons citoyens et les vrais patriotes.

Art. 4.

Pour que les opérations de la garde bourgeoise soyent faites à propos, il a été arrêtté que Mrs les commendants ci dessus désignés se concileront entr'eux pour se nommer tels adjoints et regler le commendement de leur troupe, jusques a ce qu'il y soit plus amplement pourvu de la manière que leur expériance dans l'art militaire le leur indiquera.

Art. 5.

Il a été délibéré que nos présents arrêtés seront de suitte communiqués aux divers Comités établis soit à Montauban soit dans les autres villes des environs, et que Messieurs les membres du présent Comité

sont autorisés dans les diverses dépenses qu'ils pourront faire pour l'exercice de leur Commission. Ainsy délibére et signé par nous tous habitants de la ville et communauté de Négrepelisse. Et pour l'effet de tout ce dessus Monseigneur l'intendant sera supplié de vouloir autoriser la presante delibération qui lui sera présentée par une députation faitte au nom du Commité. Avent de signer la présente il nous parvient une lettre de Mr Lacoste Monlezun, premier consul de Caussade qui nous remercie du secours en troupes que nous leur avions adressées sous le commendement de Mr Prunet qui dans cette commission avait avec lui M. M. Bessey, Terrassen, Louis Favenc. Pierre Grimmard, Pierre Malet Lacoste fils, Bessey fils, François Champagne, Viguié fils, Pre Prunet fils aîné, Lacase fils, Cabal fils de Jacob, et autres citoyens et jeunes gens également animés de la meilleure volonté et ont signé ceux qui on sceu.

A Montricoux[1], les faits se succèdent dans le même ordre comme si une même inspiration les avait déterminés[2] :

A de plus été représenté par M. M. les Maires et consuls que M. M. les officiers municipaux de Caussade leur ont donné avis avant hier 31 juillet quil leur était arrivé par un expres en poste de la part de la ville de Caors la nouvelle qu'une troupe considérable de brigands venus de l'Agenois étoient partis de Caors et ravageoient tout ; que par cette même lettre ces messieurs les exhortent a prendre les arrangements les plus prompts et les prient de leur envoyer des gens de volonté pour s'opposer à leur ravage et d'engager Monsieur de Malartic à leur confier ses pièces de campagne; quà suitte de cette lettre d'avis, et de la demande de secours faite par ces M. M. il partit le meme jour de cette ville 50 hommes de bonne volonté qui volèrent au secours de la ville de Caussade ; et que, les habitans des campagnes de Montricoux s'étant joints à ceux de la ville, ils se trouvèrent à Caussade au nombre de 113 et que le meme jour Monsieur de Malartic livra ses deux pièces de campagne a un voiturier qui vint les prendre de la part de M. M. les officiers municipaux de Caussade; que dans ces circonstances critiques, vu encore la nouvelle alarme qui fut donnée hier, il convient de pourvoir autant qu'il nous sera possible à la sureté publique et au maintien du bon ordre et de la police, sur quoi requièrent de deliberer.

Sur quoi les voix recueillies, a été unanimement délibéré quil est donné pouvoir aux Srs Maire et consuls de former dans cette ville une garde bourgeoise pour veiller à la santé publique, au bon ordre et a la

1. Cant. de Négrepelisse.
2. Délibération du 3 août 1789. Arch. de Montricoux, BB 15, pp. 189-190.

bonne police et de prendre a cet egard toutes les mesures et les moyens que leur prudence leur dictera et que les circonstances exigeront, de faire reparer les portes de la ville et faire fermer les ouvertures et trous que certains particuliers ont pris témérairement depuis peu d'années la liberté de faire aux murs de cette ville avec pouvoir aussi aux dits sieurs Maire et consuls de former un comité des personnes les plus prudentes, les plus sages et les plus instruites qu'ils aviseront pour les aider dans toutes les occasions de leur avis et conseils.

A Saint-Antonin[1] ce sont aussi les courriers de Caussade qui donnent l'alarme. Le 9 août 1789, le maire Lacombe rappela à l'Assemblée municipale l'alarme terrible qu'éprouva Saint-Antonin le 31 juillet, des courriers venant de Caussade ayant annoncé l'irruption de hordes nombreuses de brigands qui ravageaient les campagnes[2].

Descendons l'Aveyron et montons à Lafrançaise[3]; c'est, malgré l'imprécision des termes du rapport, la même terreur : la population qui s'arme hâtivement, puis le fantôme qui disparaît aussi rapidement qu'il est né ; mais la milice bourgeoise organisée pour faire face à l'ennemi imaginaire reste.

Voici le texte de la délibération du corps municipal, du 9 août 1789[4] :

A été représenté par ledit sieur lieutenant et maire que la profonde alarme survenue dans le pays et bien loin, a raison d'une troupe considérable de brigans quon annoncait ravager le pays et mutiler les personnes, qu'on disait encore être aux approches de la ville, aurait donné lieu a un toxain général dans la vue de ramasser du secours pour deffendre aux attaques d'une telle troupe, que, quoique dans le meme

1. Arrond. de Montauban.

2. Arch. de Saint-Antonin, BB 26. Nous avons publié le récit de la « Grande Peur à Saint-Antonin » dans notre opuscule *Saint-Antonin, Pages d'histoire* (Montauban, 1913), pp. 78-82. Le registre des délibérations de Bruniquel, commune du canton de Monclar (Arch. communales de Bruniquel, BB 9), signale à la date du 31 juillet « la vive alarme qui s'est répandue dans tout le pays... à raison d'une troupe de brigans venus du cotté de Lagenois qui ravagent tout le pays ».

3. Arrond. de Montauban.

4. Délibérations du Corps municipal de Lafrançaise pour les années 1785-1790, fol. 111 v° (Arch. de Lafrançaise, BB 7).

jour on eut reconnu quelque vraisemblance d'une fausse alarme, neanmoins les concitoyens de la ville et communauté auraient cru être de toute prudence d'établir pour la nuit du même jour une milice bourgeoise composée de soixante personnes, que, comme la fausse alarme se serait confirmée le lendemain et jours suivants, le nombre des sujets pour la milice fut réduite à trente personnes.

C'est à Caylus[1] que nous avons recueilli le récit le plus dramatique de la Grande Peur. Ce récit anonyme, daté du 6 août, écrit sur quatre feuilles de papier et que nous avons trouvé dans le registre contemporain des délibérations municipales, dut être présenté à l'Assemblée générale de la communauté du 16 août 1789 où fut votée une adresse à « Nosseigneurs de l'Assemblée générale séant à Versailles ». Il est nécessaire de lire d'abord cette curieuse adresse pour comprendre l'esprit dans lequel fut composé un récit destiné, semble-t-il, à en déterminer le vote[2].

L'an mil sept cent quatre vingt neuf et le seizième jour du mois d'aout après midy dans l'hôtel de ville de Caylus de Bonette en Quercy; La Communauté étant généralement assemblée, a été dit par M. Méric Duclaux, commissaire du Comité : « Messieurs, l'alarme générale des maux qu'on disoit menacer cette province, nos villes et nos campagnes, a cessé par le soin des officiers municipaux, des commissaires du Comité, le zèle, l'ardeur des habitants de la ville et de la campagne; chacun de vous tous messieurs s'y est porté d'un cœur généreux et patriotique dont on parlera dans les siècles à venir; mais que seroit-ce, Messieurs, ce calme et cette serenité dont vous paroissé tous jouir, s'ils n'étoient soutenus par le zele et la fermeté qu'a montré l'assemblée generale et la nation, pour soutenir les interets du monarque qui la gouverne, le bien public et celuy de chaque individu en particulier; c'est dans ce moment, Messieurs, que nous devons nous occuper de luy en temoigner notre reconnaissance, notre zèle pour la deffendre, lui offrir nos biens et nos personnes pour la soutenir et luy demander sa protection pour Caylus et sa Communaute, c'est sur quoy, Messieurs, nous vous prions de délibérer. »

Sur quoy l'assemblée adherant a la proposition a nommé par aclamation Mr Combarieu, curé de Caylus, Mr de Belmon, capitaine du régiment dauphin infanterie, et Mr Méric Duclaux, avocat en parlement

1. Arrond. de Montauban.
2. Arch. de Caylus, BB 8, non folioté.

pour faire à ce sujet au nom de la Communauté une adresse à nos seigneurs de l'assemblée générale de la nation seeant a Versailles.

Mrs Combarieu, de Belmon, le Méric ont fait leurs remerciements et Mr Combarieu a fait lecture de l'adresse suivante qui sur laprobation générale a été transcrite a suitte de la présente délibération et signée par tous ceux qui ont seu pour être envoyée de suite a Mr Poncet, un des députés de la sénechaussée de Montauban, et être presentée a l'assemblée generale de la nation.

## ADRESSE A NOS SEIGNEURS

Une crainte respectueuse enchainoit nos cœurs jusqu'à ce jour. Ces chaînes nous ozons les briséer avec confiance pour jouir de la liberté que nous vous devons et vous en offrir les premices dans l'homage de nos sentiments tel qu'un feu gené (?) dans le seïn de la terre, notre zèle ne cherche qu'à éclater.

Nous frémissons encore d'horreur et d'effroy au souvenir de ce jour trop mémorable ou la plus affreuse trance alloit vous rendre les victimes de votre amour pour la France. Le cry de la liberté expirante avec vous porta dans les cœurs françois la flame la plus patriotique et enfanta ces prodiges de valeur qui vont devenir les bases de la félicité nationale.

Votre danger nous a tenu dans la plus desolante perplexité; le glaive était suspendu sur vos têtes, et vos têtes en tombant eussent entrainé la chute de l'etat. Votre énergie, votre fermeté l'ont preservé de sa ruine prochaine. O France, regarde, bénis tes libérateurs; ces beaux noms plus fidèlement conservés dans nos cœurs que sur le bronze passeront à la postérité, ils seront, dans les suites les plus reculés de la monarchie, l'apologie des vertus de la France.

Chacun brulant de manifester ses sentiments, un vœu général réclama dans notre cité une milice bourgeoise; au premier signal de réunion, tous les citoyens sans distinction d'age, d'ordre, et de condition ont accouru à l'envie. Nos vénérables vieillards eux-memes oubliant leur caducité sont venus se courber sous les armes et offrir à la patrie le peu de sang qui reste dans leurs veines. Ces mouvements généreux ne se sont point éteint avec l'instant qui les fit naître. La nuit comme le jour voit une troupe courageuse sans cesse occupée de la suretté publique et toujours prête à verser des flots de sang pour la defense de son Roy et de la nation. C'est ainsi que le feu qui vous embrase, Nos Seigneurs, s'est répandu dans toutes les parties de ce vaste Royaume. Il est passé de proche en proche jusque au cœur des villes qui a raison de leur situation géographique semblent n'avoir reçu de la nature

qu'une existanse isolée, oubliée. Tant d'énergie n'est qu'une émanation de celle que l'Europe entière admire en vous.

C'est par aclamation que nous vous offrons, nos seigneurs, nos personnes et nos biens. Dans le besoin nous oublieres-vous au fonds de notre province? Ah jaloux de marcher sur les traces de la capitale et de frond avec le reste de la France, nous mourons mille fois sur nos foyers s'il nous est refusé de mourir une fois pour la patrie. Le maniement des armes peut ne pas nous être encore aussi familier qu'à bien d'autres, mais au moins pourrons nous de nos corps former un rempart entre les ennemis et les protecteurs de l'état.

Heureux si nous pouvons, en mourant, prolonger vos jours précieux et conserver à la nation aves ses Dieux tutélaires un nouvel Henry quatre et un nouveau Sully. »

Et a l'instant l'assemblée délibère que les extraits de la présente adresse seront signées par Mr les Commissaire du Committé et ont signé le présent original sans distinction d'ordre ny de rang ceux qui ont seu.

Il nous faut reproduire maintenant en entier le récit de l'alarme, un des documents les plus curieux qui existent sur la Grande Peur[1].

Les Evenements de nos jours devant faire Epoque dans les annales de l'Europe, (ou de la France) pour l'instruction de la postérité, nous conservons dans les faits de la patrie la catastrophe subite, qui nous menassant de la chute de l'empire nous a tenu quelques jours dans une cruele agitation.

La France en entier témointe du danger qu'avoit courue notre assemblée nationale avec la capitale du royaume dans la conspiration ministeriele, s'efforsoit d'exprimer par des signes de joie et d'allégresse que lui causoit la decouverte de cet affreux attentat dans la journée à jamais mémorable du 14 juillet (*sic*). En signe de reunion des trois ordre de l'etat l'Europe vit vingtcinq million de citoyen français panacher leur tête d'une cocarde nuancée de rouge, bleu et blanc.

Notre ville de Caylus, quoique fort éloignée du foyer du prodige, tenant à l'ensemble de la commotion générale, annonsoit par des fêtes, des feux de joie combien elle participoit aux Sentiments patriotiques qui animoient le reste de la France, elle ne pensoit qu'à se livrer à la

1. Ce récit se trouve sur des feuilles volantes jointes au Registre précité des délibérations. Nous en respectons toutes les incorrections qui sont aussi nombreuses que grossières.

réjouissance lorsque le vendredy 31 Juillet vers les onze heures du matin, elle tombe dans la tristesse et l'effroy causée par une alarme généralement répandue dans tout le royaume; les citoyens timorés sefforsoient detoufer une rumeur vague qui annonsoit les ennemis de letat reunis aux portes de Caors au nombre de 30 mille lorsque MM. les officiers municipaux reçurent une lettre de MM. leurs collegues de caussade, qui ne confirmoient que trop cette première alarme : « Nous venons de rece-
« voir, disoient-ils, une lettre venue de l'hôtel de ville de Caors pour
« mettre tous nos citoyens sous les armes et nous tenir prets a [partir]
« contre un nombre considérable de brigands qui avoisi [nent]..... nous
« nous hatons de vous inviter a faire autant pour prevenir le danger
« qui pourroient nous menacer » Signés, Mauret maire.

A cette triste et malheureuse nouvelle l'épouvente et leffroi semparent de tous les esprits, la terreur est peinte sur tous les visages, on sonne le tocsin ; les etrangers reunis par le marché prennent la fuite; à l'instant la place est déserte, tout est dans le trouble et dans la confusion, des fames eplorées se hatent d'arracher de leur foyers les enfants incapables de se derober par eux même au danger, les pressant sur leur sein et les beignants de leur larme maternelle elles vont les porter dans les bois voisins; elles les cachent dans les antres pour les soustraire a la rage des ennemis quelles croient voisins; les vieillards, les infirmes oublient leurs infirmités, ramassent leurs forces, se trainent hors de la ville pour ne pas se voir arracher par la violence le restant de vie que la nature leur assurait encore. Le consul de Septfons[1] avoit sans doute mis le comble a lalarme, si a raison du voisinage nous n'eussions eu l'honneur de le connoitre : « Tout est perdu, disoit-il, l'empereur est à nos portes avec une armée de 30.000 h. Signé etc... » Quoique ne portant à cette lettre dictée par la lepouvante, que la considération quelle meritoit, on ne lessa pas de prendre la mesure que la prudence exige en pareil cas. MM. les Consuls réunis avec M. le procureur du roy et autre citoyens distingués ecrivirent par un courrier extraordinaire à la ville de Caors et de Caussade pour leur offrir nos services et leur demander le detail de cette desastreuse nouvelle.

En attendant les citoyens en nombre se réunirent a l'hotel de ville. Mr le procureur du roy harangua l'assemblée : il fit connoitre tout le zèle qui l'animoit; il montra la necessite de nommer un commité de surreté pour le meintien du bon ordre et preserver par une bonne police la Société de tous les desastres qui suivent d'ordinaire la confusion et les troubles, on passa aux voix. L'assemblée a la pluralité des suffrages nomma 12 commissaires au nombre desquels furent MM. les consuls,

1. Cant. de Caussade.

tous ils pretèrent serment de fidélité à la nation dans les mains du président ; le conseil permanent reconnut la necessité de réunir en milice nationale tous ceux qui pourroient être sous les armes ; le signal en feut a paine donné donné dans la ville qu'on vit les hommes de tous ages de tout etat se reunir en armes sur la place. Le patriotisme fit oublier la distinction de qualité et de naissance, l'homme d'eglise, d'épée, de robe confondu avec les artisants et les brassiers assuroient d'un commun acord la patrie de leur entier dévouement, la campagne et les communautés voisines accourent au service, ils se réunissoit (*sic*) comme des frères pour le soutien de la cause commune ; tout est hérissé de haches, de faux et du petit nombre de fusil sauvés du desarmement fait par un ordre surpris au commandant de la province..... ...en ordre de bataille cette troupe ; on en fait le ressensement, la ville se vit en force de 800 hommes de tête prets a partir et quatre fois autant pour garder nos citoyens, la troupe fut divisée en 4 compagnies, le commandement en fut donné a 4 des braves et anciens officiers chevaliers de St-Louis, qui par leur zèle patriotique ségonderent cellui des citoyens en faisant régner chacun dans sa compagnie la plus exacte discipline militere, l'heure de la manœuvre, de la retraite, de la garde est fixé, les postes sont désignés, les sentineles distribuées ; on attendoit avec impatience le retour des courriers envoyes à Caussade et a Caors. Le premier arrive avec des nouvelles assez incertaines. « Mettes vos citoyens sous les armes, ecrivent les MM. de caussade, pour venir nous aider a arreter l'incursion des brigands qu'on nous dit etre du côté de Lauzerte[1]. » Dans une troisième lette les même MM. nous marquent que Lauzerte réclame du gouvernement les troupes reglées qui sont en garnison a Montauban pour aller se réunir a 1.000 h. qui interseptent le passage du lot a 4.000 Brigants, qui font le siège de Libos[2] près Fumel[3] en Agenois..... le courrier de Caors arrive enfin a 2 h. du matin du samedy, en aout ; il nous rassure un peu : « Quoique il y eyè lieu dé presumer que ce n'est qu'une fausse alarme, écrivent M M. les consuls, vous agissez prudament darmer vos citoyens ; nous recevons avec raiconnaissance l'offre de vos services ; nous vous offrons les notres pour l'interet commun et la deffence publique. » Signés : comte de Durfort, Mr Lezeret, Maurinie, Valete, Caors consuls. Lagarde[4], Verfel[5], frapés comme nous de l'épouvante, ne sessount d'entretenir une correspondance avec le comite. M. Largentis, au nom de Lagarde, nous demende des renseigne-

1. Arrond. de Moissac.
2. Comm. de Monsempron (Lot-et-Garonne).
3. Arrond. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
4. Il s'agit, croyons-nous, de Puylagarde, comm. du cant. de Caylus.
5. Verfeil, cant. de Saint-Antonin.

ments pour savoir si la communauté doit porter le secourt qu'on en rèclame pour aller combattre 4000 Brigands qu'on leur dit sacager Sarlat, Gourdon et Marsillac[1]. M Cola fait au nom de la communauté de Verfel les offres les plus gènèreuses de leur troupes : Nous sommes touts prets, dit-il, a partir au premier signe pour vous porter du secourt. Le comité se hata par des lettres circulaires adressées a ces MM. de Lagarde et de Verfel et a M M. les curés du voisinage, d'instruire les paroisses voisines de toutes les nouvelles que Caylus recevoient ; on les pria de faire un etat de tout leur paroissien (*sic*) qui pourroient partir dans le besoin.

Dans la nuit du samedy au dimanche 2 aout Caylus fut sur le point de partager avec St-Antonin, Ginal[2], Mordagne[3], Espinas[4], Caudesaygues[5], St-Martin[6], l'alarme avoient porté certain particulier[7] dans ces diffèrentes paroisse en y sonant le tocsin et assurant que la maison de Beaulieu[8], notre ville, Sept fonds étoient sacagés par les brigans; ces braves voisins accourent au nombre de 400 a notre secourt. Ils arrivoient déjà aux portes de la ville par le courent [de] la rivière, leurs cris alarmants de tristesse et defroy portent les sentineles postées a ces avenues a donner le signal au corps de garde, une partie de nos habitants et surtout de fames alarmantes acourent a l'instant ; les plus prudents les tranquilisent, les empechent de sonner le tocsin, on reconnait enfin non des ennemis comme on se le figuroit, mais des troupes auxiliaires ; les gardes les arrète (*sic*) pourtant assez loin de la ville et avec assez de précaution pour que la plus part des habitants ne con nurent cette alarme qu'a 7 ou 8 h du matin.

Le dimanche les troupes furent réunies avec ordre sur la place elles prétèrent dans les mains de leurs officiers le serment de fidélité a la nation et promirent de sacrifier chacun son bien, sa vie pour la défense du roy et de la patrie. Le lundy 3 du même mois par une suite de faux bruit du danger eminant de notre ville St Projet[9], Loze[10] et Saillagol[11] nous envoyèrent 500 h. armés [qui] feurent présantés à la cité par

1. Probablement, Marcillac-et-Saint-Quentin, comm. du cant. de Sarlat (Dordogne).
2. Cant. de Saint-Antonin.
3. Comm. d'Épinas.
4. Cant. de Caylus.
5. Comm. de Caylus.
6. Comm. de Caylus.
7. Il faut lire : *l'alarme qu'avoient portée certains particuliers.*
8. Anc. abbaye cistercienne, située dans la comm. de Ginals.
9. Cant. de Caylus.
10. Cant. de Caylus.
11. Comm. de Saint-Projet.

MM. Lafon.....; le comité se réunit et concéda aux commendants de la troupe acte de leur aparition, présantation et de leurs offres obligeantes; les commissaires, daprès leur délibération a cet egard, descendirent en corps sur la place et passerent de rang en rang pour témoigner a ces bons patriotes la raiconnoissance de la ville et leur offrir le même service en cas de besoin. Les esprits etoient toujours en suspent par l'incertitude de ces rumeurs alarmantes. On arretoit avec exactitude tous les étrangers pour s'assurer, par le passeport qu'on en exigeoit, d'ou ils venoient, qui ils étoient, et ou ils alloient. Bien loin de nous sortir de l'alarme ils nous l'assuroient au contraire générale. La ville de Caussade crut y mettre fin en nous communiquant une lettre de Lauzerte écrite a Montpezac dans laquelle MM. Frougous et Dupeyron consuls pretandent que cette alarme a été causée par une decharge qu'avoient fait pendant la nuit 50 hom. envoyés par M. de Fumel commendant en son chateau de Fumel pour deffendre ses pocessions. Il nous parait plus probable que cette secousse générale a été causée de proche en proche par les ordres supposés que certains mal intentionnés répandoient..... au nom du roy d'insendier dans l'espace d'un mois tous les chateaux et les maisons portant girouète, ce qui a été malheureusement exécuté pour les chateaux par un peuple induit en erreur par trop de credulité et d'enthousiasme dont il est devenu la triste victime par la defaite qu'en ont fait les bons citoyens réunis contre eux qu'ils regardaient comme des brigands et des ennemis de l'etat. Insensiblement le calme renaquit dans Caylus et dans les environs a mesure qu'on découvrit par l'ensemble des contrariétés, la fausseté de l'alarme. Cependant le 6 août le comité décida de meintenir en activité la milice nationale jusqu'a près la constitution. Ordonnera le présant verbal le meme jour que signeront MM. les commissaires de Caylus le 6 août 1789.

Tels sont les documents inédits que nous avons recueillis jusqu'ici sur la Grande Peur dans le département de Tarn-et-Garonne. La liste en pourrait facilement être allongée. Mais dès maintenant, et sans prétendre extraire de ces textes une conclusion même provisoire, qu'il nous soit permis de faire quelques remarques que leur lecture nous suggère.

Ils paraissent tendancieux et ont une allure factice. Dans ces registres de délibérations la mention et le récit de la Grande Peur apparaissent à une date qui est la même dans beaucoup de registres; il n'en est pas question dans les assemblées qui précèdent; il n'en est plus question dans celles qui suivent. Ces 40.000 brigands surgissent un peu comme un *deus ex ma-*

*china*[1]; ils ne sont pas annoncés; ils causent une terreur qu'il est permis de qualifier d'inouïe, puisqu'une partie de la population est armée pour se défendre contre eux; ensuite ils disparaissent sans qu'il soit plus jamais question d'eux. C'est avant et après la conspiration du silence.

Les faits sont partout les mêmes; la nouvelle arrive le 31 juillet; elle vient assez souvent de Cahors par Caussade, par conséquent, semble-t-il, du centre du gouvernement à la périphérie. Les effets sont généralement identiques : création d'une milice; création de comités locaux; vote d'une adresse à l'Assemblée nationale; et les milices comme les comités survivent à la cause ou au prétexte qui les a fait naître.

Notons ces coïncidences sans plus parce que nous n'en savons pas davantage; il faudra poursuivre cette enquête pendant longtemps encore avant de savoir si réellement une volonté unique a déterminé ce mouvement; peut-être ne saurons-nous jamais qui a donné le mot d'ordre[2].

R. Latouche,
Archiviste de Tarn-et-Garonne.

1. Certains contemporains n'ont pas eu de la Grande Peur une idée sensiblement différente. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans le procès-verbal de l'assemblée générale des citoyens de Bourret (cant. de Verdun, Tarn-et-Garonne), réunis dans l'église, le 13 juin 1790, pour l'élection des officiers de la Garde nationale : « Les troubles occasionnés l'été dernier par les prétendus brigands mirent les armes à la main aux habitants de Bourret. » (Communication de M. V. Malrieu, auteur d'une monographie encore manuscrite sur Bourret.)

2. Notre article était terminé lorsque nous avons eu connaissance de l'intéressant article de M. D. Garrigues intitulé : *La Terreur panique de juillet-août 1789 à Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne) et dans la région* (*Revue des Pyrénées*, 1913, p. 215-232). Si on se reporte à la carte contenue dans cet article (p. 227), on remarquera que les localités dont il est question dans notre travail sont situées dans la « zone D », et que la panique a dû y avoir lieu entre le 30 juillet et le 4 août, d'après les calculs de M. Garrigues; or, c'est la date du 31 juillet que nous avons relevée dans les registres de délibérations que nous avons consultés. — On pourra également compléter notre travail à l'aide d'un article de M. B. Paumès sur *La Grande Peur dans le Quercy et le Rouergue*, paru dans le *Bulletin de la Société des Études du Lot*, tome XXXVII (1912), *passim*. Cet article, qui est surtout une publication de textes, contient le texte de documents curieux concernant Caussade, Caylus, Négrepelisse, Bruniquel et Septfonds.

*J. DEPAULE.*

# LA VILLE RURALE

A Edmond Lamouzèle.

Ces mots contradictoires expriment assez bien l'idée que je m'en fais. Ses voies non pavées sont des routes. Sauf dans les quartiers neufs, ses maisons sont basses : un étage au plus sur rez-de-chaussée, avec des toits d'ardoise fortement inclinés sous leurs mansardes. Le long de la rue principale, quelques façades, toutes modernes, dépassent le niveau moyen. Dans quatre ou cinq artères, la bâtisse est compacte ; ce sont les grand'routes du pays qui se croisent en une patte-d'oie où l'on a construit sans souci des alignements, au hasard des nécessités économiques. Les autres quartiers ne sont que jardins, clos de murs ou de grilles, avec des fleurs, des arbres parfois très hauts, autour de chalets à demi-cachés. Une banlieue? Non ; la rue centrale est à quelques dizaines de mètres. C'est bien toujours la ville, mais on dirait que la campagne a gagné peu à peu, comme un flot pressant les habitations. Tout de suite, en certains endroits, voici des échappées de prairies, des *paddocks*, où paissent des chevaux. Puis les clôtures disparaissent, on aperçoit la plaine herbeuse, les peupliers sans nombre aux panaches frémissants, les villages, à peine visibles dans la feuillée. De la ville on sentait, tout à l'heure, la plaine proche. On ne se souvient guère, maintenant, d'avoir quitté l'agglomération urbaine ; dans l'esprit du promeneur elle n'est plus, malgré ses clochers et ses casernes, qu'un ensemble de maisons édifiées au milieu de la prairie et pour la commodité de ses occupants.

Tarbes procure à l'étranger cette impression première, surtout quand on la voit par un jour de printemps sans soleil.

Et, tout d'abord, son caractère se dégage assez mal. Ses constructions, écrasées, çà et là, par leur voisinage avec certains immeubles de rapport, lui donnent l'aspect d'un immense village ou même de plusieurs villages, soudés les uns aux autres, au fur et à mesure des besoins d'expansion. Il y a aussi le toit d'ardoise, avec ses mansardes couronnant les humbles murs. Enfin, les espaces tout à coup découverts, des arbres vus en perspective et dominant des clôtures en maçonnerie, comme si Tarbes finissait brusquement, inachevée faute de souffle, déconcertent l'observateur. Cette ville, malgré ses magasins, ses nombreux soldats, ses monuments (contemporains pour la plupart et trop neufs) ne ressemble pas à beaucoup d'autres, et l'on se demande pourquoi ; mais une image surgit et nous donne la réponse. — Au-dessus des ardoises et des verdures, de gros nuages roulent une ouate souillée. Dans la brume on devine les Pyrénées, plutôt qu'on ne les distingue. Et l'on n'est pas indifférent, certes, mais déçu, mal à l'aise, comme si l'on attendait une sensation plus intense et définitive dont celles-ci contiendraient la promesse, et qui, pourtant, ne viendrait pas. L'orage crève. Bientôt le ciel, par endroits, s'éclaircit, un timide soleil rayonne à travers les brumes. Là-bas, au delà des toits brillants, les vapeurs s'effilochent ; sur un fond gris bleuté, des arabesques de neige deviennent visibles ; on distingue déjà la déchirure des sommets. Parfois, un nuage, tel un voile de mousseline, passe en flottant devant le tableau. Cependant, le ciel est d'azur, les détails de la chaîne se précisent. Au bout d'une rue, le Pic-du-Midi, le Mont-Aigu sont baignés d'une lumière mauve. Et, soudain, c'est comme une torpeur qui s'en va ; l'ensemble des maisons s'adapte on ne peut mieux à son cadre lointain, et leur union engendre une douce harmonie ; en même temps, l'âme recouvre son équilibre ; à travers une émotion désirée, cette ville s'éclaire en nous par la montagne.

On discerne, à présent, le milieu qui détermina sa fondation. Ce sont les Pyrénées et ce que l'on peut retrouver ici de l'herbage humide où Tarbes s'épanouit librement : les jardins

et les eaux. Partout les ruisseaux courent; mais les qualités du terroir deviennent particulièrement sensibles, quand on voit des canaux, larges d'au moins deux mètres, sortir d'un aqueduc construit sous la chaussée, ou d'un rectangle horizontal qui s'ouvre, au ras du sol, dans le mur d'une habitation.

Une fois par semaine, les rues, qui sont des routes, s'animent à la façon d'un visage en langueur, où la vie, périodiquement, affluerait. Des chars à quatre roues et en forme de berceau à claire-voie, portant du bois, du fourrage ou des grains, les sillonnent, traînés par des couples de bœufs. Les conducteurs ont en main l'aiguillon et le béret bleu sur la tête; d'autres bœufs, sous le joug, s'en vont sans attelage; au trot de leurs chevaux roulent des carrioles chargées de bétail: on entend des caquets et des grognements de basse-cour; on rencontre des hommes en blouse et béret, aux visages de pâtres et de faucheurs; et des femmes à béguin noir vous frôlent avec leurs paniers remplis de volailles vivantes. Le marché se tient sur deux places étroitement liées entre elles par un tronçon de rue. L'une, triangulaire, au bord de la route de Toulouse à Pau, se nomme le *Marcadieu*. Sous une immense halle en fer, on peut voir les céréales en groupes de sacs pressés autour desquels se meut une fourmilière humaine, et, dans l'espace libre, au dehors, par monceaux, les plantes maraîchères et les fruits. Plus loin, des tentes protègent les étoffes, les vêtements qu'on vend tous faits. A l'extrémité sont de vieux meubles, des estampes, des casques et des sabres rouillés, des faïences d'autrefois, le bric-à-brac malpropre et cependant précieux qui ne reste plus, comme jadis, aux tas de ferraille et passe bien vite aux mains des collectionneurs. En somme, rien que d'assez banal : cette foule n'a pas de caractère vraiment notable.

Mais voici, tout près, derrière une rangée de maisons limitant la place, de hauts arbres dont les sommets dominent les toits. Une ruelle permet de voir s'étendre un terrain sous leur ombre. Des paysans y mènent leurs bestiaux; on distingue, à

travers la rue, comme un grouillement d'animalité fauve ; et l'on entend, d'une voix sourde ou plus claire, parfois ensemble, parfois à de brefs intervalles, meugler les bœufs. Approchons-nous. Le *Forail* se déploie largement dans un carré de maisons rustiques, offrant, pour la plupart, des écuries et des auberges. Sous des platanes aux troncs noueux, les bêtes de labour de tous âges et de toutes tailles, celles de la plaine et de la montagne, ayant encore à leurs sabots un peu des guérets que tous les jours elles meurtrissent, à leurs yeux le calme des champs où se passent leurs vies sans joie et sans tristesse, attendent l'homme qui les conduira vers d'autres étables, leur fera descendre et gravir les versants de collines ignorées, laissera leurs prunelles réfléchir en eau morte les aubes et les soirs de nouveaux horizons. Ces fils de la glèbe, dont le pelage a gardé la couleur maternelle ; qui, penchés éternellement sur elle, aspirent son haleine et la lui retournent et s'incorporent si bien à leur nourrice qu'on les prendrait, tirant la charrue, pour un bloc de terre à peine façonné qui s'anime et qui marche, ils sont là, maintenant, pressés les uns contre les autres dans le spacieux quadrilatère, en désordre, mais en paix ; leurs cornes, variées à l'infini, font comme une herse d'ambre sur une houle d'échines rousses ; en un coin de la place, leurs frères inférieurs bêlent et grognent ; mais on éprouve quelque peine à les entendre et l'on perçoit faiblement les voix des maîtres, car les bœufs poussent à l'envi leurs appels de trompes, et les meuglements graves ou moins graves, accompagnent ou suivent sans trêve les meuglements.

Le marché s'ouvre à midi pour finir, en été, vers sept heures. Dès le matin, les paysans poussent leurs bêtes au Forail ; dès le milieu de l'après-midi un grand nombre en reviennent : organe dispensateur du rythme urbain, l'esplanade ombreuse reçoit l'afflux de vie et le rejette à la circulation.

Nous touchons à l'armature de l'édifice. Ni la brigade d'artillerie, les régiments de ligne et de hussards, ni la fonderie de canons avec ses nombreux ouvriers, ne représentent ici la moindre nécessité d'ordre physique. On peut enlever à Tarbes tout ou

partie de ses soldats, fermer son arsenal et, par là même, rendre inutiles bien des maisons nouvellement construites : la cité bigourdane conservera toujours son grand et son petit marché bimensuels. Il faudrait, pour la concevoir différente, la détacher idéalement de son terroir, lui donner par hypothèse une autre situation géographique, l'abstraire de son histoire, faire, en un mot, d'une solide vérité la plus chimérique des fictions... Mais elle s'étale au milieu de la prairie, non loin des montagnes, dans une plaine où, parmi les eaux courantes, bruissent les peupliers et s'ouvrent les fleurs, où les bœufs mugissent doucement, où l'on entend les sonnailles des troupeaux. Les populations y furent toujours pastorales, et elles ont vu peu d'événements tragiques, si l'on songe, par exemple, à certaine partie du Languedoc, ravagée d'invasions pendant plus de dix siècles. La plaine s'offre mal aux ouvrages de défense, et Tarbes n'éveilla jamais beaucoup les convoitises des gens de guerre. Elle a vécu des heures sombres : on la pillait, on la rasait, on ne la prenait pas ; ses habitants se rassemblaient après leur dispersion, la relevaient de ses ruines, et ses destinées reprenaient leur paisible cours. Regardons-la de près : aucun autre vestige du passé que l'hôtel de Gonnès, construit vers la fin de l'Ancien régime, l'évêché, devenu Préfecture, et la cathédrale, édifice roman à coupole, si restauré qu'on imagine difficilement, même à beaucoup près, son état ancien. Quant au plan de la ville, sauf la voie principale, toute moderne, qui est la route de Bayonne à Toulouse, une seule artère est vraiment bâtie : l'agglomération s'étend, étroite et longue, de l'orient à l'occident. Les quartiers latéraux (jardins, avenues récentes et casernes), les quatre églises disposées en file, suivant une ligne à peu près droite, permettent de reconstituer assez fidèlement le tracé d'autrefois. Mais l'histoire vient confirmer les résultats de l'expérience, et nous savons que Tarbes se réduisit très anciennement à une seule rue, le Bourg-Vieux, munie d'une enceinte fortifiée. A l'est, on la prolongea par une enceinte d'égale étendue et par une autre encore. De même, au couchant s'élevèrent, l'un après l'autre et toujours en lon-

gueur, trois nouveaux bourgs, comme si les populations de la contrée eussent voulu, par ces villages soudés entre eux, joindre aux plateaux du Béarn les hautes régions de Lannemezan, qui mènent à la Garonne.

Un jour devait venir où Tarbes, passée la période utilitaire, chercherait à s'orner pour la contemplation. Moment critique. Sous le prétexte d'embellissement, on détruit d'intéressants vestiges, sortes d'armes parlantes, et d'une provinciale bien à l'aise dans son costume, on fait une dame élégante mais banale, voire un peu gauche dans ses atours. Notre chef-lieu n'a pas entièrement échappé à la loi commune. Sur une place, la nouvelle mairie, majestueuse comme un théâtre d'opéra et toute en pierre blanche, semble écraser les autres constructions. Ailleurs, on voit un hôtel-restaurant modèle, d'une hauteur bien supérieure au niveau des toits voisins. Non loin, un tronçon de rue mène droit à un vaste carré planté d'arbres avec des maisons sur trois de ses côtés, une caserne au fond, et, devant la caserne, une statue de bronze, assez mesquine, du chirurgien-baron Larrey. Tout cela, utile et moderne, n'a pourtant rien de particulièrement local. Où trouver, dans ces voies sans histoire tapageuse, les marques d'une conscience uniquement bigourdane? En plein dix-neuvième siècle, au moment de sa mue vers certaines formes plus adéquates aux conditions de la vie contemporaine, Tarbes a senti confusément la nécessité de se rendre tangibles des traditions, une couleur et comme une âme qui défaillaient. Cette aspiration, devenue précise chez quelques artistes, fils du pays, s'est réalisée par deux œuvres qui sont deux signes, au sens romain du terme, et, pour ainsi dire, deux flambeaux : un groupe de sculpture et un jardin.

Le premier est la fontaine érigée sur la place du Marcadieu. Un large bassin, presque au ras de terre, supporte un socle à quatre coins et assez élevé, qui forme un deuxième bassin. De là monte un axe vaguement cylindrique et figurant un

rocher, croisé, vers le tiers de sa hauteur, par une vasque, et au faîte duquel un corps nu de jeune fille semble marcher dans l'air. De la base au sommet, le monument devient plus mince. A chaque angle du deuxième bassin une femme assise caresse un animal de la ferme ou du pâturage. Autour du fût, mais au-dessous de la vasque, on voit, coulés en bronze, un ours, un aigle, un loup, hôtes sauvages des Pyrénées; puis, au-dessus, des têtes, des bustes, des membres de pierre se contractent dans je ne sais quelle ronde tragique : hommes et femmes, accrochés à des quartiers de rocs, tâchent de retenir les urnes, d'où jaillissent les sources qui, bientôt, seront des torrents; et l'on ne peut les regarder sans vertige, comme si, tout à coup transporté dans les hautes régions, on assistait, plein d'admiration et de terreur, au déchaînement d'une avalanche

Impression de surface. La fontaine monumentale est une allégorie qu'il faut comprendre et, pour cela, qu'il faut décrire. Nous nous trouvons en présence de formes humaines et animales dont le groupement veut représenter et représente, en effet, dans un raccourci prodigieux, les beautés et les richesses économiques d'une province. Allégorie, sans doute, en ce que des contours où semble palpiter la chaleur de la vie sont la transposition d'autres contours, végétaux ou terrestres, en ce que la matière exprime la matière. Mais l'œuvre ne se borne pas à traduire plastiquement une partie de l'univers. Elle rend les idées, les sentiments qu'il suggère; par exemple, la solidarité de la plaine et de la montagne voisine, celle-ci prodiguant à l'autre ses pluies, l'humidité de ses cours d'eau, tandis qu'elle en reçoit l'abondance et le bien-être; ou encore la paix ou l'âpreté de ses paysages et l'harmonie qui résulterait, en supposant possible une telle entreprise, d'un regard jeté sur l'ensemble de leurs aspects. Et ceci, vraiment, dépasse l'allégorie pour atteindre jusqu'au symbole.

Quatre jeunes femmes nues, quatre statues de pierre marquent chacune un coin du second bassin. Assises sur un pan de roc, elles semblent sourire au passant, le regarder avec douceur et s'offrent parées de leur charme rustique. Cette ado-

lescente se joue en tenant une chèvre par les cornes ; à ses pieds on remarque la flûte à sept trous des bergers ; c'est la *Vallée d'Aure*, tout bondissement, toute action, montueuse et perpétuellement fraîche avec ses pâturages et ses forêts. Celle d'*Argelès*, au contraire, plus large et d'où l'on voit, dans la clarté des ciels sans tache, les cimes blanches vibrer au loin, est un asile de calme propice à la rêverie ; c'est pourquoi la figure qui la représente s'appuie mollement à un bouvillon d'une main, et flatte de l'autre un agnelet blotti sur ses genoux. Voici maintenant la *Plaine de Tarbes* ; elle caresse un poulain et lui tend une poignée d'herbe ; sur le sol, des épis voisinent avec un canon sans affût. Enfin, tenant une cithare dans sa main gauche, un bel épagneul couché près d'elle, voici la *Vallée de Bagnères*, où les chants des hommes et les sons des orchestres se mêlent aux palpitations des feuillages et au bruit des sources, le coin de terre accueillant par la mollesse de ses courbes, l'ampleur et la variété de ses horizons. De son bras droit presque déployé, d'une main ouverte sans raideur, les yeux caressants, la statue montre le groupe central, derrière sa personne, et le recommande à notre admiration. Ou plutôt, n'est-ce pas une erreur? Un tel geste ne rend-il pas à lui seul tout le charme d'une route qui mène au cœur des Pyrénées sans qu'on y prenne garde, transition de la plaine aux montagnes, à la fois pareille à l'une et près des autres, modeste pays à vallonnements, pourrait-on croire, si de brèves ascensions ne faisaient bientôt découvrir à portée de la main plus d'un sommet parmi les plus rudes?

Mais après l'enchantement des régions basses ou moyennes, après les stations thermales, les pâturages, les troupeaux à sonnailles, les escarpements disposés comme un décor à l'extrémité des vallées en berceau, nous pénétrons dans les régions où la Nature, se refusant à l'homme, hérisse contre lui ses aiguilles pierreuses, creuse des gouffres, précipite les torrents, et l'oblige, s'il veut la posséder, à vaincre ses gardiens farouches, les loups, les aigles et les ours. Autour du rocher, au milieu du bassin et sous le plateau d'une vasque, ils sont là,

ces ennemis que le sculpteur a pétris d'une main frénétique. Regardons-les. Sur la face antérieure, tapi dans sa fourrure contre le sol d'une caverne, le museau collé aux pattes, véritable monstre des Pyrénées, l'ours paraît dormir ; mais qu'un imprudent se hasarde au seuil de l'antre : la masse va s'animer, prendre forme, se contracter avec colère, ouvrir sa gueule et montrer ses crocs en grognant. A droite, un loup, plein d'inquiétude, les jarrets légèrement fléchis, hurle aux échos de la forêt, tandis que, de l'autre côté, un aigle, par l'incroyable puissance de son allure, fascine presque les spectateurs. Au bord du roc, il domine le vide et le scrute de son œil formidable; solidement établi sur les serres, il semble vouloir broyer leur support de granit. Ses ailes, presque ouvertes, sont contenues par l'attention de l'oiseau « qui guette au loin sa proie » ; le cou, le corps tout entier se tendent en avant; le regard est une braise; le bec, instrument de torture muni d'un crochet, s'ouvrira tout à l'heure pour comprimer, s'enfoncera, pour déchiqueter, dans les chairs de la victime; effrayant, l'aigle de bronze va s'abattre, comme la foudre, sur un troupeau.

Dans une exposition, ce seraient là morceaux de maître et l'on s'arrêterait longuement devant eux. Ils n'ont, ici, qu'une valeur de second plan. On peut, à la rigueur, imaginer la fontaine sans aucun sujet sculptural à sa base et sans représentation d'animaux. Elle ne serait ainsi qu'une ébauche un peu sèche ; du moins, elle vivrait, comme une statue dont la tête seule et le haut du buste se dégageraient de la glaise. Mais retrancher le groupe humain d'une telle œuvre, c'est la mettre presque à néant. Dans une pièce de théâtre *composée,* telle scène, ou tel ensemble de scènes, forme le drame, dont le commencement et la fin n'ont qu'une existence relative au nœud de l'action. De même, ici, le groupe est le centre esthétique et c'est à lui que va, d'instinct, l'attention du spectateur. Il nous transporte au-dessus des cavernes, des forêts où vivent les êtres redoutables, dans les régions de neige et d'azur. Là jaillissent les sources, inégales entre elles dès leur naissance; les unes, bientôt fleuves, ne devront leur tribut qu'à l'Océan;

les autres, plus fragiles ou plus timides, seront leurs vassales; toutes, au hasard des terrains, accompliront leur destinée. Idée purement intellectuelle, c'est-à-dire nullement plastique en son essence et qui laissait à l'artiste la plus grande liberté dans le choix de l'expression. Comment l'a-t-il traduite? Sur une saillie de la face antérieure, un fleuve à la barbe infinie siège majestueusement, le regard hautain : c'est l'Adour. Contre son flanc droit, une jeune femme se blottit avec délices, et le vieillard aide à maintenir de son bras au-dessus de la naïade une urne qui déborde. Elle est juchée sur l'épaule d'un pâtre à la physionomie grossière, couvert d'une peau de bœuf et tout affolé par la déclivité du sol. Mais, à gauche du spectateur et vu de face, un jeune homme au corps musculeux, désespérément s'accroche aux rochers pour résister à l'attirance du vide ; l'anxiété contracte ses traits et tourne sa tête, comme s'il implorait la nymphe au regard d'angoisse, maintenue, elle aussi, par un miracle d'équilibre, avec son urne, au-dessus d'un précipice. Un dernier personnage, un autre jeune homme, vu de dos, ramassé sur un de ses jarrets, l'autre jambe tendue et cherchant plus bas l'appui du roc, s'arc-boute d'une main à la première aspérité qui s'offre et tient de l'autre, sur son épaule, l'amphore précieuse. Ces divers éléments ont une signification : près de l'Adour, la naïade pâmée représente un affluent de la plaine. Sous sa peau de bœuf qui flotte, voyez bondir, dégringoler ce pâtre rugueux ; n'est-il pas et peut-il ne pas être l'allégorie du torrent en cascade? Et ce jeune homme? Il semble venir de bien haut et vouloir descendre bien bas, en fort mauvais terrain ; il avance avec mille difficultés et redoute une chute de son vase légendaire; c'est un gave à la course lointaine, hôte des sommets, puis des plaines sans limites. Enfin la scène entre l'adolescent au visage anxieux et la nymphe qui s'effare, nous montre deux rivières séparées par la Nature, incapables, malgré leur désir, de se prêter un mutuel secours.

Voilà le sens que dégage un peu d'attention. Dirai-je qu'il faut considérer la fontaine objectivement et n'y pas chercher

des abstractions incompatibles avec la technique dont elle émane ? Traduire des cours d'eau sous des formes humaines par la sculpture, c'est, assurément, formuler des idées, mais aussi des idées simples. A moins d'un signe, verbal ou autre, qui particularise chaque personnage, l'artiste ne fera rien entendre au delà des gestes, des expressions, des attitudes, en un mot rien au delà de ce qui est plastique. Vouloir trop faire parler ces formes, c'est vouloir préciser l'imprécis par essence, intellectualiser le sensible, c'est franchir les bornes de son art et s'exposer à bien des écueils, c'est entreprendre une tâche aussi vaine, par exemple, que de mettre en musique, langage du sentiment et de l'instinct, un pur drame de situations. Et peut-être l'auteur du groupe a-t-il prétendu, suivant les brèves indications portées au *Guide Joanne*, montrer « l'Adour, dieu des fleuves », tenant « dans ses bras l'Echez endormie, tandis que le Bastan et le Gave de Pau courent vers lui et qu'au contraire la Neste fuit vers la Garonne sans écouter la prière de l'Arros » ; mais ces précisions, tout idéologiques et non sculpturales, ne ressortent point de l'œuvre. Tenons-la donc pour ce qu'elle est : une allégorie très expressive, point obscure et nullement disproportionnée aux ressources de son art, parce que la sensation et le sentiment n'y sont jamais débordés par l'idée.

Chez le véritable artiste, le culte des formes prend d'ailleurs sa revanche et se manifeste par le travail « subconscient[1] » de la création. Dans notre groupe, ce démon, familier aux « poètes » de la plume, du pinceau, du marbre ou du bronze, trahit sa présence invisible, et, du point de vue qu'il nous impose, nous ne devons plus qu'admirer : vertige des sommets, effroi des gouffres, bondissement des eaux, de palier en palier, jusqu'au fond des gorges, bruit des torrents, lutte sans trêve ni merci de ceux qui veulent s'adapter au pays des neiges et des solitudes inaccessibles, toute la puissance, toute la grandeur des éléments en action, toute la beauté de l'effort produit pour

1. Rémy de Gourmont.

les vaincre sont modelés en ces titans de pierre, soutenant leurs urnes autour d'un rocher, semblables à des maudits qu'un dieu vengeur pousserait à l'abîme et dont les membres, cramponnés au granit, diraient l'horreur de la chute inévitable. Seuls, l'Adour et sa nymphe projettent sur l'ensemble un rayon de sérénité, car on remarque à peine, au-dessus et en arrière des personnages, les enfantelets qui figurent les ruisseaux. Œuvre peut-être inégale, mais où l'exécution parfois dépasse, parfois atténue, toujours heureusement, la pensée. Une statue de bronze, une vierge nue la couronne, en corrige l'âpreté par l'élégance et la finesse de ses contours : la jeune fille, aux pieds de laquelle gambade un isard, dresse dans l'air son corps de chasseresse; une de ses mains, à l'extrémité du bras droit presque horizontal, tient un flambeau; l'autre, à demi tombante, un rameau de feuillage. Vision de noblesse et de pureté, c'est *L'Aurore*, dans sa fraîcheur éternelle.

Sur la foi des guides, les touristes arrivent en voiture au pied du monument, en font le tour, munis d'une lorgnette et de l'indicateur des chemins de fer, puis se hâtent vers l'hôtel ou vers la gare : ils ont vu la fontaine, mais ils ne la connaissent pas. Car ce n'est pas là seulement une œuvre d'art au caractère universel, non pas même une œuvre plastique, bien que les formes en soient belles. Il faut, pour la goûter pleinement, tendre l'oreille à l'hymne filial qu'elle ne cesse de chanter. Si certain lyrisme naît d'une émotion douce et profonde et s'il est vrai que les plus capables de nous suggérer un tel état soient les émotions de notre *moi* le plus secret, rien de plus intense ni de plus doux que les souvenirs de la terre où nous sommes venus à la vie, où s'est forgée notre âme parmi des paysages familiers, au milieu d'êtres qui nous enveloppaient de leur affection. Et ce sera bien là du lyrisme essentiel, de celui qui jaillit de la source intérieure. Et ce sentiment n'aura rien d'éclatant, ou, si l'on veut, de proprement *romantique* ; il ne s'alimentera pas de contrastes, ni d'éblouissantes couleurs ; il ne tendra pas au pittoresque à peu près exclusif de la forme, à l'expression des seuls contours ; mais, au lieu de résoudre les

choses en impressions superficielles, l'artiste les augmentera de ce qu'elles éveillent d'affectif dans sa mémoire ; le monde extérieur, passé du concret au moral, s'attendrira de toute l'action concentrée vers ses apparences ; et, moins pictural peut-être, il sera plus vibrant, plus intimement humain. Un tel lyrisme, d'une conception un peu étroite, si on la compare à celle en faveur pendant la majeure partie du dix-neuvième siècle, fut, par exemple, assez souvent, celui de Lamartine; il est aussi, parmi tant d'autres poètes, celui de Mistral, de François Fabié, de Francis Jammes ; il inspira, sans aucun doute, les auteurs de la fontaine du Marcadieu. Ils se sont mis à trois pour cet hommage à leur petite patrie : Jean Escoula, de Bagnères; Edmond Desca, de Vic-Bigorre ; Mathet, de Tarbes; et, désireux de réaliser une œuvre unitaire et totale, ils n'ont pas hésité à discipliner chacun ses conceptions. Toute la terre de Bigorre, est, en effet, dans cette représentation esthétique : le charme des vallées, la grandeur sévère des hautes altitudes, la blancheur des cimes, où l'aurore met sa caresse virginale. Nous n'éprouvons pas seulement à son aspect les suggestions de notre sensibilité; par l'ordre et le mouvement qui règnent entre ses diverses parties, le style de l'ensemble a de quoi satisfaire à notre raison. Jean Escoula, dont le talent est surtout fait de grâce robuste, a personnifié l'*Aurore*, en même temps que son pays d'origine, la *Vallée de Bagnères*, une des quatre figures allégoriques du second bassin. Mathet, auteur du groupe en marbre *L'Inondation*, qui s'érige à Tarbes sur la place Maubourguet, a sculpté les trois autres sujets de la base : la *Plaine*, la *Vallée d'Aure* et celle d'*Argelès*. Enfin c'est à Desca, maître de l'ébauchoir, que l'on doit la conception du monument, les animaux de bronze et les cours d'eau. Par l'énergie dont il anime ses sujets, même les moins près de la nature, il leur imprime un caractère de saisissante réalité. Tarbes en possède un certain nombre : On peut voir, au jardin Massey, l'*Ouragan*, jeune athlète soufflant dans une trompe et qui, tant est rapide son allure, semble effleurer son piédestal; au musée, *Ceux qui veillent*, deux colosses préhisto-

riques épiant l'ennemi, hommes ou bêtes, non loin de la hutte qui leur sert d'habitation. Comment, enfin, ne pas admirer, sur une place de la ville, un *Danton* et sa volonté de surhomme? « De l'audace, encore de l'audace! » Les yeux fulgurent, la bouche rugit, le cou se dilate, le bras droit déployé en avant, l'index tendu somment l'adversaire; sur les jambes rigides, le corps se penche vers les auditeurs, les basques de l'habit flottent, soulevées par l'élan du tribun, vrai « géant » de 93, évocation frémissante de la Patrie en danger. Ces qualités de mouvement et d'énergie se retrouvent, tantôt en puissance, tantôt en action, dans les animaux de la fontaine, surtout dans l'ours, et mieux encore dans l'aigle, prêt à fondre sur sa proie. Elles ne se démentent pas dans le groupe supérieur. Les hommes et les femmes aux visages d'angoisse qui s'accrochent aux rochers, le bouvier qui dégringole ne procèdent point de l'idéal statique cher aux Hellènes, mais plutôt semblent créés par un élève de Rude ou de Rodin, fortement imbu de Michel-Ange. Aussi, quel effet ne devrait-on pas attendre d'une œuvre où l'expression et le nombre concourent à produire le symbole d'une âme collective, si la plupart des éléments n'y étaient taillés dans une pierre poreuse dont l'aspect nuit au relief, et si l'on n'avait placé la fontaine devant une halle de fer, d'ardoise et de zinc, noyé ses formes dans cette grisaille, au lieu de la dresser fièrement au milieu de la place et de suspendre ses titans en plein ciel!

D'ailleurs, voici revivre plus simplement la prairie bigourdane avec ses arbres et ses eaux. Je la vois, non plus transposée en des formes humaines ou animales, mais tangible au point que je la foule aux pieds, vaste et pourtant réduite aux proportions d'une œuvre d'art, tout exaltée dans sa puissance grâce au travail d'une imagination. Cet enclos de plusieurs hectares, ces pelouses qui se prolongent, là-bas, jusqu'à de hauts arbres où l'on trouve toutes les variétés du sapin et si bien disposés qu'on dirait d'une forêt commençante; ailleurs, le

grand bassin qui baigne une île de verdure et dont les abords sont une futaie avec des halliers coupés de chemins; ensuite, la clairière de gazon ouatée d'arbres en velours sombre, lieu d'intimité, si distant, semble-t-il, des plus immédiats paysages. c'est bien la prairie tarbaise et ce qu'elle pourrait nourrir de végétaux, une glorification de la plaine fertile, un jardin régnant parmi les jardins.

Son auteur eut l'amour des plantes, non pas seulement en homme de savoir, mais en poète et en artiste, et il dota sa ville natale de la belle chose qui porte son nom : le Jardin Massey. Là, sont réunies les essences les plus diverses, depuis le chêne celtique jusqu'au cèdre du Liban, en passant par la gamme infinie des formes et des nuances. On y voit le cyprès et le magnolier, les hauts pins des Landes et de Corse, et le tulipier de Virginie, le hêtre pourpre et l'arbre de Judée; palmiers, sapins, noyers d'Europe et d'Amérique, ormes, frênes, marronniers, bouleaux, tilleuls, érables, que sais-je encore? la flore des cinq parties du monde capable de vivre en nos climats s'y mêle en un tout harmonieux. Rien n'est laissé au hasard. Les endroits les plus sauvages y sont le fruit de patientes recherches. Il y a des coins d'ombre et de mystère, et des espaces largement découverts. Partout un art suprême fait valoir les perspectives, caresse l'âme à la façon dont un Mozart donne à l'oreille, au moment précis où elle le désire, mais avant toute lassitude, un accord ou bien un chant suave qui nous apaise et nous repose après des frémissements passionnés.

Comme égaré d'abord sous la futaie aux fourrés inextricables, je m'engage dans une allée droite que jalonnent des pins géants. Je marche encore et je me trouve au seuil d'une prairie de montagne, un de ces espaces plats et boisés qui nous rendent le souffle après une pénible ascension. Loin des hommes, ce cadre me suggère, serait-ce le temps d'un éclair, les émois liés à certaines sensations de formes, couleurs, souffles ou parfums... Voici maintenant la grande pièce d'eau, avec son îlot recouvert, dirait-on, d'une mousse de frondaisons en cascade et son pourtour de marronniers, ensemble d'un aspect si déli-

cieusement artificiel. Et derrière un double rideau de verdure, voici le déploiement des pelouses, entourées d'une large ceinture arborescente. Quand on les contemple, surtout aux alentours du bâtiment construit à l'extrémité nord et servant de musée, comme l'œil se repose sur les arbres irrégulièrement plantés au fond, dans la perspective, mais qui ferment si bien le décor! C'est ici le jardin anglais, au gazon ras. Sans parler de la stèle, assez pauvre d'inspiration, élevée à la mémoire de Massey, on y remarque un vigoureux bronze du sculpteur Desca, *L'Ouragan*, et le buste de Théophile Gautier. Vers le centre, un bassin allongé coupe l'étendue et reflète le ciel. Il est doux, le soir, d'y voir glisser les cygnes, à l'heure où l'occident se cuivre à travers les hauts feuillages et où le crépuscule emplit les allées de solitude et de silence.

Placide Massey, attaché au Jardin-des-Plantes de Paris vers le commencement du dix-neuvième siècle, plus tard préposé à l'entretien des pépinières de Trianon jusqu'en 1848, eut, peut-être, l'esprit bourgeois, mais certainement les aspirations sentimentales de son époque. En 1830, avec le dernier Bourbon disparaissent, on peut le dire, les derniers jardins français. J'en sais un, dans telle ville du Languedoc, où le marbre blanc des vasques, au milieu des bassins, porte gravés sur les socles les mots : *Charles X régnant.* Souvenirs d'un autre âge, non adaptés à notre démocratie. Rentré à Tarbes après la chute de Louis-Philippe, l'horticulteur de Trianon, bien qu'il eût vécu dans l'atmosphère de Versailles et en eût éprouvé tout le charme, ne s'en laissa pas imposer. A vrai dire, l'enclos aménagé sous sa direction, c'est-à-dire avant l'année 1854, était moitié moins vaste que celui de nos jours. Il consistait en la partie qui s'étend au loin devant le musée et le dépasse à droite et à gauche de quelques mètres. On y voit des pelouses, des charmilles, deux perspectives savantes. Les arbres, sans être relégués en bordure, laissent à peu près libres deux espaces principaux, ou plutôt un espace en deux régions. Le passage de l'une à l'autre se rétrécit un peu; les bosquets, de chaque côté, semblent vouloir se joindre et fermer

le cercle, quoiqu'ils ne le ferment pas; et tout cela, varié, nullement symétrique, révèle cependant une conception d'ensemble, ne laisse pas de prétendre à l'unité. Mais, hors la spacieuse clairière du centre, le reste n'est qu'un bois et quelques chemins seulement sont des allées. L'horticulteur ayant légué à la ville son enclos et quelques terres avoisinantes, on agrandit le parc d'après ses indications posthumes; et les amoureux de l'isolement eurent alors la joie de trouver les retraites favorables à l'éclosion de ces rêves, profonds mais si personnels, si vagues même, que bien des gens meurent très vieux sans avoir pu jamais les exprimer.

Et pourtant, ils sont beaux les parterres de Le Nôtre, quand on les admire de la terrasse ou du perron qui les domine! Si l'on évoque leur image en ce jardin Massey, on rend sensible toute la différence des deux esthétiques, bien mieux qu'à lire les œuvres de Racine et de Shakespeare, qu'à écouter celles de Glück et de Wagner. Le classicisme est peut-être, avec le goût de certains sujets, le souci d'une certaine *convergence*, et il se traduit par une peinture de *caractères*. Mais, alors, la moindre disproportion entre l'importance d'un caractère et son expression, la moindre inexactitude qui se glissera dans les rapports à observer entre leurs champs d'activité respectifs, produira l'effet d'un accord inharmonique dans un morceau d'orchestre et rompra l'eurythmie. L'œuvre est surtout plastique et veut être jugée d'ensemble et du dehors, comme un jardin français du haut de sa terrasse. Au contraire, ce sont des sentiments ou des aspects d'âmes que l'art (je dirai romantique pour la commodité du terme) prétend nous dévoiler. L'ensemble ne sera qu'un cadre de convention et nous intéressera peu. L'auteur y observera, peut-être, un certain ordre. En tout cas, l'essentiel pour lui sera de suggérer non pas à la raison, mais à l'instinct. D'ailleurs, l'absence du beau mesuré ne se fera guère sentir, pourvu qu'une combinaison musicale, une architecture, une situation dramatique, une parole, un geste, un silence même nous émeuve et produise en nos âmes des résonances infinies...

Votre parc est d'un siècle qui n'a pas su trouver de style, et

lui-même en est dépourvu, dira-t-on. Peut-être. Mais que faut-il entendre par style? Certaines façons d'exprimer communes aux hommes d'une époque et d'un pays? Il est donc, à ce titre, le signe de certaines ressemblances temporaires, il est un fait éminemment social. Car, en matière d'art, la personnalité n'abdique jamais ses droits, mais elle n'exclut pas ce qui permet de rattacher une œuvre à sa phase historique et à son terroir, ou, suivant une théorie bien connue, à telle race, à tel milieu, à tel moment. Il y a donc un style social, d'autant plus qu'on s'éloigne de la poésie et de la musique, personnelles au premier chef, en passant par les arts du peintre, de l'architecte et du statuaire, pour arriver aux arts décoratifs, puis aux productions des artisans. Et l'on doit convenir, de ce point de vue, que le style manque au jardin tarbais. Faudra-t-il donc, pour le mettre à sa place, remonter l'échelle des valeurs? Tout en imitant, parfois, les époques antérieures, le dix-neuvième siècle n'en a pas moins souvent essayé d'imprimer à son architecture, à son mobilier, des aspects qui leur fussent propres. Il n'a pas réussi. Mais la variété de ses recherches, les tâtonnements dont ses œuvres témoignent lui sont bien particuliers et lui font une sorte de manière par l'absence même des éléments essentiels à toute manière proprement dite. Ce siècle et la partie déjà vécue du vingtième ne seraient-ils pas dominés par une inquiétude vaguement consciente, qu'on pourrait appeler sentiment du devenir? Ce qui est social est relativement fixe, au moins en apparence et pour un temps. Ce qui est individuel est forcément instable et divers. Depuis plus de cent ans, dans les domaines de la pensée pure, de la politique et des intérêts matériels, l'individu n'est plus soumis aux tutelles anciennes; le style, au sens où nous prenons ce terme, a disparu parce que les cadres sociaux en assuraient de moins en moins l'existence. L'art, pourtant, n'est pas mort. Il s'est émancipé, comme les hommes; la règle a fait place à la liberté; au lieu d'une manière anonyme et générale en quelque mesure, on a vu s'épanouir des tempéraments individuels. Cependant, l'originalité devait naître de cette

complexité même. Et, à la vérité, les tendances collectives n'absorbant plus les tendances personnelles, il n'est plus guère de similitudes très apparentes et toutes de surface dans les façons de concevoir et de sentir, et, partant, plus de style; mais, en revanche, il est *des styles* infiniment variés, où s'affirment la fantaisie de l'esprit et du sentiment, caractères principaux de notre époque. On les retrouve au Jardin Massey. Entrons dans ses ombres. Chacun de ses coins nous prend tout entiers, nous révèle tour à tour à nous-mêmes; et si nous n'éprouvons pas ici l'harmonieux et impersonnel frisson du beau qui demeure, du moins nous sentirons couler notre vie multiple devant les paysages composés de ce jardin sans terrasse.

Leur composition même les rend, hélas! artificiels, et cette nature trop prévenante n'est plus la nature. Pourquoi ne m'ont-ils jamais donné l'impression de plénitude où je me complais dans les bois, près d'un torrent ou seulement dans une prairie bordée de peupliers? Et pourquoi, ayant fait une halte dans un parterre de style français, me suis-je toujours senti l'âme non exaltée, certes, mais satisfaite? Le jardin de Le Nôtre est une œuvre plastique et ne tend pas au delà: arbres, plantes et fleurs s'y réduisent au rang de matériaux; l'intelligence qui les disposa ne prétendit point évoquer la campagne et n'essaya pas de nous en donner l'illusion; elle ne nous propose clairement, et nous ne pouvons l'ignorer, qu'un magnifique décor: de même, représenté par un peintre, un aspect rural, si artistique soit l'exécution, ne sera jamais qu'une image. Ici, dans le parc ombreux, les pelouses à l'herbe haute et mêlée de fleurettes sont des prairies, les plantations des coins de forêt, les bassins des eaux courantes à peine canalisées. Ah! le délicieux séjour! Mais il n'y a là ni prairies, ni plantations sylvestres, ni ruisseaux. Cet admirable jardin n'est qu'un jardin, et cette nature aux aspects séduisants qu'une trop belle captive. Le beau véritable se confond-il donc avec la *splendeur du vrai*; et nulle part où la vie extérieure des choses ne sera conforme à leurs raisons secrètes, n'y aura-t-il de *caractère* esthétique ou

moral? Soyons justes. Dans ces espaces, l'artifice consiste en une simple discipline et plus que jamais semble revivre à mes yeux le pays de Bigorre avec sa luxuriante végétation.

Pour m'en convaincre davantage, si c'est possible, je gravirai la tour de style arabe qui surmonte, à l'extrémité nord, le bâtiment du musée.

On domine d'en haut la plaine et ses grands arbres. Au fond, les Pyrénées, toutes proches, couleur gris mauve des croupes de la base au hérissement de leurs pics, magnifient l'horizon; leurs vallées qui s'enfoncent, leurs rondeurs qui s'étagent, leurs arêtes qui s'entre-croisent, les miroitements de leurs neiges fixent le regard; il faut plus d'un instant pour l'en détourner. On aperçoit alors, à gauche, un coteau de même teinte que la plaine; çà et là des clochers vagues; à quelque distance et en avant de la tour où je suis, parallèlement aux montagnes, une traînée compacte de maisons avec ses toits d'ardoise et les campaniles de ses églises. De chaque côté de la ligne assez distendue, certains quartiers débordent faiblement. Où il n'y a ni route ni bâtisses, on voit toujours un tapis de verdure; il s'insinue entre les maisons, dans les chantiers, entre les rails du chemin de fer; et au delà, pour encadrer les routes, marquer les nombreux ruisseaux, limiter les héritages, partout, seuls ou groupés en barrières géantes, montent du sol, frissonnent les peupliers... Dans l'étendue, jusqu'à la chaîne, des parcs se détachent sur la pelouse immuable. A mes pieds, c'est encore la pelouse, mais élégante, coupée d'allées et d'eaux sinueuses, recouverte aux trois quarts de feuillages, les uns foncés, les autres clairs, tous compacts, tumultueux, si débordants qu'ils dissimulent presque un faubourg voisin. Et non loin, dans l'herbage, au milieu des peupliers, Tarbes, la ville rurale, s'allonge...

1912.

Jean Depaule.

---

*Marguerite CLÉRY.*

# LES JARDINS FABULEUX

« J'ai rêvé d'un jardin primitif où les Ames
Cueillaient le trèfle d'or en robes de candeur... »

Albert Samain.

## LE JARDIN DE LA PRINCESSE AUX SONGES

La campagne est déjà brune.
Un mince croissant de lune
S'abaisse près des bouleaux
Sur le bord de la rivière,
Et sa tranquille lumière
Tombe et rêve sur les eaux.

Il fleurit d'étranges plantes,
Des campanules géantes
Couleur d'azur et de chair
Et des tulipes d'or pâle.
La lune aux marches d'opale
Unit la terre au ciel clair.

Une auréole argentée —
Un frisson d'ailes de fée —
Et c'est Mab qui vient vers nous,
Mab, notre Princesse aux songes...
Dans l'herbe il naît des oronges,
De larges ceps verts et mous,

Et dans notre âme lunaire
Naît, grandit et s'exagère,
Ainsi que des champignons,
La floraison monstrueuse
Des fleurs de Mab la rêveuse
Dont nul ne saura les noms.

## LES JARDINS DU MONT ERYX

Les cactus sont fleuris et l'herbe sent la menthe.
Dans le soir sans rosée un maigre troupeau brun
De chèvres au poil rude erre, couvrant la pente
Jusqu'aux rochers marins pleins d'un âcre parfum ;
Et le pâtre, nonchalamment, cisèle et creuse,
Pour faire un chapelet, le bois fin des noyaux
Imprégnés d'une odeur d'olive âcre et huileuse,
Mais ses yeux sont tournés vers l'infini des eaux.

O fleurs blanches d'écume, écloses et décloses
Sur les flots éternels, vous souvient-il encor
De l'Aphrodite nue au milieu de ses roses
Qui se mirait ici dans son clair miroir d'or ?

Les jardins ont surgi soudain sur l'herbe rase.
Leurs cheveux dénoués sous les bandeaux de fleurs,
Les prêtresses près des autels versent l'extase
Des parfums énervants qui font perler les pleurs
Et plier les genoux, et les frêles fumées
Montent dans l'ombre verte où le soleil couchant
Roussit les grands troncs droits sous les sombres ramées.
— Ainsi qu'un souvenir l'air disperse leur chant.

Un bruit d'ailes remplit le ciel où le jour baisse :
Les colombes, comme autrefois, viennent nicher
Aux flancs du vieil Eryx. L'invisible déesse
Que leur vol accompagne a dû laisser toucher

La terre à son long voile... Une île violâtre
A caché le soleil — le jardin enchanté
S'est rendormi — mais seul et frémissant, le pâtre
De l'ombre d'un parfum est à jamais hanté.

O fleurs blanches d'écume, écloses et décloses
Sur les flots éternels, effeuillez-vous encor
Pour l'Aphrodite nue au milieu de ses roses
Qui se mirait ici dans son clair miroir d'or!

## LE JARDIN DE MORT

C'est un étrange parc entouré de lauriers
Où, sous l'ombre des pins et des mancenilliers,
Le vieux Maître a planté toutes les fleurs toxiques
Surprises d'être là, pavots contre colchiques.

C'est le jardin de mort où nul ne peut marcher
Hormis sa fille et lui. Rien ne sait arracher
L'enfant d'entre ces fleurs; leurs parfums sont sa vie,
Leur beauté son bonheur, leur danger son envie.

Avec elles toujours, fleur au milieu des fleurs,
Délicieuse et rare ainsi que leurs senteurs,
Elle a mis en son cœur leur nature farouche;
L'ivresse de la mort est aussi sur sa bouche.

Il est étrange et beau, sous le feu du couchant,
Ce jardin vénéneux d'où ne monte aucun chant;
Ses feuillages épais sont noirâtres ou glauques,
Et la brise s'y plaint en gémissements rauques.

Le doux parfum pesant des daturas ouverts
Se mêle à l'âcre odeur des ellébores verts;
Et les arums tendant leurs coupes exiguës
Les remplissent de songe au-dessus des ciguës.

Le soir cuivré répand d'irréelles couleurs ;
Et, jetant des éclairs aux fugaces lueurs,
Danse l'essaim des cétoines, des cantharides
Qui font briller au vol leurs élytres rapides.

Étrange comme lui, dans ce jardin qui dort
Se tient la jeune fille, haute en sa robe d'or,
Au milieu d'un massif fleuri de digitales
Dont ses doigts effilés meurtrissent les pétales.

Elle regarde au loin et ses grands yeux rêveurs
Sont pareils à la nuit. A ses tempes les fleurs
Des pavots au cœur noir s'inclinent défaillantes,
Et ses cheveux lui font le manteau des infantes.

La pâleur de son teint est celle de la mort,
Mais le jeune visage est volontaire et fort,
Et comme le doux fruit d'une exotique plante
S'épanouit sa bouche en sa pulpe sanglante.

Son rêve ténébreux est aux molles cités
Ainsi que son jardin pleines de voluptés
Et de fleurs de poison pour pâlir d'autres femmes
Et mettre en leurs regards de fugitives flammes.

## LE JARDIN DU MAGE

Au fond de quel pays, au fond de quel passé,
Ai-je vu ce vieillard avec sa toque noire
Et son froc de velours, qui lit dans un grimoire
Ou tourne à sa fenêtre un visage lassé ?

Trois filles en tremblant ont entr'ouvert sa porte...
— Quelle œuvre de magie obscurément s'inscrit
Au livre de leur vie ? — Un lourd silence. Un cri.
L'une d'elles s'enfuit plus blanche qu'une morte...

Le jardin jusqu'au lac n'est qu'une floraison
Follement libre, un flot de roses de Bengale
Qui s'échevelle et meurt, pétale par pétale,
Sur le seuil de granit de la triste maison.

Au loin c'est la montagne, avec un pic de neige
Éblouissant... Pourquoi suis-je seule à savoir
Qu'à l'aube deux vautours sillonnent d'un vol noir
Cette blancheur, et qu'à l'heure où le jour s'abrège

Et finit en étoile, il sort du lac brumeux
Une forme de femme auguste et lente et grise
Qui dans l'odeur de rose, où le vieux cœur se brise.
Met les lis de la nuit en ses sombres cheveux.

## LE FOU DU JARDIN DES FÉES

Le soir est d'un bleu de pastel
Sur le jardin charmant et tel
Qu'on les dessine en rêve —
La balustrade, le bassin,
La fontaine aux bouches d'airain
Qui pleure et rit sans trêve...

La lune lente à l'orient
Monte et s'éclaire. Un trait brillant
Sous les charmilles sombres
Se fond avec le jour qui fuit
Dans l'enchantement de la nuit
Et le frisson des ombres.

En son blanc pourpoint de satin
Il s'est assis près du bassin
Le Fou du Roi des Fées;
Le bruit d'argent de ses grelots
Sur la fontaine et ses sanglots
Rit parmi les nymphées.

Le paon, sa queue aux larges yeux
Ouverte en éventail soyeux
Devant la balustrade,
Lui lance un vif regard de jais
Et le raille en cris prolongés
Avec sa voix maussade.

Le feu lunaire, étrange et beau,
De sa traînée a rayé l'eau
Qui se moire et tremblote.
Le Fou se penche et le miroir
Se trouble jusqu'à son lit noir
D'un coup de sa marotte.

Émergeant du fond ténébreux
L'image aux visages nombreux
De femmes indolentes
Monte comme une brume au soir,
Et le Fou blanc sourit de voir
Flotter leurs formes lentes.

Pourquoi fais-tu donc tant de peur
Que les vieillards pleins de frayeur
De leurs voix étouffées
Osent à peine te nommer,
O Fou béni qui peux mener
Au doux jardin des Fées?

---

# CHRONIQUE DU MIDI

**Aspects toulousains. 10 novembre.** Drapeaux flottant au vent, long cortège de couronnes. Tous les partis confondus, toutes les classes mêlées, le Gouvernement, l'armée, la magistrature, l'Université, les sociétés savantes, les œuvres de charité. Une double haie populaire, d'où ne s'élevaient que des regrets. Telles furent les obsèques du Dr Gendre.

Avec lui, c'est une physionomie bien toulousaine qui disparaît. On le rencontrait partout, et pourtant il était toujours dans son cabinet de la rue Périgord, un curieux coin de Toulouse, encombré d'objets d'art, de dessins, de vieilles gravures, de précieux souvenirs, de documents, — et plus encombré encore de pauvres gens auxquels l'habile oculiste prodiguait généreusement ses soins et son assistance. Il était là dans son cadre, petit et svelte, la moustache fine, le sourire bienveillant, la main toujours tendue, la parole encourageante et optimiste. Il aimait Toulouse et les Toulousains, — et on le lui rendait. Vrai type de philanthrope discret et bon enfant, il ne comptait que des amis, dont un grand nombre étaient ses obligés. L'ironie de la destinée a enlevé à soixante ans à peine cet homme heureux, qui aurait voulu que tout le monde fût heureux autour de lui. Elle ne lui a laissé qu'une consolation : c'est d'avoir été frappé au cours d'une de ces grandes fêtes patriotiques qu'il affectionnait, en costume de médecin militaire, la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine, alors que, le jour des Morts, il présidait, au cimetière de Terre-Cabade, un pieux pèlerinage du *Souvenir français*.

* * *

**22 novembre.** Nous nous en voudrions de ne pas saluer ici la mémoire de notre collaboratrice, Mlle Élisa Gay. Son nom ne paraissait pas assez souvent dans les sommaires de cette revue, mais elle avait cependant de fidèles lecteurs.

Ame délicate et fine, esprit très cultivé, Mlle Gay avait essayé avec succès de la poésie, du roman, de la critique littéraire; plus tard, saisie, elle aussi, par l'attrait puissant de tout ce qui se rattache à notre sol méridional, elle s'intéressa particulièrement aux lettres félibréennes

et catalanes. Dans ce domaine, elle eut deux grandes admirations, deux cultes, pourrait-on dire, et fort bien justifiés : Mistral et Verdaguer. Le dernier surtout, malheureux et méconnu, génie souffrant et persécuté, attira sa sympathie féminine; elle traduisit ses œuvres, si puissantes et si mystiques, réunit sur son compte les plus précieux documents et s'employa de tout son talent et de tout son zèle à compenser l'injustice de sa destinée. Aidée de sa sœur, Mme Lapierre, et de son beau-frère, M. E. Lapierre, le savant moliériste toulousain, Mlle Élisa Gay, jusqu'à ses derniers temps, tenait un de ces rares salons où les œuvres de l'esprit passent au premier rang... C'est avec une grande tristesse que nous voyons maintenant le deuil entrer dans cette maison de la rue des Fleurs, maison toujours accueillante à ceux qui aimaient la poésie, l'art, la science, tout ce que Mistral a nommé dans son hymne célèbre :

Lis auti jouissenço
Que se trufon doù tombèu...

Nous adressons à Monsieur et Madame Lapierre l'hommage des regrets de la *Revue des Pyrénées*.

* * *

**12 décembre.** Encore une « nécrologie » : M. Victor Bonhenry, conservateur honoraire du Muséum d'histoire naturelle.

En réalité, il était parisien, et n'était arrivé dans notre ville qu'en 1865, appelé par M. Édouard Filhol, professeur à la Faculté des Sciences, directeur à l'École de Médecine, créateur du Muséum; mais il a accompli à Toulouse une œuvre considérable. Avec l'aide de Mme Bonhenry, il a peuplé une galerie zoologique de premier ordre. « Il n'y avait alors rien de comparable dans les musées de la province, a déclaré M. Émile Cartailhac; aujourd'hui même, nulle part on ne fait mieux. »

Le travail du préparateur est ingrat. Le temps altère vite les œuvres qu'il a modelées; d'ailleurs, il ne les signe pas, et la foule qui les admire avec ferveur ne se demande même pas quel peut bien être le nom de leur auteur. A Toulouse, certainement, elle n'établissait aucune liaison entre les superbes pièces du Muséum, joie des enfants et des érudits, et cet extraordinaire personnage à la longue pipe, à l'immense couvre-chef, qu'elle regardait passer en souriant. Bonhenry, en effet, si l'on ignorait souvent sa valeur, ne pouvait circuler inaperçu : peintres et dessinateurs ont aimé à fixer sa silhouette qu'on eût dit échappée à quelque roman d'humoriste, et son personnage était si magistralement composé qu'il tenait à la fois de l'artiste et du savant, du rapin et du naturaliste. Son chapeau s'étalait comme un champignon prodigieux à travers les massifs du Jardin-des-Plantes, et il semblait indispensable à leurs divers aspects, surtout, quand on apercevait au-dessous la tête réfléchie et les paisibles lunettes de M. Bonhenry. Depuis quelques années, il vivait fort retiré : mais il n'est pas de ceux que l'on oublie.

***

**1er février.** Un grand congrès régionaliste se tient à Toulouse, congrès dont il serait malséant de nier l'importance. Dans la vaste salle des Jacobins, devant un nombreux auditoire, où se trouvent représentées la plupart des notabilités industrielles, commerciales et agricoles de notre région, MM. Hennessy, de Marcillac, de Jouvenel, etc., développent le programme de la Ligue de Représentation professionnelle et d'Action régionaliste. Ce programme peut être discutable sur certains points, et sa réalisation ne pourra être atteinte sans de grosses difficultés. Reconnaissons toutefois que cette réunion de Toulouse marque une étape des plus importantes dans le mouvement régionaliste : pour la première fois, en effet, ce ne sont plus seulement des félibres ou des bardes, des patoisants ou des *Rosati* qui réclament le libre exercice des libertés régionales : ce sont des hommes d'affaires, des propriétaires terriens, de grands négociants. On semble donc sortir du domaine des chimères pour pénétrer dans un domaine plus pratique. Charles Brun et quelques-uns d'entre nous peuvent mesurer la distance parcourue depuis notre congrès de 1901, où, vers la fin de mai, nous tînmes quelques séances dans l'ancien amphithéâtre de la Faculté des Sciences, rue Lakanal. A ce moment-là, nous nous préoccupions déjà du point de vue économique; mais ceux d'entre nous qui abordèrent le problème, MM. Marc Frayssinet, aujourd'hui député ; Clapier, René de Marans, étaient des théoriciens ; et nous déplorions de sentir les forces vives de notre pays si indifférentes à ces questions. Ce qui dominait chez nous, c'étaient des écrivains, des romanisants, des félibres inquiets de l'autonomie de nos centres provinciaux, de plus en plus menacée par la centralisation parisienne : contre ce danger, nous n'avions à opposer que des discours, des poèmes, des toasts et des chansons.

Aujourd'hui, on sent que tout cela a changé : les démonstrations régionalistes, multipliées dans les fêtes publiques, dans la presse, dans les livres ont fini par atteindre l'opinion, et par révéler à tous la nature du mal dont ils souffraient obscurément. Il ne faut pas trop se fâcher de voir le régionalisme littéraire et artistique passer au second plan, disparaître un peu devant l'étude appliquée des problèmes économiques et administratifs. La solution apportée à ces problèmes ne pourra qu'être bienfaisante pour le mouvement purement intellectuel et esthétique de nos provinces. Toulouse doit sa floraison romane à la prospérité de ses Comtes, ses richesses gothiques à la puissance de l'Église et des ordres religieux, ses hôtels célèbres aux grands marchands de la Renaissance, aux parlementaires des dix-septième et dix-huitième siècles. Pour qu'une ville soit une ville d'art, il faut qu'elle ait des Mécènes, que son com-

merce, son agriculture, ses industries soient florissantes. C'est une vérité évidente, qu'on a quelquefois le tort de négliger.

Nous espérons donc que le vigoureux mouvement créé par la Ligue de Représentation professionnelle et d'Action régionaliste aboutira à d'heureux résultats, et qu'une renaissance littéraire et artistique de nos pays d'oc ne pourra manquer d'en être favorisée.

Armand Praviel.

---

## *Ariège.*

**Bulletin de la Société ariégeoise.** Sommaire du *Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts* et de la *Société des Études du Couserans*, nos 7 et 8 du XIIIe volume.

I. J. Decap : Les maîtres d'école à Saint-Ybars au dix-huitième siècle. — II. Ph. Morère : Un officier ariégeois à Sébastopol : La correspondance du commandant Lamarque (*suite et fin*). — III. La Société ariégeoise au Congrès des Sociétés savantes à Grenoble (mai 1913). — IV. Bibliographie ariégeoise : Abbé J.-M. Vidal : Bullaire de l'Inquisition française au quatorzième siècle et jusqu'à la fin du grand schisme (G. Doublet). — V. Compte rendu de la Société des Études du Couserans (séance du 7 août 1913).

I. Ph. Morère : L'Ariège avant le régime démocratique (II. L'ouvrier; les mineurs de Rancié). — II. Baron de Bardies : Lettres inédites de Chateaubriand à une Couserannaise (avec *fac simile* hors texte). — III. Robert Roger : Le clocher de l'église Saint-Michel de Tarascon-sur-Ariège (avec planches). — IV. Bibliographie ariégeoise : L'abbé Benj. Mayran : Raymond Bonal, d'après sa correspondance inédite (G. Doublet); Franck Berranger : La mine de Rancié depuis la Révolution jusqu'à nos jours (F. Pasquier); Joseph Ageorges : Le Dr Bordes-Pagès. Le travail d'un homme et la marche de quelques idées (F. Pasquier). — V. Comptes rendus de la Société Ariégeoise (séances du 7 juillet et du 26 octobre 1913. — VI. Table des matières du treizième volume (1912-1913).

***

**Bulletin historique du diocèse de Pamiers.** Sommaire du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix* (fascicules de juillet et août, de septembre et octobre, de novembre et décembre 1913).

L'abbé Benj. Mayran : Raymond Bonal dans les diocèses de Pamiers et d'Alet (1638-1647) d'après sa correspondance inédite (*suite*). — Abbé F. Robert : Histoire des évêques de Mirepoix (*suite*). Pierre de Donnaud, coadjuteur (1610-1621); Louis de Nogaret de la Valette (1630-

1665). — J. Decap : Simples notes sur l'instruction primaire dans les paroisses du canton du Mas-d'Azil, avant 1789. — Mélanges documentaires : I. Prise de possession de la cure de Mazères (14 août 1609). II. Extrait d'un « coutumier processionnel » de la paroisse de N.-D. de la Daurade de Tarascon (fin du dix-septième siècle). III. Inventaire du linge et de l'argenterie qui se sont trouvés dans l'église d'Arignac « supprimée » (21 mars 1794).

L'abbé Benj. Mayran : Raymond Bonal dans les diocèses de Pamiers et d'Alet (1638-1647) d'après sa correspondance inédite (*suite et fin*). — Abbé F. Robert : Histoire des évêques de Mirepoix (*suite*). Louis-Hercule de Lévis-Ventadour (1656-1679). — Abbé L. Blazy : La première tournée pastorale après la Révolution. L'archevêque Primat dans l'Ariège en 1807. — Mélanges documentaires : Fondation d'un obit en l'église de N.-D. de Rimont, au diocèse de Couserans, par Pierre Rouaix, notaire et procureur royal de cette ville (4 décembre 1641).

Abbé F. Robert : Histoire des évêques de Mirepoix (*suite*). Pierre de la Broue (1679-1720). — Abbé L. Blazy : La première tournée pastorale après la Révolution. L'archevêque Primat dans l'Ariège en 1807 (*suite et fin*). — Mélanges documentaires : I. Un abbé du Mas-d'Azil ignoré, X. de Beauvron. II. Un invalide des armées de Louis XIV pensionné sur l'abbaye de Boulbonne.

***

**Plaquettes sur la préhistoire en Ariège.** Nous pouvons en signaler deux aux curieux de cette science, aujourd'hui de plus en plus en honneur. La première, due à la collaboration de M. le comte Bégouen et de M. l'abbé Breuil, a pour titre : *Peintures et gravures préhistoriques dans la grotte du Mas-d'Azil.* La seconde, qui porte la seule signature de M. le comte H. Bégouen, est consacrée aux *gravures de la caverne du Tuc d'Audoubert*, découverte par M. Bégouen et ses fils, le 20 juillet 1912. On sait ici l'autorité qu'ont acquise dans ces passionnantes questions nos deux auteurs. C'est assez dire qu'il y aura intérêt et profit à lire leurs mémoires consciencieusement préparés et superbement illustrés.

Abbé Blazy.

---

## *Aveyron.*

**Chemins de fer départementaux.** Une décision très importante pour l'avenir de notre département, si elle se réalise, vient d'être prise par le Conseil général de l'Aveyron, réuni en une session extraordinaire le 10 janvier 1914. Il a voté la mise à l'enquête, suivant la loi de 1913, d'un réseau départemental de 350 kilomètres environ de voies ferrées, dont les frais d'établissement s'élève-

ront au chiffre approximatif de 30 millions et demanderont au contribuable un supplément de 27 centimes additionnels. Pour obtenir ce vote favorable, il a fallu étendre le réseau dans des proportions qui permettent de desservir tous les cantons qui sont actuellement privés de chemins de fer d'intérêt général. C'est ainsi qu'on est arrivé à établir un projet qui comprend les dix lignes suivantes, dont l'Etat prendra à sa charge les cinquante-deux centièmes :

1° Rodez à Millau, par ou près Flavin, Pont-de-Salars, Salles-Curan, Bouloc et Saint-Beauzély;

2° Flavin à Réquista, par ou près Salmiech et Cassagnes-Bégonhès;

3° Rodez à Villefranche, par ou près Rignac, Bel-Air et Lanuéjouls;

4° Villefranche à Carcenac-Peyralès, par ou près Sanvensa, Margat, Rieupeyroux, Saint-Salvadou, Vabre et le plus près possible de Lunac;

5° Bel-Air à Conques, par ou près Montbazens, Aubin avec embranchement jusqu'à la Mairie de Cransac, Viviez, Decazeville, Firmi, le plateau d'Himes, Arjac et Saint-Cyprien;

6° Saint-Affrique à Camarès, par ou près Vabres et Camarès;

7° Verrières ou Querbes à Saint-Sernin, par ou près Belmont, Combret et Saint-Maurice;

8° Saint-Geniez à Campagnac, par ou près Saint-Martin, Saint-Saturnin;

9° Mur-de-Barrez à La Terrisse, par ou près Brommat et Sainte-Geneviève;

10° Cassuéjouls à Saint-Amans, par ou près Huparlac.

* * *

**Découverte archéologique.** Un chasseur a découvert, au pied du roc des Fées, près de Nant, un orifice qui permettait d'entrer dans une caverne jusque-là inexplorée, et où l'on a trouvé un grand nombre de crânes, des ossements humains et divers objets, tels que os aiguisés, pendeloques, fragments de poterie, de nacre, etc. Plusieurs de ces crânes, qui semblent appartenir au type Cro-Magnon ont été envoyés au Muséum pour être soumis à l'examen de M. Verneau, professeur de paléontologie.

M. l'abbé Hermet croit que les ossements de la Grotte des Fées ne remontent pas à l'époque paléolithique, mais datent seulement de l'époque néolithique et peut-être même de l'âge plus récent du cuivre et du bronze. Il tire cette conclusion de la présence, dans la grotte, de fragments de poterie, celle-ci n'ayant fait son apparition, d'après les archéogues, qu'à l'époque de la pierre polie. Il pense également que la grotte n'a pas été habitée par les troglodytes, comme le croient quelques-uns,

et serait seulement un ossuaire où, après dessiccation des chairs ou décharnement des corps, les ossements étaient déposés, comme l'indiquerait le désordre dans lequel ont été trouvés les ossements, sans que ce désordre puisse s'expliquer par une invasion des eaux.

Quoi qu'il en soit, la découverte paraît se rapporter à l'aube de l'époque quaternaire, et l'étude que feront les savants promet d'intéressants résultats pour l'archéologie. M. Constans.

---

## *Basses-Pyrénées.*

**Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.**

Le 1er décembre 1913, M. le Dr Philippe Tissié a fait une communication des plus curieuses sur : *Le Gréco : ses yeux, son automatisme graphique. — Essai médico-psychologique.*

Le *Gréco*, disent ses partisans, schématise par synthèse; ses corps sont allongés, par association d'idées entre les âmes et les flammes qui montent en s'allongeant vers les cieux. C'est du mysticisme symbolique!

Ce mouvement exagéré, dont Maurice Barrès est un des promoteurs les plus notoires, en faveur d'un excellent peintre de portraits, dans lequel on a voulu voir à tort un grand peintre inspiré, devait nécessairement entraîner une juste réaction, mais qui peut-être dépasse les bornes.

L'oculiste éminent de Madrid, Beritens, dans une brochure récente, a démontré de la manière la plus scientifique que Théotocopouli, dit le *Gréco,* était atteint d'astigmatisme, ainsi que le révèlent ses tableaux, où les personnages groupés s'allongent, telles des flammes qui montent.

M. le Dr Tissié est un spécialiste des études médico-psychologiques, et il a fait paraître une thèse sur ces somnambules particuliers qu'il a le premier déterminés sous la qualification d'*aliénés voyageurs*; or, en *Gréco*, il voit un hystérique atteint de dédoublement de la personnalité, passant alternativement de l'état *prime* équilibré des portraits à l'état *second*, déséquilibré, des scènes religieuses.

Cette théorie curieuse, quoique poussée bien loin, aboutit à voir, dans les portraits du peintre trop oubliés par ses admirateurs, des œuvres saines, et, dans ses grandes compositions trop prônées en revanche, des œuvres maladives.

Les Espagnols du seizième siècle n'ont jamais considéré le *Gréco* comme un grand peintre; cela est si vrai que, dans la réplique de *l'Enterrement du comte d'Orgas*, qui se trouve à Madrid, ses contemporains, respectant toute la partie inférieure composée de portraits juxtaposés et fort bien peints séparément, ont effacé toute la partie supérieure du tableau où le mysticisme flamboyait maladivement.

Si l'on ne suit pas le docteur Tissié dans ses conclusions tendant à reconnaître dans le *Gréco* un dégénéré supérieur et un demi-dément, il faut toujours admettre, avec l'oculiste Béritens, que ce portraitiste remarquable était atteint de la tare la plus grave chez un peintre : un astigmatisme déformateur des yeux, surtout dans un champ de vision étendu.

***

En cette même séance du 1er décembre dernier, M. l'archiviste Lorber a étudié : *Le village et le château de Pau depuis leurs origines jusqu'à la fin du quatorzième siècle.*

M. Lorber s'attache à détruire d'abord la légende qui raconte que l'emplacement du château de Pau aurait été acheté aux Ossalois prétendus propriétaires du *Pont-Long*. En réalité, ce point fut fortifié parce qu'il commandait le gué du Gave, et les vicomtes de Béarn placèrent tout naturellement ce gué, puis le pont qui lui succéda et où un péage était perçu, sous la protection d'une forteresse. Or, précisément, ce furent ces bergers d'Ossau, dans leurs transhumances, qui devinrent les meilleurs clients de la perception des péages.

Dans les temps antérieurs au onzième siècle, les forteresses consistaient en des enceintes et en un donjon de bois. Le mot béarnais *pau* signifiait non seulement un pieu, comme le veut la légende, mais encore une enceinte complète, un *plessis*.

Au douzième siècle, des murs de pierre succédèrent aux palissades. M. Lorber est porté à admettre, après d'autres, que le gros mur d'enceinte du château et la base des tours *Mazères* et *Monhauzet* datent du commencement du douzième siècle.

Vers le milieu du treizième siècle, Gaston VII fit rebâtir le château d'Orthez pour tenir tête aux Anglais de Bayonne et c'est vers cette même époque qu'il dut faire bâtir la tour *Monhauzet* dont la salle du premier étage est voûtée en demi-berceau comme à Orthez, et dont les murs sont pareillement évidés par des arcades.

Pau, qui apparaît vers la fin du treizième siècle comme une communauté affranchie, serait alors devenue une *besiau* représentée par des jurats.

Mais c'est au quatorzième siècle, sous le règne de Gaston Phœbus, que le village se transforme en petite ville fortifiée.

Dans le dénombrement de 1385, Pau est compté pour 128 feux. En multipliant par 5 le nombre des feux on obtient approximativement le nombre des habitants d'une localité au moyen âge. La population de Pau devait donc être, à cette époque, de 700 habitants, en y comprenant ceux du château ; cette population était inférieure de beaucoup à celle d'Orthez (2.500), d'Oloron (2.300), de Morlaas (1.500), de Salis, de Sauveterre, de Lescar, de Gan, de Lagor. La plupart des Palois étaient des paysans.

Cinq ans après l'achèvement des travaux de reconstruction du château de Pau, Gaston Phœbus décida de fortifier la petite ville. Le mur, percé seulement de deux portes, partait de la tour du Moulin (Tour de la Monnaie), longeait le canal du moulin, puis gravissait la pente du coteau, passait au droit de la façade orientale de l'hôtel Gassion, longeait ensuite les rues de Gontaut-Biron et de Gassion. De la rue Préfecture, le mur venait se souder à l'enceinte du château, en arrière des maisons de la rue du Château.

Je souhaite à la Société des Sciences, Lettres et Arts de recevoir fréquemment des communications aussi intéressantes que celles de MM. Tissié et Lorber.

Xavier DE CARDAILLAC.

---

## *Gers.*

**Les livres.** Philippe Lauzun : « Ma bibliographie » (1867-1913), 33 pp. in-8 avec portrait de l'auteur. — Agen, maison d'édition et imprimerie moderne, 1913.

Parmi les érudits de la région du sud-ouest il en est vraiment peu qui puissent être comparés à M. Philippe Lauzun pour la longue persévérance de leur labeur, pour leur fécondité, pour la solidité et la variété de leurs travaux. Au cours de l'année 1867, il sent naître sa vocation en contemplant les ruines imposantes du château féodal de Bonaguil (Lot-et-Garonne). Encouragé par Viollet-le-Duc, il en fait une description lumineuse et en écrit l'histoire.

Dès lors, l'archéologie monumentale devient le principal champ d'action de son esprit curieux, actif et sans cesse en éveil. Autour de lui, dans cette belle région de l'Agenais, de l'Armagnac et du Condomois, se dressent encore de nombreux et remarquables spécimens de l'architecture militaire, civile et religieuse du moyen âge. Il les étudie successivement avec une persévérance inlassable et une maîtrise qui s'affirme d'année en année.

La bibliographie qu'il nous présente aujourd'hui mentionne dix ouvrages d'archéologie religieuse et quarante-cinq d'archéologie militaire et civile. Quelques-uns sont très étendus et particulièrement goûtés.

Au premier rang de ceux-ci figurent incontestablement *L'Abbaye de Flaran* (1890) et *Les Châteaux gascons de la fin du treizième siècle* (1897).

L'histoire, qui est inséparable de l'archéologie, devait fatalement tenter M. Philippe Lauzun. On n'est donc point surpris de trouver mentionnées, dans sa bibliographie, onze publications de documents inédits et une cinquantaine d'études historiques. Quelques-unes sont de simples articles de revue, mais il en est qui constituent des volumes de 400 pages. Telle est, par exemple, celle qui fut publiée en 1902 sous le titre : *Iti-*

*néraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, d'après ses livres de compte.*

La bibliographie de M. Lauzun mentionne encore deux études scientifiques, quatre qui se rapportent aux Beaux-Arts, seize articles biographiques ou nécrologiques et environ soixante comptes rendus critiques. Le livre comprend deux parties ; dans la première les travaux sont classés par ordre chronologique ; dans la seconde ils sont groupés par matière.

Cette bibliographie constituera un guide précieux pour ceux qui voudront utiliser l'abondante et solide documentation de M. Lauzun, recourir à sa science archéologique et mettre ainsi à profit le fruit de ses études.

***

**Le Musée d'Auch.** La ville d'Auch a voulu posséder un musée vraiment digne de ce nom, car on ne pouvait considérer comme tel les deux petites salles de l'hôtel de ville où se trouvaient entassées diverses œuvres d'art et quelques collections aussi maigres qu'hétéroclites. Elle a eu l'excellente idée d'affecter au futur musée la belle et vaste chapelle de l'ancien petit séminaire. A cette heure, le conservateur actuel, M. Guillaume Pujos, s'emploie à l'appropriation et à l'utilisation des locaux. Il y réunit non seulement les collections appartenant à la ville, mais aussi divers objets qui sont la propriété du département et, enfin, les importantes collections qui constituaient précédemment le Musée de la Société archéologique. Auparavant, celui-ci était médiocrement installé dans un bâtiment dépendant de l'archevêché. Or, au moment de la loi de séparation, il fut classé à tort parmi les biens de la mense archiépiscopale. La Société archéologique protesta.

« Volontiers, dit-elle, j'abandonnerai mes anciennes collections, mais à condition qu'elles soient visibles pour tous, et non enfermées éternellement sous la garde de l'administration de l'enregistrement. Je souhaite qu'elles soient attribuées à la ville d'Auch. »

Or, aujourd'hui le vœu de la Société archéologique est sur le point d'être réalisé. Avec les éléments de deux ou trois petits musées mal composés, d'une organisation défectueuse et difficilement accessibles, on va constituer un musée unique. Toutes les collections qui les composaient vont se trouver heureusement réunies dans un immeuble vaste, bien aéré, superbe d'aspect et situé au centre de la ville. On ne peut que s'en féliciter.

Quel sera le caractère du nouveau musée? Sera-t-il un musée réservé à quelques modestes œuvres d'art, et dont le voisinage du riche musée de Toulouse fera éclater la pauvreté? A notre avis, on devrait s'efforcer d'en faire, autant que possible, un musée de tradition régionale analogue au « Museon arlaten » créé à Arles par le poète de Maillane. Dans Auch,

centre géographique et administratif de notre vieille province, nous voudrions voir un musée gascon.

On s'ingénierait à y mettre en valeur les beautés de la région et à sauver de l'oubli les différents cadres dans lesquels s'est écoulée l'existence de nos aïeux. Photographies ou réductions en plâtre des monuments de la région, vieilles estampes donnant la physionomie d'un coin disparu ou rappelant une coutume oubliée, reconstitutions du mobilier et du costume gascons à travers les siècles, armes anciennes, portraits, statues ou bustes de nos célébrités locales, etc., auraient leur place marquée dans ce musée qui serait avant tout un centre de documentation.

La salle consacrée à l'art lapidaire serait facilement peuplée des chapiteaux anciens, des frises, des belles mosaïques romaines, des inscriptions, des statues antiques, des sarcophages, des tauroboles, des stèles, des pierres tombales que recèle en si grand nombre le sol gascon, et dont la Société archéologique a déjà constitué une si riche collection.

C'est ainsi que, profitant de circonstances exceptionnellement favorables, le banal petit musée de la ville d'Auch pourrait être transformé en un établissement original et vraiment instructif sur le fronton duquel on graverait ces mots : *Musée de Gascogne*.

G. Brégail.

---

## *Hautes-Pyrénées.*

**Une fête dans les Baronnies.** La *Revue des Hautes-Pyrénées* a consacré son fascicule de septembre au compte rendu de la fête villageoise organisée à Lomné par la municipalité de cette commune, le 24 août dernier. M. Fernand de Cardaillac ayant racheté, ces temps derniers, le domaine de ses pères, les communes des Baronnies ont voulu lui témoigner leur sympathie en élevant, aux deux frères Corbeyran et Raymond de Cardaillac-Sarlabous, un petit monument commémoratif. Ces deux Sarlabous, qui furent des hommes de guerre remarquables, l'aîné gouverneur du Havre, le cadet gouverneur d'Aigues-Mortes, étaient originaires de nos montagnes de Bigorre, et se consacrèrent au service de la France. A ce titre, ils étaient dignes de l'honneur qui leur était fait, et leur descendant, M. F. de Cardaillac, en s'associant à cette fête, en l'inspirant, en en réglant les détails, a accompli un acte de piété filiale. Le programme était d'ailleurs des plus attrayants. A la tête du Comité se trouvait M. le Dr Cayre, de Labarthe-de-Neste, qui a remis le monument[1] à la municipalité de Lomné et aux communes des Baronnies. Dans une conférence populaire dite avec cha-

1. Œuvre de MM. Michelet et Caddau.

leur, M. Léo Abart a fait revivre la physionomie rude et énergique de ces vaillants capitaines. Sa conférence prenait une saveur particulière de ce fait qu'elle était donnée dans le cadre grandiose qui servit de berceau à ces guerriers. Une cavalcade de quinze jeunes gens en costumes du seizième siècle conduisent les assistants dans la cour du château, où, sur un autel adossé aux ruines, Mgr Gardey, curé de la Basilique de Sainte-Clotilde, célèbre la messe pendant que les chanteurs montagnards da Bagnères entonnent le *Gloria* de Roland, et que l'orchestre de Vic exécute l'*Intermezzo* de *l'Arlésienne*. Après eut lieu un banquet qui réunit plus de six cents convives.

***

**Conférence.** La Société académique a inauguré ses conférences hivernales par une causerie de M. Lorber, archiviste des Basses-Pyrénées, sur le château de Pau à l'époque de Gaston Phœbus.

G. B.

---

## *Hérault.*

**Charles de Tourtoulon.** Il est mort, à Aix-en-Provence, en août 1913. Il mériterait d'être mieux connu et mieux aimé à Montpellier. Dès sa dix-neuvième année il publiait, ici-même, des « Notes pour servir au nobiliaire de Montpellier ». Plus tard, en 1867, il donnait le premier volume de cette *Histoire de Jacme le Conquérant*, qui est devenue classique, et qui glorifie le plus illustre de tous les enfants de Montpellier. Il fonda, en 1875, la *Société pour l'étude des Langues Romanes*, qui garde une place de choix parmi les sociétés savantes de notre Midi, et dont la « Revue » est un recueil apprécié partout où l'on s'intéresse à la langue et à la littérature d'Oc, — c'est-à-dire plus à l'étranger qu'en France. Et qui, parmi les Montpelliérains, ne se souvient de ces *Fêtes latines* qui marquèrent ici, en 1878, le début du mouvement régionaliste ?

***

**Léon Gaudin.** Depuis cinquante ans, M. Léon Gaudin est bibliothécaire de la ville de Montpellier, pour l'honneur plus que pour les maigres émoluments qu'on lui accorde. Il a su, par des efforts diligents, y constituer un « fonds de Languedoc » très précieux, y attirer des donations importantes. Quelques amis, quelques fidèles lecteurs, quelques archéologues et historiens locaux lui ont offert, pour cet anniversaire, un haut-relief où l'on retrouve son fin et spirituel profil modelé par l'habile sculpteur Jouneau. On sut gré à la municipalité de Montpellier de s'être associée à cette fête intime.

***

**L'invasion.** Presque chaque jour, et surtout aux environs de la gare, on en voit une troupe; ils sont maigres mais agiles, serrés dans une culotte collante couleur de terre et dans une petite blouse courte de cotonnade bleue; leurs yeux noirs brillent dans leurs faces bistrées, sous le large chapeau ou le petit béret; tout leur bagage tient dans un sac de toile bise. Ce sont nos amis les Espagnols. A la ville sur tous les chantiers, à la campagne dans tout le vignoble, ils sont chaque jour plus nombreux, et ils tiennent désormais leur place. Ils ont, depuis quelques mois, un journal, *El Pequeño español*, qui paraît à Cette. Son Éminence, dans un récent « mouvement » ecclésiastique, a promu un de ses prêtres à la charge nouvelle de « confesseur des Espagnols du diocèse ». Lors d'une récente grève, ils s'engageaient, dans des affiches rédigées en espagnol, à interdire l'accès des villages où ils travaillent aux « ouvriers étrangers ».

***

**Résurrection.** Il faut aller voir, dans le bas de notre rue Lallemand, la petite merveille de goût sûr et discret qu'est la façade du nouveau palais épiscopal. On y voit revivre l'architecture montpelliéraine des deux grands siècles — je veux dire le dix-septième et le dix-huitième — dans cet éclat lumineux de la pierre neuve que la patine du temps a ôté aux monuments anciens. MM. Joubin et Bonnet, quand ils publiaient l'an dernier leur remarquable album, s'attendaient-ils à trouver à leur œuvre un si saisissant commentaire? Dans ce coin tranquille où le chant des oiseaux et des cloches empêche d'entendre le bruit des trams et des autos, on se sent rajeuni de trois siècles, et l'on s'attend à rencontrer au coin de la rue la chaise de Mgr de Pradel, fondateur du Prêt-Gratuit...

***

**Le plus ancien Montpellier.** Je ne sais qui mérite le plus qu'on la loue, de la Société archéologique qui exécute, et de la municipalité qui autorise les fouilles commencées sous l'ancienne Halle aux Colonnes. L'une et l'autre ont bien mérité de Montpellier, quand elles permettent ainsi que l'on recherche les traces de notre passé le plus lointain.

C'est vers ce point central de notre ville que monta jadis le village de Montpelliéret, tandis que celui de Montpellier descendait à sa rencontre. Mais pourquoi leur union s'opéra-t-elle juste à cet endroit? On voudrait que, dès avant la fondation des deux bourgades, ce penchant de notre Clapas eût offert un centre d'attraction aux populations environ-

nantes : Temple de Diane d'abord, sanctuaire de Notre-Dame ensuite... Mais en retrouvera-t-on les traces authentiques?

On a justement remarqué que les promoteurs de ces recherches ne sont point des fonctionnaires brevetés ni des archéologues professionnels, mais un jeune savant et une faible femme, tous deux désintéressés, et travaillant pour l'amour de l'art...

***

**Vieux Montpellier.** Grâce aux félibres montpelliérains, le vieux Montpellier eut les honneurs de nos vitrines, un dimanche de janvier. On y put voir, réunis à la hâte, une masse d'objets précieux ou touchants, hérités de nos grands-pères et grand'-mères, — et qui feraient, par leur réunion, un très curieux *Museon mount-pellierenc*. Il faudra bien qu'on arrive, après plusieurs manifestations aussi heureuses, à constituer enfin ce *Museon*.

***

**A la mode de chez nous.** Voilà quelques semaines, Mlle de Baroncelli-Javon, s'étant mariée, n'a pas oublié qu'elle est de Camargue, et s'est présentée à l'autel dans le gracieux costume arlésien. Cet ajustement coquet et gracieux nous parut plus seyant, plus harmonieux, plus conforme au clair et plaisant génie de notre race — de notre race française — que toutes ces modes d'à présent que l'on baptise parisiennes, alors qu'elles affichent impudemment le déséquilibre et le dévergondage d'un cosmopolitisme fou. Vivent celles qui, plutôt que parisiennes défrancisées, savent demeurer de leur province, et qui, pour se mettre à la mode française, se mettent, simplement, « à la mode de chez nous... »

Louis-J. Thomas.

---

## *Lot-et-Garonne.*

**Le Souvenir Laulanié.** Le dimanche 19 octobre dernier a eu lieu à l'hôtel de ville d'Agen la remise officielle à la municipalité de la toile représentant devant un groupe d'auditeurs le savant Laulanié, originaire d'Agen, ancien professeur à l'École vétérinaire de Toulouse.

Devant une assistance nombreuse et choisie, des discours ont été prononcés par M. Guittard, vétérinaire à Astaffort (Lot-et-Garonne), par M. Vigneau, conseiller municipal, remplaçant le Maire empêché, et par M. Barrier, inspecteur général des Écoles vétérinaires, membre de l'Académie de médecine, qui a énuméré les travaux et les découvertes du savant professeur.

* * *

**Le Protestantisme en Agenais.** La Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen vient de faire paraître le *Recueil de ses Travaux* (t. XVI). Cette publication est quinquennale : Je signale (pp. 214 à 400), comme une très utile contribution à l'histoire générale de la France, l'*Enquête sur les commencements du protestantisme en Agenais* tirée d'un manuscrit ayant appartenu aux Archives de l'évêché d'Agen. Les auteurs de ce travail sont deux savants, membres de la Société académique, M. Fallières, décédé l'an dernier, et M. l'abbé Durengues, chanoine titulaire de la cathédrale d'Agen.

« Est-il nécessaire, dit M. Fallières, d'insister sur la valeur historique de ce texte? Sans parler de multiples renseignements sur nos plus vieilles familles agenaises, aucune pièce de nos archives ne fournit de détails plus curieux et plus abondants sur les mœurs et les controverses religieuses du temps. »

Cette enquête commença le 6 mars 1537, sous les ordres de l'Inquisiteur de la Foi aux pays du Languedoc, Frère Louis de Rochette, venu de Toulouse et envoyé par le Roi. Elle dura jusqu'au 4 avril. Les dépositions furent reprises le 17 avril, recueillies depuis ce moment par Frère Richard, vicaire de l'Inquisiteur, et clôturées le 29 du même mois.

L'enquête prouva tout de suite que les idées de la Réforme étaient propagées par les régents des écoles, nombreuses à cette époque dans la ville d'Agen. Ces maîtres professaient à la fois l'humanisme et la Réforme « s'appliquant à ruiner dans l'esprit de leurs élèves les croyances catholiques, souvent de l'aveu et du consentement de leurs parents... Par leur ardeur à se créer des prosélytes, la ville d'Agen devint un centre de propagande où affluaient des Allemands, déguisés en maîtres d'école, en réalité missionnaires chargés de convertir les peuples du Midi. L'enquête met tous ces faits en pleine lumière... En somme, à cette date de 1537, nous ne connaissons aucun document capable de fournir une idée plus exacte du progrès de la Réforme, de sa pénétration dans les divers milieux sociaux, et des moyens employés pour la propager[1]. »

De grands personnages se trouvèrent inculpés : un général des finances, le trésorier du Roi, un conseiller au Sénéchal, un Frère prieur du couvent des Augustins, et enfin le célèbre humaniste J.-C. Scaliger. Ils furent appelés au tribunal de trois conseillers du Parlement de Bordeaux, Lachassaigne, Briand de Valée et Arnould de Ferron, hommes distingués par leur sagesse et leur savoir (le dernier surtout), à qui les

1. Introduction à l'enquête, pp. 221-223.

opérations de l'Inquisiteur furent soumises, une fois les informations terminées.

Aucun des inculpés ne connut ni la potence, ni le bûcher. Leur peccadille consistant en « propos et pratiques contraires à la foi » ne fut pas jugée un cas pendable par ces juges impartiaux.

L'inquisiteur Louis de Rochette ne bénéficia pas de la même indulgence à Toulouse. Comme nous l'avons vu plus haut, il avait abandonné l'enquête le 4 avril, laissant ses fonctions à son vicaire, le Frère Richard. Il semble que, vivant au milieu des adeptes de la Réforme, écoutant leurs défenses, il subit la contagion de leurs idées. Il fut, le 7 septembre 1538, déclaré hérétique à Toulouse, et, comme tel, renvoyé au bras séculier, dans un arrêt dont voici les dernières lignes : « ... l'exécuteur de la haulte justice lui fera fere le cours accoutumé par la cité de Tholoze, sur ung charriot, portant la hart au cou, et sera admené en la place du Salin et illec bruslé tout vif... Est arresté que sera estranglé avant d'être bruslé[1]. »

F. Ferrère.

---

## *Tarn.*

**Bibliographie.** La bibliographie albigeoise vient de s'enrichir d'un nouveau volume : *L'Ancien diocèse d'Albi d'après les registres de notaires,* grand in-8° de XIII-427 pages, œuvre de M. Auguste Vidal. Nous sommes trop intimément lié avec l'auteur pour juger son nouvel ouvrage avec indépendance. On nous permettra donc d'emprunter au journal *L'Echo du Tarn* l'article que lui a consacré M. A. Garenc.

Albiensis.

« *Albia Christiana.* — Les directeurs de cette Revue ont une bien louable pensée en entreprenant la publication des Textes et Mémoires relatifs à l'histoire des Anciens Diocèses du Tarn.

« Nous en avons reçu le premier et très important fascicule. C'est le fruit des recherches de M. Auguste Vidal qui n'en est pas à son premier essai. Il nous engage à remercier M. Malphettes, qui a livré au chercheur averti qu'est M. Vidal six cent soixante-douze registres d'actes antérieurs à 1790 ; M. de Lacger qui lui a confié la charge d'extraire de ces registres et de coordonner tout ce qui peut intéresser l'histoire religieuse de l'Ancien Diocèse d'Albi.

« Sans doute, nous remercions ces messieurs et à bon droit ; mais nous ne devons pas nous laisser tromper par la modestie de M. Auguste Vidal et nous priver de lui dire aussi nos sincères félicitations pour la longue application, les patientes recherches, le choix judicieux et l'ordonnance si nette de ces milliers d'actes.

1. Archives du Parlement de Toulouse (B. 31, f° 531) ; cf. Lafaille, *Annales de Toulouse,* t. II, pp. 108-109.

« Il les a coordonnés en des chapitres clairs qui rendent la lecture facile, instructive, je dirai prenante.

« C'est une histoire, après tout, que cette suite d'actes de toute nature, touchant à tous les détails de la vie religieuse, politique, sociale, révélant les us, les coutumes, les petites passions de ces siècles tombés dans le sommeil du passé.

« On revit ces temps d'où sont sortis les nôtres; on les voit repasser sous les yeux dans leur variété, leurs personnages, en une revue rapide. On assiste à leurs compétitions, à leurs débats, à leurs accords, à leurs contrats. Ils sont là devant nous; nous suivons leurs gestes, nous énumérons leurs raisons, nous comptons leurs écus.

« C'est, me permettra-t-on le mot? comme l'histoire des siècles passés se déroulant en films animés, se réveillant devant nous pour passionner notre curiosité, se prêter à une comparaison pleine d'intérêt, de leçons.

« Dans son introduction, M. Vidal écrit : « Au risque de paraître dé-« précier notre œuvre, nous devons avouer que les deux mille trois cent « vingt actes, dont on trouvera l'analyse dans les pages qui vont suivre, « sont d'une lecture peu attrayante. » Nous ne sommes pas de son avis.

« Bien sûr, il n'a pas eu la prétention d'écrire un roman. Il n'en est pas moins vrai que, si l'on ne peut lire d'une lecture très prolongée, sauf ceux qui ont la passion de ce genre d'études, cette série de notes résumées; s'il faut, de temps en temps, respirer, poser le volume, reprendre haleine, bientôt la curiosité vous pique, vous voulez savoir, vous êtes impatient de vous rendre compte : eh ! ma foi ! souvent, très souvent, vous êtes récompensé par une instructive découverte, une surprise révélatrice.

« C'est une mine, riche, féconde ou, si l'on aime mieux, des amorces (c'est le mot de M. Auguste Vidal) pour des biographies de plusieurs évêques, des monographies des paroisses, des couvents d'Albi. C'est par ces détails, parfois minces et comme insignifiants, que se révèlent les physionomies des hommes ou des associations avec quelque chose de vraiment personnel, de réellement spécial, de dessin bien profilé, de tout à fait vécu.

« Le lecteur, quoi qu'en dise ou qu'en médise, par une discrétion qui ne diminue pas son mérite, M. Vidal, le lecteur conviendra que ce recueil qu'il vient de nous donner est bien, c'est sa pensée et elle est juste, « l'histoire (écrite par ceux-là même qui la vivaient) des institutions, « des coutumes, l'histoire des familles, l'histoire économique, sociale, « toute l'histoire enfin ».

A. Garenc.

---

## *Tarn-et-Garonne.*

**Inaugurations.** Les fêtes auxquelles ont donné lieu l'inauguration des nouvelles salles du Musée Ingres et celle du monument Pouvillon se sont déroulées à Montauban, le 4 et le 5 octobre 1913. Les journaux en ont rendu compte avec assez de détails pour qu'il ne soit pas utile de leur consacrer une longue notice.

Il faut signaler tout d'abord les intéressantes conférences qui ont été faites, le samedi soir, 4 octobre, à la gloire d'E. Pouvillon par MM. Gabriel Laforgue, François Tresserre, mainteneur des Jeux Floraux, et Marcel Sémézies. MM. Laforgue et Sémézies, qui ont eu des relations amicales avec le romancier, ont donné à leurs conférences un accent personnel et émouvant.

La matinée du dimanche a été consacrée à l'inauguration de trois nouvelles salles du Musée dont l'aménagement a permis de compléter l'Exposition des dessins d'Ingres. MM. Lapauze, Roll et Bérard, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, y ont pris la parole.

Dans l'après-midi, au jardin public, devant le monument Pouvillon, MM. Lecomte, Decourcelle, Huc et Bérard ont entretenu les nombreux assistants de l'œuvre littéraire et dramatique et des conceptions sociales de Pouvillon. M^me^ Cécile Sorel a récité avec élégance, sinon émotion, des vers de M. Marc Lafargue sur Pouvillon et le beau sonnet de ce dernier, intitulé : *La Verveine.*

Nous n'aurions rien à ajouter à ce bref compte rendu si M. Sembat, député de Paris, n'avait pas prononcé une spirituelle allocution au banquet qui a clos ces fêtes ; il a rappelé aux Montalbanais qu'ils possèdent des « couverts » que beaucoup de villes italiennes leur envieraient — et qui ont eu le bonheur d'être préservés jusqu'ici de fâcheuses restaurations. Cette réflexion d'un amateur étranger à la ville ne manquait pas d'à-propos, car, à voir les enseignes qui déshonorent la Place Nationale, il semble que les Montalbanais n'apprécient pas leurs « couverts » comme ils le méritent.

***

**Société des Études locales dans l'Enseignement public.** Un groupe de la Société des Études locales dans l'Enseignement a été fondé dans le département de Tarn-et-Garonne. Ce groupe se propose de publier une série de petits volumes conçus dans un esprit scientifique, mais rédigés sous une forme simple et accessible à tous, sur l'histoire, la préhistoire, la géographie et le folklore de la région. Le premier fasci-

cule de cette collection a paru : *Saint-Antonin ; pages d'histoire*[1], qu'il ne m'appartient pas de juger. D'autres paraîtront ensuite — et très prochainement : *Contes populaires de la vallée du Lambon*, par A. Perbosc ; *Promenades préhistoriques dans le Tarn-et-Garonne*, par le docteur Roques.

***

**Bibliographie.** Contentons-nous de signaler les articles les plus importants qui ont paru dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* et dans le *Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne*, de 1912 ; un dépouillement complet de la première de ces revues a été publié dans les *Annales du Midi* (1914, pp. 126-128).

Nous avons remarqué dans le Bulletin de la Société archéologique : *La Fondation de la bastide royale de Lafrançaise*, par L. Boscus et l'abbé Firmin Galabert ; *La Peyro de la Sal*, par H. de France (curieuse étude de toponomastique) ; *Les authentiques de reliques*, par le chanoine Pottier (contenant une intéressante description de reliquaires) ; *La Bibliothèque et le Trésor du collège cistercien de Toulouse en 1491*, par Dom R. Trilhe ; *Identification d'un tableau du musée Ingres de Montauban*, par A. Fontaine ; *Mystères célébrés à Montauban* (1522), par H. de France (texte et commentaire d'un contrat concernant la représentation, à Montauban, de deux mystères.

A citer dans le Recueil de l'Académie : *La Nuit enchantée*, par Bourchenin ; *La première conversion de Pascal*, par Bois ; *Le sort des mots et les surprises de la sémantique*, par Bourchenin ; *Valeur historique des légendes*, par R. Latouche. R. L.

1. R. Latouche, *Saint-Antonin ; pages d'histoire*, Montauban, P. Masson, 1913, 92 pages, avec illustrations. (*Société des Études locales dans l'Enseignement public, groupe du Tarn-et-Garonne.*)

---

*Le gérant :* ÉDOUARD PRIVAT.

---

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 1244

*L. DE SANTI.*

# LES PREMIERS SEIGNEURS D'AVIGNONET

## LA DISPERSION D'UNE GRANDE MAISON

---

La racine celtique du nom d'Avignonet, *Aven*, signifie *eau* et, par extension, *lieu entouré d'eau* ou *abondant en eau*.

Il n'est donc pas étonnant de la retrouver dans un grand nombre d'anciennes désignations topographiques, mais nous surprendrons certainement beaucoup de nos compatriotes d'Avignonet en leur apprenant qu'il existe ou a existé en France une demi-douzaine de localités, au moins, portant ce nom. La principale, ou du moins la plus importante, est Avignon, la vieille capitale du Comtat, que sa situation sur le Rhône, surtout à l'époque où ce fleuve débordait et inondait les campagnes provençales, faisait une véritable ville maritime; mais on trouve, au douzième siècle, un port *d'Avignonet*, sur la Méditerranée, au voisinage d'Antibes et, indépendamment de la petite ville d'*Avignonnet*, dans l'Isère, nombre de hameaux ont encore ce nom : tels, dans le Tarn, non loin de Montans, *Avignonet*, qui fut le siège d'un prieuré assez important; dans le Bordelais, auprès de Saint-Julien, *Avignonet*, dont le vignoble jouit d'une réputation méritée, et, en Catalogne encore, auprès de Llado, *Vignonet*.

Car il n'y a aucune différence linguistique entre Avignon et Avignonet, et cette dernière prononciation n'est que la corruption de la première : *Avenio*, *Avinio*, *Avinione*, *Avinhione*, *Avignonet*.

C'est sous ces différentes formes qu'on trouvera, en effet, orthographiés, du douzième au dix-huitième siècle, le village

d'Avignonet et la famille à laquelle, lors de la constitution des fiefs méridionaux, fut attribué le fief d'Avignonet[1].

Les possesseurs du fief étaient, au commencement du douzième siècle, les puissants vicomtes de Lautrec.

Ava, sœur du vicomte de Lautrec Sicard IV, l'apporta en dot à son époux, Guillabert de Laurac; mais le petit-fils de celui-ci, Sicard II de Laurac, le céda, vers 1206, à son suzerain, le comte de Toulouse, de telle sorte qu'Avignonet demeura moins d'un siècle aux mains des seigneurs de Laurac.

Nous connaissons assez bien l'histoire de cette maison :

1° Guillabert Ier, de Laurac, dont nous possédons plusieurs actes de 1095 à 1124, eut de sa femme, Ava, trois fils au moins : Guillabert II qui suit; Sicard Ier, qui s'attacha au comte de Comminges; et Gausbert qui mourut probablement avant son père (il ne figure pas dans la donation de juin 1124 aux Hospitaliers).

Le testament de Guillabert Ier est de 1123[2]. Il mourut à Laurac en juin 1124, après une existence terriblement agitée.

2° Guillabert II, fils d'Ava[3], succéda à son père, mais lui survécut peu. Il avait épousé Ava, sœur du vicomte de Lautrec Sicard IV, laquelle lui avait apporté en dot le château d'Avignonet, de telle sorte que jusqu'au treizième siècle, où Sicard II, de Laurac, céda cette forte position militaire à son suzerain, le comte de Toulouse, Avignonet demeura le plus beau fleuron de la couronne féodale des seigneurs de Laurac.

Guillabert II mourut vers 1136, laissant d'Ava quatre fils

1. Il faut rappeler que le fief primitif s'appelait *Gaulech* ou *Gaulège*, et que ce n'est qu'à la fin du douzième siècle que les possesseurs du fief, les Lautrec, y bâtirent un château, à quelque distance de l'église *Notre-Dame de Gaulège*. Aussi, dans les titres primitifs, Avignonet est-il appelé *Avignonet de Gaulège* ou *Avignonet-lès-Gaulège*.

2. *Cartulaire de Saint-Sernin*, p. 8.

3. Il est très difficile de ne pas confondre entre eux ces seigneurs qui portent le même nom et dont les femmes, comme on le voit, s'appelaient souvent de même. Mais on désignait toujours les fils du nom de leur mère : c'était un reste du matriarcat ibère et surtout un moyen de distinguer les bâtards des enfants légitimes.

au moins et une fille, Bernarde, qui avait épousé un seigneur de la maison de Cabaret, fervent adepte du catharisme, Roger, fils d'Enoz.

Ces quatre fils sont Sicard, Guilhem-Peyre, Guillabert et Hugues. Guillabert, abbé de Saint-Benoît de Castres et l'un des principaux conseillers de Raymond Trencavel, en est le plus connu.

3° Sicard Ier, fils d'Ava, succéda à son père comme seigneur d'Avignonet. Il occupait une formidable situation entre le comte de Toulouse et les vicomtes de Carcassonne, tenant tout le Lauraguais, c'est-à-dire la *Marche toulousaine*, par ses châteaux de Laurac, Castelnaudary, Molandier, La Pommarède, Montferrand, Avignonet et même partie de Baziège; mais il n'était pas de taille à soutenir ce fardeau.

Très religieux, Sicard Ier s'attacha à réparer, par des largesses et des donations à tous les sanctuaires du Midi, les spoliations et les usurpations de son aïeul. C'est ainsi qu'il faisait donation, le 6 septembre 1177, à la commanderie de Pexiora, de tout le domaine de Gaulège et que, l'année suivante, il se retirait du monde et prenait, à Pexiora même, l'habit d'Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Il avait eu, de sa femme Titburge, quatre fils qui portent les mêmes noms que les fils d'Ava, Sicard, Guillabert, Guilhem-Peyre et Hugues. Mais ce dernier prit, pour se distinguer, le nom d'Hugues-Bonafos et, ayant reçu en fief le château de Montferrand, il s'appela aussi Hugues de Montferrand.

4° Sicard II, fils de Titburge, hérita des châteaux de Laurac et d'Avignonet, mais il était loin de partager les goûts et les idées de son père. Fervent adepte du catharisme, brillant, mondain, amoureux de controverses théologiques, résidant ordinairement à son château de Montréal ou à la cour spirituelle et dissolue du vicomte de Carcassonne, Roger II, il tenta inutilement de reprendre aux Hospitaliers le fief de Gaulège, que son père leur avait donné. C'est probablement l'insuccès de cette tentative qui le poussa à céder au comte de Toulouse, Ray-

mond VI, son château d'Avignonet, dépouillé de son domaine utile.

Il mourut à temps pour ne pas voir le désastre de sa famille, emportée, l'une des premières, dans le sanglant cataclysme de la Croisade albigeoise. Il avait eu, en effet, de sa femme Blanca, plusieurs enfants, mais un seul fils, ce brillant et infortuné Amalric de Montréal, seigneur de Laurac, Montréal et Castelnaudary[1], que Simon de Montfort fit pendre à un gibet infamant, sur les remparts de Lavaur (1213). L'aînée de ses filles, Guiraude, périt également, lapidée, dans le puits tragique de Lavaur; les autres se jetèrent avec un sombre fanatisme dans l'hérésie cathare, telles Esclarmonde, qui épousa le fameux Othon d'Aniort, et Mabilia, qui fut une diaconesse renommée.

Après la destruction du château d'Avignonet (1245), le domaine personnel des seigneurs fut confisqué; mais, comme il en advint d'un grand nombre d'assignations, il semble que certaines portions en soient retournées aux descendants de la maison de Laurac.

Quels étaient ces descendants? — Ici, c'est la nuit la plus obscure. Cherchons-y des fils conducteurs.

On a vu que Guillabert Ier et Guillabert II avaient eu de nombreux enfants; nous en connaissons huit au moins, mais nous n'en connaissons qu'une partie, car il faudrait tenir compte des bâtards, si nombreux dans les familles de cette époque. Et, comme les noms patronymiques se perdaient d'une génération à l'autre; comme, en l'absence de tout état civil, noms et surnoms se choisissaient et se confondaient sans

1. On sait que Castelnaudary fut assigné par Simon de Montfort à un de ses compagnons, Hugues de Lascy; mais celui-ci, à sa mort, le restitua aux héritiers d'Amalric en la personne d'*Aymeric de Castelnau*. Celui-ci paraît être un frère bâtard (ou plutôt un neveu, car il y a *Aymeric l'Ancien* et *Aymeric le Jeune* et celui-ci figure même au *Saisimentum*) d'Amalric de Montréal. Aymeric le Vieux était probablement déjà seigneur de Belflou; du moins, dans la déposition de Tholozan de la Salle devant les Inquisiteurs, il est signalé comme assistant, avec Raymond de Roqueville et quelques autres chevaliers, à un conventicule tenu dans la forêt de Trebons, en 1235, par le prédicant Ramon Sans, et, en marge de son nom, le greffier de l'Inquisition a écrit ce renseignement : « *N'Aymericus manet apud Valflor.* »

aucune règle, il est impossible de débrouiller avec certitude cet écheveau. En outre, le morcellement des héritages, dans l'inégalité des conditions sociales, aboutissait parfois à ce résultat que des laboureurs se trouvaient au même rang que les héritiers du titre seigneurial ou que ce titre se trouvait partagé entre parents de condition, de fortune et de nom les plus divers.

Cependant la seigneurie de Montferrand nous offre un de ces fils conducteurs. On a vu qu'elle était échue à Hugues-Bonafos, l'un des fils de Sicard Ier. Or, cette seigneurie ne fut pas confisquée, et nous voyons, en 1272, au *Saisimentum*, les descendants d'Hugues prêter serment parmi les nobles et chevaliers « milites et nobiles » sous leur nom d'*Avignonet : Guillelmus de Avinione, de Monteferrando, miles ; Raymundis Gilberti de Avinione, miles*, etc.

C'est la preuve que les descendants de Guillabert et de Sicard de Laurac avaient — certains du moins — adopté et conservé le nom patronymique d'*Avignonet*.

Or, il n'est pas douteux qu'une ou plusieurs branches analogues existassent à Avignonet, et il sera facile d'en donner la preuve tout à l'heure. Mais à Avignonet, la situation était plus complexe qu'à Montferrand.

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient revendiqué et récupéré le dîmaire de Gaulège, c'est-à-dire la presque totalité du fief, dont donation leur avait été faite par Sicard Ier. Le roi, comme bénéficiaire de la confiscation du château démoli en 1245, possédait l'ancien domaine personnel du comte de Toulouse ; mais, antérieurement à 1245 et probablement même à sa cession au comte de Toulouse, nombre de parcelles de ce domaine avaient été aliénées et étaient arrivées, soit par partage, soit par héritage, à des descendants ou des successeurs des seigneurs de Laurac ; peut-être même en avait-il été vendu à des étrangers[1].

1. Nous voyons, dès le treizième siècle, les Hospitaliers s'efforcer de racheter ces parcelles et de les faire rentrer dans leur domaine d'Avignonet. C'est ainsi que, le 30 septembre 1209, Pons de Marés et sa femme Rixenda abandonnaient

Quoi qu'il en soit, ce n'est guère qu'au quinzième siècle, ainsi que le prouvent les reconnaissances du notaire Louis Tornatoris (1415)[1] et la série des inféodations faites par les commandeurs de Renneville, de 1455 à 1494[2], que les Hospitaliers parvinrent à réunir sous leur main tous les biens dispersés du domaine primitif. Au milieu du quatorzième siècle encore, comme nous le prouve un acte curieux du 30 juin 1359 (Arch. de Malte, Avignonet, l. II, n° 2), nous voyons qu'une bonne partie des revenus du terroir de Gaulège, à savoir : l'*agrier* (neuvième partie des récoltes; ce que nous appelons l'*escoussure*), les *lauzimes* (droit du douzième sur les ventes) et les *foriscapes* (droit d'une obole par sol d'engagement), étaient possédés par indivis par le roi, le commandeur de Renneville et trois particuliers, à savoir : noble Bernard de Varagne, coseigneur de Gardouch, damoiseau; Guillaume de Bruguière, dit le Vieux, et Bernard Comboulh. L'acte est dressé précisément pour raison de la vente que ce dernier, Bernard Comboulh[3], fait de sa part de droits à Bernard Gilabert, changeur (nous dirions, aujourd'hui, banquier) de Toulouse, et, puisque cette pièce se trouve dans les Archives des Hospitaliers, on peut en inférer que Bernard Gilabert ou ses successeurs ont fini par leur faire cession de cette part.

Ainsi, en 1359, il y avait encore à Avignonet, à côté du roi et des Hospitaliers, d'assez nombreux possesseurs du domaine, et ceux-ci étaient très vraisemblablement des descendants des

au prieur Pierre de Barrau et au précepteur de Toulouse, Bernard de Capoulège, tout ce qu'ils possédaient à Avignonet sur l'honneur (fief) des Hospitaliers (Arch. de Malte, Avignonet, l. II, n° 1).

1. Arch. de Malte. Avignonet, l. I, n° 12.

2. *Ibid.*, Avignonet, l. I, nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Avignonet était passé, à cette époque, de la commanderie de Pexiora à celle de Renneville.

3. Ces *Combolh* ou *Comboulh* sont, au quatorzième et au quinzième siècles, une famille riche et influente d'Avignonet. On voit, par les droits que possédait Bernard, qu'il descendait probablement des anciens seigneurs. Un demi-siècle plus tard, nous trouvons un autre Comboulh (Arnaud), emphytéote de *la Borie de la Caritat* (près le Cimetière), sous la directe des Hospitaliers (Reconnaissances de Louis Tornatoris, 1415. Arch. de Malte, Avignonet, liasse I, pièce 12).

seigneurs de Laurac. Pour ce qui concerne les Varagne-Gardouch, qui figurent si nombreux au *Saisimentum*[1], cela n'est pas douteux ; pour les Comboulh, nous le répétons, c'est vraisemblable.

Mais, à côté de celles-ci, il y a nombre d'autres familles qui ont certainement la même origine et qui portent les noms, soit de Gaulège, soit d'Avignonet.

Ce sont, en premier lieu, les GAULÈGE ; tels ce *Guillelmus de Gaulegio*, qui est témoin, en 1191, à la restitution par Sicard II de Laurac du dîmaire de Gaulège au commandeur de Pexiora (Arch. de Malte, Avignonet, l. I, n° 3) ; ce *Pierre* (ou *Pons*) *de Gaulège*, qui prête serment, en 1271, avec les consuls et notables de la baillie de Castelnaudary, et ce *Michel de Gaulège*, qui déposa au tribunal de l'Inquisition et qui figure encore parmi les nobles et chevaliers d'Avignonet (*Saisimentum*).

On sait que, dans le massacre des Inquisiteurs, en 1242, deux frères, les chevaliers *Guilhem-Ramon* et *Bernard-Ramon Golayran*, jouèrent un rôle de premier ordre. Ils furent, avec le bayle d'Avignonet, Raymond d'Alfaro, et un chevalier du pays, Bertrand de Quiders, les organisateurs et les impitoyables exécuteurs du complot ; et ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'aîné, Guilhem-Ramon, n'était autre que l'homme de confiance des Hospitaliers à Avignonet, l'administrateur ou le régisseur, pour le compte de la commanderie de Pexiora, du fief de Gaulège : aussi paya-t-il de sa vie sa participation à l'affaire.

Or, il résulte des dépositions faites au tribunal de l'Inquisition, lors de l'enquête de 1245, que ce nom de *Golairan* n'est que l'altération ou la corruption d'un surnom, *Caudairo* ou

1. Hugues de Varagne-Gardouch portait, en 1271, le titre de seigneur d'Avignonet, qui passa à son fils Izarn et à son petit-fils Bernard. Celui-ci était seigneur d'Avignonet lors de la prise de cette ville par le Prince Noir (1355) ; ses terres furent ravagées, et il fut lui-même fait prisonnier par les Anglais. La seigneurie d'Avignonet passa alors à son frère Gaillard, dont la fille, Philiberte, l'apporta à Arnaud de Plagnolle, seigneur de Saint-Germier,

*Caudaira*, sous lequel ces chevaliers étaient connus, mais que leur nom patronymique était d'Avinho et qu'ils appartenaient à l'ancienne famille seigneuriale d'Avignonet.

Ainsi, dans la confession d'Étienne de Villeneuve, le témoin dit qu'ayant reçu dans sa maison deux hérétiques de marque, Ramon Sans, diacre de Montmaur, et Guilhem Quidera, plusieurs de ses amis vinrent à ce conventicule, parmi lesquels Jordan de Lanta et son beau-frère, Guillabert de Puylaurens, Bernard de Gardouch et « *Wilhelmum-Ramundum Caudairo aut Golairan, et Bernardum-Ramundum, fratres*[1] ».

Guilhem-Ramon était marié, et sa femme Na Viverna, ainsi que son fils Guilhem-Ramon le Jeune, durent comparaître au tribunal. C'est même à l'aide de leurs trois dépositions et de quelques autres, comme celles de Tholosan de la Salle, d'Étienne de Villeneuve et de Bertrand de Quiders, qu'il nous a été possible d'avoir quelques renseignements sur les Golayran. On voit de quelle lueur soudaine leur origine et leur parenté avec les anciens seigneurs, exterminés et dépouillés par l'Église romaine, éclairent le drame de 1242.

Mais nous recueillons dans l'histoire les traces de nombre d'autres descendants de cette famille, résidant à Avignonet et portant le nom d'Avignonet.

C'est ainsi qu'en 1167, nous voyons figurer comme témoin au synode cathare de Saint-Félix-de-Caraman, *Bertrandus de Avinione*[2]. En 1179, un *Guillelmus de Avinione* est témoin, avec Sicard de Laurac, Bernard d'Alzonne, etc., au serment de Roger, vicomte de Carcassonne, à Alphonse d'Aragon[3]. En 1209, un *Geraldus d'Avinhone* (Guiraud) est témoin dans la donation de Pons de Marés à l'hôpital de Toulouse (Arch. de Malte, Avignonet, liasse II, n° 1). A l'enquête de 1245, devant les Inquisiteurs du Lauraguais, indépendamment des Golayran,

1. Mss. de la Bibliothèque de Toulouse, n° 609, f° 133a. Les autres dépositions se trouvent au même ouvrage, savoir : Bertrand de Quiders, f° 139a ; Na Viverna, f° 137b ; Bernard-Ramon d'Avignon (Golayran), f° 137b.

2. Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. I, p. 2.

3. Teulet, *Trésor des Chartes*, t. I, p. 124.

déposent encore *Mathieu d'Avignonet*, alors très âgé, *Alborenc d'Avignonet*, *Pons d'Avignonet*, et la femme de celui-ci, *Guillelma*[1]. En 1253, on trouve comme possesseurs des débris du domaine seigneurial, *Roger-Izarn d'Avignonet* et sa femme *Guillelma*, lesquels donnent en fief à Pierre Pons une terre sur le dîmaire de Gaulège[2]. Enfin, en 1304, un *Ramundus de Avinho* se trouve encore au nombre des notables, dans un procès entre les consuls d'Avignonet et le commandeur de Pexiora (Arch. de Malte, Avignonet, liasse I, n° 8).

Après cela, les traces de la maison d'Avignonet nous échappent, du moins à Avignonet même, mais nous les retrouvons à Toulouse où elles devaient se perpétuer jusqu'au seizième siècle.

En effet, dès le commencement du treizième siècle s'était détachée, pour s'adonner au commerce et à la chancellerie, une branche de la maison d'Avignonet. Le 12 juin 1225, un des secrétaires du vicomte de Carcassonne, *Bonetus de Avinione*, était témoin au statut imposé aux bayles et aux notaires par les consuls de Montpellier[3]. Or, le même Bonnet était, en 1237, établi à Toulouse, dans le quartier de la Daurade, où il exerçait un vaste commerce d'orfèvrerie, avec son neveu, *Bernard d'Avignonet*. Celui-ci s'engageait même, le 18 novembre 1237, par un acte où il s'intitule « citoyen de Toulouse », à faire participer le comte de Toulouse, Raymond VII, à ses opérations de bourse et à lui payer, avec son oncle Bonnet, un tiers des bénéfices qu'ils feraient dans leur commerce[4]. On voit que la commandite existait déjà de ce temps.

On ne sera donc pas surpris de voir le fils de Bernard, *Pons d'Avignonet*, capitoul en 1274, et l'un de ses descendants, *Arnaud d'Avignonet*, être comptés, au quatorzième siècle, parmi les plus riches bourgeois de Toulouse.

Le fameux titre de 1279, qui règle la temporalité des évê-

1. Bibliothèque de Toulouse, ms. 609, f^os^ 131^b^, 136^a^, 136^b^ et 138^b^.
2. Teulet, *Trésor des Chartes*, t. III, p. 186.
3. *Ibid.*, t. II, p. 53.
4. *Ibid.*, t. II, p. 354.

ques de Toulouse, LA PHILIPPINE, indique en effet le moulon de la ville, au voisinage de l'évêché, sur lequel l'évêque a droit de haute et basse justice ; or, dans ce moulon se trouvent compris, sur la place Saint-Étienne, les hôtels de Raymond de Bages et de feu *Arnaud d'Avignonet*[1]. D'ailleurs le testament de ce personnage (ou plus probablement de son fils) a été publié, à la date de 1903, par M. l'abbé Douais; il témoigne d'une opulence et d'une générosité dont il est difficile de se faire aujourd'hui l'idée.

Enfin, les derniers représentants de cette famille à Toulouse, *Guillaume* et *Pierre d'Avignonet*, nous sont connus pour avoir exercé les fonctions si honorées et si enviées de *notaires capitulaires*. C'est ainsi que l'acte d'inféodation de *la Caritat* d'Avignonet par le commandeur de Renneville, Berenger de Castelpers, au tailleur Antoine Dejean, du 9 octobre 1469, est dressé par le notaire toulousain *Guillaume d'Avignonet*[2], et, en 1478, à propos d'un conflit survenu entre les habitants de Caignac et le commandeur Guillaume de Calmont, une enquête ayant été ordonnée par le sénéchal de Toulouse, c'est encore Guillaume d'Avignonet qui en fut chargé[3]. Ce dernier acte nous apprend que Guillaume, tout en exerçant à Toulouse, habitait Avignonet.

D'ailleurs les *Livres des Notaires*, conservés aux archives municipales de Toulouse[4] et qui renferment les formules des serments individuels avec les signets authentiques de tous les notaires institués à Toulouse de 1266 à 1536, nous renseignent, à la date de 1466 et de 1503, sur ces derniers possesseurs du nom d'Avignonet.

1. Le texte de la Philippine a été donné assez incorrectement par Lafaille dans les Pièces justificatives des *Annales de Toulouse*. Le nom d'Arnaud y est estropié : *Arnaldus de Albinione*, que Roschach a traduit *Arnaud d'Albinhon* ; mais il est facilement reconnaissable.

2. Arch. de Malte, Avignonet, liasse I, nº 7.

3. *Ibid.*, Caignac, liasse XXV, nº 3.

4. Cette collection de neuf registres (BB. 189 à 197) renferme les serments de 11.026 notaires, créés à Toulouse en 228 ans, de 1266 à 1536. Il y manque un registre, probablement égaré, de 1423 à 1463.

« *Anno domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto et die vicesimo tertio mensis aprilis, ego Guilhermus de Avinione, oriundus et habitator loci de Avinioneto, diocesis S^ti Papuli et Judicature Lauraguesii, fui creatus publicus notarius et in libro matricule notariorum dominorum de Capitulo registratus et matriculatus, adhibita tamen cautela prestitoque juramento..., teste presenti scriptura, manu mea propria consueta et signo meo autentico, quo in posterum in actibus et contractibus publicis uti intendo, signata*[1]. »

« *Anno domini quingentesimo tercio et die prima mensis Augusti, ego Petrus de Avinhone, oriundus loci de Avinhoneto, diocesis Sancti Papuli, fui creatus auctoritate nobilium virorum dominorum de Cappitulo Th^se ubique terrarum notarius, adhibita cautela et juramento specialiter in talibus prestari solitis. In cujus rei testimonio hic signum meum autenticum, quo in posterum uti intendo, apposui*[2]. »

C'est ainsi qu'une des plus grandes familles du Lauraguais, sinon même la plus grande, s'est peu à peu dispersée et éteinte dans des professions qui ne rappellent en rien son origine, et je ne serais pas surpris que nombre de braves gens qui portent encore, dans l'arrondissement de Villefranche, à Saint-Brice, à Renneville, à Villefranche, etc., le nom d'*Avignon* ne soient autres que les descendants directs de Guillabert et de Sicard de Laurac.

De Santi.

1. BB. 192, n° 45.
2. BB. 193, n° 207.

*P. GRELIÈRE.*

# ALIÉNOR D'AQUITAINE

## D'APRÈS LES HISTORIENS ET LES CHRONIQUEURS

---

Les reines, de ce mot que la puissance est forte,
Et qu'il trouble le cœur mystérieusement!
Belles, c'est leur façon de n'être jamais mortes[1].

Aliénor d'Aquitaine, qui brilla d'un éclat incomparable dans cette époque un peu ténébreuse et chaotique du Moyen âge, est une de ces princesses qu'il nous plaît d'évoquer dans un passé lointain, comme en un décor de légende ou de féerie. Il est peu d'existences aussi romanesques que la sienne.

C'est la reine brillante des tournois et des cours d'amour qui nous apparaît dans le rayonnement de la civilisation médiévale.

C'est l'épouse infidèle dont la nature ardente et passionnée ne sut pas, sans doute, résister aux déprimantes suggestions des mers bleues et du ciel pur d'Orient.

C'est, ensuite, l'épouse altière et violente qui souffre cruellement de se voir outragée par son second époux et ne recule pas devant le crime pour assouvir sa vengeance.

C'est la mère qui, assagie par l'âge, gouverne pour ses fils et déploie une grande activité afin de relever la puissance de sa maison que ses fautes ont contribué à abaisser.

C'est enfin la pénitente, attendant la mort dans la sérénité, le calme et le recueillement du cloître.

Peu de reines ont eu autant de détracteurs. Les chroniqueurs français ne lui pardonnèrent pas d'avoir porté « sa riche du-

1. Mme E. Rostand et Maurice Rostand.

ché » au roi d'Angleterre et les Anglo-Normands furent irrités contre elle à cause des guerres qu'elle alluma et entretint entre Henri II et ses fils. De leur côté, ceux qui ont pris sa défense paraissent un peu trop pénétrés de cette idée que « la femme de César doit être au-dessus de tout soupçon » pour bien rechercher toute la vérité et la dire. Il est donc à peu près impossible d'apprécier jusqu'à quel point elle mérite les reproches qu'on lui a faits. Fille de ces ducs d'Aquitaine « chevaliers et troubadours, licencieux, débauchés, brillants et prodigues »[1], elle tient d'eux l'amour de la poésie et des plaisirs. Elle naquit très probablement au château de l'Ombrière, à Bordeaux, en 1122, ou peut-être à celui de Belin où son père Guilhem X séjournait parfois[2]. Suivant une légende, avant sa naissance, un saint homme aurait dit à ses parents : « De vous, il ne naîtra rien de bon. » Cette légende qui, sans doute, ne prit corps que par la suite, après qu'effectivement elle eut accumulé autour d'elle ruines sur ruines, dut s'accréditer d'autant plus facilement qu'on la croyait fille de Guilhem IX et d'une femme enlevée à son mari. Pour le Moyen âge pieux, le ciel, en envoyant cet avertissement, avait voulu marquer d'un stigmate l'enfant de l'adultère.

On sait peu de choses de ses jeunes années passées probablement avec sa jeune sœur Alix au château de l'Ombrière où, en dehors des brillantes cours d'amour qui s'y tenaient, la vie devait être plutôt monotone, car le duc Guilhem s'absentait souvent pour guerroyer. Un troubadour[3], s'adressant à Aliénor, nous fait de son enfance un tableau charmant : « Nourrie dans la liberté royale, au temps de ta molle jeunesse, tes compagnes chantaient, tu dansais au son de leur guitare. » Mais peut-on se fier au témoignage des poètes qui ont le don d'embellir toutes choses ?

Fiancée par la volonté de son père, mort en pèlerinage

1. Michelet, *Hist. de France*, t. II, ch. v, Paris, 1835.

2. D'après P.-J. O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 268, Bordeaux, 1863.

3. Richard de Poitiers. Michelet, *Hist. de France*, t. II, ch. v, Paris, 1835.

à Saint-Jacques-de-Compostelle, au prince Louis, fils de Louis VI le Gros, Aliénor l'épousa à Bordeaux, à l'église Saint-André, devant la foule des seigneurs gascons et poitevins venus de tous les points du duché. « Pour raconter quelles raretés et quelles variétés de dépenses y furent faites, pour décrire la somptuosité des repas qui suivirent cette cérémonie, disent les chroniqueurs, il faudrait au moins l'éloquence de Cicéron et la variété de pensées de Sénèque[1]. »

La cour des Capétiens où, dit-on, les reines continuaient à filer à l'exemple de la reine Berthe et travaillaient à des broderies d'or et de soie, en chantant parfois avec leurs femmes des « chansons de toile »[2], connut. à l'arrivée d'Aliénor, de profondes transformations. Nous ne voyons guère l'altière et remuante fille de Guilhem, habituée au lyrisme savant des troubadours, s'accommoder d'une existence aussi simple et chanter, l'aiguille en main, les naïves complaintes de la belle Aïe et de la belle Aiglantine. Il lui fallait une vie moins terne, une atmosphère d'élégance et de poésie. Aussi la vie simple et patriarcale de la cour des Capétiens fit-elle place, pendant quelques années, aux réjouissances somptueuses et aux manières galantes. Dans le chatoiement des riches costumes de soie et de brocart brodés d'or ou d'argent éclatait la beauté de la reine qui inspirait au roi une tendresse « passionnée et jalouse, presque immodérée »[3]. Nous avons sur sa beauté les affirmations d'un grand nombre d'historiens et de chroniqueurs, qui d'ailleurs affirment, sans préciser : « D'une taille svelte, elle avait de beaux yeux, un regard doux, un air affable, une bouche moyenne, tout ce qui constitue une beauté achevée, sans parler de son esprit vif, orné et poli, de ses manières gracieuses et attrayantes[4]. » Au milieu des fêtes dont elle était l'âme, à une époque où étaient en vogue les romans de chevalerie,

1. C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, ch. IX, p. 129, et Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. I, l. I, Bordeaux, 1862.
2. D'après Funck-Brentano, *Le Roi*, ch. III, p. 42, Hachette, 1913.
3. A. Luchaire, *Histoire*, Lavisse, III (1er vol.), Hachette, 1901.
4. P.-J. O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 275, Bordeaux, 1863.

Aliénor, par la richesse de ses parures, par l'éclat de ses vingt ans et les brillantes qualités de son esprit, semblait réaliser le type de ces héroïnes de la Table ronde, parfaitement belles, adorées, servies par tous.

Aussi assure-t-on que Louis VII subit assez fortement son influence. C'est sans doute à l'instigation d'Aliénor, « qui ne trouvait pas dans ses traditions de famille le respect des choses saintes »[1] qu'il prit vis-à-vis de Rome, à plusieurs reprises, une attitude hardie, qui surprend de la part de ce roi pieux, élevé au cloître Notre-Dame.

Saint Bernard ayant offert sa médiation pour mettre fin à un conflit entre le pape et Louis VII à propos du second mariage de Robert de Vermandois, frère du roi, avec la sœur d'Aliénor, demanda à la reine de « donner de meilleurs conseils au roi[2] » et lui promit en retour de prier Dieu de lui accorder l'héritier mâle qu'elle souhaitait. L'accord conclu, Louis VII et Aliénor rappelèrent à l'abbé de Clairvaux sa promesse. Quelque temps après, la reine mettait au monde une fille. Le ciel ne l'avait exaucée qu'à moitié[3].

Quand Louis se fut croisé, Aliénor décida de l'accompagner en Terre-Sainte, et reçut avec lui le bourdon et l'escarcelle des pèlerins. Il est peu probable que ce fût seulement la piété qui la poussât vers l'Orient. Était-ce plutôt l'esprit aventureux de ses pères qui revivait en elle ou subissait-elle l'attrait de ces merveilleux pays du soleil d'où les premiers croisés étaient revenus éblouis et charmés? Pour une jeune femme d'esprit cultivé et se plaisant aux récits d'aventures, la lointaine Asie devait apparaître comme le pays par excellence des enchanteurs et des magiciennes, des palais d'or et de marbre, des beautés au cou d'ivoire et à la chevelure d'or que célébrera le poète de la *Jérusalem délivrée* quatre siècles et demi plus tard. De plus, on s'accorde à reconnaître qu'en partant avec le roi, Aliénor assurait la docilité des seigneurs aquitains croisés qui ne recon-

1. A. Luchaire, *Histoire*, Lavisse, III (1er vol.), Hachette, 1901.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

naissaient guère encore d'autre suzerain que leur duchesse. « C'est la première fois, dit Michelet, qu'une femme a une telle importance dans l'histoire. »

Louis VII, Aliénor et leur suite nombreuse de guerriers, dames et troubadours, s'arrêtèrent à Constantinople où le grand-père de la reine, le duc Guilhem IX, allant à la croisade en 1101, avait campé aussi quelque temps avec un essaim de jeunes beautés, ses maîtresses, qui étaient allées, après sa déroute, peupler les harems asiatiques. L'empereur Manuel Comnène donna, en l'honneur du roi et de la reine de France, de grandes fêtes. Les somptueux palais « où la flamme opaline de légendaires gemmes s'allume sur l'émail des mosaïques », les magnificences de la civilisation byzantine faisaient sans doute si bien valoir la beauté d'Aliénor, qu'elle quitta, dit-on, la capitale grecque « sans avoir trouvé de rivale »[1].

L'Orient délicat et voluptueux était un cadre qui devait parfaitement convenir au luxe dont elle s'entourait. Et même, dans son portrait[2], ce profil hautain et sensuel, cette chevelure sombre au-dessus du cou et de la gorge nus, lui donnent l'air d'une de ces souveraines de l'Orient célèbres par leur faste et leurs dérèglements. Sans doute, sans que nous nous en rendions compte, ce que nous savons de sa vie influe sur notre impression, et c'est probablement parce qu'on lui a attribué l'inconduite des reines orientales les plus dissolues que son image évoque à notre esprit celle de Cléopâtre ou de Théodora.

On sait comment se termina cette croisade. C'est peut-être pour avoir vu Louis VII vaincu, faible, hésitant, qu'Aliénor commença à ressentir pour lui un mépris qui ne fit que grandir par la suite; il était, d'ailleurs, presque fatal que le désaccord naquît entre les deux époux, car « il y avait entre eux la même différence d'humeur qu'entre Français et Gascons »[3]. Bientôt l'orgueilleuse et sensuelle Aliénor reprocha à Louis VII sa piété

1. Michaud, *Histoire des Croisades*, l. VI, p. 173, Paris, 1814.
2. Bibliothèque nationale.
3. C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, ch. x, p. 133, Bordeaux, 1895.

même, disant qu'on « l'avait mariée à un moine plutôt qu'à un roi »[1]. C'est à Antioche, gouvernée par le comte Raymond, oncle de la reine, que se consomma la rupture. C'est là, « sur les bords riants de l'Oronte »[2], au milieu des fêtes et des plaisirs, qu'Aliénor aurait oublié sa dignité d'épouse et de reine.

On dit qu'elle avait pour le comte Raymond un attachement « qui n'était pas celui d'une nièce pour son oncle ». D'autres l'ont accusée d'avoir entretenu un commerce amoureux avec le sultan Saladin, d'en avoir reçu des présents et d'avoir eu avec lui des entrevues mystérieuses. Mais ces aventures appartiennent plus à la légende qu'à l'histoire. Après le roman devenu presque banal d'une jeune musulmane et d'un chevalier chrétien, les amours d'une reine de France et du célèbre chef sarrazin se déroulant au printemps de 1148, « dans les délicieux bosquets de Daphné, sous le beau ciel de Syrie»[3], étaient bien un sujet digne de tenter des écrivains plus ou moins prévenus contre elle et peu difficiles sur la valeur des témoignages.

L'auteur des *Annales d'Aquitaine*[4] prétend même « qu'elle avait délibéré d'épouser le soudan Saladin ». Un autre chroniqueur nous apprend que, loin de rassurer Louis VII, elle se plaisait à le braver et manifestait l'intention de faire prononcer la nullité de son mariage comme étant contracté à un degré de parenté prohibé par l'Église[5].

Pour Mme de Villedieu, pour un autre auteur du dix-septième siècle, Isaac de Larrey, ainsi que pour deux historiens de Bordeaux, dom Devienne et l'abbé O'Reilly, les relations d'Aliénor et du sultan d'Iconium furent purement courtoises. On a, d'ailleurs, fait remarquer un peu plus tard qu'il était impossi-

1. H. Martin, *Histoire de France*, t. IV, p. 11, Paris, 1884.
2. Michaud, *Histoire des Croisades*, l. VI, p 73.
3. *Ibid.*, p. 175.
4. J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine;* I. de Larrey, *Éléonore de Guyenne*, p. 394, Paris, 1788.
5. Guill. de Neubrige; H. Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 214, Paris, 1844.

ble que le grand Saladin (Salah Eddhin) ait été l'amant d'Aliénor en 1148, car il ne devait avoir alors guère plus de dix ans, étant né vers 1137.

On a encore prétendu qu'elle avait eu pour amant un bel esclave sarrazin, « un infidèle de la race du diable »[1], qui lui avait inspiré une violente passion.

« Accoutumée à la licence du temps et du lieu, ajoutent deux chroniqueurs du seizième siècle[2], elle s'était tellement abandonnée aux voluptés du Levant que la puanteur de son incontinence s'était répandue partout. »

Brantôme, le spirituel conteur de tant d'aventures galantes, dit aussi avec une ironique indulgence : « Pensez qu'elle voulut esprouver si ces bons compagnons (les musulmans) étaient aussi braves champions à couvert comme en pleine campagne. »

Nous devons renoncer à démêler s'il y a une part de vérité dans toutes ces accusations ou si elles ne sont que d'odieuses calomnies. L'historien Mézeray, lui, conclut prudemment : « En ces choses-là, dit-il, on en dit souvent plus qu'il y en a, mais quelquefois il y en a plus qu'on en dit[3]. »

Dévoré de jalousie, s'exagérant peut-être l'étendue des fautes de la reine, Louis VII dut la faire enlever de force, la nuit, pour retourner en France où Suger lui conseilla, dit-on, d'éviter un divorce impolitique.

Quelque temps après le retour de la croisade, Aliénor mit au monde une autre fille, ce qui pouvait s'interpréter comme un signe de rapprochement entre elle et le roi. Mais celui-ci ne tarda pas à réclamer le divorce, disant « qu'il ne se fiait point à sa femme et qu'il ne serait jamais assuré de la lignée qui lui viendrait d'elle »[4].

Après l'annulation de son mariage prononcée à Beaugency (1152), Aliénor redevint simple duchesse d'Aquitaine. Encore

1. Mathieu Pâris; I. de Larrey, *Eléonore de Guyenne*, p. 390, Paris, 1788.
2. J. de Serres et Scipion Dupleix; I. de Larrey, *Eléonore de Guyenne*, p. 393, Paris, 1788.
3. Michaud, *Hist. des croisades*, l. VI, p. 176.
4. H. Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 2, Paris, 1844.

jeune, en possession de son riche héritage, elle ne devait pas manquer de prétendants. Il ne semble pas que la crainte d'avoir avec elle les mêmes infortunes que Louis VII les ait fait hésiter. Peut-être même, pour de jeunes imaginations un peu dépravées par l'influence de l'Orient, ses aventures, sa réputation ajoutaient un charme nouveau et un peu plus de piquant à sa beauté. Comme elle regagnait Poitiers, le comte Thibaut, de la maison de Champagne, qui avait sollicité sa main et n'avait pas été agréé, essaya de l'arrêter dans les environs de Blois pour la contraindre à l'épouser. Elle lui échappa à grand'peine à la faveur de la nuit, mais n'évita ce danger que pour tomber dans un autre. Un jeune seigneur, Geoffroy d'Anjou, s'embusqua au port de Piles, en Touraine, espérant se saisir d'elle et l'épouser. Aliénor, dit la *Chronique de Tours*, avertie par son ange gardien, parvint à lui échapper et à gagner Poitiers où elle put faire librement son choix. C'est sur Henri Plantagenet, frère de Geoffroy d'Anjou, qu'il se porta. On assure même qu'Aliénor et Henri étaient d'accord avant le divorce. Leur mariage eut lieu à Poitiers, à la Pentecôte (1152), moins de deux mois après la décision du concile de Beaugency.

Aliénor fut avec son mari, devenu roi d'Angleterre sous le nom d'Henri II, couronnée à Westminster le 19 décembre 1154. Jamais les Anglo-Saxons, encore à demi-barbares, n'avaient vu pareilles splendeurs. Non seulement Aliénor, grâce à ses vastes possessions, augmentait l'importance politique de sa nouvelle patrie, mais elle lui apportait encore les goûts fastueux et l'élégance affinée de sa race.

Cette seconde union d'Aliénor paraît avoir été heureuse au début; elle fut du moins très féconde et les enfants qui en naquirent furent presque tous des princes ou des princesses illustres. Reine puissante et adulée, étendant son sceptre sur tous les pays compris entre l'Écosse et les Pyrénées, l'altière souveraine ne devait nullement regretter la couronne de lis, et méprisait sans doute le faible Louis et son royaume que les immenses possessions des Plantagenets menaçaient de toutes parts.

Au palais ducal de Poitiers ou au château de l'Ombrière, avec ses jardins et ses prairies ombragées, séjour délicieux qui fait penser à ce « Jardin d'Amour » décrit un peu plus tard dans le *Roman de la Rose*, Aliénor tint de nombreuses cours d'amour et réunions galantes. « Prélats graves, courtisans légers et frivoles, dames élégantes et aimées se pressaient autour de leur souveraine[1] » pour écouter les troubadours célébrer sa beauté. Ce n'était plus à la cour de France que les poètes trouvaient protection, mais à celle d'Aquitaine, qui était un foyer intellectuel rayonnant bien au delà des limites du duché. La reine elle-même, qu'on nous présente parée non seulement « des grâces de la figure »[2], mais aussi « des dons les plus séduisants de l'esprit »[3], prenait, dit-on, quelquefois la plume et « romancoyait ». Nous l'imaginons presque sous les traits d'une de ces princesses que les fées allaient visiter au berceau et qui recevaient de chacune d'elles le don d'une qualité. N'avait-elle pas reçu à sa naissance la puissance, la beauté, la grandeur et l'art de bien gouverner ses peuples? On dirait même que, toujours comme dans les contes, une fée malfaisante était venue après toutes les autres et l'avait condamnée, pour son malheur, à être toute sa vie excessive dans ses sentiments, dans l'amour comme dans la haine.

Le troubadour qui chanta avec le plus d'éclat la beauté d'Aliénor et celui dont elle semble avoir accueilli les hommages avec le plus de complaisance fut Bernard de Ventadour, « cet enfant du peuple que son génie élevait jusqu'aux reines[4]. »

« Je ne jouis, dit-il, d'aucun bien tellement je suis craintif devant ma dame... Et je l'aime d'un amour si parfait que souvent je pleure trouvant dans les soupirs plus de saveur... Il me faudrait un an entier si je voulais dire toutes ses qualités[5]. » On prétendit que les relations du génial troubadour et de la

1. P.-J. O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. I, pp. 321, 322.
2. G. Michaud, *Histoire des Croisades*, l. VI, p. 173.
3. *Ibid.*
4. H. Martin.
5. D'après J. Anglade, *Les Troubadours.*

belle souveraine ne demeurèrent pas toujours innocentes. Henri II, averti par des « médisants », finit par prendre ombrage du doux poète et l'éloigna de sa cour. Nous ne saurons jamais si ses soupçons étaient fondés. Laure de Noves, immortalisée par Pétrarque, fut bien, dit-on, une épouse vertueuse qui donna de très légitimes enfants à son mari, mais on ne saurait affirmer que la conduite d'Aliénor ait été aussi irréprochable.

Une accusation, plus monstrueuse encore que toutes les autres, nous permet bien de juger à quel degré de dépravation on la croyait descendue. D'après le chroniqueur Brompton, elle aurait été la maîtresse de son beau-père; « et ses fils, qu'elle avait de Henri II, ajoute Michelet, risquaient fort d'être les frères de leur père. » Or Geoffroy d'Anjou, père de Henri II, mourut en 1151, c'est-à-dire un an avant le mariage de son fils et d'Aliénor. Cette liaison criminelle n'a donc pas existé ou ne peut qu'être antérieure au second mariage d'Aliénor et toute idée d'inceste doit être écartée.

On peut dire aussi que si la tradition a recueilli et amplifié toutes les accusations terribles portées contre elle, c'est qu'elle participe à cette sorte de fatalité qui pesait sur la famille de son mari et de ses enfants, famille que l'enfer avait, dit-on, marquée de son sceau, où les enfants haïssaient leurs parents, se haïssaient entre eux et avouaient eux-mêmes « qu'ils venaient du diable et qu'au diable ils retournaient[1]. »

Le moment vint où l'épouse d'Henri II éprouva à son tour les tourments que sa légèreté avait fait souffrir à Louis VII. Henri finit par se lasser d'une femme beaucoup plus âgée que lui et dont la beauté n'avait pas sans doute résisté à de nombreux enfantements. Aussi variait-il tous les jours « l'adultère et le viol »[2]. Il fit construire pour la plus aimée de ses maîtresses, la belle Rosamonde, le château de Woodstock. Connaissant la jalousie terrible d'Aliénor, il voulut qu'on ne pût pénétrer jusqu'à la belle favorite qu'après avoir traversé une sorte de labyrinthe où devait forcément s'égarer toute personne qui n'en

1. Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 379, Paris, 1835.
2. *Ibid.*, p. 382.

connaîtrait pas les détours. Mais l'artificieuse et vindicative reine trouva le moyen d'arriver jusqu'à sa rivale et la fit périr, en la poignardant disent les uns, et selon d'autres en la forçant à absorber du poison. Cette tragédie a inspiré en Angleterre plus d'un poème où la fantaisie et l'imagination des auteurs ont ajouté à la vérité historique. Ainsi s'est formée la légende qui nous montre l'infortunée princesse pleurant et demandant pardon, puis rendant le dernier soupir devant la terrible reine « dont les yeux peignaient le contentement intérieur, la violence d'une haine invétérée satisfaite[1]. »

Aigrie contre ce mari volage et débauché, Aliénor fit révolter contre lui ses fils qu'elle « dressa au parricide[2] ». Arrêtée au moment où, déguisée avec des habits d'homme elle se disposait à aller les rejoindre, elle fut enfermée par les soins d'Henri II au château de Salisbury[3]. L'emprisonnement d'Aliénor suscita de nombreux ennemis à son geôlier. Pour la noblesse d'Aquitaine et de Poitou, elle personnifiait la résistance au suzerain qui était toujours l'ennemi. Certains seigneurs du Midi, épris d'idéal chevaleresque, s'enflammèrent à l'idée de combattre pour cette reine jadis belle et adulée et que ses malheurs présents leur rendaient encore plus sympathique.

Des troubadours, s'appuyant sur une prophétie de Merlin, virent dans Aliénor « l'aigle du traité rompu » qui devait être fatal au roi de l'Aquilon. Mais celle que les poètes appelaient « aigle double » à cause, sans doute, des deux couronnes de France et d'Angleterre qu'elle ceignit l'une après l'autre, ou, peut-être, de la double royauté « de l'esprit et de la beauté »[4] qu'elle exerça à la fois, ne recouvra pas sa liberté de sitôt, et l'on imagine assez combien, avec son caractère impétueux, elle dut trouver la captivité dure. — Elle eut cependant la joie diabolique de voir ses fils continuer contre leur père l'œuvre de vengeance pour laquelle elle les avait armés, et c'est déses-

1. P.-J. O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. I, pp. 325, 326.
2. Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 378.
3. P.-J. O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 328.
4. D'après Mathieu Pâris. Larrey, *Éléonore de Guyenne*, p. 382, Paris, 1788.

péré d'avoir toujours à combattre les siens que mourut Henri II, en 1189.

A l'avènement de son fils Richard, Aliénor recouvra son duché qu'elle parcourut recevant les réclamations des bourgeois, confirmant les privilèges des communes et des abbayes, fondant des couvents. « Jusqu'à sa dernière heure, la vaillante douairière chevaucha, guerroya, négocia, demeurant fidèle à cet amour du bruit, à ces instincts de la lignée poitevine qui s'éteignait en elle[1]. »

C'est sous ses auspices que furent rédigés les *Rôles d'Oléron,* curieux monument de jurisprudence maritime adopté en France, en Angleterre, en Espagne, imité par les règlements des villes hanséatiques, dans lequel on trouve notamment de sévères mesures contre les naufrageurs. Elle eut l'occasion de déployer sur un grand théâtre ses talents de chef d'État, après le départ de Richard pour la croisade, et sut, pendant son absence, se faire respecter et aimer de tous. Pour empêcher le mariage de Richard et de la princesse Alix de France, sœur de Philippe-Auguste, qu'Henri II « avait connue », elle le détermina à épouser la princesse Bérangère de Navarre, qu'elle alla chercher elle-même à la cour de son père et qu'elle conduisit en Sicile où s'était arrêté Richard.

Puis, lorsque Richard fut tombé entre les mains du duc d'Autriche et de l'Empereur, elle s'employa de toutes ses forces à obtenir sa délivrance. Elle écrivit plusieurs fois à l'Empereur, à Philippe-Auguste et enfin au pape Célestin III. Une lettre que Pierre de Blois, son secrétaire, adresse à ce dernier, vieillard sans fermeté, qui ménageait les ennemis de Richard, nous étonne par la violence des reproches qu'on ne craint pas de lui faire, un siècle à peine après Canossa. Enfin, voyant que par lettre elle n'avançait guère en besogne, elle n'hésita pas à aller en Allemagne activer les négociations, et bientôt, grâce à ses efforts, ceux de qui Richard avait à se venger apprenaient avec frayeur que « le diable était déchaîné ».

1. C. Jullian, *Histoire de Bordeaux,* ch. x, p. 134.

Après la douleur de la mort de Richard, elle désarma vis-à-vis de la maison de France et consentit au mariage de sa petite-fille Blanche de Castille avec le fils aîné de Philippe-Auguste. Malgré son grand âge, elle ne recula pas devant les fatigues d'un long voyage et alla en Castille chercher la jeune infante (mai 1200). Dans la lutte entre Jean sans Terre et Arthur de Bretagne, son fils et son petit-fils, qui, tous deux, prétendaient à la couronne avec des droits presque égaux, elle joua encore un rôle politique important. Elle fit pencher la balance du côté du premier, moins par estime sans doute que dans l'intérêt de l'empire anglais et par ambition personnelle. Elle craignit peut-être que l'avènement d'Arthur, très populaire chez les Celtes, fût une victoire pour eux et amenât des troubles graves ; de plus, il se peut que, toujours avide de pouvoir, elle espérât pouvoir dominer plus facilement Jean sans Terre que le jeune Arthur qui était soumis à l'influence de sa mère la duchesse Constance.

Aliénor fut assiégée dans Mirebeau, en Poitou, par Arthur. Jean sans Terre, survenant à l'improviste, délivra la ville et fit prisonnier son neveu. On sait comment ce dernier disparut mystérieusement et les soupçons qui pesèrent sur son oncle. La mort des siens, les crimes et les lâchetés de Jean sans Terre, empoisonnèrent les dernières années d'Aliénor. Parvenue à cet âge avancé, elle devait se sentir un peu comme une étrangère dans un monde d'où avaient disparu presque tous ceux qui l'avaient fêtée et admirée un demi-siècle plus tôt. Au terme d'une vie si féconde en aventures de toutes sortes, elle eut peut-être comme son grand-père la frayeur de l'éternité et manifesta l'intention de renoncer non seulement au pouvoir, mais même au monde. Comme la reine Bertrade, femme de Philippe Ier, et comme tant d'autres grandes pécheresses, elle trouva dans la religion avant de mourir l'oubli du monde et de ses orages. Bien plus, cet amour parfait, qu'avec les poètes elle avait conçu en imagination, se mua peut-être chez elle en mysticisme chrétien, bien que les préoccupations religieuses l'eussent peu touchée jusqu'alors. Comme si aucun sentiment ne pouvait être éprouvé faiblement par elle, on nous la présente exaltée dans

sa foi, comme elle avait été enthousiaste de poésie, ardente au plaisir, implacable dans la vengeance. S'il fallait en croire certains historiens[1], elle aurait vu même en des rêves prophétiques les malheurs que devaient occasionner à l'Angleterre la Réforme et les troubles religieux sous Henri VIII et Élisabeth.

C'est dans une de ces maisons « qui s'élevaient comme de grands navires au-dessus de la haine et du mal »[2] à l'abbaye de Fontevrault, en Touraine, que s'écoulèrent ses derniers jours, parmi les douces âmes qui venaient, dans cet asile, « rêver du ciel »[3] sous la robe blanche à « coule » noire. Elle y mourut en mars 1204.

Comme si pour son châtiment, il ne devait pas lui être permis de goûter une paix complète, elle avait pu, de sa retraite, voir commencer « ce grand écroulement de sa famille que ses passions avait préparé »[4].

On dit aussi qu'en 1215, au moment où, forcé de signer la *Grande Charte* qui consacrait sa déchéance, Jean s'écria dans un accès de rage et de désespoir : « Maudite soit la misérable et impudique mère qui m'a engendré[5]. »

Autant que dans l'étrange réputation que l'histoire lui a faite, ses fautes trouveraient, dans les blasphèmes d'un mauvais fils, leur plus grande expiation.

Aliénor fut enterrée à Fontevrault. On y voit encore aujourd'hui dans l'église sa statue jadis peinte et dorée qui la représente dans un costume luxueux. C'est bien l'image de la reine brillante qui devait passer à la postérité. Le missel qu'elle tient dans sa main rappelle seul l'humilité et le renoncement de ses dernières années.

Le Moyen âge, frappé par l'étrange destinée des Plantagenets, faisait remonter leur généalogie à la fée Mélusine, serpent

1. G. Michaud, *Histoire des Croisades.* — P.-J. O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 342, Bordeaux, 1863.
2. Anatole France, *Le Jardin d'Épicure.*
3. *Ibid.*
4. H. Martin, *Hist. de France*, t. IV, Paris, 1844.
5. D'après A. Luchaire, *Histoire*, Lavisse, III (1er vol.), Hachette, 1901.

la nuit, femme le jour. « La véritable Mélusine, dit Michelet, mêlée de natures contradictoires, mère et fille d'une génération diabolique, c'est Aliénor. » Des légendes du Poitou attribuent à la fée Mélusine la construction d'un grand nombre de châteaux, d'églises et d'abbayes. Or, c'est de l'époque d'Aliénor que datent beaucoup de ces monuments où l'art roman à son déclin jette un dernier éclat et où l'art gothique vient déjà traduire « un besoin plus aigu de spiritualité ». N'est-ce pas, peut-être, le souvenir de leur duchesse qui s'est un peu identifié, dans l'esprit des Poitevins, avec celui de la fabuleuse mère des Lusignan ?

P. Grelière.

---

*DONAT.*

# QUELQUES CONDITIONS DE LA VIE

## DANS UNE VILLE DE PROVINCE AUX XVII^e-XVIII^e SIÈCLES

## SAINT-ANTONIN, (Tarn-et-Garonne).

---

### I

La crise économique actuelle n'est pas sans inquiéter les économistes, et les protestations qui se sont élevées en ces dernières années contre la « vie chère » ont quelquefois fait songer à l'organisation de régies municipales : de divers côtés, créant le mot avant la chose, on a préconisé « le municipalisme ».

Régie municipale, intervention directe, sous des formes variées, des municipalités dans l'achat, la vente, la fixation du prix des matières de première nécessité ; cession à bail des boucheries ; réglementation des marchés en vue d'éviter l'accaparement ; toutes ces mesures qui ont aujourd'hui leurs partisans — et aussi leurs adversaires — ont existé un peu partout pendant l'ancien régime. C'est le cas de dire avec M. d'Avenel : « Nous n'inventerons rien en fait de règlements que nos pères n'aient inventé avant nous[1]. »

Ces manifestations, j'ai pu les suivre dans un petit centre provincial pour la fin du dix-septième siècle et la plus grande partie du dix-huitième. Les délibérations consignées dans les registres municipaux de la petite ville de Saint-Antonin, en Rouergue, m'ont fourni la matière de cette étude. Les préoccupations de l'heure présente lui donnent quelque intérêt, puisqu'elle permet de saisir en quelque sorte sur le vif les tentatives, les résistances, les luttes et les tracas de toute nature

1. V^te d'Avenel, *Découvertes d'histoire sociale.*

auxquels donna lieu l'organisation d'une réglementation souvent minutieuse et tâtillonne.

Quelques brèves indications géographiques sur la localité où ont été tentées les expériences d'ordre économique que j'analyse dans ces pages, permettront peut-être de mieux saisir la nécessité et la portée des mesures prises, les difficultés d'application qu'elles purent rencontrer.

Au dix-huitième siècle, Saint-Antonin comptait environ 10.000 habitants[1]. Cette ville est bâtie au fond d'une assez

1. Ce renseignement m'est fourni par un intéressant mémoire rédigé par la municipalité qui tenait à conserver à Saint-Antonin son titre de ville royale et les privilèges que ce titre lui conférait : en 1767, en effet, le roi venait d'aliéner ses droits sur cette ville en faveur de M. de Malartic, comte de Montricoux (Arch. de Saint-Antonin, FF 27). Je tire de ce document les renseignements suivants :

« La communauté de Saint-Antonin est, après celle de Villefranche [de Rouergue], le chef-lieu le plus considérable de l'élection. Son étendüe est de trois lieues du levant au couchant et de presque autant du 7on au midy, et sa juridiction, composée de six paroisses, contient environ dix mille habitants.

« La ville qui en renferme près de six mille, est décorée d'un chapitre, composé d'un prévost ou prieur-mage à la nomination du Roy, de douze chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, congrégation de France, et de douze prébendiers, prêtres séculiers.

« Il y a encore à Saint-Antonin un couvent de Grands-Carmes, un autre de Cordeliers et un troisième de Capucins, un hôpital majeur, dont la fondation se pert dans son antiquité reculée, mais dans les archives duquel on trouve des titres de certaines dotations de l'an 800. A un quart de lieue de la ville et dans sa juridiction, se trouve encore une prieure de religieuses de l'ordre de Cîteaux.

« Il y a de plus un gouvernement militaire de très ancienne création, dont est actuellement pourveu Monsieur Dubruel, capitaine au régiment de la Reyne-Infanterie.

« Saint-Antonin est habité par pleusieurs personnes de condition, dont la noblesse des sentiments ne le cède en rien à celle de leur origine : et le reste de ses habitants est composé de nombre de bourgeois, de plusieurs commerçans et de beaucoup d'artisans de toute espèce.

« Orné depuis longtemps d'une chatellenie royalle, cette ville a un juge avec e titre de capitaine chatelain, un procureur du Roy et plusieurs avocats au Parlement qui exercent la justice.

« Son corps municipal est actuellement composé, en exécution de l'édit du mois de may de l'année 1765, d'un maire nommé par le Roy le treizième janvier dernier, de quatre échevins ayant droit, de temps immémorial, de chaperon et de robe exerçant en seuls, et en vertu de divers arrêts du conseil de Sa Majesté, la police, la justice criminelle par prévention avec le capitaine

profonde vallée, au confluent de la Bonnette et de l'Aveyron. La première de ces rivières y coule du nord au sud; la seconde, beaucoup plus importante, de l'est à l'ouest. Située dans le Rouergue, elle se trouve exactement à la limite de trois pays : l'Aveyron la sépare de l'Albigeois[1], et la Bonnette marque la limite entre le Rouergue et le Quercy. Une partie du territoire de Saint-Antonin comprenait, et comprend encore aujourd'hui, le causse de Servanac dans le Quercy et le frau d'Anglars dans l'Albigeois. Les deux rivières, très poissonneuses, roulent leurs eaux entre des coteaux calcaires, escarpés et modérément boisés. En face de la ville se dresse à pic, haute et fière, l'abrupte falaise d'Anglars, qui, sur un front de 2 kilomètres, la domine de sa masse majestueuse.

Dans un pays aussi rudement accidenté, les routes sont difficiles à tracer, et l'on comprend le mal que l'on éprouva de tout temps à établir des communications entre Saint-Antonin et les localités voisines. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ce fut souvent à dos d'âne ou de mulet que l'on dut assurer les transports.

A ces difficultés s'ajoutaient les entraves de toutes sortes apportées à la libre circulation des marchandises, et particulièrement du blé, jusqu'à l'ordonnance du 25 mai 1763. Des querelles s'élevèrent fréquemment au sujet des droits de juridiction; et l'on trouve, dans les antiques archives de cette loca-

chatelain, connoissant de la civille jusques à la somme de douze livres, et des salaires et gages des domestiques et artisans, à quelques sommes que lesdits salaires et gages puissent se porter.

. . . . . .

« Le total des impositions ordinaires et extraordinaires de la communauté de Saint-Antonin se porte annuellement à peu près à la somme de soixante mille livres en temps de guerre et à celle d'environ quarante huit mille livres en temps de paix. Le seul rolle de la capitation de cette communauté se porte annuellement à la somme de douze mille quatre vingt dix livres. »

1. En 1773, les limites de la province de Languedoc s'arrêtent à la juridiction de Saint-Antonin. Dans une délibération du 6 septembre 1773 ($BB_{22}$), on s'occupe du prolongement, sur Saint-Antonin, de la route d'Albi à Cordes, alors en voie de construction : on fait remarquer que ce tracé, effectué par la province de Languedoc, s'arrêtera à la limite de la juridiction de Saint-Antonin, « parce que c'est là les limites de la province de Languedoc ».

lité, des dossiers de divers procès avec le commandeur de Vaour concernant le frau d'Anglars ; avec Caylus au sujet des territoires de l'Olmet et de Lamandine ; des traces de démêlés entre les évêques de Rodez et de Cahors pour la fixation de leurs droits respectifs sur les églises du causse de Quercy. Tout cela n'était pas de nature à faciliter les échanges. Ces raisons diverses mettaient une localité de cette importance dans la nécessité de satisfaire le plus possible, par ses propres ressources, à ses besoins immédiats. Elle devait donc chercher à empêcher l'accaparement des produits locaux, tout en protégeant les intérêts de ses producteurs que la concurrence étrangère pouvait atteindre. Grave considération, qui explique sans doute, non seulement la sévère réglementation des marchés — cette réglementation n'était d'ailleurs que l'application de mesures administratives plus générales — mais aussi les droits prohibitifs établis sur certains produits, comme les vins récoltés hors de la juridiction.

Le terrain de la commune est de nature et de qualité variables. Le sol est riche dans les vallées de l'Aveyron et de la Bonnette où il est formé d'alluvions arrachées aux flancs des coteaux par l'eau de ruissellement ; les céréales, les prairies naturelles et artificielles, toutes les récoltes de notre région du Sud-Ouest s'y développent parfaitement. Au penchant des coteaux, sur la couche de terre, en général peu épaisse, que la disposition du terrain ou le boisement ont protégée, la vigne étale ses pampres ; certaines expositions sont particulièrement favorables à cette culture ; la surface qu'autrefois elle occupait était plus étendue qu'aujourd'hui ; les cépages américains actuels demandent un sol assez riche ; la vieille vigne française, si généreuse en produits pétillants et capiteux, était moins exigeante ; elle insinuait subtilement ses racines dans les interstices des rochers[1].

1. Le quartier de la commune où se récoltaient et où se récoltent encore les meilleurs vins porte le nom caractéristique de « Foundepio » — *Fount de Piot :* fontaine du vin. — On sait que dans la langue du seizième siècle, le *piot* désigne le vin ; Rabelais disait : « Humer le piot. »

Sur les plateaux qui couronnent les coteaux s'étend le causse, coupé parfois de profondes vallées. Le calcaire y affleure en maints endroits; parfois il est recouvert d'une mince couche de terre rouge phosphatée. Le plateau du Bosc-de-la-Camp est riche; les causses de Quercy et d'Anglars, fort maigres, donnent de plus médiocres récoltes. Tous sont, en revanche, excellents pour l'élevage du bétail, et particulièrement du mouton, auquel les graminées qui y poussent donnent une chair fine et réputée.

## II

Un règlement municipal concernant les marchés de Saint-Antonin fut élaboré le 3 août 1694. Il défendait aux habitants d'acheter hors de la ville et dans les rues les grains et denrées « qui sont portés les mercredi et samedi, jours de marché, et les jours de foire ». On ne pouvait acheter et vendre que sur la place publique[1]. Tout contrevenant à cette disposition, acheteur ou vendeur, devait être frappé d'une amende de 3 livres. Ceci se comprendra mieux si l'on remarque que la récolte de l'année 1693 avait été mauvaise et que, par sa déclaration du 5 septembre 1693, le roi obligeait les cultivateurs à porter aux marchés publics la moitié de leur récolte de grains[2].

Ce règlement spécifiait, en outre, qu'on était tenu d'apporter sur la place publique « les cheuvreaux, venaison, truffes, volailles, œufs, fromages et fruits d'arbres ». Les particuliers ne pouvaient acheter avant 10 heures du matin et les marchands avant 11 heures. Cette mesure permettait aux habitants de s'approvisionner avant que les marchands eussent enlevé les denrées.

1. Cette règle était générale : elle était imposée par deux édits royaux de Philippe le Bel, des lois de François Ier, des ordonnances royales de 1567 et 1577, un arrêt du Parlement de Paris du 13 juin 1662; le cultivateur ne pouvait vendre son blé que sur le marché de la ville. A ce moment, « le commerce des grains est encore soumis tout entier à l'ancien ordre politique et économique : de là une police des marchés autonome et défiante... », — (Afanassiev, *Le commerce des céréales en France au dix-huitième siècle.*)

2. Arch. nat., AD, XI, 37.

Le même règlement s'occupe aussi des achats destinés aux boucheries. Il stipule qu'en ce qui concerne « la débite des boucheries », les maires et consuls nommeront tous les ans, dans les trois jours qui suivront la mutation consulaire, « huit habitants des plus qualifiés et entendus autant qu'il se pourra, pour vériffier les moutons, veaux de lai et veaux génisses, bœufs et vaches que les bouchers voudront tuer ». Ils devront examiner si le bétail « est en estat destre tué et exposé en vante, et empecher que les bouchers ne vendent pas les chairs une pour une autre ».

Les commisssaires ainsi désignés sont, en outre, chargés de veiller à l'exacte exécution des contrats passés entre la municipalité et les bouchers. Ils doivent remplir leur charge « en Dieu et conscience ». De plus, les jours de foires et de marchés, ils se rendront à la place publique, se transporteront même sur d'autres points de la ville ou de la juridiction, pour constater les contraventions en ce qui concerne la vente « des susdits grains, denrées, chevreaux, venaison, truffes, volaille, œufs »[1], etc.

J'ai tenu à donner en première ligne ce règlement général qui sera par la suite plus ou moins modifié, mais qui n'en constitue pas moins la base de tous les autres règlements ultérieurement établis.

En 1698, une « ordonnance de police pour la taxe du pain et autres choses » renouvelle certaines prescriptions du règlement de 1694.

Le 23 septembre 1698 se réunissent dans l'hôtel de ville de Saint-Antonin, en conseil de police : Me Abel Berry, conseiller du Roi et maire ; — Mes Pierre Delpech, « bachelier-ez-droits » et Antonin Cassaing, notaire ; Estienne Vidal Marcon, chirurgien, consuls ; — Philippe Dupin, avocat ; Jean Parra, docteur en médecine ; Pierre Cassaing, orfèvre ; Jacques Lacombe, marchand, « et autres habitants ».

Le procès-verbal de cette réunion dit « qu'il importait pour

1. Arch. de Saint-Antonin, Reg. $BB_{13}$, fo 56.

le bien public » de réglementer la vente du pain, les boulangers et boulangères en ayant augmenté le prix de leur seul gré, « sans la participation du maire et consuls »[1]. Il expose, en outre, que les revendeurs et revendeuses de l'endroit, et même des étrangers, ont pu acheter le froment, l'orge, le seigle, l'avoine, les laines, le chanvre, le gibier, le poisson, la volaille, ainsi que d'autres provisions et denrées, « hors de la place publique et de la pierre foiral, empêchant par ce moyen les particuliers de faire leurs provisions, et faisant ainsi enchérir lesd. denrées »[2]. D'autre part, on se plaint que les meuniers et propriétaires de moulins ne s'approchent de la pierre foiral que sur la fin du marché[3].

L'assemblée décide donc que « le pain sera vendu à l'advenir à un prix esgal; ce faisant que, selon le cours du prix des grains, le pain blanc se vendra à raison de quatorze deniers la livre, et le bis à un sol, qu'est deux deniers de moins ». Sous aucun prétexte, les boulangers ne pourront modifier ces prix : toute infraction à la taxe ainsi établie sera punie de la confiscation de la marchandise et d'une amende de 5 livres « applicable à la confrérie du T. S. Sacrement, et de plus grande s'il y eschoit ». Si le cours des grains s'élevait, les boulangers pourraient demander aux maire et consuls un relèvement des prix de vente, et ceux-ci l'accorderaient s'ils le jugeaient à propos.

1. Le pain était donc taxé avant cette époque.

2. La crainte de la famine hante les esprits. « On était persuadé que, livrés à eux-mêmes, les laboureurs, par avidité, affameraient les villes » (Afanassiev, ouv. cit.). Cette idée se trouve exprimée par le lieutenant général de police d'Argenson dans ses lettres des 11 et 27 décembre 1697.

3. Cette protestation sera mieux comprise si l'on sait que les meuniers avaient toute licence de vendre les grains qu'ils acquéraient en prélevant en nature le droit de mouture; mais ils n'avaient pas le droit d'en acheter; on voulait par là encore éviter les accaparements. — Les laboureurs ne pouvaient vendre que par l'intermédiaire des marchands; et l'ordonnance royale du 31 août 1699 stipulait que nul ne pourrait être marchand de grains sans une autorisation spéciale de l'administration; les marchands ne pouvaient pas s'associer entre eux; leurs achats devaient être faits par écrit et enregistrés. Cette ordonnance rééditait en partie celle du 21 novembre 1577 ; elle constitua la véritable charte du commerce des grains pendant la première moitié du dix-huitième siècle.

La même délibération rappelle, mais en y ajoutant des précisions nouvelles, les défenses antérieures. Pour permettre aux particuliers de s'approvisionner sans trop de difficulté, il est formellement défendu « à toutes personnes, habitants et estrangers, d'achepter soit bled, froment, seigle, avoine, orge, laines, chanvres, volailles, gibier, œufs, poissons et autres provisions et denrées hors la ville et advenues d'icelle, et par exprès à tous hostes, trafiquans et acheptans pour revendeurs de l'un et l'autre sexe... de rien achepter sur les portes et rues, ni ailleurs que la place, qu'après les dix heures du matin en esté, et après les onze heures aussy du matin en hiver, à commencer au premier marché après la Toussaints pour l'hiver, et au premier marché d'après Pasques pour l'esté, et de n'entrer avant lad. heure dans la place publique et pierre foiral, à peine de confiscation des provisions et denrées qu'ils auront acheptées et de cinq livres d'amende et de prison, et, en cas de récidive, de plus grande peine ».

De plus, il est fait « très expresses inhibitions et défenses à tous muniers, propriétaires de moulins et tous autres de leur part, de s'approcher aucunement de la piere foiral, sous quelque prétexte que ce soit, qu'après les deux heures d'après midi, à la fin des marchés, pour rettirer seulement les grains et autres provisions pour ceux qui les auront acheptées, à peine de cinq livres d'amende et de prison ». Mais « pour leur oster toute sorte de prétexte de se présenter à lad. pierre foiral avant l'heure cy dessus marquée », on leur permet, en violation de la règle établie, « d'achepter ou vendre des grains ou autres denrées à lad. pierre foiral après lad. heure de deux d'après midy »[1].

La préoccupation constante était toujours d'éviter les accaparements[2].

1. Arch. de Saint-Antonin, $BB_{13}$, f° 115.

2. Dans une lettre du 20 novembre 1698, d'Argenson « accuse les laboureurs et les communautés religieuses de faire des accaparements, ce qui, malgré l'abondance des blés, provoque une hausse des prix » (Afanassiev, ouv. cité, p. 7).

Ce règlement de 1698 était encore appliqué en 1721 : une revendeuse, Marie Lafont, ayant été surprise achetant des œufs hors de la ville, fut condamnée, le 4 août 1721, à 3 livres d'amende. Et comme elle invoquait pour excuse son ignorance du règlement, il fut décidé qu'on en porterait de nouveau les prescriptions à la connaissance de la population[1].

Le prix du pain tel qu'il avait été fixé en 1698 fut-il modifié par la suite? Registres municipaux et règlements de police restent muets sur ce point pendant de longues années. Sans doute, il ne dut pas subir de sensibles modifications. On se plaint cependant des boulangers : dans la séance du 7 novembre 1709, le conseil de police observe que « les boulangères ne font pas le poids et vendent le pain en détail, et tiennent des crochets et balances fausses et y mêlent des grains qui nuisent à la sancté » : aussi décide-t-il que de pareilles pratiques seront punies d'une amende « de dix livres sans modération pour la première fois »[2].

On ne trouve plus ensuite de documents concernant l'approvisionnement de la population en blé qu'en 1709. Les disettes qui éprouvaient fréquemment nos campagnes étaient un fléau justement redouté. Sans récoltes, pas d'impôts et souvent la révolte...

Les années 1708 et 1709 furent mauvaises et donnèrent de faibles récoltes; le rigoureux hiver de 1709 fut particulièrement désastreux. Ce fait explique la décision prise par l'assemblée communale dans sa délibération du 7 novembre 1709. Brugière, maire et premier consul de Saint-Antonin, expose à l'assemblée que la gelée de l'hiver précédent avait détruit toute la récolte en grains du taillable, « ce qui a mis les particuliers hors d'estat de pouvoir ensemancer leurs terres préparées pour recevoir la semance cette année ; et, par conséquent, ils seroint dans l'impuissance de payer la taille l'année prochaine ». Il demande à l'assemblée « de délibérer s'il ne seroit utille et

1. $BB_{16}$, f° 105 v°.
2. $BB_{14}$, f° 173.

avantageux d'emprunter les sommes nécessaires pour acheter des grains pour être distribués aux particuliers compris en l'estat qui a esté dressé, à l'effet d'ensemancer lesd. terres préparées ».

L'assemblée donne pleins pouvoirs « aux maire et consuls d'emprunter au nom de la communauté jusques à la somme de trois cents livres... pour estre par eux employée en achat de grains et distribuée auxd. particuliers... ». D'ailleurs, pour s'assurer que les grains seront bien employés comme semences, le maire « fera venir, avec celuy qui les recevra, un voisin de cette personne qui se chargera de voir semer la quantité qui lui sera baillée »[1].

La rareté du blé rendait le pain plus précieux. Aussi le maire mit-il, cette année, des conditions plus sévères au contrat de bail des fours de la communauté. Il les mit « aux enchères pour l'année suivant la coutume », mais il diminua de moitié la rétribution due aux fourniers, « c'est-à-dire que de seize livres de paste que les précédents fourniers avoint droit de prendre pour chaque cestier de bled qu'on cuiroit dans les dits fours, la présente année ils n'en prendroint que huit livres, et ainsy à proportion pour chascune mezure de grains ». Après plusieurs appels et proclamations, le four du Pont seul fut adjugé à Antoine Bromet, praticien, pour la somme de 35 livres. Les autres fours ne trouvant pas preneur, l'assemblée décida de maintenir ses conditions et d'ajourner à un autre moment l'adjudication. Qu'en advint-il? Les registres communaux ne nous renseignent pas sur ce point[2].

Prévenir les mouvements populaires que les disettes peuvent provoquer est un devoir qui s'impose aux gouvernants. En admettant que les intendants fussent inaccessibles à de vulgaires sentiments de pitié, il était de bonne administration et d'habile politique d'écarter d'aussi redoutables dangers. Par une ordonnance du 17 août 1712, l'intendant de la généralité

1. $BB_{13}$, f° 172.
2. $BB_{14}$, f° 174. — (Délibération du 12 novembre 1709.)

de Montauban invitait lui aussi la municipalité de Saint-Antonin à dresser un état « des habitants qui sont dans l'impuissance d'ensemancer leurs terres, et de la qualité et quantité de terres qui deuvront être ensemancées, et de la qualité et quantité de grains qui leur seront nécessaires pour lesd. semances, avec le montant de la valeur d'iceux »[1].

A cet effet, le maire assemble le conseil le 17 octobre 1712. Il lui explique qu'en application de l'ordonnance de l'intendant, il avait, le 11 septembre, réuni les principaux habitants pour rechercher avec eux les moyens de dresser l'état qui lui était demandé. A la suite de cette réunion, des commissaires furent désignés pour parcourir le taillable. De l'enquête à laquelle ces commissaires se livrèrent, il résulte qu'il fallait pour l'ensemencement des terres de cette commune : 157 setiers 7 demi-quartes de froment; — 3 setiers 3 demi-quartes d'avoine; — 7 demi-quartes d'erses.

L'état des personnes entre lesquelles la répartition doit être faite a été dressé nominativement; il se trouve aux archives. L'approvisionnement en grains de semences est à la charge de la commune : aussi l'assemblée désigne-t-elle Yzaac Thouron, marchand, et Jean Gardes, chirurgien, pour réaliser un emprunt en son nom de « la somme de cinq mille deux cent soixante deux livres, à quoy revient le prix au total des grains nécessaires pour lesdites semances, à la charge par eux d'employer lad. somme à l'achat desd. grains et de les distribuer conformément à l'estat qui a esté fait »[2].

Quant aux boulangers, ils devaient assez docilement se soumettre aux règlements municipaux, puisqu'on va jusqu'en 1740 sans découvrir dans les registres la moindre trace de conflit avec la municipalité.

Mais le 14 novembre 1740, Philippy, premier consul, expose au conseil de police que les boulangers « ont eü la témérité d'augmenter le pain d'un denier la livre depuis plusieurs jours,

1. $BB_{14}$, f° 240 v°.
2. $BB_{15}$, f° 1 v°.

sans avoir demandé la permission aux consuls, et que non obstant cette augmentation lesd. boulangers et boulangères n'ont point cuit du pain le 12 du courant, jour de samedy et de marché ny ce jourd'huy ».

C'est tout simplement une grève. Elle prive de pain « les personnes qui sont obligées de l'acheter journellement, de même que les habitants et juridictionnels de la présente ville ». Il est donc urgent de remédier à cette situation véritablement intolérable. Aussi Philippy estime-t-il qu'il convient non seulement d'inviter les boulangers à faire du pain, mais encore de les condamner « à des amendes proportionnées à leur témérité ».

Aussitôt boulangers et boulangères sont convoqués à l'hôtel de ville. La liste en est donnée tout au long : elle comprend deux boulangers et dix-huit boulangères (un boulanger et une boulangère ne comparaissent pas).

Les consuls leur ordonnent de faire tous les jours du pain blanc et du pain bis « à peine de dix livres d'amende chacun et en particulier ». Pour cette première infraction, ils se contentent d'infliger les condamnations suivantes : les boulangers qui ont augmenté le pain de 1 denier par livre payeront 5 sous d'amende « en faveur des pauvres de l'hôpital »; ceux qui l'ont vendu 18 deniers sont condamnés à 20 sols; enfin trois boulangères « qui ne sont pas en état de faire du pain aussi souvent que les autres » sont acquittées[1].

Bien que ce document ne nous apporte pas de chiffres absolument précis, il a cependant son importance : nous pouvons en déduire que le prix du pain est, en 1740, inférieur à 18 deniers la livre, c'est-à-dire à 1 sol et demi, puisqu'on applique la plus forte amende à ceux qui l'ont vendu ce prix. Il est donc probable que la municipalité devait le taxer à 15 ou 16 deniers la livre, ce qui constituerait une augmentation de 2 ou 3 deniers par livre sur le prix de 1698.

Il semble d'ailleurs qu'à ce moment on ait à se plaindre d'un

1. $BB_{17}$.

renchérissement général des denrées. Dans la même séance, le premier consul Philippy expose qu'il a été informé « que les muniers, les boulangers et boulangères et les revendeurs et revendeuses de cette ville allant à la pierre publique tous les jours de marché sont cause de l'augmentation des grains, ce quy est très préjudiciable aux intérêts de tous les habitants, à quoy il est nécessaire de pourvoir, en les privant d'aller à la dite pierre, au moins pour certains ».

Le document n'explique pas plus clairement les manœuvres par lesquelles les marchands provoquent la hausse des produits alimentaires. Il est probable que les marchandises arrivent sur le marché en quantité insuffisante pour satisfaire largement aux besoins de la population : les marchands les accaparent et la population ne peut plus s'approvisionner dans des conditions favorables.

C'est bien là sans doute la cause du malaise, car le premier consul ajoute « qu'il serait bon de deffendre aux revendeurs et revendeuses de ladite ville d'aller les jours de marchés dans les chemins publics arretter et achetter la volaille, le gibier, les truffes et autres choses que les juridictionnels et autres personnes apportent dans la ville. »

Il est fait, en outre, de nouveau défense expresse à tous « traffiquants en grains » d'acheter avant midi, et aux hôtes et cabaretiers d'acheter avant dix heures du matin.

Ces précautions permettaient aux habitants de s'adresser directement aux consommateurs sans payer de tribut aux intermédiaires.

Nous avons vu que, de 1698 à 1740, le prix du pain était passé seulement de 14 deniers à 15 ou 16 deniers. L'augmentation est autrement considérable de 1740 à 1770. Cela tient à des causes qu'il importe de résumer.

Les travaux des physiocrates du dix-huitième siècle aboutissaient à cette conclusion « que la liberté était la base véritable de la vie économique ». C'était la condamnation même de la contrainte imposée dans le commerce des grains par l'ordonnance du 31 août 1699. Quesnay publie son *Tableau*

*économique* en 1758, et, s'inspirant de ses idées, la déclaration royale du 25 mai 1763 « autorise le libre transport des grains et denrées d'une province dans une autre, sans déclarations ni permissions préalables... Ces dispositions ne faisaient d'ailleurs que confirmer et étendre celles des arrêts du Conseil de 1743 et de 1754[1] ». Cette même déclaration rendait la liberté du commerce des grains à peu près complète. Mais en laissant aux autorités locales le droit de réglementer les marchés et en maintenant les droits d'octroi des villes et des communautés, elle paralysait en quelque sorte les bienfaisants effets de cette législation.

Cette mesure améliora les conditions de l'agriculture en favorisant l'écoulement des produits ; mais elle amena aussi une hausse générale des prix. De sorte que si certains intendants (Auvergne, Bourbonnais) célèbrent les heureux effets d'une législation qui encourage les agriculteurs et stimule les progrès, d'autres, comme celui d'Orléans, font des réserves. En certaines provinces, la hausse des denrées provoqua même de l'agitation. Et lorsque, en Auvergne, en Bourgogne, en Rouergue, on eut traversé la période de disette causée par la mauvaise récolte de 1765, on en revint par une série de mesures à la législation qui empêchait la sortie des récoltes produites par les provinces elles-mêmes. C'était le retour à l'ancienne législation contre la libre circulation des grains.

Ceci explique le renchérissement du prix du pain pendant cette période. Mais jamais il ne semble avoir encore atteint à Saint-Antonin le prix auquel il s'éleva en 1770. On paya à cette date la livre de pain 28 deniers, exactement le double de ce qu'on l'avait payée en 1698. Je tire ce chiffre d'un jugement du conseil de police du 22 septembre 1770[2] : une plainte avait été déposée contre les boulangères qui vendaient le pain au-dessus de 28 deniers, prix de la taxe municipale.

1. Afanassiev, *op. cit.*, p. 149.

2. $BB_{22}$. Faut-il remarquer que nous nous trouvons au lendemain des disettes de 1768 et 1769, attribuées par l'opinion de l'époque à l'association dite du *Pacte de Famine*, dont l'imagination populaire exagéra les méfaits?

Les boulangères contrevenantes avaient vendu le pain jusqu'à 1 sou 6 deniers la livre, soit 30 deniers, aux étrangers. L'une d'elles déclara au conseil de police que, si on l'obligeait à livrer le pain au prix de la taxe, elle le ferait « plus pesant et de moindre qualité ». Cette raison ne réussit qu'à lui attirer la sévérité de ses juges : s'ils ne la condamnèrent qu'à 6 livres d'amende, ils lui interdirent, à cause de cette menace, de continuer à faire du pain. Une autre avoua sa faute : elle fut condamnée à 50 livres d'amende, mais conserva le droit de tenir boulangerie. Cette double condamnation nous montre tout à la fois et la sévérité de la répression et la toute-puissance de l'administration communale, qui intervient à son gré dans l'exercice des droits commerciaux des habitants de la cité.

*
* *

Je ne terminerai pas la partie de cet article concernant le pain sans signaler deux documents, bourrés de chiffres, mais fertiles en renseignements pratiques. Il s'agit d'un procès-verbal[1] et d'un barème[2]. Le procès-verbal est du 5 mai 1752 : il fut dressé par les consuls de Saint-Antonin, au sujet d'une expérience ordonnée par l'intendant Lescalopier pour la fabrication du pain de munition. Ce pain devait être composé de deux tiers de farine de froment et d'un tiers de farine de seigle. On y entre dans des détails précis sur le rendement du blé et du seigle en farine, sur la quantité d'eau et de sel employés, sur le poids du pain, sur le nombre de mesures locales diverses qui fournissent un poids déterminé de blé. Le barème, établi en 1767, permet de fixer le prix de la livre de pain selon le cours des marchés des blés. De ces deux documents, je tire les conclusions suivantes concernant la valeur de quelques mesures de Saint-Antonin au dix-huitième siècle :

1° De 2 mesures 1 boisseau 2/3 de seigle, vendu à raison de 3 l. 5 s. 9 d., on retire 7 l. 10 s. — Il en résulte que *la*

1. Pièces justificatives, I.
2. *Ibid.*, II.

*mesure de Saint-Antonin contenait approximativement six boisseaux*. Or, le boisseau valait 3 lit. 70 de notre système actuel[1] : *la mesure de Saint-Antonin avait, par suite, une contenance de 3 lit. 70 × 6 = 22 lit. 20* : c'était donc la *demi-quarte* que Ruck évalue à 22 lit. 22.

2° En comparant dans le barème de 1767 le prix du sac de blé et celui de la demi-quarte, on trouve que le sac de blé contenait quatre demi-quartes : *le sac de blé contenait donc 88 lit. 88.*

3° Lorsqu'on paye le pain 1 s. 7. d. 1/4 la livre, il revient à 2 sols la livre poids de marc, dit le procès-verbal. Comme la livre poids de marc pesait 0 kil. 489505, il est aisé de calculer que le poids de *la livre ordinaire était 0 kil. 3915.*

4° Quatre mesures de Saint-Antonin ont fourni 133 l. 1/3 de blé poids de marc : une mesure de blé pesait donc 16 kil. 316. Et comme le prix de la mesure de blé en 1752 est de 4 l. 6 s., *celui des 100 kilos de blé ressort à 26 l. 7 s. environ.*

5° La livre de pain ayant été payée 1 s. 7 d. 1/4, *1 kilogramme de pain valait 4 sous environ.*

En ce qui concerne le rendement du blé en pain, on estimait qu'un sac de blé donnait 180 livres de pain (soit 72 kil. environ de notre système décimal) et 9 boisseaux de son estimés 15 sous. Le son était abandonné au boulanger auquel on accordait, en outre, 20 sous pour sa peine. Son salaire par sac de blé transformé en pain était donc évalué à 35 sous de la monnaie de l'époque.

## III

Mais ce n'est pas seulement dans la surveillance des boulangeries que s'exerce la vigilance des consuls. Ils veillent aussi avec soin sur la vente de la viande qu'ils réglementent. Et c'est

1. J'emprunte ce chiffre à l'ouvrage suivant : *Système légal des poids et mesures comparé aux anciennes mesures du département de Tarn-et-Garonne*, par Gabriel Ruck (Montauban, 1838).

en cette matière qu'ils éprouvent le plus de mal à obtenir le respect des règlements qu'ils établissent. La concession du droit des boucheries amène des conflits incessants. Ici se trouve confirmée cette remarque de M. d'Avenel : « Le boucher était une sorte de fonctionnaire »[1].

Au dix-septième siècle, Saint-Antonin avait deux locaux affectés aux boucheries. Seuls les bouchers adjudicataires, agréés par la communauté et pouvant fournir une caution suffisante, étaient admis à débiter de la viande. La qualité en était contrôlée par les consuls qui veillaient également à ce que les tarifs consentis fussent observés.

En 1682, la mortalité ayant sévi sur le bétail, le corps de ville désigne, le 2 août, deux personnes, Guillaume Laborde, marchand, et Guillaume Joani, brassier, « pour vérifier les chairs qui se tuent aux boucheries »[2].

En 1696, les bouchers n'exécutent pas strictement les clauses du contrat qui les lie; les habitants se plaignent de la mauvaise qualité des viandes. Le 17 mai 1696, l'un des commissaires de la ville signale à l'assemblée communale l'absence complète de viande dans les boucheries. Aussitôt on convoque les bouchers concessionnaires : bien qu'ils prennent l'engagement de tenir à l'avenir leurs boutiques bien approvisionnées, ils sont condamnés à 25 livres d'amende au profit de la confrérie du Saint-Sacrement et des pauvres[3].

C'était à la Saint-Jean que l'on donnait les boucheries à bail : la concession avait une durée d'un an. Mais en cette année 1696, les bouchers de Saint-Antonin, mécontents sans doute de l'amende qui leur avait été infligée le 17 mai, ne se présentèrent pas à l'adjudication.

L'assemblée communale décida alors de réunir en une seule les deux tables de boucherie et elle fit des propositions à un boucher de Cordes. Celui-ci s'engagea à fournir la viande aux

1. Vte d'Avenel, *Découvertes d'histoire sociale.*
2. $BB_{12}$, f° 166 v°.
3. $BB_{13}$, f° 166 v°.

conditions suivantes : « sept sous la livre grosse[1] de mouton et veau de laict de six mois, six sous la génisse et taureau, et quatre sous six deniers la livre grosse de bœuf et de vache ».

Néanmoins, avant de traiter définitivement, le maire fit publier les conditions faites par le boucher de Cordes, et il invita ceux qui consentiraient des conditions plus avantageuses à se présenter dans la huitaine. Personne n'ayant répondu à son appel, il traita ferme.

Mais le contrat passé, deux habitants de Saint-Antonin proposèrent de fournir chaque qualité de viande 3 deniers meilleur marché que le boucher agréé. Le conseil décide de repousser leurs offres parce que « la moins-dite estoit venue à contre-temps, et que n'estant que de trois deniers, elle estoit fort médiocre et avantageuse », car sur les petites quantités cela ne constituerait pas une différence appréciable. Enfin, pour l'exemple, il ne fallait pas revenir sur la décision prise[2].

Des difficultés du même genre se produisent en 1700. Les bouchers ayant demandé le relèvement du tarif des viandes à cause de l'élévation du cours des bestiaux, le conseil avait refusé de prendre leur demande en considération[3]. Aussi, le moment du renouvellement du bail venu, les bouchers reviennent à leur tactique de 1696 : ils ne se présentent pas à l'adjudication. Cette fois le conseil a beau faire appel aux bouchers voisins, il ne trouve personne. Il dut prier « Pierre Bosc, tanneur, le fils, de leur procurer des bouchers qui voulussent entreprendre le fournissement des boucheries de cette ville et qui fussent en estat de les bien tenir, ce qu'ils furent obligés de faire, à cause que les bouchers de cette ville s'estoint mutinés, ayant monopolé entr'eux de ne point faire d'offre, pour estre en liberté de vendre la viande à leur gré et volonté ».

1. Il faut sans doute entendre par « livre grosse » la « livre carnassière » dont parle Ruck (ouvr. cité, p. 143) : « On se servait, dit-il, dans les boucheries d'une livre particulière qu'on appelait livre carnassière. Elle valait trois livres petit poids ou de table. » Et comme il évalue la livre poids de table de Saint-Antonin à 0 kil. 4079, la livre carnassière vaudrait par suite 0 kil. $4079 \times 3 = 1$ kil. 2237.

2. $BB_{13}$, f° 76.

3. $BB_{13}$ (Délib. du 16 avril 1700).

Bosc accepte la mission que lui confient les consuls : il fait trois voyages soit à Montauban, soit à Castelnau-de-Montmirail ; mais en vain : s'il obtenait des promesses de quelques bouchers, ils ne tardaient pas à retirer leur parole ; ils étaient « subornés ou par les bouchers de cette ville, ou par d'autres habitants ayant quelque intérêt aux boucheries ». Alors Bosc « s'avisa, pour rendre service à la communauté, de rompre le monopole des bouchers de cette ville en s'associant avec Jacob Bosc, et fit faire une offre qui a procuré à la communauté les bouchers qui servent actuellement, à beaucoup moins qu'ils n'auroint fait »[1].

A partir de ce moment, les boucheries sont concédées sans incident et au terme fixé. Les prix n'augmentent pas. Le 16 juin 1708, les concessionnaires s'engagent à fournir la viande de mouton et de veau de lait à 6 sous la livre grosse ; celle de génisse à 5 sous et celle de bœuf à 4 sous[2].

Des plaintes se produisent en 1709. Les bouchers vendent « le bœuf pour des génisses ; ils font des faux poids et vendent le plus souvent à plus haut prix qu'il ne leur est permis ». L'assemblée communale décide, le 7 novembre 1709, que chaque contravention sera punie de 30 livres d'amende et que des commissaires seront désignés pour prendre les réquisitions nécessaires[3].

Pour fixer avec précision les droits et les obligations de chacun, le conseil élabore, le 1er mai 1711, un règlement détaillé concernant les boucheries. Par la suite, ce règlement sera fréquemment réédité, généralement à la veille de la mise en adjudication. Comme il constitue le véritable statut de l'exploitation des boucheries et qu'à part de très légères variantes, il se trouve constamment reproduit de la même façon et à peu près dans les mêmes termes, je le transcris dans son texte primitif. Peut-être ce document n'est-il lui-même

1. $BB_{13}$, f° 182 v° (Délib. du 12 septembre 1700).
2. $BB_{14}$, f° 111.
3. $BB_{14}$, f° 184 v° et suiv.

que la reproduction d'un acte plus ancien que je n'ai pas retrouvé :

« Article du bail des boucheries pour l'année présente 1711

« Messieurs les Maire et consuls de Saint-Antonin bailheront à servir les tables de boucheries de cette ville pour un an à compter du jour de Saint-Jean-Baptiste prochain sous les conditions suivantes :

« 1° Que les bouchers tiendront leurs tables suffisamment garnies de bonnes chairs de mouton, veau de laict de six mois le plus gros, braus, taureaux... bœufs et génisses aux saisons requises;

« 2° Qu'ils ne pourront s'associer une table à l'autre, tenir troupeau commun, partager le bestail qu'ils tueront pour débiter, porter la viande d'une boucherie à l'autre, sous quelque prétexte que ce soit, exposer les chairs en vante sans avoir esté enflées avec des soufflets à teste ronde et à jointure de genouil, et visitées par les maires et consuls ou par les commissaires nommés par la communauté avant même qu'ils tuent le bestail, afin d'examiner si led. bestail est malade ou sain;

« 3° Qu'ils ne pourront point prétendre que la communauté leur fournisse de boutique ni tuerie pour y faire leurs boucheries;

« 4° Qu'ils ne pourront mettre poids sur poids que de la même espèce de viande;

« 5° Qu'ils vendront séparément les testes et les pieds, le ventre, le foye et le sang;

« 6° Qu'ils ne pourront vendre les viandes a plus haut prix, sauf pendant le caresme et suivant qui sera réglé par la police;

« 7° Ne pourront tuer dans les rues ni dans la boutique ou ils fairont la débite, mais dans une boucherie a part, laquelle devra estre aussi près de la rivière ou de la Bonnette[1] qu'il se pourra;

1. Je rappelle que Saint-Antonin est situé au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette.

« 8° Ne pourront jetter aucunes immondices dans les ruës ni aucun ventre de bestail;

« 9° Ne pourront vendre de chair de couchon, brebis, ny chèvre dans leur boucherie;

« 10° Seront obligés de tenir troupeau dans la présente ville ou juridiction, toujours composé de 80 ou 100 bestes le moins chaque table, et ne pourront vendre le troupeau entier ni en partie a d'autres bouchers ou négociants sans le consentement desd. maire et consuls et commissaires;

« 11° Qu'il sera permis auxd. maire et consuls et commissaires d'establir d'autres boucheries aux mêmes prix, charges et conditions, comme aussy des petites boucheries dans les— quelles on pourra vendre la chair de couchon, brebis et chèvres et agneaux, pourveü que lesd. petites boucheries soient a cent pas de celles qui seront baillées;

« 12° Les bouchers seront tenus de servir généralement tous les habitants et juridictionnels sans aucune distinction ni différence;

« 13° Qu'ils seront obligés de bailler aux R. P. Cordeliers du commun de cette ville trente livres grosses de viande chacunne des tables, faisant en tout soixante livres grosses pour la rante que la communauté fait annuellement a raison desd. boucheries, sçavoir la troisième partie en mouton ou veau de lait, autre troisième partie en bœuf ou vache et l'autre troisième partie en brau taureau ou génisse, le tout selon la saison, dont ils rapporteront quittance a la communauté;

« 14° Que s'il arrive que quelque beste de travail vienne a se couper quelque membre qui la mette hors d'estat de travailler, soit a la ville ou a la campagne dans cette juridiction, il sera permis aux maire et consuls de permettre de la tuer et débiter en quelque part de lad. ville ou juridiction qu'ils voudront, et y mettre tel prix qu'ils jugeront a propos après touttes fois que lesd. bestes auront esté vériffiées par lesd. maire et consuls et commissaires;

« 15° Qu'il est très expressément deffendu aux bouchers de tuer ni débiter aucunne sorte de bestail malade a peine de cent

livres d'amende et de plus grande peine le cas y eschéant;

« 16° Que [pour] les contreventions que les bouchers fairont, aux autres articles du présent bail, ils seront condamnés à cinquante livres d'amande pour chacunne contrevention et plus grande s'il eschoit;

« 17° Que les boucheries seront baillées à la moins dite et à ceux qui fairont les conditions meilleures, lesquelles moins dites seront reçues jusques à dimanche du mois de juin prochain;

« 18° Que lesd. bouchers donneront bonnes et suffisantes cautions, lesquelles ils seront tenus emmener trois jours après la délivrance, pour intervenir dans le contrat de bail qui en sera passé, et s'obliger avec eux solidairement. Les frais duquel contrat lesd. bouchers seront tenus de payer suivant la coustume et lesd. bouchers et cautions obligeront leurs biens présents et advenir et par exprès leurs personnes par arrest et emprisonnement d'icelles jusques à la parfaite exécution du bail et pour les amandes[1]. »

Tel fut pendant longtemps le règlement des boucheries de Saint-Antonin : il se trouve reproduit sous la même forme dans les délibérations du 1er mai 1712[2] et du 16 juin 1715[3], en 1719[4], en 1722[5], en 1726[6], en 1727[7], etc.

Toutes les adjudications faites prévoient trois catégories de viandes : 1° mouton et veau de lait; 2° génisse et taureau; 3° bœuf et vache. De 1696 à 1789, c'est la première catégorie qui est toujours payée le plus cher et la troisième qui se vend le meilleur marché. J'en donne le tableau détaillé à la suite de cette étude, année par année, d'après les procès-verbaux que j'ai pu retrouver[8].

1. $BB_{14}$, f° 210.
2. $BB_{14}$, f° 226.
3. $BB_{15}$, f° 59 v°.
4. $BB_{16}$, f° 9.
5. $BB_{16}$, f° 158.
6. $BB_{17}$, f° 88.
7. $BB_{17}$, f° 130.
8. Voir p. 83.

Durant cette longue période de près d'un siècle, les prix des viandes ont varié avec des alternatives de hausse et de baisse, mais en suivant une marche assez régulièrement ascensionnelle.

De 1696 à 1720, le prix des viandes oscilla entre les prix extrêmes suivants (je donne ceux de la livre grosse) :

Mouton et veau de lait, 6 sous; génisse et taureau, 5 sous; bœuf et vache, 4 sous (pendant les années 1708 et 1710);

Mouton et veau de lait, 10 sous et 9 sous; génisse et taureau, 7 sous, 8 sous et 6 sous; bœuf et vache, 6 sous, 7 sous et 5 sous (pendant l'année 1720).

Les années qui virent les cours les plus élevés pendant cette période furent 1696 et de 1712 à 1716. Cela s'explique sans doute par les épizooties graves qui frappèrent le bétail de 1693 à 1696 et en 1714. L'élevage du bétail est d'ailleurs à cette époque médiocrement développé dans les régions calcaires du Midi[1].

L'augmentation du prix des viandes provoque maints incidents. En 1715, les bouchers augmentent de leur plein gré les tarifs consentis. La commune charge des commissaires de rechercher si l'élévation du prix du bétail est en rapport avec celle de la viande; en attendant, le conseil oblige les bouchers à fournir au taux du bail[2].

Aussi, à l'adjudication suivante, personne ne se présenta. La municipalité ne trouva de soumissionnaires ni dans la ville, ni dans les localités voisines. L'embarras était grand. Un boucher voulut en profiter pour imposer ses conditions : d'abord, des prix très élevés (9 sous, 8 sous et 7 sous); ensuite, engagement de la part de la ville de ne pas permettre l'ouverture d'autres boutiques que les deux actuellement existantes : le contractant explique cette réserve par le fait que des particuliers débitent des viandes souvent malsaines, en dépit des règlements de police. Les consuls, trouvant excessives les conditions de Bosc, le font comparaître devant eux, le menaçant de l'exclure à tout jamais des adjudications s'il ne veut

1. Lavisse. *Histoire de France*, t. VIII, 1.
2. $BB_{15}$, f° 53.

pas consentir des conditions plus avantageuses; on lui défendra même de tenir des petites boucheries. Néanmoins, le boucher récalcitrant persista dans sa résistance. Et l'on finit par en découvir un autre qui se montra plus raisonnable[1].

Une autre fois, le public se plaint d'être mal servi; le 3 janvier 1717, le conseil décide que des commissaires visiteront les boucheries et que des amendes seront infligées s'il y a lieu[2].

Entre temps, la municipalité a créé une troisième table de boucherie, ce qui a amené une concurrence sérieuse entre les bouchers. Aussi, le prix moyen des viandes tombe-t-il en 1719 à 5 sous environ. A ce moment, ils vendent à perte, et bientôt, ils sont obligés de demander à la municipalité un relèvement des tarifs qui leur est accordé (4 avril 1720)[3].

Une autre fois, c'est contre l'insuffisance de viande que des plaintes se font entendre. Le 23 avril 1720, le conseil désigne deux commissaires pour s'assurer que les boucheries sont suffisamment approvisionnées. Leur rapport est défavorable à certains bouchers contre lesquels le syndic requiert une amende de 50 livres. Mais le conseil. tenant compte de l'augmentation de prix du bétail, leur fait grâce pour cette fois. La délibération nous apprend que l'un des bouchers doit tuer six moutons par semaine et l'autre quatre; s'ils ne se conforment pas à cette obligation, ils encourront la peine de l'amende, de l'emprisonnement et de la confiscation des viandes. On confisquera également les viandes qu'ils tenteront de dissimuler pour les réserver à certains particuliers[4]. Cette dernière mesure, de caractère démocratique, devait permettre à chacun de s'approvisionner selon ses désirs, ses moyens ou ses besoins.

De 1720 à 1728, le prix de la livre grosse de viande de boucherie oscille entre les chiffres extrêmes suivants :

Mouton et veau de lait, 10 sous; génisse et taureau, 7 sous 6 deniers; bœuf et vache, 7 sous (en 1725);

1. $BB_{15}$, fos 62 vo, 64 et 65.
2. $BB_{15}$, fo 145.
3. $BB_{16}$, fo 51.
4. $BB_{16}$, fo 53.

Mouton et veau de lait, 7 sous; génisse et taureau, 5 sous; bœuf et vache, 4 sous (en 1728).

Parmi les incidents qui marquent cette période, je signalerai une poursuite exercée pour fraude dans le poids contre le boucher Aymar, sur plainte de Bernard Carrendier « prestre de Saint-Pantaléon ». Le 4 octobre 1721, le boucher comparaît devant le conseil de police qui le condamne à 3 livres d'amende, avec menace d'emprisonnement, s'il n'acquitte pas l'amende[1].

Il est certainement intéressant de connaître ce que pouvait comporter à Saint-Antonin l'approvisionnement d'un boucher. Ce renseignement nous est fourni à l'occasion de la demande que font les habitants de l'établissement de trois tables de boucherie (1723). Une telle mesure lèse les intérêts du boucher concessionnaire Piquet. Se plaignant de ce que le contrat de bail n'est pas respecté, il demande le 21 juin 1723[2] que la communauté lui prenne le bétail dont il se trouve chargé, savoir : « Quarante moutons qui luy ont cousté six livres dix sous pièce, faisant la somme de deux cent soixante livres, par dessus lequel nombre de quarante, il y a un mouton qui fait le quarante-et-unième, lequel luy fut donné par dessus le marché; plus trois veaux de laict qui luy coustent quarante trois livres dix sous et trente sous de vinage[3]; plus un autre veau acheté dix livres dix sous; plus une génisse payée trente livres, et un bœuf de soixante douze livres. » Ce document nous renseigne en même temps, comme on voit, sur le prix du bétail à cette époque.

Les représentants de la communauté ne se contentaient pas

1. $BB_{16}$, f° 131 v°. Le conseil de police était, ce jour-là, composé de : noble Barthélemy de Bénévent, sieur de Latour; noble Jean-Baptiste de Marsa, seigneur de Lestang; Joseph Bardon, chevalier de Saint-Louis, pensionné du Roi; Philippy, avocat et notaire royal; Zacarie Aliès, avocat; Antoine Bernard, bourgeois.

2. $BB_{16}$, f° 179.

3. Le *vinage* est la dépense faite à l'auberge en aliments et en boisson par le vendeur et l'acheteur après la conclusion d'un marché : cette coutume existe encore en maints endroits.

de veiller à l'exacte application par les bouchers des tarifs consentis : ils les obligeaient à fournir des viandes de bonne qualité. Le maire et les consuls avaient le droit de surveiller l'abatage, de visiter les boucheries, de nommer des commissaires pour les représenter et les suppléer, s'il était nécessaire. Et, en fait, ils exercent réellement ces droits qui sont des devoirs de leur charge. Non seulement les registres municipaux en témoignent, mais ils entrent parfois dans des détails assez précis sur la manière dont ils interviennent.

La délibération du conseil de police du 18 avril 1722 me paraît, à ce point de vue, particulièrement intéressante. M. de Lestang, premier consul, passant devant la boutique du boucher Aymar, a vu un quartier de bœuf extrêmement maigre ; la viande était « noire et livide ». Après une enquête rapide, il a appris que ce bœuf était malade lorsque Aymar l'a tué. Il ordonne alors qu'on apporte le quartier à l'hôtel de ville « pour être vériffié », et il convoque immédiatement le conseil de police, « pour décider ce qu'il y auroit à faire ». Aymar, appelé, se trouve absent. On fait comparaître son fils : celui-ci affirme que le bœuf n'était pas malade ; il était seulement « fort vieux et mal saigné ». L'assemblée a alors recours aux lumières d'un expert, en la circonstance Antoine Piquet, ancien boucher. Piquet se rend à l'hôtel de ville, prête serment sur les saints Évangiles de vérifier « en Dieu et conscience. Et à l'instant, ayant fait porter un poignard de la boucherie dud. Aymar fils, coupe le jarret dud. quartier ; et ayant trouvé que la moele couloit quoyque le bœuf fut tué depuis vingt-quatre heures, il auroit déclaré ledit bœuf avoir été malade quand on l'a tué, et la viande incapable d'entrer dans le corps humain ; et a signé avec lesd. commissaires de police ».

Le rapport de l'expert entendu, le conseil décide que la viande sera jetée à la rivière et qu'Aymar payera 10 livres d'amende : il devra « tenir prison jusques à avoir satisfait, avec défenses très expresses de, à l'avenir, tuer aucune sorte de bestial malade et d'exposer la viande dans la boucherie sous

les peines et rigueurs portées par les règlements et ordonnances[1] ».

Jusqu'en 1728, les prix de viande de boucherie sont à peu près régulièrement établis tous les ans. Mais peu à peu les comptes rendus du conseil de ville et du conseil de police deviennent plus rares dans les registres municipaux. Souvent il n'y est plus fait mention que de deux ou trois séances par an. On ne trouve à peu près rien concernant les boucheries de 1728 à 1751. A partir de cette dernière date, les séries de prix reparaissent, non pas sans lacunes cependant.

Entre 1751 et 1758, les prix des viandes ne subissent pas de grandes variations ; ils se maintiennent entre les prix extrêmes suivants, dont l'écart n'est pas considérable :

En 1751 et 1753, on paie le mouton et veau de lait, 11 sous ; la génisse, le taureau, le bœuf et la vache, 7 sous ;

En 1754, le mouton et le veau de lait se vendent 12 sous ; la génisse, le taureau, le bœuf et la vache, 7 sous 6 deniers.

Pendant cette période, deux incidents concernant les boucheries sont relevés dans les registres.

Le 8 novembre 1755, de Saint-Just et Forjanel, consuls, faisant leur visite dans une boucherie, y découvrent une vache : ils la font saisir. Le boucher est condamné à la confiscation et à 3 livres d'amende ; il restera en prison jusqu'au complet payement de l'amende. La vache saisie est distribuée aux pauvres[2].

Le 17 avril 1756, sur la demande même du boucher Poujade, les commissaires se transportent dans sa boutique : il leur présente un bœuf en parfait état et une génisse fort grasse et fort belle ; bien que ce soit contraire aux clauses du règlement, ils l'autorisent à abattre la génisse. L'attitude de Poujade fut-elle suspecte ou bien fut-il victime de quelque dénonciation ? Le lendemain, les consuls, accompagnés des commissaires, se présentent de nouveau chez lui. Ils n'ont pas

1. $BB_{16}$, f° 146.
2. $BB_{20}$.

de peine à constater qu'à la génisse grasse a été substituée une vache étique. Ils apprennent que la génisse a été expédiée à Varen. Le boucher est condamné à 6 livres d'amende : sa vache est confisquée et vendue aux enchères : le produit de cette vente est versé entre les mains du syndic de l'hôpital[1].

Il faut aller ensuite jusqu'en 1763 pour trouver de nouveaux chiffres. A cette date, on ne paie le mouton que 8 sous 3 deniers ; le veau de lait, 8 sous 9 deniers ; la génisse, le taureau, le bœuf et la vache, 4 sous 9 deniers.

Et l'on arrive à payer en 1770 : le mouton et veau de lait, 13 sous 6 deniers ; la génisse, le taureau, le bœuf et la vache, 10 sous 6 deniers. C'est une augmentation importante ; les prix se sont élevés de 5 sous environ en sept ans.

Bientôt, et sans doute pour n'avoir affaire qu'à un seul boucher responsable, la ville n'ouvrit qu'une boucherie. Ceci ne mit un terme ni aux ennuis, ni à la fraude.

En 1771, les habitants se plaignent de ce que la boucherie de la ville « étoit fermée depuis quelques jours et qu'il ne s'y débitoit aucune espèce de viande ». Lacombe, maire et docteur en médecine ; Perret, avocat, et Forjanel, consuls, se transportèrent au domicile du boucher Bosc. Sa boutique est vide et sa femme leur dit qu'il est malade et alité. Interrogé dans son lit, Bosc répond qu'il n'abat plus d'animaux parce qu'il n'a plus de fonds « à cause des pertes qu'il a subies ». Le maire a beau le menacer et lui rappeler les engagements qu'il a pris vis-à-vis de la communauté conjointement avec Chabrierou, arquebusier, qui lui sert de caution, il réplique qu'on peut faire de lui ce qu'on voudra, « mais qu'il est hors d'état de fournir ».

Les meubles du boucher et de sa caution sont saisis, vendus aux enchères et le produit employé à l'achat de bestiaux destinés à être « vendus et détaillés sous la conduitte d'une personne de probité, au prix établi par le bail »[2].

1. $BB_{20}$.
2. $BB_{22}$ (Délib. du 26 avril 1772).

Bien qu'il n'y ait qu'une seule boucherie reconnue — et peut-être surtout à cause de cela — d'autres personnes débitent en fraude de la viande. Le 1er mai 1772, Perret, consul, expose au conseil que « la veuve Poujade et ses enfants s'avisent d'introduire de la viande... plus propre a être jettée à la voirie qu'à servir de nourriture aux habitans. »

La veuve Poujade, sa fille, et une autre femme qui lui a laissé tuer des bestiaux et débiter de la viande chez elle sont poursuivies et condamnées à 3 livres d'amende « par grâce et sans tirer à conséquence[1] ».

Nos registres sont maintenant muets sur la question des boucheries jusqu'en 1783. Fait regrettable, puisqu'il ne nous est pas possible de suivre les variations de prix provoquées par les terribles épizooties de 1774 et de 1775 : on a évalué à 80.000 (chiffre sans doute exagéré) le nombre de têtes de bétail enlevées par la maladie dans le sud-ouest, entre Toulouse et Bordeaux. Le Parlement, l'Académie des sciences de Toulouse, les États de la province, Turgot lui-même s'employèrent à rechercher les mesures les plus propres à combattre efficacement le fléau. Bien qu'en janvier 1775 le Rouergue fût encore intact, il est vraisemblable que la rareté du bétail dans les provinces limitrophes dut amener ici une hausse générale des prix. Théron de Montaugé constate de 1775 à 1789 une augmentation générale de 30 % sur le prix des bêtes à cornes. Pendant cette période, on paye à Gaillac un veau de lait de 25 à 30 livres[2]. Or, c'est du Rouergue que le Haut-Languedoc fait venir en partie le bétail dont il a besoin[3].

En 1775, un veau fourni par un boucher de Saint-Antonin à la communauté est payé par celle-ci 26 livres 10 sous[4] : c'est approximativement deux fois et demi le prix auquel il était acheté cinquante-deux ans plus tôt, en 1723.

1. $BB_{22}$.

2. Théron de Montaugé, *L'agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain*, 1869, pp. 42-45.

3. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime*, Hachette, 1911, p. 235.

4. $BB_{22}$ (Délib. du 14 novembre 1775).

« Après l'épizootie vint le tour du charbon ou mal noir, qui sévit sur l'espèce bovine depuis 1777 jusqu'en 1783[1]. » Aussi retrouvons-nous à cette dernière date les viandes de boucherie à Saint-Antonin aux prix suivants :

Mouton et veau : 14 sous 9 deniers ; — génisse, taureau, bœuf et vache : 10 sous 9 deniers.

Et après un léger fléchissement en 1784 (un sou environ par qualité), la marche ascensionnelle reprend et les prix atteignent en 1789 les chiffres ci-dessous :

Mouton et veau : 15 sous 9 deniers ; — génisse, taureau. bœuf et vache : 10 sous 9 deniers.

La sécheresse des années 1784 et 1785 avait entraîné une telle disette de fourrages que les paysans avaient dû se débarrasser de leurs animaux, si bien que nombre de cultivateurs durent laisser leurs champs en friche faute de bêtes de labour[2].

De l'examen des documents que je viens d'analyser, il ressort donc :

1° Qu'à Saint-Antonin le prix de la viande variait selon la catégorie des animaux ;

2° Que pendant tout le dix-huitième siècle, les viandes qui se sont vendues le meilleur marché sont celles de bœuf et de vache ; — le plus cher, celles de mouton et de veau de lait ;

3° Que de 1696 à 1789, les prix les plus bas ont été atteints en 1708, 1710 et 1719[3], et les plus élevés de 1783 à 1789 ;

4° Qu'entre ces deux dates, la viande de bœuf, de vache a varié entre les prix extrêmes de 3 sous 9 deniers (1719) et 11 sous (1788) ; — celle de génisse et taureau entre 4 sous (1716) et 11 sous (1788) ; — celle de mouton et de veau de lait entre 6 sous (1708 et 1710) et 15 sous 9 deniers (1789.)

(*A suivre.*) Jean Donat.

1. Théron de Montaugé, ouv. cité, p. 45.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

*H. MARTIN.*

# LES BIENS DU CLERGÉ, DES ÉMIGRÉS

## DÉPORTÉS ET CONDAMNÉS

### CONFISQUÉS ET VENDUS SOUS LA RÉVOLUTION

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE

---

La confiscation et la vente des biens du clergé, des émigrés, déportés et condamnés, décrétées par les assemblées révolutionnaires, représentent, sous le nom de série Q, un fonds aussi important que varié de nos archives départementales, qui permet de mettre en lumière l'une des phases les moins connues de la Révolution française.

Dans certains départements, il est vrai, notamment dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Rhône, etc., des travaux de valeur, extraits de cette série, ont été entrepris et publiés sous l'impulsion donnée par les comités de l'histoire économique de la Révolution ; mais ces œuvres, si complètes et si consciencieuses qu'elles soient, ont dû ne pas s'écarter du cadre, déjà très large, fixé par l'autorité officielle ; et beaucoup de documents, qu'il y aurait intérêt à signaler, sont restés inutilisés.

On sait que ces publications en vue de l'histoire économique de la Révolution ont pour objet : 1° de reconstituer la valeur de la fortune immobilière et mobilière, corporelle et incorporelle du clergé, des couvents, communautés, corps réguliers et séculiers, ecclésiastiques et laïques, qui existaient dans l'ancienne France ; 2° de reconstituer, dans les mêmes conditions, la valeur du patrimoine de la noblesse et de la bourgeoisie, représentées par les émigrés, afin d'avoir une notion approxi-

mative de la richesse de ces classes; 3° d'indiquer les mutations et divisions qu'ont subies ces fortunes par l'effet des ventes, ainsi que les catégories sociales qui ont acquis ces biens en même temps que les prix payés : tels sont les points essentiels qui ont été plus ou moins développés suivant la valeur des sources locales, mais qui n'ont exigé, en général, malgré leur ampleur, que l'utilisation partielle des documents de la série des biens nationaux, c'est-à-dire : 1° les procès-verbaux d'estimation des biens séquestrés; 2° les procès-verbaux des ventes qui mentionnent le montant des adjudications, les noms et souvent la qualité des acquéreurs; 3° enfin le tableau de concordance des valeurs en assignats et en monnaie fixant, selon la date des ventes et des paiements, les prix obtenus; à ces trois catégories de pièces, il convient d'ajouter les sommiers provenant de l'administration des domaines nationaux conservés, dans la Haute-Garonne, aux archives départementales et qui fournissent une contribution précieuse à l'histoire de cette époque; les agents de l'État procédèrent, en effet, parallèlement aux administrations des districts, au recensement et à l'estimation des biens de toute nature, principalement des droits incorporels, des dîmes, des redevances diverses, rentes foncières et féodales, en argent ou en nature, qui constituaient souvent la part la plus importante des revenus. Ces sommiers contiennent également le relevé, par établissement bénéficiaire, des fondations pieuses ou charitables, des rentes obituaires avec les noms des fondateurs, et c'est principalement dans ces documents que l'on trouve l'énumération complète et le montant de ces droits.

Mais à part ces dernières catégories qui se réfèrent plus spécialement à l'histoire économique, ce même fonds renferme une multitude de pièces qui pourraient donner lieu à des études variées sur divers points particuliers de cette époque troublée; on y trouve des indications non seulement sur la fortune, la situation et l'état des personnes ecclésiastiques et laïques, corps ou individus, qui tombèrent sous les lois de confiscation, mais aussi sur leur vie intime et privée.

Notre but est de faire connaître, d'une manière sommaire, l'entière consistance de ce fonds des biens nationaux, dont le degré d'importance varie d'un département à l'autre; nous prendrons comme exemple la Haute-Garonne où le dépouillement, auquel nous avons procédé et qui est à peu près terminé, nous a suffisamment initié à son contenu, ce qui nous facilitera un classement complet et définitif.

En suivant l'ordre chronologique des événements, nous trouvons tout d'abord les déclarations que font de leurs biens et revenus les membres du clergé séculier et les corps religieux : ces déclarations mentionnent souvent les noms, âges et lieux d'origine des déclarants; on pourrait donc relever le nombre de chanoines, prêtres, religieux et religieuses existant dans les églises et les nombreux couvents au moment de leur suppression, avec le montant de leurs ressources auxquelles la loi devait substituer un traitement en numéraire; à cette catégorie de renseignements se réfèrent les listes des prêtres condamnés et déportés qui furent dressées par la suite; les historiens qui collaborent à l'enquête et aux recherches particulières que l'autorité ecclésiastique a prescrites à leur sujet trouveront dans cette série une variété de pièces du plus haut intérêt : les nomenclatures ou listes de noms s'y rencontrent parfois en plusieurs exemplaires, mais chacun d'eux ne contient généralement qu'une part de renseignements et l'ensemble seul peut permettre de sommaires biographies. Du reste, les investigations sur les prêtres condamnés et déportés, pour être à peu près complètes, doivent s'étendre aux deux séries L et V, qui concernent entièrement ou en partie la période révolutionnaire; bien que nous occupant aujourd'hui tout spécialement de la série des biens nationaux, nous signalons en passant que les trois catégories L, Q et V se pénètrent et se complètent réciproquement.

Les inventaires estimatifs du mobilier des églises et couvents nous fournissent une description souvent minutieuse des objets séquestrés, ils forment une catégorie spéciale intitulée « dépouilles des églises et des corps religieux »; statues, rampes en fer

forgé, boiseries sculptées, matières métalliques d'or et d'argent, vases sacrés, ornements, objets du culte et pierres précieuses qui en ont été extraites, cloches, etc., tout cela est inventorié par église ou couvent avant d'être transporté, selon le cas, au dépôt général ou à la Monnaie. Il serait possible parfois de reconstituer, au moyen de ces inventaires, les trésors religieux ou bien certaines œuvres d'art particulières qui ont disparu à la Révolution.

Avec les inventaires du mobilier des émigrés, déportés et condamnés ou de leur famille, nous pénétrons dans les châteaux, hôtels ou maisons de cette noblesse et de cette bourgeoisie du dix-huitième siècle, de fortune quelquefois modeste, mais le plus souvent considérable, et nous sommes renseignés sur le luxe des intérieurs. Ces inventaires contiennent des détails minutieux sur la disposition des demeures et principalement sur le mobilier qui les garnit : depuis la cave et la loge du concierge jusqu'au grenier, toutes les pièces sont vérifiées, les meubles et tiroirs fouillés, et leur contenu noté et décrit : nous voyons ainsi revivre les lieux où s'écoula l'existence de cette aristocratie, membres du Parlement, bourgeois et marchands, tels qu'ils étaient avec leurs tapisseries, leurs glaces, leurs meubles et bibelots précieux, leur argenterie, leurs bijoux, leurs armes et tout ce qui constitue la vie intime du foyer.

Après la confiscation qui donna naissance aux inventaires estimatifs, les créanciers des émigrés apparaissent et c'est à l'État qu'ils s'adressent pour réclamer ce qui leur est dû. La production des créances nous révèle des particularités intéressantes : les factures des fournisseurs, les notes des domestiques demandant l'arriéré, parfois considérable de leurs gages, indiquent le train de maison, le genre d'existence, les habitudes, le degré d'ordre et en quelque sorte l'état social de cette époque ; on constate par exemple, dans la Haute-Garonne, que ces domestiques recevaient, en sus de leurs gages, une somme fixe pour régler à leur guise leur nourriture et leur entretien : ils jouissaient ainsi, dans la maison des maîtres, d'une certaine indépendance qu'on ne rencontre de nos jours qu'à l'état d'exception.

Ces dossiers d'émigrés contiennent encore bien d'autres documents d'un intérêt plus particulier, titres ou papiers de famille, qui furent produits pour revendiquer des droits divers, lors de la liquidation ; ce sont des contrats de mariage, des testaments, des actes de prêts et de constitutions de rentes, des pièces de procédure, des généalogies, etc., qui seraient parfois très appréciés par les intéressés : toutes ces pièces, rassemblées et classées par nous, représentent plus de douze cents noms d'émigrés, condamnés, déportés et parents d'émigrés.

Plus tard, en l'an III et en l'an IV, lorsque la période de détente succéda à la période aiguë des confiscations et des ventes, les réclamations et les plaintes de la part des personnes dépouillées ou de leurs héritiers commencèrent à se produire ; de là tout un échange de correspondances, toute une procédure suivie de décisions et d'arrêtés qui nous révèlent, par une infinité de détails, l'énergie, la violence ou l'arbitraire dont usèrent à leur égard les pouvoirs successifs ; c'est pour la première fois que les émigrés ou leurs successeurs, qui voient la Révolution décliner, osent parler, demander et écrire ; les uns réclament des objets intimes, des souvenirs non encore vendus et qui se trouvent en dépôt dans les magasins nationaux ; les autres, des biens, des terres, qui ont été séquestrés illégalement.

Et plus tard encore, sous le Consulat et l'Empire, une grande quantité de biens invendus se trouvant entre les mains et à la disposition du pouvoir, des lois de circonstance sont votées pour en ordonner la vente au profit de caisses, de fonctions, de dignités et dotations nouvelles, caisses d'amortissement, légion d'honneur, sénatoreries, etc., et cela forme aussi une abondante catégorie qui nous éclaire sur ces institutions si intimement liées au gouvernement impérial et à son esprit. En outre, à la suite de l'amnistie pour faits d'émigration, les émigrés demandent en masse à rentrer en France, et nous sommes renseignés souvent par les pièces qu'ils sont tenus de produire et les enquêtes prescrites à leur sujet sur leur séjour et quelquefois sur leur vie et leurs occupations à l'étranger ; cette

phase de justifications, qui se prolonge jusqu'après la restitution des biens et le payement des indemnités par le gouvernement de la Restauration, est fertile en renseignements de toute nature ; on y trouve des lettres, des réclamations appuyées de preuves diverses, c'est l'heure des réparations, et les états qui mentionnent la quotité des indemnités contiennent un grand nombre de détails qui autorisent parfois des comparaisons instructives entre la perte subie et la somme allouée.

L'examen et la liquidation de ces pétitions se poursuivent au delà de 1830, et les documents correspondant à cette période, qu'il serait trop long d'analyser, viennent compléter et clôturer l'ère de transformation économique et sociale qu'amena cette énorme dispersion de personnes et de richesses.

Enfin, à côté de ceux contre lesquels s'exercèrent ces lois révolutionnaires et qui, en se défendant pendant près de quarante ans, nous permettront de connaître une partie de leur histoire, il convient de citer, pour mémoire, la catégorie de papiers qui proviennent de ceux pour lesquels ces mêmes lois furent une source de bénéfices : auxiliaires du pouvoir, experts et autres agents qui procédèrent à la séquestration, au partage et à l'évaluation des biens ; leurs noms, qualités, domiciles et autres indications sont souvent mentionnés dans les pièces de comptabilité et les relevés d'honoraires qu'ils n'oublient pas de produire, et qui donnent lieu parfois à des contestations ; cette catégorie accessoire forme une sorte de complément et de moralité à la question si vaste des biens nationaux.

Henri Martin,
Archiviste adjoint de la Haute-Garonne.

*Cl. PERROUD.*

# LES VILLAR

## HISTOIRE D'UNE FAMILLE TOULOUSAINE

(*Suite et fin.*)

---

### IV. — Gabriel Villar.

#### § 1er. — *La jeunesse.*

Après Noël Villar, le chirurgien, — après Dorothée, le diplomate, — arrivons à Gabriel Villar[1], le plus éminent des membres de la famille, professeur à Toulouse en 1775, évêque constitutionnel en 1791, député à la Convention en 1792, membre de l'Institut en 1795, inspecteur général de l'Université sous l'Empire.

Né à Toulouse, le 13 décembre 1748, il était le septième enfant (et le sixième fils) du chirurgien Raymond[2]. Il eut pour parrain son frère Noël, et pour marraine sa sœur Gabrielle, l'aînée de toute la famille[3]. C'était dans les traditions du temps, quand on ne prenait pas les ascendants, de prendre les aînés pour présenter un enfant au baptême.

Je n'ai pas retrouvé les dates de ses grades universitaires, mais il a dû certainement obtenir celui de maître ès arts, car

1. Ses prénoms étaient Noël-Gabriel-Luce. Mais Gabriel était son prénom habituel.

2. Raymond eut en tout treize enfants, dont six garçons.

3. *Archiv. munic. de Toulouse,* registres de catholicité, Saint-Nicolas, reg. 1748, fo 19; renseignements fournis par notre savant collaborateur, M. Galabert.

c'était l'accompagnement presque obligatoire d'études régulières. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'il étudia, comme ses aînés, chez les Pères de la Doctrine chrétienne[1] qui dirigeaient alors à Toulouse le collège municipal de l'Esquille, et que, au sortir de ses classes, il entra dans cette congrégation enseignante.

Il n'y trouva plus Marmontel, qui y avait passé, et qui, depuis plusieurs années, était parti pour Paris, à l'appel de Voltaire. Mais il dut y avoir, sinon pour condisciples[2], du moins pour élèves — et peut-être pour collègues, dans les dernières années de son séjour — Joubert et La Romiguière. J'aime à me le figurer conversant, sous les arcades de l'Esquille, avec le délicat moraliste[3] et le savant logicien. Ah! comme un de nos érudits chercheurs toulousains devrait nous reconstituer l'histoire et la vie de ce collège dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, alors que les idées nouvelles y pénétraient déjà, sans briser encore le cadre de la tradition religieuse, et que de jeunes esprits y aspiraient les souffles du dehors en dépit de la surveillance des chefs de la maison! Le tableau serait bien intéressant — et il semble que les éléments ne manqueraient pas.

## § 2. — *Le professeur, les Jeux Floraux.*

Gabriel Villar professa donc à l'Esquille, et enseigna la rhétorique, ou plutôt, comme on disait alors, « l'éloquence ». (Ce n'est que de nos jours qu'on s'est avisé, par une imitation peu heureuse de la pédagogie d'outre-Rhin, de dire « la première ».)

1. *Biographie universelle* de Michaud, édition de 1827, t. XLVIII. L'article est de Durozoir, qui avait connu Gabriel Villar. Il a été reproduit textuellement dans la *Biographie Rabbe,* en 1834.

2. Joubert avait six ans et La Romiguière huit ans de moins que lui. Joubert quitta l'Esquille en 1776.

3. Qu'il devait retrouver un jour au Conseil de l'Université impériale.

Professeur d'éloquence, et à Toulouse! Il n'en fallait pas tant pour se sentir poète. Dès 1775, à vingt-sept ans, Villar se révéla par une *Ode sur le rétablissement du Parlement* [de Toulouse], qui obtint — au concours spécial ouvert sur ce sujet par notre Académie des Jeux Floraux — un premier accessit[1]. La pièce fut lue en public dans la fête donnée le 2 juillet par la noble Compagnie.

Je n'ai pas besoin de rappeler avec quel enthousiasme avait été accueilli en France, et particulièrement à Toulouse, le rétablissement des Parlements[2]. Le jeune prêtre traduit l'allégresse universelle; ses vers respirent le candide espoir d'un avenir de liberté et de bonheur :

Digne appui des États et mère du génie,
Toi, dont le despotisme éteignit les flambeaux,
Renais, ô Liberté, confonds la tyrannie
Et reprends tes faisceaux!
. . . . . Titus est sur le trône.
. . . . . .
Le père des Français, ce roi sensible et tendre,
Vient ranimer les lois.

L'année suivante, Villar concourut de nouveau et obtint le *prix réservé*, pour une *Épître à un courtisan*[3]. C'était un long éloge, sincèrement ému, de Louis XVI, de Malesherbes, de Turgot, etc...

L'art de régner, inconnu si longtemps,
N'est plus cet art d'épuiser les provinces
Pour augmenter le luxe des traitants...

L'allusion à la désastreuse administration financière de l'abbé Terray n'est pas voilée.

En 1778, il envoya aux Jeux Floraux une *Ode sur le des-*

1. *Recueil des Jeux Floraux*, année 1776 (mais la pièce est de 1775), p. 160, « par M. P. Villar, prêtre de la Doctrine chrétienne, professeur d'éloquence au collège de l'Esquille ».
2. Paris, novembre 1774; Toulouse, février 1775, etc...
3. *Recueil des Jeux Floraux*, 1776.

*potisme oriental*, et la pièce, sans obtenir de prix, fut néanmoins jugée digne d'être publiée dans le *Recueil*[1].

Le règne de Louis, consacré par l'amour...
. . . . . .
Des lettres et des lois il recherche l'appui;
Habile à manier les rênes de l'Empire,
Il se plaît à s'instruire,
Et veut même un arbitre entre son peuple et lui.
Je te rends grâce, ô Dieu, dont les mains bienfaisantes
M'ont placé sur ces bords où les lois triomphantes
Du plus sage des rois fixent l'autorité.
Fais que mon cœur, docile à leur volonté sainte,
Les honore sans crainte,
Et que mon dernier vœu soit pour la Liberté![2]

## § 3. — *La Flèche.*

Sur ces entrefaites, les supérieurs de Villar l'envoyèrent professer la philosophie au collège de La Flèche, dont les Doctrinaires avaient la direction depuis la suppression des Jésuites[3]. Je ne saurais dire au juste à quelle date il fut transféré (peut-être malgré lui) des rives de la Garonne aux bords du Loir. Un érudit généralement bien informé, M. l'abbé Pisani, dans son livre sur *L'Épiscopat constitutionnel*[4], dit que Villar, lorsqu'il prêta le serment à la Constitution civile du clergé en janvier 1791, était à La Flèche « depuis quinze ans ». Il aurait donc quitté l'Esquille dès 1776? Cependant, les vers cités en dernier lieu semblent indiquer qu'il y était encore en 1778.

En tout cas, il était à La Flèche en 1784, lorsque l'évêque d'Angers, Mgr de Lorry, vint cette année-là faire sa première visite au collège (La Flèche appartenait alors au diocèse d'An-

1. *Recueil des Jeux Floraux*, 1778.

2. M. de Féletz, qui succéda à Villar à l'Académie française en 1827, dit, dans son discours de réception, qu'il devint « membre de l'Académie qui venait de le couronner ».

3. « Le plus magnifique des établissements des Doctrinaires », dit M. de Féletz dans son discours.

4. 1907, p. 141.

gers); l'événement fut célébré en vers latins et français « par le P. Villar »[1]. Les vers français consistaient en une idylle, intitulée : *Le berger fidèle*, de dix stances, chacune de huit vers octosyllabes, qui devaient se chanter sur l'air : *Tout attendre avec patience*[2]. Le tout est d'une lamentable platitude et rien n'y reste des généreux accents de Toulouse.

En 1786, Villar fut nommé *principal* du collège.

L'année suivante, il fut envoyé comme *recteur* au collège de Bourges. Une complainte en vers, qui fut imprimée, témoigna des regrets de ses élèves. Son séjour à Bourges paraît avoir été fort court, et bientôt il revenait à La Flèche, à la grande joie de tous, écoliers et maîtres.

« C'était un excellent professeur, dit un contemporain[3]. On louait fort la variété de ses connaissances, la pureté de ses mœurs, la bonté de son âme. »

## § 4. — *Villar adhère à la Révolution.*

Comme presque tous les Doctrinaires — et beaucoup d'Oratoriens — Villar accueillit avec un sincère enthousiasme la Révolution à ses débuts[4]. Aussi, lorsqu'il fallut, en 1790.

1. Au moment de raconter le séjour de notre doctrinaire à La Flèche et à Laval, j'ai le devoir de dire que je ne ferai guère que résumer deux publications de M. Queruau-Lamerie, *Les conventionnels du département de la Mayenne*, Laval, 1885, et *L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne*, Angers, 1891. Ce sont deux modèles de monographies, d'une érudition très informée et toujours sûre.

2. Les quatre premiers vers donneront une idée des autres :

« Un berger vertueux et tendre
Disait un jour à son troupeau :
Hélas! si tu pouvais comprendre.
Ce que te dit mon chalumeau! »

3. Marchant de Burbure, *Essais historiques sur la ville et le collège de La Flèche*, Angers, 1803.

4. « Il s'y laissa surprendre avec toute la confiance d'une âme pure », dit Féletz, que je cite précisément parce que, royaliste et catholique, persécuté lui-même par la Révolution, il aurait pu parler avec passion et injustice de cette période de la vie de Villar.

constituer les municipalités nouvelles (par application de la loi organique du 22 décembre précédent), fut-il nommé officier municipal de La Flèche, et c'est en cette qualité qu'il prononça, le 22 juin 1790, devant les gardes nationales du district assemblées pour élire des députés à la grande Fédération nationale du 14 juillet, un discours qui se terminait par un parallèle entre deux rois, Henri III, « cœur lâche et pervers, vil esclave sur le trône », et Louis XVI, « âme droite, confiante et pure, modèle de grandeur et de simplicité tout ensemble, ne cherchant que la vérité et n'en redoutant point les formes sévères, ami des hommes et se souvenant toujours qu'il commande à des hommes ». Ils étaient nombreux encore, ceux qui espéraient dans l'alliance de la royauté avec le droit nouveau.

En janvier 1791, Villar prêta, avec tous les professeurs du collège, le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, serment qui ne dut rien coûter à son cœur.

## § 4. — *L'épiscopat.*

Cependant, pour appliquer cette Constitution civile (votée le 1er juillet 1790), il fallait procéder à l'élection des évêques, et dans la Mayenne, département voisin, où le premier élu avait déjà démissionné, on se trouvait en retard. Les députés de la Sarthe indiquèrent spontanément Villar à leurs collègues de la Mayenne, qui, à leur tour, le désignèrent aux électeurs. Un député de la Mayenne écrivait, le 1er mars 1791 : « Le P. Villar est un homme ferme [hélas, non!], qui joint à beaucoup d'esprit et de talent les vertus les plus éminentes. » Et, le 4 mars : « Informez-vous du P. Villar, j'en ai entendu parler comme d'un homme du premier mérite. » M. Queruau-Lamerie[1] fait remarquer d'ailleurs que, « la bourgeoisie de

1. M. de Féletz avait dit la même chose dans son discours : « La réputation de sa sagesse, de ses lumières, de ses vertus, avait depuis longtemps franchi les murs de son collège, et lui donnait un grand crédit, surtout dans la province où était située l'école... »

Laval et des autres villes de la Mayenne ayant conservé l'habitude d'envoyer ses enfants terminer leurs études à La Flèche, un certain nombre de citoyens appelés à nommer un évêque connaissaient le P. Villar », pour lequel ils avaient estime et affection.

En conséquence, Villar fut élu évêque de la Mayenne, le 20 mars 1791. Le 21, il arrivait à Laval et acceptait son mandat. L'élection fut notifiée à l'Assemblée constituante dans sa séance du 27[1].

Restait à se faire instituer et sacrer. Mais il y eut des retards, que M. Queruau-Lamerie attribue en partie à des hésitations de conscience chez le nouvel élu (déjà!). Il avait écrit au pape pour lui demander sa bénédiction et n'avait pas eu de réponse[2]. Finalement, Villar, après avoir reçu l'institution de son métropolitain, Lecoz, évêque d'Ille-et-Vilaine, se fit sacrer, le 22 mai, à Notre-Dame de Paris, par l'évêque Gobel. Par un scrupule qui l'honore, il s'abstint, dans ce voyage à Paris, d'aller voir les députés de la Mayenne, qui furent mécontents.

Il fit son entrée officielle à Laval, le 30 mai, en grande pompe. Dès le lendemain, « il alla se présenter à la Société populaire, dont il fut reçu membre par acclamations[3] ». Cette démarche était comme de rigueur. Sans cela, il n'eût

1. Le *Patriote français* du 29 mars dit, à ce propos : « M. Villar*s*, prêtre de l'*Oratoire*, et *directeur* du collège de La Flèche. » Deux petites erreurs : Villar était *doctrinaire*, et non oratorien; *principal*, et non directeur. Quant à l'*s* final, le journaliste l'a ajouté sans doute parce que le frère du nouvel évêque, Dorothée Villar, que Brissot connaissait, orthographiait ainsi son nom.

Le procès-verbal d'installation de l'évêque et l'*Almanach royal* de 1792 font mieux : ils l'anoblissent : « *de* Villar*s* ». Les ennemis de Villar insinuèrent qu'il y avait eu là quelque intention de faire croire à ses ouailles qu'il tenait à l'illustre famille du vainqueur de Denain! Supposition bien gratuite. La double erreur est fréquente dans les documents du temps, *Moniteur*, etc., et Gabriel Villar a toujours écrit son nom sans *s* et sans particule.

2. Ainsi que le fait remarquer M. Brochard (*Révolution française* du 14 janvier 1913, *Les deux premiers évêques constitutionnels de la Mayenne*), le bref pontifical du 13 avril (bref *Charitas*), condamnant l'élection de huit évêques nommés avant Villar, devait en tenir lieu.

3. Queruau-Lamerie.

pas été considéré comme « patriote ». Il devint même, à un moment, président du club[1].

***

L'épiscopat de Villar ne dura en fait que quinze mois, de juin 1791 à septembre 1792, époque où, élu député à la Convention, il quitta son diocèse pour n'y jamais revenir. Je serai bref sur cette période, car elle intéresse plus la région du Nord-Ouest que celle des Pyrénées et, d'ailleurs, je ne pourrais guère que reproduire le récit bien documenté et vraiment impartial de M. Queruau-Lamerie. Cette histoire ressemble du reste à celle de tous les évêques constitutionnels (je parle des meilleurs) et particulièrement à celle d'Hyacinthe Sermet à Toulouse, si bien élucidée par notre collaborateur M. Adher. Il suffira d'y prendre quelques traits, des plus caractéristiques de l'homme et de son époque[2].

Pour grands vicaires, Villar choisit d'abord son frère, Bonaventure-François, ancien chanoine régulier génovéfain[3], puis quatre ex-doctrinaires, ses anciens collaborateurs à La Flèche. Son collège et sa congrégation lui restaient chers.

Le 23 juin 1791, il conduit la procession de la Fête-Dieu, escorté de la garde nationale sous les armes.

Le 4 juillet, il prononce un discours à la fête de la Fédération des gardes nationales de la Mayenne.

Le même jour, il avait publié sa première et unique lettre

1. *Dictionnaire historique, topogr. et biogr. de la Mayenne*, par l'abbé Angot, Laval, 1900.

2. Détail significatif : M. de Lorry, l'évêque d'Angers que Villar avait reçu à La Flèche en 1784, et qui « n'avait pas prêté le serment, bien qu'il n'en eût pas été loin » (Pisani, p. 133), voulut, bien qu'insermenté, offrir à Villar la crosse et la mitre (Grégoire, *Mémoires*, t. II, p. 272). Dans ces premiers moments du schisme, le fossé était moins profond qu'il ne le devint depuis.

3. Sur ce frère, Bonaventure-François-Gabriel, l'aîné de l'évêque de près de deux ans (9 mars 1747), nous savons fort peu de choses. Il quitta Laval le 23 octobre 1793 à l'approche de la grande armée vendéenne et on ne l'y revit plus. On présume qu'il dut aller, après le Concordat, rejoindre à Besançon l'archevêque Lecoz qui s'intéressait à lui.

pastorale, où il faisait l'apologie de la nouvelle organisation religieuse. Cette lettre, « écrite dans un ton de grande modération et avec une adresse rare »[1] n'en suscita pas moins d'ardentes répliques du clergé insermenté.

Peu après, le bruit s'étant répandu que, désolé de cette polémique, il songeait à se retirer, il adressa à ses diocésains une lettre où il disait : « Non, je ne vous quitterai jamais. Serais-je assez ingrat pour abandonner un troupeau si doux ?... »

Entre temps, il avait été élu membre du Conseil général du département, qu'il présida même.

En novembre, il envoie une circulaire aux prêtres réfractaires de son diocèse, « pour les inviter à confesser, célébrer la messe et administrer les sacrements, et exprimer le vœu de les voir bientôt se réunir à son Église ». Ce n'est pas lui qu'on pouvait taxer d'intolérance! Ses partisans eux-mêmes lui reprochèrent ses ménagements. Il s'obstinait à rêver une réconciliation désormais impossible.

Aussi sa douleur dut-elle être profonde lorsqu'il vit, en mai et juin 1792, incarcérer à Laval, en attendant la déportation, ces mêmes prêtres insermentés qu'il aurait tant voulu ramener à lui !

Enfin, appelé le 25 août 1792 à présider l'assemblée électorale du département pour nommer les députés à la Convention, il fut élu lui-même, le 6 septembre, le septième sur huit, et il accepta ce mandat, lui qui disait à ses ouailles un an auparavant : « Je ne vous quitterai jamais ! »

Comment s'expliquer cette défaillance ? Après s'être efforcé consciencieusement — durant plus d'une année — de tenir au mieux son rôle d'évêque « patriote », de concilier sa foi religieuse avec son zèle pour la Révolution, Villar se sentait à bout de forces. Tourmenté de scrupules, harcelé par les pamphlets du clergé réfractaire, découragé du petit nombre de prêtres qui marchaient avec lui[2] ce Berquin mitré voyait

1. Brochard, *loc. cit.*
2. 19 sur 270 dans le district de Laval (Brochard).

venir les orages et croyait saisir une occasion de les fuir. C'était pour aller se jeter dans une formidable tempête !

## § 6. — *La Convention.*

A la Convention, ce timide, quand il se crut en présence d'un devoir bien défini, qui lui parut engager sa conscience, le fit simplement et sans bruit.

A la séance du 15 janvier 1793, après avoir voté la culpabilité de Louis XVI (qu'on était loin des beaux rêves de 1775 et même de 1790 ! mais que de choses avaient passé depuis !), il rejeta la proposition de soumettre la ratification du jugement aux assemblées primaires, ce qui eût été allumer la guerre civile dans toutes les communes de France à la fois. Puis, le lendemain 16, dans l'appel nominal sur la peine à prononcer, il formula son vote en quelques paroles nettes et courageuses : « Je suis convaincu que la peine de mort infligée à un criminel quelconque est absolument contraire à la nature et à la raison ; *je suis convaincu que la stabilité d'une république ne dépend ni de la vie ni de la mort d'un individu, que tuer un tyran a toujours été la dernière ressource de la tyrannie.* Je vote pour que Louis soit détenu pendant la guerre, et qu'après cette époque il soit banni à perpétuité »[1].

Enfin, le 19 janvier, il vota pour le *sursis*, dernier espoir de ceux qui voulaient sauver le malheureux roi.

Le 14 avril, nous le voyons encore voter avec les Girondins et la Plaine, pour la mise en accusation de Marat.

Dès lors, Villar se terra, pour ne reparaître à la tribune de la Convention qu'au printemps de 1795. Réfugié dans le Comité d'instruction publique de la Convention, où il était entré presque aussitôt qu'on l'eût constitué et dont il fit à peu

1. *Le Pour et le Contre. Recueil complet des opinions prononcées à l'Assemblée conventionnelle dans le procès de Louis XVI,* Paris, an Ier de la République, t. VII, p. 190.

près constamment partie, il laissa proscrire les Girondins, proscrire Danton, voter les lois de la Terreur.

Un document publié par M. Queruau-Lamerie nous montre où il en était dans ces heures d'épouvante. Des commissaires de la Mayenne, venus à Paris pour apporter à la Convention la rétractation de leur département au mouvement fédéraliste girondin, allèrent voir leur évêque-député, et l'un d'eux écrivait, le 31 juillet 1793 : « Nous avons eu hier avec l'évêque une très longue conférence sur les petits reproches que nous étions fondés à lui faire. Par ses réponses, nous n'avons que trop reconnu que c'était une âme faible [on n'écrivait plus « un homme *ferme* », comme en mars 1791], et dont la pusillanimité l'a brouillé avec tous les partis. Aussi n'est-il d'aucun. Il jouit de la réputation d'un parfait honnête homme. »

Un mot de Grégoire, l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, collègue de Villar à la Convention et son ami personnel, est plus expressif encore : « A des talents distingués, et partant modestes, aux qualités de l'esprit et du cœur, il unit toujours, ce bon Villar, l'amour de la religion ; quel dommage qu'il soit si méticuleux ! on a prétendu que, si la métempsycose se réalisait, *il serait changé en lièvre*[1]... »

Il y eut même une heure, en novembre 1793, après que l'évêque de Paris — le pauvre Gobel — fut venu à la Convention déposer solennellement sa croix et son anneau, où Villar songea à se démettre, lui aussi. Assurément, il ne l'eût pas fait avec le même bruit, et il eût été d'ailleurs conséquent avec lui-même, puisqu'il était bien résolu, depuis son départ de Laval, à renoncer à l'épiscopat. Mais en fin de compte il n'en fit rien. Grégoire lui représenta que ce n'était pas le moment de désavouer son passé, et Grégoire avait le droit de lui tenir ce langage, car on connaît sa fière réponse à ceux qui, dans la séance du 7 novembre 1793, l'avaient pressé d'imiter Gobel : « On me tourmente pour faire une abdication qu'on ne m'arrachera pas... Je reste évêque. » Leur exemple fut peu suivi.

1. *Mémoires*, t. II, p. 37.

M. James Guillaume[1] a compté que, sur vingt ecclésiastiques qui firent partie, sous la Convention, du Comité ou de la Commission d'instruction publique, trois seulement, Grégoire, Villar et le ministre protestant Jay (de Sainte-Foy), ne voulurent pas renoncer à leur caractère sacerdotal et continuèrent « à professer hautement le christianisme ».

### § 7. — *Au Comité d'instruction publique.*

Ce Comité, institué le 13 octobre 1792, et qui fit durant trois années une si prodigieuse besogne, n'eut pas de travailleur plus dévoué et plus méritant que Villar. Il y entra dès le 7 novembre et en fit partie jusqu'à la fin (26 octobre 1795), sauf une courte interruption de trois semaines (3 octobre-1er novembre 1793). Il en fut le président du 17 mars au 9 septembre 1794. Et tout cela, au milieu d'incessants changements (le Comité devait se renouveler par moitié tous les deux mois). On peut donc dire qu'en le maintenant à ce poste de labeur la Convention honorait tout à la fois et sa puissance de travail et son désintéressement.

Donner ici un relevé complet de tous les rapports dont il fut chargé serait interminable et fastidieux. Songez que son nom revient près de trois cents fois dans les procès-verbaux ! Force est de s'en tenir à glaner les traits les plus caractéristiques :

Le Comité, qui était en même temps une grande Commission organique et un véritable ministère de l'Instruction publique, et qui « se tenait le plus possible en dehors des partis »[2], se voyait assailli chaque jour par les faiseurs de projets, les auteurs de plans pour l'éducation du peuple, les candidats aux récompenses ou aux encouragements de la nation. Mé-

1. *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. II, p. 786, et t. IV, p. XLIII. J'aurai bien souvent, dans les pages qui vont suivre, à puiser dans ce Recueil, admirable monument d'érudition et de critique.

2. J. Guillaume, t. V, p. 406.

moires, poèmes, odes, hymnes, tragédies, drames, scènes lyriques, vaudevilles patriotiques, stances, chansons, couplets, acrostiches même, arrivaient à jet continu. Deux fois sur trois, le Comité renvoyait la chose à Villar, qui acceptait avec une inlassable résignation. On en abusait, et bien souvent on lui réservait la « broutille », comme eût dit Saint-Simon. C'est Lakanal, c'est Fourcroy, c'est Romme, et Grégoire lui-même qui prenaient pour eux les rapports sur les grandes questions. Mais on voit cependant Villar saisi quelquefois d'affaires intéressantes, de portée plus haute.

En mai 1794, on le nomme de la Commission chargée de rédiger le *Recueil des actes héroïques ou Annales du civisme*, qu'on devait envoyer aux municipalités, aux armées, aux Sociétés populaires, « pour être lus en public tous les décadis » et dont il parut cinq numéros[1].

Au commencement de juillet 1794, il fut désigné, avec trois de ses collègues (dont le peintre David), pour préparer un projet des *fêtes décadaires*, ces solennités par lesquelles on voulait remplacer les fêtes religieuses.

En août 1795, il fut chargé d'un rapport pour la réorganisation de la Bibliothèque nationale, projet adopté par la Convention le 17 octobre suivant.

Déjà, le 13 juillet, il avait fait voter le maintien du Collège de France et l'augmentation du traitement des professeurs. Son rapport, dont on trouvera le texte au *Moniteur* du 18 juillet, est un petit chef-d'œuvre de goût élégant et sûr.

Ce qui lui fit encore plus d'honneur, ce fut son grand rapport sur les secours à distribuer aux gens de lettres. Sur sa proposition, la Convention vota, le 4 septembre 1795, 300.000 francs de secours à distribuer, par allocation variant de 1.500 à 3.000 francs, à cent dix-huit savants, littérateurs ou artistes, éprouvés par les malheurs du temps. Il y a, dans ce rapport, une ligne où Villar, s'adressant à l'assemblée qui avait renversé Robespierre, soulage son âme après coup : « Vous

1. E. Hatin, *Bibliographie de la presse périodique française*, p. 248.

avez déchiré d'une main hardie le voile qui couvrait depuis le 31 mai [c'est-à-dire depuis l'arrestation des Girondins] la statue de la Liberté. »

Nous le voyons d'ailleurs, en toutes circonstances, le protecteur, l'avocat des gens de lettres, professeurs et savants en détresse. Quand les traitements des maîtres du Collège Égalité — lisez du collège Louis-le-Grand — ne sont pas payés, c'est lui qui intervient (2 novembre 1794); de même pour les traitements des professeurs « de la ci-devant Université » (2 février et 14 juillet 1795); de même encore pour ceux du Muséum (3 mai). Quand un savant — surtout si c'est un Toulousain — a besoin d'appui, Villar s'entremet. Antoine Libes, ancien professeur de philosophie (et aussi de physique et de chimie) au Collège royal de Toulouse, s'étant fait envoyer par son district, bien que déjà vieux professeur, à l'École normale de l'an III (20 janvier-19 avril 1785), désirait prolonger son séjour à Paris. C'est Villar qui est chargé (8 juin) de l'y faire autoriser par le Comité de sûreté générale.

Quelques mois auparavant (septembre 1794), il en avait fait autant pour un autre professeur de Toulouse, l'éminent et trop peu connu Roger-Martin[1].

L'abbé Roger-Martin, ancien secrétaire de l'archevêque Loménie de Brienne, avait fondé au Collège royal de Toulouse l'enseignement de la physique expérimentale. Il se trouvait alors, par application du célèbre décret du 23 août 1793, sous le coup de la « réquisition permanente pour le service des armées ». Mais Villar est là qui veille : « Le Comité [d'instruction publique] arrête qu'il sera écrit au Comité de salut public pour l'inviter à *mettre en réquisition* le citoyen Martin, ci-devant professeur de physique expérimentale à Toulouse, actuellement à Paris, dont les citoyens Villar et Lakanal ont attesté le civisme[2]. »

1. L'article très incomplet que lui a consacré la *Biographie toulousaine* de 1823 est le seul que je connaisse. Je me bornerai à rappeler ici qu'il fut le premier titulaire de la chaire de physique de notre Faculté des sciences.

2 J. Guillaume, t. V, p. 20.

Roger-Martin, à cinquante-deux ans, eut fait un pauvre soldat ; le faire mettre en réquisition particulière par le Comité de salut public, c'était le laisser à ses études[1].

***

Parmi les affaires traitées par Villar, il en est une assez curieuse. Le 26 juin 1794, le jour même de la victoire de Fleurus qui allait nous livrer les Pays-Bas, il proposait, au nom du Comité d'instruction publique, au tout-puissant Comité de salut public, « d'envoyer secrètement », à la suite de nos armées, des artistes et des gens de lettres « qui enlèveraient avec précaution les chefs-d'œuvre qui existent dans les endroits où les armes de la République ont pénétré. Les richesses de nos ennemis sont comme enfouies parmi eux. Les Lettres et les Arts sont amis de la Liberté. Les monuments que les esclaves leur ont dressés acquerront, au milieu de vous, un éclat qu'un gouvernement despotique ne saurait leur donner »[2]. Et là-dessus, un mois après (19 juillet), le Comité désignait Wicar, le peintre élève de David — le sculpteur Espercieux et l'obscur littérateur Varon — en demandant qu'on leur adjoignit Grégoire et David lui-même, pour aller faire en Belgique cette razzia d'un nouveau genre[3].

Qu'on pense ce qu'on voudra de cette façon d'exercer le droit de conquête et de l'argument sur lequel Villar prétend le fonder, il n'en est pas moins intéressant de noter qu'il a eu le premier l'idée du système qui, largement appliqué de 1794 à 1812, nous a laissé, même après les restitutions de 1815, de précieux chefs-d'œuvre.

1. Villar s'occupa aussi des intérêts généraux de sa ville natale. Le 27 juin 1794, le Comité d'instruction publique le nomme, avec Grégoire, rapporteur du mémoire envoyé par l'administration du département de la Haute-Garonne pour l'établissement d'un nouveau jardin botanique, d'une Société d'agriculture et d'une École vétérinaire. (J. Guillaume, t. IV, pp. 700, 761, 814).

2. J. Guillaume, t. IV. p. 658. « Tous objets utiles à l'instruction, morceaux d'histoire naturelle, livres et manuscrits, tableaux, sculptures, manuscrits, médailles, pièces privées, etc... » *Ibid.*, p. 921, 8 août 1794. — *Ibid.*, t. V, p, 581.

3. *Ibid.*, t. X, p. 834.

### § 8. — *Sous la réaction thermidorienne — aux Cinq-Cents — au Corps législatif.*

Il n'est pas besoin de dire que Villar, dans la dernière année de la Convention, fit partie de cette majorité thermidorienne[1] dont on a tant médit, mais qui essaya du moins de réorganiser le gouvernement. Aussi le voyons-nous élu secrétaire de l'Assemblée (16 messidor-1er thermidor an III = 4-19 juillet 1795), honneur envié, qui ne se décernait presque jamais deux fois.

Il passa ensuite, par le choix de la Convention, au Conseil des Cinq-Cents, où il resta jusqu'au 20 mai 1798; puis, s'étant rallié au 18 brumaire, fit partie du Corps législatif depuis l'origine (1er janvier 1800) jusqu'au 22 septembre 1805.

Son rôle dans ces deux Assemblées fut des plus effacés. Il avait contracté l'habitude du silence. En dépouillant les procès-verbaux, si je rencontre çà et là son nom (18 fois aux Cinq-Cents, 12 fois au Corps législatif), c'est toujours dans des circonstances insignifiantes, le plus souvent à propos des questions d'instruction nationale.

### § 9. — *L'Institut.*

Son esprit et son cœur étaient ailleurs.

Nommé membre de l'Institut dès la fondation (3e classe, littérature et beaux-arts, section de grammaire, 10 décembre 1795), il prit très au sérieux ces nouveaux devoirs, qui répondaient mieux à ses goûts qu'un mandat de législateur. Très apprécié de ses collègues par l'agrément de son com-

1. Le 23 novembre 1794, il votait la mise en accusation de Carrier, l'exécrable proconsul de Nantes.

J'ai relevé, en parlant de son frère Noël, la méprise qui fit croire un instant qu'il avait pactisé avec l'émeute jacobine du 12 germinal an III.

merce, il fut élu une fois président[1], et, de 1796 à 1802, trois fois secrétaire. Maintenu à la réorganisation consulaire du 28 février 1803, mais placé dans la 2e classe (langue et littérature françaises), il fut conservé par la Restauration (Ordonnance du 21 mars 1816), et devint ainsi *ipso facto* un des quarante de l'Académie française[2].

Mais son activité littéraire ne se manifesta que durant la période du Directoire et du Consulat. Faut-il penser que, à partir de 1802, ses fonctions d'inspecteur général des études ne lui laissèrent plus de loisirs? Voici du moins, par ordre de dates, sa contribution aux travaux de l'Institut durant cette période.

*Séance du 8 nivôse an V, 20 décembre 1796.* — Il donne lecture de sa traduction en vers du seizième livre de l'*Iliade*. C'est la scène émouvante où Achille, vaincu par les larmes de Patrocle, lui prête son armure et ses soldats pour voler au secours de la flotte que les Troyens vont incendier. Villar, pour rendre ces 168 vers, n'en met que 204, ce qui n'a rien d'excessif, et vaut mieux que de procéder comme Lamothe-Houdard, qui condensait tout un chant d'Homère (la réconciliation d'Achille et d'Agamemnon) en un distique :

> Tout le camp s'écriait, dans un transport extrême :
> « Qui ne vaincra-t-il pas, il s'est vaincu lui-même ! »

Mais quelle erreur, cependant, de traduire Homère en vers *élégants !* Écoutez comment Villar fait parler Achille :

> Rappelle-toi surtout, maître de ta valeur,
> L'ordre que l'amitié déposa dans ton cœur.
> Si tu veux que l'armée, à me plaire attentive,
> Reconnaisse mes droits sur la jeune captive...

Arrêtons là la citation.

1. C'est à ce titre qu'il prononça, dans une séance publique de vendémiaire an V, un discours où il rappelait aux artistes « le plus saint de nos devoirs, celui de pratiquer les vertus républicaines ». (*Mémoires de l'Institut*, littérature et beaux-arts, t. II, pp. 6-8.)

2. A. Robiquet, l'*Institut de France*, 1871, pp. 44, 54, 55, 114, 164.

*Séance du 15 vendémiaire an VI, 6 octobre 1797.* — Villar lit une notice sur la vie et les ouvrages de Jean-Baptiste Louvet (mort le 25 août précédent). Un des biographes de Villar se montre surpris qu'un ancien évêque ait fait l'éloge de l'auteur de *Faublas;* mais Villar voyait avant tout dans Louvet l'homme qui, après avoir mérité la proscription par sa courageuse lutte contre Robespierre et les Montagnards, avait fait face avec non moins de vaillance contre la réaction royaliste. Son éloge de Louvet est donc tout à la fois une philippique posthume contre Robespierre, « en qui la médiocrité la plus absolue le disputait à la plus profonde scélératesse », et contre le royalisme, qu'il accuse d'avoir eu la main dans les dernières prises d'armes jacobines (procédé de polémique par trop commode!). Quant au roman libertin de *Faublas*, Villar se tire d'affaire par une simple et indulgente allusion : « On s'égare aisément dans la carrière du bel esprit; il ne l'éprouva que trop, à la fleur de la jeunesse. Des censeurs, trop austères peut-être, lui en firent un crime. La philosophie se contente de plaindre ses erreurs. »

*Séance du 15 messidor an VII, 3 juillet 1799.* — Lecture d'une notice sur l'architecte Boullée.

*Séance du 15 nivôse an VIII, 5 janvier 1800.* — Villar lit une notice sur Dusaulx, le traducteur de Juvénal, qui avait siégé à la Convention parmi les Girondins. Il a su louer avec émotion et avec esprit cet homme de bien.

C'est dans cette séance qu'eut lieu un piquant épisode, que rapporte en ces termes[1] un journal du temps, *La Décade philosophique*[2] : « Tandis que le citoyen Villar lisait sa notice sur Dusaulx, un jeune homme en frac gris, sans aucune espèce de distinction, entra dans l'enceinte réservée aux membres de l'Institut, et alla rapidement s'asseoir au milieu de ses collègues. C'était Bonaparte. La lecture n'en fut point interrompue. »

1. Cité par M. Gabriel Vauthier dans les *Feuilles d'histoire* du 1er février 1913.

2. La remarquable revue qui, fondée en pleine tourmente révolutionnaire (29 avril 1794), « avait formé comme une nouvelle Gironde dans la presse » (Hatin, *Bibliographie*, p. 246), et qui fut supprimée sous l'Empire en 1807.

Cela se passait huit semaines après le 18 brumaire... Cette belle simplicité consulaire ne devait pas durer longtemps.

*Séance du 15 germinal an IX, 6 avril 1801.* — Lecture d'un autre fragment de sa traduction de l'*Iliade*. C'est le début du dix-huitième livre, lorsque Achille apprend la mort de Patrocle et que sa mère Thétis vient le consoler. 212 alexandrins pour 147 vers du poète grec, la proportion reste acceptable. Mais quelle lamentable paraphrase, en vers pompeux, de la simplicité homérique! Je renonce à en donner même un passage.

Grégoire écrivait alors à un ami commun, en se plaignant du silence de son ancien collègue : « Villar, qui est bon ami, aurait bien dû m'écrire quelque lettre en beaux vers; il ne sait pas en faire d'autres. » De beaux vers! non certes, quand il s'avise de traduire Homère!

Joignez à cela deux notices, en tête des tomes III et IV des *Mémoires de l'Institut*, sur les travaux présentés dans l'année. Dans l'un, on voit que Villar avait fait lui-même une communication « sur les grammaires péruviennes » (ces littérateurs du dix-huitième siècle finissant ne doutaient de rien); dans l'autre, on trouve des renseignements intéressants sur une démarche de l'Institut pour sauver le palais de Fontainebleau, menacé par les spéculations de la *bande noire* qui voulait acheter ce bien national pour démolir les bâtiments et revendre les matériaux. L'Institut, à peine informé de ce projet sauvage (10 août 1798), s'était ému et, dès le 22 août suivant, avait revendiqué, dans un remarquable rapport que Villar analyse avec une parfaite connaissance du sujet, les droits de l'art et de l'histoire nationale.

Voilà toute l'œuvre académique de Villar. Ce n'est vraiment pas assez.

## § 10. — *Démission de l'évêque.*

Lorsque Villar avait quitté son diocèse à l'automne de 1792, était-ce bien sans esprit de retour? on en jugera par les faits suivants, recueillis par M. Queruau-Lamerie.

En 1795, la Terreur était passée, l'Église constitutionnelle essayait, sous le régime d'une tolérance précaire et intermittente, de se réorganiser avec ses seules ressources. Le 20 juin, les prêtres de la Mayenne demandent à Villar de revenir parmi eux. Pas de réponse.

Le 20 juillet 1796, une nouvelle lettre, écrite sur le conseil de Lecoz, l'évêque métropolitain, reste sans réponse également. Ce silence obstiné d'un homme très courtois témoigne d'une terrible indécision.

Un an après, en juillet 1797, Lecoz a une entrevue avec Villar, à Paris, et s'en retire « assez content », écrit-il. Néanmoins Villar s'abstient de paraître au Concile national qui se tint à Paris du 15 août au 10 novembre de cette année-là.

C'est seulement le 4 octobre 1798 qu'il se détermina à envoyer à Lecoz sa démission d'évêque. Le *presbytère* de Laval, c'est-à-dire le conseil de prêtres qui administrait provisoirement le diocèse, annonça cette retraite en termes qui prouvent combien Villar était aimé malgré tout : « Celui que nous aimons toujours à révérer malgré l'abandon où il laissait son troupeau, déclare formellement à M. Lecoz *qu'il ne reprendra pas ses fonctions à Laval.* Cette démission nous laisse des regrets sans doute. Les vertus, les lumières du citoyen Villar, la confiance dont il jouissait à tant de titres, sont difficiles à remplacer. »

Pourquoi Villar avait-il attendu six ans avant de se démettre?... Toujours l'irrésolution! Mais cette fois elle était inexcusable.

## § 11. — *L'Inspecteur des études.*

Quoi qu'il en soit, quatre ans après sa renonciation définitive à l'épiscopat, et tout en restant d'ailleurs membre du Corps législatif, Villar nous apparaît enfin dans le rôle où le prédestinaient ses études et ses goûts. Par arrêté du 11 juin 1802, le premier Consul le nommait « commissaire pour l'organisation des études », en même temps que le physicien Ch.-Aug. Cou-

lomb et Marie-Joseph Chénier, le poète du *Chant du Départ*. Au-dessus de ces trois « commissaires », il y avait trois inspecteurs généraux, le physicien Lefèvre-Gineau[1], l'ancien directeur de Sorèze, Raymond Despaulx[2], et cet abbé Noël qui, après avoir été camarade de catéchisme de Mme Roland[3], professeur à Louis-le-Grand, diplomate sous la Révolution, allait finir sa vie en inondant l'Université de livres classiques encore en usage dans mon enfance.

Villar devait aller, dans le courant de l'an XI (1802-1803), installer les lycées de Moulins, de Besançon, de Lyon et de Turin[4].

A Turin, Villar trouva une agréable récompense de la protection dont il n'avait cessé de couvrir les lettres et les arts. Quelques années auparavant, lors de la conquête française, le fisc avait voulu mettre la main sur les dotations de l'Académie de Turin, et Villar, alors député aux Cinq-Cents, avait réussi à l'en empêcher[5]. Il voulait bien qu'on prît aux pays conquis leurs œuvres d'art, mais non pas qu'on dépouillât les corps savants de leurs revenus. Lorsqu'il arriva à Turin, l'Académie reconnaissante l'élut membre de la Compagnie (10 août 1803) et fit placer son portrait dans la salle de ses séances[6].

De « commissaire », Villar ne tarda pas à passer inspecteur général en titre. Il figure avec cette qualité à l'*Almanach impérial* de 1808. Les quatre autres sont Lefèvre-Gineau, Noël et Despaulx, que nous connaissons déjà, et Marc-Auguste Pictet, célèbre physicien et naturaliste genevois.

Un décret de novembre 1809 fit passer Villar dans le cadre des inspecteurs généraux honoraires (il avait alors 67 ans),

1. Que j'ai montré inspectant le lycée de Toulouse en 1805, en compagnie de Fourcroy (*Revue des Pyrénées*, 1906).

2. Voir sur lui mon travail sur *L'École de Sorèze pendant la Révolution* (*Revue des Pyrénées*, 1910).

3. *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 19, de mon édition.

4. Queruau-Lamerie.

5. *Ibid.*

6. Discours de M. de Féletz. — Notice du catalogue de la bibliothèque de feu M. Villar.

mais en même temps le nomma un des trente « conseillers ordinaires de l'Université ». Il se trouvait là en bonne compagnie, avec Joubert, de Jussieu, Legendre, Cuvier, etc.

## § 12. — *La fin.*

C'est dans ces paisibles occupations que Villar termina sa vie, ne pensant plus guère, j'imagine, à son évêché de la Mayenne et à son rôle à la Convention que pour se demander comment il avait pu se lancer dans de tels orages.

Il n'avait jamais repris le costume ecclésiastique, mais, par contre, n'avait jamais voulu revêtir celui de l'Institut, « croyant devoir ce ménagement, dit M. Queruau-Lamerie, aux convenances de son état ».

Après avoir logé, de 1792 à 1798, rue et hôtel Grange-Batelière, il était venu habiter, depuis 1803, rue de Lille, n° 539[1], dans une maison appartenant à son frère Dorothée et à lui.

Chevalier de la Légion d'honneur dès l'origine, il avait été fait officier le 14 mars 1807.

Lorsque l'Empire tomba, il adhéra, avec tous ses collègues de l'Université, à l'acte de déchéance.

Aussi la Restauration lui fut-elle clémente. Elle le maintint au nombre des Conseillers ordinaires de l'Université, et, lorsqu'elle réorganisa l'Institut, en rétablissant officiellement l'Académie française (21 mai 1816), le conserva au nombre des Quarante.

Il succomba à une attaque d'apoplexie, dans sa soixante-dix-huitième année, le 26 août 1826.

Auger, secrétaire perpétuel de l'Académie, parla sur sa tombe.

Il eut pour successeur, à l'Académie française, M. de Féletz, le critique alors célèbre du *Journal des Débats*. A la séance de réception, le 19 avril 1827, c'était l'archevêque de Paris, M. de Quélen, directeur de l'Académie, qui aurait dû répon-

1. Qui devint plus tard le n° 101.

dre au nouvel élu. Mais le prélat ne voulut pas payer le tribut académique à la mémoire de Villar, « prêtre qui avait renoncé au ministère », et, pour s'en dispenser sans éclat, partit en tournée pastorale. La tâche revint donc à Auger comme secrétaire perpétuel, « et l'amitié la lui rendit douce et facile »[1]. Les deux écrivains royalistes furent unanimes à louer le caractère, les connaissances, les talents de Villar et les services rendus par lui à l'Académie. Quant aux points périlleux, ils y touchèrent à peine, et d'ailleurs avec une grande modération.

Quelques lignes du savant dom Piolin, citées par M. Queruau-Lamerie, résument bien le jugement du monde catholique sur l'ancien évêque de la Mayenne : « Il laissa à tout le monde l'idée d'un homme sage et modéré, distingué par son esprit et ses connaissances, qui avait été victime d'une coupable ambition et aussi des maximes dangereuses dont son esprit avait été imbu dans ses études théologiques » (*Histoire de l'Église du Mans*, t. X).

Si naturelles que soient ces réserves sous la plume de D. Piolin, elles ne s'imposent pas à l'histoire. Les « maximes dangereuses » que Villar avait puisées dans ses études théologiques, c'était tout bonnement le gallicanisme, que professaient alors presque tous les évêques de France, et parmi eux les plus éminents, de Beausset, de La Luzerne, etc... Sa « coupable ambition »? pour avoir accepté l'épiscopat en 1791? Mais tout indique que ce fut chez lui un acte de conscience. Il crut sincèrement, pendant une année au moins, à une conciliation que tout allait rendre impossible. Non, le vrai reproche que mérite Gabriel Villar, c'est d'avoir été toute sa vie un « méticuleux », un timide, toujours tremblant devant les responsabilités. C'est par là que cet homme excellent, ecclésiastique respecté par sa piété et ses mœurs, évêque marquant dans le clergé constitutionnel de l'Ouest, conventionnel modéré jusqu'à l'effacement, mais ayant rendu d'éminents services au Comité d'instruction publi-

1. *Biographie Rabbe.*

que, membre de l'Académie française, inspecteur général de l'Université au temps de l'organisation consulaire et impériale, est resté toujours inférieur à sa brillante destinée et n'a plus droit aujourd'hui qu'à une place modeste dans les Dictionnaires de biographie générale. Mais il semble qu'il serait juste de lui en faire une plus large dans la *Biographie Toulousaine*[1].

Cl. Perroud.

1. La *Biographie Toulousaine* de 1823 ne parle pas de lui, parce qu'il vivait encore à cette date.

Les héritiers de Villar firent vendre sa bibliothèque (12 janvier 1827 et jours suivants). Le catalogue imprimé (Bibliothèque de l'Institut, 2159 AA) comprend 369 numéros, représentant 13 à 1.400 volumes choisis, avec belles reliures. On sent que c'était la bibliothèque d'un homme éclairé et curieux de bonnes éditions.

*Joseph AGEORGES.*

# LE DOCTEUR BORDES-PAGÈS ET L'IDÉE TRANSPYRÉNÉENNE

Ses armoiries nous le disent, Seix tient en mains les clefs de la montagne. Elle ouvre quelques-unes des plus belles vallées des Pyrénées. Tout alentour se hérissent les cimes dentelées et les pointes verdoyantes du massif ariégeois. Si l'on prend le chemin d'Espagne et qu'on suive le Salat en remontant vers ses sources, on entre dans une des régions les plus variées et les plus pittoresques qu'on puisse voir. Le torrent coule sur des galets dont les croupes arrondies émergent ici et là. Il tourbillonne avec fracas, file entre les pierres, prend selon les profondeurs des teintes d'azur ou de cristal, écume et rage, s'apaise ou gronde. Les rochers ont été tailladés par la main experte de la nature pour le laisser courir et il court de vertigineuse façon.

On s'enfonce pendant des heures entre des pentes abruptes ou vertes, tantôt traversées d'entailles, tantôt couvertes de bouquets d'arbres, plus haut coiffées de bruyères aux tons de rouille. L'automne venu, les couleurs se multiplient; tous les verts, tous les jaunes, tous les rouges se mêlent. Le paysage change à chaque pas. La rivière tourne et brusquement nous voici dans une étroite prairie. Cent mètres plus loin, on s'engage en une allée d'arbres tourmentés qui sortent comme avec fureur des rochers. La vallée se resserre. Seuls, le Salat et nous, nous passons. On grimpe vers Couflens, pays froid, puis vers Salau, village aux cases de misère. L'aspect toujours se modifie. Une église minable, sorte de vieille femme superbe,

mais en haillons s'appuie contre la montagne. Elle est là depuis huit cents ans. Non loin, les vestiges d'un cloître roman sont encastrés dans le mur d'un cimetière menu et désolé. Tout cela est vieux et solide, fané et digne, pauvre et orgueilleux. On en attribue l'origine aux Templiers. Ils y ont laissé leur marque hautaine. Des auberges insuffisantes entre-bâillent au bord de la route des portes qui ne savent pas provoquer le voyageur. C'est la fatigue seule qui leur amène le client.

On suit le chemin qui se développe en lacets à la mode de chez nous et voici qu'une nouvelle région apparaît où le vent est maître. C'est la fière montagne consciente de sa rudesse et de sa grandeur. La richesse de la haute végétation est d'abord inouïe. Les arbres sont puissants et pressés; les pâturages gras et vastes; des troupeaux de moutons y circulent en longue file; çà et là, un berger, deux chiens, et partout des cascades et des torrents! Mais on monte encore; des gorges démesurément profondes et majestueuses se creusent à droite et à gauche. Quand la lumière tombe dans ces immenses bassins, elle fait ressortir des myriades de détails d'une précision extraordinaire tant l'atmosphère est limpide. On a laissé derrière soi les neuf sources du Salat. Bientôt l'eau disparaît. La végétation devient moins intense. On côtoie des précipices. Un écart du mulet précipiterait le cavalier à des centaines de pieds. On approche des cimes. On a la neige et les glaciers comme à portée de la main. Les cimes, elles sont dix, vingt, trente, quarante! Le guide les montre avec orgueil. Il les domine et leur commande. Il en est le maître. Bien plus, il les prend pour ses enfants. Il les caresse du geste; il les appelle par leur nom familièrement.

Suant et soufflant, on atteint le col. L'air fraîchit. Le vent d'autan a enlevé toutes les poussières. Il a proprement fait le ménage, dit le guide. Une cantine ouvre sa porte. On s'y précipite. En ce plein mois de juillet, un grand feu réchauffe la bâtisse. On s'y repose, on se restaure: on raconte des souvenirs. Le gardien reste des mois dans la neige ou dans le brouillard sans voir âme qui passe. Mais il a, aujourd'hui, le téléphone; et son compagnon, un Espagnol, l'aide à vivre. Les

carabiniers ni les douaniers ne montent guère. Les deux compères sont seuls et de bonne humeur. Tour à tour sujets de Sa Majesté très catholique ou sujets de M. Poincaré, ils se suffisent; ils racontent des histoires tristes en souriant : n'est-ce pas dans un trou voisin que jadis on découvrit dix cadavres, la corde au cou? Que d'hommes ont péri autrefois dans ces parages, surpris par le brouillard qui naît et se propage avec une rapidité déconcertante! On ne retrouvait leurs corps qu'à la fonte des neiges. Un troupeau de mules qu'on amenait un jour de France en Espagne fut enveloppé dans un tourbillon. Les malheureuses bêtes perdirent leur chemin; mourant de faim, elles s'entredévorèrent. Au printemps, des bergers virent leurs squelettes entassés dans une gorge! On doit secouer la hantise de ces souvenirs. Le panorama est admirable et nous y aide. On sent là le cahotique effort de la création. Encore un pas, un seul, et nous entrons en Espagne, dans une Espagne que, cinq minutes plus tôt, on ne soupçonnait pas. On est tout surpris de rencontrer si près une région si différente. Il n'y a plus rien que de sauvage et de désolé.

Une vallée sans agréments, profonde, où tout est gris, pâle, sale, à part quelques broussailles qui font des touffes de poils à des rocs galeux, et une forêt de sapins sombres et clairsemés qui vont toujours pareils, sur des lieues et encore des lieues, se promènent de compagnie, comme nous, en serpentant. En bas, à des centaines de mètres, la Noguéra court, court, vite, vite, comme apeurée et pour fuir cet étrange paysage qui l'étouffe. C'est un horrible coin et cependant quelle grandeur, quelle majesté et quelle puissance! Quand le soir brunit ces pierres incrustées de vert de gris, on se trouve dans une solitude douce et angoissante. Pour un peu, on prendrait plaisir à l'angoisse. Il n'y a vraiment de tendres en ces pays que les matins. Alors on voit se poser des voiles roses ou bleus sur toutes les cimes, et c'est d'un effet inattendu et charmant. On dirait que la nature va jouer à la poupée et habille ses jouets. Les monstres sont devenus de gracieux fantoches. On a tout oublié, le monde, les villes, la civilisation. Il n'y a plus que la

montagne, la lumière et Dieu. On aspire d'une grande aspiration la vie à ses sources.

Si l'on consent à descendre, que l'on chemine à dos d'ânes pendant cinq ou six heures, on rencontre un maigre village, quelques cases encloses d'un même mur, autour d'une église pâle au long clocher pointu. Une passerelle de bois conduit à la porte même, une grande porte de métairie, de cette minuscule et pauvre cité. La Vierge a choisi là une demeure, comme un pavillon de chasse où elle attend, à l'affût, les pécheurs chargés de misères. C'est une singulière église d'Espagne qui a des confessionnaux bariolés et ventrus, des vitres grossièrement peintes par le curé, un autel chargé d'une profusion de dorures en papier. Des anges musiciens, petits, mais trapus, jouent à droite et à gauche, l'un du violon et l'autre de la guitare. Entre eux, Notre-Dame de Mongarri, touchante en son accoutrement de couleurs, distribue tout le long de l'année ses grâces innombrables et, de 30 lieues, chaussés d'espadrilles, chevauchant des mules aux selles épiques, des Espagnols aux allures *zuloaguesques* viennent en quémander leur part. Après quoi, ils dansent des danses souples et voluptueuses et jouent du couteau. Mais la Vierge indulgente continue de verser ses trésors de tendresse, toute la richesse de son cœur sur ce peuple sauvage et crédule...

C'est à deux heures de là, chez le segnor Fernando, que Latham chaque année venait se délasser de ses exploits aériens.

On comprend l'emprise que put avoir l'âpreté de ce pays sur l'âme vibrante de celui qui, le premier, d'un effort d'imagination précurseur, perça les Pyrénées.

Neveu de cet admirable Pagès de l'Ariège, fils de ce joyeux Florimond dont nous avons raconté ailleurs l'histoire, Bordes-Pagès avait de qui tenir. Il était d'une race d'initiative et d'audace. Quant il naquit, aucune route n'était encore tracée dans son pays splendide. Le 23 avril 1887, au Conseil général de l'Ariège, il raconta qu'il avait vu le premier roulier qui avait osé venir de Saint-Girons à Seix sur une charrette et qu'il avait connu la première diligence de Saint-Girons à Foix. Son en-

fance fut bercée par des histoires macabres de brigandage et de grottes murées. Lui-même n'avait voyagé qu'à cheval à travers les cailloux et les fondrières. Quand, jeune médecin promis à la gloire, déjà chef de clinique de la Faculté de Montpellier, collaborateur des grandes revues médicales, ami de Montalembert et de Renouvier, des maîtres de la médecine et de la littérature qui l'engageaient à sacrifier la montagne, il revint au contraire s'y fixer pour toujours, l'aspect général n'était guère moins sauvage, les mœurs guère moins rudes. Les soirs d'hiver, les loups venaient hurler jusqu'au seuil de sa porte quand le verrou, pour la nuit, était tiré. Il les effrayait en agitant une torche à la fenêtre. Sans se lasser et de bonne grâce, il chevaucha à travers la commune et les communes d'alentour. Il avait des bottes pour passer le torrent, à moins qu'un paysan obligeant ne le hissât sur son dos. Il montait au col d'un bon pied, car, pour toute la région, en deçà et au delà de la frontière, il était le guérisseur. Et le « tore » d'Alous le mandait quand il était malade. A l'aube, le soir, la nuit, il allait ; il aimait à considérer le paysage endormi et, les jours de foire, à dominer le cirque, à voir dévaler de toute la montagne les Espagnols aux capes de couleurs et aux espadrilles légères, et les bergers minables. Ils descendaient sur leur dos les produits de leurs industries rustiques et primitives. Et lui en tirait l'occasion de rêves merveilleux. Transformer ce pays, le hausser au niveau d'une civilisation bienfaisante, quel projet ! Sous ses fenêtres quelques milliers de paysans, des centaines de têtes de bétail grouillaient sur le foirail ; il se disait qu'il y avait là un foyer d'énergie à réveiller, toute une force à canaliser et utiliser mieux qu'on ne l'avait jamais fait jusqu'ici. Mais, avant tout, il fallait rendre la région praticable, permettre à l'étranger d'y venir commodément. Et dès lors, il songea à tracer des routes et à élargir des chemins. Les routes, les chemins, toute sa vie il devait s'en préoccuper. Il est impossible d'énumérer les mémoires, rapports ou articles qu'il publia sur ce sujet La moindre occasion provoque une lettre ouverte : c'est au préfet, au député, à ses collègues du Conseil général, à Laborde, à Trinqué qu'il écrit.

Parti sur les routes, il ne s'arrêta plus. Et nous voilà à la grande idée de sa carrière politique.

Ce qui avait frappé tout de suite son imagination en travail, c'est qu'une lettre ou un colis, lancé par voie postale du dernier village français pour le premier village espagnol situé à quelques kilomètres seulement, était obligé de parcourir plus de 120 lieues, de voyager dix ou quinze jours et de contourner toute la chaîne pour arriver à destination. Ces deux villages étaient séparés par quelque chose de plus grand que la distance. Bordes-Pagès se dit que si l'on perçait un souterrain pour relier la vallée de la Noguéra à la vallée du Salat, un grand progrès serait accompli qui faciliterait les relations des deux peuples. Connaissait-il le projet de route transpyrénéenne conçu à la fin du dix-huitième siècle et dont nous a parlé jadis l'abbé Marsan dans une étude reproduite par la *Revue des Pyrénées*? C'est possible mais peu probable! Connaissait-il déjà les travaux de Colomès de Juillian qui parurent justement vers la même époque? J'ai lieu de le croire. En tout cas, il savait que Napoléon Ier avait mûri le dessein d'une route de Toulouse en Aragon dont le tracé se rapprochait beaucoup de celui qu'il préconisait lui-même. Et cependant son initiative fut belle. Le premier il demanda le percement des Pyrénées Centrales à l'endroit précis où passera bientôt la ligne de Toulouse-Lérida. Le premier il prépara l'opinion. Dix années durant, il parla autour de lui de son singulier dessein et, enfin, le 17 septembre 1852, il accomplit son premier acte vraiment public en publiant dans *La Presse* un article sur une route carrossable avec un tunnel de 3 ou 4 kilomètres environ menant de France en Espagne par la montagne de Salau. Au même temps, un sous-préfet de Saint-Girons, M. Blanchet, adressa au préfet de la Haute-Garonne une lettre ouverte de seize pages grand in-4° imprimée à Toulouse chez Bonnal et Gibrac pour lui signaler l'intérêt qu'aurait un chemin international avec tunnel. Bordes-Pagès n'y est pas cité mais si l'on étudie d'assez près les lettres qui furent échangées entre le sous-préfet et le médecin, on en conclut assez vite que l'initiative reste à ce dernier. Blanchet,

quand il écrit à Bordes-Pagès dit volontiers : « notre projet de route par Salau », ce qui prouve une collaboration étroite. Mais c'est Bordes-Pagès qui, après débat, signe d'autorité la première adresse à l'impératrice. Souvent il documente le sous-préfet. C'est lui qui va décider à Foix l'ingénieur départemental à faire une première enquête. Le 17 février 1853, il écrit à Blanchet : « J'ai vu à Foix l'ingénieur en chef et nous avons eu, au sujet de la route d'Espagne, une longue conversation. Il est parfaitement disposé et convaincu. Il se propose de visiter les lieux aussitôt que le beau temps le permettra. » Mais on va trop vite. En août 1853, on organise une manifestation bruyante pour exprimer le vœu du pays au député puissant qui revient de Paris. Le député trouve la manifestation déplacée et obtient la disgrâce du conducteur des ponts et chaussées qui avait constaté la facilité du passage. Le sous-préfet lui-même, qu'on accuse de passionner les populations, est mis à la retraite d'office. Bordes-Pagès reste seul, mais ne se décourage pas, d'autant qu'il va bientôt trouver un collaborateur précieux dont nous parlerons un peu plus loin. De 1854 à 1859, une série de démarches sont tentées près de l'empereur. A en croire les brouillons en plusieurs exemplaires des lettres adressées à « Sa Majesté » et écrites et signées de Bordes-Pagès, on serait disposé à penser que ces démarches furent faites par lui seul. Il est probable qu'elles le furent de concert avec cet Aristide Ferrère dont nous allons parler. Le 20 mai 1859, Bordes-Pagès peut écrire à l'impératrice : « Madame, nous avons déjà eu l'honneur de recommander à la bienveillance de Votre Majesté la demande d'un chemin de fer qui, perçant la chaîne des Pyrénées dans son milieu, ouvrirait entre la France et l'Espagne une communication centrale ardemment désirée. Des études ordonnées par le gouvernement de l'empereur ont démontré que, sur un point de cette chaîne longue de 100 lieues, le percement n'est aussi facilement réalisable que par le col qui sépare la vallée du Salat d'avec la Noguéra Pallarésa... » Or, en même temps que cette requête était envoyée à l'impératrice, un document l'accompagnant était adressé à un intermédiaire protoco-

laire qui dut être le docteur Cornuau avec qui Ferrère était en relations. Dans ce document, on pouvait relever ces mots : « Une pétition signée par un grand nombre d'habitants du Midi a été envoyée à S. M. l'Impératrice dans le but d'obtenir un chemin de fer avec tunnel à travers les Pyrénées par la vallée du Salat. Je vous serais bien obligé, Monsieur, si vous vouliez bien exposer à Sa Majesté qu'il y a quelques années j'avais soumis à l'empereur un projet de route carrossable avec tunnel par la même vallée. Mais avec ce génie d'initiative qui distingue l'Empereur, il manifesta le plaisir qu'il aurait de voir construire, à travers les Pyrénées Centrales, au lieu d'une simple route ordinaire, une voie ferrée plus en harmonie avec les progrès de l'époque nouvelle. Cette observation fut pour moi un trait de lumière. J'ai poursuivi depuis avec persévérance les études qui pouvaient donner la certitude de la facile réalisation de cette entreprise. » J'ai trois brouillons à peu près identiques de ce document et de la main même de Bordes-Pagès. Mais ce passage est reproduit textuellement dans une brochure de Ferrère qui donne ainsi les démarches pour siennes. Ailleurs Ferrère dit aussi que, le 24 avril 1855, le ministre de l'Agriculture lui écrit qu'il se propose d'examiner un projet de transformation de la route en chemin de fer. Mais en réalité cette réponse a passé par Bordes-Pagès. Il y a donc lieu, je crois, d'identifier Ferrère et Bordes-Pagès en ce sens que leur collaboration a été très étroite et qu'ils ont agi de concert. D'autre part, cette façon que Bordes-Pagès a eu de présenter le projet de transformation comme venant de l'empereur lui-même était-elle une habile flatterie destinée à obtenir plus vite le résultat cherché ? Cela n'est guère dans le caractère de Bordes-Pagès qui ne manqua pas de revendiquer pour lui l'honneur d'avoir préconisé le percement, mais tint à laisser dans ses papiers un témoignage écrit de la part que l'empereur avait prise dans l'affaire transpyrénéenne. C'est bien Napoléon III qui compléta l'idée de Bordes-Pagès et, le premier, entre 1853 et 1856, prononça le mot de voie ferrée que le médecin de Seix n'avait pas osé dire. Or, rapprochement piquant, la route que

demandait Bordes-Pagès s'identifiait presque déjà, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, avec le tracé de la route n° 4 de Toulouse en Aragon conçu par Napoléon Ier. La ligne de Lérida est donc marquée d'une forte empreinte bonapartiste. Détail plus curieux encore : à cette époque, Bordes-Pagès est ardemment républicain, et sa femme est, un jour, obligée de lui écrire — à l'heure où il soignait avec un dévouement admirable les cholériques de 1854 — de ne pas manifester si publiquement ses opinions de peur qu'on ne lui fasse retirer l'inspection des eaux d'Aulus. Mais il est modéré, sage, dévoué aux intérêts du pays et on le sait et on l'écoute. Bientôt même on lui offrira la mairie de Seix malgré la furieuse opposition des monarchistes et même des impérialistes.

C'est vers 1854 — probablement à la fin de l'année — que vint séjourner à Seix ce singulier personnage auquel nous avons fait allusion. Il se disait ancien agent des finances d'Espagne à Paris et commandeur extraordinaire de l'ordre de Charles III; entre temps, il fut concessionnaire du chemin de fer de Murcie à Figuères. Il s'appelait Aristide Ferrère. Comment était-il venu là ? Avait-il été tenté par les bruits de spéculation possible qui circulaient dans l'entourage financier de l'empereur ? On sait que les financiers pullulaient autour de Napoléon III et étaient sans cesse à l'affût des idées nouvelles. D'autre part, les origines de l'impératrice avaient mis à la mode tout ce qui était franco-espagnol. Mais il se peut cependant que Ferrère fût venu tout simplement chercher des mines, comme le disait un jour dans *Le Journal de l'Ariège* — 4 octobre 1877 — un « électeur de Salau », qui résumait l'histoire du Transpyrénéen et qui n'était autre que M. Azéma, ancien juge de paix et propriétaire foncier influent, par surcroît homme d'intelligence et ardent ouvrier de la cause transpyrénéenne. Ses premières lettres à Bordes-Pagès ne mentionnent que des travaux de fouille et des concessions de terrains. C'est seulement vers le commencement de l'année 1856 qu'il s'empare de l'idée du Transpyrénéen, c'est-à-dire postérieurement à la lettre qui lui aurait été adressée par le ministre de l'Agriculture, le

24 avril 1855. Bordes-Pagès qui, depuis l'aventure du sous-préfet, est tenu en suspicion par certains personnages de l'administration, n'est pas fâché de ce concours. Tout de suite, Ferrère se donne avec ardeur à la tâche ; tout de suite, il domine la situation d'assez haut. Mais ses premières brochures ont été rédigées par Bordes-Pagès lui-même, si nous en croyons des bribes de rédaction écrites encore de la main du maire de Seix. C'est bien dire qu'ils ne font plus qu'un, qu'ils ont confondu leur effort, qu'ils se complètent. Et ils se complètent admirablement. Bordes-Pagès, timide, réfléchi, n'est pas porté par son tempérament aux requêtes bruyantes. Ferrère est entreprenant, audacieux ; il sait frapper aux portes, forcer les attentions, présenter les affaires sous leur jour attrayant. Il ne craint pas de viser très haut. Il remue les ministres, les ingénieurs, les banquiers ! Il obtient les premiers résultats effectifs. Par dépêche du 3 juillet 1856, Son Excellence M. le Ministre de l'Agriculture l'informe que son avant-projet de chemin de fer à travers les Pyrénées Centrales, par la vallée du Salat, lui avait été transmis par ordre de Sa Majesté et que l'administration s'occupait de le faire examiner. Le Conseil général des Ponts et Chaussées fut en effet saisi. Après examen, il conclut que le projet ne contenait pas de données suffisantes. Ferrère se remit au travail et s'aboucha avec un ingénieur des ponts et chaussées, Girardin, qui mit l'avant-projet au point. Cette fois, Sa Majesté fut très impressionnée. Et peu après, le ministre, par dépêche du 4 juin 1857, désignait les ingénieurs Bergis et Gallaup pour l'exécution d'un travail d'enquête. En 1860, les choses tournaient si bien que Ferrère pouvait écrire que « c'est à l'impératrice Eugénie que semble réservée la gloire de briser pour toujours la barrière qui sépare sa patrie d'origine de sa patrie d'adoption ». En effet, le 10 décembre 1860, on annonçait à Bordes-Pagès que les enquêtes allaient s'ouvrir avant la fin de l'année. Il faut lire tout du long ces mémoires de Ferrère où l'on retrouve souvent le tour ferme, les vues nettes de Bordes-Pagès avec quelque chose de plus aventureux parfois. Ce Ferrère, qui avait dû traverser tant de milieux, ou-

vrir tant de portes, côtoyer tant de gens, brasser tant d'affaires, a dû lâcher la bride à l'imagination contenue, mais puissante, du modeste Bordes-Pagès. De leurs conversations a dû sortir le projet commun qu'on serait tenté, si l'on s'en tenait aux brochures publiées, d'attribuer à Ferrère seul. Or, les avantages du tunnel, tels que Ferrère les présente, combien de fois Bordes-Pagès ne les avait-il pas déjà énumérés : certaines des formules employées existent dans des manuscrits ou des brochures de Bordes-Pagès antérieurs de sept à huit ans à sa liaison avec Ferrère :

1° Ce tunnel relie les deux pays par leur centre ;

2° Il est équidistant de l'Atlantique et de la Méditerranée ;

3° Il soude le bassin de la Garonne au bassin de l'Èbre, à distance égale de Bayonne et de Perpignan ;

4° Il est presque sous le méridien de Paris, qui est aussi le méridien de Barcelone ;

5° Il joint la vallée du Salat (France) à celle de la Noguéra, et met ainsi en communication directe et de plain-pied Toulouse et Bordeaux avec Lérida, Saragosse et Barcelone ;

6° Bien que placé très bas, à 1.154 mètres au-dessus du niveau de la mer, il est en ligne droite et n'a que 6.450 mètres de longueur... ;

7° Sa situation, qui le sauve à la fois des tourmentes et des glaces perpétuelles, permet une communication permanente durant toute l'année... :

8° Il présente enfin une issue aux produits exubérants des vallées de la Noguéra, de la Sègre et du bas Èbre...

Le brave Ferrère est merveilleusement lancé. A ses brochures primitives[1], il joint vite des appels aux actionnaires. Il fait imprimer, en 1866, une intéressante « proposition » : *Sur le moyen propre à accroître notablement le produit des chemins de fer de Saragosse à Madrid et de Saragosse à Barcelone, et de donner aux actions de ces chemins une valeur au-dessus du pair*,

1. *Projet de percement du Mont-Géou*, in-4° de 25 pp., Paris, juillet 1857. — *Projet du percement du Mont-Géou...*, in-8° de 11 pp., Bordeaux, 1860.

*en construisant le chemin de fer de Lérida à Saint-Girons et en faisant de ces lignes réunies en une seule Compagnie une grande ligne internationale de France en Espagne, pour laquelle, vu son importance commerciale, on pourrait obtenir de ces deux États, non seulement la garantie d'un minimum d'intérêt pour la ligne entière, mais encore une subvention pour le percement du tunnel.* L'affaire n'aboutit pas aussi vite qu'on l'avait espéré. Ferrère s'éclipse et ne reparaît que vers 1875. On le voit reprendre alors ses relations avec Bordes-Pagès, essayer de former une Société financière, et, en 1881, il peut faire éditer une nouvelle plaquette : *Organisation d'un Comité pour le percement du Mont-Géou...*, 7 pages in-4°, Paris, Lefébure, 1881. Il est agité et nerveux. Il n'a plus sa vigueur d'autrefois. Il écrit bien, avec la recommandation de Bordes-Pagès, à un certain nombre de députés et de sénateurs espagnols; mais ceux-ci ne lui répondent pas. Il se décourage et disparaît.

Pourtant les choses avaient marché. En 1864, des ingénieurs espagnols viennent étudier sur place les projets français. En 1866, entre en jeu l'ingénieur français Decomble, qui fut, sans conteste, le véritable créateur du tracé Toulouse-Lérida. Je n'ai pas ici à étudier les exposés techniques. M. Clément Decomble, petit-fils de l'ingénieur, l'a fait avec compétence dans sa remarquable étude sur les Transpyrénéens[1]. Il ne me plaît de rappeler que le rôle qu'a pu jouer Bordes-Pagès dans l'affaire transpyrénéenne. M. Clément Decomble a souvent cité les travaux de Bordes-Pagès dans son étude, mais il est loin d'avoir aperçu l'ensemble de l'immense besogne à laquelle s'est livré Bordes-Pagès pendant près de cinquante ans. Il est impossible, certes, d'énumérer les brochures, lettres ouvertes, articles, entrefilets que publia ce singulier champion d'une grande idée. Il est impossible, sans avoir compulsé les précieux papiers qu'a laissés ce modeste, de savoir ce que ses exposés clairs et succincts cachaient de véritable science. On lui a reproché de n'être qu'un vulgari-

1. Un volume in-8° de 370 pp., Pedone, éditeur, Paris, 1891.

sateur et d'avoir profité des recherches des autres. Or, cet homme s'est constamment dissimulé, il n'a eu qu'un objectif : la réalisation du projet. Les questions d'amour-propre ne l'ont jamais touché. Mais sa compétence était certaine : il classa tout, annota, traduisit, discuta de la façon la plus consciencieuse et la plus sérieuse. Il se tint constamment en relations avec les ingénieurs et les hommes politiques des deux nations. Dans ses papiers et dans l'immense correspondance qu'il a entretenue en France et en Espagne, correspondance qui a été conservée, on trouve de bien significatifs dossiers. Les plus curieux sont à peu près, par ordre d'importance, ceux du sous-préfet Blanchet, de M. Azéma de Couflens, d'Aristide Ferrère, du député Sentenac, de l'ingénieur Decomble, de l'ingénieur Dubois, du comte Delamarre, de M. Marc Millas, des sénateurs Vigarosy, Baragnon, Lasbaysses, Frézoul, des députés Anglade et Massip, du préfet Laurent, de l'ingénieur Meurgey, du conseiller général Trinqué, du notaire Benoît, de M. Théodore Maury, du sénateur espagnol Maluquer, de M. Prats y Cornell, d'Adolphe Allegret, directeur d'*El Ferro Carril;* de Manuel Pereña y Fuente, de Morera, directeur d'*El Païs;* de Soldevila, des ministres Freycinet, Viette et Fallières, de M. Bellissen-Benac, de M. Courtois de Viçose, du professeur Paringaux. A côté de ces dossiers, on trouve des lettres moins nombreuses de MM. de Langlade d'Eycheil, du banquier Cadenat, de l'ingénieur Mettrier, du comte Bégouen, du baron Louis de Bardies, etc., etc. Ces relations supposent déjà une activité considérable. Mais que dire des horizons qu'ouvrent le nombre incalculable de ses brochures et de ses articles. Parmi les premières, nous avons retrouvé :

1° *Étude sur une voie ferrée internationale projetée par le port d'Alos,* par Joaquin Sostrès, traduite par le Dr Bordes-Pagès, bureaux de *L'Ariégois*, 1861 ;

2° *Rapport présenté au Conseil général de l'Ariège sur le chemin de fer transpyrénéen*, le 25 juin 1874, 1 plaq. in-16 de 11 pages ;

3° *Rapport présenté au Conseil général de l'Ariège*, tirage à part des comptes rendus du Conseil ;

4° *Projet de ligne directe de Paris à Oran, passant par les Pyrénées Centrales...*, 1 plaq. de 24 pages, Gadrat, éditeur, Foix, 1881;

5° *Exposé des divers projets de chemins de fer transpyrénéens comparés à celui du Salat-Noguéra*, présenté par le Dr Bordes-Pagès, président de la Commission des chemins de fer saint-gironnais, dans la séance du 17 décembre 1881, Gadrat, éditeur à Foix;

6° *Chemin de fer transpyrénéen* (chemin par Somport), 1 plaq. in-16 de 8 pages, Barthe, éditeur à Foix, 1881;

7° Dr Bordes-Pagès : *Chemins de fer transpyrénéens* (contre le Dr Estradère), polémique publiée par *Le Progrès libéral du Midi*, 1 plaq. de 15 pages, Barthe, éditeur à Foix, 1882;

8° *Chemin de fer transpyrénéen : Ce qui se passe en Espagne*, par Bordes-Pagès, 1 plaq. de 15 pages, Barthe, éditeur à Foix, 1882;

9° Dr Bordes-Pagès : *Le Chemin de fer transpyrénéen*, 1 pl. in-16 de 15 pages, Barthe, éditeur à Foix, 1882;

10° *Le Chemin de fer transpyrénéen et le Sénat espagnol*, signée à la dernière page : Bordes-Pagès, 1 plaq. de 8 pages. Ne porte ni éditeur, ni date, mais est de 1883;

11° *Chemins de fer transpyrénéens*, résumé des motifs militant en faveur du Salat-Noguéra, 19 pages, sans date, ni éditeur, mais écrit en 1883;

12° *Chemin de fer des Pyrénées Centrales*, bref exposé, sans date, ni éditeur, 1883;

13° *Chemin de fer à travers les Pyrénées Centrales*, nouvelles instances, par le Dr Bordes-Pagès, 1 plaq. de 19 pages, Pomiès, éditeur à Foix, 1884;

14° Chemin de fer des Pyrénées Centrales. *Mémoire présenté par le Dr Bordes-Pagès à Messieurs les membres de la Commission internationale des chemins de fer transpyrénéens, au nom de la délégation ariégeoise*, 1 plaq. in-16 de 44 pages, Barthe, éditeur à Foix, 1884. Il y a eu une autre édition à Paris, in-4°;

15° *Chemin de fer des Pyrénées Centrales. Mémoire présenté par le Dr Bordes-Pagès, au nom de la Commission internationale devant le Comité d'action saint-gironnais, dans sa séance du 28 juillet 1884*, 1 pl. in-16 de 22 pages, Barthe, éditeur à Foix, 1884;

16° Dr Bordes-Pagès : *Du trafic probable des chemins de fer projetés à travers les Pyrénées Centrales*, 1 plaq. in-16 de 82 pages, Barthe, éditeur à Foix, 1884;

17° *Étude succincte sur les conditions économiques du chemin de fer de la Noguéra-Pallarésa...*, par Don Francisco Prats y Cornell, publiée en français avec une notice préliminaire et une carte, par le Dr Bordes-Pagès, 1 broch. in-12 de 40 pages, Pomiès, éditeur, 1893.

Il est certain que beaucoup d'autres plaquettes nous ont échappé. Il est évident aussi que, pour établir ces exposés très clairs et très appuyés, l'auteur s'est aidé d'une documentation technique sérieuse. Elle lui a été fournie la plupart du temps par l'ingénieur Decomble. Il y a eu entre ces deux hommes échange de vues constant. Bordes-Pagès doit beaucoup à Decomble, mais Decomble doit aussi à Bordes-Pagès, qui a diffusé des idées qu'il était difficile à l'ingénieur de jeter lui-même parmi le public et qui l'a renseigné sur mille détails que M. Decomble n'était pas en mesure de connaître; c'est ainsi que celui-ci écrit à celui-là le 18 juin 1883 : « J'ai reçu votre lettre et votre envoi très intéressant et dont j'ai fait immédiatement une appréciation utile. Je savais une partie de ce que vous me dites, mais pas tout, et dans ce que je ne savais pas, il y a des choses bonnes à connaître. » D'autres techniciens et notamment l'ingénieur Dubois ont été également en collaboration étroite avec Bordes-Pagès. Au point de vue commercial, M. Marc Millas semble lui avoir été très utile.

Quant aux innombrables articles que Bordes-Pagès fit insérer dans les journaux de Paris, de Madrid, de Lérida, de Barcelone, de Toulouse, de Foix, de Saint-Girons, d'Aulus, notamment dans *Le Courrier français*, *La Presse*, *Le Temps*,

*Le Constitutionnel*, *El Correo* de Madrid, *El Païs* de Lerida, *El Ferro Carril* de Tarragone, *Le Progrès libéral* et *La Dépêche* de Toulouse, *Le Journal de l'Ariège*, *L'Écho républicain de l'Ariège*, *L'Écho pyrénéen*, *Le Petit Saint-Gironnais*, *Saint-Girons-Journal*, *Le Réveil du Saint-Gironnais*, *La Gazette d'Aulus*, *La Revue thermale d'Aulus*, etc., il est impossible de les retrouver tous. C'est là qu'il enregistra ses victoires sur l'opinion et ses victoires politiques : c'est là qu'il consigna les délibérations, vœux, résolutions qu'il fit prendre aux Conseils municipaux de Seix et des environs dès 1855, au Conseil d'arrondissement — dont il est membre — dès 1854, au Conseil général — dont il ne tarde pas à être le vice-président — dès 1871. Essayons pourtant d'une classification chronologique de quelques-unes de ces manifestations.

En 1853, Bordes-Pagès écrit à une personnalité politique très en vue — probablement M. Busson-Billault — pour lui offrir, au nom d'un groupe d'électeurs très influent, la candidature au Conseil général dans le canton d'Oust, à condition qu'il mette tous ses efforts à faire aboutir le projet du percement. En 1854, il intervient au Conseil d'arrondissement en faveur du projet. En 1857, il provoque des délibérations du Conseil municipal de Seix et de celui d'Aulus. En 1861, il traduit la brochure de Joaquin Sostrès. De 1861 à 1866, il prend une part intime à la campagne de Ferrère. En 1874, il fait prendre par le Conseil d'arrondissement une délibération en faveur du Salat-Noguéra (octobre) et fait un rapport au Conseil général (juin), qui est publié à part et figure aussi dans une brochure de propagande intitulée : *Questions ariégeoises : Études préliminaires sur le choix du point de passage du chemin de fer international à travers les Pyrénées Centrales*, éditée par Pomiès à Foix. — En décembre 1877, il envoie une longue lettre au ministre des Travaux publics. *Le Journal de l'Ariège* du 31 mars 1878, sous le titre : *Questions ariégeoises*, contient une étude de Bordes-Pagès sur les chemins de fer ariégeois en général et le Transpyrénéen en particulier. — *Le Journal de l'Ariège* du 22 mai 1879 contient de lui

un article de trois colonnes sur les voies ferrées de l'Ariège.

Mais, avec cette année et les années suivantes, on se trouve dans la période des conférences techniques et des conférences internationales. C'est la grande époque de l'histoire des Transpyrénéens. Deux commissaires ont été nommés : don Eusebio Page par l'Espagne et l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Decomble par la France. Ils ont mission d'analyser et de discuter les directions et de déterminer les conditions de tracé du tunnel. On ne s'entend pas. Et le gouvernement espagnol mécontente les populations de la vallée de la Noguéra en concédant le chemin de fer par Somport. Il en résulte une campagne active en deçà et au delà des Pyrénées en faveur du Salat-Noguéra. Bordes-Pagès est au premier rang des bons soldats de la bonne cause. En plus des brochures que nous avons citées plus haut, on peut lire de lui une étude dans la *Revue thermale d'Aulus* d'août 1880 ; *Le Journal de l'Ariège* du 7 octobre 1880 contient également un long article sur l'état de la question signé de son nom. Le 26 décembre 1880, nouvel article de lui dans le même journal. M. Louis de Bardies résume ces deux articles et les apprécie dans une lettre publiée par le même journal le 15 décembre 1881. Le 5 mars de cette même année, Bordes-Pagès réunit la Commission des chemins de fer intéressant le Saint-Gironnais et transmet au Préfet la délibération qui a été prise. En 1882, nouvelles brochures. L'une d'elles : *Ce qui se passe en Espagne* paraît dans *Le Journal de l'Ariège* du 14 mai 1882. En 1883, le 24 juin, il publie un article dans *La Gazette d'Aulus*. Le 29 novembre 1883, M. Laurent, préfet des Basses-Pyrénées, en envoyant à Bordes-Pagès un volumineux dossier de documents divers, lui écrit : « Vous verrez si, dans ces documents, vous trouverez quelque chose de nature à compléter les travaux élevés et intéressants que vous avez faits sur cette question si importante pour la région pyrénéenne. » En 1884, il fait partie avec Massip et Sentenac, députés ; Trinqué et Galy-Gasparrou, conseillers généraux, de la délégation qui représente l'Ariège à la Commission internationale des chemins de fer transpyrénéens. Le 16 février 1884, il est pu-

bliquement félicité au nom de l'Espagne par le général marquis de la Villa Antonia du mémoire qu'il présente à la Conférence de Pau au nom du comité ariégeois. Le 12 décembre 1884, un journal de Foix publie une longue lettre datée d'Oust et à la suite écrit : « Au sein du Conseil général, Bordes-Pagès a présenté des rapports remarquables sur la question du chemin de fer international au sujet de laquelle il n'a pas cessé, depuis plus de trente ans, de publier opuscule sur opuscule. C'est lui qui, au nom du comité ariégeois constitué à Saint-Girons, donna lecture, au sein de la conférence internationale réunie à Paris, d'un mémoire qui fut remarqué et qui lui valut les félicitations de tous les membres qui la composaient. Ce mémoire, d'une clarté saisissante, était la condensation de ses nombreuses études sur la matière. » Dès cette époque, il multiplie les adresses aux Présidents du Conseil, aux Ministres des Travaux publics et même au Président de la République ; on en trouve les accusés de réception dans ses papiers. C'est aussi le moment où il écrit ses brochures les plus importantes et les plus documentées. De 1884 à 1886, le comité d'action saint-gironnais se réunit, grâce à son initiative, un certain nombre de fois. Le 13 février 1885, une convention est signée entre les deux gouvernements. Bordes-Pagès encombre les journaux d'entrefilets. En 1886, bien que ses lettres de famille montrent qu'il reste préoccupé de son idée fixe, il ne paraît pas avoir fait beaucoup de démonstrations publiques. En 1887, il est en relations étroites et constantes avec M. l'ingénieur en chef Dubois qui, dans ses rapports des 22 janvier et 25 février, signale les remarquables exposés présentés au Conseil général par M. le Dr Bordes-Pagès. A l'exposition de Toulouse, il fait faire par son gendre, Édouard Descola, une série de conférences sur le Transpyrénéen, à la *Société de Géographie*, à la *Société pour l'avancement des Sciences*, à la *Société d'Études franco-hispano-portugaises*. Les bulletins de ces Sociétés ont rendu compte de ces conférences et *L'Avenir de l'Ariège*, dans un article de tête commentant les discours de Descola, ajoutait qu'il était le digne gendre de Bordes-Pagès. — Le 6 mars 1888,

le chef du Secrétariat de la Présidence de la République écrit à M. Sentenac, député, que la pétition adressée par le comité d'action saint-gironnais et contresignée Bordes-Pagès a été transmise au Ministère des Travaux publics. Une même pétition est « rapportée » à la Chambre le 17 mai 1888. Le 15 juillet 1888, Bordes-Pagès manifeste ses espoirs dans deux colonnes de *La Gazette d'Aulus*. Le 22 juillet de la même année, le même journal publie une lettre de M. Flourens, ministre des Travaux publics, qui dit à Bordes-Pagès quelle importance il donne lui-même à la question : à la suite, on reproduit le texte d'une pétition à la Chambre des députés. A la même époque, Bordes-Pagès provoque des délibérations des conseils municipaux espagnols pour faire concorder les deux efforts en deçà et au delà des Pyrénées. — En 1889, il est en étroites relations avec l'Espagne. *La Gazette d'Aulus*, du 21 juillet 1889, publie de lui un long article intitulé : *Le Chemin de fer franco-espagnol par Pallarésa*. — L'année 1890 est une des mieux remplies : le 12 février, il publie un grand article dans *Le Constitutionnel*, dirigé par Henri des Houx. Le 10 mars, il publie dans *La Dépêche* (de Toulouse) une communication d'une colonne. Cette même *Dépêche*, le 6 avril, publie une lettre du sénateur espagnol Maluquer à Bordes-Pagès. Le 13 avril, il est élu sénateur. Le 14, il écrit lui-même à Maluquer : « Je viens d'être élu sénateur. Ma première carte de visite est pour vous. J'ai le vif désir que nous travaillions ensemble pour obtenir la prompte réalisation de notre chemin de fer Saint-Girons-Lérida. » Le 19 avril, il écrit à l'ingénieur en chef : « Je vous remercie du témoignage de sympathie que vous voulez bien me donner au sujet de mon élection. Si je me suis mis sur les rangs, c'est surtout en vue d'activer la réalisation de notre voie ferrée transpyrénéenne. Comme je suis en ce moment libre de disposer de mon temps, je vous prie d'avoir la bonté de m'indiquer vous-même le jour qu'il vous conviendra de vous trouver à Saint-Girons pour causer de notre chemin de fer. » *Le Moniteur de l'Ariège*, du 12 octobre 1890, contient un long article de lui (4 colonnes) intitulé :

*Les Chemins de fer devant le Conseil général de l'Ariège.* — En 1891, le 30 mai, un journal de Foix, dont je n'ai qu'une coupure sans le titre, contient un article anonyme de Bordes-Pagès, intitulé : *Chemins de fer ariégeois.* Le 29 juin, il adresse une lettre ouverte à M. Magnier, sénateur et directeur de *L'Événement. Le Petit Saint-Gironnais* des 6 et 20 septembre contient de lui des études sur le même sujet. — L'année 1892 est également très chargée : Le 24 janvier, il publie trois colonnes dans *Le Petit Saint-Gironnais.* Le 20 avril, puis le 27 mai, *El Païs*, de Lérida, contient en espagnol, des articles de Bordes-Pagès sur le chemin de fer transpyrénéen. Le journal *El Ferro Carril*, de Tarragone, lui demande un article en avril : il l'envoie pour paraître en mai. Dans ses papiers, je retrouve un article de trois colonnes qui me semble avoir été destiné au *Progrès libéral*, de Toulouse, et le brouillon d'une longue adresse au président du Conseil des Ministres, qui me paraît être de la même époque. *La Dépêche*, du 13 juin 1892, publie un échange de lettres ouvertes entre Adolphe Allegret, directeur d'*El Ferro Carril*, et Bordes-Pagès. Dans *Le Progrès d'Aulus*, du 21 août 1892, M. Paul de Lacombelle étudie la réalisation possible du projet du Dr Bordes-Pagès et annonce de lui un rapport très complet qu'il lira comme président de la Commission des travaux publics à la session d'août 1892 du Conseil général de l'Ariège. *Le Progrès d'Aulus*, du 11 septembre suivant, appuie les efforts tentés par le Dr Bordes-Pagès pour faire aboutir la prompte réalisation du Chemin de fer de Saint-Girons à Oust. *Le Réveil du Saint-Gironnais*, du 16 octobre 1892, écrit : « Le Dr Bordes-Pagès est toujours sur la brèche et demeure l'unique promoteur de cette gigantesque entreprise. C'est le rêve de toute sa vie... » — En 1893, le 19 janvier, il émet à la séance de la commission d'enquête des chemins de fer Saint-Girons-Oust, l'avis que la gare soit située entre Seix et Oust ; il est combattu par la minorité de la Commission composée des représentants d'Oust et de Soueix. Il obtient du Conseil général une subvention pour publier en français la brochure de M. Prats y Cornell : *Ferro Carril el Noguéra Pallarésa*, breve

estudio, in-8° de 40 pp. avec cartes. Typographia de la Casa de Misericordia à Lérida. Il traduit cette étude et la fait précéder d'une notice préliminaire. Cette même année, il a une entrevue avec le ministre Viette, à laquelle assiste toute la représentation ariégeoise. *Le Réveil du Saint-Gironnais*, du 16 juillet 1893, contient une lettre de Bordes-Pagès sur le Transpyrénéen. Le 10 septembre, *Le Progrès d'Aulus* annonce que Bordes-Pagès a prononcé un discours-programme au Conseil général, discours qu'il reproduit intégralement et dans lequel Bordes-Pagès exprime son espoir de la prompte réalisation du chemin de fer transpyrénéen. *L'Écho républicain de l'Ariège*, du 12 novembre 1893, rend compte d'une séance au Conseil général dans laquelle on vote le crédit demandé par Bordes-Pagès pour l'impression d'un rapport de la Junte, de Lérida, et le journal ajoute : « On sait que Bordes-Pagès consacre avec persévérance toute son énergie à cette grande œuvre qui fera, le jour où elle sera exécutée, de notre département délaissé par la faute de nos représentants un centre commercial de premier ordre. » *Le Petit Saint-Gironnais*, du 31 décembre 1893, contient enfin trois colonnes de Bordes-Pagès sur le Salat-Noguéra : on ne pouvait mieux finir l'année.

Une *Junta de defensa de los intereses économicos de la provincia de Lerida* avait été fondée de bonne heure de l'autre côté des Pyrénées. Elle devint la *Junta Gestora del Ferro Carril por el Noguera-Pallaresa* et se tint toujours en relations étroites avec Bordes-Pagès. On n'a pas trouvé moins de trente longues lettres de la Junte au sénateur de l'Ariège. Un grand nombre furent rendues publiques, Mais c'est surtout de 1892 à 1895 que les relations furent étroites. Au commencement d'avril 1892, M. Miguel Ferrer, président de la Junte, demande à Bordes-Pagès, par une lettre ouverte rédigée en français, « de prêter son puissant concours pour influencer le gouvernement français en faveur du percement ». Cette lettre fut publiée avec la réponse de Bordes-Pagès dans la plupart des journaux du Midi et notamment dans *L'Écho républicain de l'Ariège* du 17 avril 1892. Le 21 mai 1893, *Le*

*Petit Saint-Gironnais* publie encore ces deux lettres bien significatives :

**Junta de défensa de los intereses economicos de la provincia de Lérida.**

*A Monsieur Bordes-Pagès, sénateur de l'Ariège, à Paris.*

Monsieur le Sénateur,

Nous croyons déjà arrivé le moment de recommencer les travaux près des corps officiels à propos du chemin de fer international du Noguera Pallaresa. Le gouvernement espagnol, en donnant son approbation aux études de la voie, a mis la condition précise de faire le projet des œuvres de défense de notre frontière avant d'accorder l'autorisation publique pour la construction. La Commission du génie nommée à cet effet a pratiqué pendant l'été dernier les études des fortifications futures, et à cette heure elle s'occupe de terminer sa besogne, qui, nous croyons, sera terminée avant trois mois, ne restant alors qu'à annoncer l'enchère des œuvres.

Mais vous comprenez facilement la difficulté à peu près insurmontable (selon notre avis) de trouver aucune Société capable d'oser affronter la contingence de la disproportion des chances. Le chemin de fer dont il s'agit a un caractère d'importance exceptionnelle, et permet d'espérer l'obtention d'utilités considérables, mais toujours à condition de traverser la frontière, étant un moyen de communication internationale ; sans cela, il ne peut être qu'une affaire de résultats bien problématiques nullement incitant pour le capital.

Il faut donc, si on ne veut pas perdre un temps précieux, que votre gouvernement soumette à la sanction des Chambres la convention de 1885, sans laquelle n'est pas possible l'entente des deux États pour fixer le lieu précis de l'emplacement du souterrain international.

Veuillez tenir en compte, Monsieur le Sénateur, que malgré les incidents qu'il a fallu résoudre, la convention franco-espagnole a eu fidèle observation chez nous, puisque nous avons deux lois approuvant l'établissement des deux lignes du Canfranc et du Noguera Pallaresa ; que les rails de la première des dites voies ferrées arrivent déjà près de la frontière, tandis qu'en France, il n'existe encore pas de légalité dans cette affaire, le gouvernement français ayant jusqu'à présent limité son action à signer la convention de 1885.

Ici personne ne doute qu'il ne soit bien disposé à régler cette affaire conformément aux stipulations et que, comme vous disiez très expressivement, il ne laissera pas protester sa signature apposée au pied du

traité ; aussi l'urgence est déjà arrivée d'établir les dernières et définitives formalités.

Nous vous prions donc, vous et vos honorables collègues les représentants de l'Ariège, de penser sérieusement à l'opportunité de proposer à votre gouvernement l'urgence de présenter la convention de 1885 à la sanction législative des Chambres et, une fois remplie cette formalité, vous et nous ensemble ferons le nécessaire dans le but de pouvoir sans délai commencer les négociations diplomatiques entre les deux puissances pour la délimitation du souterrain international où doivent s'enlacer les voies française et espagnole.

Dans l'espoir de votre puissante coopération en cette nouvelle phase de l'affaire si désirée par Lérida et par l'Ariège, nous profitons de cette occasion, Monsieur le Sénateur, pour vous présenter le témoignage de notre plus haute et parfaite considération.

*Par le Président,* Ramon SOLDEVILA.

*Par ordre de la Junte,* PRATS.

**Réponse de M. le sénateur Bordes-Pagès.**

Paris, le 19 avril 1893.

*A Monsieur le Président de la Junte de défense des intérêts économiques de la province de Lérida.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 16 décembre 1892 porte le timbre de la poste de Paris du 14 avril courant. Ceci vous explique pourquoi elle n'a pas reçu une plus prompte réponse.

Je n'en éprouve pas moins une vive satisfaction en voyant que votre zèle en faveur des voies ferrées transpyrénéennes ne s'est point attiédi.

Voici, de mon côté, les nouvelles que je peux vous donner.

Le lundi 24 mars dernier, c'est-à-dire avant de quitter Paris pour venir à Seix prendre les vacances de Pâques, je suis allé, avec mes collègues de l'Ariège, entretenir le Ministre des Travaux publics de l'urgence qu'il y aurait de soumettre au Parlement français la convention internationale de février 1885, relative aux chemins de fer transpyrénéens, déjà ratifiée par le Parlement espagnol.

Le Ministre nous a renouvelé la réponse qui m'a été faite déjà plusieurs fois.

Avant de proposer aux Chambres françaises l'adoption de cette con-

vention, on a besoin que le gouvernement espagnol notifie officiellement au gouvernement français le vote de la loi par laquelle l'Espagne a adopté cette convention. Cette notification officielle n'a point encore été faite. Le gouvernement français l'a réclamée par l'intermédiaire de son ambassadeur, et il n'a pas obtenu de réponse:

Dès lors, Monsieur le Président, nous ne saurions assez vous engager à insister auprès de votre gouvernement afin qu'il fasse au nôtre cette notification indispensable et depuis si longtemps attendue.

Veuillez bien considérer que nous, en France, nous poussons de plus en plus nos rails vers la frontière.

A notre dernière visite du 24 mars précité, le Ministre nous a promis, de la façon la plus formelle, de faire figurer dans le budget prochain de 1894, qu'il va présenter aux Chambres, une allocation importante pour commencer la construction du chemin de fer de Saint-Girons à Seix (Seix est à 15 ou 16 kilomètres de la frontière).

C'est vous dire que nous sommes bien près de donner le premier coup de pioche à la barrière qui nous sépare.

En ce moment, on travaille avec ardeur à relier Carcassonne avec Saint-Girons par Pamiers et Foix.

J'ai visité dernièrement quelques-uns de ces chantiers, dont les travaux sont vraiment remarquables. Ainsi, non seulement le trafic du centre de la France par Toulouse, mais encore celui de tout l'est de la France par Carcassonne, Foix et Saint-Girons, ou pour mieux dire le trafic de l'Europe avec l'Espagne au moyen du tunnel projeté, se porterait à Lérida.

Faut-il retarder indéfiniment le mouvement commercial entre les deux nations sous prétexte d'élever des forts pour la défense nationale?

Mais un tunnel est un couloir long et étroit bien facile à défendre; une poignée de dynamite rendrait ce couloir impraticable. Le moindre fort d'arrêt à chaque extrémité constituerait une porte dont chacun des deux États posséderait chez lui la clef.

En France, le génie militaire n'a pris aucune précaution de défense le long des Pyrénées.

Dès lors, Monsieur le Président, la prompte exécution des voies ferrées transpyrénéennes est entre vos mains. Pressez votre gouvernement de notifier au nôtre la ratification par le Parlement espagnol de la convention internationale de février 1885; et les Pyrénées s'ouvriront, laissant passer largement et de plain-pied un immense trafic. Les descendants de la grande famille celte-ibérienne se donneront la main à travers les Pyrénées...

Veuillez agréer, etc... BORDES-PAGÈS.

Sans trop s'arrêter au français de la première lettre, remarquons seulement le temps qu'elle mit pour atteindre Bordes-

Pagès. Mystère du cabinet noir et de la politique! Lettres et télégrammes se succédèrent ainsi pendant plusieurs années. Le 4 novembre 1894, *Saint-Girons-Journal* publie des lettres du comité exécutif de la Junte avec réponse de Bordes-Pagès. Le 11 novembre de la même année, *Le Moniteur de l'Ariège* publie des lettres de Miguel Ferrer y Garcès, président de la Junte de Lérida et Tarragona, député de Balaguer, à Bordes-Pagès avec commentaires de celui-ci. Nouvel échange de lettres dans le numéro du *Moniteur de l'Ariège* du 21 juillet 1895. Quand on lance les actions de la Société formée pour l'exploitation de la ligne espagnole, c'est Bordes-Pagès qui en publie les statuts dans les journaux français (voir notamment *Le Moniteur de l'Ariège* du 10 novembre 1895 qui contient un article de Bordes-Pagès sur l'émission). Le 25 novembre 1895, Prats y Cornell envoie à Bordes-Pagès ce télégramme significatif daté de Balaguer : « Meeting enthousiaste. Transpyrénéen en souscription. Actions de Compagnie concessionnaire très nombreuses. Tout le monde croit immédiate construction. Salut à nos amis de France. — PRATS. » *Le Petit Saint-Gironnais* du 1er décembre 1895 enregistre l'événement et félicite Bordes-Pagès du succès de ses efforts. *Le Moniteur de l'Ariège* du 8 décembre énumère les conditions dans lesquelles se fait l'émission. A la mort de Bordes-Pagès, les membres du comité de la Junte, et notamment M. Miguel Ferrer et M. Prats y Cornell, écrivirent de chaleureuses lettres pour dire quel ouvrier Bordes-Pagès avait été du Transpyrénéen et « quelle admiration ils gardaient pour le grand patriote qui avait si heureusement servi les intérêts des deux grandes nations ».

Mais pendant ces années 1894-1895, le sénateur de l'Ariège ne s'était pas seulement occupé de la Junte. *Saint-Girons-Journal* du 4 mars 1894 reproduit une réponse au *Temps* du Dr Bordes-Pagès. Le 29 avril 1894, *Le Moniteur de l'Ariège* relève un article paru dans *La Dépêche* (de Toulouse) et signé Louis Braud. Braud s'autorise de Bordes-Pagès pour demander la prompte exécution du Transpyrénéen. Le 17 juin 1894,

*Saint-Girons-Journal* contient deux colonnes du docteur sur le chemin de fer franco-espagnol. Le 24 juin, nouvel article dans *Le Moniteur de l'Ariège*. *Aulus-Mondain* de septembre 1894 publie une chronique à propos d'un rapport de Bordes-Pagès au Conseil général. Le 14 octobre, le sénateur répond dans *Saint-Girons-Journal* à une information parue dans *Le Républicain du Sud-Ouest*. Dans les papiers de Bordes-Pagès, on trouve une longue lettre adressée à M. Dupuy (?), directeur d'un journal important; cette lettre est datée du 12 novembre 1894; elle répond à une demande de renseignements et d'envoi de brochures. Le 24 mai 1895, article de Bordes-Pagès dans *Saint-Girons-Journal*. Le 26 mai, nouvel article dans *Le Réveil du Saint-Gironnais*.

A Paris, Bordes-Pagès n'avait pas tardé à être légendaire. On souriait un peu à le voir traîner la représentation méridionale de ministère en ministère. Les députés qui n'avaient jamais rien fait se seraient volontiers moqué de ses brochures si sa conviction et sa dignité n'eussent imposé le respect. Lui ne se décourageait pas. Il faut lire ses lettres à ses enfants. De 1874 à 1897, période que nous connaissons le mieux, elles sont pleines de l'idée du Transpyrénéen. Bordes-Pagès envoie ses brochures, ses articles et ses rapports à ses enfants. Il leur donne l'impression de ses collègues au Conseil général, l'état et le résultat de ses démarches. Il a fait vraiment de cette grande question une de ses raisons de vivre. Au Sénat, il harcèle ses collègues et ses amis; pour reconnaître sa compétence, on le nomma président de la Commission des chemins de fer.

On n'a pas toujours rendu justice à l'initiative et au labeur du grand promoteur de l'idée transpyrénéenne. Cependant après sa mort *La Petite Gironde* (déc. 1904), ayant entrepris une enquête sur ce sujet, rappela longuement, loyalement qu'il avait été l'ouvrier de la première heure. Maints spécialistes l'ont honorablement cité; ainsi fit plusieurs fois M. A. Paringaux, professeur agrégé de l'Université, dans une étude très appuyée qui parut le 15 octobre 1894 dans les *Annales de Géographie* dirigées par MM. Vidal de la Blache et Marcel Dubois,

Ainsi fit M. Doumenc dans une étude sur les relations de la France avec l'Afrique. Ainsi fit encore M. Gustave Redelsperger, au cours d'un travail sérieux publié par *La Revue politique et parlementaire* et tiré depuis en brochure, chez Trinchant, à Toulouse (un in-8° de 34 pages. Voir les pages 23 et 24). Ainsi fit surtout M. Clément Decomble, dans son ouvrage capital intitulé : *Les Chemins de fer transpyrénéens* (1 vol in-8° de 370 pages, Pedone, éditeur, Paris), qui cite un grand nombre de fois Bordes-Pagès, notamment aux pages 43, 44, 45, 46, 47, 51, 56, 297, 298, 299, 300. Mais tous ces auteurs ne semblent pas avoir compris quelle persévérance le sénateur de l'Ariège avait apportée dans sa tâche. L'un d'eux présente même comme premier document par ordre chronologique un article de Cénac-Moncaut, paru en 1864, douze ans après celui que Bordes-Pagès avait publié dans *La Presse* pour préconiser le percement des Pyrénées par Salau.

En réalité, systématiquement quelques personnages travaillèrent à effacer le souvenir de Bordes-Pagès. Dans *Le Correspondant* du 10 janvier 1910, M. Primaube — ce nom, je crois, est un pseudonyme — résumant l'histoire des Transpyrénéens dans une étude pourtant sérieuse et documentée, ne mentionna pas le nom de l'initiateur, à peine même signala-t-il le vieux projet Salat-Noguéra. Les Saint-Gironnais s'émurent. Les journaux de gauche et de droite relevèrent l'erreur et, dans l'ardeur de leur gratitude pour Bordes-Pagès, reprochèrent à M. Primaube de l'avoir commise volontairement. *La Liberté* du 17 janvier 1910, *La Croix* du 19 janvier par la plume d'un correspondant de l'Ariège, *La Dépêche* de Toulouse du 22 évidemment informée de manière analogue, *La Croix de l'Ariège* reproduisant *La Croix* de Paris et plusieurs autres feuilles signalèrent sans indulgence l'omission de M. Primaube. Il y a tout lieu de croire, du reste, que M. Primaube n'avait aucune idée d'aversion, mais qu'il avait été documenté par les adversaires du projet Salat-Noguéra.

Ce déluge de rectifications montrait seulement que l'Ariège avait conservé très vif le souvenir de son ancien sénateur. On

eut pu rappeler alors une autorité politique d'une certaine valeur. En mai 1878, dans la discussion sur l'élection de M. de Saint-Paul à la Chambre des députés, M. Passy cita Bordes-Pagès comme le vrai promoteur de l'idée transpyrénéenne. Duclos fait, dans son *Histoire des Ariégeois*, des citations qui ne sont pas des témoignages moins probants. Cette année même, *l'Arièjo dins Paris* est revenu plusieurs fois sur le même sujet : « Le projet gigantesque dû à la persévérante initiative du docteur Bordes-Pagès n'est plus maintenant une simple utopie », écrit-il en janvier 1913. En mars il écrit encore : « E dio qué tunnel sio draoubich sera realisach é gran proujet qu'abio perséguich touto sa bido aquetch sabent aouta modesté qué débouach ara caouso de poplé : jaben noumach é douctou Bordos-Pagès, ancien sénatou dé departement. »

Dans un article du même journal publié en février sur le rôle joué par M. Delcassé dans l'établissement des voies ferrées ariégeoises, on reconnaît qu'un projet antérieur à celui d'Ax-Ripoll a été préconisé par Bordes-Pagès. Il n'y a pas eu une seule élection législative, au Conseil général ou cantonale, depuis sa mort, que l'on ait, au cours de la polémique, rappelé son initiative. Une brochure sur *M. Delcassé et sa politique* contient deux pages sur l'échec de M. Bordes-Pagès au Sénat et rappelle son rôle dans l'affaire du Transpyrénéen.

Les lettrés du Midi ont été unanimes dans leur conviction. M. Raoul Lafagette, dans une lettre ouverte publiée par *Le Moniteur de l'Ariège* du 11 août 1895, écrivait à Bordes-Pagès : « Vous avez conçu, étudié à fond, fait adopter en France et en Espagne le projet d'un chemin de fer transpyrénéen par le port de Salau. Votre compétence indiscutable et votre grande autorité morale vous permettaient d'en espérer la prochaine réalisation ;... les électeurs viennent de vous retirer votre mandat de sénateur. Inconstance athénienne ou épais béotisme !... » Le 23 juillet 1896, le Dr Félix Garrigou lui écrivait de son côté : « Vous avez abandonné *La Revue des Pyrénées*. Nous voulons y parler de vous. Je voudrais donner

une notice sur chacun des Pyrénéens qui ont travaillé à la création du chemin de fer transpyrénéen. Voudriez-vous être assez aimable pour demander à chacun des actifs une notice sur son rôle dans l'œuvre en question? Naturellement, vous nous donnerez la vôtre. Quel rôle M. M... a-t-il joué en cette affaire?... »

Nous-même avons pu nous rendre compte que, aujourd'hui encore, beaucoup de spécialistes ont su rendre à César ce qui est à César. Cinquante journaux ont déjà, à notre connaissance, parlé du Transpyrénéen à propos de la biographie que nous avons récemment publiée sur Bordes-Pagès[1].

Quant au peuple, puissant gardien de la tradition, il ne s'est pas trompé. Pour lui, le nom de Bordes-Pagès est inséparable de celui du Transpyrénéen. Il a identifié l'œuvre et l'homme. Au col de Salau, un paysan nous racontait avec admiration comment Bordes-Pagès amena là-haut « des gens de haute futaie. », « et même, ajoutait-il, un général espagnol; et tout çà, Monsieur, pour percer les Pyrénées! »

Cette collection de fiches n'a pas d'autre prétention que de fixer le rôle de Bordes-Pagès dans l'affaire du Transpyrénéen. On aurait pu multiplier les références. Il nous a semblé que cela devenait inutile. Le vieux médecin de Seix a bien d'autres titres à la reconnaissance de son pays. Celui dont Onésime Reclus m'écrivait : « C'était un grand cœur, un grand esprit, un vrai philosophe »; celui dont Mme Adam m'écrivait encore :

1. Plus récemment encore, le fils de Bordes-Pagès ayant posé sa candidature à l'élection sénatoriale complémentaire de l'Ariège, tous les journaux de Lérida, sans distinction d'opinion, conservateur, républicain, don Jaimiste, monarchiste, catholique, rappelèrent le rôle de Bordes-Pagès. — En France, seul, un M. Vibert, protesta. Le 30 mars 1914, celui-ci écrivit dans *Le Grand National (?)* « Les journaux de l'Ariège disent que le Dr Bordes-Pagès est le véri« table initiateur de l'idée transpyrénéenne. C'est toujours l'oison qui se pare « des plumes du paon. Le seul et unique initiateur du Transpyrénéen par Foix, « Ax... est bien moi et moi seul, qui ai eu la bonne fortune de pouvoir exposer « tout au long mon projet dans l'*Avenir de Foix* .. dès 1899, c'est-à-dire depuis « 16 ans. » S'il y a un oison, dans cette affaire, ce n'est certainement pas le Dr Bordes-Pagès. Il était mort depuis deux ans, quand M. Vibert voulut lui aussi percer les Pyrénées.

« Je suis du temps où M. Bordes-Pagès comptait encore en politique et surtout comme caractère. Edmond Adam, mon mari, l'avait, comme tous les écrivains du *National*, en haute estime. Le plus grand éloge qu'on puisse faire de lui, c'est de dire qu'il était grand Français. » Celui dont le Dr Dresch a écrit qu'il honorait l'humanité, celui-là demeure au-dessus de la petite histoire. Mais il ne lui aurait pas déplu, sans doute, qu'au-dessus du tunnel de Salau, en plein rocher, on gravât son nom. Et c'est cette toute petite inscription que nous avons voulu creuser.

Joseph Ageorges.

---

# BIBLIOGRAPHIE

Eugène-H. Guitard : **Deux siècles de presse au service de la pharmacie et cinquante ans de l'Union Pharmaceutique.** Deuxième édition. Paris, 1913, in-8°, VIII-316 p., 22 planches (3 fr. 50).

En 1839, Sainte-Beuve écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes* : « Une histoire des journaux est à faire, et je voudrais voir quelque académie ou quelque libraire provoquer à ce travail deux ou trois travailleurs consciencieux et pas trop pédants, spirituels et pas trop légers. » Ce vœu du grand critique vient d'être exaucé pour ce qui est des journaux scientifiques. M. Bruchet, directeur de la Pharmacie Centrale de France, a eu l'heureuse idée de vouloir éditer, à l'occasion du cinquantenaire de l'*Union Pharmaceutique*, un historique de tous les journaux de pharmacie, et la bonne fortune de rencontrer en M. Guitard, ancien élève de l'École des Chartes, le travailleur désiré par Sainte-Beuve, c'est-à-dire un historien consciencieux et nullement pédant, très spirituel sans être léger.

Le plus ancien journal de pharmacie est le *Journal de la Société des Pharmaciens de Paris*, qui parut pour la première fois le 15 prairial an V, autrement dit le 3 juin 1797. Auparavant, les questions intéressant les apothicaires étaient traitées soit dans les journaux scientifiques, soit dans les périodiques consacrés à la fois à la médecine, à la chirurgie, à la pharmacie et aux sciences accessoires. M. Guitard a passé en revue tous ces périodiques, à partir du premier en date, le *Journal des Sçavans*, né le 5 janvier 1665, en s'attachant plus particulièrement à leur côté pharmaceutique; puis, il a étudié la presse s'adressant aux seuls pharmaciens.

Il n'a pas borné ses savantes recherches aux journaux de langue française, il les a étendues à tous ceux de langue latine et de langues étrangères. Les journaux et les bulletins de Sociétés savantes de la province ont eu également leur part, et l'auteur, qui est Toulousain, n'a eu garde d'oublier que l'Académie de Toulouse, fondée en 1640, est la première en date des Compagnies scientifiques de province. Il a aussi fort à propos rappelé les noms de trois de ses compatriotes : le Dr Amédée Latour, petit-fils de celui qui expertisa dans l'affaire Calas en faveur de la réhabilitation des parents, et créateur lui-même, en 1847, de la grande presse médicale ; le Dr Isidore Guitard qui, en 1851, donna le jour à la *Gazette des Hôpitaux de Toulouse* ; enfin, le Dr Filhol, le regretté directeur de l'École toulousaine de Pharmacie, collaborateur de l'*Union Pharmaceutique*.

La description et l'analyse de cette presse très spéciale occupe la première moitié du livre de M. Eugène Guitard. Le reste du volume est consacré à l'organe de la Pharmacie Centrale de France, l'*Union Pharmaceutique*, dont le premier numéro parut le 30 janvier 1860. On peut lire dans cette seconde partie un curieux chapitre sur la publicité pharmaceutique, où l'on voit que la réclame est aussi vieille que la presse, puisque le premier journal connu est une feuille d'annonces, l'*Inventaire des Addresses* de Renaudot commencé en 1630, c'est-à-dire un an avant la fameuse *Gazette*.

Dès son apparition, le livre de M. Guitard a obtenu le légitime succès qui lui est dû : toute la première édition fut enlevée en un clin d'œil.

C'était là une façon brillante d'inaugurer les travaux de la *Société d'Histoire de la Pharmacie* que M. Guitard vient de fonder avec le concours de 2.000 médecins ou pharmaciens des deux continents.

Dr Paul Dorveaux,
Bibliothécaire en chef de l'École supérieure de Pharmacie de Paris.

***

Auguste Puis : **Une famille de parlementaires toulousains à la fin de l'ancien régime. — Correspondance du conseiller et de la comtesse d'Albis de Belbèze** (1783-1785).

C'est une excellente idée qu'a eue M. Aug. Puis de publier la correspondance échangée en 1783 et en 1785 entre le conseiller au Parlement de Toulouse, d'Albis de Belbèze, et sa jeune femme. Les lettres du conseiller nous renseignent sur la mission très honorable qu'il eut à remplir dans une partie du ressort du Parlement de Toulouse et sur la société des villes qu'il traverse dans le Gévaudan, le Vivarais et le Velay. Celles de sa femme nous donnent des détails amusants, pittoresques, parfois même croustillants sur sa vie de famille et sur la société toulousaine à la fin de l'ancien régime.

Le conseiller d'Albis nommé membre de la commission choisie par le Parlement de Toulouse pour réprimer les abus et les malversations dont se rendaient coupables depuis longtemps les officiers des justices seigneuriales, les praticiens et les gens d'affaires dut parcourir pendant plusieurs mois le Gévaudan, le Velay et le Vivarais. Il parle souvent des fripons que la commission eut à punir et des nombreux procès qu'elle eut à reviser. Elle recevait quelquefois cinq cents plaignants par jour et travaillait sans relâche depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Tous ceux qui avaient eu des procès depuis vingt ans en auraient demandé la revision si la commission avait voulu les écouter. Aussi ces parlementaires qui apportaient avec eux la bonne justice, la justice du roi, étaient-ils partout reçus avec enthousiasme, et le conseiller d'Albis a bien soin de décrire les fêtes, les cérémonies qu'on organise, les bals, les dîners qu'on donne en l'honneur des membres de la commission. On sent qu'il le fait, non pas seulement pour amuser sa femme, mais surtout pour montrer l'importance de sa mission et la considération dont jouissent les parlementaires. Les détails qu'il donne prouvent que la vie provinciale était très développée,

même dans les plus petites villes. Tout en revisant des procès, tout en assistant à des fêtes, le conseiller d'Albis doit se préoccuper de questions purement privées. Ses lettres nous le montrent sous un jour très favorable : il est bon époux malgré les libertés que lui accorde sa femme, bon père, s'intéressant à ses enfants, et propriétaire sérieux qui surveille de près ses revenus et ses dépenses.

Les lettres de la comtesse d'Albis sont certainement plus amusantes que celles de son mari, et elles intéresseront davantage le lecteur. Elles nous donnent de nombreux détails sur la comtesse, sur sa vie, sa santé, ses enfants, ses habitudes, ses ressources, ses relations et, d'une manière générale, sur la vie toulousaine. Elle mène une existence assez simple et assez retirée, parce que les réceptions coûtent fort cher et que ses ressources sont modestes. Elle assiste pourtant à quelques dîners, à quelques fêtes, et c'est à l'occasion de l'une d'elles qu'elle écrit à son mari : « Les maris peuvent être tranquilles, il n'y a pas un homme dans Toulouse qui mérite d'être regardé. » Elle s'occupe beaucoup de l'éducation de ses enfants, et plus particulièrement de sa fille qu'elle a surnommée la Poule. Ses domestiques lui causent souvent bien des tracas : ils sont dépensiers, peu fidèles, et sa gouvernante avait la main leste. Elle paraît très joueuse, mais elle n'aime pas perdre, et elle note que pendant l'absence de son mari elle a gagné quatre ou cinq louis. Elle est d'autant plus heureuse de gagner qu'à deux reprises elle se trouve « quasi sans argent », parce qu'elle ne peut pas vendre ses récoltes. Elle se plaint souvent de la négligence de son mari, elle voudrait une longue lettre à chaque courrier et elle va jusqu'à dire à son mari qu'il ment quand il prétend écrire régulièrement. Toutes ses lettres sont intéressantes à des points de vue différents, et je souhaite que le lecteur trouve en les lisant autant de plaisir que j'en ai éprouvé moi-même.

F. D.

---

# CHRONIQUE DU MIDI

**Aspects toulousains. 27 février.** L'Académie des Jeux Floraux a élu mainteneur, au fauteuil laissé vacant par le décès du regretté marquis de Panat, M. J.-R. de Brousse, déjà Maître ès Jeux Floraux depuis 1906. Président des Toulousains de Toulouse, archiviste de la Société archéologique du midi de la France, joubs-capiscol de *l'Escolo Moundino*, le nouvel élu se distingue par le double culte fervent de la poésie et de la terre méridionale. Nous avons signalé en son temps ici même son beau volume de vers, la *Maison sur la Colline*, qui fut couronné par la *Revue des Poètes,* et où l'art le plus délicat et le plus affiné se marie à l'amour de Toulouse et du Midi. Parmi les jeunes gens qui, il y a vingt ans, se groupaient dans les revues de ce que l'on a appelé « l'École de Toulouse », *les Essais des Jeunes*, *l'Effort*, *l'Art Méridional, l'Ame Latine*, M. de Brousse est l'un des très rares qui soient demeurés fidèles à leur province. Il y a perdu la renommée tapageuse qui, pour le moment, est le gain de quelques-uns; mais il y a gagné l'honneur plus sérieux d'avoir travaillé sérieusement à des œuvres durables. Il y gagnera encore davantage, car la province — quelquefois très tardivement, quelquefois assez tôt — finit par reconnaître ce que l'on fait pour elle.

La réception solennelle de M. de Brousse aura lieu au début de l'hiver prochain. Elle sera la seule de l'année, une très heureuse longévité favorisant les académies : en trois ans, en effet, les Jeux Floraux n'ont eu à regretter qu'un seul décès.

***

**25 mars.** Frédéric Mistral est mort. Dès l'arrivée de la nouvelle, Toulouse a pris le deuil; au Capitole, à l'Hôtel d'Assézat, les drapeaux ont été mis en berne, comme dans nos grandes villes méridionales. Le maire de Toulouse, l'Académie des Jeux Floraux, les groupements félibréens ont télégraphié leurs regrets. Plusieurs de nos compatriotes sont partis pour accompagner le cercueil du poète à travers Maillane en pleurs.

Il était juste, en effet, que notre ville s'associât avant toutes les autres à la douleur de la Provence. Mistral nous appartenait : il figurait sur

les listes de l'Académie des Jeux Floraux, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, de la Société archéologique; en pleine maturité de son génie et de sa gloire, il avait consacré à Toulouse et à Clémence Isaure un de ses plus beaux morceaux lyriques, qu'il était venu lire lui-même dans l'inoubliable Fête des Fleurs de 1876; il avait travaillé de toutes ses forces à faire reprendre par le Collège du Gai-Savoir sa tradition séculaire; il aimait à y voir figurer ses majoraux : le baron Desazars de Montgailhard, Gaston Jourdanne, Prosper Estieu, Antonin Perbosc, et il comprenait que, dans l'avenir, le Félibrige trouverait là un appui traditionnel, fortement assuré contre les orages et les transformations sociales et intellectuelles. La Toulouse des Sept-Troubadours était bien faite pour plaire au *Sept-Primadié* de Font-Ségugne, et le Maître l'avait profondément senti.

Rien de tout cela n'a été oublié. La ville qui avait acclamé la venue du jeune Capoulié, et qui avait délégué plusieurs représentants officiels au Cinquantenaire de *Miréio*, a été douloureusement émue de la brusque disparition de Celui-là qui emportait avec lui un peu de notre lumière et de notre soleil.

***

**3 mai.** Mme Barrère-Affre est nommée Maître ès Jeux Floraux. Distinction pleinement méritée, car cette jeune poétesse roussillonnaise est douée des plus précieuses qualités. Elle ne se laisse emporter par aucun verbiage, elle décrit ce qu'elle a vu, ce qu'elle a ressenti, avec une précision de dessin, une vigueur de coloris tout à fait rares. A côté de François Tresserre, de Henry Muchart, de Frédéric Saisset, elle fait honneur à notre Catalogne française. Le livre qu'elle prépare, *Les Chansons de la Tramontane*, sera certainement très remarqué, car le cher pays des baratines rouges et des coiffes de dentelle y revivra dans une note nouvelle, pittoresque, éclatante, et, par moments, mélancoliquement attendrie. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

***

**11 mai.** Revenons à Mistral. Par une matinée d'averses torrentielles, où notre beau ciel semblait pleurer le grand poète de toutes ses larmes, la basilique de Notre-Dame de la Daurade, où reposent les cendres du bon Goudouli, s'emplit d'une foule recueillie. Le clergé, la magistrature, l'Université, le barreau, les Sociétés savantes sont largement représentées. Les poètes de *l'Ame Latine* ont pris l'iniative de faire célébrer un service funèbre solennel à la mémoire de Frédéric Mistral.

Mgr l'Archevêque de Toulouse, qui, originaire de Beaucaire, aime beaucoup les félibres et rappelle volontiers qu'il a été longtemps le voisin de Maillane, a bien voulu présider cette cérémonie; il est

accompagné de Mgr Cézérac, évêque de Cahors, qui, félibre de Gascogne, n'a jamais caché son goût pour son dialecte et pour les beaux vers. D'ailleurs, les prélats d'origine méridionale, dont les sièges sont voisins de Toulouse, ont tenu à s'associer de cœur à cette réunion.

A l'issue de la messe funèbre, l'abbé Sarran monte en chaire; le poète d'*Ahèus e Flous*, de la *Gran-Mai*, de *L'Ome Blanc*, prononce une émouvante et éloquente oraison funèbre, en cette langue gasconne, plus rude, mais aussi plus forte et plus grandiose que le provençal. Et, dans l'église drapée de deuil, la pensée mistralienne plane sur tous les fronts, fait battre les cœurs et couler des larmes.....

— Le soir, dans la salle du Sénéchal, trois fois comble, la *Bonne Chanson* nous conviait encore à acclamer le grand poète de *Miréio*, de *Calendàu*, des *Isclo d'Or*. M. Étienne Levrat fut son orateur, et il offrit au souvenir de Mistral toute une gerbe cueillie dans l'œuvre de la comtesse de Noailles, d'Emmanuel Delbousquet, d'Émile Ripert, de François Tresserre, de J.-R. de Brousse. Puis, on chanta. Comment célébrer la Provence et son poète sans musique? On chanta la *Coupo Santo*, et *Magali* et *Lou Renegat* et des fragments de *Mireille*...

Du tombeau de Maillane, où le Maître repose, enseveli dans la vénération universelle, sa gloire monte, immortellement jeune et souriante. Le matin, nous avions encore une fois suivi en pleurant le deuil du patriarche, ami des humbles et de tous les efforts sincères : le soir, à l'appel de ses strophes, nous sentions bien qu'il était toujours vivant.

Armand Praviel.

***

**Découvertes archéologiques à Saint-Bertrand-de-Comminges.**

Depuis de longues années, les archéologues et les amis de nos antiquités méridionales souhaitaient de voir entreprendre des fouilles méthodiques sur l'emplacement de *Lugdunum Convenarum*, dans cette plaine de Saint-Bertrand-de-Comminges qui recèle, à l'ombre de l'austère cathédrale, les vestiges d'une cité morte. De nombreuses trouvailles, dont une partie a enrichi la salle d'antiquités romaines de notre musée toulousain, avaient été dues jusqu'à ce jour au seul hasard des cultures. Nous avions déjà publié à ce sujet plusieurs articles dans la *Revue des études anciennes* publiée par l'Université de Bordeaux. La *Société des Fouilles archéologiques*, à Paris, qui a pour secrétaire général notre compatriote M. Marcel Dieulafoy, voulut bien s'intéresser à Saint-Bertrand-de-Comminges. Des pourparlers avaient été entamés avec des propriétaires de la région en vue de l'exécution de fouilles, entreprise rendue difficile par le prix des terrains et l'extrême division de la propriété, lorsqu'un événement imprévu se produisit. Un cultivateur de Saint-Bertrand, M. Alexandre Guiard, fermier d'une terre appartenant à son frère M. Célestin Guiard,

domicilié à Paris, découvrit par hasard, en février-mars 1913, des sarcophages de marbre ensevelis à près d'un mètre au milieu de ruines souterraines de murailles. Ces faits furent signalés par M. Lagerle, instituteur à Saint-Bertrand et par nous-mêmes.

A la suite de notre rapport, la Société des fouilles archéologiques entreprit sur ce point les recherches projetées, et nous chargea de diriger ces fouilles.

L'emplacement est situé au pied de la colline de la ville haute, au quartier du *Plan*, à côté du cimetière actuel. Les fouilles, qui se prolongèrent de la fin juillet au 15 septembre 1913, amenèrent la découverte de quatorze grands sarcophages de marbre blanc au milieu des substructions d'un vaste édifice que tout fit reconnaître pour une basilique chrétienne primitive. L'abside et une partie de la nef furent mis à jour. Les dimensions du reste de l'édifice, qui était malheureusement situé dans le sol de propriétés voisines, furent reconnues à l'aide de sondages.

Cet édifice religieux du Bas-Empire était relativement vaste. Il mesurait $42^{m}65$ de longueur, 45 mètres avec une construction annexe destinée à renforcer la maçonnerie de l'abside. Cette dernière, plus étroite que la nef, est terminée par un chevet à pans coupés demi-hexagonal. La nef mesure 32 mètres de longueur sur $13^{m}60$ de large. Les murs sont peu épais, la maçonnerie en petit appareil grossier avec des moellons noyés dans du ciment est assez légère. L'édifice devait être recouvert de charpentes avec une toiture en tuiles plates à crochet dont beaucoup ont été retrouvées dans les décombres. L'abside n'était pas voûtée. Le vaisseau était divisé en trois nefs par deux files de huit colonnes de marbre avec chapiteaux corinthiens et composites. L'édifice est réduit à ses fondations profondes de 2 mètres et à la base des murs détruits à une hauteur de $0^{m}35$ à $0^{m}50$ au-dessus du niveau du sol ancien. On a retrouvé dans l'abside une partie de la couche de ciment qui supportait le pavé formé par des dalles de marbre.

Parmi les décombres de toutes sortes qui remplissaient les fondations, on a retrouvé un grand nombre de fragments ouvragés et sculptés : corniches, entablements, frises, rinceaux, débris de bases, de fûts de colonnes, de chapiteaux, dalles du pavé et du revêtement. Certains paraissaient provenir d'un édifice romain antérieur.

D'après plusieurs indices, cette basilique occupait l'emplacement d'une vaste construction du Haut-Empire, probablement un temple hypostyle dont certaines parties ont pu être utilisées, et dont les débris de l'ornementation ont été réemployés soit dans la décoration de l'église, soit comme moellons.

En somme, on était en présence d'un vaste édifice religieux d'une construction assez grossière et hâtive, mais dont l'ornementation n'était pas dépourvue de richesse avec ses colonnes, son pavé et ses revêtements en marbre, ses murs enduits d'un crépi de couleur rose.

Les caractères de la construction, les monnaies trouvées dans les ruines peuvent lui faire assigner comme date le milieu du quatrième siècle, époque où nous savons par des textes de saint Jérôme et de Sidoine Apollinaire, par une inscription chrétienne trouvée près de là, que la cité de Comminges possédait déjà une chrétienté florissante et un siège épiscopal. Cette église est sûrement antérieure à l'invasion des Vandales qui ruinèrent une première fois *Lugdunum Convenarum* en 409[1].

Les sarcophages sont très postérieurs à la construction. L'église ayant été sans doute détruite une première fois par les Vandales à la date indiquée, fut restaurée après la tourmente; ce fut alors que les sarcophages furent ensevelis dans ses fondations. Leurs caractères leur font assigner la fin du cinquième siècle ou le début du sixième. Ils sont en beau marbre blanc des Pyrénées. Un seul porte des ornements. On y relève un magnifique chrisme de style oriental gravé à la pointe et une épitaphe chrétienne :

DA XPE FAMVLAE TVAE AEMILIANAE REQVIIM[2]
ET VITAM AETERNAM.

Ce dernier sarcophage, de facture très soignée et de petites dimensions, servait de sépulture à une très jeune fille. Toutes ces tombes renfermaient des ossements plus ou moins bien conservés. Elles étaient recouvertes d'un blocage de moellons, de mortier et de dalles, débris du pavé.

Lorsque la cité de *Lugdunum* de Comminges fut détruite complètement et pour plusieurs siècles lors de l'épilogue tragique de la révolte du prétendant mérovingien Gondewald, racontée par Grégoire de Tours, les soldats francs et burgondes de Leudégisile, général du roi Gontran, brûlèrent toutes les églises. La basilique fut détruite alors pour toujours et, de fait, ses ruines portent les traces d'une subversion violente.

Dès lors cet édifice religieux tomba dans l'oubli, tandis qu'au Moyen âge s'élevaient les sanctuaires encore debout de Saint-Just, de Valcabrère et de la cathédrale actuelle de Saint-Bertrand. Cependant, la tradition de ce lieu consacré était perpétuée par le cimetière, qui est resté jusqu'à nos jours près de ces ruines, et par la petite chapelle Saint-Julien qui s'élève au milieu de ce champ des morts, oratoire construit vers le douzième siècle avec des débris antiques arrachés sans doute aux ruines encore visibles à cette époque de la basilique qu'il remplaçait.

Ce dernier édifice, comparable aux grandes basiliques africaines du même temps, est la plus ancienne église chrétienne dont les vestiges aient été découverts sur le territoire des Gaules

1. Les Vandales dévastèrent, avant de passer en Espagne, toute la région sub-pyrénéenne. Voir Paul Orose, *Histoires*, VII-40.

2. Forme fautive pour REQVIEM.

Ces fouilles seront, espérons-le, poursuivies et développées cette année. D'autres recherches ont été entreprises sur divers points de l'antique cité par des initiatives privées. Une vaste mosaïque et des soubassements de colonnes, restes d'un très grand édifice, ont été trouvés chez M. Bordères, propriétaire à Saint-Bertrand. Nous aurons l'occasion de reparler de ces découvertes. R. Lizop.

Le vendredi 30 janvier dernier, M. Marcel Dieulafoy a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication sur la découverte de la basilique de Saint-Bertrand, et a proposé une reconstitution de l'édifice d'après des calculs établis sur les proportions employées dans la construction. R. L.

---

## *Aude.*

**Carcassonne savante.** C'est un fait aisé à constater, et du reste très naturel et très logique, que les villes au passé glorieux ou seulement célèbre possèdent des « Sociétés savantes » actives, travailleuses et fécondes. Carcassonne, bien digne, certes, de revendiquer le titre de cité historique, ne fait pas exception : tout au contraire.

Sa Société archéologique, dite *Société des Sciences et Arts*, est une petite académie d'un nombre déterminé d'érudits, se recrutant les uns les autres par une libre cooptation. Elle date de 1836 et marche, par conséquent, d'un pas encore très alerte vers son prochain centenaire. Depuis sa fondation elle a eu, à sa tête ou dans son sein, des hommes de grande valeur, dont le nom fit autorité. A l'heure actuelle, elle est très florissante et accomplit, sans bruit, mais avec un effort constant et confiant, une œuvre de recherches et de publications à la hauteur du noble passé de sa ville fameuse et de sa grande province languedocienne.

Glanons de-ci de-là dans le recueil des procès-verbaux des séances du semestre écoulé. En janvier, son distingué et actif secrétaire, M. Sivade, présenta à la Société la magnifique collection (certainement unique en France) des doubles cartes postales illustrées que M. Paleau, un négociant, érudit et dilettante à ses heures, a patiemment et savamment composées sur *toutes* les communes du département de l'Aude. Chacune de ces vues porte au verso une légende, résumé succinct, mais très exact et très complet de l'histoire de la commune. On comprend quel inappréciable service peut et doit rendre une semblable collection pour l'enseignement de l'histoire locale à l'école primaire. Cet enseignement est, précisément aujourd'hui, officiellement organisé dans l'Aude ; M. Canet, inspecteur d'académie et nouvellement élu membre de la Société, a

rendu compte en février à la Compagnie de cette organisation nouvelle, en très bonne voie dans les diverses circonscriptions scolaires du département. Il a exposé à l'assemblée les mesures prises par lui d'abord pour introduire l'histoire locale dans les écoles et dans toutes les écoles; puis pour en faire non pas un enseignement nouveau et sur le pied des matières magistrales du programme, mais un complément et en quelque sorte une illustration permanente de l'histoire nationale; enfin pour intéresser les normaliens d'abord, les maîtres ensuite à la recherche des documents, à leur classement, à leur publication. Il a soumis également au jugement de ses confrères plusieurs monographies locales, rédigées par des instituteurs, dont quelques-uns ont fait œuvre excellente. Visiblement intéressée par ces résultats, la Société a décidé, sur la proposition de son secrétaire, de faire don aux deux Écoles normales de la collection de son *Bulletin*.

Dans les séances suivantes, M. Astruc a esquissé, d'après une étude récente, la très curieuse physionomie et la vie agitée d'un collaborateur intelligent, actif, mais un peu brouillon, du grand évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, dont notre regretté maître Étienne Déjean a si lumineusement retracé l'admirable portrait. M. Cals a essayé d'apporter une contribution nouvelle à l'histoire artistique des vitraux de Saint-Nazaire : il a découpé, dans le vitrail de droite du chœur, un double panneau, où il a cru voir une représentation de la cité du treizième siècle, partant la plus ancienne connue. Ses identifications ont semblé assez ingénieuses, mais bien hardies quelques-unes de ses hypothèses. Son travail, au demeurant très curieux et fort attachant, paraîtra dans le *Bulletin* de la Société, et MM. les archéologues pourront disserter et discuter à leur aise : le sujet est digne d'une ardente controverse. Enfin M. Canet a, en deux séances successives, présenté l'analyse critique et détaillée du gros travail de M. Dutil, ancien professeur à Carcassonne, sur l'état économique du Languedoc à la veille de la Révolution. Il s'est efforcé d'extraire de l'ouvrage ce qui se rapporte plus spécialement au département de l'Aude, complétant et précisant certains points : ce qui n'a pas manqué de donner lieu à de très intéressantes discussions.

A ces principales communications, qui, dans le *Bulletin* de la Société, s'ajouteront à des études de plus longue haleine, joignez l'analyse, très consciencieuse, des *Revues* ou *Mémoires* des diverses Sociétés sœurs, en relations avec celle de l'Aude, et vous aurez une idée de l'activité féconde des séances de la Compagnie savante de Carcassonne.

Elle n'est pas seule du reste. A côté d'elle son émule, la *Société d'Études scientifiques de l'Aude*, a un but plus spécial que son titre seul laisse du reste deviner, mais son activité n'est pas moins grande, ni moins fructueux les résultats obtenus. Pour s'en convaincre, il suffirait de feuilleter la « table des matières » des vingt-cinq volumes publiés depuis sa fondation par cette Société qui, cette année précisément, vient

de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa naissance. On y verrait une liste imposante de travaux, tous marqués au coin d'une érudition pénétrante, sur des sujets de préhistoire ou d'archéologie, et surtout de botanique et de géologie. Ces travaux ont très souvent pour origines — ou parfois pour corollaires — des excursions scientifiques organisées chaque année par la Société dans diverses régions du département. Le programme, déjà entamé, des excursions de 1914 peut donner au lecteur une idée de la clairvoyance avec laquelle il a été élaboré et de l'intérêt qui s'attache aux divers points à visiter. On a débuté par la visite d'usines avoisinant Carcassonne, en relations directes avec le canal du Midi, et Cette ou Bordeaux, où s'expédie le minerai travaillé des régions de la Montagne-Noire ; puis ce fut une promenade aux châteaux de Lastours, antiques gardiens de la vallée de l'Orbiel et du Cabardès, aux fastes héroïques, s'égrenant de la conquête romaine aux Visigoths, de ceux-ci aux Anglais, et jusqu'à la Ligue, où Mazamet et ses protestants menaçaient de porter feu et sang jusqu'aux remparts de la grande « Cité » catholique de l'Aude. L'abbaye de Villelongue, hier encore ignorée même des érudits, et cependant si digne d'être connue; Notre-Dame des Auxils de la plage de Gruissan, la séculaire madone invoquée dévotement des marins en péril de mer; Belpech et son fier manoir, dominant les croupes verdoyantes — à l'infini — du riche Lauraguais et au loin les sommets géants de l'Ariège pyrénéenne; enfin les gorges trois fois célèbres de l'ermite de Galamus, et à l'autre angle de la carte montagneuse, l'Aude supérieure, avec Formiguères et le lac admirable de Balcera : telles sont les étapes à franchir, durant cet été, par les membres de la Société. Avions-nous tort de dire qu'un tel programme témoignait de la plus judicieuse organisation? La *Société d'Études scientifiques* de l'Aude peut être fière de son œuvre. Depuis un quart de siècle, elle a apporté la plus savante et la plus attrayante contribution à l'étude vraiment scientifique d'une des plus belles régions du Midi français.

***

**Le tourisme audois et le Syndicat d'initiative.**

Nous venons de rendre justice à ces savants, à ces archéologues et à ces érudits qui, avec une jalouse piété et une inlassable ardeur, s'attachent aux moindres vestiges d'un glorieux passé, déchiffrent des inscriptions ou traduisent des manuscrits, inventorient des bas-reliefs ou classent des pierres curieuses, des insectes rares et des fossiles mystérieux... Mais en face de l'austère maison qui abrite ces doctes compagnies, il en est une, plus souriante et plus récente, où, périodiquement aussi, s'assemblent des hommes d'élite, négociants, docteurs, industriels, qu'une seule pensée anime et que le même zèle soutient : un drapeau tricolore orne le seuil de cette maison patriotique, au nom suggestif et moderne : *Le Syndicat d'initiative.*

Aucun de nos lecteurs n'en ignore : il y a bientôt vingt ans, à l'appel d'un universitaire d'élite, convaincant parce que lui-même très convaincu, j'ai nommé Paul Mieille, notre Sud-Ouest pyrénéen vit éclore un peu partout, de Bayonne à Bordeaux et de Toulouse à Carcassonne, des Sociétés d'un nom nouveau et d'un but spécial, les syndicats ou comités d'initiative, destinés à mettre en lumière et à faire valoir les richesses et les beautés de notre terre languedocienne, bigourdane, ariégeoise, etc. Parmi ces syndicats, quelques-uns, mais bien peu, ne survécurent guère à leur naissance ou à leurs premières années ; d'autres ne sont pas encore morts, mais leur agonie a sonné depuis longtemps. En revanche, certains, le plus grand nombre, sont aujourd'hui très florissants, actifs, ingénieux, entreprenants, comme le veut leur titre, et, parmi ceux-là, il n'est que juste de citer le Syndicat d'initiative de Carcassonne et de l'Aude. Son distingué secrétaire, M. Combéléran, vient de publier le rapport annuel des faits et gestes du Syndicat durant 1913. Il est aisé, en le parcourant, de se rendre compte de l'œuvre excellente accomplie dans l'Aude, au plus grand profit de nos populations, soit pour la publicité, si pratiquement et si habilement organisée, soit pour les transports, en amélioration constante, soit enfin pour la mise en valeur des trésors artistiques de notre superbe pays. Cette année notamment, le Syndicat s'est appliqué à obtenir l'évacuation si désirable du château comtal de la Cité, le dégagement de l'abside de la cathédrale d'Alet, enfin la création, grâce au Touring-Club son puissant patron, d'une table d'orientation au pic de Nore, un des plus beaux belvédères de France, d'où la vue s'étend du cône de l'Aigoual à la masse pyramidale du Pic-du-Midi-de-Bigorre, effleurant en passant l'immense nappe de la Grande Bleue, le Canigou à la double cime et les glaciers étincelants de la Maladetta.

Les résultats de la publicité faite par le Syndicat sont des plus honorables et des plus encourageants. La Cité de Carcassonne a été visitée, en 1913, par 60.000 personnes, soit 10.000 de plus qu'en 1912, cependant la meilleure année de celles enregistrées jusqu'ici. Le courant touristique devient chaque jour plus considérable dans la région, si belle du reste, de Quillan et de l'Aude supérieure, où une section spéciale du Syndicat d'initiative, récemment fondée, se distingue par son ardeur et son zèle. Enfin, du côté opposé, dans la Montagne-Noire audoise, il reste encore à faire. L'admirable vallée de Castans, au sortir des oliveraies de Cabrespine, avec ses frondaisons superbes et ses escarpements grandioses ; les plateaux verdoyants de Pradelles-Cabardès, que domine le Pic de Nore, d'accès plus que facile ; les gorges calcaires, en ce moment tapissées de genêts d'or, de la vallée de l'Orbiel, la route du Mas au roc du Bougre et aux plateaux des Martys, par la forêt de Ramondeus et celle, plus belle encore, de la Loubatière — digne réplique de sa voisine... d'en face, celle des Fanges ; le Lampi et sa verdoyante et exquise

Rigole, Saissac enfin, perché en nid d'aigle au-dessus de la plaine sans limites, dans un décor de féerie... toutes ces beautés naturelles ne sont pas connues comme elles devraient l'être. C'est qu'il manque ici ce que la région quillanaise a pu organiser, avec le concours précieux de la Compagnie du Midi, des services de transports réguliers. Il manque encore des hôtels confortables, car, bien que certains aient déjà une réputation honorable, surtout auprès des gourmets, quelques-uns sont même de dimensions insuffisantes. Mais nul ne sait tout cela mieux que les vigilants administrateurs de notre Syndicat d'initiative, et comme l'élan est donné, on ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Aucune occasion n'est perdue et tous les moyens sont mis en œuvre pour développer le tourisme audois, en invitant les étrangers à venir chez nous. Tout récemment encore et sur l'initiative du dévoué et infatigable M. Rougé, un Marseillais enraciné, « citoyen de la Cité », un groupe imposant d'excursionnistes audois est allé rendre visite aux confrères de Marseille, et le dernier numéro de l'illustré *Massilia* a copieusement et luxueusement donné le compte rendu de ces belles journées, si cordiales et si lumineuses, passées dans la grande cité phocéenne. Il va sans dire que les Marseillais viendront prochainement faire leurs dévotions à la Cité, et alors, gare aux discours!... Prochainement, une caravane plus austère va se rendre dans l'Aude : ce sont des élèves de l'École forestière de Nancy, qui veulent connaître la très fameuse et splendide forêt des Fanges. Enfin, comme l'habitude en est prise, des fêtes sont en voie d'organisation à la Cité pour le 14 juillet. Cette année, dit-on, le spectacle nocturne aura *Macbeth* comme pièce, suivie de l'embrasement traditionnel des millénaires murailles qui se jouent du feu!

***

**Les petits Audois à la montagne et à la mer.**

Puisque, au moment de terminer cette causerie, le courrier m'apporte simultanément deux rapports sur l'Œuvre des Enfants à la montagne et à la mer dans notre département, je ne résiste pas au plaisir d'en extraire quelques chiffres intéressants.

Dans l'Aude, cette œuvre est, en effet, double : Carcassonne a son comité, Narbonne le sien. Au comité de Narbonne, le très dévoué secrétaire, X. Rézungles, a donné communication des résultats suivants : la section a hospitalisé pendant 15 jours à la mer (dans un établissement spécial acheté par elle au port de La Nouvelle) 74 filles et 74 garçons de nos écoles publiques ; et pendant 18 jours, à la montagne (en placement familial dans le pittoresque village de Mas-Cabardès), 14 filles et 8 garçons, soit un total de 170 enfants. Les dépenses se sont élevées à 27 fr. 20 par enfant à la mer et à 27 fr. 60 à la montagne; donc, au total, à 4.644 francs. En revanche, les gains (les gains physiques seuls apparents, ce qui ne doit pas laisser oublier les autres...) ont été en

moyenne de 1 kil. 600 d'augmentation de poids chez les garçons, et 1 kil. 810 chez les filles. Le budget de la section narbonnaise, qui pour la première fois a été accru par le modeste apport de 21 Sociétés mutuelles, s'est élevé à 4.650 francs.

Le Comité de Carcassonne, dont M. Rataboul est l'âme, a recueilli à peu près la même somme, et, grâce à tant d'or, il a pu envoyer, pendant 20 jours, plus de 80 enfants à la montagne (42 dans les familles des Martys et de Lacombe, pour 30 francs) et 40 à la mer (sur la plage de Gruissan, dans des familles également, à raison de 29 francs par enfant). On a pu pareillement constater une augmentation très sensible, parfois excessive (3 kilos!), du poids de nos pupilles.

Bref, cette œuvre si attachante et si touchante, qui n'est qu'une des formes de la lutte contre l'alcoolisme et ses ravages, obtient dans l'Aude des résultats excellents. Le budget annuel n'est pas loin d'atteindre 10.000 francs. Que tous les généreux bienfaiteurs qui l'alimentent, quelques-uns de royales largesses, soient remerciés et félicités : ils contribuent au salut physique et moral de la race et de la nation.

---

## *Aveyron.*

**Bibliographie.** La Société des Archives historiques du Rouergue vient de faire paraître son troisième volume : ce sont, après le « Cartulaire de Silvanès » et les « Mémoires d'un calviniste de Millau », les *Procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rodez* (1790-1795), in-8° de 800 pages, où sont reproduites les délibérations du club révolutionnaire de Rodez, avec de nombreuses notes et une préface explicative de M. B. Combes de Patris. Nulle source n'est plus précieuse pour l'époque révolutionnaire que les délibérations des Sociétés populaires qui prirent une part essentielle à la marche des affaires publiques. Une table minutieuse des noms propres facilite les recherches et permet de connaître le rôle que jouèrent les nombreux personnages mentionnés dans le volume. Ainsi on y pourra recueillir, sur certaines gens, une foule de révélations curieuses et piquantes. Par son caractère documentaire ce livre est le plus important et le plus intéressant de ceux qui ont paru sur la Révolution en Rouergue.

Va paraître incessamment le troisième volume de l'*Étude historique sur l'époque révolutionnaire en Rouergue*, de 1789 à 1801, publiée par M. de Barrau, d'après les documents laissés par ses oncles, et dont il a été parlé ici précédemment.

Le tome XXIV des *Procès-verbaux de la Société des Lettres* de l'Aveyron vient de paraître : il sera suivi, l'année prochaine, du tome XVIII des *Mémoires*.

M. U. Cabrol a consacré une étude à la ville et au château de Najac et un grand ouvrage in-8° à l'*Histoire de l'atelier monétaire royal de*

*Villefranche-de-Rouergue*, en même temps que M. Élie Mazel publiait une importante monographie sur *Nant et son ancienne abbaye*, et M. L. Fontanié une brochure intéressante sur l'*Histoire de Saint-Geniez-d'Olt*.

On annonce la prochaine publication d'un ouvrage contenant des documents inédits ou peu connus sur la fameuse affaire Fualdès, qui tendraient à démontrer que la condamnation des accusés fut une grande erreur judiciaire, ou tout au moins que, d'après le mémoire du célèbre avocat toulousain Romiguière et d'après les rétractations faites *in extremis* par les principaux témoins, le doute peut encore planer sur leur culpabilité. Un résumé et les extraits de cet ouvrage ont paru récemment en feuilleton dans le *Journal des Débats* sous la signature de B. Combes de Patris.

M. l'abbé Sabatié, poursuivant ses études historiques sur les victimes que la Révolution fit, notamment, dans le clergé, vient de publier un important ouvrage (420 pp. in-8°) sur le *Tribunal révolutionnaire de Paris*, que continuera la publication imminente des *Tribunaux révolutionnaires de province* et plus particulièrement du Rouergue. On y verra relatés les épisodes les plus poignants de la Terreur, les interrogatoires des accusés d'après les dépôts des greffes et les procédés sommaires de ces tribunaux.

Un important chapitre de l'*Esquisse générale sur le passé et la situation actuelle du département de l'Aveyron* est en cours de publication dans le *Journal de l'Aveyron* sous le titre de : *Les Impôts en Rouergue*. Il s'agit de leur origine romaine ou féodale, de leur histoire et de leurs transformations jusqu'à nos jours : l'auteur est M. Achille Fraysse.

Le même journal, continuant la série de ses études intéressantes sur les sujets les plus divers, consacre quelques-unes de ses colonnes à la jeunesse, aux débuts de *Frayssinous*, l'auteur des conférences religieuses qui eurent tant de succès à Saint-Sulpice au commencement du dix-neuvième siècle et qui provoquèrent, de la part de la police et de l'Empereur, des mesures de surveillance et de rigueur jusqu'à l'interdiction.

Notre grand poète aveyronnais vient de donner une œuvre en prose, dont toute la presse a parlé avec les plus grands éloges. C'est un roman de mœurs paysannes, d'une haute tenue littéraire, d'une sincérité ardente, d'un art soigné, et à la fois, d'une simplicité charmante : *Moulins d'autrefois*. L'histoire de Jantou et de Lisette se déroule, gracieuse, dans un décor de plateaux et de landes, de vallons et de prairies et au bord d'un ruisseau qui actionne deux moulins rivaux. Cette idylle est conçue, racontée, écrite par un poète. Le réalisme y est tempéré par un certain romantisme qui semble venir des idylles champêtres de George Sand : mais la saveur rustique et la précision des descriptions ajoute à l'intérêt de l'action et à l'air de vérité qui se dégage du roman.

***

**Archéologie.** En faisant des fouilles pour la construction d'un immeuble à Cantoin, on a découvert un souterrain creusé dans le roc et, par endroits, bâti en voûte. De distance en distance le couloir, qui a près de 2 mètres de hauteur, se rétrécit et ne laisse qu'une étroite ouverture; puis la galerie s'élargit de nouveau. On a pu la suivre sur une longueur de 200 mètres. A ce moment la boue épaisse et profonde a arrêté les explorateurs. Il est certain que le souterrain s'étend assez loin, et il doit avoir une issue dans la campagne, car il y circule un air vif et pur.

Sur les parois de la galerie on remarque de petits réservoirs creusés dans le roc. On y a trouvé des débris de poterie et des ossements.

On raconte qu'il existait là autrefois un château, et que le souterrain pourrait appartenir à ces ruines. Des fouilles méthodiques pratiquées quand le temps le permettra pourront amener des découvertes intéressantes pour l'histoire du pays.

***

**Nos artistes.** Une exposition intéressante des œuvres d'Eugène Viala, le peintre aquafortiste, prématurément décédé en 1913, a eu lieu à Paris dans la salle Manzi. Elle a obtenu le plus grand succès non seulement auprès des amateurs, mais aussi auprès du grand public qui a admiré l'originalité et la puissance du talent de cet artiste longtemps méconnu et dont les œuvres commencent à faire prime sur le marché.

***

**Monument.** Un comité s'est formé pour l'érection d'un monument en l'honneur de l'illustre entomologiste J.-H. Fabre, à Saint-Léon, son pays d'origine. Le Rouergue n'a pas voulu se laisser ravir au profit du pays d'Avignon la gloire d'avoir produit ce génie si universellement admiré aujourd'hui après être resté si longtemps méconnu.

M. Constans.

---

## *Basses-Pyrénées.*

**Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.** Dans la séance du 6 mars, M. le pasteur Alfred Cadier a lu une communication très documentée sur : *Le Livre du Consistoire de Pau : 1668-1681.*

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, M. le pasteur Gabriac, d'Orthez, découvrit à Guinarthe un registre manuscrit du dix-septième siècle. C'était le recueil, malheureusement déjà entamé, des Délibérations du Consistoire de l'Église Réformée de Pau.

Ce qui en reste, et qui va de 1668 à 1681, permet de reconstituer non seulement la physionomie de l'ancienne église protestante avant la Révocation, mais celle de la ville de Pau à cette époque.

M. Louis Lacaze, dans ses études consciencieuses, avait pu déterminer l'ancien emplacement du Temple de Pau. C'était une bande du terrain occupé actuellement par les bureaux de la Préfecture et par une portion des immeubles allant jusqu'au ruisseau du Hédas, sur une largeur d'une dizaine de mètres. Louis XIII l'avait « baillé » aux protestants en 1623, en compensation de l'ancienne église Saint-Martin dont il leur retirait l'usage. Ce devait être un édifice d'assez bonne apparence puisque, à la Révocation de l'Édit de Nantes, on songea à l'affecter au culte catholique.

De la population de la ville de Pau qui atteignait à peine 3.000 habitants, les protestants constituaient une bonne moitié comprenant surtout des familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie.

M. Cadier constate en terminant, avec quelque mélancolique humour, que les Béarnais, prouvant ainsi la souplesse de leur caractère, suivirent en grande majorité leurs souverains, dans leurs changements successifs de religion.

***

M. J.-E. Prat a lu, le 27 mars, une curieuse étude sur : *Le Peintre Jean Coulom de Jurançon.*

Le nom de Colom, Coulom, Couloume ou Coulome est fort répandu en Béarn, comme nom patronymique.

Jean-Michel de Coulom fut baptisé le 23 décembre 1668 dans l'église de Jurançon. Dès 1695, il était fixé au Mans où il acquit probablement le droit de bourgeoisie.

On connaît actuellement trois portraits portant sa signature : celui de Jean-Baptiste Duprat, conservé au château de la Gidonnière (Sarthe) ; ceux de Grégoire Billard et de Renée Brochard, sa femme, qui se trouvent au château de Saint-Santin (Orne).

Mais l'œuvre capitale de Coulom est réunie au musée du Mans : c'est une série de vingt-sept tableaux exécutés, de 1712 à 1716, pour un pavillon du château de Vernie, alors propriété du comte de Tessé; ils y restèrent jusqu'en 1793. Cette suite compose une illustration du *Roman comique* de Scarron. Les critiques s'accordent à dire que les sujets sont traités avec beaucoup d'esprit.

Le souvenir de cet artiste béarnais était complètement perdu dans notre pays.

***

M. Ernest Lasserre, doyen et ancien bâtonnier du barreau de Pau, a étudié dans une causerie aussi nourrie que spirituelle : *Le Monde judiciaire de Pau, de 1789 à 1793.*

Nous résumons la partie de cet entretien consacrée au Parlement de Pau.

Ce Parlement avait été créé en 1620, par un édit de Louis XIII qui proclamait l'union de la Chancellerie de Navarre au Conseil Souverain de Béarn; en 1691 il engloba la Chambre des Comptes de Pau.

En matière civile et criminelle sa juridiction était peu étendue; elle ne comprenait que le Béarn, la Soule et la Basse-Navarre. Aussi les magistrats de Bordeaux et de Toulouse se moquaient-ils de ce Parlement, dont le ressort était si restreint; ils l'appelaient par dérision : « Le Parlement de Peu. » Cependant, au point de vue administratif, le Parlement de Pau avait des pouvoirs exceptionnels, et, par là, il l'emportait sur tous les autres Parlements de France, sans excepter celui de Paris. C'est que, seul parmi eux, il se trouvait être à la fois Cour des Comptes, Cour des Aides, Cour des Eaux et Forêts, Cour des Monnaies; à ces divers titres son autorité s'étendait à tous les domaines des vicomtes de Béarn, devenus successivement comtes de Foix et rois de Navarre, en un mot à toutes les provinces que possédait Henri IV à son avènement au trône de France.

Le Parlement de Pau comprenait un nombre considérable de magistrats : 8 présidents à mortier, 46 conseillers, 2 avocats généraux, 1 procureur général, etc.

La Révolution supprima le Parlement de Pau, corps éminemment aristocratique qui se recrutait dans la noblesse béarnaise.

X. DE C.

---

## *Lot.*

Les trois derniers fascicules du *Bulletin de la Société des Études du Lot* (3e et 4e de 1913; 1er de 1914) donnent surtout des suites des travaux déjà signalés dans notre précédente chronique : « L'analyse des registres municipaux de Cahors pour la période révolutionnaire », par M. Combes; « La galerie médicale du Lot », du docteur Bergougnoux (Louis Castel, 1771-1852); « Com et ses environs », par l'abbé Péchal; « Le clergé du Lot sous la terreur fructidorienne », par l'abbé Sol; il y a de plus les trois premières parties d'une étude de M. J. Rey, étudiant, sur « la municipalité cantonale de Daravel sous le Directoire », d'après les registres municipaux, et la première partie d'un travail de l'abbé Albe, « Sur la cour d'Avignon », d'après les registres de comptes de Jean XXII et la publication de la « Gœrres-gesellschafft », qui complète les notes parues jadis dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, sous le titre « Autour de Jean XXII. »

M. G. Maratuech a donné une « méthode » personnelle, très rapide, « pour extraire les racines des nombres ».

La *Société des amis du vieux Figeac* a publié l'ouvrage de son président, M. Cavalié, sur « Figeac, ses institutions civiles, administratives et religieuses avant la Révolution », in-8o de 227 pages. Elle

annonce l'intention de s'occuper à son tour de la question d'Uxellodunum, et un Comité s'est formé dans la région pour organiser des fouilles à Capdenac-le-Haut. Une nouvelle hypothèse semble vouloir se faire jour pour compliquer le débat, et l'on annonce une brochure qui placerait le célèbre oppidum sur l'emplacement pittoresque de Bélaye, près de Puy-l'Évêque. En attendant, de grosses polémiques ont eu lieu entre les partisans d'Uzerche, en Limousin, et du Puy-d'Issolud, près Martel et Vayrac, en Quercy. Ceux qui défendaient les gloires de Luzech, devenus moins passionnés depuis les découvertes faites sur l'Impernal, se préparent à faire de nouvelles fouilles. Si l'on ne trouve pas Uxellodunum, on mettra peut-être au jour des ruines intéressantes.

Une nouvelle Société s'est formée récemment qui n'a encore fait qu'organiser son bureau. La *Société des Dolmens du Quercy* se propose le classement et la conservation de ces monuments mégalithiques, si nombreux dans notre pays, et veut faire des fouilles méthodiques aux pieds de ceux qui n'ont pas été encore explorés.

Le Comité du monument d'Olivier de Magny ne fait plus depuis longtemps aucune communication. Le poète quercynois ne fut jamais populaire, mais peut-être le silence autour de son nom provient-il de ce que l'initiateur de l'idée a lancé également celle du reboisement de nos coteaux dénudés. D'autre part, il vient de publier un volume de vers sous ce titre : *La Chimère dans le Parc*. Peut-être le monument du poète du seizième siècle est-il aussi une chimère.

Un des membres de la Société des Études, auteur déjà d'une monographie de Bélaye, qui n'est pas sans valeur, vient de donner à la Bibliothèque de Cahors le manuscrit d'un gros travail qu'il a fait « sur l'origine des noms de lieu du Quercy ». M. l'abbé Lacoste sait très bien que de pareils travaux sont un peu décevants, que l'imagination y a son rôle, mais il a tâché de limiter de son mieux le domaine de la fantaisie par des études consciencieuses et une érudition de bon aloi. Tous les noms de bourgs et de hameaux portés sur le « Dictionnaire des communes » de M. Combarieu ont été l'objet d'un article.

M. l'abbé Sol a publié en tirage à part les articles qu'il avait donnés au *Télégramme* sur « la seconde Terreur en Quercy »[1]. De même MM. Armand Viré et Ed. Albe ont fait un tirage de la monographie du « prieuré-doyenné de Carennac » parue dans le *Bulletin de la Société archéologique de Brive*[2].

Ed. A.

1. Toulouse, imp. du *Télégramme*; in-4° de 110 pages à deux colonnes.
2. Brive, imp. Roche; in-8° de 232 pages avec 35 gravures ou plans.

---

*Le gérant :* ÉDOUARD PRIVAT.

---

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 1412

*A. JEANROY.*

# LA POÉSIE ACADÉMIQUE A TOULOUSE

## AU XIVe ET AU XVe SIÈCLES

### D'APRÈS LE « REGISTRE DE GALHAC »

---

Si l'Académie des Jeux Floraux, héritière du « Consistoire de la Gaie Science », n'est pas la doyenne de nos sociétés littéraires, elle peut du moins revendiquer la gloire de posséder des archives poétiques autrement riches et variées qu'aucune de ses aînées. Les « puys » d'Arras et de Valenciennes, dont l'existence fut au reste assez brève, ne nous ont transmis qu'un petit nombre de pièces du treizième et du quatorzième siècles[1]. Quant à ceux de Rouen, de Caen et de quelques autres villes du Nord, ils ne furent fondés ou ne commencèrent à décerner de prix que vers le début du seizième siècle ; ils n'ont au reste jamais réuni les pièces qu'ils avaient récompensées, et les recueils qu'on en possède sont fort incomplets[2]. Ceux en revanche qu'a su former et conserver la Société toulousaine embrassent — avec quelques lacunes assez graves, il est vrai — le respectable espace de six siècles. Depuis 1696, les volumes

1. Voy. Hécart, *Serventois et sottes chansons couronnés à Valenciennes, tirés des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, 2e éd.; Valenciennes, 1833. Les pièces couronnées au puy d'Arras n'ont jamais été réunies.

2. L'ouvrage de l'abbé Guiot : *Trois siècles palinodiques ou histoire générale des palinods de Rouen, Dieppe, etc.*, publié par A. Tougard (Rouen, 1898), n'est qu'une suite de notices avec d'assez maigres citations. Pour le début du seizième siècle, nous avons le recueil dit de Vidoue : *Palinods, chants royaux, ballades*, etc., *présentés au puy de Rouen*. Paris, in-8o, s. d. [vers 1530], réimprimé en 1897 par Ch. de Beaurepaire pour la Société des bibliophiles normands.

qu'elle publie annuellement nous ont régulièrement transmis la plupart des poésies couronnées. De 1513 à 1641, les deux gros volumes manuscrits connus sous le nom de *Livre Rouge* en ont aussi accueilli un bon nombre, intercalées dans les procès-verbaux des séances et les actes officiels de la Compagnie[1]. Dès le quinzième siècle enfin, un pareil travail de compilation était accompli par un zélé mainteneur, dont la carrière administrative et poétique nous est connue de 1446 à 1464, Guillaume de Galhac, qui a lui-même transcrit ou fait transcrire les *dictats* couronnés de son temps, et déployé de louables efforts pour en sauver quelques-uns de l'époque antérieure; le registre qui porte très justement son nom nous a conservé quatre compositions seulement du quatorzième siècle, et cinquante-six du quinzième, échelonnées de 1436 à 1484[2].

Ce précieux recueil a été publié une première fois, à peu près intégralement, par le savant et consciencieux docteur Noulet, avec une traduction d'une littéralité savoureuse, mais quelque peu embarrassante, déparée au reste par un assez grand nombre de contresens[3]. Ce volume étant devenu extrêmement rare, on a cru être agréable à tous ceux qu'intéresse l'histoire des

1. Il a été donné deux analyses du *Livre Rouge :* l'une par Dumège (*Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse,* 1827, 2e partie, pp. 260-345); l'autre par M. de Gélis (*Hist. crit. des Jeux Floraux*, pp. 122-140). — On voit que l'Académie ne s'est pas préoccupée de conserver elle-même les pièces qu'elle a récompensées au cours du dix-septième siècle. Cette lacune est partiellement comblée par une série de plaquettes, imprimées aux frais — et pour la plus grande gloire — des lauréats eux-mêmes, sous le nom de « Triomphes de la Violette, de l'Œillet », etc. Un amateur toulousain, M. Lacroix, possède une très belle collection de ces raretés bibliographiques.

2. Un autre recueil, également conservé par l'Académie des Jeux Floraux, en contient trois autres plus anciennes, dont celle qui valut la Violette à Arnaut Vidal, dans le premier des concours, en 1323.

3. Jean-Baptiste Noulet, ancien professeur à l'École de médecine, ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, mort le 24 mai 1890, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, fut longtemps le seul représentant vraiment autorisé des études provençales dans le Midi. Il est connu par d'érudites recherches sur les poètes dialectaux du seizième au dix-huitième siècle et une excellente édition de Goudelin (1887). On regrette de ne pas trouver de notice sur sa vie et ses travaux dans les *Mémoires* de l'Académie des Sciences, dont il fut membre pendant plus de quarante ans.

lettres provinciales en le réimprimant, après une attentive collation du manuscrit et une soigneuse revision de la traduction. Le nouvel éditeur demande la permission de reprendre et de développer ici quelques considérations qu'il n'a fait qu'indiquer dans l'introduction, très brève et d'un caractère quelque peu technique, qu'il a mise en tête de cet ouvrage[1].

## I

Ce qui frappe tout d'abord dans ce recueil et déconcerte la plus bienveillante critique, c'est la navrante monotonie des thèmes : sur soixante pièces couronnées aux concours de mai[2], les deux tiers (exactement trente-neuf) traitent des sujets de dévotion : dissertations sur des points de dogme, exhortations chrétiennes, et surtout hymnes à la Vierge. Que ces sortes de sujets dominent dans le concours de la Violette, organisé en l'honneur des genres nobles, cela se comprend, car y a-t-il rien de plus « noble » que les mystères de la foi ? Mais ils apparaissent fréquemment aussi (dans la proportion d'un tiers) au concours de l'Églantine, où était autorisée la plus grande variété de sujets. Enfin, et cela est caractéristique, ils envahissent tyranniquement la poésie légère, que devait, en principe, récompenser le Souci. Les pièces qui concourent pour cette humble fleur, espoir des débutants, sont conçues dans la forme de ces antiques ballades, faites pour régler la danse, de ces naïves « reverdies » où s'exprimait jadis, avec une grâce mutine,

1. *Les Joies du Gai Savoir, recueil de poésies couronnées par le Consistoire de la Gaie Science (1324-1484)*, publié avec la traduction de J.-B. Noulet, revue et corrigée, une introduction, des notes et un glossaire, par A. Jeanroy; Toulouse 1914. Ce volume, qui forme le tome XVI de la *Bibliothèque méridionale* (1re série), paraîtra en même temps que ces lignes à la librairie Privat.

2. Mon édition comprend soixante et une pièces, mais je retranche le nº VI, qui n'est qu'un fragment. Je ne tiens pas compte non plus de quelques pièces présentées à des concours extraordinaires (LXII, LXIV, LXVI).

dédaigneuse de toutes les conventions, la joie de vivre et de voir renaître le printemps. Ce sont bien encore des « danses » que composent nos lauréats, mais — cette extraordinaire alliance de mots ne paraît pas les avoir troublés — ce sont des « danses de Notre-Dame ». La seule fleur qui s'y épanouisse est la rose de Jessé; la seule fontaine qu'on y entende murmurer, celle qui verse la grâce sanctifiante; la seule étoile qui y brille, celle qui guide les navigateurs en proie aux orages du monde. Aussi bien, que peut-on demander à cette céleste « maîtresse », sinon la bénédiction divine en ce monde, et le bonheur éternel dans l'autre?

De ce singulier parti pris, on a donné depuis longtemps une explication plausible, peut-être la seule plausible, et je ne la conteste pas; mais il me semble qu'on pouvait serrer le problème d'un peu plus près.

Au quatorzième siècle, a-t-on dit, en substance, sinon en propres termes[1], la poésie méridionale n'était plus libre; elle était tenue en tutelle par une soupçonneuse Inquisition; elle avait dû, comme l'infortuné Raymond VII, revêtir la haire et le cilice, charger ses mains délicates de la torche funèbre, et faire amende honorable de ses erreurs passées; il avait fallu que la pauvrette, pour continuer à vivre, entrât aux Filles repenties...

Certes, je ne nie pas que les circonstances aient eu de cruelles exigences. Je reconnais que l'Église ne pouvait avoir aucune tendresse pour cette poésie, si païenne d'esprit, si insolemment frondeuse, si obstinément révoltée. N'était-ce pas elle, cette poésie, qui avait flagellé, dans les sirventés de Cardinal, l'orgueil et la rapacité des moines, loups déguisés en bergers, vautours attirés par l'odeur des cadavres[2]? Elle enfin qui avait dressé, dans les strophes d'une interminable complainte, entonnée par Figueira et répétée par les spoliés et les bannis, le

1. Voyez notamment *Histoire anonyme de la Guerre des Albigeois*, nouvelle édition par un indigène, Toulouse, 1863, p. VI et F. de Gélis, *Hist. critique des Jeux Floraux*, p. 66.

2. Voy. J. Anglade, *Les Troubadours*, p. 188 ss.

plus formidable acte d'accusation auquel Rome ait jamais eu à répondre ?

Roma trichairitz, cobeitatz vos engana,
Qu'a vostras berbitz tondetz trop de la lana.
... Roma, als homes pecs rozetz la carn e l'ossa
E guidatz los cecs ab vos inz en la fossa,
Dedins lops rabatz,
Serpens coronatz
De vibre engenratz : per que·l diable us apela
Coma ls sieus privatz[1].

Tout cela est vrai ; mais tout cela était vrai depuis longtemps. Depuis près d'un siècle, Rome était toute-puissante, de Toulouse à Avignon : et pourtant la poésie provençale avait, tant bien que mal, continué à vivre. Tous les troubadours n'avaient pas émigré en Espagne et en Italie ; beaucoup avaient retrouvé des protecteurs dans les petites cours du Languedoc, du Rouergue, du pays de Foix, et plusieurs avaient recouru à des sources d'inspiration dont l'Église pouvait s'accommoder. Les uns, comme Montanhagol, s'étaient haussés jusqu'aux sublimités de l'amour platonique, n'adressant plus leurs vœux qu'à des amantes idéales, inspiratrices de toutes les vertus[2]; d'autres, comme Riquier ou At de Mons, répudiant toute compromission avec les baladins, amuseurs des foules, se donnaient le titre pompeux de « docteurs », et rimaient, à l'usage de leurs patrons, qui ne paraissent pas en avoir été autrement charmés, d'interminables « enseignements » où la prolixité n'a d'égale que la platitude ; d'autres enfin, comme Bertran Carbonel ou Guiraut del Olivier, déposaient les fruits de leur expérience, de leurs réflexions sur la vie et les hommes dans de courtes pièces, huitains ou dizains, auxquels il ne manque, pour être

1. En novembre 1274, les Inquisiteurs de Toulouse se firent remettre par un accusé un « livre en roman » qui contenait des sirventés de Cardinal, et cet accusé leur avoua qu'il avait chanté souvent les *coplas* de la pièce de Figueira dont je viens de citer quelques vers (Coll. Doat, vol. XXV, fol. 198 et 201 ; communication de M. le chanoine J.-M. Vidal).

2. Voy. l'introduction aux *Poésies de G. Montanhagol*, publiées par J. Coulet (*Bibl. méridionale*, Foix).

de bons spécimens de poésie gnomique, qu'un peu plus d'humour ou d'atticisme.

A Toulouse même, et précisément à cette époque, un groupe de poètes que nous a fait connaître la méritoire publication de Noulet et Chabaneau[1], montrait que l'on pouvait tirer quelque chose encore des vieux genres traditionnels : s'ils négligeaient à peu près la chanson d'amour, sans doute suspecte aux rigoristes, ils essayaient de ranimer le *partimen*, la tenson, le *sirventés*, la pastourelle, ici faisant assaut de subtilité scolastique, là daubant sur les travers de leurs contemporains, sans s'interdire même certaines grivoiseries énormes dont l'Église, au fond, ne s'est jamais beaucoup offusquée.

Pourquoi les premiers membres du Consistoire ou leurs clients ne suivirent-ils pas cet exemple, en s'adonnant à une poésie d'une envergure médiocre, il est vrai, mais relativement souple et variée? Cela tient, je crois, à leur condition même, aux préjugés, au défaut d'initiative, à la médiocre ouverture d'esprit qui en était la conséquence. Tout ce que nous savons de la plupart d'entre eux — et c'est trop peu en vérité — c'est qu'ils appartenaient à la bourgeoisie ou au commerce : dans la liste des sept « maîtres » de 1323, nous trouvons deux changeurs, deux marchands, un bourgeois et un notaire; seul, Bernart de Panassac, nommé le premier, appartenait à la petite noblesse, à cette noblesse râpée de Gascogne, qui tirait le plus clair de ses revenus du brigandage à main armée[2]. Ces braves gens ne possédaient qu'une très médiocre culture : ils ignoraient l'antiquité, dont l'étude tenait peu de place dans l'enseignement, essentiellement juridique et théologique, de la jeune Université de Toulouse; ils n'ignoraient pas moins, et cela est plus grave, ces « bons et anciens troubadours » dont ils affectent de se réclamer : parmi les innombrables citations

1. *Deux manuscrits provençaux du quatorzième siècle*, Montpellier et Paris, 1888. C'est la publication intégrale du manuscrit dont j'ai parlé plus haut.

2. C'est ce qui résulte d'un curieux document que vient de découvrir M. Antoine Thomas, et qui sera prochainement publié et commenté par lui dans les *Annales du Midi*.

dont leur code poétique est émaillé, on n'en trouve pas une seule des vrais maîtres de l'art, Bernart de Ventadour, Arnaut Daniel ou Giraut de Borneil.

La médiocrité de leur condition sociale devait aussi leur inspirer une singulière timidité : comme ils devaient se sentir petits en face du pouvoir civil et de ces autres pouvoirs, maîtres du premier et autrement redoutables pour eux, ceux de l'Université et de l'Église! Aussi les voyons-nous, dès que leur pensée s'exprime, terriblement préoccupés d'en prévenir les rigueurs. Ils se tiennent avec eux en une constante communication, qui ne pouvait aboutir, en face de tels associés, qu'à une étroite dépendance. Il est bien probable que de bonne heure le clergé et l'Université fournirent au Consistoire de nombreux membres; ce qui est certain du moins, c'est que ce fut dans ces deux grands corps que celui-ci chercha des appuis et des guides. Quand Molinier rédigea, en 1355, le code dont je viens de parler, les célèbres *Leys d'Amors*, il dut en soumettre l'ébauche à un tribunal chargé d'en contrôler l'orthodoxie : avec quelle componction il s'incline devant ces docteurs, « fleuves de toute science, colonnes de toute étude »! Or, parmi eux, qui voyons-nous figurer, avec un médecin et de nombreux juristes? Rien moins que le vicaire général de Toulouse et le grand inquisiteur en personne,

En theulogia mestre mot excellen
Enquiridor de tot crim herejal[1].

et le principal collaborateur de Molinier, Barthélemi Marc, était, en même temps que professeur de droit civil à Toulouse, chanoine de Bayeux[2].

Pour désarmer de pareils juges, que ne fit pas le Consistoire? Il n'alla pas sans doute jusqu'à bannir des concours les œuvres consacrées à l'amour profane, mais il voulut que cet amour

1. Chabaneau, *Origine et établissement de l'Académie des Jeux Floraux*, p. 14 (Extrait de l'*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, X, 177 ss.).
2. Voy. l'article de M. A. Thomas dans *Romania*, XLI, 418.

fût toujours irréprochablement pur dans ses aspirations et réservé dans son expression : « Si le trouveur chante une femme non mariée et lui exprime son amour, que ce soit pour la disposer à devenir son épouse, ou pour induire quelque autre homme, par la diffusion de ses mérites, à la rechercher en mariage. Si elle est déjà mariée, que ce soit pour célébrer ses vertus et bonnes mœurs, et en répandre la renommée[1]. » Jamais le prix ne doit être décerné à une poésie qui chanterait un amour déshonnête, et si l'ambiguité de l'expression donne lieu à quelque doute, l'auteur devra témoigner par serment de la pureté de ses intentions. Au reste, la poésie profane sera toujours tenue comme inférieure à la poésie sacrée : à mérite égal, c'est celle-ci qui devra être préférée. Quoi d'étonnant que l'amour terrestre tienne si peu de place dans notre recueil? Quatre pièces tout au plus semblent lui être consacrées : je dis « semblent », car les expressions sont si vagues que l'on peut hésiter : les auteurs s'arrangeaient évidemment pour pouvoir, en cas de contestation, affirmer que la dame de leurs pensées n'était autre que la Reine du ciel[2].

Voilà assurément des sacrifices considérables, dont les premiers mainteneurs n'aperçurent peut-être pas toute la portée. Ils pensaient, sans doute, que le dogme et la morale, avec l'éloge du roi, sont les sujets les plus propres à inspirer les poètes; ou plutôt ils se persuadaient que le sujet en poésie n'est rien, et la forme tout. « L'entendement le plus obtus, écrit gravement Molinier, peut arriver à composer des vers : il suffit pour cela d'assembler des rimes; on cherche ensuite à quelle bonne sentence on pourra les appliquer[3]. » On s'éton-

1. *Las Leys d'Amors*, éd. Gatien-Arnoult, t. III, p. 124.

2. La question s'était posée à propos d'une chanson de Bernart de Panassac, la seule qui nous ait été conservée. Raimon de Cornet la trancha dans une « glose », où il prétendit démontrer que cette pièce, quoique *semlan al temporal*, était bien et dûment *espirital* (*Deux manuscrits*, p. 56). On pourrait, sans trop torturer le texte, fournir la même démonstration à propos de la plupart des pièces que je viens de rappeler (nos XXXVI, LVI, LXIV de mon édition).

3. *Las Leys d'Amors*, t. III, p. 378. J'ai déjà cité ce texte, et quelques autres non moins suggestifs, dans mon étude sur « Une Académie six fois séculaire :

nera peut-être un peu moins maintenant de ne voir figurer parmi les sept « maîtres » aucun des poètes de la région toulousaine doués alors d'un certain talent, et qui perpétuaient en quelque mesure la tradition des « bons et anciens troubadours » : qu'eussent-ils été faire chez ces naïfs fabricants de bouts-rimés?

Naïfs, certes, et plus timorés, ce semble, qu'il n'était nécessaire : on a beau se représenter l'Inquisition comme un tribunal farouche, prêt à réprimer les moindres écarts de pensée, on se persuadera difficilement qu'elle ait poussé si loin ses exigences, à une époque où l'hérésie n'était vraiment plus à craindre. J'aime mieux croire que nos bons bourgeois toulousains ont fait du zèle et se sont montrés plus royalistes que le roi : la chose, dans l'histoire du Midi, ne serait pas sans exemple.

## II

C'était donc une partie vraiment difficile que jouaient les candidats aux fleurs de mai. Cette partie, l'ont-ils gagnée, et s'il n'en est pas ainsi, pourquoi l'ont-ils perdue?

En admettant que la chanson à la Vierge soit un genre littéraire — et nous sommes bien forcés de l'admettre — c'est, sans doute, un des plus difficiles qui existent. Même au douzième et au treizième siècles, alors que la dévotion à Marie était dans toute sa fraîcheur, ils sont bien rares ceux qui y ont brillé. Il faut pour cela la tendresse débordante d'un François d'Assise, l'exaltation mystique d'une sainte Thérèse, la fertile et souriante imagination d'un François de Sales, ou — car tout s'imite — cette singulière souplesse de talent, qui valut en notre siècle à des incrédules notoires, Henri Rochefort, par exemple, de cueillir aux Jeux Floraux le Lis d'argent; or, de

les Jeux Floraux de Toulouse », dans la *Revue Bleue* des 4, 11 et 18 octobre 1913.

tout cela, rien ne se rencontra chez nos lauréats : il serait vraiment injuste de leur en faire un reproche.

Dans les rimes qu'ils ont péniblement assemblées, on ne trouve donc ni émotion sincère, ni réel sentiment poétique : ils énumèrent les vertus de la Vierge, lui rappellent son histoire, implorent son intercession ; mais surtout — et c'est là une matière inépuisable — ils se répandent en invocations, copient les Litanies, en négligeant au reste quelques-unes des plus brillantes de ces gemmes orientales : « Chambre d'honneur, Vaisseau de joie, Fleur odorante, Voile de mer, Rosée tombante, Aigle royale », etc. : voilà ce qui remplit la pauvre rapsodie qui, en 1355, valut la Violette à Maître Austorc de Galhac, docteur ès lois, auquel en cette même année Molinier exprime sa reconnaissance pour les précieux conseils qu'il lui a prodigués[1].

Les « danses de Notre-Dame » sont d'une rare platitude, mais ne trahissent du moins aucune prétention. Il n'en va pas de même des chansons, dont les auteurs, conscients de la noblesse du genre, font vers le sublime de grotesques efforts : souvent, en effet, ils n'aboutissent qu'à un galimatias lamentable et intraduisible. Noulet a dû, neuf fois sur dix, se contenter d'un simple mot à mot, et je me suis décidé à faire comme lui : au lecteur de se creuser la cervelle, s'il juge que la chose en vaille la peine.

Ce galimatias (je ne trouve vraiment pas d'autre mot) provient, en général, non pas de la subtilité de la pensée, car nos auteurs n'y visent guère, mais des raffinements de versification et de style qui ont pour eux un autre intérêt. Austorc de Galhac nous avertit que sa chanson est « rétrogradée », c'est-à-dire, j'imagine, que chaque couplet peut se lire en commençant par la fin. Un autre s'impose la contrainte des rimes « dérivatives » ou « grammaticales », qui associent le masculin et le féminin, le simple et le composé, etc. Il ne lui échappe pas sans doute qu'il se condamne par là à de perpétuelles tautolo-

1. Chabaneau, *op. cit.*, p. 14.

gies, à un impatientant piétinement sur place. Mais il n'en a cure, ou plutôt il s'applique de tout cœur à ces gentillesses; et il a raison, car ce sont elles qui emportaient les prix : la pièce en question fut couronnée en 1323 : notre homme est en effet cet Arnaut Vidal, le premier, dans l'ordre du temps, de tous les lauréats! A tout seigneur, tout honneur : Voici deux de ses strophes :

Vierge, sans pareille de plaisance, — pour notre amour vous fûtes plaisante — à Dieu, si bien qu'il prit en vous naissance, — d'où ensuite, pour nous, il fut naissant. — Humblement — je vous prie que vous me soyez garant, — et que vous me portiez telle garantie — que j'aille là, sans défaillance, — où joie n'est point défaillante, — car, de cœur, je suis croyant.

Vierge, une joie me conforte — toujours d'amoureux confort : — c'est que par la virginale porte, — Dieu entra dans votre port, — grâce à quoi arrachés — nous sommes tous à la durable mort : — car notre vie était morte, — parce qu'Adam suivit une voie tortueuse — en mangeant du fruit à grand tort; — mais en vous je mets mon réconfort — avec un espoir qui me réconforte...

Le lecteur doit maintenant être édifié, et il me pardonnera, sans doute, de ne pas insister sur ce genre dont je viens de lui présenter le chef-d'œuvre.

Parfois des gens graves, théologiens ou juristes, ne dédaignaient pas de concourir, comme s'ils eussent voulu donner le ton : ils mettaient en vers leur plus beau sermon, leur leçon la plus triomphante : le carme Jean Salvet fait, en 1466, une homélie sur la Passion (XIX); Antoine de Jaunhac, « recteur » de Saint-Sernin, entreprend d'expliquer, ni plus ni moins, les mystères de la consécration et de la présence réelle (XXX.) Que Jésus-Christ puisse être à la fois présent en mille lieux sous les espèces de l'hostie, cela, à l'en croire, n'a rien de bien troublant : le cri sorti d'une seule bouche est bien entendu d'un millier d'oreilles; une seule image, réfléchie dans le miroir, peut être perçue par un millier d'yeux ; enfin saint Front, cela est bien connu, ne célébrait-il pas la messe dans sa cathédrale de Périgueux au moment même où il assistait à Tarascon aux obsèques de sainte Marthe?

Les laïques, à leur tour, se piquaient d'honneur, et, jaloux d'en remontrer à leur curé, mettaient à la portée de tous les

plus épineuses questions de la théologie, à grand renfort de métaphores et de « figures ». Comme tant d'autres, en effet, avant et après eux, comme un de leurs quasi-contemporains, qui eût pu leur donner en ce genre de bonnes leçons, ils tentent de masquer l'austère nudité de la doctrine

Sotto il velame de gli versi strani.

Mais, hélas ! que les images sont étranges, que le voile est épais ! Qu'est-ce que cet arbre où Jésus-Christ a fait une greffe divine et sur lequel a séché le fruit de la Vierge ? Aucun doute qu'il ne s'agisse de la croix, dont l'auteur[1] entend, au reste, solenniser la fête (le concours avait lieu le 3 mai); mais pourquoi nous montre-t-il les patriarches, que nous avions toujours cru relégués dans les limbes, attendant la venue du Sauveur juchés sur les branches du dit arbre, « pareils à des oiseaux bien chantants » (VII)? Antoine Crusa, simple bachelier ès lois, s'empêtre encore plus complètement dans une comparaison entre le Paradis terrestre et la Vierge (XXII) : le plus bel arbre de ce verger, c'est l'arbre de vie, dont sourd une fontaine de grâce, et dans lequel Jésus-Christ élut domicile : c'est donc la Vierge elle-même. Quelle n'est point notre surprise de voir que les autres arbres sont ses vertus? Mais la palme, en ce genre amphigourique, appartient à un autre bachelier ès lois, Bertran Brossa (XLI) : il ne lui faut pas moins de deux strophes pour dessiner son rébus : nous voyons d'abord apparaître de « bons ouvriers » qui, après avoir bêché avec soin une vigne, vendangent et foulent le raisin; puis viennent quatre seigneurs qui mettent la précieuse liqueur en dix tonneaux, qu'ils font descendre au cellier par quatre belles filles; mais ils se ravisent et en font remonter une partie par quatre compagnons qui vont la débiter dans le voisinage; le reste est distribué libéralement par quatre « personnages », au nom du propriétaire, à quiconque se présente humblement. La vigne, c'est la Trinité, et le raisin, Jésus-Christ; les bons

1. Arnaut Donat, licencié en lois.

ouvriers, ce sont d'abord les Apôtres; ce sont eux, du moins, qui ont bêché le terrain ; quant aux vendangeurs, c'étaient, paraît-il, les Juifs, qui ont mis au pressoir le corps du Sauveur. C'est cette opération qui fournit le vin de la bonne doctrine, réparti dans les tonneaux des dix commandements par les saints qui nous les expliquent (mais pourquoi ne sont-ils que quatre?) et mis en cave par les quatre vertus cardinales. Ceux qui en colportent une partie sont les quatre évangélistes, et quant aux quatre « personnages » qui distribuent le restant, ce sont de nobles dames appelées Confession, Contrition, Ferme-Propos et Satisfaction. Voilà le chef-d'œuvre qui, en 1461, fut jugé digne de l'Églantine.

## III

Mais tous les concurrents n'ont point, grâce à Dieu, de si hautes ambitions. Beaucoup se contentent de chanter les faits du jour, soit qu'ils s'aventurent sur le terrain de la politique générale, soit qu'ils limitent leur horizon à celui de leur pays ou de leur ville[1]. Un certain nombre de pièces sont consacrées, à partir de 1453 surtout, aux projets de croisade contre le Turc. Béranger de l'Hospital (XXIII, 1471), dans une pièce qui a vraiment de l'allure, après avoir montré le sultan ravissant à la chrétienté l'Asie et l'Égypte, l'Asie-Mineure et la Grèce, le voit déjà, comme dans les chansons de geste, forçant Rome, massacrant papes et cardinaux, faisant manger ses chevaux sur l'autel de saint Pierre. Où donc es-tu, puissant Charlemagne? Et il adjure de l'imiter celui de ses successeurs qui, certes, en avait le moins envie. Dès 1450, l'étudiant Jean Delpech avait adressé le même appel à Charles VII, qu'il se représentait traversant mers et continents, l'empereur à ses

1. Si l'on désire une explication plus précise des allusions historiques, on pourra recourir aux notes de mon édition.

côtés, guidant à la victoire Espagnols et Anglais, et remettant enfin Jérusalem dans la droite voie (XXXII).

Nos rimeurs comprennent fort bien que ce qui fait la faiblesse de la chrétienté, ce sont les rivalités mesquines, les ambitions locales ou personnelles : ils s'épuisent en adjurations à l'adresse des princes divisés (XI). Les discordes semblent-elles se calmer, ce sont d'enthousiastes félicitations au pontife qui a su « accorder les princes » et « rendre chacun content »; au roi Ferdinand de Naples qui va se faire « chef et gouverneur » de la chrétienté; au roi Louis qui ne saurait manquer de les suivre. Le Turc n'a qu'à se bien tenir !

Ah! fier dragon! ah! couleuvre sauvage, — cœur de serpent, de sa nature meurtrier, — Turc rénégat, cœur inhumain, — diable damné, tigre perfide, menteur, — plus tu ne rompras le chemin véridique; — maintenant ta gent païenne viendra à mort, — et de grand deuil ton cœur farouche crèvera — et la sainte foi chrétienne fleurira.

C'est pourquoi menons tous joyeuse vie, — réjouissons-nous et de joie chantons; — notre loi opprimée a eu secours, — d'où toujours plus plaisir et consolation nous aurons.

Le bon Jésus dévotement louons, — car il a voulu de nous avoir mémoire; — et, tous inclinés, de bon cœur le prions — qu'il veuille donner au Saint-Père victoire[1].

Vains espoirs ! Les princes, après avoir fait de belles promesses, recommençaient à se quereller, et il ne restait à nos poètes d'autre consolation que de comparer le sultan à l'Antéchrist, à la fois ours et lion, serpent et léopard, d'autre ressource que d'invoquer contre lui l'archange saint Michel, armé de son dard flamboyant (XVIII).

Ces diverses pièces témoignent d'un sens bien faible de la réalité, d'une connaissance médiocre des faits; elles n'étaient, j'imagine, que l'écho des exhortations ou des diatribes retentissant du haut des chaires : comme leurs prédécesseurs des

1. XXIV : *Pastorela consolan Crestiandat contra lo Turc*, par Bérenger de l'Hospital. Dans cette pièce, qui forme la contre-partie de celle que j'ai analysée plus haut, l'auteur célèbre la ligue qui, en 1470, s'était formée entre les princes italiens à l'instigation de Paul II; mais leur enthousiasme était beaucoup moins vif qu'il se le représente, et l'adhésion du roi de France à la ligue était des plus problématiques.

douzième et treizième siècles, les poètes bourgeois du quinzième se faisaient volontiers les auxiliaires bénévoles des prédicateurs; sans mettre en doute leur sincérité, il est permis de penser qu'ils ne dédaignaient pas ce moyen de se concilier les bonnes grâces de l'Église.

Les pièces qu'ils consacrent à l'histoire nationale sont plus nombreuses et plus intéressantes; ce qui est intéressant surtout, c'est de constater qu'ils ont choisi, pour les célébrer, quelques événements vraiment considérables, et qu'ils en ont compris l'importance. Ce fut en 1435 un triomphe de notre diplomatie et un coup sensible porté à la puissance anglaise que ce traité d'Arras, qui détachait le puissant duc de Bourgogne du parti de l'étranger et le réconciliait avec la France. Martin de Mons le comprend et l'explique assez bien (XXVIII). Il félicite les cardinaux qui ont apporté au roi l'appui moral du concile de Bâle; il exulte à la pensée que les Anglais vont enfin, et pour toujours, rentrer dans leur île :

Maintenant il est temps que le Roi d'Angleterre — renonce à sa vaine revendication, — puisque notre Roi Charles, très excellent, — a été montré par Dieu comme seigneur de la terre; — s'ils ne s'en vont, ses Anglais, ils perdront tout, jusqu'à la ferrure.

L'orgueil de l'Anglais est tourné en malheur — par nos gens, qui tôt l'ont abaissé. — Miracle grand nous a été montré par Dieu : — avec franc vouloir ne convient pas découragement. — Dorénavant il ne faut plus dard ni lance, — depuis que Dieu s'est mis de notre côté, — qui a ôté l'orgueil au venimeux léopard[1], — qui si longtemps nous a causé dommage.

En s'imaginant que les Anglais allaient déguerpir de plein gré, notre bon marchand de la rue Malcousinat se faisait quelques illusions : il y fallut encore quelques vigoureuses campagnes et la vaillante ténacité des Dunois et des Xaintrailles. L'écho de leurs succès retentissait joyeusement à Toulouse, où leurs étapes victorieuses étaient saluées de dithyrambes, qu'on voudrait plus dignes du sujet. En 1450, l'étudiant Jean Delpech, déjà nommé, célébrait, quinze jours après l'événement,

1. Ce vers paraît avoir eu du succès; nous allons le retrouver un peu plus loin dans une pièce composée vingt ans après celle-ci.

la bataille de Formigny, qui nous assurait la possession de la Normandie. Après la Normandie, la Guyenne (XXXII). L'année suivante, Raimon Valade, greffier du Consistoire, prenait pour sujet la défaite infligée à la garnison anglaise de Bordeaux par « Mossen d'Orval » et prédisait la prochaine « recouvrance » de toute la province (IX). Dans une fière apostrophe, où on a plaisir à relever quelques vers bien frappés, il signifiait son congé au roi d'Angleterre :

Votre pouvoir n'est point suffisant pour engager la lutte — contre le roi franc; il a ce bonheur — que Dieu s'est totalement vers lui retourné, — et c'est pourquoi nous ne vous prisons la valeur d'une paille; — et ceci tout clairement à chacun se démontre — par grand effet et rapport véridique; — vu que l'on fait vos gens chaque jour nôtres : — car Dieu le veut et bon droit le requièrt.

Donc, ne veuillez guerroyer nuit ni jour — avec le Roi franc, ni commencer débat, — car, à la fin, vous abaisseriez votre état, — comme il vous apparaît du fait de Normandie; — vu qu'en peu de temps il en a fait la conquête, — vous craignant moins qu'un simple écuyer : — en semblables faits il est personne fort preste : — car Dieu le veut et bon droit le requiert.

Au-dessus de tous les Rois de cette présente vie — il est renommé comme le plus vaillant; — expert aux armes, il est pourvu de subtiles inventions, ce qui est chose infinie; — c'est pourquoi, en tout, que chacun le serve — de bon vouloir, et n'y plaigne point denier, — vertueusement, sans s'ébahir : — car Dieu le veut et bon droit le requiert.

Onze ans plus tard, à l'avènement du nouveau roi, Thomas Louis rappelait encore cette conquête (XVI) et signifiait aux Anglais que tout était bien fini, qu'ils n'avaient rien à espérer du changement de règne, et que le mieux pour eux serait de se résigner à une paix dont tout le monde avait grand besoin :

O perfide Anglais, vous n'avez plus où faire abri — de par deçà, ni rive, ni place; — de toutes parts la porte est barrée, — comme à chacun il est manifeste et public. — Demeurez donc totalement confus, — car je vois le bon droit être de notre côté, — qui a ôté l'orgueil au venimeux léopard, — mis en tel état qu'il ne peut plus bouger.

Par le très haut Roi Louis, très catholique, — paix générale sera partout affermie, — en continuant la voie commencée — de bonne paix, et que nous soyons tous amis. — Très grand profit chacun y trouvera, — car je vois le bon droit être de notre côté, — qui a ôté l'orgueil au venimeux léopard, — lui démontrant clairement son abus.

Il est vraiment fâcheux que de pareils accents n'aient pas retenti vingt ans plus tôt, et que la Pucelle, si lamentablement

ignorée des poètes du Nord, n'ait pas trouvé son premier chantre dans ce Midi qui lui fournissait de si vaillants compagnons d'armes.

C'est peut-être qu'alors Toulouse était moins étroitement acquise à la cause française; mais à partir du milieu du siècle, son dévouement au pouvoir royal fut absolu : elle en était alors, en face de Bordeaux, ville encore à demi-anglaise, le plus ferme soutien; elle en a conscience; elle s'en fait gloire et entend bien en tirer quelque profit : car aux hymnes cent fois entonnés en l'honneur du roi, se mêlent des requêtes plus ou moins discrètement présentées :

C'est pourquoi je vous prie autant que je le puis et vous requiers, — et tous ensemble, de bon cœur, nous vous prions, — Prince très haut, comme de cœur nous vous aimons, — que promptement vous accomplissiez le miracle; — car, ensuite, très fermement j'espère — que vous voudrez savoir qui est bon et loyal à cette heure, — et qui vous a fait dès lors très bon appui; — et vous trouverez comment vous a servi Toulouse.

Toulouse qui a agi de tout temps comme loyale épouse : — car pour aucune calamité elle n'a détourné son regard, — ni jamais penché vers le mauvais parti; — de quoi elle a mérité que vous la rendiez joyeuse, — comme Roi de France, en lui donnant franchise : — en rien elle ne veut meilleure richesse; — faites-le en réparant ce qui se perd et s'en va. (XXXII.)

Ce qu'elle demande au roi, ce sont moins des « franchises » qu'un allègement de ses charges, sous lesquelles elle succombait, comme le reste du royaume. La vie fut dure aux Toulousains du quinzième siècle; sur eux les calamités s'abattaient : la peste, la famine, qui en dix ans fit périr le tiers des habitants, les crues de la Garonne, moins fréquentes et moins redoutées que celles de la taille; en 1463, ce fut un incendie, qui dévora, dit-on, les trois quarts de la ville; puis, constamment, l'insécurité des routes, la rapacité des gens de loi, les concussions des fonctionnaires :

En foc soven, ez am mortalitatz,
Talhas, empaus, de viures falhimens,
Et d'autres mals que venon sobdamens.
(XI, 38-40.)

Contre tous ces maux, la royauté apparaissait comme une Providence qu'on ne se lassait pas d'invoquer. Le troupeau

était, sans que le maître s'en doutât, la proie de mauvais bergers :

Ils sont devenus loups dedans et aussi dehors : — chacun d'eux dévore tout le bétail, — jusqu'à ce qu'enfin ils l'ont tout consumé; — de tous côtés au loin se peut ouïr le cri — de la perte de ce bétail mangé; — tout le capital et gain s'en est allé; — encore plus : ils ont emporté les peaux!

Que le grand aigle royal voie mes dires, — pour qu'il donne aux méchants discipline — et de bien faire à tous autres doctrine, — comme étant des malades le médecin principal. (XXV, 1472.)

Le roi faisait-il — cela arrivait souvent, surtout aux changements de règne — une hécatombe de fonctionnaires? Le bon peuple pensait que ses plaintes avaient été entendues, et il applaudissait de confiance. L'administration apparaît à Jean Recaut (XXXVII, 1462) comme une harpe où tous les tons sont en désaccord; mais arrive le roi, accordeur expert, qui, « avec ses clefs, tourne les chevilles, déplace, allonge, rétrécit, ou rompt maintes cordes »... L'instrument allait-il être désormais d'une docilité et d'une justesse parfaites? On l'espérait; du moins pendant quelque temps.

Ce qu'on demande avec le plus d'insistance à ce dispensateur de toutes les grâces, c'est une réduction des impôts :

Roi des Francs, grandement authentique, — si de tant de charges une partie est ôtée, — la pauvre gent criera, alors : — Vive toujours Louis le magnifique!

Une fois du moins — une fois n'est pas coutume — après l'incendie de 1463, Louis XI crut pouvoir y consentir et exempta Toulouse de toutes tailles, pour cent ans. La joie fut à son comble, est-il besoin de le dire? Puis, il était venu lui-même, le gracieux roi, visiter sa « bonne ville »; il y avait séjourné près de deux mois, se montrant familier avec tous; il n'en fallait pas plus pour déchaîner l'enthousiasme : il semblait que l'attouchement des mains royales dût guérir tous les maux, comme les écrouelles.

Je n'insisterai pas sur les pièces qu'on pourrait grouper sous la rubrique « chronique locale »; sur la dureté des temps et celle des hommes abondent des jérémiades, d'un caractère

trop général pour avoir un grand intérêt. Je n'insisterai que sur deux pièces qui sont vraiment de curieux documents d'histoire : la première (XXXVIII), par Hélias de Solier, bachelier ès lois et en médecine, est un « sirventés lamentatif et confortatif » sur le fameux incendie qui dévora tout un quartier, de la rue Sesquières à la Garonne; aucun annaliste ne nous en a conservé une description plus émue ni plus émouvante[1] :

D'où peut sortir cette grande détresse, — qui tant de gens a dépourvus? — Autre plus dure jamais ne fut ouïe. — Je ne sais personne qui pût effacer — en cent ans, sa grande rigueur — par grand pouvoir, ni sût réparer — le dommage qui, en deux jours, fut commis.

A tous il donna alors mauvaise soirée, — le méchant feu, et très cruel désastre : — des vents discourtois le portaient par l'air; — clochers, maisons, ni les grands murs épais — ne l'ont empêché de faire partout passage : — ni eau, ni vin, ni engin, ni même tranchée, — n'y aida en chose qui valût.

Vous pouvez penser le très grand vacarme — qui était, alors, dans tous les coins de la ville, — de plaintes et de cris, de toscins et de cloches, — de femmes, d'enfants, chacun d'angoisse plein. — De cet esclandre et mauvaise tempête — le seul ouïr est chose déshonnête — et chose épouvantable est le dommage qui s'y produisit.

Il est si grand, qu'estimer il ne se pourrait; — jamais feu ne fut vu être si sauvage, — si tenace, volant, faisant dommage; — car, tout à la fois, comme cruel et discourtois, — trois cents maisons il brûlait, et de plus — les arbres verts. Chacun perdait, à sa vue, — de tous ses biens trois parts sur cinq.

Non moins poignante, sous une forme plus fruste, est la complainte « abécédaire » de Martin de Mons sur la grande famine de 1433, l'année « où le carton de blé valait seize écus d'or », année où l'on vit tant de misères et tant de désordres, car les miséreux, mêlés aux malandrins, se livrèrent aux pires excès : ces scènes de désolation, sur lesquelles l'histoire est restée complètement muette, sont ici peintes au vif[2] :

Avec douleur, plein de tristesse, — je veux chanter par affliction, — voyant la cruelle détresse — que le peuple chétif, dolent, — endure la nuit et le jour,

---

1. Il y a de cette pièce une seconde rédaction (XXXIX), en vers de huit syllabes, faite probablement pour être chantée sur un air populaire.

2. Cette pièce (LXVII) ne fut pas présentée aux concours; c'est évidemment à titre de document historique que Galhac l'a transcrite.

— car ils ne trouvent de quoi manger — par la disette qui les lie, — qui tous les fait trembler.

Je vois qu'ils mangent, comme des sauvages, — herbes d'amères saveurs, — et ils crient par les bocages, — comme pleins de toutes douleurs : — « Seigneur Dieu, miséricorde! — Envoie-nous bientôt l'été; — donne ta paix et ta concorde — à ce peuple misérable. »

Cette année, je vois de tout dépourvue — la pauvre gent, de quoi j'ai grand deuil, — car ils vendent la couverture, — le lit de plume et le drap; — ils n'ont pas la quatrième partie — de ce que loyalement cela vaut : — quand la disette sera finie, — rendez-le-leur pour leur argent.

Chacun de bon cœur devrait — faire l'aumône volontiers, — s'il veut que cela lui soit rendu, — quand viendront ses derniers jours. — Bonnes gens, faites-leur aumône — et gagnez le paradis; — donnez-leur pain ou vin ou vêtement, — afin que les malheureux se soutiennent.

D'autres vont, de porte en porte, — les aumônes demandant, — mais peu de gens les réconfortent — à cause de la disette, qui est grande. — Tandis que vous en avez facilité, — consacrez-y vos biens; — soutenez les gens besogneux, — qui sont cruellement éprouvés.

En mauvais temps, est méritoire — l'aumône, quand on la fait : — qui veut de Dieu avoir la gloire, — alors il la peut conquérir. — Seigneurs, prélats de noble condition, — bourgeois, marchands de valeur, — veuillez soutenir le peuple — qui languit en griève douleur.

La faim est cruelle, discourtoise, — et en conduit beaucoup à la mort; — seigneurs, retenez-les en vie — et veuillez leur donner réconfort; — après, vous trouverez ouverte — la porte du haut secret, — si à la pauvre gent dénuée — vous mettez votre bon dessein.

Gens qui vivez du travail des bras, — priez Dieu pour les seigneurs, — songez à la grande famine qui nous harasse; — honorez les laboureurs; — ne parlez plus le mauvais langage — dont vous avez usé il y a longtemps, — quand, dans vos grands excès, — vous criiez : *sac ça! sac ça!*

En dépit de toutes ces misères, les Toulousains aimaient leur ville, « sœur de Rome », qui leur semblait la plus belle et la plus noble du monde. Les capitouls, dans leurs longs manteaux, mi-partis de rouge et de *color escura*, leur apparaissaient comme autant de cygnes « nageant majestueusement sur un lac paisible » (il faut avouer que cette comparaison de magistrats vêtus de rouge et de noir avec les oiseaux d'une blancheur de neige, étonne quelque peu); dans leur nombre même, on voyait un heureux augure : pourquoi étaient-ils huit? Parce qu'il y avait dans la ville huit quartiers, sans doute; mais, plus sûrement encore, parce que chacun d'eux incarnait

une des huit vertus[1]... Ils étaient fiers de leur Parlement, « fondé par saint Louis »,

En loqual mes homes de gran sapiensa
Quez a totz fan justecia lialmen
Am conselh just, per molt gran excelensa,

de leur Université, cet *estudi bel*,

El qual floris de clercia la rosa,
En nos mostran la nostra ley fizel,
Canos e leys, qu'es notable joyel,

de leur Consistoire enfin, qui symbolise la Trinité elle-même, par les trois fleurs qu'il distribue aux mieux faisants :

Donan tres flors en aquest mes de may,
Alz miels dictans en ton bel parlar gay,
Graduan los en la scienza gaujosa[2].

Ne sont-ce pas déjà les accents de *La Toulousaine*, avec leur délicieuse naïveté :

Que iou soun fier de tas Academios,
Des mounumens qu'ornon nostro citat?

Ouvrons donc ce recueil de vers souvent incorrects, toujours inélégants, à la fois boursouflés et plats — tous ces défauts ont suffisamment éclaté dans les citations faites plus haut pour qu'il soit utile d'insister — ouvrons, dis-je, ce pauvre recueil sans nourrir l'espoir d'y trouver des joies esthétiques. Ouvrons-le néanmoins, car il a son prix pour l'historien des lettres et pour celui des mœurs. Nous y verrons, en effet, l'éclatante confirmation de deux faits qui ne sont pas sans intérêt.

Nous y verrons d'abord que, dès cette époque lointaine, la province suivait, et d'aussi près que possible, les modes de la capitale, c'est-à-dire que la centralisation littéraire était, si je puis dire, en avance sur la centralisation politique et administrative. Tous ces défauts, l'absence de naturel, le triomphe de

1. N° XXXV, par Bérenger de l'Hospital, étudiant, 1459.
2. N° LVIII, par le même Bérenger de l'Hospital, 1458.

l'emphase creuse, l'envahissement du jargon pédantesque, sont ceux-là même qui déprécient à nos yeux les grands « fatistes » ou doctes « rhétoriqueurs » des cours de Philippe le Bon et de Charles VII, et qui faisaient alors leur gloire, comme ils allaient faire celle des Chastellain, des Molinet, des Cretin, « souverains poètes français ». Ayons donc quelque indulgence pour ces rimeurs provinciaux qui croyaient faire merveille en copiant Paris jusque dans ses verrues.

Il n'y a là du reste que la conséquence d'un fait autrement important : si la province perd, dès lors, peu à peu, son originalité, c'est que, dès lors, elle prend une part de plus en plus large à la vie nationale. Ce sont bien les deuils et les joies de la France entière qui font vibrer les cœurs toulousains ; sous cette croûte épaisse de pédantisme, ce sont bien les préoccupations dominantes de la nation tout entière qu'il est aisé de découvrir. Et il en sera de plus en plus ainsi : ces « Recueils » poudreux que l'Académie publie depuis plus de deux siècles et qui s'alignent sur les rayons les moins visités de nos bibliothèques, contiennent sur la vie intellectuelle et morale à Toulouse depuis cette époque, sur les échos qu'y ont éveillés les grands événements de notre histoire politique ou littéraire, les renseignements les plus précieux : c'est ce que j'ai essayé de montrer ailleurs, très sommairement, par quelques exemples pris au hasard[1]. C'est une étude qui mériterait, je crois, d'être reprise et poussée plus à fond.

A. Jeanroy.

1. Dans les articles de la *Revue bleue* auxquels je me suis permis de renvoyer plus haut.

*Abbé* ALBERT *GAILLARD*
*et* JEAN *BARENNES.*

# LE ROMAN D'UN MARIN BORDELAIS

## AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

## CHAPITRE PREMIER

### ANNÉES DE GUERRE ET DE PRISON

Jacques-Alexandre de Queux[1], écuyer, chevalier, seigneur de Savigné et autres places, naquit en 1730[2], dans la petite ville d'Arvert en Saintonge[3].

Son père, messire Paul de Queux, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, seigneur de Savigné, Gorse, Lépinay et autres lieux, capitaine général garde-côtes de la principauté de Soubise, était mort jeune encore, après avoir eu vingt enfants de dame Hélène Rivière, sa femme. Et quoique quatorze d'entre eux, décédés en bas âge, reposassent dans l'église d'Arvert, où les sires de Queux possédaient leur sépulture[4], les six survivants n'en constituaient pas moins une lourde charge pour la veuve, qui n'était pas riche.

1. *Le Roman d'un marin bordelais* a été écrit par M. l'abbé Albert Gaillard, curé-doyen de Belin. Les documents qui ont servi à le composer ont été découverts, recueillis et transcrits par M. Jean Barennes, archiviste-paléographe. On peut les consulter aux *Archives départementales de la Gironde*, série E. Dossier non classé du chevalier de Queux.

2. En 1761, au moment de son mariage, il déclare être âgé de trente et un ans.

3. Actuellement commune de la Charente-Inférieure, arrond. de Marennes, cant. de La Tremblade, 2.485 habitants.

4. Mémoire contre le sieur Easme de La Croix, garde du corps, concernant le banc de la famille de Queux, dans l'église d'Arvert.

C'est la raison pour laquelle Jacques-Alexandre s'embarqua, comme officier subalterne, sur un navire qui voyageait au long cours. C'était en 1743. Le jeune marin avait à peine treize ans.

L'année suivante, il occupait un poste sur *Le Victorieux*, quand il eut la malechance d'être pris par un navire anglais et emmené prisonnier à Exceter[1]. Son âge facilita beaucoup les négociations engagées pour sa délivrance. Aussi ne tarda-t-il pas à être échangé contre un officier de rang égal[2]. Il rentra aussitôt en France.

M. de Ségur, auquel il était apparenté, lui obtint alors un emploi sur la flûte royale[3] *Le Chameau*, qui appareillait pour la Louisiane. Le navire accomplit son voyage sans incident notable; mais comme il revenait à son port d'attache et qu'il voguait déjà en face de la terre espagnole, il se heurta à une force anglaise considérable. Essayer de combattre eût été folie. Le capitaine du *Chameau* le comprit : il jeta son navire à la côte et le brûla. Quelque temps plus tard, sur des ordres venus de Paris, il employa son équipage à relever les canons qui avaient coulé avec le bateau.

Alexandre de Queux se trouvait, en décembre 1747, parmi les marins occupés à cette opération. Il rentra ensuite à Bordeaux, où nous le rencontrons au mois d'août 1748; puis il obtint un nouveau poste dans la marine royale.

Cette fois, on l'envoya à Saint-Domingue. Le jeune homme resta environ deux ans dans ce pays lointain. Il n'eut pas à le regretter, au surplus; car, parmi d'autres missions dont on le chargea, il eut la chance d'être nommé[4] commandant de deux bateaux avec lesquels il alla au Petit-Goave, pour y re-

1. Ville d'Angleterre, dans le comté de Devon, sur la rivière Ex.

2. Lettre au chevalier de Grignan, à Toulouse. — Sans indication d'année. (juillet).

3. *Flûte*, pour *fluste*, altération de *fuste* : bâtiment de guerre exclusivement réservé au transport du matériel. La *flûte* portait aussi le nom de *corvette de charge*.

4. Par MM. de Conflans et Maillard, gouverneur et intendant des îles de l'Amérique-sous-le-Vent.

lever un navire de guerre coulé à fond à l'entrée du port. Ce travail, joint aux sept ans de service déjà accomplis, lui valut le brevet de capitaine, que Louis XV lui accorda par acte du 24 novembre 1750[1].

Muni de son titre, Alexandre de Queux partit pour la France, et comme il avait besoin, pour les siens et pour lui, de ressources que le service du roi ne pouvait lui procurer, il résolut de passer dans la marine marchande. A cet effet, il se rendit à Bordeaux, où il obtint un poste de capitaine au long cours. On était alors en 1753. Le vaisseau qu'il commandait se nommait *Le Fidèle*.

Les choses marchèrent à merveille au début. Le jeune capitaine travaillait avec d'autant plus d'entrain qu'il commençait à se constituer une petite fortune. Mais un jour, sur la fin de 1755, comme *Le Fidèle* rentrait tranquillement à Bordeaux, il fut arrêté par un navire anglais, qui lui apprit en le capturant que la Grande-Bretagne était en guerre avec la France[2].

C'était la ruine pour le pauvre chevalier, qui avait mis tout son avoir sur son bateau et qui, gardé prisonnier à Plymouth[3], se trouva dans l'impossibilité de rien arracher au désastre. Au demeurant, ses armateurs n'essayèrent même pas de l'y aider.

Je suis très chagrin, lui écrivait, un an plus tard, l'un de ses frères[4], d'aprendre que tu as tout perdeu, et pas sauvés un denier. Tu me marques que tes armateur t'on estés dur, je le croix, puisqu'ils ont fait protester une lettre d'eschange que tu avais tirré sur eux. Cela me parrait un peu barbare et lache d'agir de la façon, après avoir travallier comme tu as fait pour leur intérest et retirer leur anciens fond qu'ils aveoit au Port-au-Prince[5] et S^t Marc[6].

1. Supplique à M^gr de Silouet, contrôleur général.
2. *Ibid.*
3. Port du comté de Devon, sur l'estuaire du Tamar; le plus grand port anglais après Porstmouth.
4. M. de Queux de Lagorce, qui était lui aussi, à ce moment, prisonnier des Anglais.
Sa lettre est du 1^er février 1757.
5. Capitale de la république d'Haïti, fondée en 1749.
6. Port de la république d'Haïti, à l'issue de la vallée de l'Aribonite.

Mais si les armateurs n'hésitèrent pas un instant à se montrer commerçants avant tout, d'autres agirent avec beaucoup moins d'égoïsme. C'est ainsi qu'un certain Raphaël Jacob, négociant bordelais avec qui il était en relations d'affaires, lui écrivit pour le consoler : « J'aurais du plaisir à savoir, lui disait-il entre autres choses, que malgré votre captivité vous jouissés d'une liberté à vous la faire suporter; ce qui me parait impossible dans un pays où l'on ne respire que la haine et la rage[1]. »

D'un autre côté, un ami influent, M. de Rostan, intervenait en personne auprès du ministre pour obtenir que le prisonnier fût échangé contre un marin anglais de rang égal. Cette démarche ne tarda pas à aboutir; et le 28 juillet 1757, après vingt-deux mois de captivité, M. de Queux fut remis en liberté avec son domestique nègre, Louis Neptune, moyennant la relaxance par l'amirauté française d'un sieur Richard Newton, capitaine du navire marchand *La Providence*.

A ce moment, la guerre durait toujours. M. de Queux ne pouvait donc songer encore à voyager pour le commerce. Aussi alla-t-il tout droit à Paris[2], où il obtint, dans la marine royale, un emploi de son grade : on le nomma second capitaine de l'*Apollon*, qui attendait à Rochefort le moment prochain où il partirait pour Louisbourg[3]. Ce fut en septembre 1758 que le navire leva l'ancre.

Dès que le chevalier de Queux arriva à destination, le marquis des Gouttes, amiral en chef de l'escadre française, lui ordonna de prendre le commandement « de plusieurs chalouppes et canots et de se transporter à la batterie royalle pour la démolir et y mettre le feu, afin que les ennemis ne puissent s'y loger et prendre poste ». Ce premier ordre, intelligemment exécuté, valut au jeune officier d'être mis à la tête de quatre-vingt-quatre canonniers, chargés de défendre trois batteries

1. Lettre écrite de Bordeaux, en date du 4 novembre 1756.

2. Lettre de Raphaël Jacob, en date du 3 septembre 1757. — M. de Queux logeait chez Mme Leloir, rue de Laplanche, faubourg Saint-Germain.

3. Ville de la Nouvelle-Écosse (Canada), dans l'île de Cap-Breton.

qui commandaient l'entrée de Louisbourg[1]. Il s'y conduisit avec vaillance[2], sans pouvoir toutefois répondre au feu de l'ennemi aussi vigoureusement qu'il l'aurait voulu. Nous en avons la preuve dans une jolie lettre, de tournure bien française, par laquelle le chevalier de Drucour, son chef, répondit à ses plaintes sur le manque de munitions.

Je ne doute pas, monsieur, que vous ne soyés très mortifié de ne pas pouvoir riposter au feu que la battrie du Fanal vous fait; mais à l'impossible nul n'est tenu. L'on m'a marqué du fort de l'Illot qu'il n'y avait plus que 140 boulets de trente-six; ce qui n'est pas trop à beaucoup près pour faire feu sur un vaisseau ou deux qui viendraient s'embosser (par) le travers de l'île Verte. Je vais me retourner du côté des vaisseaux qui ont du trente-six[3]; mais ce sera particulièrement pour garnir la battrie d'au moins vingt coups par canons. Et si nous pouvons avoir du surplus, ce sera pour vos menus plaisirs.

Je connais, monsieur, toute votre bonne volonté; et il ne tiendra pas à moi que le ministre n'y ait égard, je vous prie de le croire, ayant l'honneur d'être très parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'héroïsme de nos marins ne devait pas, pour cette fois, leur valoir le succès. En vain se décida-t-on à couler l'*Apollon*, pour fermer l'entrée du port, les ennemis finirent par s'emparer de Louisbourg; et le chevalier de Queux, fait prisonnier avec ses camarades, fut conduit, au mois d'octobre 1758, dans la petite ville d'Andover[4], où on l'interna. Il y demeura captif jusqu'en février 1759; puis il obtint l'autorisation de rentrer en France sur parole.

1. Acte de nomination par M. de Drucour, capitaine des vaisseaux du Roi, gouverneur de l'île royale Saint-Jean et dépendances.

2. Lettre du chevalier de Voutron à M. Berryer, ministre de la Marine, 14 mars 1759; — et certificat du chevalier de Drucour, délivré à Andover le 18 février 1759.

3. Anciennement — et cet usage a duré presque jusqu'à nos jours — on distinguait les canons, non point par la grandeur de leur calibre en millimètres, comme on le fait aujourd'hui, mais par le nombre de livres que pesaient leurs projectiles. C'est ainsi que l'on disait : une pièce de 4, de 36, de 48, suivant que le boulet pesait 4, 36 ou 48 livres. De nos jours, on dit : une pièce de 75, de 100, de 240, suivant que le calibre du canon mesure 75, 100 ou 240 millimètres.

4. Ville d'Angleterre, située sur la petite rivière de l'Anton. Elle fait partie du comté de Hampshire, dont le chef-lieu est Southampton.

Alexandre de Queux accepta; mais, dès ce jour, il ne se donna plus de cesse qu'il n'eût obtenu d'être échangé contre un officier anglais. On comprend la peine qu'il dut y prendre en jetant simplement un regard sur la liste des principales personnes auprès de qui il dut solliciter. En effet, outre ses anciens chefs de Louisbourg : MM. de Drucour, de La Houillière et des Gouttes; outre ses cousins et protecteurs : le marquis et le vicomte de Ségur, il visita encore la princesse de Conty, le maréchal de Conflans, l'intendant Bertier de Sauvigny, le marquis de Montalembert, M. Gilly, directeur de la Compagnie des Indes, le ministre de la marine Berryer, le sieur Accaron, premier commis de la marine, le vicomte de Bouville, qui commandait la marine à Dunkerque, l'ingénieur en chef Franquet, le prince de Crouy, et M. de Quélen, écuyer de main de S. A. S. Mme la princesse de Conty.

Mais sans doute ce qu'il réclamait était bien difficile à obtenir, car, après de si multiples supplications, il en restait toujours au même point. Et il fallut la paix pour lui rendre officiellement sa liberté[1].

## CHAPITRE II

### A SAINT-DOMINGUE

Lorsque M. de Queux passa dans la marine marchande, au cours de l'an 1750, il commença par faire deux voyages à Saint-Domingue, en qualité de second. Puis, ce stage terminé, il devint, en 1753, capitaine du *Fidèle,* gros bateau bordelais armé de dix canons et aménagé pour transporter trois cents tonneaux de marchandises. Le nouveau commandant avait

1. La guerre de Sept ans, soutenue par la France, l'Autriche, la Russie et la Suède contre la Prusse alliée à l'Angleterre, se termina en 1763 par le désastreux traité de Paris, qui nous fit perdre le Canada, le Sénégal, l'Inde, Minorque, plusieurs îles des Antilles et l'île du Cap-Breton.

sous ses ordres : 7 officiers mariniers, 4 officiers non mariniers, 7 matelots, 8 novices et 4 mousses[1]. Il alla encore à Saint-Domingue deux fois; puis la guerre vint arrêter son activité commerciale. Et c'est seulement après une interruption de huit ans[2] qu'il put reprendre ses pérégrinations d'affaires. Dès lors, rien ne devait plus entraver la carrière qu'il s'était choisie.

Il commanda, l'un après l'autre, deux navires bordelais : *Le Faucon* et *Les Menechmes*, avec lesquels il fit, sans se lasser jamais, la navette entre Bordeaux et Saint-Domingue ou *vice versa*. Raconter ces voyages dans le détail serait évidemment fastidieux, car le récit ne présenterait guère qu'un amas forcé de répétitions. Toutefois, il vaut la peine d'en dire un mot[3].

Saint-Domingue était, à cette époque, le grand débouché du commerce girondin. Or, par ce que faisait Alexandre de Queux, nous pourrons voir, de façon assez précise, sur quelles bases le négoce bordelais organisait ses affaires avec les colonies. Évidemment notre chevalier et ses armateurs agissaient d'après les usages en cours. D'eux à leurs collègues, il ne pouvait y avoir que des variations de détail.

Et d'abord, dans quelles conditions pécuniaires un capitaine prenait-il le commandement d'un navire? Nous le savons pour M. de Queux. Voici les avantages qu'il obtint et les obligations auxquelles il se soumit, quand il s'embarqua sur le *Faucon* :

Nous sous signés sommes convenus de ce qui suit, savoir :

Que moy, Pierre Fesquet, négotiant à Bordeaux ay accordé monsieur chevallier Dequeux, pour commander le sinaud *Le Faucon*, de ce

1. Arch. dép. de la Gironde. Amirauté. 6 B. 404 et 101.

2. De 1755 à 1763. — Nous avons raconté, au chapitre premier, l'existence de M. de Queux durant cette période.

3. Le chevalier de Queux était, à coup sûr, un homme d'ordre. Il conservait, en effet, avec grand soin tous les papiers qu'il recevait : lettres, notes, jusqu'aux simples billets. — En outre, il paraît ne s'être jamais hasardé à écrire une ligne, si banale fût-elle, sans avoir d'abord rédigé un brouillon. Et tous ces brouillons, qu'il gardait comme le reste, se retrouvent dans son dossier.

C'est à une aussi heureuse manie que nous devons de connaître, de façon assez précise, l'existence du chevalier de Queux, tant au point de vue de ses affaires commerciales, qu'au point de vue de ses affaires de cœur.

port, pour un des ports de St Domingue. Il est de plus convenu entre nous que ledit sieur Dequeux prendra un quart d'intérêt dans le navire seulement et armement dudit *Faucon*, que nous évaluons de gré à gré la somme de quatorze mille livres, tel qu'il est aujourd'huy. Lequel dit quart me sera payé en un de ses mandats, dans six mois de ce jour. Les commissions qui reviendront au capitaine, des marchandises qui luy seront adressées, seront partagées par moitié entre nous deux. Plus, il sera aloué audit sieur Dequeux un quart dans les passagers, tant d'allée que de retour, sans entrer dans les fraix des vivres. Il luy sera égallement aloué deux tonneaux de port, allant et venant, tout autant qu'il les remplira. Et moy, chevallier Dequeux, promet et m'engage d'accepter le commandement du *Faucon*, ainssi que de la gestion de la cargaison qui me sera conssignée. Et pour me tenir lieu de gages et commission, il me sera aloué la somme de dix-huit cent livres. Je, sous signé, authorise pareillement monsieur Fesquet à faire assurer mon quart d'intérêt sur ledit *Faucon* et mise dehors, allant et venant de l'Islle St Domingue. En foy de quoy nous avons signé en double à Bordeaux, le 31 décembre 1766[1].

Ce premier contrat fut complété, deux mois plus tard, par les précisions suivantes :

Il est expressément convenu que ledit monsieur Dequeux consent, attendu son intérêt audit navire, de donner cent-cinq jours de planche, jours fériés et non fériés, pour rester audit lieu du Cap, tant pour le débarquement des marchandises de l'allée que pour l'embarquement de la cargaison du retour; laquelle planche commencera à courir du lendemain de l'arrivée. Et si, par cas, ce temps n'était pas suffisant pour la gestion de la cargaison et les recouvrements, ledit sieur Fesquet sera tenu de bonniffier en son particulier à l'armement dudit navire à Bordeaux, en argent de France, cinquante livres par chaque jour de retardement, sans que ledit sieur Dequeux, capitaine, soit tenu de faire aucune espèce de procédure pour raison dudit retardement.

Et à l'égard des avaries ordinaires, elles seront payées seulement pour le fret du retour. Convenu encore que le fret de l'allée sera acquis audit sieur capitaine Dequeux, à proportion de son intérêt audit navire, du temps de son arrivée au Cap et lorsque les marchandises seront à terre. Et dans le cas que ledit capitaine eut le maleur de perdre son navire dans son retour, ce que Dieu ne veuille, le fret de l'allée sera toujours payé, par mondit sieur Fesquet, quatre mois après la nouvelle du naufrage, à raison du fret porté par les connaissements; comme aussi les cinquante livres par jour de retardement, s'il y en avait.

Nous avons convenu entre nous que monsieur Fesquet payera audit

1. *Original.* — Sous-seing privé sur papier libre.

capitaine la somme de cinquante livres par chaque passager mengeant à la table en allant, pour luy tenir lieu des vivres dont l'armement du navire est chargé, indépendemment du quart du produit des passagers qui luy est aloué par la présente police ; et la somme de cent livres de France, pour chaque passager revenant en France.

Fait double à Bordeaux, le 27 février 1767[1].

Ses droits et ses devoirs bien réglés, le capitaine s'attachait en premier lieu à recruter son équipage, à le compléter tout au moins. C'était à lui d'agir au mieux pour engager de bons matelots sans les payer trop cher. Aussi voyons-nous le chevalier de Queux, ne trouvant pas à Bordeaux ce qu'il désire, faire appel à sa parenté pour qu'on lui procure les hommes dont il a besoin.

Vous me ferés grand plaisir, écrit-il à l'un de ses cousins, de vous donner la peine de m'aretter les meilleurs matelots que vous pourrés trouver aux environs de La Tremblade[2]. J'ai besoins de bons sujets et des gens capables, et qui puisse sçavoir gouverner. Ayés la bonté de dire aux matelots qui ce présenteront pour faire la campagne avec moi que je ne peu leur donné que depuis 26 jusqu'à 28 et 30 livres par mois. Pourvu que dans le nombre que vous verrés, il s'en trouve la moitié qui sçachent gouverné, cela me suffit[3].

L'équipage au complet, il ne restait plus qu'à charger le navire. Or, la cargaison des bateaux marchands bordelais à destination des îles de l'Amérique restait sensiblement identique quel que fût l'armateur : et cela, par la force même des choses. On s'approvisionnait, en effet, en produits fournis par l'Aquitaine ou les régions avoisinantes. A preuve cette liste officielle signalant une partie des articles que le chevalier de Queux emporta, un jour, sur son navire *Les Menechmes*[4].

136 barils de farine à 50 livres le baril.
50 tierçons bœuf sallé à 132 livres le baril.

1. *Original.* — Sous-seing privé sur papier libre.
2. Chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, arrond. de Marennes.
3. A M. Taupier, 23 avril 1763.
4. Ce sont les articles sujets au droit d'entrée de 1 p. 100 (*Note pour l'Administration du domaine royal, Bureau du Fort-Royal, au Cap*). — Diverses autres listes de chargement montrent que l'on emportait, en outre, du biscuit, de la morue, des légumes. (*Arch. dép. de la Gironde. Amirauté. 6 B.*, 404.)

80 barils bœuf sallé à 85 livres le baril.
5.400 livres petit sallé à 10 sous la livre.
3.640 jambons à 22 sous 6 deniers la livre.
3.000 livres beure à 20 sous la livre.
82 barils artichauts à 12 livres le baril.
14 douzaines cuisses d'oyes à 12 livres la douzaine.
300 pots d'huille de lin à 40 sous le pot.
12 livres confitures à 3 livres la livre.
65 livres droguerie[1].
300 livres fromages à 20 sous la livre.
4 pots fruits à l'eau de vie à 3 livres le pot.
200 livres indigo.
140 nois de Galles.
40 livres couperose[2].
18 livres truffes à 4 livres 10 sous la livre.
160 livres cervellats à 40 sous la livre.
30 livres poudre à poudrer à 15 sous la livre.
1.544 livres ferements à 50 livres le quintal.
18 chaudières à seucre pesant 7.200 livres à 30 livres le quintal.
34 barils goldron à 30 livres le baril.
2.060 livres fil à voille et à senne[3].
150 livres quinquallerie à 100 livres le quintal.

Il y en avait pour tous les besoins et tous les goûts. Et encore, on ne parle pas du vin qui comptait pourtant beaucoup dans le total de la cargaison.

Arrivés à destination, les capitaines louaient assez ordinairement un magasin vide[4] pour y étaler leurs marchandises. Puis ils faisaient décharger leur navire, soit par l'équipage, soit par des nègres empruntés aux propriétaires de l'île, moyennant une rétribution de 3 livres par jour[5]. Ensuite la vente allait son train.

Au retour, on chargeait le navire de denrées coloniales diverses, de sucre et de café surtout.

1. Le prix n'est pas indiqué.
2. Les prix ne sont pas indiqués pour ces trois articles.
3. Le prix n'est pas indiqué.
4. Note de M. Lamarque (1763), portant quittance pour le loyer de son nègre et de son magasin.
5. Lettre de la dame Munier-Bergonz, réclamant à M. de Queux les journées d'un nègre qu'elle lui a loué. 22 octobre 1763.

Il y avait aussi les passagers. Certains d'entre eux voyageaient même moitié à titre d'êtres humains, moitié à titre de marchandises. Voici une note qui en fait foi :

M. de Gondy, capitaine de cavallerie et commandant au quartier du Limbé, a déclaré qu'il envoyait en France une négresse, nommée Henriette, de nation Congo, âgée d'environ quinze ans, estampée D6, qui accompagne son épouse[1].

Au surplus, la vente des diverses denrées ou produits industriels, et le transport des passagers, ne constituaient pas toujours la source unique où armateurs et capitaines puisaient des revenus. Leurs navires se livraient parfois à un commerce d'un tout autre genre. C'est ainsi que l'on voit, un jour, M. de Queux de Lagorce, frère du chevalier, prier celui-ci de lui procurer un emploi de capitaine ou de second. Or, parmi les qualités qu'il juge posséder, il énumère tranquillement la suivante, avec prière d'en informer les armateurs susceptibles de le prendre à leur service.

J'ay fait deux voyages à la Coste de Guinée, un à la Coste d'Ort, et le dernier à la Coste d'Angolle[2]. Et c'est dans ces voyages que j'ay apris à connaître les marchandises pour la traite, et a ménagé les nègres[3].

Il est évident qu'on trouvait à ce négoce-là une occasion de bénéfices assez considérables. Aussi ne se privait-on guère de l'opérer. Pourtant, si bien des indices permettent de croire que le chevalier de Queux s'y adonna lui-même de temps à autre, rien n'autorise à l'affirmer avec certitude. D'ailleurs, même

1. Extrait des registres tenus au Trésor de la marine, au Cap, à l'occasion des nègres qui passent en France, 24 juin 1754.

2. Le nom de Guinée, dont l'origine remonte au quinzième siècle, est appliqué, dans l'usage des marins, à la partie du littoral africain comprise entre la baie de Sierra-Leone et l'estuaire du Gabon, sur une longueur de plus de 3.300 kilomètres.

La Côte de l'Or est actuellement une colonie anglaise de la côte occidentale d'Afrique, entre la Côte-d'Ivoire et le Togoland.

La Côte d'Angola est une colonie portugaise, située sur la côte ouest d'Afrique, entre la rive sud de l'embouchure du Congo et la rive nord de l'embouchure du Coumené.

3. *Original.* — Lettre du 8 janvier 1763.

avec la pacotille qu'il emportait à l'ordinaire, il pouvait encore réaliser des gains sérieux.

Il est vrai que tout n'était pas nécessairement bénéfice, bien au contraire. Il y avait d'abord pour les marchandises un assez grand risque de subir des avaries importantes en cours de route. Puis il n'était pas inouï qu'on se laissât tromper plus ou moins par les vendeurs auxquels on achetait leurs produits; et M. de Queux dut parfois résumer la situation de façon assez piteuse.

Vos vins n° 1 se trouve assés bon; mais pour n° 2, je reçois bien des reproches desjà. Quoi que je l'ay fait coupé avec du Cahors, il se trouve avec une pointe d'aigreur. Mais je crains que la saisson des grande challeur le fasse tout à fait tourné. Le vin de Cahors est d'une bon qualité jusqu'icy, mais il a tellement travaillé dans la calle, que l'on a levé déjà plusieurs tambourg et nombre de bariques qui ont coulé. Le bœure ce trouve blanc, le bœufs assés bon. La farine d'Orillac est très mauvaises : l'on vous a trompé; tout le parties ce trouve avarié. Les jambons et le lard ne se sont pas trouvé d'une bonne qualité : il m'a fallu bien vite m'en deffaire pour empêché que les vers ne s'y mettent[1].

Puis il y avait la concurrence qui venait encore compliquer les choses, et qui, à certains jours, amenait le malheureux capitaine aux limites presque du désespoir. Écoutons-le se désoler :

« La grande quantité de navire qui m'ont successivement tombé à l'ouverture de ma vente ont mis l'abondance, et fait diminuer de beaucoup le prix des articles », écrit-il à l'un de ses amis. Cela, il le répète à son armateur : « Vous m'informés que les danrées en France ont diminué et que les armement reprennes. Nous ne nous en sommes déjà que trop aperçu icy par le grand nombre de navire qui sont arrivée. » Enfin, comme il a besoin de correspondre avec un capitaine qu'il a rencontré, il ne peut s'empêcher de rééditer sa plainte. « Nous sommes une trouppe de navire (19) qui ne vendons qu'à mesure que la consommation ce fait, et à un cours très modique[2]. »

1. Lettre à Pierre Fesquet, 11 mai 1767.
2. Lettres à divers, 23 juin 1767.

A coup sûr, M. de Queux était dans une grande inquiétude, car les lettres à sa femme sont, elles aussi, remplies de lamentations; et là, il dit plus clairement ce qu'il pense. « Le commerce va très mal; les marchandises que j'ai apporté ce trouve en abondance par le grand nombre de navires que j'ai rencontré dans le pays. Je perdrais surement dans cette campagne beaucoup de mon capital. Ce n'est point une plaisanterie; la chose n'est que trop vray. Je porte tous mes soins pour pouvoir me sortir d'affaires; mais je ne pourrais jamais ajuster les deux bouts[1]. »

Il y avait en outre les maladies. A un moment donné, l'équipage de M. de Queux se trouva malade tout entier, chirurgien compris. Le malheureux capitaine essaya bien de faire soigner son monde à bord, pour économiser un peu. Mais cela ne se passa point sans peine ni dépenses.

Monsieur, lui écrivait-on à ce sujet, ne pouvoint avoir heu l'honneur de vous voire dojourdhuy, fait que je prand la liberté de vous écrire sé deux ligne, pour vous prié de ordonné que lon fasse à votres chirurgiens du bouillons avec un bon chapons ou une bonne volaille écrasée; sans quoy il nes pas poisible qu'il puisse y soutenirs. Il sera forssé de se faire porté chés un chirurgiens de la ville. — LARGETEAU[2].

Il est donc certain que le métier de capitaine n'allait pas sans aléa sérieux. Mais, à vrai dire, ce serait bien trop beau que l'on fît fortune d'un coup. Puis il y a lieu de croire que si les gains n'avaient fini par surpasser visiblement les pertes, ni le chevalier de Queux, ni ses collègues ne se seraient obstinés à voyager sur mer. Or, on voit qu'ils persistèrent tous inlassablement à naviguer, à vendre et à se plaindre.

1. Du 23 juin 1767.
2. Original. — Lettre du 24 janvier 1770.

## CHAPITRE III

### DANS LE VIEUX MANOIR FAMILIAL

Dame Hélène Rivière, veuve de messire Paul de Queux et mère du chevalier Alexandre, possédait une âme simple, un cœur doux, des mœurs modestes. Or, ce fut une heureuse aventure ; car la fortune ne devait jamais la favoriser de ses biens.

Elle vivait dans son château d'Arvert[1], veillant avec amour sur sa petite famille, priant Dieu au cours des heures solitaires ou travaillant à de menus ouvrages pour ses tenanciers plus pauvres qu'elle. Souvent le vieux curé de la paroisse venait la voir ; alors ils entreprenaient de longues causeries où le passé, revivant en phrases alternées, mettait de la joie dans leur vie finissante. C'était pour tous deux la plus aimée des récréations quand, vieux curé et vieille châtelaine, l'un humant son tabac râpé, l'autre redressant ses lunettes d'aïeule, ils s'attendrissaient ou bougonnaient de concert, toujours d'accord au fond.

Aussi, quelle désolation quand le pasteur mourut ! Elle écrivit la nouvelle à son fils Alexandre, qui voyageait au loin : puis elle lui réécrivit encore :

J'ay resues ta lettre, mon cher fiels, où je estès bien persuadé que tu as estès bien sansible à la mort de ce cher pasteur[2], qui, le jour que tu parties pour Bordeaux, le mal le pries ; où il n'a (été) malade que sien jour[3] par un dévoiment par an os et par bas, quel pécosion qu'on nes

1. Les sires de Queux étaient vassaux du seigneur baron d'Arvert, ainsi que le constate Mme de Queux dans un mémoire justificatif contre le sieur Easme de La Croix.

Dans le même document, dame Hélène Rivière se déclare « noble d'extraction ».

2. Il se nommait Lafargue, comme il résulte d'un petit mémoire défensif dressé par Mme de Queux, à propos de son banc dans l'église d'Arvert.

3. Cinq jours.

pues prandre. Juge la douleur que jans nes resanti, moy est toute la fammille. Mes larmes non peus fini du dépuies sa mort. Elle sons bien juste, car je pers tous en le perdans. Il fos pourtans se résoudre à la volonté du Seigneur.

Elle se résigna, en effet; mais elle y eut de la peine, car les choses tournèrent de façon à compliquer encore son chagrin. Le pauvre curé, trop vieux pour desservir seul sa paroisse, se faisait aider, dans le ministère des âmes, par un jeune prêtre, son neveu ; et M^me de Queux comptait bien que le vicaire succéderait au défunt. Hélas ! cette consolation elle-même devait lui être refusée. Et la bonne châtelaine raconte à son fils combien elle a été péniblement décue.

Pour comble de maleur, le pauvre abée Desone na pas la cure d'Arvert, atandu que son ocle ne lui a pas pues résiniés[1]. Le jour qu'il moureut, le pauvre M. le curé en fict sa démitione, de sa cure, à M. l'évêque pour que le pauvre abée le eueu. Malhureusement le pauvre M. le curé est mort en un moies graüdé[2], et l'abée qui navès pas ueus le soien de faire insinué ses grarde ! Anfien tous a esté contre luy. Juge combien de mal au ceur a se pauvre peties abées. J'ay creus pandans uens tans qu'il moures de çagrin ; mes presanstement il a pries son parties.

M^me de Queux aussi prit le sien. Elle fit bon accueil au nouveau pasteur. Mais quelle différence avec le vieil ami disparu !

Le curé que monsieur l'évêque nous a donné estés un de ses omoniés, qui sapelle M. Ranson. Sa parès un fort onéhomme. Sès un jonne homme de trante-deux ou trante-trois ans[3].

Non, vraiment, ce n'était plus la même chose !... Et les séparations allaient continuer. L'un après l'autre, les fils de la

1. Résigner une cure à quelqu'un : c'est-à-dire se démettre d'une cure en faveur d'une personne déterminée.

2. Pour : *gradué.* — D'après l'ancien droit ecclésiastique, les postes qui vaquaient pendant certains mois déterminés étaient réservés aux clercs gradués en théologie ou en droit. Mais, pour être candidat, il fallait avoir eu soin de faire insinuer ses grades, c'est-à-dire de faire enregistrer ses diplômes au greffe des Insinuations ecclésiastiques.

L'insinuation était un enregistrement plus complet que l'enregistrement ordinaire. L'acte insinué était transcrit *in extenso* sur les registres officiels, au lieu d'y être simplement mentionné ou résumé.

3. Lettre au chevalier de Queux, 25 août 1759. — *Original.*

vieille châtelaine s'en allaient. Il le fallait bien, car l'existence devenait plus difficile chaque jour dans le château familial. Comme le chevalier, ses frères Lagorce et Beaufief s'étaient faits capitaines marchands. Néanmoins cela ne suffisait pas. A son tour, le dernier-né devait partir pour gagner sa vie. Et voici qu'il écrit à son frère, le chevalier :

La misère est si grande dans notre maison que l'on ne cest où ce donner de la tette. Le bien de ma mère est toute gâté. Personne n'ans veux. Elle l'a toute sur les bras. Insy voyés que je ne peus poient rété dans l'adroit. Il feaux asolument que je passe à l'Amérique[1].

A coup sûr, la plainte ne devait pas être exagérée, car le chevalier n'ayant pas répondu sur-le-champ à cette demande, son frère Beaufief insista, quelques jours plus tard, en termes assez violents :

Emmenne ce pauvre Armant pour second lieutenant, ou donne luy passage dant tons navire, atandue qu'il veut rester à la Mérique. Ci tu ne le fait pas, soye persuadée que Dieu te puniras et ne te fera pas prospérer. Toute le monde parle ici, et dize que tu es un mauvais frère; que tu préfères les étranger à nous qui sommes tes frère[2].

La maman, elle aussi, était intervenue dans l'affaire, faisant appel au bon cœur de son fils, à qui elle disait doucement :

Je sais qu' (Armand) a manqué à toies et à ta famme. Que ne m'a-ties pas fait à moy osi! Faut-ties, pour sa, que je te la bandonne? Ne saict-tu pas, mon cher fils, qu'il faut pardonné pour l'amour du Seigneur[3]?

Et le chevalier se laissa toucher enfin[4], car il savait mieux que personne combien la situation était mauvaise chez lui! C'est, d'ailleurs, à peu près tout ce qu'il fit pour venir en aide

1. *Original*, 2 mars 1769.
2. *Ibid.*, 2 avril 1769.
3. *Ibid.*, 22 mars 1769.
4. Lettre du chevalier à sa mère, 28 avril 1769.

Il semble bien qu'Armand de Queux fut, en somme, un assez piètre sire. En effet, dans une lettre du 6 juin 1770, le chevalier, alors à La Rochelle, parle à sa femme d'Armand qu'il a laissé à Saint-Domingue, et il le qualifie de « mauvais sujet qui lui a causé des ennuis, et dont il doute qu'on puisse jamais rien tirer ».

aux siens. On voit, en effet, sa mère se plaindre parfois de l'indifférence qu'il lui témoigne :

De la façon que tu parle, écrit-elle, je croy que nous ne te veron pas siteaus. Cans tu es parties de la méson, toutes tes belle promese sont vite évanouis[1].

Et dans une autre circonstance, elle a ce cri touchant ;

Quoy qu'on nes marié, on ne doies pourtant pas oubliyés une mère qui vous a donné l'estre[2].

Pourtant, elle n'est pas bien exigeante.

Un jour, elle sollicite au nom d'une de ses brus, et c'est tout juste un petit bonnet d'enfant qu'elle réclame :

Ta belle-sours qui va donné la robe à son flies te demande de souvenier du bonnès que tu luy a promies. J'ay grand peur que tu fera du bonnès comme des promese que tu as fait à tes sœurs. Onon de Dieu, en voies luy don à se pauvre peties[3].

Ailleurs, elle demande quelques mètres d'étoffe pour sa fille.

La pauvre Hellène qui (a) tans travaliés à te faire des chosete, et travale encore pour toy, elle te demande un désabilé de cotons, car elle est toute nues : elle n'a pas un jupons à se mettre sur elle. Le tous ne te coutras pas quinse livres. Il luy an faut huit aune et demies. Si jannavès, je t'asure que je ne tans de madrès pas[4].

Elle-même, la promesse d'une robe suffit à la mettre en joie.

Vous me marqué dans votre lettre que vous effecturais la promese qui est de me donné une robe. Vous ne soriés jamais, mon cher fils, me la donné dans un plus grand besoien ; car je peus bien vous dire que du depuies quatre ou sien quan, nous avons esté tous jelés ou grelés[5].

1. *Original*, 25 août 1759.
2. *Ibid.*, 18 décembre 1767.
3. *Ibid*, 25 août 1759. — Le chevalier donna le bonnet demandé, mais il n'y employa sans doute pas une somme considérable. En effet, sa mère, lorsqu'elle lui en accuse réception, lui fait remarquer que les galons en sont étrangement défraîchis, à tel point qu'on pourrait presque supposer qu'il envoya une vieille défroque.
4. *Original*, 25 août 1759.
5. *Ibid.*, 18 décembre 1767.

Au fond, pourvu que ses enfants lui témoignent un peu d'affection de temps à autre, pourvu surtout qu'ils soient heureux, le reste ne lui importe guère. Depuis la mort de son mari, il y a longtemps, elle est, sans vouloir être autre chose, la maman qui protège, qui pardonne et qui aime. Elle ne songe même pas à vivre pour elle. Le bonheur qu'elle s'est choisi lui suffit. Et l'on s'émeut à la voir passer ainsi à travers l'existence, simple et douce du commencement à la fin.

Ses seules indignations un peu vives allèrent à certain individu, nommé Easme de La Croix, « un craseus qui n'a nulle calités que simple garde du cor », et qui travaillait à la déposséder de son banc dans l'église d'Arvert[1].

Une fois pourtant, elle se mit tout de bon en colère contre sa belle-fille, qui s'était « servi des expresion les plus base de marque » dans une lettre, allant jusqu'à écrire « que tans que l'âme luy batras dans le cor que tu ne viendras jamès me voier »[2]. Mais l'amour maternel, plus fort que tout, arrangea bien vite cette petite brouille. M^me^ de Queux ne sut jamais haïr.

Son fils, le chevalier, devait avoir une âme autrement compliquée que la sienne.

(*A suivre.*)

Albert Gaillard.
Jean Barennes.

1. Lettre au chevalier, 1er mai 1766. — *Original.*
2. *Ibid.*

*Armand PRAVIEL.*

# MILLEVOYE AUX JEUX FLORAUX

Dans la série d'articles qu'il a publiés dans la *Revue Bleue*[1] et qu'il a consacrés à l'Académie des Jeux Floraux, M. A. Jeanroy ne manque pas de citer Millevoye parmi les lauréats les plus connus de l'Académie toulousaine.

Ce fut, en effet, un poète de concours pendant la majeure partie de sa brève existence. Dans le livre très complet que lui a consacré récemment M. Pierre Ladoué[2], la chose est bien démontrée avec toutes les preuves à l'appui.

Né à Abbeville, en 1782, ce fut à la Société d'émulation de sa ville natale que Millevoye s'adressa tout d'abord; cette Société inséra dans son bulletin ses premières productions; puis il publia ses œuvres juvéniles dans le *Courrier des Spectacles*, l'*Almanach des Muses*, le *Chansonnier des Muses*, la *Décade philosophique;* mais le *Journal de Paris* ayant annoncé que l'Athénée de Lyon ouvrait un grand concours de poésie sur *la Satire des romans du jour considérés dans leur influence sur les mœurs et le goût de la nation,* il s'empressa de concourir. Il obtint un prix de 600 francs (juillet 1802).

Ce succès inespéré l'engagea à prendre part au concours de l'Athénée de Toulouse. Le prix n'était que de 200 francs en numéraire ou une médaille d'or, au choix des auteurs, mais le sujet était libre. Millevoye, qui était alors commis de librairie à Paris, chez Treuttel et Wurtz, 2, quai Voltaire, envoya une *Épître à un Campagnard qui n'a jamais vu Paris.*

1. *Une Académie six fois séculaire : l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse*, par A. Jeanroy, *Revue Bleue*, 4, 11 et 18 octobre 1913.

2. *Un Précurseur du Romantisme : Millevoye* (1782-1816), essai d'histoire littéraire, par Pierre Ladoué (Paris, Perrin).

Nouveau succès. Le prix lui fut décerné dans une grande séance du 3 floréal an XI, dont notre savant collaborateur le baron Desazars de Montgailhard a donné le récit complet[1].

Désormais, ce Picard va demeurer fidèle aux concours de Toulouse. Lorsque, en 1806, l'Académie des Jeux Floraux se sera reconstituée ainsi que je l'ai raconté ici-même[2], il briguera aussitôt ses récompenses. Entre temps, le 8 floréal an XIII, il obtint le prix de poésie, pour une pièce intitulée : *L'Invention poétique*, à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen : c'est la frénésie des concours.

En 1807, il conquiert à la fois le prix de poésie à l'Institut, avec *Le Voyageur*, et le Souci d'argent, prix de l'Élégie, aux Jeux Floraux, avec *L'Anniversaire*.

A la lettre de M. Poitevin Peitavi, secrétaire perpétuel, lui annonçant ce dernier succès, Millevoye répondit :

Paris, le 20 avril 1807.

*A Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux.*

MONSIEUR,

En vous choisissant pour son interprète, l'Académie des Jeux Floraux a su doubler le prix qu'elle daigne me décerner : votre aimable lettre ne sera pas le fleuron le moins précieux de ma couronne. Je regrette beaucoup que mes occupations ne me permettent pas d'aller moi-même remercier mes juges.

Je profite de toutes les observations judicieuses que vous m'adressez, mais je n'ai pu tirer parti de la dernière, n'ayant su trouver pour ce vers aucun changement heureux : il me semble d'ailleurs que lauriers *lointains* peut être pris dans l'acception de *lauriers qui sont loin encore*[3].

1. *Histoire de l'Académie des Sciences de Toulouse, le Musée, le Lycée, l'Athénée* (Toulouse, Privat, 1908, pp. 125-126).

2. *Un Anniversaire toulousain, la Restauration des Jeux Floraux en 1806* (*Revue des Pyrénées*, 3e trimestre 1906).

3. Il s'agit de ce vers :

« Ta voix...
« Lui permit de prétendre à des lauriers lointains. »

M. Ladoué a remarqué que Millevoye, dès 1808, l'a remplacé par celui-ci qui est moins expressif :

« Tu lui montras de loin des lauriers incertains. »

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien accepter la pièce que l'Académie française vient de distinguer[1] et de faire hommage en mon nom du second exemplaire à l'Académie des Jeux Floraux.

Je serai fort empressé de recevoir les ouvrages couronnés dès qu'ils paraîtront. Si cela est possible, je réclame cet envoi de votre complaisance.

Parmi les pièces que M. Courtois vous a transmises[2], il en est une dont j'ose me déclarer l'auteur, malgré son infortune : c'est *L'Épître sur les jalousies littéraires* que je me propose de publier dans quelque temps. Les deux autres morceaux sont d'un de mes amis, connu dans la carrière des lettres par des productions faciles et agréables[3]. Quant à moi, j'avais, je l'avoue, compté un peu plus sur l'Épître que sur l'Élégie, mais le cœur paternel est sujet à des prédilections injustes, et j'aime mieux avoir tort que de supposer un moment qu'une réunion d'hommes éclairés puisse n'avoir pas raison.

Veuillez, Monsieur, agréer mes sincères remerciements et l'assurance de tous les sentiments de confiance et d'estime que vous savez si bien inspirer.

MILLEVOYE,
Rue de Chartres, nº 8.

*L'Anniversaire* fut très bien accueilli, même en dehors de Toulouse. Le *Mercure de France* le publia dans son numéro du 13 juin, et, le 18 octobre, à la séance publique de la Société philotechnique, M. Lavallé lut une *Épître à M. Millevoie* (sic) *sur les Soucis en vermeil décernés par les Jeux Floraux comme prix académiques.*

Cependant, il ne semble pas que Millevoye ait concouru jusqu'en 1810. Dans l'intervalle, il essaie d'entrer dans l'Université grâce à la bienveillance de M. de Fontanes; il publie un recueil intitulé *Belzunce ou la Peste de Marseille*, poème suivi d'autres poésies, et une seconde édition de *l'Amour maternel*, qui devait inspirer Mme Balard, une « maîtresse ès Jeux Floraux » de la même époque. Enfin, il compose une traduction des *Bucoliques* qui est très durement jugée. A la

1. *Le Voyageur.*
2. M. Courtois devait être le « correspondant » de Millevoye, à Toulouse, chargé de remettre ses poésies au concours des Jeux Floraux.
3. Ni M. Ladoué, ni moi, n'avons pu savoir de qui il s'agissait.

suite de cet échec, il reparaît à Toulouse et dans des circonstances assez bizarres que M. Ladoué s'est plu à élucider.

Parmi les poèmes retenus par l'Académie des Jeux Floraux dans le concours de 1810, une ode intitulée *Les Jeux Floraux* fut jugée digne d'une Violette d'argent, l'Amarante d'or, prix du genre, étant réservée. Le correspondant de l'auteur, interrogé, déclara que cette ode était de M. Jomard, demeurant à Paris[1]. La pièce fut donc publiée dans le recueil de 1810 sous cette signature.

C'est alors que Millevoye se fit connaître comme étant le véritable auteur. Il fit intervenir Baour-Lormian, qui, à cette époque, faisait partie des Jeux Floraux, et le chargea de retirer la valeur du prix, c'est-à-dire 200 francs[2]. Naturellement, l'Académie fit des difficultés, refusa de remettre cette somme aux mains du mandataire et émit des doutes sur le bien fondé de la réclamation. Millevoye, avisé par Baour, écrivit alors au secrétaire perpétuel, Poitevin-Peitavi, la lettre que voici :

Paris, 14 mai 1810.

Monsieur,

M. Baour-Lormian m'a fait part de votre lettre. Je dois à l'Académie des Jeux Floraux et à vous en particulier une explication. Je suis l'auteur de l'ode couronnée ; mais j'ai senti que l'ouvrage était resté fort au-dessous du sujet, et ce motif m'a déterminé à emprunter le nom de M. Jomard, mon ami. La circonstance du prix réservé me prouve que ma défiance était fondée. Je serais fâché toutefois que ma négative prolongeât vos incertitudes et vous causât la moindre contrariété. Vous trouverez donc ci-jointe ma procuration en bonne forme, sur laquelle vous voudrez bien me faire passer à loisir la valeur du prix, sauf les

1. M. Ladoué dit (p. 102) : « On ouvrit l'enveloppe contenant le nom de l'auteur. » Il y a là une petite inexactitude ; ce procédé, employé dans tous les concours, n'étant pas usité aux Jeux Floraux.

2. Ici, M. Ladoué commet une autre inexactitude. Il dit que le prix à remettre à Millevoye était de 250 francs. En effet, la Violette d'argent est cotée 250 francs. Mais lorsque, aux Jeux Floraux, un candidat refusait la fleur et préférait des espèces, on retenait toujours un cinquième de la valeur. Et encore y a-t-il dans ce paiement en espèces une *faveur* que l'Académie est toujours libre de refuser. Ces dispositions, toutefois, depuis le legs Ozenne, ne s'appliquent pas aux prix de langue d'oc.

déductions d'usage[1]. — Du reste, ce qui est écrit est écrit, et je vous prie instamment de ne rien changer à l'énoncé du rapport.

J'espère que l'Académie ne prendra point en mauvaise part la privation que je m'étais imposée. Plus j'attache d'importance à son suffrage, plus je devais craindre de n'en être pas assez digne.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

MILLEVOYE,

Rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, nº 4.

Je crois que M. Jomard a négligé d'affranchir le dernier envoi ; ayez la bonté, Monsieur, d'en prélever le montant.

Il s'est glissé plusieurs fautes dans l'impression, entre autres celle-ci : *Relevant sa victoire;* lisez : *révélant*, etc.

Je vous prie d'anéantir la procuration précédente[2].

A cette lettre était jointe une nouvelle procuration sur papier timbré dont voici le texte :

Par-devant Me Benjamin-Victor Vernois et son collègue, notaires impériaux à Paris, soussignés,

Fut présent

M. Charles-Hubert Millevoye, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Saint-Hyacinthe, nº 4, Butte du Moulin,

Le dit sieur Millevoye se déclarant auteur de l'ode intitulée : *Les Jeux Floraux*, qui a remporté le prix à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse,

Lequel a fait et constitué pour son mandataire général et spécial,

M. Saint-Jean, propriétaire, demeurant en ladite ville de Toulouse,

Et lui a donné pouvoir de, pour lui et en son nom, retirer des mains du secrétaire de l'Académie la valeur du prix décerné, en donner toutes quittances et décharges, faire toutes déclarations et affirmations requises et nécessaires, passer et signer tous actes, émarger tous registres, et généralement promettant et obligeant.

Fait et passé à Paris, en l'étude, le quinze mai mil huit cent dix, et a signé avec les dits notaires après lecture faite,

MILLEVOYE, VERNOIS, FLEURY.

Enregistré à Paris, le quinze may 1810, fº 60, c. 3e, v. 39. Reçu un franc dix centimes.

DULION (?).

1. Confirmation de la note précédente.
2. Celle présentée par Baour-Lormian.

— Nous, président de la quatrième Chambre du Tribunal de 1re instance du département de la Seine, certifions que les signatures de l'autre part sont bien celles de MM. Fleury et Vernois, notaires impériaux à Paris, et que foi doit y être ajoutées (*sic*) tant en jugement que hors. Pourquoi nous avons signé ces présentes auxquels (*sic*) nous avons fait apposer le sceau du dit tribunal.

Paris, ce quinze mai mil huit cent dix.

LE BEAU.

L'Académie des Jeux Floraux examina de nouveau la question; elle en délibéra le 1er juin, et finalement le secrétaire perpétuel transmit au poète cette réponse dont la minute figure dans les archives de l'hôtel d'Assézat, au dos de la lettre de Millevoye du 14 mai :

J'ai une peine extrême, Monsieur, d'avoir à vous annoncer que l'Académie a délibéré de ne pas délivrer le prix réclamé à la fois par vous et par M. Jomard. Elle en a usé ainsi toutes les fois que de pareilles réclamations ont été faites sous des noms supposés. Nos statuts y sont formels, et j'aime à croire que, s'il avait pu y avoir lieu à une exception, elle eût été faite en votre faveur. Comment l'idée de vous cacher vous est-elle venue? Votre nom ne pouvait qu'ajouter à l'intérêt que nous avait inspiré l'ouvrage couronné.

Recevez, Monsieur, avec l'expression de tous mes regrets, l'assurance de ma haute considération et de mon respectueux attachement.

POITEVIN.

Millevoye crut devoir insister et répliqua par une lettre plus explicite :

Paris, 10 juin 1810.

MONSIEUR,

La réclamation n'est plus faite sous un nom supposé, puisque je me nomme. Le prix n'est pas réclamé à la fois par M. Jomard et par moi, puisque M. Jomard, négociant connu, loin de rien réclamer, est prêt à vous envoyer son abnégation la plus formelle. Il n'y a donc aucune incertitude, même matériellement parlant, et il me semble qu'un acte de justice ne peut blesser vos statuts. J'aime à croire que l'Académie des Jeux Floraux ne me suppose pas plus l'intention de lui enlever un prix que je ne lui suppose celle de chercher à le retenir. Cependant son refus attesterait un doute. Or, vous sentez, Monsieur, ce qu'un pareil doute aurait d'injurieux. C'est à ce titre que je réclame, car je tiens si

peu à la chétive somme dont il s'agit, que si, contre mon attente, l'Académie persistait dans sa délibération, je la prierais d'agréer la valeur du prix de l'Élégie, qu'elle m'a antérieurement décerné.

Au surplus, je propose, pour plus grande régularité et surtout pour la satisfaction de l'Académie, de faire imprimer incessamment sous mon nom l'ode couronnée, avec cette simple note que vous imprimeriez vous-même quand l'occasion s'en présenterait : « M. Millevoye n'ayant d'abord inséré dans le billet cacheté joint à sa pièce que le nom de son correspondant en son absence, le sien n'est parvenu à l'Académie qu'après l'impression et même après la séance publique. » Cette note et l'ouvrage imprimé avec ma signature éclairciront, je crois, tous les doutes et lèveront tous les obstacles. Mais, je le répète, un refus définitif serait une sorte de démenti public, et l'Académie ne voudrait sans doute pas compromettre ceux qu'elle se proposait d'honorer. Le public serait peut-être de mon avis : je n'en appellerais cependant à son tribunal qu'avec une extrême répugnance. Il serait fâcheux que le calice des doctes fleurs devînt pour moi celui d'amertume. — Mais je détourne cet augure et j'ose, Monsieur, me reposer sur un conciliateur tel que vous et sur la bienveillance des maîtres du Gai-Savoir, qui, dans un autre concours, m'avaient accueilli avec tant de grâce. S'ils ont cru voir dans le changement du nom de l'indifférence ou de la légèreté au lieu d'une juste défiance, je vous supplie de les détromper.

Pardon de toutes les peines que vous cause ce malheureux démêlé. Je désire de tout mon cœur être un jour à portée de vous en remercier de vive voix et d'achever une connaissance à laquelle j'attache infiniment de prix.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma profonde estime et de ma respectueuse considération.

MILLEVOYE.

Les supplications de Millevoye n'aboutirent à rien. Aucune rectification ne fut imprimée dans les recueils, et, de son côté, il ne publia jamais son ode. Il me semble bien que le fin mot de l'affaire était-celui-ci : il n'avait jamais été bien satisfait de cette pièce ni de la récompense secondaire qu'elle avait obtenue. Une fois son amour-propre à couvert, il aurait été enchanté néanmoins de toucher 200 francs de l'Académie. En tout cas, il ne lui restitua jamais la valeur du Souci conquis par *L'Anniversaire*.

Que valait, en réalité, l'ode sur les *Jeux Floraux*, que MM. Noëll et Sentenac me paraissent avoir oubliée dans leur

intéressant recueil de poésies à la gloire de Toulouse[1]? Pas grand'chose. Le poète y raconte à sa façon la restauration des concours du Gay-Sçavoir par Clémence Isaure, et les décrit d'imagination :

Du mois riant des fleurs quand l'aube désirée
Pour la troisième fois dans la plaine azurée
Reprend son lumineux essor,
Dieu préside lui-même à ce jour de victoire;
Sur l'autel des parfums les lauriers de la gloire
Ont balancé leurs rameaux d'or.

Ensuite le poète compare avantageusement les pacifiques tournois aux jeux olympiques.

Plus heureux mille fois, les fertiles rivages
Où, le luth à la main, parmi les Tectosages
Errait le peuple troubadour.

Et il termine en exaltant

Ces fleurs, ces doctes fleurs que parfume la gloire,

et qui

Du temps sauront braver la faux.

***

Quoi qu'il en fût, Millevoye ne garda pas rancune à l'Académie toulousaine. L'année suivante, il envoyait au concours son chef-d'œuvre, la pièce qui a gardé et gardera encore son nom de l'oubli : *La Chute des Feuilles*.

Il y avait déjà deux ans qu'il avait composé cette élégie, d'après M. Henri Potez[2]. Millevoye avait été invité à dîner le jour de la foire de Saint-Séverin [23 octobre 1809] à Crécy, chez un magistrat retraité. Le poète partit le matin, pour faire une promenade dans la forêt. Les convives l'attendirent vainement. Il ne rentra que le soir. Le lendemain, des paysans racontèrent qu'ils l'avaient vu seul et faisant des gestes. Quelques jours après, Millevoye lisait *La Chute des feuilles*.

1. *Toulouse et les Poètes*, par Henry Noëll et Paul Sentenac, édition de la *Terre Latine*, 57, rue Vaneau, Paris.
2. *L'Élégie en France avant le Romantisme*, chap. x, pp. 433-434.

L'élégie, envoyée au concours de 1811, fut examinée par l'Académie des Jeux Floraux le 27 mars, et aussitôt rangée dans la première classe avec *Le Tombeau de ma Mère*, par Mme Balard; mais, le 3 avril, elle fut désignée pour le prix, à l'unanimité.

M. Poitevin-Peitavi en avisa aussitôt Millevoye qui répondit :

Paris, vendredi 12 avril 1811.

MONSIEUR,

Je vous remercie de toute votre obligeance et de vos observations judicieuses. Il n'en est aucune dont je n'aie profité. Je souhaite que mes changemens vous paraissent heureux.

Je reviens à l'instant même d'avoir l'honneur de voir M. d'Aiguesvives[1] dont je serais très flatté de cultiver la connaissance. Je recevrai de lui la fleur *monnoyée*[2], comme vous avez la bonté de me le proposer.

La grâce que vous avez mise à me servir dans la discussion précédente me console du rigorisme de la décision.

L'heure du courrier me presse et m'enlève au plaisir de m'entretenir plus longtemps avec vous. J'aurai l'honneur de vous adresser incessamment mes deux pièces distinguées par l'Académie française.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de tous mes sentimens.

MILLEVOYE.

M. Poitevin-Peitavi avait demandé à Millevoye de faire quelques corrections à *La Chute des Feuilles*. En réalité, jamais pièce de vers ne fut plus souvent modifiée. Le manuscrit envoyé aux Jeux Floraux a été perdu ; mais nous avons toute une série de versions différentes en 1811 (*Recueil de l'Académie*), 1812, 1815 et 1822. M. Pierre Ladoué nous a fourni une étude très complète de ces remaniements. Reproduisons-les d'après lui.

1. M. Ladoué a cru que M. d'Ayguesvives était le correspondant de Millevoye. C'est une erreur. M. Félix d'Ayguesvives était mainteneur depuis 1806, et secrétaire des Assemblées depuis 1810. Il ne pouvait donc être le correspondant d'un concurrent. Mais, probablement, M. Poitevin-Peitavi avait profité d'un de ses voyages à Paris pour porter à Millevoye le prix qu'il avait obtenu.

2. Les 160 francs représentant les 4/5 de la valeur du Souci.

En 1811 et 1812, l'élégie commence ainsi :

De la dépouille de nos bois
L'automne avait jonché la terre;
Le bocage était sans mystère,
Le rossignol était sans voix.

En 1815, Millevoye estime que le troisième vers répète l'idée exprimée déjà dans les deux premiers, et il le remplace par celui-ci :

Et dans le vallon solitaire
Le rossignol...

Mais, dans une deuxième édition de la même année, il corrige encore :

Et, sur la branche solitaire...

En 1812, on s'aperçut que tous ces changements ne valaient rien, et on revint à la version primitive. Les éditeurs avaient raison.

Deuxième quatrain. En 1811 et 1812 :

Triste, et mourant à son aurore,
Un jeune malade, à pas lents,
Parcourait, une fois encore,
Le bois cher à ses premiers ans.

Comme ci-dessus, Millevoye croit que le second vers ne fait que répéter le premier, et il imprime en 1815 :

Triste, et mourant à son aurore,
Un jeune homme, seul, à pas lents,
Parcourait...

Puis, dans la seconde édition de cette même année, il bouscule tout et fabrique un quatrain de romance :

Mourant à la fleur de son âge,
Un jeune habitant du vallon
Parcourait un jour le bocage
Où sifflait le triste aquilon.

En 1822, nouveau retour à la version primitive. N'est-il pas curieux de constater à quel point les corrections de Millevoye

étaient déplorables? Chez lui, seuls, l'inspiration et le sentiment étaient bons. Le « métier » était des plus maladroits.

Troisième quatrain. En 1811 et 1812 :

Bois que j'aime! Adieu... Je succombe.
Ton deuil m'avertit de mon sort;
Et, dans chaque feuille qui tombe,
Je vois un présage de mort.

Dans la seconde édition de 1815, Millevoye a encore trouvé le moyen de ridiculiser cette strophe. Il écrit :

Doux bocage, adieu!.. Je succombe.
Tu m'avertis de mon destin :
De ma mort la feuille qui tombe
Est le présage trop certain...

Quel galimatias! Heureusement, on a rétabli à peu près la version primitive dans l'édition posthume :

Bois que j'aime, adieu!... Je succombe.
Votre deuil a prédit mon sort,
Et, dans chaque feuille qui tombe,
Je lis un présage de mort.

— La suite a été encore plus remaniée. Voici comment s'exprimait, en 1811, le « fatal oracle d'Épidaure » diagnostiquant la tuberculose :

... Les feuilles des bois
A tes yeux jauniront encore;
Mais c'est pour la dernière fois.
L'éternel cyprès t'environne;
Plus pâle que la pâle automne,
Tu t'inclines vers le tombeau;
Ta jeunesse sera flétrie
Avant l'herbe de la prairie,
Avant les pampres du coteau.

En 1812, le poète, nous dit M. Ladoué, a pensé avec raison qu'un seul cyprès ne peut « environner » son personnage, et il écrit :

L'éternel cyprès se balance;
Déjà, sur ta tête, en silence,
Il incline ses longs rameaux.
Ta jeunesse sera flétrie
Avant l'herbe de la prairie,
Avant *le pampre* des coteaux

Dieu ! que c'est mauvais ! Il a confondu le cyprès avec le cèdre, ou mieux avec le saule-pleureur. Aussi, dès la première édition de 1815, il supprime ces arbres encombrants et se contente d'écrire :

La nuit du trépas t'environne
Plus pâle qu'une fleur d'automne
Tu t'inclines vers le tombeau.

Mais dans la seconde édition de cette même année, il réfléchit que le « fatal oracle d'Épidaure » n'a pas dû directement s'adresser au pauvre poitrinaire ; il a dû prédire seulement sa fin à ses parents, et d'une façon plus concise :

... Les feuilles des bois
A ses yeux jauniront encore ;
Mais c'est pour la dernière fois.
Rien de sa languissante vie
Ne peut ranimer le flambeau.
Sa jeunesse sera flétrie...

En 1822, comme d'habitude, on a adopté la leçon de 1811, sauf le cyprès, qui est ainsi remplacé :

La nuit du trépas t'environne.
Plus pâle que la pâle automne,
Tu t'inclines vers le tombeau.

— Continuons. Première version :

Et je meurs ! De sa froide haleine
Le vent funeste m'a touché,
Et mon hiver s'est approché
Quand mon printemps s'achève à peine.
Faible arbuste en un jour détruit,
Quelques fleurs étaient ma parure :
Mais ma languissante verdure
Ne laisse après elle aucun fruit.

En 1812, Millevoye resserre tout cela en quatre vers :

Et je meurs ! De leur froide haleine
M'ont touché les sombres autans ;
Et j'ai vu comme une ombre vaine,
S'évanouir mon beau printemps.

Dans la première édition de 1815, il corrige encore :

Et je meurs ! De la vie à peine
J'avais compté quelques instants
Et j'ai vu...

Mais, quelques mois plus tard, il raturait encore en se rapprochant de la première version :

Et je meurs ! De sa froide haleine
Le vent funeste m'a touché.
Mon printemps commençait à peine
Et mon hiver s'est approché.

Enfin, en 1822, on revient encore au texte primitif, mais toujours avec de fâcheuses variantes :

Et je meurs ! De sa froide haleine
Un vent funeste m'a touché,
Et mon hiver s'est approché
Quand mon printemps *s'écoule* à peine.
Arbuste en *un seul* jour détruit,
Quelques fleurs *faisaient* ma parure,
Mais ma languissante verdure
Ne laisse après elle aucun fruit.

— En 1811, le jeune malade exprimait ainsi ses regrets à l'égard de sa mère et de son amante :

Tombe, tombe, feuille éphémère,
Voile aux yeux ce triste chemin ;
Cache au désespoir de ma mère
La place où je serai demain.
Mais, vers la solitaire allée,
Si mon amante échevelée
Venait pleurer quand le jour fuit,
Éveille par ton léger bruit
Mon ombre un instant consolée.

Tout ce passage a été constamment remanié : 1812 :

Tombe, tombe, feuille éphémère,
Couvre, hélas ! ce triste chemin ;
. . . . . .
Mais si mon amante, voilée,
Vient, vers la solitaire allée,
Pleurer à l'heure où le jour fuit...

1815, première édition :

Tombe, tombe, feuille éphémère,
Et couvrant ce triste chemin,
Cache au désespoir de ma mère...
. . . . . .
Mais si mon amante voilée,
Aux détours de la sombre allée,
Venait pleurer quand le jour fuit,
Éveille par un faible bruit...

1815, deuxième édition :

Tombez, tombez, feuilles légères,
Et pour la plus tendre des mères
Couvrez quelque temps ce chemin.
Qu'elle ne puisse reconnaître
Le funeste asile où, peut-être,
Son fils reposera demain.
Mais si, d'un long crêpe voilée,
Mon amante dans la vallée
Venait pleurer quand le jour fuit,
Éveillez...

En 1822, on rétablit la version de 1811. Seulement, l'amante n'est plus ni *échevelée*, ni *voilée* : elle est simplement *désolée*.

Mais vers la solitaire allée
Si mon amante désolée
Venait pleurer...

Nous arrivons à la fin. *La Chute des Feuilles* se terminait ainsi en 1811 :

Il dit, s'éloigne... et sans retour!
La dernière feuille qui tombe
A signalé son dernier jour.
Sous le chêne on creusa sa tombe...
Mais son amante ne vint pas
Visiter la pierre isolée;
Et le pâtre de la vallée
Troubla seul du bruit de ses pas
Le silence du mausolée.

En 1812, chose étonnante, ce texte ne subit aucun remaniement; mais, en 1815, l'auteur avait déjà réfléchi : « Je me suis reproché, dit-il, de n'avoir amené qu'un simple pâtre au tombeau de l'infortuné jeune homme qui, près de sa dernière

heure, songeait d'avance au deuil de sa mère... » Et pour contenter cet excellent sentiment, il écrit :

Il dit, s'éloigne... et sans retour!
Sa dernière heure fut prochaine :
Vers la fin du troisième jour
On l'inhuma sous le vieux chêne.
Sa mère (peu de temps, hélas!)
Visita la pierre isolée :
Mais son amante ne vint pas;
Et le pâtre de la vallée...

Quelques mois après, Millevoye résume le tout en six vers :

Et le lendemain, vers la nuit,
Son âme s'était exhalée.
Sa mère, peu de temps, hélas!
Vint tous les soirs dans la vallée
Visiter la tombe isolée,
Et son amante ne vint pas.

Il était enchanté de cette correction, car il estimait que ce trait final était bien la vraie marque de l'élégie : « Ce qu'il y a peut-être de plus élégiaque dans toute la pièce, notait-il, est maintenant enfermé dans le dernier vers. » Malgré cela, l'édition de 1822 revint au texte primitif; mais, par une pruderie inexplicable, on écrivit :

Mais *ce qu'il aimait* ne vint pas!

*
* *

J'ai tenu à reproduire les corrections minutieuses et maladroites, relevées par M. Pierre Ladoué, dans sa complète étude sur *La Chute des Feuilles*. Elles nous montrent deux choses : d'abord que, en définitive, c'est le texte de 1811, couronné par nos Jeux Floraux, qui a prévalu, sauf quelques malencontreuses variantes; c'est ce texte primitif qui est le meilleur, Charles Nodier et Sainte-Beuve l'ont nettement déclaré, et il est difficile de ne pas être de leur avis; — ensuite, le relevé de M. Ladoué nous montre l'importance que Millevoye attachait à cette élégie : il avait en quelque sorte le pressentiment que ce serait elle qui sauverait son nom de l'oubli.

On ne retrouve plus son nom dans les concours des Jeux

Floraux. Fut-il satisfait de son succès de 1811, et ne voulut-il pas risquer de le compromettre par quelque échec? Il est plus probable que ses occupations, de plus en plus nombreuses, et surtout l'état de sa santé, de plus en plus chancelante, l'empêchèrent de concourir de nouveau. Il n'avait plus que cinq ans à vivre.

A la fin de l'année 1812, où il publia plusieurs œuvres importantes, il fut obligé de quitter Paris et de se retirer dans son pays natal, d'abord à Abbeville, puis à Espagnette, village situé dans les environs. Le 1er septembre 1813, il épousait Mlle Marguerite-Flore Delattre de la Mollière, sa compatriote.

Mais voici la première Restauration. Le poète accourt à Paris, brûlant de se faire remarquer par le nouveau gouvernement, espérant que des jours nouveaux se lèvent pour la littérature. Il écrit, il publie, il réédite. Il recueille moins de succès qu'il ne l'avait espéré. Aussi, après les Cent-Jours, il rentre à Abbeville, fort mal en point, décidément atteint de la maladie de poitrine qui allait l'emporter.

« Les soins les plus tendres, a écrit Dumas, lui étaient vainement prodigués; il sentait ses forces s'affaiblir, son âme seule restait active. Il opposait aux souffrances et au dépérissement du corps l'exercice continuel de la pensée. Son imagination, qui avait perdu sa fraîcheur, semblait, en se décolorant, devenir plus féconde[1]. »

Après la publication de sa dernière œuvre, son poème d'*Alfred*, Millevoye revint à Paris, en juin 1816. Il alla habiter Neuilly, qui, à cette époque, était un village, et où il souffrit d'un été froid et pluvieux. Un soir de juillet, il y écrit ses derniers vers, cette touchante romance, *Priez pour moi*, qui est comme un écho de *La Chute des Feuilles :*

Ma compagne, ma seule amie,
Digne objet d'un constant amour,
Je t'avais consacré ma vie,
Hélas! et je ne vis qu'un jour!

---

1. *Notice sur Millevoye*, par Jean Dumas, en tête du premier volume de l'édition Ladvocat (1822), p. XXVII.

Dans les premiers jours du mois d'août, il demande à sa femme de le ramener à Paris; il veut se soigner énergiquement, mais il est déjà trop faible; et quand il arrive aux Champs-Élysées, il ne peut aller plus loin : on le conduit chez son ancien professeur Bardoux et, le lendemain, on l'installe dans un appartement loué avenue de Neuilly.

« Ah! disait-il, si j'avais seulement douze ans à vivre, j'ai de si grands projets d'ouvrages!... Ma pauvre femme, que feras-tu après moi? Si je croyais être près du terme, j'écrirais au roi pour le supplier de te continuer ma pension, et je prendrais des arrangements avec un libraire pour une nouvelle édition de mes œuvres!... »

Le 11 août, après le dîner, il travailla deux heures, lut quelques passages de Fénelon, puis se coucha. Vers deux heures du matin, il serra doucement la main de sa femme et rendit le dernier soupir.

Il allait avoir, dans quelques mois, trente-quatre ans.

— Le temps n'a donc pas permis à nos Jeux Floraux de s'attacher Millevoye, comme ils l'ont fait pour Hugo, Soumet ou Jules de Rességuier. Néanmoins, le succès de *La Chute des Feuilles* est un des glorieux souvenirs des concours académiques toulousains; et il faut remercier M. Pierre Ladoué d'avoir, dans son beau livre, si nettement mis en lumière les rapports de Millevoye avec l'Académie de Clémence Isaure.

Armand Praviel.

---

*Dr TACHARD*

# LE BARON DOMINIQUE LARREY

Le nom des hommes illustres flotte dans le souvenir des masses et leurs œuvres tombent dans l'oubli.

De même que le temps ternit nos médailles et que la distance estompe les lointains horizons, ainsi la mémoire des héros devient confuse même dans les milieux qui bénéficient de leurs bienfaits.

Le nom de Larrey est resté populaire, mais son œuvre est bien oubliée, même dans le milieu médical, entraîné dans le courant scientifique moderne[1]. Si on procédait à une enquête générale, on constaterait que ceux qui détiennent le flambeau ne sont pas éloignés de croire qu'avant eux rien n'avait été fait, qu'il y a eu génération spontanée de nouvelles méthodes, dues précisément à celui qui démontra impossible la génération spontanée.

Le passé a préparé le présent, et il y a toujours profit à relire

1. Ouvrages à consulter :

*Relation historique et chirurgicale de l'armée d'Orient en Égypte et en Syrie.* Larrey, 1803.

*Mémoires de médecine et de chirurgie et campagnes militaires 1812-1818.* 4 volumes. Larrey.

*Clinique chirurgicale exercée particulièrement dans les camps et les hôpitaux militaires depuis 1792-1826.* 5 volumes. Larrey.

*Éloge de D. Larrey*, par Pariset (Mémoires Académie de médecine, 1846, t. XII).

*Histoire de la chirurgie française.* Rochard, 1875.

*Traité de chirurgie de guerre.* Delorme, 1888.

*Les Cahiers du capitaine Coignet*, 1888.

*D. Larrey*, par Paul Triaire, 1903.

*Causeries militaires*, général Thoumas, 1913.

*La France médicale*, nº 20, 1913. J. Bergounioux.

les vieux livres remplis des judicieuses observations de nos devanciers.

A notre époque, il est utile de faire revivre la grande personnalité de Larrey; l'altruisme et la mode poussent les femmes à s'enrôler dans les Sociétés de secours aux blessés et aux malades de nos armées; à côté d'une éducation technique, il est bon de leur donner aussi quelques notions générales se dégageant de l'histoire des guerres; la grande épopée impériale forme un ensemble plein d'enseignements sur lesquels il faut revenir et méditer.

On n'a plus le temps de lire de volumineux ouvrages, mais, dans un article concis, on peut mettre à la portée des lecteurs pressés quelque peu de la moelle contenue dans les œuvres et dans les nombreuses publications consacrées à Larrey.

C'est ce que je veux tenter en exposant brièvement la vie de l'illustre baron Larrey, qui honora l'humanité en se dépensant sans compter dans soixante batailles et quatre cents combats, en une période de vingt-deux ans de guerre. Ce non-combattant a partout bravé le feu comme un soldat, et nos jeunes camarades, tués au Maroc, sont ses dignes continuateurs, auxquels nous adressons notre très reconnaissante admiration.

A quoi bon, dira quelque critique, recommencer cette vieille histoire? On a publié de son vivant ou après sa mort tant de mémoires qu'il n'y a plus rien à ajouter. Je n'ai pas, en effet, de documents nouveaux, mais comme le prédicateur qui répète le même sermon jusqu'à ce que ses fidèles soient corrigés des défauts signalés, je crois utile de redire à mon tour que, en oubliant les préceptes de ce grand et illustre médecin militaire, on a commis des fautes lourdes, qui nous ont coûté un nombre considérable de vies humaines. Le sermon en action de cet homme de cœur a besoin d'être entendu à nouveau dans l'intérêt de la jeunesse française appelée sous nos drapeaux.

En suivant nos vieux grognards, nous jugerons mieux ce qu'il y a de mièvre dans nos coutumes éducatrices, produisant des contingents débiles dont la grande mortalité est la cruelle rançon.

La vie de Larrey démontre la nécessité d'une direction personnelle et médicale, active et prévoyante, à la tête du service de santé.

Il a lutté contre les dilapidations des agents administratifs, contre leur inertie et leur hostilité à l'égard des médecins, entraînant la misère et la mort de nombreux malades qu'un peu de prévoyance aurait pu sauver.

Pour perfectionner l'instruction de ses collaborateurs et répandre à l'étranger les principes de la chirurgie française, il créait dans tous les centres où il séjournait, ne fût-ce que quelques jours, des cours d'anatomie, de médecine opératoire, d'épidémiologie, etc.

Esprit essentiellement pratique, il montrait l'emploi à faire des ressources locales pour transporter le matériel, et, en Égypte, les moyens de transport ayant été volés au moment du départ, il répartit tout son matériel en petits ballots que lui et ses collaborateurs transportèrent sur leurs épaules.

Ce glorieux protecteur des blessés puisa dans ses principes d'humanité la plus belle de toutes ses conceptions pratiques. Avant lui, l'administration trouvait prudent d'installer les ambulances loin des combattants; après l'affaire, si les routes étaient encombrées par les convois, les blessés attendaient et mouraient d'hémorragie, de froid et de douleur. Sentant ce que cette pratique administrative a d'inhumain, Larrey veut qu'on relève sans retard le blessé là où il est tombé, et il crée le service des ambulances volantes qui parcourent le champ de bataille.

Cet homme fut un héros et, dans l'antiquité, on aurait fait de lui un demi-dieu, un Hercule médical. Mais, de nos jours, l'admiration continue à se concentrer sur ceux qui mènent le combat, dédaignant ceux qui se vouent au soulagement immédiat des blessés; c'est là une très fausse conception, que je ne chercherai même pas à combattre, car elle a la vie très dure.

Jadis, on se croisait pour la défense des Saints-Lieux; aujourd'hui, les femmes se rangent en grand nombre sous la Croix-Rouge de la Convention de Genève; Larrey fut un précur-

seur des Sociétés de secours, et son histoire mérite d'être connue à Toulouse, puisqu'il est notre compatriote d'adoption, qu'il se lia avec nos gloires locales, Caffarelli, Dupuy, Verdier, Compans, etc.; qu'il employa son crédit auprès de l'empereur pour faire rouvrir notre École de médecine, fermée à la Révolution, et qu'il donna à sa fille le nom de notre immortelle Isaure.

En 1896, je demandai et obtins du Conseil municipal que son nom fût donné à la rue de l'Hôpital-Militaire, et tout récemment le Ministre de la Guerre a décidé que le nom de son fils, Hippolyte Larrey, serait donné à l'hôpital militaire.

Pour connaître Larrey, il faudrait le suivre pas à pas du Nil à la Bérésina, de Madrid à Moscou, mais nous ne pouvons ici que relater brièvement quelques-uns des grands événements de cette épopée.

Larrey naquit à Beaudéan, dans la vallée de Campan, en 1766. A trois ans, il perdit son père; à quinze ans, il vint à pied à Toulouse auprès de son oncle Alexis Larrey, professeur à la Grave; il entra au collège de l'Esquile, et commença plus tard de brillantes études médicales à la Grave, où il obtint au concours une médaille de vermeil aux armes de la ville.

En 1787, il se rendit à Paris, toujours à pied, pour y continuer ses études. Dénué de ressources, après un excellent concours, il entra dans la marine, se rendit à pied à Brest, où il s'embarqua à bord de *La Vigilante* pour une campagne à Terre-Neuve.

Pendant la route, il avait rencontré à Mortagne un chirurgien de campagne fort préoccupé d'un malade atteint de hernie étranglée, auprès duquel il était appelé. Larrey, voyant son embarras, offrit son concours, qui fut accepté; il opéra avec plein succès, puis il continua sa route, visita en passant à Laval la maison natale d'Ambroise Paré et, détail intéressant, le célèbre sculpteur David d'Angers fit les statues de nos deux grands maîtres de la chirurgie militaire.

En 1896, M^lle^ Juliette Dodu fit don à notre Musée des

Augustins d'un buste colossal du baron Larrey, d'après David d'Angers.

Pendant sa campagne de six mois à Terre-Neuve, il sut non seulement conquérir l'estime de l'équipage, mais encore faire d'importantes innovations hygiéniques et marquer glorieusement son court passage dans la marine, qui en a gardé le souvenir.

Il rentra à Paris à la fin de 1788; l'hiver fut très rude, et la Seine fut glacée de Paris à Rouen. La Révolution se prépare, et il est vite conquis aux idées nouvelles. Il vit péniblement en donnant des leçons, il assiste à la prise de la Bastille, où il soigne indistinctement tous les blessés; à la fête de la Fédération, il travaille au Champ de Mars comme terrassier et y fait connaissance de Sieyès et de Beauharnais.

Sous la direction de Sabatier, médecin en chef des Invalides, il apprend à soigner les blessures par arme de guerre et, en avril 1792, il part pour l'armée du Rhin sous les ordres de Custine.

A cette époque, le service de santé était partout à peu près inexistant. Les blessés ont toujours été regardés par les combattants comme des impedimenta, sauf pour Napoléon, qui s'occupa toujours de leur sort.

En 1792, nous n'avions aucune organisation sérieuse, et les fournisseurs ne prévoyaient que le moyen de faire fortune. C'est à l'illustre Percy, qui, à Mannheim, traversa le Rhin sur un pont de bateaux, exposé au feu de douze canons, en portant un blessé sur ses épaules, qu'on doit le premier essai de réorganisation des ambulances.

A Spire, le 30 septembre 1792, Larrey vit le feu pour la première fois, et eut l'honneur d'être mis aux arrêts après le combat, pour s'être exposé en allant ramasser sous le feu une quarantaine de blessés, dont trente-six furent sauvés. C'est dans cette affaire qu'il conçut l'idée de ses ambulances volantes.

A quelque temps de là, en février 1793, à Mayence, on porta à l'ambulance un dragon blessé par un coup de sabre à l'épaule et à la cuisse : lorsqu'on veut le déshabiller, il proteste, crie et déclare qu'il veut être pansé en particulier par Larrey.

Le dragon était une jeune fille de vingt-deux ans, qui servait depuis dix-huit mois. Larrey, après sa guérison, la fit rentrer dans sa famille.

L'organisation d'un service de santé s'imposait alors de façon urgente : à cette époque, les hommes tombés étaient volés, martyrisés, tués non seulement par les bandes louches de mercantis, mais même par les soldats; les Espagnols, les Prussiens (comme toujours!) furent odieux et cruels, en sorte qu'aux horreurs de la guerre s'ajoutaient les crimes des bêtes humaines lâchées, savourant le plaisir de tuer avec des raffinements de cruauté.

En plein vingtième siècle, on a revu dans les Balkans, et l'on revoit aujourd'hui, les mêmes scènes de barbarie!

Larrey, par sentiment d'humanité, voulut non seulement protéger et défendre ses compatriotes hors de combat, mais secourir également les ennemis; il ne pouvait y parvenir qu'en ayant un corps d'infirmiers armés et instruits, un matériel roulant pour les transports, etc. Il ne laissa pas dormir longtemps ses idées dans le domaine spéculatif, et sa méthode, rapidement appliquée, donna de si beaux résultats que, dans son rapport à la Convention, Beauharnais signala la belle conduite de Larrey à la tête de ses ambulances. Il en fut récompensé par la plus haute distinction de l'époque, une mention honorable et l'insertion de son nom au *Bulletin officiel de la République.*

Quelques mois plus tard, le général Landremont, visitant les ambulances (20 septembre 1793), fut si ému qu'il embrassa Larrey au milieu de ses blessés.

En avril 1794, la Convention, constatant les services rendus par les ambulances volantes, donna un congé à Larrey pour qu'il vînt exposer au Conseil de santé son plan de réorganisation, qui fut immédiatement adopté.

Larrey a évité ainsi la mort de milliers d'hommes qui auraient été assassinés; il a ennobli le rôle des chirurgiens d'armée en allant sans armes, sous le feu, combattre pour la patrie et pour l'humanité.

Cette réforme fut malheureusement incomplète, car il ne put triompher de l'administration et obtenir l'autonomie, qui ne fut octroyée, avec de paralysantes restrictions, qu'en 1883.

En 1797, Bonaparte, voyant pour la première fois manœuvrer les ambulances volantes, dit à Larrey : « Votre œuvre est une des plus hautes conceptions de notre siècle; elle suffira seule à votre réputation » ; et il lui accorda une récompense de cent livres.

Une seconde innovation, plus géniale encore, fut l'organisation des cours théoriques et pratiques dans tous les centres où se rassemblait un personnel médical.

La nécessité créa cet organe d'instruction.

On envoyait alors aux armées des jeunes gens en cours d'études; leur courage et leur bonne volonté étant insuffisants, il était nécessaire de leur enseigner leur métier. Larrey considéra comme un devoir d'instruire ses jeunes collaborateurs; il fit d'eux des amis dévoués et sûrs; il transforma leur mentalité, et en fit de bons et utiles médecins militaires. Ces cours contribuèrent à vulgariser les principes de la chirurgie française, qui était alors à son apogée, et à faire la réputation de Larrey, qui vit se presser à ses leçons les médecins étrangers. A Berlin surtout, son enseignement fut particulièrement apprécié.

Nous le voyons en Égypte, en dehors de sa spécialité, là où le sort des femmes était confié à d'ignorantes matrones, créer une école de sages-femmes, où il professe avec talent; afin de trouver sur place, dans les éléments indigènes, des sujets capables de remplacer les nombreux médecins victimes de la peste, il organisa une École militaire dont les règlements furent adoptés dans leurs grandes lignes par l'École spéciale de Strasbourg; il participa aussi à l'organisation du Val-de-Grâce, qui se ressent toujours de l'impulsion qu'il lui donna.

Ce qui précède était indispensable à connaître pour préciser les puissants leviers qui permirent à notre héros de faire des miracles. Nous pouvons maintenant le suivre du Nil à la Bérésina et comprendre comment il mérita cet hommage ultime de Napoléon : « C'est l'homme le plus vertueux que j'aie connu. »

Larrey vit Bonaparte pour la première fois le 4 juin 1794; à partir de ce jour, il le suivit jusqu'au soir de Waterloo.

Au mois de novembre 1794, Larrey partit pour Perpignan. Depuis plus d'un an, à la suite de l'exécution de Louis XVI, l'Espagne nous harcelait en Roussillon, où le vieux général Dagobert, âgé de soixante-quinze ans, releva l'honneur de nos drapeaux. Dugommier, qui lui succéda, fut tué à côté de Larrey le 20 novembre 1794, et fut remplacé par notre compatriote Pérignon (de Grenade), qui s'illustra par la prise de Rozas, après un siège mémorable pendant un très rigoureux hiver.

Larrey fait là silencieusement une application de sa méthode qui lui donne d'autant meilleurs résultats qu'à cette époque le nombre des blessés est peu élevé.

En mars 1795, il est envoyé un moment à Toulon où il organise des cours; mais, à la fin de l'année, le Comité de Salut public, appréciant hautement toutes ses qualités, le nomme directement professeur au Val-de-Grâce où il exerce un an.

Par ordre de Bonaparte, Larrey est appelé à organiser les ambulances à l'armée d'Italie; il partit le 1er mai 1797, traversa la Maurienne, franchit le Mont-Cenis et arriva à Milan le 13 mai. Bonaparte y tenait sa cour, et il reçut Larrey avec faveur; il le chargea, avec l'intègre administrateur Villemanzy, d'une inspection dans la Haute-Italie, où régnaient le typhus et une épizootie très grave. Avec l'administrateur, il réforme les abus des commissaires faisant argent de tout; comme médecin, il donne des instructions au personnel pour améliorer l'hygiène des troupes, et, s'improvisant vétérinaire, il formule des prescriptions d'abatage, d'isolement, de désinfection des locaux, auxquelles nous n'aurions à ajouter que l'emploi de nos récents moyens antiseptiques.

En passant par Venise, il eut le chagrin de voir descendre le lion ailé de Saint-Marc, qui alla orner la place des Invalides, et enlever de la cathédrale le quadrige de Corinthe qui, jusqu'en 1815, orna le fronton de l'arc de triomphe des Tuileries.

A Milan, il arrêta la composition du personnel des ambulances : dans chacune, il y avait trois cent quarante hommes se répartissant en trois sections.

Après le traité de Campo-Formio, il revient à Milan d'où il rentre à Paris le 18 décembre ; dès le lendemain, il reprenait sa clinique au Val-de-Grâce.

Le 19 février 1798, Bonaparte nomme Larrey chirurgien en chef de l'armée d'Égypte. Cette campagne lointaine, au but inconnu, plaisait peu à Larrey, qui s'arracha péniblement à son foyer ; il partit pour Toulon où tout était à organiser pour une armée de 30.000 hommes ; il trouva le matériel, mais pour constituer le personnel de 108 médecins, il dut prendre à Montpellier et à Toulouse des étudiants en cours d'études qu'il dresserait en route. Afin d'éviter, au débarquement, la dissémination du matériel, il le fit charger sur un seul bateau qui fut capturé par les Anglais.

Il voyagea avec Bonaparte sur l'*Orient*, commandé par l'amiral Brueys, qui n'inspirait pas confiance à son état-major. Dupetit-Thouars prédisait même qu'il perdrait sa flotte. Le départ, tenu secret, eut lieu le 19 mai au soir ; Malte fut pris en passant le 11 juin, et, le 2 juillet, Bonaparte met le premier le pied sur cette terre d'Égypte que les circonstances nous forcèrent à évacuer quatre ans plus tard.

Bonaparte ayant échappé à Nelson, le 3 juillet Alexandrie fut prise de vive force ; Menou, précipité du haut des remparts, y reçut six blessures ; Kléber y fut frappé par une balle au front ; Marmont, enfonçant la porte de Rosette, entra avec sa division dans la place.

Larrey, dès le commencement de l'action, s'installa à la colonne de Pompée, sur une hauteur dominant le terrain de la lutte ; dès le soir, 250 blessés, ramassés par l'ambulance, étaient confortablement hospitalisés au couvent des capucins, qui se firent infirmiers volontaires.

La prise du Caire devenant l'objectif principal, le départ de l'armée fut fixé au 7 juillet, tandis qu'une flottille, partie de Rosette, devait remonter le Nil et marcher de conserve. Deux

chameaux, affectés au transport du matériel médical, furent volés au moment du départ. Larrey fait alors confectionner des ballots, et les médecins, les infirmiers et lui-même, donnant l'exemple, transportèrent sur leur dos ce lourd matériel pendant une étape de dix heures, la nuit, dans le désert, sans boussole, sans carte, sans armes et sans escorte, dans un pays rempli d'Arabes hostiles.

Dès les premiers jours, l'armée se décourage; le mirage cause l'affolement; nul moyen de se ravitailler; pas d'eau sur ce sable brûlant sous un ciel de feu; seuls les savants de la mission, Monge, Bertholet, etc., se montrent enthousiastes devant les trésors archéologiques qu'ils découvrent et après lesquels ils courent avec un entrain joyeux. Le général Caffarelli (du Falga), bien qu'amputé de la cuisse, suit l'armée et prend une part active aux recherches scientifiques; sa conduite étonne les soldats et surtout les généraux, qui ne pensent qu'à rentrer en France et qui disent de lui : « Il s'en moque bien, il a toujours un pied en France. »

Les savants de la mission, surnommés *les ânes* à cause de leurs montures, ne furent pas longtemps un objet de raillerie, car ils rendirent à l'armée le service de clarifier l'eau bourbeuse du Nil, de fabriquer la poudre qui manquait et de tirer, dans les situations graves, le fusil et le canon avec autant de hardiesse et d'impassibilité que de vieux soldats.

L'armée ne reprit courage qu'en prenant contact à Chebreiss avec les mameluks commandés par Mourad; la lutte fut acharnée, les savants y firent leur devoir, et Bonaparte anéantit les forces qu'il avait devant lui.

Le soir, après la bataille, Bonaparte visita l'ambulance où il fut surpris de voir Larrey donner à ses grands blessés de l'eau-de-vie coupée d'eau à un moment où l'armée manquait de tout : « Vous faites, lui dit-il, des miracles de prévoyance. »

La route était déblayée, mais Mourad s'était replié sur le Caire; après huit jours de marche sous un soleil de feu, le 3 thermidor, au point du jour, Bonaparte a devant lui un tableau inoubliable : à sa gauche, le Nil traîne ses eaux bour-

beuses dans une atmosphère vaporeuse : à droite, les Pyramides qu'un rayon de soleil fait sortir de l'ombre : en face de lui, le Caire avec ses beaux et nombreux minarets ; dans la plaine qui le sépare de la capitale, 60.000 fantassins ont pris leur formation de combat, ayant sur les ailes les cavaliers circassiens de Mourad, revêtus de costumes éblouissants et porteurs d'armes couvertes de pierres fines.

Devant ce tableau saisissant, il est bien possible que Bonaparte se soit écrié : « Du haut de ces pyramides... », etc. Ce qui est certain, c'est qu'il électrisa son armée : qu'avec Desaix à sa droite et Menou à sa gauche, il parvint à jeter dans le Nil une grande partie de cette armée qui déjà avait laissé plus de 10.000 hommes sur le terrain.

Pendant le repos accordé aux troupes, un brave Gascon de la 32e, ayant l'esprit pratique, organisa avec une baïonnette recourbée une pêche aux cadavres afin de sauver l'argent de poche et les armures précieuses des mameluks. Il eut bien vite de nombreux imitateurs, et cette pêche miraculeuse produisit une somme considérable.

Pendant ce temps, Larrey s'installait au château de Giseh, appartenant à Mourad : il y trouvait des ressources précieuses pour l'alimentation et le couchage de 250 blessés français.

Il passa là vingt-quatre heures à opérer, donnant ses soins même aux mameluks fort étonnés ; un des beys relevé sur le terrain ayant reçu une balle dans le ventre, se sentant perdu, lui offrit comme souvenir de reconnaissance sa bague d'onyx, qu'il passa à son doigt et qu'il porta jusqu'au soir de Waterloo où il en fut dépouillé par les Prussiens.

L'armée entra au Caire sans coup férir, mais Ibrahim avait échappé ; Bonaparte le poursuivit et finit par l'atteindre à Salahieh ; faute de cavalerie, il ne put l'empêcher de s'enfuir vers la Syrie en emportant ses riches bagages. Dans cette affaire, Murat et Lassalle firent des prodiges ; nous eûmes cinquante blessés graves, et l'on compta jusqu'à quarante blessures sur le même cavalier.

Le 1er août 1798, Brueys se laissa surprendre au mouillage

par Nelson ; la flotte fut détruite. L'armée, séparée de la France, tomba dans le découragement, et les chefs eux-mêmes conspirèrent pour rentrer. Par son autorité morale, Bonaparte sut rassurer ses troupes et organiser sa conquête.

Larrey forma au Caire un hôpital pour 500 malades, dans la ferme du bey Ibrahim ; mais pour satisfaire à tous les besoins, il en fit trois autres dont un à la citadelle pour hospitaliser 1.500 malades.

Dans l'île de Roda, où avaient vécu Antoine et Cléopâtre, il installa une école de médecine.

Le 20 août 1798, Bonaparte fondait l'Institut d'Égypte, dont il dirigeait les travaux importants, qui furent interrompus brusquement le 21 octobre suivant par une révolte soudaine, pendant laquelle le général Dupuy (de Toulouse) fut tué d'un coup de lance dans l'aisselle. Son ami Larrey courut à son secours en se frayant passage au milieu des révoltés ; il lia sur-le-champ l'artère coupée, mais notre vaillant compatriote mourut des suites de son hémorragie. A cette nouvelle, Bonaparte s'écria : « J'ai perdu un ami, et la France un de ses meilleurs défenseurs. » Nous pouvons lire ces paroles gravées sur le socle du monument de Griffoul-Dorval, qui perpétue, à Toulouse, la mémoire du brave commandant de la 32e demi-brigade.

Pendant l'émeute, l'hôpital principal était menacé, et deux de ses médecins, Mouquin et Roussel, y avaient été massacrés. Au milieu de la foule ameutée, Larrey s'y transporta et organisa la défense de ses malades.

La révolte fut noyée dans le sang des insurgés réfugiés dans la grande mosquée transformée en citadelle.

Pendant que se passaient ces événements, Desaix poursuivait Mourad dans la Haute-Égypte ; il remontait le Nil jusqu'aux cataractes, s'arrêtait devant les ruines de Thèbes, et faisait graver sur les portes d'airain du temple de Philæ une belle inscription commémorative.

Au milieu de tous ces événements, Bonaparte était absorbé par le souvenir de l'ancien canal des Pharaons qui réunissait les deux mers. Il part avec Larrey, Caffarelli, Monge, Bertho-

let, etc., et va, à travers les sables du désert aride, rechercher les traces de cet ancien canal. A son retour, il charge Le Père des études à faire pour reprendre cette œuvre, qui fut plus tard, grâce à ces documents, exécutée avec succès par F. de Lesseps et inaugurée par l'impératrice Eugénie en 1869.

Pour assurer sa conquête, Bonaparte devait détruire l'armée d'Ibrahim occupant la Syrie.

Au milieu des préparatifs de cette campagne, la peste, que Larrey redoutait avant même de débarquer, éclata à Alexandrie et à Damiette : le 30 janvier 1799, Masclet signalait à Alexandrie 91 cas avec 31 décès ; 5 médecins de marine isolés avec leurs malades étaient au nombre des morts.

Pendant cette épidémie, le médecin en chef de l'armée, Des Genettes, se couvrit de gloire aux côtés de Larrey. Ils redigèrent ensemble d'excellentes prescriptions pour enrayer la marche du fléau.

Dans leurs prescriptions, ils formulèrent la nécessité de brûler les vêtements et les linges des pestiférés ; les intendants protestèrent, mais Bonaparte ordonna de passer outre. — Les instructions de détail données par Larrey et son collègue méritent d'être résumées ici : ils prescrivent au personnel de revêtir dans le service des vêtements de toile cirée, lavés après chaque visite ; se laver les mains et la figure dans du vinaigre, en sortant des salles, après s'être dépouillé du sarrau et même des chaussures portées pendant la visite ; de laver tous les instruments, ciseaux, pinces ou bistouris dans l'eau-de-vie : de brûler la charpie et les pansements après usage, etc.

C'était déjà de l'antiseptie, et ces observateurs hors de pair connaissaient, comme nous, le rôle joué par les rats dans la propagation de cette maladie, dont on peut se préserver, dit Des Genettes, avec des onctions d'huile, préconisées en Allemagne, il y a peu de jours, comme si elles venaient d'être inventées.

Quoique très préoccupé de cet état sanitaire, Bonaparte pense qu'en donnant de l'air à ses troupes, il les protégera du fléau. Il partit donc le 8 février 1798 avec 12.000 hommes

environ, commandés par Murat, Lannes, Kléber, Caffarelli, etc. Sur ces routes du désert, Larrey utilise pour le transport des blessés des dromadaires, qu'il charge de paniers qu'il a fait confectionner de façon à contenir un homme de chaque côté de la selle.

Les fatigues et les privations tuèrent un grand nombre de ces animaux convoyeurs ; ceux qui étaient blessés ou hors de service étaient mangés, les vivres manquant partout.

Enfin, après une marche bien dure, l'armée arriva devant Jaffa le 3 mars ; après quatre jours de repos, la ville, vigoureusement attaquée et défendue, nous coûta 100 morts et 300 blessés. La population de Jaffa, atteinte de peste à forme sidérante, contamina nos troupes qu'on dût faire camper hors de la ville.

Le soir de la prise de Jaffa, Larrey donna ses soins à un client imprévu. Un *mercanti* suivant les troupes avait été blessé ainsi que son singe ; ils viennent tous les deux à l'ambulance se faire soigner par Larrey ; l'animal reconnaissant lécha les mains de son bienfaiteur et lui témoigna ultérieurement toute sa gratitude. Au cours de sa carrière, Larrey constata souvent que bien des hommes n'étaient pas aussi reconnaissants que le singe.

Bonaparte visita les pestiférés de Jaffa et, pour rassurer l'armée, il s'exposa dangereusement à la contamination. Un tableau de Gros a popularisé ce haut fait qui inquiéta Des Genettes, qui ne parvint qu'au bout d'une heure à mettre fin à cette visite imprudente.

Le 17 mars, départ pour Saint-Jean-d'Acre où l'on arriva le 22 mars. Pendant les premiers travaux du siège, Kléber, avec des forces insuffisantes, tient la campagne contre Ibrahim et livre, le 16 avril, la bataille du Mont-Thabor dont le succès fut assuré par le général Verdier. L'ambulance fut placée à Cana, et l'hôpital d'évacuation à Nazareth.

Le sort des blessés assuré, Larrey rentre en hâte à Acre, où, le dix-huitième jour du siège et au troisième assaut, Caffarelli eut le coude broyé dans la tranchée qu'il parcourait. Amputé par son ami, ce brave, ancien élève de Sorèze, mourut stoïquement le 8 floréal.

Ce siège, pendant lequel fut inauguré le service des ambulances de tranchée, fut fertile en incidents : Lannes y reçut une balle à la tête et, pour éviter qu'il ne fût mutilé par les Turcs, ses soldats le traînèrent sur un trajet de 200 mètres environ. Un autre jour, Arrighi, aide de camp de Berthier, tandis qu'il fait battre en brèche le rempart, eut la carotide ouverte; Larrey opère sur place la ligature et, lorsqu'il termine le pansement, une boîte à mitraille éclate au-dessus de sa tête sans toucher personne. Ce blessé guérit, mais ne témoigna aucune reconnaissance à celui qui l'avait sauvé.

Après soixante jours de siège et onze assauts, l'artillerie de siège et les munitions faisant défaut, Bonaparte se résigna, le 20 mai, à évacuer la Syrie qui venait de nous coûter, sans résultat, plus de 2.000 blessés et bien des morts. A Sainte-Hélène, Napoléon disait avec regrets : « Si Saint-Jean-d'Arc fût tombé, je changeais la face du monde. »

Larrey, qui avait pratiqué là 72 amputations, 6 désarticulations du bras et 7 trépanations, fit des prodiges pendant la retraite pour assurer l'évacuation de tous les malades, soit par eau, soit par terre. L'état de plus de 300 d'entre eux exigeait le transport en cacolet ou sur brancard; les animaux faisant défaut, Bonaparte et son état-major marchèrent à pied sur cette route de 123 lieues où l'on n'avait ni eau, ni pain, mais où le soleil torride et le sable soulevé par le vent terrassèrent Larrey lui-même qui faillit être asphyxié.

A tous ces maux continuait à s'ajouter la peste qui, à Gaza, fit 55 victimes en 5 jours, sur 149 hommes admis à l'hôpital.

Pendant cette retraite moins connue, mais aussi dure que celle de Moscou, une femme se fit la protectrice des malheureux : un jour, entendant des appels lointains, des cris de désespoir, elle court vers cet abandonné, trouve un homme aveuglé, le fait accrocher à la queue de son cheval et le ramène dans la colonne. Italienne d'origine, cette noble femme était l'épouse de Verdier, dont le sabre et les décorations sont conservés au Musée Saint-Raymond.

Le 8 juin, Bonaparte donne deux jours de repos à ses trou-

pes, à Salahiech; le 13, à El Merg, à 3 lieues du Caire, il prescrit une visite générale de santé à laquelle il se soumet, il fait baigner les troupes, laver les vêtements et ordonne de brûler les effets suspects.

Enfin, le 15 juin, l'armée rentre en bon ordre au Caire; pendant cette campagne, nous avons perdu 500 hommes par le feu et 700 pestiférés.

Larrey est exténué de fatigue, il n'a plus d'uniforme, et ses collaborateurs venus à sa rencontre ne le reconnaissent pas, à cause de sa figure ravagée et de sa tenue burlesque dont un châle de cachemire fait tous les frais.

Dès son retour au Caire, Larrey réorganise les hôpitaux qui, par incurie des ordonnateurs, sont plus mal tenus que ceux qu'il improvisait en face de l'ennemi. Le personnel manquait, et Masclet venait de mourir de la peste à Alexandrie.

Le 15 juillet, Bonaparte apprend aux Pyramides, où il a porté son quartier général, que, quatre jours avant, une escadre anglaise a débarqué à Aboukir une armée turque. Il part avec Larrey, et, le 25, les ennemis, sous l'effort de Lannes, de Lanusse et de Kléber, sont écrasés et rejetés à la mer. Murat y fut blessé à la mâchoire ; Lannes, à la suite d'un coup de feu à la jambe, fut atteint de tétanos. A Aboukir, Larrey avait trois ambulances : l'une au centre sous sa direction, les deux autres sur les ailes.

C'est là que le général Fugières, plus tard commandant des invalides à Avignon, se croyant blessé à mort, rendit son sabre à Bonaparte, qui l'accepta pour l'offrir à Larrey, après y avoir fait graver son nom ainsi que la date de cette mémorable bataille.

Le 17 août, informé des événements survenus en France et en Italie, Bonaparte se décide à rentrer et propose à Larrey de l'accompagner; après réflexion et malgré son désir de revoir les siens, il décline cette proposition pour remplir son devoir près des malades.

Kléber prit le commandement en chef sans enthousiasme; n'ayant pas compris l'importance considérable des plans de

Bonaparte, il avait toujours été partisan de l'abandon de l'Égypte : bientôt même, il se laissa aller à entamer des négociations avec les Anglais, mais leur politique tortueuse lui permit de se ressaisir, et, le 20 mars 1800, il remportait sur les Turcs la brillante bataille d'Hèliopolis.

Ce fut, hélas! son dernier triomphe : le 14 juin, il fut assassiné et remplacé par l'ambitieux et incapable général Menou qui, en un an, désorganisa et perdit cette belle conquête en capitulant honteusement après la bataille de Canope, où Larrey se couvrit de gloire. Là, le général Silly, âgé de soixante ans, avait eu, à la fin de l'action, la jambe emportée ; tandis que Larrey l'opère, Menou ordonne la retraite : à ce moment, un corps de cavaliers anglais se jette sur l'ambulance d'où tout le monde a fui, sauf Larrey qui ramasse précieusement ses instruments et emporte Silly sur son dos à travers un champ de câpriers dans lequel il est poursuivi : on les croit perdus, mais courant en zigzag, ils échappent à la charge. Plus tard, Silly ne témoigna pas à son bienfaiteur, comme le singe, le moindre sentiment de reconnaissance. Le 20 mars, à Canope, trois généraux furent tués : 1.200 blessés furent ramassés par les ambulances, et, un mois après, plus de la moitié de ces hommes rentraient dans le rang. En avril, la peste recommence dans Alexandrie assiégée où nous perdons 15 hommes par jour ; les trois quarts des médecins furent victimes du fléau, auquel s'ajouta le scorbut qui remplit les hôpitaux de malades. La famine augmentait encore tous ces maux.

Le 30 août 1801, par le traité de capitulation, Menou livrait aux Anglais, qui les exigeaient, tous les trésors archéologiques amassés par nos savants et qu'il nous faut maintenant aller voir au British Museum.

Larrey parvint à évacuer tous ses malades en les faisant embarquer les premiers, avant les troupes : il ne s'embarqua que le 25 septembre : 400 intransportables furent laissés à Alexandrie avec deux médecins. Sur les 1.338 hommes évacués, il n'y eut pas un seul décès en cours de route jusqu'à Toulon.

Menou étant atteint de la peste, Larrey s'enferma avec lui dans sa cabine jusqu'à sa guérison. Il débarqua à Toulon le 17 novembre, et apprit là sa nomination de médecin en chef de la garde consulaire ; il fut reçu triomphalement à Marseille où il aurait été bien inspiré d'attendre le Premier Consul ; mais il n'était pas courtisan, et il avait hâte de retrouver sa femme et de voir sa fille Isaure.

Les années heureuses n'ont pas d'histoire. Larrey les consacra à publier sa campagne d'Égypte. Sa réputation était déjà si notoire que le roi de Prusse lui fit demander ses mémoires, dont il fut remercié, le 22 novembre 1803, par lettre accompagnée d'une médaille d'or à l'effigie du souverain.

... Les événements se précipitent, Bonaparte est couronné empereur. Larrey a le pressentiment que cette élévation de son idole causera sa ruine et celle de la France.

(*A suivre.*) Dr Tachard.

---

*Marcel SÉMÉZIES.*

# LES GRANDES LIGNES

DE

# L'HISTOIRE ANCIENNE DE L'ESPAGNE

## I

La connaissance de l'histoire des pays est indispensable à qui voyage. Dans mes nombreux séjours en Espagne, j'entendais parler des rois goths, des rois de Léon, des rois catholiques, du prince-archevêque de Tolède, des califes de Cordoue, des rois de Grenade, et encore des monuments romains ou arabes, et tout cela me restait obscur par ce seul fait que ma connaissance de l'histoire de l'Espagne était des plus vagues. Comme tout le monde, je savais que l'Espagne avait vécu pendant des siècles sous plusieurs dominations étrangères, mais sans plus de détails. J'étais à peu près fixé sur Christophe Colomb et sur Charles-Quint, sur Don Juan et sur Cervantes. Familier des études napoléoniennes, je voyais assez clairement les événements espagnols compris entre 1795 et 1814. Mais j'ignorais tout le reste. La touffue histoire de l'Espagne demeurait pour moi une forêt vierge, mystérieuse, impénétrable.

Un jour, j'ai voulu asseoir la base historique qui me manquait. J'ai lu beaucoup d'ouvrages sur les anciennes époques historiques de l'Espagne, des ouvrages espagnols et des ouvrages français, des livres connus et des livres inconnus, et quelques milliers de pages dévorées ne m'ont pas beaucoup plus avancé. Cette histoire des premiers âges de l'Espagne est un

formidable chaos : des ténèbres enveloppent les débuts; les conquêtes succèdent aux conquêtes; des guerres acharnées, farouches, sauvages, passent en tempêtes; des royaumes multiples se forment, s'écroulent, luttent entre eux, se dévorent les uns les autres, disparaissent et renaissent. A certains moments, on peut compter sur le territoire actuel de l'Espagne plus de vingt rois de petits royaumes, et plusieurs de ces rois portent le même nom; les historiens interviennent et confondent, changent, lisent mal, traduisent à leur fantaisie ces noms : par exemple, du vizir Barek-el-Mansour ils font Almanzor, et du roi de Grenade Aboul-Abdallah ils font font Boabdil, ce qui est stupide. Car le Français, géographe ou historien, garde la manie de franciser tous les noms, comme si les noms d'hommes ou de lieux ne devaient pas conserver en tout récit leur stricte physionomie, échapper à toute traduction, ceci soit dit en passant. On conçoit tout le supplément d'obscurité que de pareilles habitudes d'inexactitude doivent apporter à des matières déjà obscures. Je reviens à dessein sur le mot déjà écrit : cette histoire de l'ancienne Espagne apparaît un chaos effrayant.

Pour éclaircir un peu ces ténèbres, me tracer un sentier dans ces sombres fourrés, j'ai jeté de grandes lignes allant d'un point à un autre, et autour de ces lignes j'ai tenté de grouper un à un les faits, les noms, après les avoir débrouillés de l'inextricable écheveau. Jeu de patience qui m'a passionné. J'ai divisé ainsi, d'à peu près 1000 ans avant Jésus-Christ jusqu'en 1516, date d'arrivée au trône de Charles Ier (qui est Charles V en Allemagne, Charles-Quint), j'ai divisé ces 2500 ans d'histoire espagnole en six périodes très nettes, de chacune desquelles je vais tracer un tableau rapide. Cette classification synthétique m'a permis de me reconnaître enfin dans ce compliqué labyrinthe. Puisse-t-elle rendre le même service à quelques lecteurs, s'il en est toutefois qui ne se laissent pas rebuter par l'apparente aridité de ce sujet!

## II

### PÉRIODE PRIMITIVE

La ville dont il est fait pour la première fois mention dans le recul des temps est Cadix, l'ancienne Gadès. Environ un millier d'années avant notre ère, les Phéniciens y fondèrent une colonie qui ne tarda pas à devenir une ville importante. A l'entrée de deux mers, au seuil de deux continents, elle offrait une situation excellente pour un gîte d'étape, pour un entrepôt de commerce. Était-elle aux confins du monde connu, comme on aime à le dire? Nous n'en saurons jamais rien. Oui, dans le monde ancien classique, la portion connue du globe ne dépassait pas les Colonnes d'Hercule. Mais qu'étaient exactement ces Colonnes d'Hercule? Faut-il, suivant la convention routinière, les voir vers Gibraltar? Ou plus loin, quelque part, vers Madère, Ténériffe, les îles du Cap-Vert, d'autres îles jadis existantes et aujourd'hui disparues? Nous l'ignorons, et tout ce que l'on affirme à ce sujet n'est que conjectures, traditions mal transmises, fable ou légende. Avant le monde ancien classique, dans le recul absolu des temps, il est très possible que des navigateurs d'Europe et d'Asie aient parcouru en entier l'Atlantique et soient arrivés avant Colomb à l'Amérique. Cela a pu être, mais aucune trace n'en est restée, et Colomb a réellement navigué vers l'Inconnu — l'Inconnu d'alors, car tout est relatif. L'Inconnu d'un temps proche de nous a pu, a dû être le Connu des temps fabuleux, des âges perdus dans la nuit de la Préhistoire, car la vie de l'humanité est un perpétuel recommencement.

D'ailleurs, entre l'Europe et l'Amérique, il a dû exister longtemps un autre continent, effondré dans les eaux à la suite de quelque énorme convulsion géologique, et dont les îles allongées dans l'Atlantique de Terre-Neuve à Sainte-Hélène sont les débris qui surnagent, les hautes pointes qui persistent. Du

50e degré de latitude nord au 20e de latitude sud, dessinez une ligne à peine ondulée passant par Terre-Neuve, les Açores, les Canaries, les îles du Cap-Vert, l'île Saint-Paul, l'île de l'Ascension, Sainte-Hélène, vous aurez la ligne des sommets, l'épine dorsale de la longue terre, île énorme ou continent allongé, qui dut être l'Atlantide. Car je suis de ceux qui avec Platon croient à l'Atlantide, « cette île plus grande que la Lybie et l'Asie et maintenant submergée par les tremblements ». C'est le texte du *Critias* qu'il faut lire attentivement, ainsi que le *Timée*. De la réalité de l'Atlantide, je trouve une preuve nouvelle dans une importante comparaison linguistique. Tout le monde connaît de nom la langue basque, langue primitive, langue isolée, dont les origines restent inconnues. Eh bien ! si l'on compare la langue basque avec les cinq ou six mille idiomes morts ou vivants, connus et classés, on découvre que le basque n'offre de parentés qu'avec quelques dialectes berbères encore parlés au Maroc et le nahuatl, langue du vieux Mexique et de l'Amérique centrale avant la conquête espagnole, mère et source de toutes les langues et de tous les dialectes peaux-rouges. Il est une façon bien simple d'expliquer ce rapprochement : lorsque l'Atlantide disparut à la suite de quelque énorme tremblement de terre, suivi lui-même d'un déluge ou d'une invasion des eaux, les habitants qui purent échapper au cataclysme cinglèrent, qui vers l'Est, qui vers l'Ouest, et abordèrent, ceux-ci au continent d'Amérique, ceux-là au Maroc ou en Espagne et y portèrent leur langue. Ces Atlantides réfugiés vinrent donc augmenter la population sauvage de l'Espagne d'alors, et il semble qu'ils ne se mêlèrent point à cette population, mais qu'ils formèrent à côté d'elle un îlot ethnique isolé, non loin des côtes où ils avaient abordé. Ce furent les Vasques (Basques, Vasques, on sait qu'en espagnol le *v* se prononce *b*) qui s'étendaient des côtes de la Galice à celles du Guipuzcoa actuel, et occupaient en profondeur les territoires présents des Asturies, du Léon, de la Biscaye. D'autres peuples, tout aussi inconnus comme origines, comme histoire, comme civilisation, tous probablement aborigènes, se parta-

geaient le reste de l'Espagne. C'étaient : les Bétiens dans l'Andalousie, les Celtibériens dans l'Aragon, les Lacétains dans la Catalogne, les Cantabriens dans les parties les plus profondes de la Biscaye et des Asturies, les Callaiciens dans la Galice. Deux seules colonies étrangères florissaient sur les côtes, Cadix dont j'ai parlé, et sur la côte orientale, face aux Baléares, Sagonte qui était un comptoir grec.

Quelles étaient les formations politiques de ces peuples, leurs langues, leurs mœurs, leurs cultures, leurs richesses? On l'ignore. L'ombre la plus dense pèse sur cette longue époque. Il est probable qu'ils n'avaient point de villes, qu'ils vivaient par groupes, par tribus, dans les abris des montagnes, de leur chasse et de leur pêche, comme tant d'autres peuplades primitives. Laissons-les dormir dans leurs obscures légendes.

## III

### PÉRIODE CARTHAGINOISE

Vers l'an 240 avant notre ère, les habitants de Cadix, gênés par les attaques des peuplades pillardes de l'intérieur, eurent l'idée de demander des secours aux Carthaginois. Carthage, toute-puissante, partageait alors avec Rome la domination du monde connu. Elle était quelque chose comme l'Angleterre du temps : même richesse, même ardeur au trafic et au gain, même esprit âprement pratique, mêmes méthodes de conquête habile. Ayant pris pied à Cadix, les Carthaginois s'aperçurent de la richesse minière du pays. En remontant droit au nord de Cadix, le long des frontières actuelles du Portugal, des mines béantes offraient leurs filons à plein ciel. Cette région minière est encore fameuse aujourd'hui : *Rio Tinto, Tharsis, Huelva Sulphur and Copper,* ces noms brillent aujourd'hui au marché financier, mais avant d'enrichir ou de ruiner des légions de haussiers ou de baissiers anglais, espagnols et français, le Rio Tinto et la Tharsis ont enrichi des

Carthaginois et des Romains. Avec une aisance toute britannique, les Carthaginois confisquèrent cette Cadix qu'ils étaient venus secourir et exploitèrent les mines. Mais gênés à leur tour par les rapines des indigènes et supposant à ce beau pays d'autres richesses métalliques, ils résolurent de s'étendre dans l'intérieur. Une petite armée fut envoyée sous le commandement d'Hamilcar Barcino. L'on s'imagine assez bien ce que dut être cette conquête : quelque chose comme nos colonnes expéditionnaires du Dahomey ou du Soudan. Disciplinés, bien armés, pourvus d'une solide tactique militaire (il faut lire, à ce sujet, les Guerres Puniques), les Carthaginois se trouvèrent en présence de bandes sauvages et désordonnées. Hamilcar les refoula sans peine devant lui, et, en neuf années, il conquit une grande partie de l'Espagne. Parvenu haut dans le Nord, il fonda au bord de la mer une ville à laquelle il donna le nom de sa famille, Barcino : c'est la Barcelone d'aujourd'hui. Tué dans un combat en 228, Hamilcar est remplacé au commandement par son frère Asdrubal, qui se porte vers l'Ouest et soumet les Galiciens et les Celtibériens. Revenu vers le Sud-Est, il bâtit un autre port destiné à servir de lien entre Cadix et Barcelone, et auquel il donne tout simplement le nom de sa patrie, Carthage : c'est la Carthagène d'aujourd'hui. Il est assassiné peu après (220), et son neveu Annibal lui succède au généralat. Cet Annibal, qui sera le fameux vainqueur de Rome, le héros du Tésin, de la Trébie, du Trasimène et de Cannes, n'a que vingt-cinq ans. Mais il est le fils d'Hamilcar, et, depuis trois ans, il combat en Espagne. Il a l'audace, le feu, le génie militaire. Il commence par assiéger la colonie grecque de Sagonte qui sera un établissement tout créé entre Barcelone et Carthagène. La colonie est en pleine paix avec Carthage; des traités la couvrent. Qu'importe? La foi punique est là pour faire passer l'intérêt avant l'honneur. Sagonte est prise après un terrible combat (219), mais le vainqueur n'aura conquis que des ruines, car, donnant l'exemple d'un sacrifice que des cités espagnoles renouvelleront bien des fois au cours des âges, les Sagontins se voyant perdus brûlent leur ville et meurent

dans les flammes. En une rapide campagne d'un an, Annibal soumet le reste de l'Espagne, sauf les Cantabriens. C'est là, d'ailleurs, dans ce coin de la Biscaye, des Asturies et du Léon, que se concentrera toujours, sous toutes les dominations et contre toutes les conquêtes, le noyau de la résistance indomptable. Trois fois encore l'Espagne sera soumise en entier, sauf cet îlot d'indépendance nationale, et c'est de lui que sortira la reconquête. Pendant quinze siècles, le cœur de l'Espagne libre battra dans cet Ouest farouche.

L'Espagne enchaînée, Annibal, politique autant que guerrier, sent que le seul moyen de vaincre Rome, l'éternelle ennemie de Carthage, est d'aller l'attaquer chez elle. Laissant en Espagne quelques garnisons et renforçant son armée des Espagnols domptés, il entreprend sa marche fabuleuse sur Rome, par les Pyrénées et par les Alpes que franchissent ses éléphants, ses cavaliers et ses hordes de gens de pied. Ce que fera Annibal en Italie appartient à l'histoire de Rome ou à celle de Carthage. Passons.

## IV

### PÉRIODE ROMAINE

Rome avait tremblé un instant sous le talon de fer d'Annibal, mais les « délices de Capoue » avaient changé le cours des choses, et, redevenue victorieuse et maîtresse, Rome poursuit Carthage partout où elle possède un pouce de terre. L'Espagne est colonie carthaginoise, il faut conquérir l'Espagne. Cnéus et Publius Scipio y passent avec une armée et livrent à Asdrubal Barca et à Asdrubal Giscon, les généraux carthaginois, des séries de batailles (217-212). Publius Scipio tué, Cornélius Scipio Africanus (Scipion l'Africain) prend le commandement (211) et mène la campagne avec une hardiesse et une vivacité que l'histoire a trop peu fait connaître. Comme rapidité de mouvement et audace de tactique, ses campagnes d'Espagne valent ses campagnes d'Afrique. En 210, il prend Carthagène ;

en 209, il inflige à Asdrubal Giscon une défaite définitive, lui tue ou prend 54.000 hommes et jette à la mer les derniers débris des troupes puniques. L'Espagne n'est plus carthaginoise, mais elle n'est pas encore romaine. Il faut une campagne de trois ans (209-206) pour soumettre une à une les provinces. L'œuvre accomplie, Cornélius Scipio passe en Afrique où il va consacrer à Zama son beau nom d'Africanus.

Lentement l'Espagne cède à l'infiltration romaine, mais cette farouche a par moments des soubresauts terribles, et les préteurs romains guerroient plus qu'ils ne civilisent. La plus fameuse de ces révoltes partielles est celle de Numantia. Les armées de Pompilius Lœnus, d'Hostilius Mancinus, d'Émilius Lepidus, de Calpernius Piso s'usent l'une après l'autre sous les murs de cette rebelle (137-133). L'Espagne entière s'émeut de cette magnifique résistance et frémit d'espoir, : il faut en finir, et Rome envoie avec des renforts considérables l'un de ses meilleurs généraux, Scipio Æmilianus, le second Scipion l'Africain, l'élève de Polybe et de Massinissa, celui enfin qui avait exécuté à la lettre l'ordre antique du Sénat : *Delenda est Carthago*. Le destructeur de Carthage eut besoin d'une année entière pour réduire Numance, et il ne se rendit même maître que de ses cendres. Imitant l'exemple de Sagonte, les Numantins avaient incendié leur ville et s'étaient tués dans les flammes (133). A tous ses noms de gloire, Scipio Æmilianus en ajouta un autre : Numantinus. Il fut : Publius Cornélius Scipio Æmilianus Africanus Numantinus. Napoléon l'eût fait duc de Numance, mais je trouve plus beau ce défilé de noms pompeux, magnifiques et sonores, dont chacun clame une victoire. Quant à Numantia, il ne reste plus rien d'elle, pas même son nom. Un petit bourg de quatre à cinq cents âmes, Garsay, végète sur les bords du Duero, non loin de Soria, sur l'emplacement même de la ville héroïque.

L'Espagne, sauf le petit noyau cantabrien qui ne sera à moitié soumis que par Auguste, est maintenant complètement et pour longtemps romaine. Les légions, ouvrières et travailleuses autant que combattantes, vont la sillonner de routes, la cou-

vrir de monuments, d'aqueducs, de cités. La civilisation romaine va fleurir l'Espagne et l'imprégner de sa marque. Le territoire est divisé en trois grandes provinces : la *Tarraconaise*, qui comprend la Galice, les Asturies, la Biscaye, la Navarre, la Catalogne, la Castille, l'Aragon, Valence et Murcie, c'est-à-dire tout l'immense pays entre les Pyrénées et la Sierra Morena ; — la *Bétique*, qui est le Sud, l'Andalousie ; — la *Lusitanie*, qui est le Portugal. L'administration, la législation romaines s'implantent solidement. Les dieux de Rome auront même leurs temples. L'Espagne deviendra si profondément romaine qu'elle donnera à Rome, pour ses autres conquêtes, des armées vaillantes et fidèles. Dix légions sont recrutées sur le sol de la province, et l'on sait ce qu'était une légion, non pas une simple unité d'infanterie comparable à une de nos brigades, mais un vrai corps d'armée, bien complet, comprenant son infanterie de ligne et légère, sa cavalerie, son train de bagages, son artillerie, ou ce qui en tenait lieu, ses machines de sièges. L'Espagne ne sera plus une colonie, mais une province de l'Empire. Elle donnera à Rome deux empereurs, et non des moindres, Trajan et Adrien, nés l'un et l'autre à Italica (l'ancienne Séville) ; elle lui donnera des grands hommes : l'historien Florus, le philosophe Sénèque, les poètes Martial et Lucain. L'histoire de l'Espagne se confond pour longtemps avec l'histoire de Rome.

## V

### PÉRIODE GOTHE

Déjà, vers la fin du quatrième siècle de notre ère, des bandes de Francs avaient envahi le nord de l'Espagne. Ils descendaient des Pyrénées comme des torrents, ravageaient, pillaient, brûlaient, et les légions hispano-romaines eurent plusieurs fois fort à faire pour les refouler au delà des montagnes. C'étaient là les signes avant-coureurs, les légers prodromes d'invasions plus redoutables. Vers 410, des divers points des Pyrénées, de

toutes les fissures, de tous les cols de la chaîne, une véritable inondation de Barbares descendit sur l'Espagne du Nord. Cette fois, ce n'étaient plus des bandes, mais des foules énormes, Vandales, Suèves, Alains, Sélinges, tous venus des brumeuses et lointaines contrées du Nord, de la Grande-Germanie, du Danube, du Caucase même. Non pas un peuple, non pas une nation, mais des masses hétérogènes d'aventuriers, de bandits, de bannis, de rebelles. Une émigration armée et sauvage. Une vague d'humanité. Le trop plein du Nord, affamé, misérable, déferlait sur le Sud, s'abattait sur les riches contrées méridionales aux cultures faciles, au ciel superbe. On songe à ces sauterelles d'Afrique qui, innombrables, par myriades, arrivent en un nuage noir, se jettent sur un champ et le dévorent. Devant cette poussée formidable, les légions romaines, malgré leur discipline et leur science, ne purent tenir, elles furent balayées, noyées dans le nombre, emportées. Tel le fleuve débordé enlève les obstacles. L'Espagne fut la proie des Barbares. Ces nomades ne s'installaient pas, ils passaient comme un fléau destructeur, de la même race que ces Huns et cet Attila appelés le « Fléau de Dieu » ; ils allaient plus loin, toujours plus loin, jusqu'à ce que, émiettés en route, décimés par les fatigues, les maladies, les combats, ils ne fussent plus que de faibles débris absorbés par les peuples envahis. On ne peut pas dire qu'ils aient conquis l'Espagne : simplement ils la traversèrent en la ravageant et disparurent vers l'Afrique.

Mais derrière eux, comme une vague arrive après une vague, une nouvelle invasion s'abattit sur l'Espagne : les Wisigoths. Ceux-ci venaient encore du Nord germanique, mais ils formaient, eux, un peuple, une nation errante et armée. Ils avaient des chefs, quelques rudiments d'organisation et de discipline, ils étaient aussi des nomades, mais des nomades conquérants, prêts à se fixer. En quelques campagnes, ils nettoyèrent l'Espagne des dernières bandes vandales définitivement rejetées en Afrique, des dernières garnisons romaines se cramponnant encore dans des postes fortifiés. En moins de vingt ans, l'Espagne de romaine devint wisigothe. Ces Goths avaient

un roi élu par les capitaines. Ce furent d'abord, dans la période tourmentée de l'organisation, des rois passagers et obscurs, vite assassinés par des compétiteurs : des Singeric, des Vallia, des Genseric, des Hermanric, des Théodoric, des Euric. Le premier roi goth vraiment grand, vraiment assis, fut Alaric. L'Espagne s'était assez facilement adaptée aux Goths, comme avant eux elle s'était adaptée aux Romains. Alaric mit de l'ordre dans le pays : les villes anciennes se relevaient de leurs ruines, des villes nouvelles se fondaient, la civilisation romaine implantée dans le pays civilisait les conquérants, et Alaric se jugea un jour assez fort pour porter la guerre au dehors. Il voulut ajouter l'ancienne Gaule à son royaume et franchit les Pyrénées. Notre Clovis arrêta cet essor, et de sa propre main tua Alaric à la bataille de Vouillé (507). Amalaric lui succéda et ramena les troupes gothes derrière la barrière des Pyrénées. D'autres rois passèrent, organisateurs et pacificateurs : Theudes, Theodogild, Agila, Athanagilde. Sous celui-ci (564-567), l'Espagne se trouvait déjà assez vivante, assez administrée pour avoir une capitale, et Athanagilde la fixa à Tolède.

Les Goths avaient-ils apporté avec eux le catholicisme? L'adoptèrent-ils au contact de Clovis? On ne sait trop. Ce catholicisme des Goths dut être d'abord assez confus, mais peu à peu il s'éclaircit, se fixa. Sous Lenvigild, des luttes sanglantes, presque une guerre religieuse, avaient eu lieu entre Ariens et Orthodoxes. Le roi Recared (586-601) apaisa cet orage, imposa solennellement le catholicisme dans toute l'Espagne et fit condamner l'arianisme par un concile tenu à Tolède (589). L'union religieuse avait achevé l'union politique. Une religion d'État est attentatoire, sans doute, à la liberté de conscience, mais elle est, plus qu'autre chose, la base solide de l'unité d'un pays, elle supprime des germes mortels de division intestine, et c'est bien pour cela qu'en tous temps, sous des formes diverses, les gouvernements ont tenté d'imposer leur formule spirituelle : c'est pour cela que les querelles religieuses ont toujours touché de si près aux querelles politiques

qu'elles se confondent rapidement. Recared avait deviné, avait senti là un principe.

D'autres rois succèdent, monotone défilé de noms barbares et sans gloire : Luiva, Viteric, Gondemar, Sisibut, Recared II, Suintilla, Chintilla, Tulga, Chindisuintho, Recisuintho, Vamba, Erviga, Egiza, Vitiza, Roderic. Une suite de petites révolutions intérieures, de luttes entre pairs pour la possession du trône. Rien de vraiment grand ne se passe, ces batailles d'intérêts personnels restent toujours basses.

Sous cette domination gothe, l'Espagne s'était lentement organisée et enrichie. Des villes, des monuments, des palais, des églises s'élevaient par tout le territoire. L'énorme butin que vont y faire bientôt les conquérants arabes indique que le pays s'était élevé à un sérieux degré de richesse et de civilisation.

## VI

### PÉRIODE ARABE

L'étude de l'Histoire est la meilleure école de philosophie — et j'entends par philosophie, non point les discussions byzantines développées en un jargon barbare dans des traités lourds et obscurs, mais l'habitude du maniement des idées générales et de la vision des phénomènes généraux. A bien méditer sur la vie, on découvre des rapports singuliers dans les séries d'événements et de faits : des lois inconnues et précises régissent tous les phénomènes, ceux de la vie de la terre comme ceux de la vie des hommes. Un fait menu, mince, inappréciable, quelquefois ridicule, est la cause efficiente d'immenses événements, tout comme le léger déclic d'un minuscule ressort amène le mouvement ou l'arrêt d'une énorme machine.

Vers l'an 712, Roderic, trente et unième et dernier roi goth, se promenait au long du Tage dans cet âpre ravin qui entoure Tolède d'une boucle tragique. Les rois d'alors n'éprouvaient

pas le besoin, quand ils sortaient de leurs palais, de se faire escorter d'un escadron et d'un lot de policiers. Roderic, fatigué par la chaleur, s'étant reposé sous une haie de lauriers-roses, vit venir au fleuve, dépouiller ses vêtements et se baigner dans les eaux, une jeune fille d'une rare beauté. Désireux d'elle, il la suivit, se fit connaître, séduisit, fut aimé. C'était la belle Cava, fille, disent les uns, fiancée, disent les autres, du comte Julianus, gouverneur de l'Andalousie. Père ou amoureux, peu importe, Julianus apprit l'outrage et voulut le punir d'une terrible vengeance. Il en imagina une, assez étrange et peu louable, qui devait jeter sur l'Espagne une nouvelle tempête de massacres et de ruines, mais avoir aussi quelques heureux effets sur le caractère et le génie de la nation. A cette époque, les Arabes et les Maures d'Afrique tentaient de pénétrer en Espagne dont les richesses les attiraient. Le gouvernement de Tolède donnait les ordres les plus sévères pour la garde des ports et la surveillance des côtes. Julianus, qui tenait sous son commandement un grand territoire côtier, fit prévenir les Arabes du Maroc que non seulement il les laisserait aborder sans combat, mais qu'il leur livrerait même toute sa province. Le roi arabe Muzza envoya aussitôt une avant-garde de 7.000 hommes, bientôt suivie de troupes plus nombreuses sous les ordres de Tarik. Tarik débarqua au pied d'une montagne rocheuse à laquelle il donna son nom : Djebel-Tarik (la montagne de Tarik). On en a fait Gibraltar. Julianus tint sa promesse et fit ouvrir devant Tarik toutes les chaînes des ports, toutes les portes des villes. En quelques jours, l'Andalousie fut occupée. Roderic marcha à l'ennemi avec une armée réunie en hâte, mal préparée ; la rencontre eut lieu à Xérès. L'armée royale fut complètement défaite, et le roi Roderic, poursuivi, se noya dans le Guadalquivir. Les baisers de Cava lui coûtaient le trône et la vie, et parce qu'une fille aux beaux yeux s'était, un jour d'été, baignée dans le Tage, l'Espagne allait subir un des plus considérables changements de son histoire. Ainsi va le monde.

Débarrassé de Roderic et ne trouvant plus devant lui qu'une

défense sans chef, sans organisation, Tarik marche droit vers le Nord. Il prend d'assaut Ecija et Cordoue, assiège Tolède qui capitule, prend Léon et Medina-Cœli. Pendant cette marche triomphale, le roi Muzza avait débarqué à Algésiras avec une seconde armée, prenait Séville et Merida, et, obliquant vers l'Est pour laisser Tarik agir librement dans le Nord-Ouest, s'emparait de Valence, de Saragosse et de Barcelone. Grisé par son succès, il franchissait même les Pyrénées, poussait jusqu'à Carcassonne et, laissant le commandement de ses conquêtes à son fils Abdul-Aziz (ou Abdalaziz), revenait à Damas chargé de butin. D'Algésiras à Damas par Carcassonne, quelle route, et par les chemins d'alors ! Voilà qui vaut, à des siècles de distance, l'épopée d'Alexandre ou celle de Napoléon. Pour mieux asseoir sa domination, Abdalaziz épouse Egilona, veuve du roi goth Roderic ; mais ce mariage politique ne l'empêche pas d'être assassiné. A vivre en familiarité avec l'Histoire on se blase vite sur les assassinats de chefs d'État, c'est monnaie courante. En vain l'humanité va de l'avant dans une civilisation prétendue progressive, l'homme reste le même ; seules les apparences changent, les profondeurs restent inaltérables, et, sous le vernis des progrès, les drames humains gardent les mêmes brutalités!... Mais qu'importe un roi de plus ou de moins tombé sous le fer d'un poignard ou la balle d'une carabine ! L'Histoire ne s'arrête pas pour si peu et va, va toujours sa marche.

Sous les rois maures qui suivent, Alahor, Abdulrahman, Abdallarahman, la conquête arabe s'étend, s'installe, s'achève. En 759, une fois de plus, toute l'Espagne est soumise. Cela s'est fait sans grands combats, sans retentissements tragiques. Vous avez vu des inondations envahir des plaines? Doucement, sans bruit, avec un vague murmure mou qui semble un frisson dans l'énorme silence, l'eau monte, monte, envahit, s'étale, gagne un champ, puis un autre, noie la vallée. Silencieusement, l'eau fait son œuvre. Ainsi de la conquête arabe : lentement, doucement, par glissements successifs, de province en province et de ville en ville, elle s'étendit, s'élargit, noya

l'Espagne entière. Silencieusement, l'Histoire fait son œuvre. Ces Maures étaient d'ailleurs des conquérants intelligents et doux, n'ayant rien de la barbarie vandale ou de la rigueur romaine. Ils ne massacraient pas inutilement; ils n'imposaient pas brutalement leur religion et laissaient presque partout, du moins jusqu'à ce que leur domination fût assise, la foi locale subsister à l'ombre des neuves mosquées. Leur règne fut civilisateur et éclairé. Ils répandirent dans cette Espagne gothique, encore grossière, les arts, la richesse, le commerce, une sorte d'élégance de la vie. Ils bâtirent des villes somptueuses et des monuments merveilleux; les Alcazar, les Alhambra, les Généraliffe gardent leur souvenir.

Ici une distinction s'impose. Les étrangers qui ne connaissent l'Espagne que par la lecture ou par une vision rapide ont peine à comprendre qu'il a toujours existé deux Espagnes physiques. Nue, âpre, désolée, toute montagneuse, soufflée en hauts plateaux rocheux, hérissée de pointes neigeuses, sans verdures et sans eaux, l'Espagne du Nord est froide, terrible, d'une grandeur sombre et tragique. Sous un ciel africain, vêtue d'arbres et de fleurs, largement arrosée, à la fois fraîche et chaude, l'Espagne du Sud est une énorme oasis, un paradis terrestre. Les Maures conquérants établirent vite la distinction entre ces deux natures. Dans le Nord, ils régnaient, gouvernaient, administraient, mais ne s'établissaient pas. Dans le Sud, au contraire, dont le ciel ne différait pas du leur, ils se fixèrent, ils prirent des racines; ils laissèrent leur génie prendre tout son essor, et c'est pourquoi, dans l'Andalousie seule, ils semèrent leurs magnificences, ils jetèrent ces palais aux grâces féériques qui restent encore aujourd'hui les joies triomphantes du voyage. *Que no ha visto Granada ha visto nada. Que no ha visto Sevilla no ha visto maravilla*

Cependant l'Espagne entière n'avait pas été soumise. Un tout petit coin faisait exception. L'eau montante avait arrêté ses dernières vagues au pied d'un massif rocheux d'où elle devait lentement redescendre jusqu'à ce détroit africain d'où elle était venue. La liberté nationale vivait encore dans le

farouche district montagneux des Asturies : de là elle allait bientôt s'élancer pour une patiente reconquête qui devait durer près de huit siècles. Un général goth, Pélage, avait réuni dans les Asturies quelques milliers de guerriers insoumis qui le firent roi. Le roi Pélage! C'est une des plus belles figures de l'Espagne héroïque. Dans le port de Gijon sa fière statue se dresse, découpée sur l'horizon des montagnes. Commencée sous Pélage en 717, la lutte de l'indépendance ne devait se clore qu'en 1492 sous les murs de Grenade.

Le petit royaume des Asturies, solidement retranché derrière ses murailles de rochers, ne hasarda d'abord au dehors que de rapides sorties, des reconnaissances offensives, suivies bientôt de petites, toutes petites conquêtes, mais renouvelées, étendues, patientes, constantes. On se donne de l'air, on élargit autour de soi la zone libre. De 717 à 1037, c'est une guerre incessante entre le trône de Cordoue et le trône d'Oviedo. Quinze califes de Cordoue et vingt-cinq rois successifs des Asturies suivent, sans une trêve, la même politique de patiente défensive et de constante offensive. L'eau africaine lentement, lentement, se retire, descend vers l'Est et le Sud, et l'îlot de l'indépendance s'allonge, s'étale, prend des bases, redevient peu à peu une nation, une race.

## VII

### PÉRIODE DES PETITS ROYAUMES

A ce moment de son histoire, l'Espagne subit un phénomène double, un phénomène réciproque. Dans le Sud, des rivalités, des querelles, des compétitions ont éclaté entre les chefs, les généraux arabes et le calife suprême. Grandis par les batailles, enrichis par le commerce, des personnages ont secoué l'autorité du calife, des gouverneurs se sont faits eux-mêmes rois de leurs territoires. La puissance du calife s'est émiettée, et de ces miettes sont sorties de petites puissances : une monnaie d'or qui se change en monnaies d'argent. Ce sont d'abord les

quatre royaumes arabes de Cordoue, Tolède, Séville, Grenade. Dans ces nouveaux sous-royaumes, les mêmes rivalités naissent, des chefs moins importants se rebellent à leur tour contre ces rois novices et s'affranchissent, créent d'autres petits, tout petits royaumes : les monnaies d'argent qui se changent en monnaies de cuivre. A un instant, on compte dix-neuf petits États : Cordoue, Grenade, Séville, Jaen, Carmone, Niebla, l'Algarve, Algésiras, Murcie, Orihuelo, Valence, Denia, Tortose, Lerida, Sarragosse, Huesca, Tolède, Badajoz, Lisbonne, Majorque. Le bloc maure, conquérant et dominateur, s'est subdivisé en une poussière d'éléments maures. Phénomène chimique : désagrégation.

Contre cette poussière, l'attaque de reconquête aurait dû être facile. Mais, ô bizarreries de l'Histoire! un phénomène identique s'est en même temps produit dans le Nord. A mesure qu'ils s'étendaient et reconquéraient des territoires, les Espagnols se querellaient entre eux et se subdivisaient eux-mêmes en des séries de petites puissances : Asturies, Galice, Castille, Portugal, Aragon, Navarre. Une autre poussière de petits trônes catholiques opposés à la poussière des petits trônes arabes. Roitelets contre roitelets. C'est ce que j'ai appelé la période des petits royaumes.

Et pendant trois siècles ces vingt-cinq à trente petits royaumes vont tourbillonner follement, s'agiter dans un emmêlement inextricable. Catholiques contre catholiques, Maures contre Maures, ou catholiques contre Maures, Nord contre Sud. Tantôt les rois d'en haut et les rois d'en bas luttent entre eux, bataillent contre leurs voisins directs pour s'arracher une montagne, une vallée, une ville. Tantôt un petit roi chrétien déclare à un petit roi du Sud une petite guerre particulière et lui prend un peu de sa terre. Tantôt encore divers rois du Nord s'unissent momentanément entre eux et marchent contre plusieurs rois du Sud également un instant alliés, et c'est alors un duel un peu plus sérieux où le parti chrétien reconquiert quelque fragment de province et refoule toujours un peu plus bas l'élément étranger. Il faudrait des

volumes pour démêler, pour exposer un peu clairement cette formidable série de chocs petits et grands, il faudrait des chapitres pour en donner une esquisse un peu nette. Ici j'indique simplement, je m'efforce de dégager de ce chaos une idée dominante.

Œuvre mystérieuse! Spectacles singuliers qu'offre à certaines heures l'Histoire! On croirait vraiment qu'il existe une chimie de races comme il y a une chimie des corps. L'Espagne, pendant ces trois siècles, est un énorme creuset où Dieu sans doute élabore une expérience. Sur le feu des événements la pâte espagnole se pétrit. Tous ces petits royaumes se gonflent, éclatent, se mêlent, s'agrègent, comme, sous le jeu des réactifs et des acides, des corps différents associent leurs éléments, forment un corps nouveau, un tout, un bloc, où l'analyse retrouvera plus tard les éléments primitifs. Cette œuvre mystérieuse, c'est la fusion de l'Espagne qui s'accomplit lentement au creuset de l'Histoire. Chimiques ou ethniques, les combinaisons obéissent à d'identiques lois supérieures.

Peu à peu, en effet, les petits royaumes chrétiens, par des traités politiques, par des successions, par des mariages, se rapprochent, s'unissent, se combinent, tandis qu'au Sud les royaumes maures restent dispersés. En 1478, Ferdinand V, qui a déjà réuni la Castille et le Léon par son mariage avec l'infante Isabelle, acquiert encore l'Aragon, et dès lors le royaume d'Espagne est fondé. Contre les Maures, Ferdinand et Isabelle pressent l'attaque, écrasent de la masse de leur nouveau royaume tous les principillons arabes, et n'ont plus bientôt devant eux qu'un seul ennemi : Grenade. Le territoire est cerné de tous côtés, Ferdinand et Isabelle frappent de nouveaux coups à chaque campagne. Alhama tombe (1479), Ronda tombe (1483), Malaga, Baza, Almeira, Cadix tombent (1489), et en 1491 les rois catholiques mènent 70.000 hommes à l'assaut de Grenade elle-même. Aboul-Abdallah (Boabdil) capitule le 2 janvier 1492 et fuit vers Gibraltar par les pentes de l'Albaïcin, d'où il jette en pleurant un dernier regard sur la capi-

tale, pendant huit siècles arabe, où Ferdinand et Isabelle font leur entrée. « Oui — lui dit sa mère — oui, pleure comme une femme ton royaume que tu n'as pas su défendre comme un homme. » Ainsi ce grand drame espagnol-arabe naît et meurt dans le roman : il débute par le bain d'une jolie fille sous des lauriers-roses, il finit par le mot de théâtre d'une vieille reine. Mais entre les sourires de Cava et les larmes de Boabdil que la tragédie a été longue et sanglante !

## VIII

### LES ROIS CATHOLIQUES

Désormais, l'Espagne existe. Ferdinand et Isabelle vont l'agrandir immensément en lançant Colomb vers les lointaines Indes Occidentales, vers les horizons inconnus et les étoiles nouvelles. Le 3 août 1492, sept mois après la prise de Grenade, Colomb va s'embarquer à Palos sur trois caravelles montées par quatre-vingts hommes d'équipage, petite troupe qui va conquérir un monde. Pour payer les frais de l'expédition, le trésor étant épuisé par tant de guerres, Isabelle a dû vendre aux Juifs ses bijoux de reine. Bagues, colliers, bracelets, diadème, on lui a donné du tout 100.000 livres. C'est peu pour un tel but, mais Cristoforo est modeste et sage, il part avec cela. Que de millions et de millions les galions royaux rapporteront à l'Espagne en échange des bijoux de la reine! Vingt-quatre ans plus tard, Charles-Quint occupera deux grands trônes d'Europe, et le petit royaume de Castille du père sera devenu pour le fils cette chose énorme : Espagne, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Naples, Indes, Mexique, l'empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais!

Les rois catholiques, *los reyes catolicos*, peuvent dormir leur bon sommeil dans la *Capilla real* de Grenade. D'immenses souvenirs veillent autour de leurs deux marbres. Vous qui

les avez vus là-bas, rappelez-vous la double image. Côte à côte, allongés, les mains jointes, ils dorment... Saluez bien bas et méditez ; toute la grandeur d'une race est là. L'Espagne moderne a fleuri sur ce tombeau, s'est élancée de cette pierre.

Les Anthémis, 4 février-24 mars 1914.

Marcel Sémézies.

---

*DONAT.*

# QUELQUES CONDITIONS DE LA VIE

## DANS UNE VILLE DE PROVINCE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

## SAINT-ANTONIN (Tarn-et-Garonne)

*— Suite et fin. —*

---

## IV

Pendant cette période des seizième et dix-septième siècles, le vin fut soumis à Saint-Antonin à une réglementation parfois aussi étroite que le pain et la viande[1]. Si les assemblées communales se préoccupent d'éviter une élévation exagérée du prix de cette boisson, elles s'attachent surtout à empêcher le vin des localités voisines d'entrer dans la ville où il viendrait faire une concurrence fâcheuse au vin indigène. Nous nous occuperons d'abord d'examiner cette réglementation ; nous rechercherons ensuite les prix de cette denrée.

Au sujet des mesures de police adoptées, divers jugements et délibérations nous fournissent d'utiles renseignements.

Le 29 novembre 1681, les consuls examinent le cas du sieur de Saint-Just qui avait fait entrer la veille cinq barriques de vin blanc « des biens qu'il avait dans sa terre de Puigailhard, distant de trois lieues de ladite ville », et qui « se jacte d'en faire entrer davantage ». Les habitants se sont plaints. Aussi, considérant les abus qui « se glissent journellement par l'entrée du vin estranger au préjudice des us et cousteumes et privilèges de la présente ville », le sieur de Saint-Just est condamné à 10 livres d'amende. Défense est faite de nouveau « de s'in-

1. Voir *Tableau récapitulatif du prix des viandes*, p. 388.

gérer à faire entrer du vin estranger[1] ». Il est vrai qu'un mois plus tard, l'amende infligée à Saint-Just est ramenée par le conseil de police de 10 à 6 livres[2].

Un habitant de la ville ne peut donc y introduire du vin récolté sur ses terres dans le cas où elles se trouvent en dehors de la juridiction.

Pour peu que l'on en introduisît du dehors, la ville ne pourrait se débarrasser de sa propre production. Il s'en exporte peu dans le royaume. L'intendant Le Nain évalue annuellement ce commerce à 1 million, et la Chambre de commerce de Toulouse reconnaît la difficulté éprouvée par les viticulteurs pour écouler leurs vins. Cette difficulté est autrement grande dans le Rouergue que dans le Haut-Languedoc, à cause de la rareté des moyens de communication et des régions accidentées que parcourent les routes tracées.

Mais il ne s'agit pas seulement de protéger les producteurs, il faut aussi défendre les consommateurs contre les abus dont les débitants se rendent coupables. Les cabaretiers ne se gênent guère pour duper les clients. A ce sujet, la délibération du conseil de police du 2 octobre 1698 nous fournit quelques précisions intéressantes. Delpech, premier consul, se fait l'interprète des plaintes de nombreux habitants auxquels les cabaretiers refusent parfois de livrer du vin, même « l'argent en main », et bien qu'ils en aient ample provision. Certains « pour faire enchérir le vin ou pour chagriner le publiq ont osté leurs bouchons »[3] : ils en donnent, ainsi, seulement à qui bon leur semble. « D'autres, au lieu de bailler de bon vin, baillent du vin tourné ou aigre et non potable au mesme prix que le bon vin. » D'autres encore refusent d'en donner « à pot et à pinte[4]

1. $BB_{12}$, f° 151, v°.

2. $BB_{12}$, f° 152 (Délib. du 29 décembre 1751).

3. Le *bouchon* est la branche verte suspendue au-dessus de la porte de l'auberge et qui lui sert d'enseigne. Comme on le verra dans la suite de la délibération, la municipalité de Saint-Antonin rend le bouchon obligatoire. Cette obligation devint générale en France à la suite d'un arrêt du Conseil du 30 juillet 1769.

4. *A pot et pinte :* au détail et pour consommer en dehors du débit.

et n'en donnent qu'à ceux des habitants qui vont faire des repas chez eux » ; ils privent ainsi de boire de bon vin « les malades et incommodés, les ecclésiastiques et religieux et autres personnes à qui il n'est pas permis d'aller au cabaret par bienséance » ; pareil procédé est, d'ailleurs, de nature « à corrompre les bonnes mœurs ».

Aussi le conseil de police décide-t-il que tous ceux qui vendent du vin et ont enlevé les bouchons devront les rétablir. Ils devront vendre tout le vin « dont ils sont pourveus et qu'ils ont déclaré, sauf pendant les offices, les jours de dimanche et des festes, en baillant indifférament à pot et à pinte, ou dans le logis ou cabaret à toute sorte de personne, à raison de dix sols le quart[1] le bon vin et quatre sols le tourné et l'aigre non potable », et cela sans faire de distinction entre les personnes. La même délibération défend aussi le mouillage[2].

De pareils abus sont encore signalés dans une séance du conseil de police du 22 octobre 1702[3]. Les fraudes relatives à l'entrée du vin étranger ne cessent pas davantage[4].

La sévérité se relâche pourtant sur ce dernier point après le terrible hiver de 1709, si désastreux pour les vignobles. Bien que le conseil rappelle en 1712 la défense faite aux cabaretiers de faire « entrer dans la ville du vin estranger pour le débiter », et ce, afin de permettre aux habitants de vendre celui « qu'ils ont recueilly pour payer leurs charges et subvenir à leur subsistance »[5], il use d'indulgence encore sept ans plus tard, en 1716, en raison de la tolérance qu'on avait pratiquée à la suite de la disette de 1709. C'est ainsi que le marchand Lacombe, qui avait introduit sans permission quatre pipes de vin étranger, ne fut condamné qu'à 16 livres d'amende : on lui épargna la confiscation[6].

1. Le *quart* représentait 3 lit. 16 (Ruck, ouv. cit.).
2. $BB_{13}$, f° 116 v°.
3. $BB_{13}$, f°s 246 et 248 v°.
4. $BB_{14}$, f° 14 (Délib. du 6 avril 1704).
5. $BB_{15}$, f° 3 (Délib. du 17 octobre 1712).
6. $BB_{15}$, f° 96 v° (Délib. du 5 février 1716).

Néanmoins, la même année on fait afficher le règlement « dans tous les coins et carrefours accoustumés », et l'on arrête que tout portier qui laissera entrer du vin sans la permission du maire sera destitué et condamné à quinze jours de prison[1].

Et un règlement du 29 avril 1717 précise que dorénavant toute espèce de vin, qu'il soit étranger ou même de la juridiction, ne pourra plus entrer sans une permission écrite des commissaires désignés par l'assemblée communale. Deux commissaires seront même chargés de faire des perquisitions chez les particuliers. Les fabricants d'eau-de-vie ne pourront pas faire entrer du vin tourné[2].

Ces rigoureuses prescriptions ne réussissent pas à enrayer la fraude, puisque, l'année suivante, cinq pipes de vin furent introduites frauduleusement pendant la nuit par Albouy « hoste », qui les avait vendues au prieur des Carmes. Il suffit, il est vrai, à ce dernier de déclarer « la main sur la poitrine » que ces cinq pipes sont destinées « à la boisson du couvent » pour que prieur et hôtelier soient relaxés[3]. Les défenses tant de fois publiées sont périodiquement renouvelées[4].

Cependant le règlement fléchit encore devant les nécessités que crée une récolte déficitaire. En 1721, on autorise, un mois avant les vendanges, « les particuliers autres que négociants en vin, hostes et cabaretiers », à faire entrer du vin étranger pendant le mois de septembre, à la condition d'en obtenir la permission, « et en payant le droit accoustumé », dont le montant sera employé à construire le corps de garde de la porte du Pré[5]. Tout particulier qui profiterait de cette tolé-

1. $BB_{15}$, f° 118 (Délib. du 27 septembre 1716).
2. $BB_{15}$, f° 131 v°.
3. $BB_{15}$, f° 179 v° (Délib. du 18 juillet 1718).
4. $BB_{16}$, f° 87 v° et suiv.
5. On fit construire, en effet, cette année-là, une salle de corps de garde pour abriter les gardiens chargés de surveiller l'entrée des étrangers, à cause de l'épidémie de peste qui sévissait à Marseille et à la Canourgue ($BB_{16}$, f°s 106 v°, 107 et *passim*). A la Canourgue, sur 1.633 habitants, il en mourut 945; il y eut 5.000 victimes dans le Gévaudan et 1.800 à Marvejols. (*Hist. de Languedoc*, t. XIII, p. 161).

rance pour approvisionner des débitants serait passible de 25 livres d'amende[1].

En 1724, deux habitants qui avaient enfreint une défense analogue sont condamnés[2]. Mais le fait le plus intéressant à relever dans cette délibération, c'est le rappel des ordonnances qui concernent la réglementation des vins depuis 1320. On a recherché les règlements antérieurs afin d'établir une législalation moins flottante et en quelque sorte définitive.

Le maire Perret rappelle donc que, « par ordonnance des consuls de cette ville du Judy avant la feste des apostres saint Simon et saint Jude de l'année 1320, de l'avis de tous les habitants et pour le proffit et avantage de la communauté, il [fut] fait deffenses à toutte sorte de personnes de porter et faire porter dans la présente ville et jurisdiction d'icelle vin ny vendanges recueillis hors de lad. jurisdiction pour le vendre ny faire vendre... sinon pour la boisson de celuy qui les portera ou faira porter de bonne foi, sans fraude, a peine de perdre le vin et vendange et les vaisseaux dans lesquels ils seront et de 60 solz d'amende ». Et, en raison de cette défense, une condamnation à 15 sols[3] d'amende fut prononcée le 12 avril 1726.

La réglementation de l'entrée du vin étranger remontait donc, à Saint-Antonin, au moins au quatorzième siècle.

Les prescriptions de l'ordonnance de 1320 sont renouvelées en 1358, avec cette précision que toute personne qui voudra introduire du vin devra en obtenir l'autorisation des consuls.

Par ordonnance du 2 mars 1424, le sénéchal de Rouergue autorisa la ville à mettre un droit sur les vins étrangers afin de lui procurer les ressources nécessaires pour réparer les fortifications qui sont en mauvais état, et « à cause de la contagion qui avoit fait de grands ravages ».

1. $BB_{16}$, f$^{os}$ 110 v$^{o}$ et 111. (Délib. du 31 août 1721.)
2. $BB_{17}$, f$^{o}$ 13 (Délib. du 3 mai 1724).
3. Cette somme représenterait, d'après les calculs de M. d'Avenel, 32 francs de notre monnaie actuelle.

Le maire ajoute que « tout ce dessus auroit esté exécuté et confirmé par les délibérations de la communauté des 29 novembre et 29 décembre 1681, 17 octobre 1712 », etc., etc... Sarremejane, syndic de la communauté, dit qu'il a vu et examiné les actes cités, et il demande qu'on applique « sans faiblesse les susdites ordonnances ». Mais pour donner au règlement ainsi établi un caractère administratif plus complet, la communauté demande au Parlement de Toulouse de l'homologuer. Le 27 juillet 1724, le Parlement rend un arrêt dans lequel se trouvent insérés les principaux passages de la délibération du 22 juin, qu'il approuve et enregistre. Il fixe à 10 livres le taux de l'amende à infliger aux contrevenants, en outre de la confiscation du vin et de la vaisselle vinaire. Le vin étranger ne pourra entrer qu'avec la permission du maire et des consuls, dans le seul cas « d'urgente nécessité » et « sans imposer aucun droit d'entrée »[1].

Ce statut va dorénavant servir de base aux jugements du conseil de police. Il est appliqué à différentes époques, en particulier en 1731[2], en 1736[3], en 1742[4]...

Et maintenant, quel fut le prix du vin pendant la période que nous venons de parcourir? Nous avons vu qu'en 1698[5] la municipalité fixa aux débitants les prix suivants : 10 sous le quart de bon vin et 4 sous « le tourné non potable »[6].

En 1714, nous retrouvons les mêmes prix : le conseil de police décide que les aubergistes « ne pourront vendre le bon vin que sur le pied de 10 solz le quart, et le tourné le tiers moins »[7].

En 1715, on vend la barrique 18 livres[8].

1. $BB_{17}$, f° 25.
2. $BB_{17}$, f°s 251 et 254.
3. $BB_{17}$ (Délib. du 10 août 1736).
4. $BB_{17}$ (Délib. du 9 octobre 1742).
5. Voir p. 370.
6. Le quart représentant 3 lit. 16, le prix est d'environ 3s 2d par litre pour le meilleur, et d'un peu plus d'un sou pour le tourné. Le prix de l'hectolitre ressort ainsi à 15 livres environ, soit 51 francs de notre monnaie actuelle.
7. $BB_{15}$, f° 47.
8. $BB_{15}$, f° 88.

L'augmentation est sensible en 1716. Le conseil de police voulant taxer les cabaretiers « par rapport au prix qu'ils l'achètent par pipe ou barrique », le procureur du roi fait remarquer que le prix de la pipe de vin est actuellement de 36 livres et 40 livres. Par suite, ils durent le vendre au détail 17 sous le quart[1].

Pour les années qui suivent, je n'ai pu trouver de renseignements. Nous savons seulement qu'en 1721 le prix de la pipe dépasse 18 livres, puisque le conseil constatant qu'il y a « fort peu de vin potable dans la ville », on devra en laisser entrer « comme il est d'usage, lorsque le prix dépasse dix-huit livres », et cela parce qu'on a besoin de bon vin à cause de la menace de la contagion[2].

Avant de clore ce chapitre — le dernier de ceux qui se rapportent aux produits alimentaires — je signalerai quelques prix d'autres denrées, telles que truffe, gibier, poisson, que je relève dans les délibérations communales.

En 1721, M. de Ferny, prieur du chapitre et curé de la ville, communique aux consuls une lettre dans laquelle le secrétaire de l'intendant lui annonce l'octroi à la ville d'une somme de 4.000 livres. Pareille aubaine mérite reconnaissance. Pour obtenir les faveurs de M. de Varennes, premier secrétaire de l'Intendant, on décide de lui envoyer « un petit présent de quatre douzaines de grosses truffes vertes ». Mais, tant « en reconnaissance de ce bienfait que pour servir à en recevoir d'autres à l'avenir », on envoie aussi « vingt douzaines de grosses truffes vertes et cinq paires de perdrix rouges à Mme l'Intendante, en l'absence du seigneur Intendant qui estoit pour lors à Paris ». Pour ces vingt douzaines de truffes, on paya 26 livres 19 sous, et pour les perdrix, 18 livres 10

1. $BB_{14}$, f° 93 v°. Il résulte de cette délibération que les termes *pipe* et *barrique* désignent le même objet. Or, la barrique contenait 64 quarts (voir délibération du 23 décembre 1720). Une barrique de Saint-Antonin mesurait donc, au dix-huitième siècle, 3 lit. 16 × 64 = 202 lit. 24. En vendant son vin 17 sous le quart, le débitant retirait de la barrique 57 livres environ, ce qui lui assurait un bénéfice approximatif de 14 à 18 livres.

2. $BB_{16}$, f° 111. Il s'agit de la peste dont il a déjà été question ci-dessus.

sous[1]. Cela porte le prix de la douzaine de truffes à 1 livre 6 sous 11 deniers, et celui d'une perdrix à 1 livre 17 sous. Il est difficile de comparer aux prix actuels le prix de la truffe dont on ne peut évaluer le poids ; mais il est aisé de constater que les perdrix étaient plus chères qu'elles ne le sont aujourd'hui,

Le 20 juin 1721, M. de Bernage, intendant de la généralité de Montauban, « escrivit une lettre à M. Molinier, juge, son subdélégué, de rettenir des pescheurs de cette ville touttes les belles carpes quils prendroint et de les lui envoyer par un exprès ». Ce qui fut fait. On paya pour deux carpes à « Pierre Escorbiac, foulon et pescheur, la somme de douze livres, en y comprenant 40 solz pour l'exprès ». Chaque carpe est donc payée 5 livres[2].

En 1732, ce sont des truffes, des carpes et des écrevisses que l'Intendant se fait envoyer[3]. D'ailleurs, les consuls préviennent parfois ses désirs. Ayant appris, le 26 août 1736, qu'un pêcheur avait pris une grosse carpe, ils l'expédient à l'Intendant et payent à cet effet 17 livres 5 sous, y compris 3 livres pour le voyage[4].

Une expédition de même nature fut faite pour le même destinataire en 1742. Une carpe fut payée 7 livres 10 sous, et l'on paya 50 sous pour l'exprès[5].

## V

Les registres municipaux de Saint-Antonin fournissent encore, pour le dix-huitième siècle, quelques autres prix de marchandises intéressants à relever.

L'assemblée communale réglemente la vente de la chandelle.

1. $BB_{16}$, folios 107 v° et 108 (Délib. du 24 août 1721).
2. $BB_{17}$, f° 24 v° (Délib. du 25 août 1724).
3. $BB_{17}$, f° 268 v° (Délib. du 6 juillet 1732).
4. $BB_{17}$.
5. $BB_{17}$ (Délib. du 25 novembre 1742).

Elle trouve, en 1716, que les marchands la vendent à un prix qui n'est pas en rapport avec celui du suif. Elle convoque deux marchands, Aliès et Montagne, et, après entente, il est décidé qu'on taxera la chandelle à 6 sous la livre[1].

De 1716 à 1720, les prix varient entre 6 sous, prix minimum (1716), et 12 sous, prix maximum (1720)[2] : il est vrai que ces prix subissent de fortes et brusques variations, suivant la fluctuation des prix du bétail, qui amène des variations correspondantes dans ceux du suif.

Je ne trouve plus ensuite de renseignements à ce sujet que pour les années 1739 et 1740 : la chandelle se vendit 6 sols 6 deniers en 1739 et 7 sous en 1740[3]. Pendant la première moitié du dix-huitième siècle, les prix se maintinrent donc dans les limites que j'indique.

Cette délibération de 1740 nous fixe sur un point assez important : on fixe le prix de la chandelle à 7 livres, lorsque le suif se vend 24 livres le quintal. Le quintal valant 100 livres, il en résulte que les marchands paient le suif 4 sous 9 deniers la livre. En vendant la chandelle 7 sous la livre, ils ont 2 sous 3 deniers par livre pour le bénéfice et les frais de fabrication.

La même année, les consuls de Saint-Antonin, voulant donner « une marque d'honneur à Monseigneur l'Intendant », lui firent un présent de gibier et de truffes. Ils n'oublièrent pas les secrétaires de l'Intendant auxquels ils offrirent 175 livres de bougie[4] qu'ils payèrent 262 livres 10 sous, et qu'ils envoyèrent chercher à Albi[5] par un exprès auquel ils donnèrent 2 livres 10 sous[6].

Le prix de la chandelle oscille entre 8 sous et 10 sous

1. $BB_{15}$, f° 93 v°.
2. $BB_{16}$, f° 14 v°; $BB_{16}$ f° 87 v° et $BB_{16}$, f°s 90 v° et 91.
3. $BB_{17}$ (Délib. du 27 septembre 1740).
4. Il s'agit évidemment ici non de la chandelle de suif, mais de la bougie de cire qui constitue un objet de luxe.
5. Albi avait à cette époque de nombreuses fabriques de cierges et de bougies. Ce n'est que quelques années plus tard que cette industrie tomba, sous la concurrence de Limoges et du Mans (Dutil, ouv. cité, p. 612).
6. $BB_{17}$ (Délib. du 4 décembre 1740).

11 deniers de 1760 à 1784. La hausse est plus marquée en 1770 : on en employa cette année 230 livres trois quarts pour l'éclairage des lanternes de la ville, « selon l'ordonnance de M. le Maréchal duc de Richelieu »[1].

Ainsi, au cours du dix-huitième siècle, le prix de la chandelle varia, à Saint-Antonin, entre 6 sous 6 deniers (1719), et 12 sous, prix maximum qu'elle atteignit seulement une seule fois en 1720. Vers la fin du siècle (1784), elle ne se vendait que 10 sous 6 deniers.

## VI

De nombreuses briqueteries dont il reste encore des vestiges s'élevèrent autrefois sur le territoire de Saint-Antonin, et l'abondance des roches calcaires y permit de tout temps l'établissement de fours à chaux. D'ailleurs, ici, les briquetiers sont aussi marchands de chaux. Pendant ce dix-huitième siècle où tout est réglementé, une réglementation s'impose donc pour les matériaux de construction.

Dans la même séance du 16 janvier 1716[2], que j'ai déjà mentionnée au sujet de la fixation par le conseil de police de la taxe du vin et de la chandelle, le prix de vente de la chaux est fixé à 3 livres 10 sous la pipe[3]; — celui des briques : le barrot à 12 sous 6 deniers le cent; le canal[4] et pan carrat[5], 25 sous le cent; le crochet, 25 sous, et la tuile grosse, 50 sous.

Mais les tuiliers ne respectent pas les prix qui leur sont imposés; aussi le conseil de police les fait-il comparaître devant lui le 7 mai 1716. Les contrevenants affirment leur droit de

1. $BB_{24}$ et $BB_{22}$ (Délib. des 27 mai 1770 et 9 mai 1779); $BB_{24}$ (Délib. du 7 mars 1784).

2. $BB_{15}$, f° 93 v°.

3. J'ai déjà établi (v. p. 374, n. 1) que la pipe de Saint-Antonin devait avoir une contenance de 202 lit. 24.

4. La tuile-canal.

5. Le plan carré qui valait $5^{dm^2},12$ (Ruck, ouv. cité).

vendre aux prix qui leur conviendront. Ils affirment « qu'ils estoient maistres de leur marchandise, et qu'on ne pouvoit point la leur taxer, et qu'on n'avoit qu'à la prendre ou la laisser ». C'est l'affirmation non déguisée du principe de la liberté commerciale. Leur réponse audacieuse et leur désobéissance leur valurent une condamnation à vingt-quatre heures de prison, à 3 livres d'amende et à la restitution aux clients des sommes perçues en trop[1].

Une sensible augmentation se produit sur ces marchandises en 1720. Le conseil de police en fixe ainsi le prix : la pipe de chaux, 4 livres 10 sous ; le cent de tuile-canal, de pan carré et de crochet, 30 sous ; le cent de barrot, 20 sous, et le cent de tuile grosse, 3 livres.

Mais si les marchands ne peuvent se soustraire à la taxe, ils se rattrapent en faisant usage de fausses mesures. Certes, ils doivent les faire poinçonner. Néanmoins, la rumeur publique les accuse de fraude, et le 12 décembre 1720, le premier consul Philippy se transporte, accompagné d'un valet consulaire, chez les marchands de chaux. Les comportes sont saisies et transportées à l'hôtel de ville où on les vérifie : l'une est trouvée « courte de deux boisseaux[2] pour remplir la barrique comble comme elle doit être, les trois comportes combles devant remplir la barrique comble » ; une autre fut trouvée trop courte de huit boisseaux. Les briquetiers coupables sont respectivement condamnés à 100 livres, 25 livres et 5 livres d'amende.

Le conseil décide, en outre, qu'il sera fabriqué six comportes « de la grandeur convenable, qui seront marquées, en haut et en bas, des armes de la ville » : on en gardera une dans l'hôtel de ville pour servir d'étalon ; les autres seront vendues aux briquetiers[3].

Une protestation s'élève de la part de l'un des condamnés. On a, dit-il, mesuré sa comporte avec du blé et non de la chaux,

1. $BB_{15}$, f° 100.
2. Le boisseau contenait 3 lit. 70 (Ruck, ouv. cité).
3. $BB_{16}$, f°s 91 v° et 92.

ce qui a produit la différence constatée ; il soutient que sa comporte est juste « et que les trois font la barrique composée de soixante quatre quarts[1], mesure de cette ville, comble »[2].

Les registres communaux ne mentionnent plus qu'à de très longs intervalles les obligations auxquelles les briquetiers sont soumis. Ils n'échappent point cependant au contrôle municipal. Ainsi, en 1783, le maire Lacombe veut exiger que les moules employés pour la fabrication des briques soient uniformes. Le Conseil décide, sur sa proposition, d'en faire fabriquer un modèle-type en fer que l'on déposera à l'hôtel de ville : ceux des briquetiers devront reproduire ces dimensions ; et cela, « afin que la tuille de toutte espèce soit de la même longueur, largeur et épaisseur » : ainsi elle serait plus aisée à placer et l'on pourrait connaître à l'avance, avant de commencer un ouvrage, les quantités qui seraient nécessaires. Voici, d'ailleurs, les dimensions imposées :

Le pan carré devait avoir 9 pouces de côté et 1 pouce 6 lignes d'épaisseur ;

La tuile-crochet, 1 pied 1 pouce de longueur, 8 pouces 6 lignes de largeur du côté du bouton et 1 pouce d'épaisseur ;

La tuile-barrot, 1 pied 2 pouces 6 lignes de longueur, 5 pouces de largeur et 2 pouces d'épaisseur ;

La tuile-canal, 19 pouces 6 lignes de longueur, 10 pouces 6 lignes de largeur « par l'endroit le plus large » et 9 lignes d'épaisseur[3].

Et puisque j'en suis à l'évaluation des matériaux de construction, je signale ce prix que je relève au sujet du pavage de la rue de la maison de ville (rue du Poids) effectué en 1719 : on paye le pavage à raison de 6 sous la canne[4].

1. J'ai tenu à relever ce chiffre qui est en désaccord avec celui que donne Ruck au sujet de la valeur de la barrique de Saint-Antonin, qui vaudrait, d'après lui, seulement 60 quarts.

2. $BB_{16}$, f° 93 v°.

3. $BB_{24}$ (Délib. du 17 août 1783).

4. $BB_{16}$, f° 19 v°. La canne carrée (il ne saurait être ici question de la canne, mesure de longueur) mesurait $3^{m2}$ 276.

## VII

Il résulte de l'examen des faits qui précèdent qu'en réglementant la vente des produits, la communauté de Saint-Antonin cherchait, sans doute, à protéger les producteurs locaux contre l'avilissement des prix, causé par l'introduction dans la juridiction des produits étrangers; mais elle cherchait aussi et surtout à protéger les consommateurs contre le renchérissement qu'eût pu produire l'enlèvement des produits locaux par les marchands. La vigilance exercée sur la vente du pain, des viandes et autres denrées alimentaires le démontre parfaitement. Mais comme le prix de revient des produits agricoles est fonction de celui de la main-d'œuvre, on fut ainsi nécessairement amené à réglementer les salaires ouvriers.

Cette nécessité économique explique l'arrêt du Parlement de Toulouse du 23 juin 1715, qui enjoint aux municipalités de fixer un salaire raisonnable aux ouvriers de terres et vignes « eu esgard à la valeur des denrées ». Le même arrêt défend « aux travailleurs de désemparer les villes, bourgs et parroisses de leur domicille qu'après que les travaux ordinaires de la saison auront esté faits, à peine de vingt-cinq livres d'amende et du fouet en cas de récidive ».

En conséquence de ces prescriptions, les journées « des travailleurs de terre sont fixées par le conseil : à dix sols du 1er mai jusqu'à la Toussaint; à huit sols de la Toussaint au 1er mai. Le salaire des femmes est de quatre sols »[1].

Une mesure plus générale est prise quelques années plus tard. Le 3 mai 1724, le syndic de la communauté communique au conseil une lettre du 4 avril écrite par Mgr Dodun, Contrôleur général, et par Mgr de Bernage, Intendant, « pour exhorter les marchands, négociants et ouvriers de s'y conformer, afin de procurer un changement considérable dans les prix des

1. $BB_{15}$, fos 62 et 64 vo.

étoffes et des denrées, de même que sur les journées ». Ils demandent aux « marchands et autres mentionnés » de diminuer le prix des marchandises, denrées et journées des ouvriers « au moins d'un tiers ». Pour y parvenir, le conseil nomme une Commission de huit habitants de professions diverses « pour, conjointement avec Messieurs les Maire et Consuls, régler la diminution d'un tiers desd. marchandises, denrées et journées des ouvriers »[1].

Les travaux de cette Commission aboutirent à une ordonnance de police du mois de décembre 1724 fixant le prix des diverses marchandises mises en vente dans la localité et celui des journées d'ouvriers. Au point de vue économique, ce tableau présente un réel intérêt. Je le reproduis intégralement :

« *Ordonnance de police contenant la taxe provisionnelle de certaines marchandises et journées d'ouvriers. Du 4mr décembre 1724, dans l'hostel de ville de Saint-Antonin en Rouergue.*

« Assemblés en police, Sr Thomas Pécholier, bourgeois, Me Jean Parra, médecin, et Srs François Bromet, chirurgien, et Antoine Forjonel, marchand, consuls modernes dud. Saint-Antonin; Me Antoine Berry, procureur du Roy, et Sr Jean Ricard, syndic de la communauté, et autres principaux habitants soussignés.

« Sur ce qui a esté représenté par led. procureur du Roy et led. syndic que, quoique Monsieur Pajot, Intendant de la généralité de Montauban, ait, en conformité des ordres du Roy, ordonné à tous marchands et artisans de se conformer, pour le prix des marchandises et journées des ouvriers et travailleurs, au prix de l'année 1716, ils les portent à un prix excessif, et que, pour prévenir ces abus, il est nécessaire de pourvoir à une taxe convenable pour chaque corps des marchands et artisans : A esté ordonné, ayant esgard aux réquisitions dud. procureur du Roy et dud. syndic, qu'il seroit procédé tout présentement

1. $BB_{17}$, fo 13.

à la taxe des marchandises et des journées d'ouvriers par provision, et sauf à diminuer encore, le cas eschéant, les choses cy-dessous mentionnées et aux prix y énoncés. Et, en conséquence, lesd. S^rs Consuls, de l'avis desd. assistants, ont taxé sçavoir :

MARCHANDS D'ESTOFFES ET TOILLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| La cane[1] de cadis en blanc | 2[l] | » | » |
| La cane de raze en blanc | 2 | » | » |
| Celle de sarge de seigneur et bourracan en blanc | 7 | » | » |
| La cane du burat en blanc | 2 | » | » |
| La cane d'estame en blanc | 1 | 15[s] | » |
| Celle de la toille fine | 2 | 16 | » |
| La commune | 2 | » | » |
| La toille meslée ou mescladis | 1 | 8 | » |
| Celle de l'estoupe | 1 | » | » |
| Celle d'estoupe embalage | » | 12 | » |
| Celle appelée trélis | 1 | 4 | » |

SARGERS ET TISSERANDS

| | | | |
|---|---|---|---|
| La façon du cadis | » | 4[s] | » |
| La façon de la raze | » | 5 | » |
| Celle de la sarge du seigneur ou de bourracan | » | 10 | » |
| Celle du burat double | » | 8 | » |
| Des étamines fines | » | 6 | » |
| La commune | » | 5 | » |
| La façon de la toille fine | » | 6 | » |
| La commune | » | 4 | » |
| Du mescladis | » | 3 | » |
| De la toille d'estoupe | » | 2 | 6[d] |
| De l'embalage | » | 2 | » |
| Du trélis | » | 4 | » |

PEIGNEURS DE LAINE

| | | | |
|---|---|---|---|
| La livre de la laine lavée | » | 12[s] | » |
| Celle de l'estame à filer | » | 18 | » |
| La livre de laine sans laver | » | 6 | » |
| De la laine filée | » | 9 | » |
| La façon de la livre d'estame | » | 2 | » |
| De la laine cardage | » | 1 | 3[d] |

1. La *canne* de Saint-Antonin valait 8 pans et mesurait 1[m] 8102.

FILEUSES

| | | | |
|---|---|---|---|
| La livre d'estame de 6 quarts | » | 8s | » |
| Celle de la laine de 4 quarts | » | 2 | » |
| Du brin fin 4 quarts | » | 6 | » |
| Du brin commun | » | 4 | » |
| De l'estoupe | » | 2 | » |

PEIGNEURS DE CHANVRE

| | | | |
|---|---|---|---|
| La livre du chanvre 4 quarts | » | 3 | » |

TEINTURIERS

| | | | |
|---|---|---|---|
| La cane du bleu turquin | » | 8 | » |
| Du bleu commun, vert ou rouge | » | 6 | » |
| Du marron minime et autres couleurs communes | » | 4 | » |
| Celle de la teinture noire commune | » | 5 | » |

TAILLEURS

| | | | |
|---|---|---|---|
| La façon d'un habit commun complet pour homme | 3l | » | » |
| D'une robe et jupon de mignonette pour demoizelle | 1 | 10s | » |
| D'étamine | 1 | 5 | » |
| D'une robe pour artisane, paisane ou servante | 1 | 5 | » |
| D'un corps piqué pour demoizelle | 1 | 10 | » |
| Journées des tailleurs, outre la dépense | » | 8 | » |

MARCHANDS GRAISSEUX

| | | | |
|---|---|---|---|
| La livre d'huile d'olive | » | 9 | » |
| Celle d'huile de navette, de chénevis et autre de pareille espèce | » | 7 | » |
| La livre du savon | » | 7 | » |
| Du fromage d'Auvergne meur | » | 6 | » |
| Du fromage gras | » | 4 | » |
| De chandelle de suif | » | 7 | » |
| La livre du (?) | » | 3 | 6d |
| Celle de la mourüe sèche | » | 6 | » |
| Celle dessalée et mouillée | » | 5 | » |
| Les grosses sardines | » | » | 3 |
| Les médiocres | » | » | 2 |
| La livre du lard | » | » | 6 |
| Celle de la graisse | » | 8 | » |

TANEURS ET CORROYEURS

| | | | |
|---|---|---|---|
| La livre du cuir pour semelle | » | 14s | » |
| La livre des veaux de deux livres jusqu'à six livres | 1 | 2 | » |
| La livre des veaux de six livres jusqu'à neuf livres | 1 | » | » |
| La livre des couple et vache | » | 17 | » |
| Les peaux de moutons noires, la douzaine | 7 | » | » |

CORDONNIERS

| | | | |
|---|---|---|---|
| La paire de souliers pour paisan et artisan | 3 | 10 | » |
| Celle des souliers ordinaires pour homme | 3 | » | » |
| Celle des souliers pour demoizelles | 2 | » | » |
| Pour les paisanes et artisanes, la paire | 2l | 5 | » |
| Les pantoufles pour demoizelle | 1 | 15 | » |
| Les semelles des souliers ordinaires pour hommes | » | 15 | » |
| Pour paisan ou artisan | 1 | » | » |
| Pour demoizelle | » | 10 | » |

FORGERONS ET MARESCHAUX

| | | | |
|---|---|---|---|
| La livre du fer ouvré | » | 7 | » |
| Le fer d'un cheval | » | 6 | » |
| Le fer d'un gros mulet | » | 8 | » |

MASSONS ET CHARPENTIERS

| | | | |
|---|---|---|---|
| La journée sans dépense | » | 14 | » |
| Avec dépense | » | 7 | » |

TUILIERS

| | | | |
|---|---|---|---|
| La pipe de la chaux | 4 | » | » |
| Le cent de barrot | » | 15 | » |
| Le cent de la tuile canal, pan carrat et crochet | 1 | 10 | » |
| Le cent de la grosse tuille | 3 | » | » |

LABOUREURS, VIGNERONS ET AUTRES TRAVAILLEURS

| | | | |
|---|---|---|---|
| La journée des vignerons et travailleurs, sans aucune dépense | » | 10 | » |
| La journée des femmes moitié moins que celle des hommes. | » | 5 | » |
| La journée des bœufs avec charrette | 1 | 5 | » |
| Pour labourer | 1 | » | » |

PAPETIERS

| | |
|---|---|
| La rame du petit papier bien conditionné | 1l 10s » |
| Papier de serviette fine | 2 10 » |
| Cartier fin | 3 15 » |
| Moulage | 1 15 » |

Et généralement toute sorte de papier fin et commun à proportion.

« Et à l'esgard de toutte sorte d'ouvriers et d'ouvrières et autres choses non comprises dans la présente ordonnance, le prix en sera diminué d'un tiers, ou on se conformera au prix de l'année 1716. Et inhibitions et deffenses sont faites à touttes personnes d'excéder ledit taux à peine de cent livres d'amende, de prison et de confiscation des choses vendues; et à touttes personnes de les acheter sur un plus haut prix, sous mêmes peines. Et sera la présente ordonnance lüe, publiée et affichée en la forme ordinaire; auquel effect il a esté délibéré d'envoyer copie d'icelle à un imprimeur à Montauban, et d'en faire venir cent exemplaires pour estre lad. ordonnance exécutée non obstant opposition quelconque et sans préjudice d'icelles. Délibéré le susdit jour, 5 décembre 1724. — Pécholier, consul[1]. »

Cette ordonnance fut, en effet, tirée à cent exemplaires par Verdier, imprimeur de Montauban. Le payement en fut effectué par le porteur ordinaire de Saint-Antonin qui lui remit 6 livres 17 sous[2].

En même temps qu'il nous fournit une liste exacte et précise des prix payés pour les produits manufacturés et pour la main-d'œuvre en 1724, ce tableau a l'avantage de nous fixer sur les catégories d'artisans, marchands et ouvriers manufacturiers, que l'on rencontrait à cette époque dans la communauté de Saint-Antonin. Ville de tisserands et de drapiers au Moyen âge, on voit que Saint-Antonin resta fidèle à sa vieille industrie. Malgré les luttes civiles qu'elle traversa, malgré l'exode d'une partie de sa population commerçante à la suite des mesures

1. $BB_{17}$, f° 45 v°.
2. $BB_{17}$, f° 48.

prises par Louis XIV contre les religionnaires, toutes les industries nécessaires à la préparation des draps s'y trouvent encore représentées au dix-huitième siècle : sergers, tisserands, peigneurs de laine, fileurs et teinturiers sont compris dans la liste des artisans tarifés.

De 1724 à 1751, le salaire des ouvriers terrassiers a doublé : en 1751, on paye 12 livres pour douze journées de travail à un terrassier qui a « vaqué au chemin qui va à Caïlus » : c'est un salaire d'une livre par jour. Il s'agit, sans doute, de journées d'été[1].

Mais ce taux n'a rien de fixe ni de définitif. On ne paye que 12 sous par jour en décembre 1758[2].

En 1766, un maçon qui construit une voûte en brique au canal de la Bonnette ne gagne que 18 sous par jour[3]. Les maçons sont encore payés au même taux en 1772[4] ; mais c'est là un salaire d'hiver, car la même année on paye, au mois d'août, au même maçon, pour huit journées de travail, 8 livres 10 sous de salaire, soit 1 livre 2 sols 3 deniers par jour[5].

Quel fut au dix-huitième siècle, à Saint-Antonin, le prix des vêtements? La ville fournit en 1770 des bas de laine aux valets consulaires; on les paya 2 livres 5 sous[6] la paire.

La même fourniture est faite en 1789 : cette fois, la paire de bas de laine est payée 2 livres 10 sous[7].

En la même année 1789, quatre paires de souliers destinés aux valets consulaires sont payées 18 livres, soit 4 livres 10 sous la paire[8].

Comme il n'est pas de renseignement d'ordre économique qui puisse laisser l'historien indifférent, je glane encore quelques chiffres concernant le prix de fournitures diverses

1. $BB_2$ (Délib. du 25 juillet 1751).
2. $BB_{20}$ (Délib. du 10 décembre 1758).
3. $BB_{21}$ (Délib. du 28 novembre 1766).
4. $BB_{22}$ Délib. du 24 janvier 1772).
5. $BB_{22}$ (Délib. du 6 août 1772).
6. $BB_{22}$ Délib. du 27 mai 1770).
7. $BB_{26}$ (Délib. du 2 juin 1789).
8. $BB_{26}$ (Délib. du 7 mai 1789).

Du bois acheté par la ville en 1752, à l'occasion du passage des dragons, fut payé 8 sous le quintal[1].

On vend le chanvre 24 livres le quintal en 1740[2].

Et, en 1759, on paye le plomb en barre, employé « à raccommoder les mesures publiques de la pierre », 8 sous la livre[3].

De cette longue théorie de chiffres et de textes de règlements, reproduits ou analysés dans les pages qui précèdent, se dégage l'impression que, sous l'effet de la législation de l'époque, la communauté se considérait comme une sorte d'organisation collectiviste dont les droits s'étendaient sur les biens et le travail des membres qui la composaient.

Elle avait le monopole des charges, et, par voie de délégation, elle les distribuait un peu à son gré et suivant ses besoins. En vertu de ce principe, elle attribuait, selon des modes qu'elle fixait elle-même, le droit de tenir boucherie; elle veillait attentivement au maintien des prix de vente de la viande, du pain, du vin, de la chandelle, de la brique, de la chaux, des produits manufacturés, etc., conformément aux tarifs établis par ses magistrats. Elle décidait à quel moment et dans quelle mesure l'entrée de certaines denrées, produites hors de la juridiction, pouvait être tolérée ou défendue. Elle fixait le taux des salaires ouvriers. Les fraudeurs étaient sévèrement poursuivis; les monopoleurs et les soumissionnaires, coupables de collusion dans les adjudications, étaient surveillés et frappés.

De même que le roi prétendait au droit de disposer du bien de ses sujets, de même la communauté disposait du travail de ses membres et souvent de leurs ressources, sacrifiant sans pitié l'intérêt particulier à ce qu'elle croyait l'intérêt général.

Cependant, quelque effort que l'on fît pour maintenir dans des limites étroites et précises les prix des marchandises et les taux des salaires, les règlements durent fléchir devant les né-

1. $BB_{20}$ (Délib. du 2 juillet 1752). — Le quintal représentait 40k 79 de notre système actuel.

2. $BB_{17}$ (Délib. du 27 septembre 1740).

3. $BB_{20}$ (Délib. du 29 juillet 1759).

cessités inéluctables, résultats de causes diverses. Que pouvait-on, par exemple, contre la disette provoquée par des années mauvaises ou par la difficulté de réaliser — au milieu des obstacles de toute nature que rencontrait la circulation des produits — des approvisionnements suffisants? Comment suppléer à l'insuffisance de la main-d'œuvre? Aussi, malgré les ordonnances de police, le conseil de la communauté ne parvint pas, à Saint-Antonin plus qu'ailleurs, à empêcher ni les fluctuations des prix des choses, ni l'augmentation des salaires ouvriers. On dut, malgré une réglementation souvent tyrannique, subir la loi de l'offre et de la demande. Il est des lois économiques auxquelles on n'échappe pas.

Jean Donat.

**Tableau récapitulatif du prix des viandes à Saint-Antonin au XVIIIe siècle.**

PRIX DE LA VIANDE

| ANNÉES | Mouton | Veau de lait | Génisse et Taureau | Bœuf et Vache | ANNÉES | Mouton | Veau de lait | Génisse et Taureau | Bœuf et Vache |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1696 | 7s | 7s | 6s | 4s 6d | 1722 | 8s 6d | 8s 6d | 7s | 6s |
| 1708 | 6 | 6 | 5 | 4 | 1724 | 9 | 9 | 8 | 7 |
| 1709 | 6 6d | 6 6d | 5 | 4 | 1725 | 10 | 10 | 7 6d | 7 |
| 1710 | 6 | 6 | 5 | 4 | 1726 | 7 6 | 7 6 | 7 | 6 |
| 1711 | 8 | 8 | 7 | 6 | 1728 | 7 | 7 | 5 | 4 |
| 1712 | 7 6 | 7 6 | 6 | 5 | 1751 | 11 | 11 | » | 7 |
| 1713 | 7 6 | 7 6 | 6 | 5 | 1752 | 11 6 | 11 6 | 7 6 | 7 6d |
| 1714 | 8 3 | 8 3 | 7 3d | 6 3 | 1753 | 11 | 11 | 7 | 7 |
| 1715 | 8 6 | 8 6 | 7 | 6 | 1754 | 12 | 12 | 7 6 | 7 6 |
| | 7 6 | 7 6 | 6 | 5 | 1758 | 11 | 11 | » | 7 6 |
| 1716 | 6 6 | 6 6 | 4 | 4 | 1763 | 8 3 | 8 9 | 5 9 | 5 9 |
| 1717 | 6 6 | 6 6 | 5 | 4 | 1764 | 10 | 10 | 7 | 7 |
| 1718 | 6 6 | 6 6 | 5 | 4 | 1770 | 13 6 | 13 6 | 10 6 | 10 6 |
| 1719 | 6 6 | 6 6 | 4 6 | 3 9 | 1783 | 14 9 | 14 9 | 10 9 | 10 9 |
| | 7 6 | 7 6 | 5 6 | 4 9 | 1784 | 13 8 | 13 8 | 9 | 9 |
| | 8 | 8 | 6 | 5 3 | 1785 | 15 | 15 | 10 | 10 |
| 1720 | 9 | 9 | 7 | 6 | 1788 | 15 | 15 | 11 | 11 |
| | 10 | 10 | 8 | 7 | 1789 | 15 9 | 15 9 | 10 9 | 10 9 |
| | 8 | 8 | 8 | 5 | | | | | |

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I

Nous, consuls de la ville de Saint-Antonin, juges en toutes causes politiques, en aucunes des civilles et des criminelles par prévantion, en conséquence de la lettre a nous adressée par Monseigneur de Lescalopier, Intendant en la généralité de Montauban, le 19 avril dernier, quy fait mention des ordres de Sa Majesté concernant le pain de munition quy doit être fourny aux dragons du régiment Mestre-de-Camp-Général dont la partie à pied est à Cahors, et les compagnies à cheval sont répandues dans différents lieux de lad^e^ généralité; certifions à tous ceux qu'il appartiendra : qu'ayant prix 133 livres 1/3 poids de marc de froment de la qualité moyene et 66 livres 2/3 de seigle, ayant fait meller les deux espèces, les ayant faites moudre, elles n'ont produit que 196 livres 1/2 de farine susd. poids;

Ensuitte ayant fait convertir cette quantité de farine en pate, elle a produit 94 pains de 48 onces chacun susdit poids, et tous ensemble ont pesé 284 livres susd. poids de marc;

Déclarant qu'il a faleu 123 livres, soit 2/3 d'eau susd. poids pour metre en pate la susd. farine et 1 livre 1 2 de sel; certifiant au surplus qu'il a faleu 4 mesures de Saint-Antonin bled froment pour faire les susdites 133 livres 1/3, quy ont coûté 4 livres 6 sous la mesure, ce qui monte 17 livres 4 sous; et 2 mesures 1 bau 2/3 seigle qui, à raison de 3^l^ 5^s^ 9^d^ la d^e^ mesure, monte 7 livres 10 sous. Led^t^ sel 6 sous. La mouture dud^t^ froment 14^s^ 2^d^. Mouture de seigle 6^s^ 4^d^. Pour le bois de la cuizon du susd. pain et l'au, payé au fournier quy est boulanger, 2^l^ 7^s^.

En telle sorte que l'achat desdits froment et seigle, moutures, bois, sel, cuizon, pour le fournier et boulanger, revient à 28^l^ 8^s^. Et cette somme divisée sur led^es^ 284 livres de pain en 94 pains de 48 onces chacun, revient à 2 sous la livre poids du susd. Saint-Antonin.

En témoin de quoy nous avons dressé le présent procès-verbal aud. Saint-Antonin, le 5 may 1752.

*Signés :* Brugières, consul; Sarremejane, consul; Joany, consul[1].

1. Arch. de Saint-Antonin, Reg. $BB_{20}$.

## II

Essay d'un tarif pour servir à fixer le tau du pain bis, la présente année mil sept cent soixante sept, jusques à l'année prochaine 1768, eu égard à la bauté actuelle du bled froment.

On établit pour principe que le blé de cette année produit communément par sac 180 livres de pain et environ neuf boisseaux de son. On laisse le son pour la boulangère, quy vaut quinze sols. On suppose encore qu'il faut laisser à la boulangère vingt sols par sac pour sa peine.

| Prix du froment pour la demy-quarte | Montant du sac | Prix de la livre du pain | Produit de 180 livres | Profit par sac |
|---|---|---|---|---|
| 1l 12s | 6l 8s | 10d | 7l | 1l 2s |
| 1 15 9d | 7 3 | 11 | » » 8d | |
| 1 19 6 | 7 18 | 12 | 9 | |
| 2 3 3 | 8 13 | 13 | 9 15s | |
| 2 7 | 9 8 | 14 | 10 10 | |
| 2 10 9 | 10 3 | 15 | 11 5 | |
| 2 14 6 | 10 18 | 16 | 12 | |
| 2 18 3 | 11 13 | 17 | 12 15 | |
| 3 2 | 12 8 | 18 | 13 10 | |
| 3 5 9 | 13 3 | 19 | 14 5 | |
| 3 9 6 | 13 18 | 20 | 15 | |
| 3 13 3 | 14 13 | 21 | 15 15 | |
| 3 17 | 15 8 | 22 | 16 10 | |
| 4 9 | 16 3 | 23 | 17 5 | |
| 4 4 6 | 16 18 | 2s | 18 | |
| 4 8 3 | 17 13 | 2 1 | 18 15 | |
| 4 12 | 18 8 | 2 2 | 19 10 (1) | |

1. Arch. de Saint-Antonin, reg. BB 26.

*F. PASQUIER*

# LA PANIQUE A SEYSSES

## PRÈS TOULOUSE

## EN AOUT 1789.

Dans un des derniers numéros de cette revue[1], M. Damien Garrigues a fait connaître, sous une forme intéressante, quels furent, à Montastruc[2] et à Buzet[3], les effets de la terreur panique, qui s'empara de la France à la fin de juillet et au commencement d'août 1789. En publiant les délibérations prises en cette circonstance par les conseils municipaux de ces deux communes, M. Garrigues a voulu fournir des éléments d'information aux chercheurs désireux d'étudier l'événement mystérieux qui a marqué les débuts de la Révolution, notamment dans la région du Sud-Ouest. En effet, il est nécessaire que les textes contemporains servent à déterminer le caractère du fait, à démontrer la vivacité des impressions ressenties à cette époque, et dont le souvenir, quoique affaibli, n'est pas perdu. Si le récit des troubles a donné lieu à des publications, les renseignements sont moins précis et moins complets en ce qui concerne les mesures prises en prévision de nouveaux dangers; les observations, auxquelles on dut se livrer sur les conséquences d'un mouvement aussi important, n'ont été recueillies qu'en peu d'endroits.

1. 2e trimestre 1913, pp. 215-232.

2. Montastruc-la-Conseillère, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulouse.

3. Buzet, commune du même canton.

Nous tenons à mettre en lumière la délibération que nous avons découverte dans le registre de la commune de Seysses[1], à la date du 23 août 1789. Convoqués par le premier consul, les notables de Seysses se réunirent ce jour-là, à l'issue de la messe paroissiale, pour siéger en corps de communauté. Ils ne se préoccupèrent pas, comme on le fit dans plusieurs communes du voisinage, de faire rédiger la narration de ce qui venait d'avoir lieu; l'avenir les intéressait plus que le passé; ils examinèrent si l'on continuerait de maintenir la garde bourgeoise en activité de service. On constata que toute crainte de péril n'avait pas disparu, ainsi qu'en faisait foi le message du roi et de l'Assemblée nationale, lu au prône et affiché à la porte de l'église. Il était prescrit aux bons citoyens de s'opposer aux entreprises des brigands et de prendre des précautions en vue du désordre.

Tenant compte de cet avis, les assistants, en gens prudents, décidèrent que la garde bourgeoise, après avoir été renforcée, serait chargée d'assurer la tranquillité publique.

Dans ce but, on décida que tout homme de seize ans à soixante-dix ans serait tenu « de patrouiller aux jours indiqués par les consuls ». Nul ne pourrait se dispenser de ce devoir, sauf en cas de maladie ou de tout autre légitime empêchement; encore l'exempt serait-il obligé de se faire remplacer. Tout délinquant serait condamné à cinq livres d'amende et soumis, s'il n'obéissait pas, à la saisie de ses meubles qui devraient être vendus au profit des dénonciateurs ou des hommes faisant les patrouilles. Chaque nuit, trente citoyens devraient être convoqués pour le service, y compris les deux destinés à prendre le commandement de la troupe; un tableau indiquant le tour de garde pour chacun serait fixé dans le poste. C'était aux consuls que reviendrait le soin de procurer un corps de garde, en laissant les frais à la charge de la commune. Quant aux armes, chacun serait libre de se les procurer comme bon lui semblerait ou plutôt comme il pourrait.

1. Commune du canton et de l'arrondissement de Muret (Haute-Garonne).

La délibération fut prise à l'unanimité des assistants et, ajoute le rédacteur du procès-verbal : « ont signé les sachans ». Remarquons que, sur cinquante présents, treize membres de l'assemblée surent apposer leur signature sur le registre. Cette abstention peut être invoquée comme preuve que l'instruction ne devait pas être répandue à Seysses, puisque, parmi les notables de l'endroit, il y en avait un aussi grand nombre incapable de signer.

A Seysses comme ailleurs, le résultat de la commotion occasionnée par la panique fut que les mesures, prises en vue de ramener la paix, contribuèrent à augmenter l'inquiétude par l'appréhension de l'inconnu. L'organisation de la garde nationale prépara les cadres où prirent place les agitateurs.

F. Pasquier,
Archiviste de la Haute-Garonne.

**Texte de la Délibération du Conseil municipal de Seysses[1].**
**23 août 1789.**

« L'an mil sept cent quatre vingte neuf, et le vingt troisième jour du mois d'aout, au lieu de Seysses Tolozannes, à l'issue de la messe de paroisse, dans le lieu où les assamblées ce tiennent, ont été assamblées, en corps de communauté et en assamblée généralle en la forme ordinaire : M^r^ Jean-Baptiste Despax, notaire royal, sindic et premier consul, les s^rs^ Arnaud Sudre, Jean Sancholle, et Jean Baqué, consuls, le s^r^ Jean-Louis Sudre, procureur fiscal, les s^rs^ Étienne Campariol, Jean Lacroix, Raymond Cazeneuve, Géraud Bajou, le s^r^ Bernard Nougairol, Bourjou, Jean-Bertrand Tisseyre, Bernard Rouzès, Antoine Cazac, Bertrand Bajou, Paul Baqué, Guillaume Sancholle, Jacques Verdier, Pierre Dirles, Jean Rouzès, Jean Dassieu, Antoine Thomas, Germain Laffont, Sébastien Couzie, Mathieu Carrère, Jean Espaignol, Barthélémy Sudre, Pierre

1. Nous reproduisons le texte d'après l'original avec ses incorrections de style et d'orthographe.

Mandement, Pierre Rouzès, Raymond Sentagué, Gabriel Gaston, Antoine Bézian, François Sendrané. Jean Sudre, Guillaume Sacareau, Guillaume Courtade. Bernard Sarrau, Nicolas Bajou, Arnaud Bajou, Jean Couzin. Jean-Louis Bajou, Jacques Sudre, Pierre Audirac, Exupère Sancholle, Blaize Campairol, Paul Fourquié. François Couzin, et Jean Thomas, touts habitants et bientenant du prézent lieu, et Me Mr Raymond Bruzeau, curé du prézent lieu.

« Auxquels a etté dit par le dit sr Despax, premier consul sindic, qu'il avait suspendu la garde bourgeoise que l'on faizait dans ce lieu, à cauze qu'on avait cru que les troubles que les Briguants, qui avait etté annonsés dans le rauyaume, avaint cessé, mais que néanmoins le Roi et les reprézentants de la Nation ont reconnu que les troubles que les Briguants ont occazionné ce continuént encore. Et pour évitter les incursions et les ravages qu'ils peuvent cauzer, le Roi, par son ordonnance du 9e du courant, qui a etté publié ce jourd'hui par Monsieur le Curé au pronne de la messe de paroisse de ce lieu et affiché à la porte principale de l'église, ordonne, pour prévenir les délits qui peuvent cauzér les dits Briguants et les personnes mal intensionnées, de veiller de près sur leur manières condamnables et de nous tenir en garde contre leur mauvais desseins et sujettions artificieuses; et invitte tous les bons citoyents à s'aupozer de tout leur pouvoir à la continuation qui cauze tout le dézordre de la France. Pourquoi il prie L'assamblée de délibérér.

« L'assemblée, après lecture faitte de la ditte ordonnance du Roi, recueillie, a été délibéré, à la pluraritté des voix, que la patrouille sera continuée, où tout homme et garson depuis l'âge de 16 ans jusque a 70, seront tenus de patrouiller les jours qui seront assignés par les consuls. Et aucun ne pourra, sous quelque prétexte que cella soit, s'en abstenir que dans le cas de maladie ou autre légittime empêchement. Dans lesquels cas seulement, ils pourront et seront tenus de ce faire reprézenter sous paine de cinq livres d'amende, qui sera payé par les défaillants à la seule et première réquizition et sommation verbale

faitte par les chefs de la guarde. Et en défaut de payement, le dit chef et commandant de laditte guarde pourra seizir tel meuble ou autre effet mobilier appartenant aux deffaillants. Et ensuite les surdits meubles ou effet sera vendu sans formallitté de justice par cry peublic, sous la plasse du prézent lieu, le premier dimanche ou faitte après la saizie faitte, pour le produit de laditte vente ettre employé au payement de la ditte amende de cinq livres, et le restant est rendu au saizi. Laquelle surditte amende tournera au profit de ceux qui feront la patrouille la nuit ou auront seurpris les défaillants.

« Et pour évitter toute discution, il sera formé un tableau par Mr les consuls de touts ceux qui feront la patrouille jour par jour, pour lequel tableau sera rendu public dans le corps de guarde, auquel chaque citoyen paroissien sera tenu de ce conformer. Et le nombre de ceux qui doivent patrouiller sera toujours compozée de trente pour chaque nuit, à ce compris deux commandents, qui feront la patrouille au temps et aux lieux qui a etté deja pratiqué; et ce fourniront chaqun les armes telles qu'ils pouront ce procurer.

« Et attendu les soins que les consuls doivent ce donner à raizon de la guarde bourjoise, ils ne seront point tenus de monter de guarde, ny faire de patrouille, mais ils sont priés et chargés de ce donner touts les mouvements qu'il leur sera possible pour procurer un corps de guarde convenable et autres logements nécessaires pour faire la surditte patrouille. Les fraix qu'ils fairont à raizon de ce lieu sera aloué dans les dépenses de la communauté. Ainsi a etté délibéré et ont signé les sachans.

« Bruzeau, curé de Seysses; Sudre, procureur fiscal; Despax, pr consul; Sudre, consul; Sancholle, Campairol, Sudre, Espagniol, Laffont, Cazeneuve, Sarrau, Gramon, Baqué. »

---

# BIBLIOGRAPHIE

Des recueils de correspondance ou des mémoires d'officiers de la Grande-Armée ont été publiés en assez grand nombre. Il semble que de nouvelles productions de cette nature ne puissent guère ajouter à ce que nous savons de l'état d'esprit de ces officiers, des événements auxquels ils ont pris part. Toutefois, les archives privées n'ont pas dit leur dernier mot, et c'est bien là, semble-t-il, dans des lettres ou des documents que leurs auteurs ne destinèrent à aucun moment à la publicité, qu'on peut encore glaner quelques faits précis, surtout retrouver des impressions directes, exprimées avec sincérité.

M. Eydoux, avocat à la Cour d'appel de Toulouse, a bien voulu entr'ouvrir l'un de ces dépôts familiaux pour nous donner la *Correspondance inédite d'un Colonel de la Garde impériale*[1].

Ce colonel, Antoine-Charles-Bernard Delaitre (ou de Laitre), né à Paris le 13 janvier 1776, était fils d'un directeur général des Entrées de Paris. Il fut élevé à l'École royale militaire de Tyron, dans le Perche. On le retrouve, le 15 brumaire an III, aide de camp du général Canclaux ; puis, adjoint à l'état-major du génie de l'armée d'Orient, il est, le 15 brumaire an VII, sous-lieutenant aide de camp du général Kléber. Il termine sa carrière militaire, en 1836[2], avec le grade de lieutenant général : il a été chargé, à diverses reprises, de l'inspection générale de la gendarmerie.

La correspondance publiée va du 11 décembre 1806 au

1. Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, in-8° de 42 pages, 1913. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 11e série, t. I.)

2. Il meurt à Paris le 2 juillet 1838.

10 décembre 1807. Durant cette période, Delaitre est successivement capitaine quartier-maître des mamelucks, chef d'escadron commandant ce corps et major des chevau-légers polonais[1]. Ses lettres s'adressent à M. et à Mme de la Comble, de Melun. Elles relatent le séjour de la garde impériale en Italie, à l'occasion de la réunion de Gênes à la France, du couronnement de l'empereur à Milan et de la désignation du prince Eugène à la vice-royauté d'Italie. Elles nous fournissent des détails intéressants sur les campagnes contre la troisième et la quatrième coalitions.

La publication de M. Eydoux est fort bien conçue[2]. Elle ne nous donne des compliments et des effusions d'amitié que ce qui est nécessaire pour nous faire connaître les personnages, marquer le ton de leurs relations. En revanche, elle laisse la plume du jeune officier exprimer les impressions et les sentiments si variés que lui inspirent les événements. Ce sont les séjours des garnisons provisoires, les incidents de route, mauvais gîtes et mauvais repas, les bals de société que Delaitre ne goûte guère. Chemin faisant, il apprend les événements, la promotion exceptionnelle du « général Beauharnais », son chef direct, dont il apprécie la bienveillance et l'affabilité. De passage à Chambéry, ville « triste et laide au possible », il va visiter les Charmettes. « J'ai trouvé, comme je m'y attendais, un asile bien simple, dégradé même en plus d'un endroit, mais dans une situation des plus pittoresques, et dont la nature m'a semblé conserver quelques rapports avec la pensée et la couleur des écrits d'Héloïse, avec le caractère de cette Mme de Varens dont j'aime le cœur et dont je réprouve les principes. » (25 février 1805.)

Cet homme aimable, « sensible » comme un vrai fils du dix-huitième siècle, n'est guère attiré, semble-t-il, par les choses du passé : l'art et l'archéologie ne le préoccupent qu'au

1. Il ne porte le titre de colonel, semble-t-il, qu'à partir de 1808.

2. M. Eydoux a conservé l'orthographe de l'auteur ; mais elle diffère peu de la nôtre, et il n'en résulte aucune gêne pour le lecteur.

moindre degré. De l'Italie, il apprécie la douce température et les sites riants; mais en aucune mesure les agréments qui auraient fixé un Beyle ou retenu quelque temps l'esprit curieux d'un Paul-Louis. Cette indifférence à tout ce qui n'est pas d'ordre professionnel ou sentimental est bien marquée dans cette lettre datée de Strasbourg, le 28 septembre 1805 : « Je n'ai pas mis les pieds à un spectacle ni dans une société; je n'ai pas été voir la cathédrale que je ne connais pas et je n'en éprouve même pas le regret. »

En revanche, les événements militaires l'intéressent à un très haut degré; mais, là aussi, on retrouve des réflexions comportant des réserves, le désir d'une amélioration possible, le besoin d'un régime plus stable. D'Augsbourg, le 11 octobre 1805, il relate la marche vers Ulm. Il espère que l'empereur d'Autriche, s'il lui reste « quelques grains de bon sens dans la tête », s'efforcera de prévenir, « par une paix solidement garantie, la ruine totale de son empire, ce qui est bien à désirer pour l'humanité, car si la gloire des succès offre quelques jouissances aux vainqueurs, elles sont inséparables des idées pénibles que fait naître l'aspect des malheurs qu'entraîne la guerre pour les peuples sur les territoires desquels elle se fait; j'en suis témoin, et mon cœur en est navré ».

Le récit de la bataille d'Austerlitz, daté du champ de bataille, 14 frimaire an XIV (5 décembre 1805), a toute la vigueur des relations prises sur le vif. Ici encore, pourtant, ce qui domine, c'est l'espoir de la paix prochaine et du prochain retour. De Berlin, le 28 octobre 1806, le chef d'escadron des mamelucks, visitant à Potsdam les souvenirs de Frédéric II, écrit cette réflexion, qui a un caractère quasi-prophétique : « Le génie de Frédéric expirant prévoyait-il ce qu'exécuterait vingt ans après celui de Napoléon? » Et il convient que les événements « conduisent de l'enthousiasme qu'inspirent les faits éclatants d'un beau règne à la réflexion pénible de la décadence qui le suit presque inévitablement ». Après Eylau, dont il relate les sanglants épisodes avec une émouvante précision, il fait un retour sur lui-même. Son cheval a été tué. « Il paraît que c'est là mon

lot; c'est s'en tirer à bien bon marché. Mais un hasard aussi singulier ne pourra durer, et j'ai l'intime persuasion qu'il faut enfin succomber à des chances aussi périlleuses et autant répétées. Je n'en suivrai pas moins le cours avec persévérance, et je ne ferai point un seul pas hors de la route qui conduit un peu plus tôt au terme commun. »

Cette sorte de fatalisme a dû être extrêmement fréquent chez des hommes voués à des destinées aussi tourmentées. Deux mois après, le 27 avril 1807, de Varsovie, Delaitre écrit que sa situation s'est modifiée : « J'ai quitté les avant-postes et me voilà soldat de dépôt. » Il est chargé de créer un corps de chevau-légers polonais que l'empereur attache à la garde de sa personne. Cette mission semi-pacifique constituait une sorte de préparation au prochain retour du jeune officier à Paris. Le mariage de Delaitre, et sans doute aussi les circonstances de son service allaient mettre un terme à sa correspondance.

Ces lettres d'un esprit cultivé, de sentiments délicats et généreux, forment une lecture attrayante où l'histoire anecdotique et même l'histoire tout court pourront puiser quelques détails. Il faut souhaiter que M. Eydoux, qui a fait un aussi heureux choix dans ses papiers de famille, trouve des imitateurs. J. Adher.

G.-A. de Puybusque. — **Jasmin à Muret**. Toulouse, 1913, in-8° de 51 pages. 2 phototypies.

M. de Puybusque a montré ici même[1] quel agrément peuvent offrir les souvenirs de famille quand ils s'allient à un degré quelconque aux événements publics. La plaquette qu'il publie aujourd'hui, sous une forme attrayante, produit sur nous cette même impression de charme mélancolique qui s'attache aux choses révolues, dont nous avons pu ou dont quelques-uns des nôtres auraient pu être les témoins. C'est la relation du passage à Muret, le 5 mars 1855, du poète agenais Jasmin, qui

1. *Notes et souvenirs touchant les origines d'un maréchal de France.* (*Revue des Pyrénées*, t. XXII (1910), pp. 543-563.)

faisait une tournée au profit des pauvres. François-Marie-Achille de Puybusque, père de notre collaborateur, adressa au poète un compliment en vers languedociens, qui est reproduit dans le recueil, avec quelques autres pièces du même auteur, dans la même langue : *Répè* (retour en arrière); *Le viel farou* (le vieux chien de berger); des poésies de l'auteur lui-même et de sa sœur, Berthe de Puybusque, que nos lecteurs connais sent bien sous le nom de *Rustica*.

C'est un vrai bouquet où s'affirment, une fois de plus, les qualités de cœur et d'esprit de cette aimable famille. Puissions-nous encore profiter de quelques-unes des notes et « remembrances » dont M. de Puybusque garde le précieux dépôt; et puisqu'il s'agit de Jasmin, rappelons, avec Sainte-Beuve[1], quel cas il convient de faire d'une « biographie poétique, composée, distribuée avec art en petits tableaux ». C'est de ces « riens charmants » du sentiment et de la pensée qu'est faite la vie de la plupart d'entre nous. J. A.

1. *Portraits contemporains*, t. III, *Jasmin* : [*Mous Soubenis* (*Mes souvenirs*)].

---

*Le gérant :* ÉDOUARD PRIVAT.

---

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome — 1581

*Capitaine MAZARS.*

# HUIT MOIS A TOULOUSE IL Y A UN SIÈCLE

(NOVEMBRE 1813-JUIN 1814.)

---

Lorsque, se reportant par la pensée à près d'un siècle en arrière, on essaie de revivre quelques mois à Toulouse vers la fin de l'année 1813 et au début de 1814, on a l'impression d'une ville soumise à trois influences principales. D'une part, en effet, une majorité de citoyens patriotes s'empressent de seconder des chefs militaires et des administrateurs civils, les uns et les autres très énergiques, et qui mettent tout en œuvre pour organiser la résistance et repousser l'invasion. Mais à côté d'eux s'agitent certains individus qui, considérant Wellington comme un libérateur, l'armée anglo-hispano-portugaise comme ayant pour mission unique de restaurer Louis XVIII, montrent à l'égard du maréchal Soult et de l'armée française une indifférence trop souvent hostile. Enfin on sent chez tous les habitants de la région une lassitude extrême de la guerre et un désir très vif de voir se terminer le régime des réquisitions auquel ils étaient soumis depuis le début de la guerre d'Espagne, c'est-à-dire depuis 1808.

Il a paru intéressant d'étudier les manifestations diverses de ces trois tendances à Toulouse et dans la Haute-Garonne ; leur ensemble caractérise suffisamment « l'état d'âme » de la région à la période considérée[1]. Les opérations militaires proprement

1. Les documents qui ont servi à cette étude, la plupart inédits, ont été empruntés aux Archives municipales de Toulouse (Archives du Donjon, série 2 H, liasse 5) et aux Archives départementales de la Haute-Garonne (Préfecture, série 1 R, liasse 114 *bis*; série 4 M, liasses 119, 120, 140, 143, 144). Il a été fait également quelques emprunts au *Journal de Toulouse* de 1813 et 1814 (Bibliothèque municipale).

dites, maintes fois racontées, ne seront pas envisagées au cours de cette étude, mais il sera nécessaire de les rappeler très brièvement pour montrer leur influence sur les agissements des populations.

Au début de 1814, l'armée française s'était repliée sur la rive droite de l'Adour, de Bayonne à Port-de-Lanne; le quartier général du maréchal Soult était établi à Peyrehorade. L'effectif de l'armée était de 60.000 hommes environ; il fut réduit à 40.000 hommes vers la fin de janvier.

A la même date, l'armée de Wellington était cantonnée entre le bas Adour, les Pyrénées et la mer; son quartier général était à Saint-Jean-de-Luz. Les Anglais recevaient par la mer tous les approvisionnements, même les fourrages nécessaires à leur cavalerie, car la région était pauvre et épuisée par la guerre. L'armée alliée, forte de 60.000 hommes environ, reçut d'Angleterre, vers la fin de janvier, un renfort de 6.000 hommes et 1.400 chevaux. En février, elle fut renforcée par les troisième et quatrième armées espagnoles (duc del Parque et général don Manuel Freyre) et par la réserve d'Andalousie (don Pablo Giron), que Wellington avait renvoyées au sud de la Bidassoa en novembre 1813.

L'armée française venait de supporter quatre mois de campagne dans des conditions particulièrement désavantageuses. Battue à Vitoria (21 juin 1813) et démoralisée par la retraite qui suivit, elle avait été réorganisée par le maréchal Soult, arrivé à Bayonne le 12 juillet avec le titre de « lieutenant général de l'Empereur ». Mais les tentatives faites par le maréchal pour débloquer Pampelune et Saint-Sébastien échouèrent après une série de sanglants combats du 25 au 31 juillet (Roncevaux, Linzoain, Maya, Sorauren, Buenza, Doña Maria, Echalar, Ivantelly) et le 31 août (San Marcial et Vera). Wellington, dont l'armée venait d'être renforcée et atteignait un effectif de 134.000 hommes environ, prit l'offensive, surprit le passage de la Bidassoa le 7 octobre et s'empara des positions de La Croix-aux-Bouquets, La Bayonnette et La Rhune. Le 10 novembre il porte son attaque principale sur Sare, et

l'armée française doit se replier le 12 sur Bayonne. Un mois après, le 9 novembre, il passait la Nive à gué en amont de Cambo et il arrivait jusqu'à Ustaritz, interceptant ainsi la route de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port. Son armée était alors coupée en deux tronçons séparés par la Nive, sans aucun moyen de communication facile — disposition défectueuse dont voulut profiter le maréchal Soult en essayant de battre séparément chacune des deux masses ennemies; malheureusement il échoua, dans la nuit du 9 au 10 décembre, sur la rive gauche, et, le 13, sur la rive droite, à la bataille d'Irube, qui termina la campagne de 1813 à l'armée des Pyrénées.

Bien qu'ils se soient déroulés loin de Toulouse, ces événements n'en avaient pas moins eu une répercussion considérable dans la ville. Dès le 6 juillet 1813, on réquisitionnait de nouveau des denrées dans la Haute-Garonne et un décret impérial imposait au département la fourniture de 1.000 quintaux métriques de viande sur pied, 3.150 de froment, 1.050 de seigle, 400 de légumes secs et 1.200 hectolitres d'avoine, qui devaient être dirigés sur Saint-Jean-Pied-de-Port, Pau, Peyrehorade et Dax dans le plus bref délai[1].

Le 5 août suivant, ces denrées n'étaient pas encore fournies complètement; il manquait 214 quintaux de seigle et 800 hectolitres d'avoine. Le préfet de la Haute-Garonne dut répartir cette fourniture entre les quatre arrondissements du département et la ville de Toulouse. Dans sa lettre aux sous-préfets en date du 5 août, il demandait une prompte exécution de ces réquisitions, rappelant que, malgré les graves inconvénients du système, la « loi impérieuse de la nécessité » obligeait d'y recourir; il ajoutait que ces sacrifices paraîtraient légers aux habitants « quand ils les compareront aux désordres et aux malheurs de toutes sortes qui suivraient la présence d'une armée étrangère[2] ».

Les 10 et 15 août suivants, le ministre directeur de l'admi-

1. Arch. départem., 1 R, liasse 114 *bis*.
2. *Ibid.*

nistration de la guerre faisait un nouvel appel de denrées pour alimenter les armées d'Espagne et de Catalogne; le département de la Haute-Garonne devait fournir 1.750 quintaux métriques de froment, 250 de seigle, 300 de légumes secs, 300 de viande sur pied, 6.000 de foin, 3.000 de paille et 10.000 hectolitres d'avoine.

Les denrées devaient être transportées, par les soins des individus requis, aux lieux indiqués (Perpignan, Tarbes, Pont-de-Bordes, Auch, Bayonne), moitié avant le 20 septembre, moitié du 20 au 30. Au lieu donc de réunir chaque nature de denrées en un centre unique dans chaque arrondissement, on obligea les habitants à les porter parfois à 60 lieues de leur domicile. Aussi les denrées arrivaient-elles presque toujours en retard, en raison de la difficulté des communications à cette époque.

Un nouvel appel de denrées fut fait en octobre, pour alimenter l'armée d'Espagne jusqu'au 1er janvier 1814. Le département devait fournir 4.500 quintaux métriques de froment, 1.500 de seigle, 300 de légumes, 600 de viande, 15.000 de foin, 4.000 de paille et 10.000 hectolitres d'avoine[1].

On conçoit aisément combien ce régime des réquisitions pesait lourdement sur les populations, d'autant plus que tout ce qui pouvait servir aux besoins de l'armée avait été requis. Les attelages servaient à transporter les denrées aux points où l'armée devait les consommer; ils servirent ensuite à transporter, en octobre 1813, sur la rive droite de la Garonne, les Espagnols réfugiés en France et qui reculaient à l'intérieur à mesure que s'opérait la retraite du maréchal Soult.

L'argent fut même réquisitionné; le ministre de l'Intérieur écrivait au préfet, le 28 septembre 1813, pour l'inviter à constituer une « Caisse patriotique » destinée à aider le service des subsistances de l'armée d'Espagne. « L'exemple donné par le commerce de Bayonne et de Saint-Esprit, lui disait-il, où une caisse pareille est déjà établie depuis trois mois, va sans doute

1. Arch. départem., 1 R, liasse 114 *bis*.

être suivi avec empressement par votre département[1]. » Le 12 octobre 1813, le préfet était invité à faire verser par le département une somme de 280.000 francs au Comité de commerce de Bayonne.

Malgré ces mesures fort opportunes, l'argent manquait, et les objets réquisitionnés n'étaient pas payés. On remettait aux habitants requis des bons ou récépissés, théoriquement remboursables par déduction des contributions dues par l'habitant. Mais cette compensation ne se faisait que très longtemps après; ainsi les bons remis pour les réquisitions opérées en 1809 ne furent remboursés que *partiellement* en 1813.

Si l'on ajoute que cet inconvénient des bons de réquisition était démesurément grossi par les émissaires secrets des alliés, qui décourageaient les paysans en leur disant que leurs denrées ne seraient jamais remboursées; si on se rappelle que Wellington payait tout ce qu'il demandait avec de la monnaie d'or française au titre légal, qu'il faisait lui-même fabriquer, on s'expliquera aisément le peu d'empressement montré par certains habitants à obéir aux réquisitions du maréchal Soult.

Aussi les défections étaient-elles nombreuses. Dès le mois d'octobre 1813, le fournisseur de bois de bourdaine nécessaire pour fabriquer la poudre refuse d'assurer son service. Le Commissaire en chef des poudres et salpêtres est obligé, pour mettre ce service « à l'abri du caprice de ce fournisseur », de faire écorcer, refendre et carboniser le bois dans le dépôt de mendicité de la ville[2].

Le mécontentement grandissait de plus en plus parmi les habitants, à mesure que croissait le nombre des réquisitions ordonnées. D'autre part, l'autorité militaire abrégeait le plus possible les délais accordés pour fournir les denrées et pour les transporter à leur destination. Il suffit, pour se rendre compte de l'état des esprits, de lire la correspondance échangée en décembre 1813 entre le préfet et le ministre directeur

1. Arch. départem., 4 M, liasse 119.
2. *Ibid.*, 1 R, liasse 114 *bis*.

de l'administration de la guerre. « Depuis longtemps, Monseigneur, écrit le préfet au ministre le 6 décembre 1813, j'ai fait apercevoir la nécessité de renoncer au système des réquisitions *dont le fardeau n'est plus supportable et dont les inconvénients sont loin d'être compensés par le fruit qu'en retire l'armée*, à raison de l'éloignement des points de concentration, et, dans la saison actuelle, mes administrés sont peu portés à livrer en nature..... la stagnation de tout commerce rend l'argent extrêmement rare..... » — « ..... *Je frémis*, lui écrivait-il le 9 décembre 1813, *de la prolongation de ce système de réquisition, si désastreux pour le département en même temps que si peu profitable à l'armée*[1]. »

Le clergé lui-même, au lieu de consoler les populations déjà si éprouvées, les affolait par ses prédications, et le préfet écrivait à l'archevêque de Toulouse, en novembre 1813, que « les desservants chantent aux offices le *Miserere* comme dans les calamités publiques et jettent ainsi la consternation parmi les habitants de la campagne qui s'attendent aux plus grands maux ». Il lui demandait, en outre, de prendre des mesures pour éviter le retour de pareils faits[2].

La correspondance entre le préfet et le ministre montre donc surabondamment que les habitants de la Haute-Garonne éprouvaient, à la fin de l'année 1813, une lassitude extrême du système des réquisitions, qu'ils supportaient depuis cinq ans environ. Mais ce fut bien autre chose lorsque, au début de 1814, on leur demanda non seulement la fourniture des denrées ou objets nécessaires à l'armée, mais encore leurs services personnels. D'autre part, à mesure que le maréchal Soult se repliait à l'intérieur, les menées occultes des agents de l'étranger se faisaient plus vivement sentir dans le département. Le préfet et le maire de Toulouse éprouvaient les plus grandes difficultés à obtenir des habitants les prestations demandées par l'autorité militaire.

1. Arch. départem., 4 M., liasse 120.
2. *Ibid.* Registre correspondance, 22 novembre 1813, n° 1155.

Il fallut, dès le début de janvier, pourvoir au logement des soldats dont le nombre augmentait de jour en jour à Toulouse. Le maire, M. de Malaret, dut, le 8 janvier 1814, rappeler à ses administrés que les militaires avaient droit au feu et à la chandelle. « Les habitants, ajoutait le maire, seront indemnisés au moyen du produit de la masse qui leur est allouée, à raison de seize centimes par homme et par jour, que le maire fera payer à ceux qui logeront au fur et à mesure des versements qui seront faits par l'autorité militaire[1]. »

Mais l'argent manquait pour payer. Dans l'entourage de l'Empereur, on se rendait bien compte de l'inconvénient présenté par le non-paiement des dettes de l'État, et le duc de Bassano écrivait au préfet le 15 janvier 1814 pour lui recommander de payer sans délai toutes les dépenses militaires, « leur paiement prompt et exact, ajoutait-il, étant la plus sûre garantie du paiement des autres dépenses[2] ». Malheureusement il n'indiquait pas où l'on trouverait l'argent nécessaire à ces paiements.

Si, d'ailleurs, on commença à payer la solde et les dépenses occasionnées par les travaux et préparatifs de défense, ainsi que les achats effectués pour l'artillerie et le génie, l'ensemble des denrées requises restait impayé. Aussi les réclamations affluaient-elles à la préfecture, chaque habitant demandant à être exempté de sa contribution en échange des objets qu'il avait fournis. Le préfet demandait vainement au ministre de la guerre des instructions, lui faisant remarquer qu'il ne pouvait pas examiner ces réclamations, puisque, ajoutait-il, « je n'ai point encore reçu de Votre Excellence le bordereau des fonds mis à ma disposition pour le paiement des denrées requises, ni le prix auquel elles doivent être calculées[3] ».

On crut un moment que le régime des réquisitions allait cesser ; le ministre de la guerre l'annonça même au préfet par une lettre en date du 9 janvier, et on comprend sans peine

1. *Journal de Toulouse* du 15 janvier 1814.
2. Arch. départem., 4 M, liasse 119.
3. *Ibid.*, 4 M, liasse 120.

avec quelle joie cette nouvelle fut reçue. A cette date, assurait le préfet dans une lettre du 29 janvier, le département avait fourni toutes les denrées qui lui avaient été demandées[1].

Mais cet espoir fut de courte durée; les réquisitions recommencèrent et continuèrent jusqu'en avril; elles devinrent de plus en plus fréquentes, à mesure que l'armée française se rapprochait de Toulouse. Le 3 février, on demandait encore 1.500 hectolitres de blé à l'arrondissement de Muret et 60 chevaux de selle à l'ensemble du département; le préfet écrivait au ministre ce même jour pour le « supplier de faire mettre à sa disposition les fonds nécessaires pour payer cette fourniture »[2].

L'autorité administrative chercha également à trouver des denrées en dehors du département et à les concentrer à Toulouse. Elles furent amenées par voie de terre ou par le canal du Midi. Mais des conflits regrettables s'élevèrent aussitôt entre l'administration de l'octroi qui voulait faire payer des droits d'entrée pour ces denrées et l'administration militaire qui s'en disait dispensée. La même difficulté fut soulevée par le concessionnaire des droits du canal du Midi. Une correspondance active fut échangée entre le préfet et le commissaire des guerres d'une part, le receveur général des Droits réunis et le contrôleur principal, d'autre part[3]. Le receveur général demandait la stricte exécution des décisions ministérielles des 13 janvier 1807, 12 août 1808, 4 septembre 1810 et 7 mai 1811. Finalement, le comte Caffarelli, commissaire extraordinaire de l'Empereur, par un arrêté en date du 16 février, décida que ces denrées seraient exemptes de droits d'entrée. Mais, pendant ces discussions, toutes les avoines destinées à l'armée avaient été retenues à Narbonne, à cause du retard dans le paiement des droits du canal[4].

1. Arch. départem., 4 M, liasse 120.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Prévenu de ces faits, qui d'ailleurs revêtaient le même caractère dans toutes les régions de la France occupées par nos armées, l'Empereur voulut faciliter le système des réquisitions : par un décret, signé le 26 février 1814 au quartier impérial de Fismes, il décida que les denrées continueraient à être requises dans la forme réglée par le décret du 15 décembre 1813, mais que le prix en serait payé sur le produit de la *contribution extraordinaire de l'exercice 1814*, d'abord par compensation avec le montant de la contribution extraordinaire de chaque commune et de chaque contribuable, et, pour l'excédent, sur le produit de la contribution extraordinaire des autres communes et des autres départements. Les préfets étaient autorisés à faire suspendre le recouvrement de la contribution extraordinaire dans les communes et à l'égard des contribuables qu'ils reconnaîtraient avoir fourni, en denrées requises, une valeur supérieure aux sommes portées aux rôles de la dite contribution extraordinaire. Autrement dit, l'habitant qui avait fourni une denrée était dispensé de payer l'impôt correspondant au prix de cette denrée.

Ce mode de paiement ne put malheureusement pas être mis en pratique, car il était difficile de faire la compensation au jour le jour, et la confiance manquait. On continua donc à réquisitionner en fournissant des bons ; il est juste de reconnaître que les bons furent toujours remis aux habitants requis.

On est étonné à juste titre de ce que, tandis que l'armée française manquait à peu près de tout, l'armée anglaise ait pu se procurer au moins l'indispensable. Il convient donc de jeter un rapide coup d'œil sur les procédés employés par Wellington à l'égard des populations de la Haute-Garonne pour arriver à un pareil résultat. Au début de la campagne, les commissaires anglais payaient également, avec des bons ou des récépissés, remboursables à 60 ou 90 jours de date, les objets et denrées réquisitionnés. Mais les paysans ne comprenaient rien à ces billets, et le lieutenant Woodberry raconte dans son « Journal » que les commissaires passaient quelques jours

après et rachetaient les billets pour la vingtième partie de leur valeur réelle[1].

L'effet produit sur les populations par des combinaisons aussi immorales était désastreux. Wellington coupa court à cet abus en organisant dans son armée un atelier de monnayage, qui le suivait partout et où on frappait de la monnaie d'or française au titre légal. Lorsque les troupes anglaises arrivaient dans une localité, le commissaire des guerres réquisitionnait les objets et denrées nécessaires et ordonnait leur transport en un lieu déterminé, en prévenant la municipalité que les denrées seraient payées comptant aux prix ordinaires du marché. Il n'y a, aux Archives, aucune trace de réclamations contre le non-paiement des réquisitions faites par les troupes alliées; il est donc fort probable qu'elles furent régulièrement payées.

Les réquisitions faites par les troupes alliées étaient précédées d'un ordre adressé à la municipalité; cet ordre était rédigé en français et imprimé. Le commissaire des guerres remplissait seulement les blancs destinés à contenir les mentions du lieu, de la date, de la nature des denrées requises, des points où elles devaient être transportées. Il existe deux de ces réquisitions aux Archives du Donjon[2].

Les maires et sous-préfets étaient tenus de faire exécuter les réquisitions adressées par les commissaires des guerres. Mais les sous-préfets s'étaient repliés avec l'armée du maréchal Soult; la réquisition était donc, dans la pratique, remise au maire. Les denrées étaient payées « aux prix ordinaires du pays, qui seront taxés et affichés par les maires, pour la connaissance de tous les intéressés ». Des mesures étaient prises pour éviter l'accaparement des denrées par les habitants. « On attend des maires, comme de tous les autres magistrats, ajoutait la proclamation de Wellington, qu'ils donnent aux commissaires les renseignements les plus exacts qu'ils pourront sur

1. Lieutenant Woodberry, *Journal*, de 1813 à 1814. (Traduction Georges Hélie, 1836.)

2. Archives municipales, série 2 H, liasse 5.

les ressources de leurs communes et de celles qui leur sont voisines, afin que le poids des réquisitions soit partagé le plus également qu'il se peut. »

Il existe aux Archives départementales un ordre de réquisition, adressé le 31 mars 1814 au maire de Cintegabelle par le général anglais Hill. La réquisition portait sur 10.000 rations de pain, 5.000 pintes de vin, 40 bœufs, 60 hectolitres d'avoine ou millet, 80 quintaux de foin, 300 paires de souliers, « pour lesquels, écrivait le général, vous serez payé en argent comptant au prix courant de votre marché[1] ».

On se rend compte aisément de l'infériorité où se trouvait, par rapport à Wellington, le maréchal Soult qui ne pouvait que promettre de payer alors que son adversaire payait comptant. A ce désavantage réel, il faut ajouter les difficultés de la retraite, effectuée au milieu des populations indifférentes.

Le 14 février, Wellington avait repris l'offensive par sa droite sur Hellette, Saint-Palais et Sauveterre. Le maréchal Soult dut se replier sur Orthez, le 22 février; il accepta la bataille le 27, mais dut reculer sur Saint-Sever, puis, en remontant l'Adour, sur Aire. Il continua sa marche sur Tarbes, où il arriva le 4 mars. Apprenant que Wellington avait divisé ses forces, par suite de l'envoi de Beresford sur Bordeaux, le maréchal prit l'offensive et se porta, le 13, de Rabastens sur Lembeye et Conchez, pour menacer les derrières de l'ennemi. Mais Wellington avait réuni 60.000 hommes à Garlin; il y arrêta le maréchal Soult, puis, manœuvrant pour le tourner, se porta à Vic-Bigorre pour lui couper la route de Tarbes. Le général Drouet d'Erlon, par la défense énergique qu'il soutint le 19 mars à Vic-Bigorre, permit à l'armée française de rentrer à Tarbes le soir même.

Le maréchal Soult commença alors sa retraite sur Toulouse, arriva le 20 au soir à Tournay; le 21, à Saint-Gaudens; le 22, à Martres; le 23, à Noé; le 24, à Toulouse. Wellington, qui

1. Arch. départem., 4 M, liasse 143.

avait suivi la route de Lombez, plus courte, mais mal entretenue, avait successivement cantonné le 22 à Castelnau et Galan; le 23, à Puymaurin et Boulogne-sur-Gesse; le 24, à Lombez et L'Isle-en-Dodon; le 25, à Sainte-Foy, Bonrepos et Samatan; le 26, à Saint-Lys. En arrivant à Toulouse, le 27, il trouvait la rive gauche de la Garonne fortifiée et l'armée française déployée en face de lui le long de l'Aussonnette.

On sait que, ne pouvant franchir la Garonne à Saint-Cyprien, Wellington donna l'ordre d'établir à Pinsaguel un pont de bateaux dans la nuit du 27 au 28 mars, mais que la tentative du général Hill sur Cintegabelle, puis sur Nailloux ne réussit pas. Le généralissime anglais résolut alors de franchir le fleuve en aval de Toulouse; un pont fut construit aux environs de Grenade et l'armée alliée passa sur la rive droite. Le 10 avril, Wellington attaquait l'armée française retranchée sur les hauteurs à l'est de la ville; après une sanglante bataille, le maréchal Soult évacua Toulouse dans la nuit du 10 au 11 et se replia sur Castelnaudary. Wellington entrait à Toulouse le 12 avril; l'armistice était signé le 18 avril.

Nos soldats, manquant de tout, mal nourris, mal vêtus (beaucoup marchaient nu-pieds), commirent, au cours de la campagne, quelques excès, réprimés avec sévérité, du reste, par le maréchal Soult, qui n'aimait ni les pillards ni les maraudeurs; son ordre, daté de Barcelone, 1er mars 1814, édictait, contre les militaires de tout grade qui manquaient à leur devoir, des mesures particulièrement énergiques : envoi devant une Commission militaire de tout soldat reconnu maraudeur; renvoi de l'armée de tout officier qui, par négligence, aurait toléré la maraude; en cas de dommage à des particuliers, paiement du dommage par le corps de troupe le plus voisin au moyen d'une retenue sur la solde; mise à l'ordre de l'armée des corps qui auraient eu le plus d'arrestations pour délits contraires au bon ordre et à la discipline : « et les chefs qui en ont le commandement seront renvoyés sur les derrières comme indignes de commander, indépendamment des autres

poursuites qu'ils auront encourues pour n'avoir pas rempli leurs devoirs[1] ».

Ces mesures énergiques ne parvinrent pas à empêcher la maraude; elles ne donnèrent pas aux habitants la confiance qu'ils eussent dû avoir. Le département fut mis en état de siège le 1er mars. Mais l'indifférence ou l'hostilité des populations et même des pouvoirs élus ne pouvait être vaincue par les mesures que prenait l'autorité administrative. Toute la correspondance du préfet et des sous-préfets mentionne le malaise général et aussi la méfiance du peuple à l'égard du Gouvernement.

« La négligence d'un grand nombre de maires, écrivait le sous-préfet de Saint-Gaudens au commissaire des guerres Grusse, a paralysé les effets de mon zèle, et toutes les denrées requises ne sont point encore versées..... Il est deux choses qu'il ne faut pas perdre de vue : 1° les murmures du peuple, qui pourraient dégénérer en révolte; je dis cela parce que je soupçonne *qu'on le travaille*..... et il est animé d'un si mauvais esprit qu'il faudrait peut-être peu de chose pour le déterminer à un mouvement séditieux, et que ferions-nous alors sans forces à lui opposer[2]?... »

Le même sous-préfet écrivait au préfet le 14 mars : « Je sens comme vous quel serait notre embarras si les maires donnaient leur démission; mais s'ils ne sont pas pressés, nous n'en obtiendrons rien; l'esprit n'est pas meilleur chez eux que chez le reste des habitants, et, à l'exception de dix ou douze, je ne puis pas compter sur leur dévouement..... quelques particuliers se refusent obstinément à fournir. Je viens de prescrire contre un des mesures sévères..... Cet individu s'est permis quelques propos; j'ai chargé le maire, s'il continuait, de le faire arrêter et de me l'envoyer ici, d'où je le dirigerais vers M. le comte Caffarelli. Quelques exemples de cette nature feront cesser la désobéissance et donneront de la confiance aux

1. Arch. départem., 1 R, liasse 114 *bis*.
2. *Ibid.*, 4 M, liasse 144.

maires qui me demandent sans cesse des moyens coërcitifs. C'est donc sur les particuliers que portera la sévérité et non sur les maires; mais il faut quelques exemples; ce n'est rien de donner des ordres; il faut encore des moyens de les faire exécuter[1]. »

L'autorité administrative redoutait donc la démission collective des maires, et c'est pour l'éviter que le préfet recommandait aux sous-préfets de ne pas trop les « presser ». Aussi la confusion atteignait-elle un degré extrême. Le sous-préfet de Saint-Gaudens signalait, le 14 mars, au préfet que tous les ouvriers employés aux magasins militaires de la ville venaient de quitter leur poste parce qu'on ne les payait plus. Le même jour lui arrivaient, sans qu'il fût prévenu, 600 chevaux, 80 fourgons, dont 36, chargés et destinés au quartier général, venaient par erreur à Saint-Gaudens et durent rétrograder sur Tarbes. « Tout le monde a l'air de perdre la tête, ajoutait le sous-préfet; je conserve la mienne, mais, si cela continue, je ne pourrai y tenir. Dieu veuille que cette crise soit bientôt terminée[2]! »

En raison du transport, obligatoire pour les habitants, des denrées requises sur les points où elles devaient être consommées, il arriva parfois que le maréchal Soult autorisa la substitution de la valeur en argent de la denrée à la denrée elle-même, mesure très favorablement accueillie, d'ailleurs, par la population. L'armée avait besoin de viande sur pied, elle recevait de l'argent, et le temps matériel manquait pour effectuer des achats dans la région même occupée par les troupes. L'ordonnateur en chef, Mathieu Favier, demanda au préfet, le 16 mars, de faire désormais verser en nature le contingent assigné au département et de le faire diriger le plus tôt possible sur la ligne Saint-Gaudens-Tarbes[3].

L'examen de la correspondance du préfet et des sous-préfets montre la besogne écrasante qu'ils eurent à supporter; pour

1. Arch. départem., 4 M, liasse 144.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

vaincre l'indifférence des populations, ils n'hésitèrent pas parfois à sortir de la légalité; ainsi, quand un habitant montrait une mauvaise volonté trop évidente à fournir les objets requis, le sous-préfet les faisait prendre de force; la mesure était cependant illégale, le seul moyen autorisé alors consistant à mettre une garnison chez les récalcitrants[1].

Lorsque l'armée arriva à Toulouse, le 24 mars, l'encombrement devint extraordinaire; tout refluait sur la ville; on manquait d'attelages, et il fallait penser non seulement à organiser la défense et à construire des redoutes, mais encore à évacuer suffisamment tôt le matériel de guerre et les archives des diverses administrations, pour éviter que l'ennemi ne s'en emparât, si on était obligé de battre en retraite. Il fallait en outre mettre en lieu sûr les prisonniers de droit commun et les personnes dont le Gouvernement avait la protection, par exemple, les Espagnols réfugiés en France. De toutes parts donc le préfet recevait des demandes; les objets requis n'étaient pas fournis, et les habitants retardaient toujours le paiement de la contribution extraordinaire de 1813[2].

C'est alors que fut publié et affiché dans la Haute-Garonne le décret impérial du 5 mars 1814, signé par l'Empereur au quartier général de Fismes : ce décret déclarait traîtres « tous les maires, fonctionnaires publics et habitants qui, au lieu d'exciter l'élan patriotique du peuple, le refroidissent, ou dissuadent les citoyens d'une légitime défense ». — L'Empereur proclamait en outre que « tous les citoyens français sont non seulement autorisés à courir aux armes, mais requis de le faire, de sonner le toscin aussitôt qu'ils entendront le canon de nos troupes s'approcher d'eux, de se rassembler, de fouiller les bois, de couper les ponts, d'intercepter les routes et de tomber sur les flancs et les derrières de l'ennemi[3] ».

Ce décret ne produisit pas l'effet attendu. Le comte Caffarelli apprenait le 7 avril qu'un certain nombre de maires des

1. Arch. départem., 4 M, liasse 144.
2. *Ibid.*, 4 M, liasse 120.
3. *Ibid.*, 4 M, liasse 140.

communes voisines de la Garonne et de l'Ariège avaient, lors de l'apparition de l'ennemi, « donné le scandale d'un empressement coupable à aller, pour ainsi dire, au-devant de ses besoins[1] », et le préfet ordonnait aux sous-préfets de faire saisir les maires qui tiendraient une conduite répréhensible et de les faire conduire à Toulouse où ils seraient jugés par une Commission militaire.

La conduite des maires était d'autant plus fâcheuse que l'on manquait de l'indispensable; on avait dû requérir absolument tout ce qui est nécessaire à une armée en campagne : denrées de toutes sortes, attelages, bateaux, logement et nourriture chez l'habitant, matières premières pour les travaux de défense, main-d'œuvre des ouvriers et même armes de chasse et de luxe.

Dès le 2 mars, le comte Caffarelli avait donné au préfet l'ordre de dénombrer les bateaux et les bacs : on trouva 8 grands bateaux à Ondes; 10 à Grenade; 16 à Blagnac; 2 à Beauzelle; il existait 16 bacs, respectivement, à Portet, Grenade, Ondes, Villemur, Layrac, Buzet, Mirepoix, Bessières, Cazères, Boussens, Capens, Muret, Pinsaguel, Estantens, Saubens, Auterive, Chaum[2].

Le 21 mars, le préfet prit un arrêté relatif à la répartition du contingent des ouvriers requis dans les diverses communes du département pour les travaux à faire aux approches de la ville de Toulouse. Les travaux étaient exécutés gratuitement; les ouvriers d'art seuls étaient rétribués. Nul n'était exempt de concourir aux travaux; ceux qui ne pourraient ou ne voudraient s'y rendre enverraient un homme à leur place. Le travail durait de 7 heures du matin à 5 heures du soir. Les habitants de chaque commune, prise isolément, étaient responsables et solidaires pour le nombre de journées requises sur elle; au cas où une commune fournirait un nombre d'ouvriers insuffisant, il y serait suppléé le jour suivant, de

1. Arch. départem., Correspondance n° 504.
2. *Ibid.*, 1 R, liasse 114 *bis*.

manière qu'au cinquième jour chaque commune ait réellement fourni le nombre total de journées demandées.

A l'expiration du cinquième jour, et plus tôt s'il y avait lieu, il devait être établi garnison dans les communes qui n'auraient pas satisfait aux ordres donnés. Les garnisaires, établis par les maires chez les retardataires, et, en cas d'indigence de ceux-ci, chez les plus haut imposés, devaient recevoir, outre la nourriture et le logement, une solde de 1 franc par jour, payée d'avance pour cinq jours.

Les communes avoisinant Toulouse devaient fournir 2.115 ouvriers, qui, travaillant 4 jours (du 23 au 26, ou du 27 au 30, suivant la série), donneraient un total de 8.640. Toulouse fournissait tous les ouvriers et objets d'art nécessaires, plus 200 travailleurs de terre, du 23 au 30 mars[1].

Malheureusement les ouvriers vinrent en nombre insuffisant; la conséquence fut que beaucoup de travaux étaient à peine ébauchés et les redoutes insuffisamment organisées. Le 23, il y avait 221 ouvriers présents sur 2.000 demandés : Cornebarrieu en avait fourni 10; Saint-Jory, 12; Fenouillet, 8; Balma, 32; Le Pin, 2; Castelginest, 18; Quint, 17; Pechbonnieu, 13; Mons, 24; Saint-Geniès, 12; Bouloc, 8; Flourens, 15; Cugnaux, 20. 87 communes n'avaient fourni aucun ouvrier.

Le 23 mars on comptait 428 travailleurs.

Le 28 mars, Toulouse n'envoya que 42 hommes[2].

Il était impossible de trouver les 3.000 litres de vin que le maréchal Soult avait donné l'ordre de distribuer chaque jour aux travailleurs; on essaya vainement d'en faire venir de l'Aude ou de l'Hérault et même de le remplacer par de l'eau-de-vie; pour arriver à un résultat, on dut consulter le registre d'entrée des droits réunis pour rechercher les noms des personnes qui avaient reçu du vin ou de l'eau-de-vie[3].

Les mêmes difficultés se présentèrent pour les réquisitions

1. Arch. départem., 4 M, liasse 143.
2. *Ibid.*
3. Arch. municip., 2 H, liasse 5.

de souliers ; 10.000 hommes étaient sans chaussures ; l'ordonnateur en chef Mathieu Favier pria le préfet de requérir 10.000 paires de souliers, fournis par les cordonniers ou par les habitants et qui seraient payés 5 fr. 50 ou 6 francs la paire. L'ordre de réquisition fut donné le 27 mars ; le 7 avril, il n'avait été fourni que 250 paires[1]. Le maire convoqua aussitôt tous les maîtres-cordonniers de la ville ; ils s'engagèrent à fournir chacun 800 paires de souliers par semaine, mais les fournisseurs triplèrent aussitôt le prix du cuir[2].

Il n'était guère plus facile de trouver le bois nécessaire à la fabrication du pain et à la cuisson des aliments. On réquisitionna dans les communes voisines de la forêt de La Ramée (Tournefeuille, Toulouse, Cugnaux, Plaisance) des bûcherons, ouvriers et charretiers pour abattre le bois et le transporter à Toulouse. Mais le 21 mars on n'avait vu arriver que 4 bûcherons. Personne ne se présentait pour effectuer le transport ; les paysans craignaient, en effet, qu'on ne leur enlevât leurs animaux. Comme on manquait en général de moyens de transport, dès qu'une charrette circulait sur une route, on réquisitionnait les animaux qui la traînaient. Aussi le maire demandait-il au préfet des sauf-conduits pour les charretiers chargés de transporter le bois[3]. On alla même jusqu'à mettre en réquisition les chevaux des entrepreneurs de diligences ; l'Inspecteur général des Messageries de l'Empire dut réclamer au préfet pour qu'on lui rendît ses chevaux, « parce que, disait-il, ce service est presque exclusivement affecté à celui de l'État et qu'entraver sa marche, c'est compromettre toutes les parties du service public et des armées[4] ».

Il suffit, d'ailleurs, de parcourir les demandes d'attelage adressées au préfet par les autorités civiles ou militaires pour se rendre compte de la difficulté et même de l'impossibilité où l'on était de les satisfaire.

1. Arch. départem., 1 R, liasse 114 *bis*.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, 4 M, liasse 143.
4. *Ibid.*

Le 28 mars, le colonel directeur de l'artillerie demande 300 chevaux pour évacuer sur Paris l'artillerie de siège, la poudre, les canons et les projectiles. Le 29, l'ordonnateur en chef Mathieu Favier demandait, pour évacuer sur Paris les pièces-affûts et caissons, 2 voitures pouvant porter 6.600 kilos, 477 attelages à 6 chevaux, 30 à 4, 14 à 2. On dut demander 200 paires de bœufs au département de l'Ariège et 300 bœufs, mulets ou chevaux de trait à diverses communes de la Haute-Garonne[1].

Les ordres se succédaient sans interruption, soit pour les évacuations, soit pour les réquisitions d'attelages :

Demande de 340 chevaux, le 26 mars, par le colonel directeur de l'artillerie pour évacuer l'équipage de pont; demande du préfet au comte Caffarelli, le 26 mars, de faire évacuer gratuitement par le canal du Midi les Espagnols réfugiés en France: ordre de Caffarelli, en date du 28 mars, de transférer sur les prisons d'Albi, de Montpellier et de Béziers les condamnés aux fers et ceux ayant plus de deux ans de prison à accomplir; ordre du préfet au sous-préfet de Toulouse, le 28 mars, de préparer l'évacuation des archives; demande de l'officier du génie maritime, directeur du deuxième arrondissement forestier, de joindre ses archives à celles du sous-préfet pour les évacuer; demandes analogues du Commissaire impérial près la Monnaie de Toulouse (23 mars), de l'ingénieur des mines (24 mars) et du Directeur des contributions directes (27 mars).

Le préfet donnait, le 28 mars, l'ordre aux fonctionnaires de diriger leurs archives sur Albi, Carcassonne ou Cahors. Eux-mêmes devaient partir quand l'ordre leur en serait donné (ils reçurent plus tard l'ordre de quitter la ville le 10 avril, au signal donné par le premier coup de canon). Les sous-préfets prenaient également les mesures nécessaires; celui de Villefranche écrivait au préfet, le 24 mars, qu'il était prêt à évacuer les archives sur Revel au premier signal, mais que cela exigera

1. Arch. départem., 4 M, liasse 143.

des dépenses, parce que « personne ne voudra marcher qu'à chers deniers à cause de la multiplicité des déplacements qui s'opéreront en même temps[1] ».

On ne put évacuer les tabacs et on les confia à « des particuliers revêtus de la confiance publique et présentant une solvabilité, à la charge par eux de les rendre à la première réquisition[2] ». A Muret, on avait réussi à les charger avec les archives, mais les charrettes furent enlevées de vive force pour les transports de l'armée[3].

Dès l'arrivée de l'armée à Toulouse, le maréchal Soult prit d'énergiques mesures pour que tous les habitants pussent, le cas échéant, coopérer à la défense de la ville. Une levée extraordinaire de tous les militaires retraités dans l'arrondissement de Toulouse fut ordonnée. Aux vingt-six cohortes formées avant l'arrivée de l'armée, on ajouta cinq cohortes urbaines de 500 hommes chacune. En vertu d'un arrêté du général baron de Saint-Hilaire en date du 28 mars, la liste de chacune de ces cinq cohortes devait être établie immédiatement par un Conseil composé du maire, du capitaine de gendarmerie et d'un officier supérieur. Ce Conseil devait prendre tous les hommes de dix-huit à soixante ans, n'exempter que pour cause d'incapacité physique évidente, enfin affecter à la même cohorte les hommes d'un même quartier. Chaque homme devait faire son service lui-même, sinon il serait poursuivi dans sa personne et dans ses propriétés. Les fonctionnaires et tous les habitants qui possédaient une fortune suffisante étaient tenus de s'équiper et de s'armer à leurs frais. L'armement et l'habillement des autres devaient être payés comme suit : d'abord aux frais de ceux qui se seraient absentés sans motif légitime, et, en second lieu, par une cotisation versée par les 200 habitants les plus imposés de la ville. D'autre part, le général Travot prescrivit, le 22 mars, la réquisition des fusils de chasse, des piques et des lances,

1. Arch. départem., 4 M, liasse 143.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

destinés à l'armement des cohortes. Il ne manquait que des officiers pour les commander; ils furent choisis par le général de Saint-Hilaire parmi les « citoyens les plus considérables de Toulouse soit par leurs propriétés, soit par leur dévouement à la Patrie[1] ».

Dès le début du mois d'avril, les travaux de défense furent poussés avec intensité; une agitation extraordinaire régnait dans la ville. Par son ordre du jour du 2 avril, le maréchal Soult exigea que tous les habitants prissent une part effective aux travaux, particulièrement aux portes, ouvrages avancés et remparts. Ils devaient être munis d'outils et conduits par les commissaires des quartiers, « qui en feront l'appel, resteront avec eux au travail et imposeront des amendes à ceux qui refuseront de s'y rendre[2] ». Le charbon de bois, le bois, le fer, les outils de pionniers disponibles furent réquisitionnés. Le 3 avril, le préfet réquisitionna 2.000 outils de pionniers à Toulouse même; ils devaient être mis à la disposition des officiers du génie de l'armée, sur la route d'Albi, vers la hauteur du Calvinet.

Le 6 avril, le maréchal Soult demandait 10.000 quintaux métriques de froment, 1.000 de légumes et 500 kilos de sel aux départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn et de l'Hérault; le 7 avril, il réquisitionnait à Toulouse 4.000 quintaux métriques de grains, 200 de légumes et 100 pièces d'eau-de-vie. Le 8 avril, le préfet réquisitionnait à Toulouse 100 pièces d'eau-de-vie ou l'équivalent en vin, 50 quintaux métriques de légumes et 100 kilos de sel; dans l'arrondissement de Toulouse (la ville exceptée), 50 quintaux métriques de légumes et 800 de froment; dans la partie non envahie de l'arrondissement de Muret, 200 quintaux métriques de froment et 100 de viande; dans l'arrondissement de Villefranche, 100 quintaux métriques de légumes secs, 3.000 de froment et 44.000 fagots pour le service de la boulangerie[3].

1. Arch. départem., 4 M, liasse 143.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, 1 R, liasse 114 *bis*.

Ces réquisitions ne purent être exécutées qu'avec le concours de la force armée. « Mon appel serait infructueux, écrivait le préfet à l'ordonnateur en chef Mathieu Favier, le 8 avril, s'il n'était appuyé par l'autorité militaire »; et il demandait que les ordres fussent portés par la gendarmerie, « qui s'assurera en même temps de l'exécution de la réquisition[1] ».

Les moyens de transport faisant défaut, on prévoyait le moment où la ville manquerait des denrées indispensables. La population civile augmentait sans cesse, en effet, alors que diminuait chaque jour la portion du territoire d'où elle tirait ses ressources. Les propriétaires ruraux ne portaient plus aucune denrée à la ville, prétextant qu'on leur prendrait leurs attelages. De plus, certaines réquisitions illégales étaient exécutées par des individus n'ayant aucune qualité pour requérir.

C'est pour remédier à un pareil état de choses que le comte Caffarelli demanda au maréchal Soult de régler définitivement le mode des réquisitions de tout genre, de donner des ordres pour que les voitures pussent circuler librement et pour qu'une force de police fût affectée à cet objet. Le maréchal régla la question par un arrêté en date du 3 avril, qui organisait à Toulouse un Comité de subsistances composé du maire et de cinq membres désignés par le préfet. Ce Comité devait rechercher les moyens d'assurer la subsistance de la ville et la pourvoir d'avance de pain pour un mois. Il devait assurer la tenue des marchés et y faire arriver les denrées nécessaires; enfin il devait régler le prix du pain, de la viande, du bois de chauffage et des comestibles principaux[2].

Ce Comité ne fonctionna que quelques jours; après la bataille de Toulouse, en effet, le maréchal Soult évacua la ville dans la nuit du 10 au 11 avril; Wellington n'y entra que le 12. — La réception du généralissime, certes trop empressée et trop enthousiaste, donna lieu à des manifestations déplorables,

1. Arch. départem., Correspondance n° 517.
2. *Journal de Toulouse* du 4 avril 1814.

qu'expliquaient à peine les passions politiques, mais que rien ne justifie. La majorité des habitants, laissant aux exaltés la triste besogne d'applaudir Wellington, recueillirent et soignèrent avec un dévouement absolu les nombreux blessés français laissés sur le champ de bataille[1].

Le 12 avril, Wellington faisait nommer un maire à la place de M. de Malaret, qui avait évacué la ville, ainsi que toutes les autorités civiles, sur l'ordre du maréchal Soult. Le nouveau maire donnait l'ordre, le 14 avril, de n'arborer désormais que la cocarde blanche.

Le 11 mai l'armée alliée commença à évacuer Toulouse; l'évacuation était terminée le mercredi 8 juin[2].

Le *Journal de Toulouse*, qui reflétait l'opinion gouvernementale, admirait le geste des autorités qui avaient fait chanter, en la cathédrale Saint-Étienne, le 17 avril, donc exactement huit jours après la bataille, un *Te Deum* en l'honneur de la victoire des alliés. Le même journal parle constamment de « l'heureuse intelligence qui est établie entre les habitants et les troupes alliées[3] ». Cela est une assertion contraire aux faits; malgré un enthousiasme de commande, il y eut de très nombreuses rixes entre les habitants et les soldats anglais, espagnols ou portugais. On trouve aux Archives municipales de nombreux rapports de police relatant ces rixes.

D'ailleurs, lorsque les esprits se furent ressaisis et que le bon sens eut repris le dessus chez tous, on pensa enfin, sans doute un peu tard, à l'armée française. La ville venait d'être évacuée par les alliés; nos soldats devaient prochainement réoccuper Toulouse. Une réception enthousiaste leur était réservée. Le mardi 14 juin, la garde urbaine célébrait « la fête de la paix et le retour de la brave armée du Midi ». Il y eut de nombreuses fêtes et des réjouissances; la garde urbaine offrit à l'armée du Midi un banquet qui fut dressé à l'arsenal. L'armée royale du Midi fut dissoute à la fin du mois de

1. Sur ces divers points, voir le *Journal de Toulouse* du 16 avril 1814.
2. Archives municipales, 2 H, liasse 5.
3. *Journal de Toulouse* du 17 avril 1914.

juin 1814 ; tous les corps qui la composaient furent mis en route sur leurs garnisons respectives[1].

Toulouse reprit peu à peu sa physionomie traditionnelle ; à la vie militaire intense, à l'encombrement extraordinaire qui paralysait la vie économique depuis huit mois, succéda une période de calme. Peu à peu les ruines furent relevées, peu à peu disparurent les traces de l'occupation étrangère. Mais le souvenir des événements qui s'étaient déroulés de novembre 1813 à juin 1814 ne s'effaça jamais. Le gouvernement de la Restauration eut beau pendant quinze ans faire ses efforts pour arrêter toute publication sincère qui eût pu les rappeler, il eut beau encourager les auteurs qui omettaient prudemment dans leurs écrits les coupables faiblesses qu'avaient manifestées trop d'habitants au cours de cette malheureuse période : la vérité devait éclater. Quelques auteurs militaires, notamment le commandant Lapène, eurent le courage de relater les faits avec impartialité ; ils montrèrent les déceptions de leurs soldats, restés sourds aux appels de la trahison ; ils expliquèrent les causes de la défaite ; enfin ils consolèrent l'armée impériale, alors licenciée, en lui rappelant que le maréchal Soult avait, devant Toulouse, au moins sauvé l'honneur des armes. Il convenait de signaler, en terminant, la sincérité de ces écrivains : sous la Restauration, en effet, elle équivalait à un brevet de courage.

Capitaine Mazars.

1. V. *Journal de Toulouse* du samedi 2 juillet 1814, n° 23.

*Louis VIÉ.*

# LE DROIT RURAL ET L'ÉCONOMIE RURALE

DANS

## LES FABLES DE LA FONTAINE

---

Dans ses admirables fables dont Taine nous a présenté une critique et un tableau d'ensemble si précis et si complets, La Fontaine, moraliste, surtout moraliste, n'a cependant pas négligé d'une façon absolue le point de vue juridique et économique. Sans doute, il convient de ne pas exagérer ce côté spécial et très particulier de son œuvre, mais, dans les douze livres du Recueil, quelquefois, rarement de manière principale, le plus souvent de façon incidente, le fabuliste fait allusion à des préceptes de droit et plus encore à des principes ou à des applications d'économie rurale.

Cette science n'est pas nouvelle. Sans remonter aux agronomes latins, qui nous ont laissé des traités classiques bien connus, et pour ne parler que des temps avec lesquels concorde à peu près la vie de La Fontaine (1621-1695), citons *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, d'Olivier de Serres (1600) et, au dix-huitième siècle, le *Praedium rusticum*, du P. Vanière, qui a été traduit en français, sous le titre d'*Œconomie rurale*, par L.-Et. Berland (d'Halouvry), en 1756.

La Fontaine a mis en œuvre les animaux et beaucoup parlé de la nature. Simple question de tempérament peut-être ou coïncidence fortuite, mais il ne faut pas oublier que, fils d'un maître des eaux et forêts, il était pourvu lui-même de la maîtrise de Château-Thierry dont il s'occupa peu, paraît-il; il put

néanmoins acquérir dans ce milieu des goûts forestiers et champêtres qui eurent leur répercussion sur ses écrits.

La pêche et surtout la chasse reviennent souvent sous la plume du bon fabuliste. C'est d'abord un pêcheur quelconque qui prend du poisson au bord de la rivière (V, 3), puis la bergère Annette qui pêche à la ligne « le long des bords d'une onde arrosant des prairies » (X, 11), enfin le propriétaire d'un étang ou pêche privée, qui se propose d'user prochainement de son droit. « Viviers et réservoirs » devaient être nombreux à l'époque (X, 4). Mais les tableaux de chasse, parfois pittoresques et bien vivants, abondent. Tantôt, le seigneur du bourg, suivi de tout son équipage, « chiens, chevaux et valets », avec trompes et cors, envahit le domaine d'un jardinier (IV, 4) ; tantôt on lui remet le pied et la tête du fauve abattu (IV, 16) ; nous sommes en plein droit féodal. Puis, c'est la chasse au cerf (V, 15), la poursuite du lièvre, traqué par la meute (V, 17), celle du renard entrant dans cent terriers pour dépister les chiens, enfumé et saisi à la sortie par deux bassets agiles (IX, 14). Et ces récits de la grande chasse n'enlèvent rien au portrait du manant prenant des oisillons au miroir (instrument déjà en usage il y a plus de deux siècles) (VI, 15), ou de celui qui chasse le lapin à l'affût, « soit lorsque la lumière précipite ses traits dans l'humide séjour, soit lorsque le soleil rentre dans sa carrrière, et que, n'étant plus nuit, il n'est pas encore jour » (X, 15).

Mais la capture du poisson et du gibier, en partie sports et arts d'agrément, cède le pas à l'exploitation agricole, et celle-ci suppose d'abord l'existence de la ferme et des bestiaux de travail et de croît. Sans vouloir médire du paysan actuel, dont on peut affirmer au contraire qu'il a en général conservé la bonhomie de ses ancêtres et acquis en plus des qualités et des connaissances nouvelles, constatons que la visite de la plupart des étables dénote encore, au moins dans certaines régions, l'ignorance de l'hygiène la plus élémentaire, le manque d'ordre et de goût, que La Fontaine condamnait il y a environ deux cent cinquante ans ! Par habitude, on

apportait sur le soir « herbe fraîche et fourrage, comme l'on faisoit tous les jours », aux bœufs. Mais le maître, survenant à l'improviste, trouva les râteliers peu garnis, la litière vieille, le désordre et la malpropreté. « Je veux voir désormais vos bêtes mieux soignées, dit-il. Que coûte-t-il d'ôter toutes ces araignées? Ne saurait-on ranger ces jougs et ces colliers? » (IV, 21). Combien de personnes, dans nos campagnes, croient encore qu'il est bon de laisser les plafonds des étables tapissés de toiles d'araignées et mettent sans effort leur croyance en pratique!

La ferme, assez souvent écartée du village et bien pourvue de « veaux de lait, d'agneaux, de brebis et d'un régiment de dindons » (IV, 16), gagne à être protégée et défendue par un bon chien de garde, capable de surveiller aussi le troupeau; mieux vaut pour cela, mieux valait surtout au temps où les loups existaient encore dans nos contrées, « un dogue de qui l'ordinaire étoit un pain entier » que « deux ou trois mâtineaux » (VIII, 18). Encore faut-il que tous les animaux soient bien soignés, qu'ils soient « mis au vert, au sortir des rigueurs de l'hiver » (V, 8), et que leurs gardiens s'occupent d'eux avec quelque ardeur et quelque intelligence. Or, La Fontaine avait dû constater le contraire, car, au mari qui demande à sa femme, à son retour des champs : « Eh bien! qu'avez-vous fait? Comment passiez-vous votre vie? L'innocence des champs est-elle votre fait? » l'épouse répond, par la plume du fabuliste :

> Assez, dit-elle, mais ma peine
> Etoit de voir les gens plus paresseux qu'ici;
> Ils n'ont des troupeaux nul souci.
> Je leur savois bien dire, et m'attirois la haine
> De tous ces gens si peu soigneux. (VII, 2.)

A côté des gros profits, les petits, nombreux et répétés, contribuent à la richesse du cultivateur; le lait, les œufs, les couvées, les poulets élevés autour de la maison, le porc à l'engrais, s'évanouissent assez rarement comme dans le rêve de Perrette (VII, 10) et sont bien la réalité. La basse-cour, conve-

nablement tenue et surveillée, rapporte largement : « Le rustre, en paix chez soi, vous fait argent de tout, convertit en monnaie ses chapons, sa poulaille ; il en a même au croc. » Maître ou fermier, il n'a qu'à veiller, pour atteindre ce résultat, à ce que le poulailler ne soit pas ouvert, quand « poules, poulets et chapons » dorment et à « avoir soin que la porte soit close » (XI, 3).

L'abandon de la campagne ne cause souvent que des désagréments. Combien quittent de la sorte le certain pour l'incertain, le connu pour un inconnu dangereux ! Quand l'hôte des champs « des lares paternels » se trouve fatigué, « qu'il laisse là le champ, le grain et la javelle, va courir le pays », il s'imagine que son « père étoit un pauvre sire ! il n'osoit voyager, craintif au dernier point », et il finit par être lui-même victime de son ignorance (VIII, 9) ou de son imprévoyance. Un fonds rural, trop souvent déserté aujourd'hui, est cependant un vrai trésor s'il est travaillé avec goût et avec soin (V, 9), en temps utile afin d'avoir de bonnes récoltes, le grenier garni pour l'année et une réserve suffisante pour l'hiver (I, 1). Pour mettre ce fonds en valeur, pour faire ensuite la moisson, le travail agricole fait en famille est supérieur à celui que l'on exécute avec l'aide d'autrui (voisins ou mercenaires).

Il n'est meilleur ami ni parent que soi-même.
Retenez bien cela, mon fils. Et savez-vous
Ce qu'il faut faire ? il faut qu'avec notre famille
Nous prenions dès demain chacun une faucille ;
C'est là notre plus court : et nous achèverons
Notre moisson quand nous pourrons. (IV, 22.)

L'argent doit servir ; il ne suffit pas de l'accumuler. « Quand ces biens sont oisifs, je tiens, dit La Fontaine, qu'ils sont frivoles. » (XII, 3.) Mais le négoce ne donne pas toujours les sûretés nécessaires : l'agriculture, l'élevage procurent, au contraire, un profit faible, mais certain. Un berger vivait du rapport de son troupeau ; « si sa fortune étoit petite, elle étoit sûre tout au moins » ; il vendit ce troupeau, trafiqua de l'argent, le perdit en naufrage (IV, 2) ; forcé de se faire valet et grâce à

quelques économies, il « racheta des bêtes à laine » (IV, 2) dont le croît lui profita (IV, 2) et lui permit de redevenir son maître.

Avec notre bon fabuliste, nous assistons à l'ensemencement du chanvre, à sa récolte (I, 8), aux semailles (I, 8); nous apprenons « qu'un champ ne se peut tellement moissonner que les derniers venus n'y trouvent à glaner » (III, 1); nous apercevons « une vigne fort haute, et telle qu'on en voit en de certains climats » (V, 15), c'est-à-dire la vigne cultivée sur échalas; nous voyons la charrette chargée et surchargée au temps de la fenaison (VI, 18), la ruche ayant donné son miel et garnie encore de cire (IX, 12). Et à travers ces campagnes, où la nature fournit toujours des ressources, même aux malheureux (X, 6), où la forêt exploitée leur vient en aide (X,6; XII, 16), nous assistons au spectacle, pittoresque et inconnu des plus jeunes d'entre nous, du vieux coche, tiré par six forts chevaux, gravissant « un chemin montant, sablonneux, malaisé et de tous les côtés au soleil exposé», tandis que « femmes, moines, vieillards, tout étoit descendu » et marchait (VII, 9), et nous apercevons plus loin dans un sentier le mulet harnaché du meunier allant au moulin (VI, 7), d'avoine chargé (I, 4).

La Fontaine nous fait pénétrer avec lui dans un jardin fruitier dont, malheureusement, « les boutons, douce et frêle espérance, avant-coureur des biens que promet l'abondance », étaient endommagés (IX, 5). Les soins à donner aux arbres sont minutieux; il ne faut pas que l'on « coupe et taille à toute heure »; le sage, la serpe à la main, « de ses arbres à fruit retranchoit l'inutile, ebranchoit, emondoit, ôtoit ceci, cela,

Corrigeant partout la nature,
Excessive à payer ses soins avec usure »;

il ôtait le superflu, pour que « le reste en profite d'autant » (XII, 20).

On voit que l'économie rurale est bien représentée dans les fables de La Fontaine. Nous nous bornons intentionnellement aux fables. Les allusions qui ont trait au droit rural propre-

ment dit sont moins nombreuses, et il serait difficile de leur donner corps si on les relevait seules et à part.

On peut toutefois noter le contrat d'échange, avec mauvaise foi (III, 13), le droit de pâturage et ses abus (XII, 6), le fermage pris ici dans son sens large et confondu avec le métayage (VI, 4). D'autre part, si « l'usage seulement fait la possession » (IV, 20), on ne peut soutenir, au mépris de droits antérieurs, « que la terre est au premier occupant » ; l'héritage, consacré par la coutume, l'usage et les lois qui « m'ont de ce logis, dit Jean lapin,

> Rendu maître et seigneur, et qui, de père en fils,
> L'ont de Pierre à Simon, puis à moi Jean, transmis »,

cet héritage (VII, 16) doit être respecté. Mais mieux vaut s'entendre d'avance que d'aller en justice et, s'il convient de partager entre cohéritiers, il faut éviter le partage judiciaire, les frais de procédure entraînant, à la suite de ce manque d'accord, une grande diminution dans la valeur de la succession.

> Le sang les avait joints, l'intérêt les sépare :
> L'ambition, l'envie, avec les consultants,
> Dans la succession entrent en même temps.
> On en vient au partage, on conteste, on chicane :
> Le juge sur cent points tour à tour les condamne.
> . . . . . .
> Tous perdirent leur bien... (IV, 18.)

Malgré la leçon que donne La Fontaine, le fait se renouvelle tous les jours !

Louis Vié.

*Abbé* ALBERT *GAILLARD*
*et* JEAN *BARENNES.*

# LE ROMAN D'UN MARIN BORDELAIS

## AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(*Suite et fin.*)

## CHAPITRE IV

### LE CHEVALIER ET LA JEUNE CRÉOLE

Jacques-Alexandre de Queux était allié à la meilleure noblesse de la Guyenne et de la Saintonge. Il pouvait, en particulier, se flatter d'un cousinage réel avec le comte de Ségur, lieutenant du maire de Bordeaux[1]. Aussi, quand il venait à la ville, se trouvait-il tout naturellement en relations suivies avec les familles les plus haut cotées de la province[2].

1. La charge de lieutenant de maire, créée en 1702, était considérable. En effet, le magistrat, possesseur de ce titre, ne pouvait être pris que parmi les gentilshommes titrés de la ville et sénéchaussée de Bordeaux. Il était obligé à la résidence et jouissait de tous les droits du chef de la commune absent qu'il remplaçait. (*Bordeaux : Aperçu historique publié par la municipalité*, t. Ier, p. 178).

Cette charge fut occupée par Henry de Ségur-Cabanac de 1704 à 1707, puis par Joseph de Ségur-Cabanac de 1707 à 1755.

Un autre Joseph de Ségur-Cabanac, celui dont il est question ici, en fut pourvu *en survivance*, au cours de l'année 1753. Il l'exerça en titre de 1755 à 1772. (Dast Le Vacher de Boisville. *Liste alphabétique des sous-maires, lieutenants de maire, prévôts, jurats, etc... de la ville de Bordeaux.*)

2. La liste des visites qu'il fit à Bordeaux, en 1761, à l'occasion du premier de l'an, contient les noms de quarante familles, parmi lesquelles : le maréchal de Richelieu ; le comte d'Egmont ; le duc de Lorge ; M. Donissan ; le premier

A vrai dire, son nom ne comptait point parmi les plus universellement connus. Il arrivait même qu'un étrange destin s'acharnât parfois à le dénaturer de bien désolante façon. On pouvait entendre, en effet, des hommes aux mœurs les plus innocentes du monde s'adresser au malheureux capitaine, en l'appelant : M. de Cux[1], ou pire encore : M. le chevalier de Cul[2].

Mais cela n'enlevait rien à ses qualités nombreuses. C'était un gentilhomme accompli.

Or, pendant qu'il se morfondait dans les prisons de l'Angleterre, il y avait à Bordeaux une jeune créole, qui se morfondait elle aussi derrière les grilles du couvent de Notre-Dame[3]. C'était une petite-nièce du fameux cardinal de Retz[4]. Elle se nommait Charlotte-Adélaïde Le Prieur. Son père, Pierre Le Prieur, lieutenant d'infanterie, était mort depuis quelque temps déjà. Sa mère, Charlotte de Gondy, habitait au quartier du Limbé, dans l'île de Saint-Domingue[5]. Pour elle, on l'avait envoyée en France, afin qu'elle y complétât son éducation.

Un jour Alexandre de Queux lui fut présenté.

Les jeunes gens se plurent aussitôt. « (C'est) la personne du monde la plus acomplie, déclare de le chevalier ; la bonne édu-

président ; le président de Copmartin ; le comte de Ségur ; l'abbé Boisson, du collège de Guienne ; MM. de Rostan, du Bergier, Gradis ; Mme Fonfrède ; le président Cavalier ; le chanoine d'Arche ; MM. de Marbotin, de Tortaty, de Laneufville, etc.

1. Connaissement du navire « Les Menechmes ». (Arch. dép. de la Gironde. *Amirauté*, 6 B, 103.)

2. Note de Lamarque concernant la location d'un magasin et d'un nègre. (1763.)

3. Le couvent de Notre-Dame était situé dans la rue du Hâ, en face de la rue des Palanques. (Baurein, *Recherches concernant Bordeaux*, t. IV de l'édition des Variétés Bordelaises publiée en 1876, p. 116.)

L'ordre de Notre-Dame avait été fondé à Bordeaux, au commencement du dix-septième siècle, par la bienheureuse Jeanne de Lestonnac, baronne de Montferrant.

4. Lettre du chevalier à un de ses cousins, 30 octobre 1761.

Paul de Gondy, cardinal de Retz, joua un rôle politique important, et écrivit des Mémoires justement admirés. Né en 1614. Mort en 1679.

5. Contrat de mariage du chevalier, 31 août 1761. Acte de Duprat, notaire à Bordeaux. (Arch. dép. de la Gironde, Série E, *Notaires*.)

cation qu'(elle) a reçu luy donne un caractère admirable, au point que tous ceus qui la vois ne peuvent luy refusser leur estime[1]. — (Elle) est de la plus jolie figure du monde, grande, bien faitte, avec toutes les grâces imaginable. Elle est élevée comme une princesse. Elle a la voix belle et chante très bien. Elle scait parfaittement bien la musique et dance de même[2]. — Enfin, elle passe sans contredit pour une fort jolie demoiselle[3]. »

La jeune fille n'était pas moins enthousiaste. M. de Queux, écrit-elle, « est un homme fort aimable, rempli d'honneur, très doux et très bon. Il a avec cela beaucoup de politesse. L'intérêt ne le guide pas. Il est très économe[4]. — C'est un très aimable homme. Il n'a que des vertus[5]. »

Dans ces conditions les jeunes gens ne pouvaient mieux faire que de se marier : ils s'en occupèrent, en effet, sans tarder.

Mais alors une grosse difficulté se présenta. Il fallait le consentement de M^me^ Le Prieur. Or, depuis trois ans, celle-ci ne donnait plus signe de vie. Elle ne répondait même pas lorsqu'on lui réclamait la pension de sa fille. Aussi pouvait-on craindre que ce silence s'accentuât encore, si la bonne dame avait la perspective d'une dot à verser. Cependant il fallait agir.

Le chevalier rédigea donc sa demande. La jeune fille écrivit une jolie lettre, où elle exposait sans ambages l'état de son cœur. Une dame de Gondy, qui se trouvait être en même temps la belle-mère et la belle-sœur de M^me^ Le Prieur[6], ajouta une épître pleine de conseils maternels. Puis, afin d'éviter que cette correspondance précieuse ne se perdît[7], on la copia, on

1. Lettre du chevalier à Madame de Salvignac. Sans date.
2. Lettre du chevalier à un de ses cousins, 30 octobre 1761.
3. Lettre du chevalier au chevalier de Voutron, 5 juin 1761.
4. Lettre à sa mère, 24 janvier 1761.
5. Lettre à sa tante, M^me^ de Gondy, v^e^ Prost, au Cap, 13 février 1761.
6. Elle avait épousé en secondes noces M. de Gondy, dont la fille Charlotte n'était pas mariée alors. Puis elle avait donné son propre frère, Pierre Le Prieur, en mariage à cette jeune fille.
7. On était alors en pleine guerre de Sept ans (1756-1763).

la recopia, et on l'expédia à destination par trois bateaux différents[1]. Hélas! les navires revinrent; ils ne rapportaient rien, absolument rien : pas le moindre consentement, encore moins les quelques sous qu'on avait réclamés pour la noce.

Mme de Gondy, qui était une femme de tête, supposa alors que sa belle-fille pouvait bien être morte ; et reprenant sa plume elle écrivit à une de ses belles-sœurs, Mme Prost, qui habitait le Cap.

Ma chère sœur, comme l'on ne sçai qui vie et qui meure, dans l'état languissant où j'ai vue Mme Le Prieur, si nous avions eu le malheur de la perdre, ie vous assure que ie la pleurerais toute ma vie. Mais si ce malheur était, le tuteur pourait agir égallement en envoyant les extrémortuaires, autant de coppies que de procuration, par préférance dans les vaisseaux de guerre[2].

Or, ces craintes n'étaient pas fondées. Mme Prost ne put donc envoyer les fameux extraits mortuaires qui eussent tout arrangé. Quant au consentement, il continua à ne pas arriver.

Alors Mme de Gondy usa des grands moyens. Elle se fit autoriser par le Parlement à marier sa petite-fille[3]. Et les jeunes gens se fiancèrent.

Alexandre de Queux partit aussitôt pour Arvert, afin d'annoncer la grande nouvelle à sa famille. Naturellement, il écrivit à sa chère Charlotte durant le voyage. Et il n'est pas sans intérêt de le voir faire sa cour par écrit. La première lettre est du 3 juillet 1761.

Me voila arivé en bonne santé auprès de ma mère, mademoiselle et chère promisse. Je m'empresse à vous donner de mes nouvelles pour vous assurer de la continuation de mon amitié qui est des plus sincerre. Je n'ay point d'expression assès forte pour vous dire combien je vous aime et combien je vous suis attaché. Conservés moi votre estime, mon

1. Le brouillon de ces trois lettres porte au bas le nom des navires : *L'Entreprenant; Le Maréchal de Biron; L'Aigle.*

2. Lettre à Mme de Gondy, ve Prost, 23 mars 1761.

3. « Ma grande recevant aucune lettre ni procuration qu'elle vous demandée, et moy me trouvant avec une chemise, c'est faitte hautoriser par le Parlement, sur une lettre que vous avez écritte à Mme la supérieure, la remerciant pour moi, et de la complaisance qu'elle avait de ne vous point inquietter; elle m'a marié. » — *Lettre de Mme Alexandre de Queux à sa mère,* septembre 1761.

cher aimable cœur, et me donnés de vos chères nouvelles. Vous ne devés pas douter du plaisir que j'en aurais, vous assurant que rien dans le monde ne me flatte plus que lorsque je m'entretien de vous. Et il ni a point de minuttes que je ne m'en souvienne.

Conservé vous pour une personne qui est plein d'amour pour vous et qui vous aimera tendrement le reste de sa vie.

En grâce, cher cœur, souvenés-vous de moi comme je me souvient de vous.

Quinze jours plus tard, le 19 juillet, il écrivait de nouveau :

Que vous estes aimable, ma chère promisse, de m'écrire et de me donner de vos chères nouvelles, qui, en vérité, m'ont réjouis au point qu'il me semblait vous voir et estre auprès de vous.

Je me flatte que vous ne ferés pas faute à la permission que me marque vous avoir donné madame votre tante, qui est pour moi le plus grand plaisir que jamais on puisse me faire, surtout lorsqu'il s'agit de recevoir des lettres d'une personne aussi accomplie, et que j'aime tendrement, et (qui) enfin doit faire le bonheur de ma vie.

Vous me recommandé, ma chère promisse, d'estre sage. Vous ne devés rien craindre à ma conduite. J'espère qu'elle sera sans avoir de reproche et je me conserve pour vous.

Voilà, certes, des sentiments on ne peut plus honorables. Evidemment, ils étaient sincères. Mais, à bien réfléchir, le chevalier se persuada sans doute qu'il valait mieux ne point s'exposer aux soupçons ; et six jours plus tard, le 25 juillet, il écrivait à sa fiancée :

Je vous demande, mon cher cœur, de me marquer quand vous voulés que je parte. Il est de la désence de vous le demander, pour sçavoir votre comodité, et le temps que vous jugerez que nous finissions.

Mais, hélas ! M. de Queux devait éprouver la vérité du proverbe, suivant lequel l'homme propose et Dieu dispose. Il lui fallut trois semaines entières pour réunir les pièces indispensables ; et c'est le 16 août seulement qu'il put annoncer son retour définitif à Bordeaux.

J'ai été bien chagriné, mon cher aimable cœur, lorsque j'ai vue dans la lettre de M^me de Gondy que vous aviés été incomodée. Cela fut cause que je demeuré un gros moment sans pouvoir continuer de lire ce qu'elle me faisait l'honneur de m'écrire. Et je crois que je ne me serais pas consolé, si je n'avais pas trouvé que votre indisposition n'était, Dieu mercy ! rien ; et que vous n'en aviés été quitte que pour la peur. Vous

avés bien fait, pour ma tranquilité, de m'avoir écrit de votre chère main au bas de la lettre, car j'aurais toujours été inquiette sur le compte de vostre santé, que je souhaitte estre des meilleures.

Je vous aprendrait avec bien du plaisir, mon cher cœur, que je compte vous aller joindre dans cette semaine, pour finir notre mariage. Adieu, ma chère promise, continués moi toujours votre estime. Je la mérite, puisque personne dans le monde ne vous aime et ne vous est autant attaché que je le suis.

Une heureuse surprise attendait M. de Queux à son arrivée. Il apprit, en allant voir sa fiancée, que Mme Le Prieur avait enfin envoyé le consentement tant attendu. Elle y avait joint trois lettres : l'une pour sa belle-mère qu'elle chargeait de la remplacer ; l'autre pour le chevalier qu'elle bénissait ; la troisième pour sa fille à qui elle disait :

M. le chevalier de Queux de St Hilaire vous demande, ma chère fille, en mariage. J'y souscri avec plaisir, puis que ie voye que vous avez des sentiments pour luy. Toutes les bonnes qualitez et les vertues que ma chère maman connais à ce cavalier m'assure presque ton bonheur. Le mariage, ma chère fille, est un sacrement si sérieux qu'il ne faut pas le recevoir sans avoir fait toutes les réflections aux quel il nous engage. Vous avez sans doute, ma chère fille, reçu quelqu'unes des lettres par lesquelles, ie vous donnais des avis. Ie vous les rappelles, mon chère enfant, car si tu ne jouissais pas du bonheur que ie te désire, ie mourais de chagrin. Beaucoup de mondes ce marie ; mais ils ne sont pas tous heureux. Quand une demoiselle comme y faut, qui est à votre âge (le vint d'octobre qui vien aura dix-huit ans), elle est dans l'âge de pencé, et de contribuer elle-même par son éducation, sa vertu et sa douceur au bonheur d'un mari. Tous les humains, ma chère fille, ont leur faiblesse. Il ce les faut passer et demander à Dieu la force de ce vaincre. Avec son amour, on est toujours heureux. Je le souhaite de tout mon cœur. J'ai crie à ma chère maman de ce mettre en mon lieu et place, de te marier celon tes droits. Quand M. le chevalier de Queux viendra à la Mérique, ie luy constatré ton mariage, qui cera égalles à celuy de tes sœurs, que j'aime comme toy tendrement. Ie ne travaille que pour vous. Ie ne veux point, dans un tems de guerre, risquer des fonds qui pourraient vous faire tor. Ie vous croye trop raisonnable, ma chère fillette, pour constituer en dépence monsieur de Queux. Les noces des personnes qui pence bien, les fond avec beaucoup d'œconomie. Ie met toute ma confiance dans ma chère maman, qui nous a apris à être ordonnées. C'est avec cela qu'on fait une bonne maison. Ie me flatte, ma chère fille, que tu marchera sur ses traces, que tu profitera de ces bons conseils ; pour moy, ma chère fillette, ie te donne ma bénédiction, pour que Dieu répende

cest saintes grâces dans ton mariage, que j'apprendrai avec satisfaction, en attendant que j'aille te voir en France, avec tes sœurs qui t'embrasse de tout leur cœurs. Ie te suis, ma chère fille, ton affectionnée et tendre mère.

De Gondy, veuve Le Prieur.

Ta nourice ta sure de son respect. Elle est bien fachée d'être privée de te revoir. C'est toujours un fort bon sujet dont je suis bien contente.

Ce 10 mai 1761[1].

M. de Queux n'a pas dit ce qu'il pensait de cette lettre. Mais il semble bien que l'absence de fonds dut lui être plutôt désagréable ; car, au plus fort de sa passion, on lui voit un esprit assez pratique pour calculer, présent et avenir, les biens que posséderait sa femme[2].

Puis on croyait chez lui que sa fiancée était très riche. Il avait même ajouté qu'elle possédait une négresse comme femme de chambre. Et voici maintenant que l'on ne pourrait énumérer dans le contrat l'apport de la jeune fille ! Vraiment il y a des choses bien vexantes dans la vie.

Déjà, par une véritable fatalité, la négresse elle-même avait failli disparaître. Il avait fallu, pour éviter cette catastrophe, que le chevalier insistât, qu'il fît intervenir ses amis, que sais-je encore ? Un jour, par exemple, il écrivait à M. Faure-La Caussade :

Mon cher monsieur, souffrés que je vous demande un plaisir, qui est que la première fois que vous verrés madame de Gondy, de luy dire qu'elle se souvienne de ne pas me faire de difficulté sur la négresse qu'elle a promis de me donner, pour servir de femme de chembre à mademoiselle sa nièce. Ce qui fais que je vous en parle, c'est qu'avant mon départ elle fit naître quelque difficulté, lorsque je voulû luy en faire souvenir. Cependant il est très important pour moi qu'elle la donne, à cause que ma famille est persuadée que la demoiselle a une négresse pour femme de chambre, comme je lui ay desjà dit ; et que d'ailleurs cela ennonce quelque chose en fait de créolle. Vous sentés sans doute, comme moi, la conséquence[3].

1. Arch. dép. de la Gironde. Duprat, notaire. Série 3 E. 5492-95, 23e cahier de 1761. — Original annexé au contrat de mariage.

2. Lettre au chevalier de Voutron. 5 juin 1761.

3. Lettre du 19 juillet 1761.

Tout finit par s'arranger au mieux, et, le 31 août 1761, les deux fiancés, qui s'épousaient avec leurs droits, passèrent contrat par-devant maître Duprat, notaire royal à Bordeaux[1].

Le mariage fut célébré, le lendemain 1er septembre, dans l'église paroissiale de Villeneuve-d'Ornon[2]. Puis les jeunes époux s'en allèrent vivre les premiers jours de leur lune de miel chez M. de Ségur, leur parent, qui faisait alors ses vendanges, et qui les avait invités à venir assister aux fêtes rustiques dont les paysans sont coutumiers en ces circonstances.

## CHAPITRE V

### AUTOUR D'UNE DOT

Après la célébration de leur mariage, les jeunes époux s'occupèrent tout d'abord de se procurer de l'argent. Il leur en fallait absolument, car le chevalier de Queux, toujours prisonnier sur parole, ne gagnait rien. Puis la dot espérée n'arrivait point. On résolut donc de donner l'assaut au porte-monnaie de Mme Le Prieur.

Le chevalier commença. Il le fit en gentilhomme, d'un ton détaché au possible, mais en y employant des termes très précis.

MADAME ET TRÈS CHÈRE MÈRE,

J'ai bien du plaisir de vous informer, par celle icy, que j'ai l'honneur de vous appartenir de très proche, par la célébration de mon mariage avec mademoiselle votre fille, que j'ai pris avec ses droits, et que j'aime tendrement. Je n'ai rien épargner pour la secourir; et il m'en a coûté, tant pour payer ses pension qui était due au couvent de Notre-Dame,

1. Arch. dép. de la Gironde, série 3 E. Duprat, 5492-93. Vingt-troisième cahier de 1761.

2. Arch. mun. de Villenave-d'Ornon. Registres paroissiaux.

La fiancée nous apprend, dans une lettre à sa mère datée de septembre 1761, qu'elle était à Villenave-d'Ornon chez la sœur de Mme de Maupoint.

que pour argent prêtée pour la faire subsister d'ailleurs et pour l'habillé, environ quatre mille livres argent de France.

Il est vrai que l'amittié que j'ai voué pour toujours à madame votre fille y a baucoup eu de part; et je n'ai jamais employé d'argent, avec autant de satisffaction que celuy-là. Si vous jugées, madame et très chère mère, à propos de nous faire passer quelques fonds, vous pouvés vous adresser au capitaine du navire « Le marquis de Marigny », où passe nos lettres. Je suis convenu avec MM. de Joyeuse et C^ie, ses armateurs, que dans le cas (où) vous vouliés donner de l'argent à leur capitaine, qu'il vous donnera une lettre d'échange tirée à vue sur eux, et par eux déduisant sur l'argent de l'Amérique les 33 %, comme est d'usage pour le change de l'argent de l'Amérique en France. Je souhaitte que vous soyés à même d'en profitter, car ce sont des offres comme on les fait en temps de paix.

Ma chère moitié et moi nous ne pouvons nous flatter de passer des jours heureux, que lorsque vous nous aurées accorder votre bénédiction. Je vous la demande dans mon particulier, en attandant qu'à la paix je puisse aller moi-même la recevoir[1].

M^me de Gondy avait pris en main la haute direction de l'affaire. C'est sur ses conseils que le chevalier avait rédigé sa lettre; c'est sur ses conseils que l'on continua à se régler par la suite. Or, la démarche que l'on venait de faire lui paraissait très insuffisante. A son avis, il fallait encore que M^me de Queux écrivît personnellement à sa mère; surtout il importait au suprême degré que la lettre fût habilement composée. La jeune femme saurait-elle s'en tirer? M^me de Gondy en doutait tellement qu'elle se résolut à confectionner l'épître elle-même. Sa petite-fille n'eut ainsi qu'à la recopier et à l'expédier[2].

Or, cette lettre est fort intéressante.

Après des plaintes amères sur le sort misérable qu'on lui faisait au couvent, Charlotte-Adélaïde Le Prieur parle de son mariage avec M. de Queux, « le mari le plus aimable du monde qui l'aime bien tendrement, » et qui la rend « la plus heureuse femme de la terre ». Puis, sous couleur de détails concernant la préparation et la célébration de ses noces, elle

1. 23 septembre 1761.

2. Au bas du brouillon se trouve cette mention qui ne laisse pas de doute : « Je t'ai fait la lettre de ta mère, parce que j'ay cru cela nécessaire. »

en vient à insinuer combien on a dépensé d'argent pour tout cela.

(Mon mari), dit-elle, m'a fait présent, le jour du contract, une montre d'or guillogé, la chesne dont le cachet, un étuit d'or, son diamant qui est for beau, une ménagère qui est la plus jolye chose du monde. Elle est composé, ma chère maman, de siseau d'argent, ceuillé, couteau, créon, tablette et pincette, le tout dans son étuit d'argent. Il m'a fait présent de jolye brasselets. Quand ma grande[1] fut autorisé[2], il lui presta cent pistoiles pour me donner du linge. J'étais nue depuis les pieds jusqu'à la teste. C'était bien court quand il faut commencer par un. Ma tante supléa à cela, me fit présent d'une robe chinée magnifique. Il fallu bien des assortiments avec cela, qui coutaient fort cher. Mais jamais je m'étais vue en pagnier ni si belle : je ne pouvais pas, ma chère maman, croire que c'était cette pauvre fillette. Mon mari m'a fait présent d'une robe fond vert magnifique pour l'hotonne et le printems; et l'hiver : un satin. Ma grande voulu que j'épousasse à la campagne, dans ma robe de tafetas chinée, qui est fond blanc. Ma tante me fi présent de ma couronne. M. de Queux fi la dépence de tout, des livrés, repas, en un mot de tout. Il a payé aussi, ma chère maman, toute mes pention et tout ce que je devais au couvent. Vous n'avez, ma chère maman, aucune obligation à Mme la supérieure ni à aucune religieuse. Ainsi je vous suplie de ne luy point écrire. Je vous suplie donc, ma chère maman, d'approuver mon mariage. Je vous demande, ma chère maman, votre amittié pour ce chère mari qui m'aime tant, qui vous respectera et vous honorera toute sa vie[3].

Trois mois et demi plus tard, on reçut la réponse. Elle contenait des protestations de tendresse, quelques reproches aussi; mais si bien que l'on cherchât, on n'y put trouver la moindre traite. Vraiment Mme Le Prieur n'y mettait aucune bonne volonté. Et sa belle-mère, l'habile Mme de Gondy, s'en irrita. Toutefois, loin de se laisser décourager pour si peu, elle écrivait, quelques jours après, au chevalier.

(Ma belle-fille) ne parle que de misère, et pas un sol d'envoyé. Elle s'imagine apparament que, quand on est en France, l'on a besoin de rien. Il faut que vous écriviés, et que sa fille fasse un détail de la plus grande de toutes les misères dans le couvent; qu'elle était réduitte à ne

1. Mme de Gondy, seconde femme du grand-père de Mme de Queux.

2. A faire célébrer le mariage de sa petite-fille sans attendre le consentement de la mère.

3. Septembre 1761. — *Original.*

pouvoir pas sabiller que par enprun. Cela n'est pas vraye; mais il faut toucher sa mère, qui est fachée contre elle et assé contre moy[1].

Cette petite habileté ne paraissait point blâmable à la bonne dame; car, en somme, qui veut la fin veut les moyens, n'est-ce pas? Puis on poursuivait un but sérieux, utile, honnête. Et alors, il aurait fallu s'effarer devant un léger accroc à la vérité? Allons donc! M^me de Gondy le croyait si peu que, presque en même temps, elle invitait le chevalier à compter sur le secours du ciel.

Aimé Dieu, mon cher neveux. C'est le protecteur des protecteur. Espéré tout dans sa sainte Providence. Pour moi, je m'abandonne sous la protection de sa sainte Mère. Et j'espère que nous viendront à bout de toutes nos peines, et que nous cerons assés heureux pour voir tout le bonheur que je vous désir[2].

Conseillé par une directrice de telle expérience, le chevalier ne pouvait raisonnablement que se laisser guider. Il le fit, en effet, et s'empressa d'adresser à sa belle-mère la lettre que voici :

MADAME ET TRÈS CHÈRE MÈRE,

On ne peut estre plus sensible et reconnaissant que je le suis, aux marques de bontés que vous me témoignée, par la lettre gracieuse que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire.

J'aurais toujours à me reproché si j'usse agis différemment que je n'ay fait pour gagner le cœur de ma femme. Il n'a jamais été question d'intérest auprès d'elle avant notre mariage. Au contraire, touché jusqu'au fond du cœur de l'état de misère, où je la voyais réduitte au couvent, a fait que, malgré ma famille, je l'es épouzée pour la tirer de cette facheuse situation. J'en suis d'autant plus aise que j'ay l'honneur aujourd'huy de vous appartenir. Je désire avec bien du plaisir que vous

1. 12 avril 1762. — *Original.*

Déjà, pendant le temps des fiançailles, on avait employé le même moyen. « Madame ma très chère maman, écrivait la jeune fille au lendemain même de ses noces, je ne vous entretiendrai plus de mon malheureux sor dans un couvent où j'ay éprouvée, à l'exception de la vie que l'on me donnait, la misère, depuis quatre ans, poussée au dernier période. Après avoir usé les nipes de ma grande qui n'étaient pas en grand nombre, j'ettais à la mersie des pentionnaires. Pencé point à cela, ma chère maman. »

2. *Original*, mai 1762.

réusissiés en tout ce que vous pouvés entreprendre, et je vous déclare bien, ma chère mère, que je ne chercherais jamais qu'a faire votre vollonté. Et quoique je ne suis pas riche, je serais faché sy j'apprenais qu'ailleurs ont rendit sa femme plus heureusse que n'est la mienne. J'ay un fort bon état, et j'attens la paix pour vous donner plus d'aisance que vous avait à cause de cette facheuse guerre [1].

Avec cette lettre partait, à l'adresse de Mme Le Prieur, une autre lettre que sa fille lui écrivait, et qui était conçue dans les mêmes sentiments. Mais si le chevalier, si sa femme et si Mme de Gondy se croyaient habiles, il leur fallut bientôt avouer que leur lointaine adversaire l'était encore beaucoup plus qu'eux tous. Sur la fin de l'année, en effet, ils reçurent une réponse qui, le plus gracieusement du monde, les remettait à leur place.

Monsieur et cher fils,

Vos lettres polie et obligeantes m'ont fait un plaisir infiny. Je prie Dieu, mes chers enfans, qu'il vous donnent toutes sortes de bénédictions et qu'il veille continuer en vous la bonne intelligence, qui parait y avoir mises.

Il m'es bien douloureux de ne pouvoir, pour le présent, ne vous faire que des souhaits, car j'aurais bien de la satisfaction à seconder la bonne disposition où je vous vois de travailler. Quoyque née d'un père riche, et élevée chez luy où jamais rien n'a manqués, je me vois réduitte à travailler pour vivre. Je ne vous en impose point, quand je vous dit que rien n'est si triste que ma situation.

Je respecte trop la mémoire de mon cher père pour m'en prendre à luy; mais soit dit entre nous, son alliance avec une pauvre famille [2] nous a absolument ruinés. Je n'ay jouy de ma vie que les cinq premières années de mon enfance. J'étais chez la mère de mon père qui m'adorait. De là j'ay tombé sous la férulle d'une belle-mère, qui m'a, à l'âge de quatorze ans, marié avec son frère, qui en avait pour lors quarante, homme sans fortune ny sans en savoir gaigner, homme avec lequel j'ay vècu environs seize ans, dans les procès et chicannes qui ont écrasé mon père, et qui l'ont forcé de mettre bas une sucrerie, qui ne se serait jamais détériorée ny endepter comme elle est aujourd'huy. Toutes ses réflexions me font blanchir et me donne du chagrin. Enfin, je ne scay quand finiront mes peines. A trente-quatre ans, j'en ay bien essuyée.

1. 29 mai 1762.
2. La famille Le Prieur.

Vous voyez, mon cher fils, que je n'ay rien de caché pour vous. Persuadée de toute la sincéritté de votre cœur, je m'intéresse à tout ce qui vous regarde; mais mille ambaras dans noz affaires, une guerre ruineuse par là dessus me déconforte.

Vous aimé ma fille. Se motif seul me sufit pour vous aimer. Je ne vous cacheray pas que votre félicité fera la mienne. Et si Dieu me donne de la santé, je travailleray en conséquence. Vous avez, grâce à Dieu, l'amour du travail, et un état point sujet à ses revers de fortune qui arrivent dans le commerce, ce qui me fait un plaisir indissible. Travaillons dont, et Dieu nous aydera. Il est beau de devoir sa fortune à ses soins. Selon moy, il y a de l'honneur à gagner du bien quand on le fait en honneste homme.

Votre chère femme, ma chère fillette a été, me dite-vous, si à plaindre au couvent! J'ai peine à le croire. Nous avons été toute les deux élevée par la même (personne)[1]; et je me rappelle que, de l'abbaye de Chailleau où nous étions, elle écrivait, les mains plaines, misères. Enfin ma belle-mère a party avec ma fille munie de tout son nécessaire en linge de corps et de ménage, qu'elle a pris à sa satisfaction à la maison de mon père, comme argenterie, draps et serviettes; étant bien en bijoux; mille écus en argent; trois bariques de Bordeaux d'indigo que mon père luy a envoyée (plus 2.650 livres en quatre lettres de change)[2]. Compter : toutes ses petites sommes-là font pourtant un objet pour un enfans qui a party, bourée de linge au moins pour quatre ans, et qui ne devait payer que 250 livres de pension. Cela aurait du épargner les misères prétendues, qu'encore un coup j'ay peine à croire. D'ailleurs, mon état actuel ne m'aurait pu permettre de les secourir. On a mis la dernière main à notre ruine, en faisant vendre les besticaux de notre habitation : c'est le mobille de la manefacture sans lesquels on ne peut rien faire. Mais ma belle-mère l'a voulue ainsy, croyant bien faire sans doutte, puisqu'elle n'en a rien touché.

Ecrivés moy, mon cher fils, je prend plaisir à vous lire. Assuré bien ma fille de ma tendresse. Je vous embrace et suis sans réserve, avec toute l'amitié possible.

Votre très affectionné et tendre mère[3].

C'était net, tellement net, que M^me de Gondy elle-même en fut suffoquée et se retira de l'affaire par la lettre suivante :

Si (ma belle-fille) a de la peine, elle en viendra bien à bout, et je suis bien sûr qu'elle fera bien ces affaires. Elle passe pour une grande habitante. Elle a de l'embission. Elle ce porte bien. Que Dieu la conserve.

1. M^me de Gondy.
2. Une de 1.300 livres, une de 450 et une de 550.
3. *Original*, 25 décembre 1762.

Et elle terminait par ces mots qui consacraient son abdication :

Tachée d'estre le médiateur de la paix de votre femme, car c'est vous qui nous avez fourée dans tout cela. Je n'en suis point fachée, puisque vous aimiez ma nièce. Il ne faut rien demander à Mme Le Prieur, car c'est inutile. Vous ferai plus par vous-même à la paix[1].

Le chevalier n'hésita pas à suivre ce conseil. Il traita avec un armateur bordelais ; et dans le courant de 1763, après avoir soigneusement installé sa femme dans une maison de la rue de Gourgues, à Bordeaux, il fit voile vers Saint-Domingue.

A Dieu vat, s'était-il dit tout bas, allons embrasser belle-maman !

## CHAPITRE VI

### BELLE-MAMAN

En 1763, Mme Le Prieur avait trente-cinq ans. C'était une personne fort agréable ; aussi impressionna-t-elle son gendre, de façon quasi-foudroyante, Il écrivait, en effet, après l'avoir vue :

J'ai eu le plaisir icy de trouver ma belle-mère, qui est une dame charmante. Sa beauté, sa conduitte et sa vertus, qui est réunies en elles, luy font attirer les respects et l'estime de tous les habitans de Saint-Domingue ; ainsy que tous ceux qui ont le bonheur de la connaître[2].

De son côté, M. de Queux était un fort aimable homme. Puis il voulait plaire. Il se mit donc en frais ; et il réussit complètement, si l'on en juge d'après les lettres de sa belle-mère.

Vous me faites, mon bien aimé, des reproches sur mon silence. Ils sont en vérité injuste. On a intercepté mes lestres, car voycy la dix-huitième que je vous ai écrit depuis que vous estes party. Est-il possible de vous oublier quand on vous a connue ? C'est ne pas vous rendre justice

1. Original.
2. 1er février 1764.

que de le penser. Depuis deux mois, j'ay été bien malade, mon cher fils. Je n'ai pas voulue vous le marqués, crainte de vous allarmés. Je me porte bien à présent, Dieu mercy!

Revenés donc bientôt, mon cher aimé, cher fils, qui serés toujours le préféré. Vostre frère me l'a bien reproché des fois que je n'aimais que vous. Et vous ne le voulés pas croire. Ah! mon cher chevalier, que l'on est à plaindre d'estre éloygné d'un tuteur aussi chérie que vous l'estes de moy; et de n'estre pas à même, de vive voix, à pouvoir vous faire part de toutes mes pencée. Revenés donc le plus promptement que vous pourés.

Mon cher aimé, je me ferés toujours un vrai plaisir de suivre en tout vos avis, pourvue qu'ils viennent de vous seul. Adieu, puisqu'il le faut, mon cher fils. Adieu. Bon voyage et un promt retour, affin que je puisse vous dire de bouche que je ne pence qu'à vous, et que jusqu'à mon dernier soupir vous serés mon fils chérie. Adieu, mon cher chevalier. Pour la vie vostre tendre constante amie.

Un post-scriptum ajoutait :

Encore adieu, mon cher fils, ménagés bien vostre cher santé. Je continue à planté caffé et cacao pour vous. Ma maison est à vous, vous le savés, mon cher chevalier, et tout ce qui m'apartient. Mettés-moi à l'épreuve, et vous verrés si je suis capable de vous oubliés. Faites pomper souvent, cher enfant, pour prévenir tout accident. Prenés garde au feu, au nom de Dieu. Songés quelquefois en nous. Nous ne manquons jamais, midi et soir, de boire à vostre cher santé. Adieu, cher chevalier, l'amie de mon cœur; aimé-moy toujours : je le mérites, je vous jure.

Et comme si les sentiments ainsi exprimés ne lui semblaient pas suffisamment affectueux, M^me^ Le Prieur terminait par un deuxième post-scriptum :

Il y a trois semaines que je n'ai receue de vos lettres, cher chevalier. M'avés-vous oubliés, ou estes-vous malade? Je partirais tout de suite pour vous soyniés. Écrivés-moy, s'il se peut, avant de partir; sans quoy, je serais bien inquiette. Adieu, cher fils[1].

Bien plus, M^me^ Le Prieur paraissait disposée à accepter la direction du chevalier pour organiser sa vie. Faut-il marier sa dernière fille? elle ne le fera pas, si M. de Queux n'y consent.

Mon cher chevalier, que j'ay eu et que j'ay de chagrin. Vostre sœur, trouvant M. de Beaufief[2] aimable, l'a aimé. Moy qui croyoient bien faire,

1. *Original*, 20 avril 1764.
2. Le frère du chevalier de Queux.

je ne mis suis point opposé. Elle l'aime donc à la folie. Dis, sur mon refus de la marier avant votre retour dans ce pays, que si vous ne le voulés pas, que c'est pour plaire à vostre femme, qu'elle se fera religieuse. Et luy me dit qu'il se fera hermitte. Il me rende malade. Ditesmoy, mon cher fils chérie, pourquoy ne pas vouloir qu'il se marie ensemble?

Elle va même plus loin; elle dirige son commerce d'après les avis que le chevalier lui donne.

Je n'ai pas voulue faire de société, puisque cela vous déplait; et j'ay brulé vostre lettre sitôt que je l'ai eu lue[1].

A ce coup, le gendre si affectueusement accueilli se crut arrivé au but qu'il poursuivait. Hélas! quand il voulut réclamer une dot, la situation se trouva retournée du coup. Mme Le Prieur voulait bien aimer ses enfants de toutes ses forces, mais elle se refusait avec énergie à rien payer. Pour en venir à bout, il fallut plaider, replaider, si bien que trois ans se passèrent en chicanes. Au cours de 1767 pourtant, la tenace belle-mère succomba judiciairement[2]. Elle ouvrit alors son porte-monnaie : il le fallait bien. Mais, furieuse du tour qu'on lui avait joué, elle résolut de se venger sans pitié. Sa vengeance, d'ailleurs, fut bien féminine : elle se remaria.

Et comme, juste au même moment, une sœur de son défunt mari s'était aventurée à lui faire de la morale, sous prétexte de l'aider à caser sa dernière fille, elle profita de l'occasion pour annoncer le mariage à sa famille, en disant à chacun des siens ce qu'elle pensait d'eux.

(Mes filles) n'avaiet, à la mort de leurs père que deux milles livres chacunes pour tout bien. Je viens de faire mes partages avec elles; et ayant travaillé en bonne mère, elles se trouvent à présent seize cent cinquante livres chacune de rente. Ainssi si cela convient à ce monsieur[3], c'est tout ce que je peux faire pour elle. Je n'ai jamais sçue tromper personne, comme font ordinairement gens sans aveux, dont je pourais

1. *Original*, 20 avril 1764.

2. Elle garda tous les biens qu'elle possédait, mais elle dut payer un loyer annuel pour la partie qui revenait à ses filles. — *Lettre de M. Dedieu au chevalier*, 20 janvier 1769.

3. Au personnage qu'on lui avait proposé comme mari pour sa seconde fille.

vous faire l'histoire. Quelques jours peut-estre j'en auray le loysir. Sitôt votre réponce, ma fille partiras avec moy ou avec son beau-père, qui est, pour ne vous pas tenir en suspens, monsieur Marest-Dumény. Je présume que vous aimez à lire, et que cette maison ne vous est pas inconnue. Au reste, lisez Moréri, Furtières ou Bayle[1], vous le sçaurés. Outre que c'est un très honneste homme, il est très à son aise. J'ay été fort heureuse qu'il le fust. Sans cela, mes enfants et moy aurions été fort à plaindre, puisqu'il est vray que M. Le Prieur avait ruiné mon père. Aussi je riais de pitié, quand je recevais des lettres de vostre sœur, qui disait tout ce qui luy venait à l'idée; témoins les propos qu'elle a tenu à de Queux, au sujet de l'honneur qu'elle nous avait fait en épousent mon père. Aprenez, mademoiselle, je vous prie, que j'ay les titres de mes ayeux, qui ont tous servy le Roy avec honneur, et qui en ont le brevet. Ainsis vous voyez la misère de propos de ma pauvre bel-mère, qui a radotés de bonne heur, selon toute apparence; car vous devez sçavoir que vos pères et grand-pères étaient marchands. J'ay plusieurs de vos extraits baptistaire qui n'en impose pas. Je luy pardonne à la pauvre femme tous les tors qu'elle a eu au vis à vis de moy, m'ayant remis ce qu'elle avait eu de mon père. Mais je luy pardonne difficillement de m'avoir marié avec vostre frère, qui m'a laisé aussi pauvre presque que sa famille. Et sans le bien de feu ma mère, qui a payé une partie de ma caffetterie, dont j'ai fait part à mes enfants, figurez-vous, mademoiselle, que mes filles auraient été dans vostre position. Voyez, je vous prie, si il y (a) de quoy avoir autant d'orgueil qu'en a la pauvre de Queux. Tant pis pour elle, elle l'a voulu. Je vous suis bien obligé, mademoiselle, je vous le réithère; et c'est la vérité puisque je vous le dis. En conséquence, si je vous suis bonne en quelques chose, je vous prie de m'employer. Je compte sous deux ans, par le moyen de mon mary, faire un trente ou quarente mil livres de revenus; et serai en état, sans contredit, d'obliger qui le mériteras. Vous voyez que, quoyque

1. Louis Moréri, érudit français, né à Bargemont (Provence) en 1643, mort à Paris en 1680. Prêtre. Publia en 1674 un ouvrage intitulé : *Grand Dictionnaire historique ou Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane.* Cet ouvrage a eu de nombreuses éditions, dont la meilleure est la vingtième et dernière, en dix volumes, parue en 1759.

Antoine Furetière, lexicographe et littérateur français, né à Paris en 1619, mort dans la même ville en 1688. Auteur d'une véritable encyclopédie qui a servi de base au *Dictionnaire de Trévoux* et qui fut publiée en 1690, à Rotterdam, sous le titre : *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes des sciences et des arts.*

Pierre Bayle, philosophe français, né au Carla (Ariège) en 1647, mort en 1706 à Rotterdam, où il occupait une chaire de philosophie et d'histoire à l'Université. Il était fils d'un ministre de la religion réformée. Auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels le *Dictionnaire historique et critique*, publié en 1696.

un peu indisposé contre vous, par la faiblesse que vous avez eu à m'écrire des sottises, parce que l'on vous en a prié, je veux bien l'oublié ; mais plus de récidive, je vous prie. J'ay l'honneur d'être, avec amitié, mademoiselle, votre très humble et obéissante servante[1].

Les premières noces de Mme Le Prieur ne lui avaient pas réussi. Mariée à quatorze ans avec un homme plus vieux qu'elle de vingt-six ans, malheureuse en ménage, veuve à trente ans, elle pouvait espérer avoir désarmé le destin. Mais non ; ses deuxièmes noces ne devaient pas être plus heureuses que les premières. A peine remariée, elle tomba malade, traîna plusieurs mois et mourut en janvier 1769.

L'homme d'affaires qui annonça cette triste nouvelle à M. et à Mme de Queux terminait sa lettre par ces mots de condoléance :

Je ne doute pas que vous ne soyés très sensible à cette perte ; mais la raison dont vous êtes douée, la distance des lieux et du tems calmera, j'espère, votre afliction. Je le souhaite beaucoup pour votre tranquilité[2].

Il en fut ainsi, en effet.

Aussi bien, M. de Queux, emporté par les circonstances, dut fréter un navire, partir pour Saint-Domingue, y liquider les biens de la défunte, encaisser des sommes sur lesquelles il ne comptait point si vite : et tout cela était de nature certes à distraire, pour profond qu'on le suppose, son chagrin de gendre bien né.

## CHAPITRE VII

### EN MÉNAGE

Un mois environ après son mariage, M. de Queux conduisit sa jeune femme à Arvert, dans le vieux château où il était né, et où sa mère les attendait. Il dut faire sensation dans le pays ; car il avait emporté, pour se montrer à ses compatriotes, un vestiaire des plus impressionnants.

1. *Original*, 29 décembre 1767.
2. *Original*, 20 janvier 1769. Lettre de M. Dedieu au chevalier.

Outre ses vêtements en « droguet de Silézie doublé de soye », il pouvait arborer à tour de rôle des costumes complets : veste, habit et culotte, les uns en velours pourpre doublé de satin blanc, en velours cramoisi, en velours écarlate, en velours noir aussi; les autres en drap fin galonné d'argent, en drap d'or à fleurs argentées, ou bien en soie de maintes couleurs : blanc, écarlate, argent, vert, ponceau, bleu, orange, rehaussées par des broderies d'or.

Son linge de corps se composait de deux chemises garnies, « dont une avec les boutons, un tour de col et la boucle à pierre ». C'est tout au moins ce qu'il signale dans la liste de ses effets.

Pour ses heures de repos, il avait mis encore dans ses malles une « robe de chambre de perse » ; et pour ses promenades à la campagne, « un parasols de taffetas verd ».

Vraiment il devait avoir grand air là-dessous.

Au surplus, il joignait au souci d'aller bien vêtu le souci non moins utile de conserver une santé robuste sous un extérieur agréable. On peut même dire qu'il y mettait un soin jaloux. Tous les trois jours, en effet, avec une régularité quasi automatique, il prenait médecine, en compagnie de sa femme : c'étaient tantôt des émollients, tantôt des laxatifs, tantôt des purgations. Parfois même, il employait les moyens héroïques; et alors il notait gravement sur son carnet de poche : « Donné à une négresse pour lavement, 3 livres 15 sous. » Il y a des usurpations bien vexantes pour les apothicaires diplômés.

Hélas! apothicaires, chirurgiens et médecins ne devaient guère tarder à prendre leur revanche. Les jeunes époux vivaient en pleine lune de miel, quand une violente atteinte de petite vérole obligea M^me^ de Queux à s'aliter. On imagine sans peine quelle désolation emplit alors le château. Heureusement les choses tournèrent à merveille; et bientôt le chevalier pouvait écrire à un parent :

Nos alarmes sont changée en joie. M^me^ de Queux ce porte au mieux de sa petite véroiles. Sitôt l'iruption faitte, elle n'a souffert d'autre meaux que celuy d'une démangaisson par tout le cors, qui est ordinaire

à ses sortes de maladie. Elle n'a pu prendre sur elle de ne poins ce gratter. Je crains bien qu'elle n'en sois un peu gravée. Cependant, ma mère m'assure qu'elle ne le sera pas, comme si connaissant et nous y ayant tous vue passé[1].

La vieille maman avait raison : le visage de la malade sortit à peu près indemne de cette aventure. Une tante des jeunes époux, Mme Le Prieur des Bertinières, s'indigna même qu'il y restât quelques marques.

Vous me dite que ma nièce a encore quelque roujeures de sa petite vérole : je luy en say mauvais grés. Il faut que ce soy sa faute. Elle va trop au grand air; et cela n'est pas pardonable, quand on est plus enfans. On m'avait écrit qu'elle était jolie : elle veux donc estre laide. Je croi qu'elle est la seul qui n'a pas soing de sa figure. Les femmes n'on cependant que ce seul avantage; et quand le hasare nous le donne, il ne faut pas le perdre par notre faute. Le grand air bruny et grosi la peau, quand on a eu la petite vérole; je la prie de ce ménager. Je luy aurais même volontiers envoyé un chapeau pour cela, sans que je suis persuadé qu'elle en a. Comme je ne désespère pas d'avoir le plaisir de la voir, je veux voir sa belle mine, comme on m'a dit qu'elle l'avait[2].

On ne s'attend point à ce que nous racontions, dans le détail, la vie du jeune ménage. Au surplus, la chose n'en vaudrait vraiment pas la peine, car nul épisode bien saillant n'en vient rompre la monotonie. Pourtant on lira peut-être avec plaisir quelques fragments des lettres adressées par le chevalier à sa femme.

Il lui écrivait un jour :

Je meurs d'envie de recevoir (de tes nouvelles), ainsi ma chère femme, ni fais pas faute, car je ne pourrais y soutenir. Hâ ! que l'on soufre, quand on n'est éloigné de ce qu'on aime[3].

Et quand ces nouvelles tant attendues lui arrivent enfin, il répond aussitôt :

Je viens dans l'ynstant de recevoir ta chère lettre, ma chère aimable femme, qui m'aprend ton facheus accident[4]. Tu dois bien croire la part

1. Sans date.
2. *Original*, 10 août 1762.
3. 10 mai 1767. Du Cap.
4. Mme de Queux était souffrante depuis quelques mois. — Mme de Lespinay, sœur du chevalier, lui écrivait en date du 1er novembre 1766 : « (J'ai appris

que ji prends, et combien je suis au dés-espoir de te voir souffrir. Oui, ma chère amie, j'en est du regret ; et je crois que sy je lûsse appris par quelqu'autre que de toi, j'en serais mort de chagrins. Je me réjouis que tu te trouve mieux. Aussy, ménage ta santé pour notre fils, et pour tous ceux qui ont le bonheur de te connaître. Au nom de Dieu, rends moy plus de justice, et pense que je n'aime que toy au monde ; que je fais ta vollonté en tout. Tu es encore entièrement maitresse de moy. Tu sçais, d'allieurs, que je ne cherche que les occasions à t'obliger, et qu'enfin tout ce que tu veut que je fasse, je le fay[1].

Quelques jours plus tard, il récidive de la plus aimable façon.

Au nom de Dieu, ménage toi, ma chère femme, et songe que je aimerais mieux mourir que de te sçavoir malade. Ton mal aux yeux me fait beaucoup de peine : tu sçais combien j'ai été chagrin la dernière fois que tu l'a eu. Je t'exorte à ne point t'inquietter. Je suis au désespoir de l'embaras que t'a causé cette coquine de nourice : tu as parfaittement bien fait de sevré notre enfant et de la renvoyé chès elle. Tous ce qui me fache, c'est que tu te sera mis en colère. Je te connais sy vive que cela ne peut être autrement[2].

Et les années ont beau s'enfuir, ce sont les mêmes sentiments, c'est le même amour qu'il exprime.

Ah ! que l'on respire à son aise, et que l'on est content, ma chère femme, lorsque l'on se raproche de ce que l'on aime. J'angoisse d'être éloigné de toy[3].

Il était sincère à coup sûr. Et pourtant, au moment même où il manifeste son affection conjugale avec une vivacité si touchante, on le voit profiter de son séjour à Saint-Domingue pour emprunter à ses amis des esclaves noires dont la présence à son bord risquait d'exciter la malignité publique, si du moins on peut en croire la lettre que M. Dumény, second mari de sa défunte belle-mère, lui adressait un jour.

Réflexion faite, savez-vous que je me fais un reproche secret de vous avoir bonnement confié une pucelle, ma fieulle enfin, jeune et point désagréable. Que dirait madame, si elle venait à savoir que vous en êtes le

que ta femme n'est) pas bien remise de sa foche couche. Diluy, de ma par, qu'elle se ménage bien. Quelquefois sa devain sérieux. »

1. Du Cap, 27 mai 1767.
2. Du Cap, 21 juin 1767.
3. De La Rochelle, 6 juin 1770.

geolié? Matière à confession que tout cecy. Croyés-moy, renvoyés la à son perres et à sa mères qui la croient perdue. Son absence fait que j'ay dix barils de moins de caffé ramassés, ce qui serait un objet par la suitte du temp. Au reste, je m'en lave les mains. Je souhaite que vous n'ayez pas lieu de vous en plaindre[1].

Mme de Queux paraît avoir été beaucoup moins expansive que son mari dans les lettres qu'elle écrivait à son tour. Sans doute, comme beaucoup d'âmes délicates, avait-elle la pudeur de son amour ; car c'est de sujets bien différents qu'elle traitait dans sa correspondance conjugale. En voici un exemple assez intéressant :

Mon cher mari, je vous prie de donner la clef de la cuisine à la servante de M. Armailhac, et de la prier de ma part d'avoir soin de mon chien, de luy donner à boire et à manger. Je vous prie pour cette effait de luy laisser deux sols pour luy achetter du lait : elle mettera de la mit de pain dedans. Je vous serez bien obligé de vouloir bien aussi m'apporter en venant une chemise neuf sans être garnis. Vous en trouverez dans le premier rang. Ne dérangé rien car je n'aime point cela. Si vous ne pouvez pas venir, écrivé-moy toujours et me mandée tout ce que vous sçaurez de nouveaux. Offré, je vous prie, mon respect à ma tante et faite mille compliment à vos parents et à nos connaissances. Je ne met point : amis ; parce qu'il ni en n'a pas dans le monde. Il y en n'a pourtant qui veulent qu'on leur donne ce titre là ; mais ils le sont en est fait qu'autant qu'ils y trouve leur avantage. Selon moy, ils ne le sont plus alors. Je vous embrasse de tout mon cœur et suis votre femme[2].

Au reste, cette absence de manifestations affectueuses n'empêchait point Mme de Queux d'aimer sincèrement son mari, et de rester insouciante au possible parmi les galants propos dont ses admirateurs l'environnaient. Un petit fait va le montrer.

Malgré huit ans de mariage, une petite vérole, deux maternités et une fausse couche, Mme de Queux restait fort attrayante. Son cousin, le jeune chevalier de Ségur s'en aperçut un jour ; et s'en étant aperçu, il le dit comme il le pensait.

Ma chère cousine,

J'ai passé deux fois dans le tems de mon arrivée pour avoir l'honneur de vous voir ; mais vous étiès alors à la campagne. J'espère que vous

1. *Original*, 22 août 1769.
2 *Original*. Du Burcq, 17 avril 1763.

ne doutés point que j'y aurais certainement retourné, si j'eus fait un plus long séjour à Bordeaux ; mais j'ai été obligé de venir me cloitrer dans un lieu que je regardais jadis comme charmant, dans le tems que j'avais le bonheur de vous y faire ma cour, et que votre présence me rendait si agréable. Comme je scais, ma chère cousine, l'intérêt que vous voulés bien prendre à ce qui me regarde, trouvés bon que je vous fasse part de mes peines. Quelqu'âme charitable et bienfaisante (comme il s'en trouve toujours) a vraisemblablement informé mon père que j'avais eu l'honneur de vous voir pendant son séjour à Paris. Car le *bon* Ricames me prit, il y a quelques jours, en particulier, d'un air d'amitié, pour me faire entendre que si je voulais faire un plaisir à mon père, ce serait de ne plus retourner chez vous.

Vous étant attaché comme je le suis, je vous laisse à penser, ma chère cousine, comment fut reçu le commissionnaire. Je dois même vous avouer et vous dire avec vérité, qu'ayant mis en balance, la soumission que je dois à mon père avec la peine que me causerait une pareille privation, je n'ai eu qu'à consulter mon cœur pour en emporter le poix. Oui, je vous le reppette, madame, je ne puis pas croire, qu'il y ait dans le monde d'obstacles assés insurmontables, pour m'empêcher d'avoir l'honneur de vous voir, (autant que vous voudrés bien me le permettre), et de vous assurer des tendres et respectueux sentimens, avec lesquels j'ai l'honneur d'être et serai toute ma vie,

Ma chère cousine,

votre très humble et très obéissant serviteur.

Le chevalier DE SÉGUR.

Si vous avés le tems et la bonté, ma chère cousine, de me faire réponse, faitte-moy le plaisir de ne pas mettre vos armes, de peur qu'elles ne soient reconnues par ma mère à qui toutes mes lettres tombent entre les mains[1].

Un peu plus tard, nouvelle lettre non moins émouvante que la première.

MADAME ET CHÈRE COUSINE,

Vous exprimer le regret que j'ay eu en vous quittant, tel que je l'ay ressenti, serait pour moy chose impossible. Que j'ay maudit de fois cette fatalle étoile qui, contrariant mon goût en toute occasion, me prive maintenant, pendant cinq mois, du plaisir de vous voir ! car, puisqu'il faut vous l'avouer, ma chère cousine, je ne (me) trouve jamais plus heureux que quant je suis a portée de vous faire ma cour. Si cependant

1. *Original*. Du château d'Arsac, à Macau ; 12 novembre 1769.

quelque chose pouvait me consoler de cette privation, ce serait la permission que vous avés bien voulu me donner de vous écrire. Mais cela est-il comparable au plaisir d'être auprès de vous? Non. Et mon âme qui n'est jamais satisfaite (ni exempte, pas plus que celles du reste des humains, de désir et d'ambition) me porte à envier le bonheur du chevalier, que le sort a unit à vous; dont il ne sens pas tout le prix; et que tout autre, — moy le premier, — sçaurais si bien apprécier.

Serais-je assez heureux, ma chère cousine, pour que vous fussiés persuadée de la sincérité de ces sentiments pour vous? Ils sont, ce me semble, si naturels que j'espère que vous ne me ferés pas l'injustice de les regarder comme compliment. La flatterie est un vice que j'abhore trop souverainement pour en faire usage. D'ailleurs, vous êtes hors de la classe des femmes qui ont besoin que l'on l'employe pour les faire valoir. Telle est ma façon de pensser à votre égard, ma chère cousine, soyés en, je vous prie, bien persuadée, ainsy que du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

madame et chère cousine,

votre très humble et très obéissant serviteur[1].

M^me^ de Queux, on se le rappelle peut-être, professait un scepticisme fort accentué au sujet des amitiés mondaines. De plus, elle était une très honnête femme. Elle fit donc ce qui lui parut le plus naturel dans la circonstance : elle montra à son mari les jolies choses qu'on lui écrivait. Et il advint que le chevalier de Ségur, s'en étant effarouché, abandonna sa correspondance, sans qu'on eût à le lui conseiller.

En 1770, le chevalier de Queux et sa femme avaient deux enfants. L'aîné n'était pas encore bien grand, et le cadet était tout petit. Il fallait donc travailler dur pour les élever. Cela, on le conseillait de toutes parts au chevalier. C'est ainsi que l'une de ses tantes disait, après la naissance du premier enfant :

Je suis étonnée que (le chevalier) abite le plancher des vaches si longtems, luy que le compère m'a dit si laborieux. Il ne le doit pas moins estre présentement qu'il a un dophin. Il faut de l'argent. L'éducation, c'est une chosse bien nécessaire; car sen cela nous ne somme rien[2].

Et, plus tard, quand le second fils fut sur le point de naître, les amis ne parlèrent pas à M. de Queux en termes bien diffé-

1. *Original*. De Saumur. Samedi, 4 mai 1770.
2. *Original*, 11 décembre 1766.

rents. Certain négociant bordelais lui écrivait, en effet, à cette occasion :

Madame votre épouse se porte très bien pour son état. Vous avés donc fait des votres avant votre départ. Je ne m'étonne plus sur votre sommeil du matin. Il faut, mon cher monsieur, travailler à gagner la dot de ce cadet[1].

Au surplus, le chevalier n'avait guère besoin qu'on lui conseillât le travail. Il en connaissait depuis longtemps la grande nécessité. Aujourd'hui plus que jamais, les motifs de s'y adonner se faisaient pressants pour lui. Il travailla donc.

Et c'est sur ce mot qu'il faut s'arrêter.

Que devint le chevalier et que devint sa femme? A quel âge moururent-ils? Où les inhuma-t-on? Mystère qui restera sans doute mystère. Pas plus que les peuples, les ménages heureux n'ont d'histoire bien compliquée. Or, M. et M^me^ de Queux s'aimaient : ils étaient heureux. Qu'ils disparaissent donc en plein bonheur. Et si le sort adverse leur donna, à eux aussi, les jours de deuil qui se lèvent, une fois ou l'autre, pour tant de pauvres gens; s'ils souffrirent, s'ils cessèrent peut-être de s'aimer, eh bien! nous ne le saurons pas. Et cela vaudra mieux.

1. *Original*, 10 août 1769.

Dr TACHARD

# LE BARON DOMINIQUE LARREY

(*Suite et fin.*)

En août 1805, nous retrouvons Larrey au camp de Boulogne. Par la faute de l'amiral Villeneuve, le désastre de Trafalgar a fait échouer les plans de l'Empereur, qui se retourne brusquement vers l'Allemagne. En moins de huit jours, tous les ordres de marche sont expédiés, et la Grande-Armée, forte de 190.000 hommes, déborde en vingt jours au cœur de l'Allemagne.

Les Austro-Russes ont des forces deux fois supérieures, mais avant leur concentration ils sont anéantis en détail.

Le 19 octobre, Mack, à la tête de 80.000 Autrichiens, capitule à Ulm et livre 27.000 prisonniers, 150 canons et 80 drapeaux. Sans perdre de temps, l'Empereur se porte sur Vienne où il ne séjourne guère.

Le 2 décembre, à Austerlitz, les Austro-Russes ont environ 20.000 hommes hors de combat et autant de prisonniers. De notre côté, les pertes s'élèvent à 8.000 hommes. Larrey prépara ses ambulances avant la bataille et assura l'évacuation des blessés sur Vienne où, par ordre de l'Empereur, les meilleures installations leur furent réservées. Larrey et ses collaborateurs passèrent toute la nuit dans les ambulances du champ de bataille, où ils soignèrent avec une égale sollicitude les Français et les ennemis.

Dans cette mémorable bataille, Rapp, Kellerman et Valhubert furent blessés grièvement; Morland fut tué, et son corps fut embaumé par Larrey.

Après Austerlitz, le typhus éclata à Vienne, à Brünn, et se propagea jusqu'en France par nos lignes d'étapes.

Parvenu là à son apogée, tandis que l'Empereur couvrait de titres, de dotations et de décorations tous ses maréchaux, malgré son estime profonde pour Larrey, il ne fit rien pour ce non-combattant qui venait de montrer une bravoure surhumaine et une inlassable activité; il ne put rentrer en France qu'à petites journées, faute d'argent.

Revenu à Paris en février 1806, Larrey souhaita de faire bénir son mariage à l'église; son séjour en France fut de courte durée; le 14 octobre, il était à Iéna en face des Prussiens.

Dans cette bataille, nous prîmes 25.000 prisonniers, 60 drapeaux et 300 canons. Nos blessés y furent nombreux, et Larrey y déploya, comme à l'ordinaire, une prodigieuse activité.

L'Empereur entra à Berlin le 25 octobre et y séjourna jusqu'au 25 novembre. Pendant ce séjour, Larrey se lia avec Humboldt, le seul Allemand associé de notre Académie; il fit la connaissance de Massembach que le désastre d'Iéna n'avait point découragé; il entra en relation avec de Græffe et les quelques personnalités notables que l'on comptait alors à Berlin et qui devaient leur culture aux étrangers et surtout aux réfugiés protestants.

Le roi de Prusse se retira sur Kœnigsberg pour y attendre le secours des Russes. Au commencement de 1807, Larrey est à Varsovie, et l'armée va hiverner en Pologne; les chemins sont impraticables, nulle part on ne peut se ravitailler, la pluie ne cesse de tomber, quelques hommes se suicident de désespoir.

Les Russes ne tardèrent pas à reprendre l'offensive; le 25 janvier, Benningsen attaque Ney et Bernadotte sur la Vistule; le 6 février, d'Hautpoul les écrase à Hoff; mais ayant trouvé sur un courrier, fait prisonnier, des dépêches de l'Empereur, ils viennent l'attaquer à Eylau.

*La bataille d'Eylau* fut une des plus sanglantes de l'Empire; Augereau y aurait été écrasé, si Murat, à la tête de 90 escadrons, n'eût enfoncé le centre russe, tandis que Davout

mettait la déroute dans la droite ennemie. Ney, de son côté, coupait la retraite à Benningsen qui dut se replier sur Kœnigsberg : 27.000 Russes furent mis hors de combat, et ils perdirent 24 canons et 16 drapeaux. Nous eûmes de notre côté 7.000 blessés.

Dès le matin, la température était de 14° au-dessous de zéro, et un vent violent soulevait la neige cristallisée.

Larrey ne put trouver un local convenable pour son ambulance; la paille manquait, et les blessés étaient déposés sur la neige durcie, autour de la ferme encombrée d'où sortaient les cris de douleur des opérés.

Grande panique : à un moment, l'ambulance est menacée par une charge russe; mais Larrey, impassible, ne bouge pas; il a vu le mouvement du général Lepic, qui va dégager l'ambulance. Lepic payait ainsi la consultation que lui avait donnée son ami l'avant-veille, où, immobilisé par une cruelle attaque de goutte, il fut guéri par une application de ventouses.

Malgré le froid qui rendait douloureux le contact des instruments glacés, Larrey opéra sans repos pendant vingt-quatre heures; il paraissait insensible au froid, à la faim, à la fatigue et aux émotions. Il fit l'admiration de l'Empereur, qui le nomma commandeur et lui donna son épée; il est vrai qu'il avait perdu la sienne avec tous ses bagages, et qu'il n'avait plus d'autres vêtements que ceux qu'il portait; dans ce désarroi, ce qu'il regrettait surtout, c'était la perte des lettres de sa femme et les premières lignes de sa chère Isaure.

La bataille d'Eylau coûta la vie à d'Hautpoul; Morand et Grouchy y furent grièvement blessés; le commandant Rabusson y reçut dix-sept blessures dont il guérit. Comme la ville d'Eylau n'offrait pas de ressources, on pratiqua les évacuations à distance avec des moyens de fortune, dans des pays sans routes, sans ponts, où le verglas et les fondrières multipliaient les accidents. Dans ces conditions, en apparence si défavorables, les blessés guérirent, et ceux qui avaient été infectés échappèrent en grand nombre aux complications infectieuses. Après Eylau, la misère de l'armée

fut profonde; en mars et avril, 100.000 hommes vécurent dans des cantonnements où il n'y avait rien; mais grâce à l'industrie des hommes, qui découvraient les cachettes où les Polonais avaient amassé leurs denrées, Larrey eut toujours quelque chose à manger, ce qui ne l'empêcha pas de tomber gravement malade, par excès de fatigue.

Au mois de juin 1807, les Russes recommencent les hostilités et marchent vers Friedland où Lannes les attend, le 14 au matin; à 5 heures du soir, pour fêter l'anniversaire de Marengo, l'Empereur arrive sur le champ de bataille, fait enfoncer la gauche russe par Ney, qui entre dans Friedland en feu, où il coupe la retraite aux Russes en faisant sauter les ponts de l'Elbe où tant de malheureux trouvèrent la mort.

Notre *victoire à Friedland* coûta la vie à 25.000 Russes, tués, blessés ou noyés; de notre côté, il y eut 7 à 8.000 hommes hors de combat. Après cette glorieuse journée, Larrey était à bout de forces.

La garde poursuivit l'armée russe vers Tilsitt, tandis que Soult allait occuper Kœnigsberg.

Cette armée, qui criait peu de jours avant : « A Paris! à Paris! », était réduite à l'impuissance, et l'empereur Alexandre, le roi de Prusse et la reine Louise n'avaient plus qu'à accepter la paix.

C'est alors qu'eut lieu la fastueuse entrevue de Tilsitt, à la suite de laquelle le Tsar visita les ambulances de Larrey, le félicita, le remercia des soins qu'il venait de donner à ses soldats, et, en souvenir de tous ses services, lui passa au doigt une bague de grand prix.

Après ces événements, Larrey se rendit à Kœnigsberg pour y réorganiser son service; il y remarqua que les jeunes conscrits de dix-huit ans, incorporés après Eylau, étaient arrivés épuisés, et que les marches forcées avaient provoqué la coxalgie ou la tumeur blanche des genoux; remontant vite des effets à leur cause, il demanda dans un rapport précis que l'âge de l'incorporation fût fixé à vingt ans au minimum.

Fin juillet, la paix étant signée, Larrey part pour Berlin, où

il fut solennellement reçu par les professeurs de l'Université; en passant à Iéna, on lui décerna le titre et le diplôme de docteur de l'Université.

Fin octobre 1807. Larrey rentre à Paris pour quelques mois seulement.

Le 11 février, départ pour l'Espagne... Larrey s'arrête à Toulouse où il est fêté par les professeurs et les étudiants, qui lui demandent de leur faire un cours dans la chaire de l'Ecole de médecine dont, par son crédit, il a obtenu la réouverture. Peu de jours après, il va embrasser sa mère à Baudéan.

Le 13 mars, nous le trouvons à Burgos et, le 23, à Madrid avec Murat, qui, après avoir dans sa jeunesse porté la soutane dans un séminaire de Toulouse, rêvait de porter la couronne espagnole qui venait de tomber à terre par la fuite du faible roi Charles IV.

Larrey fit de nouveau la remarque que nos jeunes soldats, trop tôt incorporés, avaient très mal supporté les fatigues et le climat insalubre de la Péninsule; ils avaient encombré les hôpitaux dont l'installation était déplorable; trois mille hommes au moins étaient ainsi échelonnés sur la route de Bayonne à Madrid.

Après l'abdication du roi, l'attitude de Murat à Madrid provoqua la révolte du 2 mai. Larrey courut immédiatement défendre son hôpital, dont il fit barricader les portes et garder les approches par ses infirmiers armés. Il s'exposa là témérairement, mais il sauva ses chers malades.

Cette révolte fut rapidement étouffée, grâce à l'intervention du maire de Madrid; mais, hélas! sans motif comme sans jugement, Murat fit fusiller de nuit, au Prado, cent quatre-vingts patriotes faits prisonniers.

En souvenir de ces morts, les Espagnols ont élevé sur ce terrain du Prado une colonne commémorative dont la vue est troublante. Après ces événements, Larrey créa à Madrid son école de chirurgie, qui fut fréquentée par un grand nombre de médecins espagnols.

Murat, déçu dans ses ambitions, tomba malade gravement;

il eut des accès pernicieux qui nécessitèrent en juin sa rentrée en France, où sa femme Caroline lui annonça à Bayonne qu'il était roi de Naples.

L'arrivée du roi Joseph à Madrid coïncida avec la honteuse capitulation de Baylen ; Dupont capitula en rase campagne avec 25.000 hommes, et permit à l'armée d'Andalousie de se porter sur Madrid. Le roi ne s'y trouvant plus en sécurité, s'installa à Miranda au moment ou Junot signait avec les Anglais la capitulation de Cintra.

Laissons dans l'ombre les scènes de sauvagerie, jetons un voile sur les horreurs dont les deux armées se rendirent coupables, et revenons à Larrey que tous ces crimes et exactions attristaient profondément : il eut la joie d'apprendre à Vittoria la naissance si désirée de son fils.

L'Empereur, mécontent de constater les lourdes fautes de ses lieutenants, décida de se transporter en Espagne avec 150.000 hommes de vieilles troupes. Le 10 novembre, il reprend Burgos où Larrey hospitalise ses blessés. Le 23, Lannes bat Castanos, le vainqueur de Baylen. Le 29 novembre, 12.000 Espagnols armés de 12 canons comptent arrêter l'armée dans le défilé de Somosierra, mais les lanciers polonais tournent la position et ouvrent le passage de l'armée. Larrey a déclaré que ce fut le plus beau fait de guerre auquel il assista ; il y soigna les blessés des deux armées qu'il évacua ensuite sur San-Martino. L'Empereur arriva le 2 décembre devant Madrid où il n'entra que le 4 après une défense énergique de la ville.

Après sa victoire l'Empereur se montra clément ; il supprima les droits féodaux et l'inquisition, accorda une amnistie et fit rentrer Joseph à Madrid le 22 janvier.

L'important, pour Napoléon, était alors de refouler l'armée anglaise et de lui couper la retraite du côté de la mer. Après une marche forcée à travers le Guadarama, qu'il franchit à cheval sur un canon par un froid de — 10°, il arriva à Medina del Campo où il poursuivit l'arrière-garde anglaise jusqu'à Astorga ; là, il apprit les nouveaux préparatifs de l'Autriche. Il donne le commandement à Soult, part à franc étrier et couvre

en trois heures trente minutes les 23 lieues qui séparent Valladolid de Burgos.

Larrey avait suivi l'Empereur jusqu'à Valladolid ; il s'y arrêta pour mettre de l'ordre dans le service et prendre les mesures d'hygiène nécessaires. Il y trouva de nombreux Anglais prisonniers de guerre, entassés avec leurs femmes et leurs enfants dans des locaux étroits et infects, où la disette, le froid et les eaux malsaines avaient causé une grave épidémie typhoïde. Il n'eut de repos qu'après avoir amélioré cette situation, bien qu'il sût que, sur les pontons de Cadix et d'Angleterre, les victimes de Dupont et de Junot mouraient de faim, de misère et de maladie dans d'abjectes prisons.

En se dévouant aux prisonniers anglais, il contracta le typhus qu'ils avaient apporté ; sa vie fut un moment en danger, mais sa forte constitution le sauva, et, à peine convalescent, il partit de Valladolid, le 7 mars, et arriva le 4 avril à Paris où il était rappelé par l'Empereur.

A peine guéri, Larrey reprend la campagne le 29 avril ; il est, sur sa route, acclamé par l'armée, par les étrangers, et il est à Schœnbrünn le 12 mai, la veille de l'entrée à Vienne.

Le 22 mai, à la *bataille d'Essling*, à la fin de l'action, Lannes, grièvement blessé au genou, fut amputé en deux minutes par son ami, qui le fit ensuite évacuer à Lobau où il mourut d'infection purulente le 30 mai.

Par incurie des administrateurs on manquait de tout, et Marbot, aide de camp de Lannes, fut pansé avec de l'étoupe à bourrer les canons.

Point de distribution de vivres ; au bout de trente-six heures personne n'ayant mangé, Larrey fait abattre ses chevaux et ceux du général Boudet, qui n'avait pas été consulté, et qui manifesta une grande colère. Pour faire cuire la viande, à défaut de marmites, on employa des cuirasses.

La garde seule ayant eu plus de 600 blessés, Larrey passa trois jours à l'ambulance sans prendre de repos. Au bout de ce temps il put évacuer, sur Ebersdorf et Vienne, le plus grand nombre de ses blessés.

Le 6 juillet, l'archiduc Charles ayant repris l'offensive, les deux armées se rencontrent à *Wagram*, sur un terrain étroit, accidenté, où le succès fut assuré par l'artillerie du brave général Drouot; Macdonald et Nansouty y achevèrent la déroute des Autrichiens, qui laissèrent 34.000 hommes tués ou blessés sur le champ de bataille.

Le plus grand nombre des blessés, ayant été atteints par des éclats d'obus ou par des boulets, présentaient des lésions très étendues qui motivaient l'amputation immédiate. Le cas du colonel d'Aboville les résumera : un éclat d'obus lui ayant fracassé l'épaule, Napoléon le croit blessé à mort; mais Larrey lui fait sur place une désarticulation immédiate qui le sauve et lui permet de jouir du grade de général, du titre de baron et de commandeur, que l'Empereur lui accorda le soir de la bataille et qu'il lui fit notifier par Larrey lui-même, afin, sans doute, de relever son état moral. A la suite des deux batailles d'Essling et de Wagram, Larrey eut à pratiquer plus de 300 amputations.

Le soir de Wagram il eut à donner ses soins à un jeune volontaire fort inattendu. En passant à Wurtzbourg, un grognard ramassa un enfant de dix-huit mois que sa mère affolée venait de perdre. Il le transportait sur son sac, et, les jours de bataille, il le mettait à l'abri dans un trou où il venait le rechercher ensuite.

A Wagram, l'enfant reçut un coup de feu superficiel à l'épaule; son père adoptif le porta à l'ambulance, il guérit et. en repassant à Wurtzbourg, on put retrouver la mère et lui rendre son enfant.

A la suite d'une suspension d'armes demandée par le prince Lichtenstein, Larrey reçut à Schœnbrünn son titre de baron et une dotation de 5.000 francs de rente.

Le traité de Vienne du 14 octobre 1809 concluait la paix et nous donnait une nouvelle impératrice.

Larrey rentra à Paris, après avoir assuré l'évacuation de ses blessés; parti de Vienne le 31 octobre, il arriva à Paris le 18 novembre 1809.

Pendant la période de paix qui suivit, Larrey put rédiger

ses mémoires de campagne qu'il adressa aux souverains étrangers ; il vécut heureux au milieu de sa famille et de ses nombreux amis.

Le 24 février 1812, il est douloureusement arraché de son foyer : le 1er mars il est à Mayence, le 2 avril à Berlin où il ouvre de nouveau ses cours de chirurgie auxquels accourent les membres de l'Académie militaire. Il part de Berlin le 30 avril, après avoir organisé six ambulances volantes qu'il amène sur la Vistule où les hôpitaux sont déjà encombrés.

L'empereur et Marie-Louise sont partis le 9 mai pour Dresde où de grandes fêtes sont données par le roi de Saxe.

Le 3 juin, l'armée, à l'effectif de 320.000 hommes, dont 150.000 Français seulement, se met en route, arrive au Niémen le 24 juin, et fait son entrée à Wilna le 28. Alexandre y était encore la veille, mais, en partant, les Russes, suivant leur tactique, avaient incendié tous les approvisionnements.

L'empereur ayant perdu un temps précieux à Wilna, où Larrey avait installé des hôpitaux, se remit en route le 16 juillet et arriva à Vitebsk le 28 juillet. Là encore tous les approvisionnements avaient été détruits.

Le 13 août arrivée devant Smolensk, vigoureusement défendu et attaqué ; il y eut environ 10.000 blessés russes et français, et Larrey, comme à l'ordinaire, manqua de charpie et d'objets de pansement. Le 17, les Russes incendièrent la ville, au moment de leur départ.

Larrey, prévoyant les événements, blâmait l'empereur de poursuivre sa marche contre Kutusof qui nous attendait à la Moskova sur un terrain choisi, fortifié et préparé par lui.

*La bataille de Borodino* fut la plus sanglante du siècle et nous causa des pertes énormes : 47 généraux et 37 colonels tombèrent sur le terrain ; le général Compans (de Salies), dont une rue de Toulouse porte le nom, se couvrit de gloire en emportant les redoutes russes ; il fut grièvement blessé et remplacé par Rapp qui reçut à son tour plusieurs blessures.

Au milieu de cette fournaise, on voit courir Larrey au secours de Davout évanoui, de Montbrun qui avait reçu un

boulet dans le flanc, et, tandis qu'il l'opère sur place, son cheval est tué ; peu après il revient au feu appelé par Nansouty qui a une balle au genou, par Grouchy blessé à la poitrine par un biscaïen, par Friant qui vient de se conduire en héros et qui avait déjà été blessé à Smolensk. Même les Russes implorent Larrey, qui passa sans repos 48 heures à l'ambulance, où il eut à pratiquer plus de 200 amputations, 11 désarticulations de l'épaule, etc.

Le trait suivant mérite d'être mentionné pour donner l'idée du courage des héros de la Grande-Armée. Un chef de bataillon, après avoir subi la désarticulation de l'épaule, remonte à cheval, se dirige sur Smolensk ; son cheval étant mort, il se rendit à pied jusqu'à Kœnisberg où il arriva guéri.

A la Moskova, Larrey, comme à l'ordinaire, manqua du nécessaire ; mais les Commissaires spéculaient sur tout, vendaient les denrées alimentaires au plus offrant et employaient les infirmiers à leur service personnel.

Pour nourrir les blessés couchés sur la terre nue, on n'avait que de la viande de cheval et les pommes de terre qu'on arrachait du sol avant maturité. Même en Égypte, la pénurie n'avait pas été aussi absolue. Larrey signala toutes les malversations des Commissaires, mais ses rapports furent interceptés.

Malgré tout, le 15 septembre, l'armée entra à Moscou ; les habitants ayant fui, Rostopchine donna l'ordre de brûler la capitale.

Laissons de côté les événements survenus pendant l'occupation de Moscou. Larrey, prévoyant ce qui devait infailliblement se produire, adjura l'Empereur de faire hiverner les troupes à Moscou, où se trouvaient, dans des quartiers préservés de l'incendie, tous les approvisionnements nécessaires à la subsistance des 100.000 hommes qui y étaient réunis. Au conseil de guerre où fut décidée la retraite, seuls, l'intendant Daru et le chirurgien en chef préconisèrent l'hivernage : maréchaux et généraux ne songeaient plus qu'à revenir en France ; ils ne voulaient plus se battre, ils voulaient jouir de leurs riches dotations.

Le 19 octobre, Moscou est évacué; Larrey est obligé d'y abandonner 700 malades intransportables, qui furent égorgés ou brûlés vifs dès la sortie de l'arrière-garde.

L'armée se mit en route sans approvisionnements suffisants; on en trouverait à 100 lieues de là, à Smolensk.

Partout, sur ce lamentable chemin du retour, à Kalouga, à Mojaïsk, à l'abbaye de Koloskoï, les malades mourant de faim, entassés dans des locaux insalubres dont on n'enlevait pas les cadavres, ont été abandonnés par les Commissaires. Le cœur de Larrey saigne de douleur, et, à Koloskoï, il recommande ses intransportables à ces mêmes officiers russes qui ont sollicité ses soins et qui lui doivent leur guérison. Malgré leur intervention sans doute, après notre départ, les Cosaques brûlèrent l'abbaye avec les 40 blessés intransportables qu'elle contenait.

Larrey, occupé tout le jour, était obligé de marcher la nuit pour rejoindre le quartier général.

Les vivres emportés de Moscou furent rapidement épuisés; la disette, le froid rigoureux, la neige, le découragement, transformèrent vite cette retraite en lamentable déroute. L'arrière-garde était constamment aux prises avec les Cosaques; au combat de Wiazma nous perdîmes 4.000 hommes; les blessés, ayant dû être abandonnés, furent massacrés.

Ney prit alors le commandement de cette arrière-garde, et se conduisit en héros.

Partout, sur notre passage, les mêmes scènes de misère et de désolation : dans les villes incendiées, on ne trouve rien; le 5 novembre, à Dorogobouge, les blessés intransportables (et ils sont nombreux, à cause de la pénurie des moyens de transport) périssent dans les incendies allumés par les Russes. Partout la neige; tout est gelé; pas de farine; les chevaux crevés sont la seule nourriture de ce pauvre troupeau humain, qui n'a plus que la force de se traîner.

On espère se refaire à Smolensk où l'on n'arrive que le 14 novembre par un froid de — 19°.

Des 100.000 hommes partis de Moscou, il n'en restait déjà

plus qu'un tiers, et l'arrière-garde était toujours inquiétée. Le 17 novembre, qui fut une des plus cruelles journées de la retraite, l'armée fut cernée à Krasnoié; mais, avec 6.000 hommes, le prince Eugène mit en déroute l'armée russe composée de 20.000 hommes et permit à Ney, qui marchait à l'arrière, de rejoindre le gros, en traversant le Dnieper sur la glace.

A Krasnoié, des femmes, venues de Moscou dans l'espoir de rentrer en France, portèrent le dévouement jusqu'à l'héroïsme : l'actrice Aurore Bursay, dont le nom mérite d'être conservé, pansa les blessés sous le feu, et ne quitta le champ de bataille qu'avec le dernier blessé.

A Orcha et à Borisof on trouva quelques ressources, et le maréchal Victor avec son corps d'armée remplaça Ney à l'arrière-garde.

Mais on approchait de la Bérésina où Tomasow nous attendait avec 140.000 hommes.

Des deux journées lugubres du 26 et 27 novembre, dont les incidents dramatiques sont dans toutes les mémoires, nous ne retiendrons que cet épisode de la vie de Larrey. Ayant franchi le pont avec la garde, il constate que son matériel est resté en souffrance sur l'autre rive. Il revient deux fois en arrière et sauve ce qu'il peut de son convoi; mais lorsqu'il veut traverser une troisième fois le pont encombré, où le sentiment de conservation personnelle fait commettre des actes de sauvagerie, il ne peut avancer; bientôt reconnu, les sentiments de reconnaissance qu'il inspire font qu'il est saisi, soulevé et passé de main en main par-dessus les têtes, jusque sur la rive opposée. Le bienfaiteur de l'armée était sauvé par la reconnaissance des malheureux.

Le lendemain Tomasow tenta de nous couper la retraite, mais il fut énergiquement ramené et perdit 3.000 prisonniers. Dans ce combat, le vieux Zayonscheck, qui avait fait la campagne d'Égypte, eut le genou droit fracassé par une balle; Larrey, à genoux dans la neige, fit tendre un manteau pour le préserver de la neige et lui amputa la cuisse. Il l'évacua en traîneau sur Wilna, d'où il gagna Varsovie où il arriva guéri.

Le même jour il amputa un artilleur dans la partie supérieure du bras. L'opération terminée, l'opéré refusa d'entrer à l'ambulance, disant qu'il n'avait pas de temps à perdre pour revenir à Carcassonne.

Arrivé à Smorgoni, l'Empereur donna le commandement à Murat et rentra à Paris.

Le 6 décembre, à Osmiana, la température descendit à — 30°. Cette nuit fatale causa la mort d'un grand nombre d'hommes et d'à peu près tous les chevaux.

Le 9 décembre, la garde seule avait conservé ses armes et elle entra en ordre à Wilna, où Larrey fut soigné par les Sœurs de l'hôpital. Le 11 décembre il repartit de Wilna à minuit avec la garde, conduisant toujours son cheval par la bride et faisant toutes ses étapes à pied, sans jamais se chauffer au feu du bivouac.

Après la sortie de Wilna, le désordre est à son comble et, lorsque le Niemen fut franchi, les soldats étrangers se dispersèrent pour rentrer dans leurs pays. De la Grande-Armée Larrey dit, dans ses mémoires, qu'il ne restait plus, équipés et bien armés, que 3.000 hommes de la garde, dont la plupart étaient des méridionaux.

Larrey précéda l'armée à Kœnigsberg pour y organiser des hôpitaux. Ce ne fut que le 22 décembre qu'il arriva de nuit dans cette ville, où il songea à aller demander l'hospitalité à son ami Jacobi; il était si épuisé qu'il ne put lui dire son nom; il était tellement changé que son ami ne le reconnut pas; il montra une lettre à son adresse, et les deux amis s'embrassèrent.

Le lendemain Larrey fut atteint du typhus, et, quoique encore malade, il dut s'enfuir le 1er janvier, recommandant ses malades aux médecins prussiens qui ne trahirent pas sa confiance.

En février 1813, étant en station à Francfort, Larrey fit le relevé statistique de son personnel : sur un effectif de 826 médecins au début de la campagne, il n'en restait plus que 275. Ce fut, comme à l'ordinaire, le corps d'officiers le plus éprouvé.

Pour faire face à la coalition, Napoléon avait reconstitué une

jeune armée de 200.000 hommes, qui malheureusement manquait de la cavalerie nécessaire.

Cette campagne s'ouvrit le 30 avril, et, le 1er mai, se livrait la *bataille de Lutzen*.

La plupart de ces jeunes troupes voyaient le feu pour la première fois, et, bien que leur instruction ne se fût faite qu'en cours de route, elles refoulèrent les coalisés derrière l'Elbe, où ils allèrent se retrancher à Bautzen.

A Lutzen, il y eut 8.000 blessés, et Larrey passa deux jours et deux nuits à l'ambulance où il pratiqua environ quatre cents opérations ; il perdit là son compatriote et ami Bessières. Ney fut blessé, ainsi que Blücher. Dresde fut le centre d'évacuation des blessés de cette journée, dans laquelle les Russo-Prussiens eurent 20.000 hommes hors de combat.

Le 21 mai, *la bataille de Bautzen* fut un nouveau succès : les alliés, après avoir eu environ 18.000 hommes hors de combat, auraient été anéantis si la cavalerie n'eût fait défaut. Nous comptions 7.000 tués et environ autant de blessés. Les Saxons nous aidèrent à les évacuer sur Dresde avec les moyens de fortune qu'ils avaient pu improviser.

Le lendemain, en poursuivant les coalisés sur Goerlitz, Duroc eut le ventre ouvert par un boulet ; Larrey fit de son mieux pour calmer ses douleurs auxquelles la mort seule mit un terme.

Le 1er juin, Napoléon entra à Breslau, où il fit la faute de signer le fallacieux armistice proposé par l'Autriche.

Ici se place un incident qu'on ne peut laisser dans l'ombre. Après les deux batailles de Lutzen et de Bautzen, on constata qu'un grand nombre de jeunes soldats étaient blessés aux doigts et aux mains. Les généraux, qui ne voulaient plus se battre, déclarèrent que c'étaient des mutilations volontaires, voulant ainsi convaincre l'Empereur de la désaffection de ses troupes sur lesquelles, à les entendre, on ne pouvait plus compter. Il fallait donc livrer les coupables au prévôt et les passer par les armes.

L'Empereur, en proie à une grande colère, allait donner

l'ordre d'exécution, quand Larrey intervint et déclara qu'avant tout il fallait faire une enquête de chirurgie légale. D'assez mauvaise grâce l'Empereur autorisa cette instruction préalable, à la suite de laquelle Larrey prouva que toutes ces blessures étaient le résultat de l'inexpérience de ces jeunes soldats.

Après avoir pris connaissance du dossier, que Larrey avait voulu remettre personnellement, l'Empereur heureux du service qu'il venait de lui rendre, lui envoya son portrait enrichi de diamants, 6.000 francs en or et une pension de 3.000 livres.

Après cette affaire, Larrey, s'adressant par circulaire à ses collaborateurs, leur déclara que le médecin doit être l'ami de l'humanité, que son rôle n'est pas de faire condamner un coupable, mais de sauver les innocents ; il les mit en garde contre les erreurs judiciaires.

Le 8 juillet, pour faire preuve de vigilance, l'intendant Dumas, dans l'intention évidente de nuire, réclama à Larrey le matériel d'ambulance signalé manquant, qui avait été perdu pendant la retraite de Russie.

L'armistice touche à sa fin. Dans son rapport à l'Empereur, Larrey rend compte que, sur 28.000 blessés, 9.700 guéris sont rentrés à leur corps. Très satisfait de ce résultat, l'Empereur lui accorde toutes les récompenses qu'il a demandées pour ses médecins, et, en même temps, il le désigne comme son chirurgien consultant, en remplacement d'Heurteloup qui vient de mourir.

11 août. Les hostilités recommencent. Nous n'avions que 380.000 hommes à opposer à 800.000 Russo-Austro-Prussiens ; mais ce furent surtout la jalousie et l'animosité entre les généraux en chef, les trahisons de Jomini, désertant en emportant des états de situation, de Moreau, de Bernadotte passant avec son armée du côté des coalisés, qui firent échouer les plans et les belles manœuvres de l'Empereur.

L'armée marchant sur la Bohême est arrêtée par Blücher à Lœvenberg ; Dresde, menacé par Schwartzenberg à la tête de 200.000 hommes, est défendu par Saint-Cyr.

Le 27 août, Murat, dans une charge héroïque, assura la

*brillante victoire de Dresde*, chèrement achetée par la mort de 8.000 hommes et par plus de 6.000 blessés. Dans cette ville si bien approvisionnée, Larrey, manquant de tout, court se plaindre à l'Empereur : mais l'intendant Dumas, rencontré par hasard, effrayé des conséquences de cette plainte, le supplie de patienter, et, une heure après, le linge à pansement arrivait à profusion.

Moreau tombe mort à côté du Tzar le 27 août, pour expier son crime. Le 1er septembre, Vandamme fit perdre le bénéfice de cette victoire en se faisant enlever quarante-huit canons à Kulm. En même temps, Oudinot marchant sur Berlin était battu par Bernadotte; Macdonald était, de son côté, vaincu par Blücher.

Le 7 octobre, l'Empereur laisse 30.000 hommes à Dresde et décide la marche sur Leipzig après avoir appris la défection de la Bavière.

*La bataille de Leipzig,* commencée le 16 octobre, se continua le 18. Cette journée fut marquée par la défection des Saxons qui, malgré le désespoir de leur roi, abandonnèrent nos rangs et dirigèrent leurs feux contre nous.

La rupture des ponts sur l'Elster causa la capitulation de plus de 20.000 hommes, la prise de 250 canons et la perte de tout le matériel du service de santé.

Dès le premier jour de l'action, Larrey ordonna des évacuations nombreuses sur Mayence, et passa sans en bouger dix-huit heures à son ambulance. Ces deux fatales journées, si bien illustrées par la trahison, ont cependant été triomphalement fêtées il y a quelques mois avec plus d'éclat que de goût.

Le 29 octobre, de Wrede, qui avait combattu dix ans sous nos drapeaux, se flattait de l'espoir de couper à Napoléon sa retraite sur le Rhin. *A la bataille d'Hanau*, qui clôtura la campagne de 1813, les coalisés, mis en déroute, laissèrent 10.000 hommes hors de combat sur le champ de bataille; 4.000 prisonniers tombèrent entre nos mains, et de Wrede lui-même fut gravement blessé. Larrey, dont tout le matériel avait été capturé à Leipzig, fit encore des miracles pour panser plus de

1.000 blessés. Ce ne fut qu'à Mayence, le 1er novembre, qu'il put reconstituer son matériel. Mais le typhus, qui se déclara à Mayence et qui se propagea sur nos lignes d'étapes jusqu'à Metz, vint encore augmenter les difficultés.

A bout de forces, Larrey demanda un congé, que les administrateurs lui refusèrent; il adressa une réclamation au ministre, et rentra enfin à Paris le 6 janvier 1814.

En novembre, le roi Murat entra dans la coalition, et Saint-Cyr capitula à Dresde sous condition de rentrer en France avec ses 25.000 hommes : mais Schwartzenberg, suivant l'exemple des Anglais en Portugal, annula cette condition.

A la fin de 1813, nos ressources étaient épuisées, tous nos approvisionnements étaient dans les magasins d'Allemagne, et les coalisés avaient rassemblé 400.000 hommes à nos frontières.

En 1814, Larrey suit l'Empereur à Châlons et à Brienne où, après le combat, pendant lequel Blücher n'échappa que par miracle, nos 500 blessés furent soignés dans l'hôpital de Brienne.

Le 1er février, à la Rothière, on se bat jusqu'à dix heures du soir, sous la neige, un contre trois ; un grand nombre de blessés furent évacués sur Troyes, les autres furent abandonnés sur place, faute de moyens de transport.

Le 6 février, l'armée manque de vivres, ce qui ne l'empêche pas de battre les Russes à Champaubert, Saken à Montmirail, et de mettre Blücher en déroute. Le 7 mars, après Craonne, Larrey dut pratiquer 90 amputations.

Il n'y a pas lieu de relater ici ces brillants combats où, malgré les efforts de quatre contre un, le succès restait à nos valeureux soldats : mais nous devons mettre en relief l'activité de Larrey qui opéra 370 blessés à Montereau, et pratiqua 40 amputations après la surprise de Marmont au bivouac d'Athis. Le 20 mars, à Arcis-sur-Aube, il fait encore 70 grandes opérations. Ce soir-là, en procédant aux évacuations, il courut les plus grands dangers pendant la retraite.

Après tous ces combats disproportionnés, Napoléon comprend qu'il finira par être écrasé, et des agents royalistes bien

renseignés informent Alexandre de la situation et de l'état d'esprit régnant à Paris.

Le 25 mars, les coalisés marchent sur la capitale où ils arrivent le 29 ; le 30, sa capitulation termine la campagne.

Le 7 avril, Larrey demande à l'Empereur la faveur de l'accompagner en exil ; mais Napoléon, quoique touché de cette offre, lui répond qu'il se doit avant tout à l'armée.

Sous la Restauration, tandis que Dupont, qui a capitulé à Baylen, est ministre de la guerre, Larrey est obligé pour vivre de faire de la clientèle.

Le 21 mars 1815, Larrey, attendant l'arrivée de l'Empereur aux Tuileries, voit entrer avec déplaisir le moine défroqué, le renard sans queue, le duc d'Otrante, le sinistre Fouché dont Napoléon n'a pas su se défaire.

Pendant les Cent-jours, les événements se précipitent, et, le 18 juin, l'Aigle tombe définitivement sous les coups des coalisés.

Dans un petit bas-relief symbolique du musée de Gérone, on voit l'aigle arrêté, malgré ses efforts violents, par la chute d'un rocher cantabre qui écrase le bout d'une de ses ailes.

Le jour de Waterloo, le fonctionnement des ambulances fut à peu près impossible ; mais Larrey y couronna sa carrière d'une manière glorieuse, que met bien en relief le fait suivant : Wellington, observant du haut du Mont-Saint-Jean les effets du tir de son artillerie, voit courir sous la mitraille un cavalier isolé ; reconnaissant Larrey, il ordonne de cesser le feu dans sa direction.

A huit heures du soir, l'ambulance, où il opère depuis midi, doit être évacuée : la bataille est perdue, le succès des coalisés est triomphal, Napoléon entouré de quelques braves est anéanti, la France est à la merci des étrangers.

Larrey doit quitter le champ de bataille ; il part avec une petite troupe pour gagner la frontière ; arrêté bientôt par des lanciers prussiens, il met sabre au clair et fait une trouée ; mais son cheval ayant été tué, il tombe, reçoit deux coups de sabre à la tête, s'évanouit et, cru mort, est abandonné par les ennemis qui continuent leur chasse.

Il se relève et marche vers la frontière, mais, au moment de franchir la Sambre où il eût été sauvé, il tombe de nouveau dans un parti prussien qui le fait prisonnier.

Dès qu'il fut pris, on le dépouilla de ses vêtements, de sa montre, de ses armes, de sa bague des Pyramides, et, malgré ses blessures, bien que couvert de sang, on le conduisit au général de division qui ordonna de le fusiller.

Conduit devant le peloton d'exécution, le médecin qui devait lui bander les yeux le reconnut, déclara qu'on ne fusillait pas ainsi l'illustre chirurgien de la garde, et, après bien des difficultés, il parvint à le conduire devant Blücher, qui, en le reconnaissant, le fit délivrer de ses liens et lui rendit la liberté, par sentiment de reconnaissance pour les soins qu'il avait donnés à son fils en 1813. Il le reçut à sa table, et lui promit d'informer M^me^ Larrey que sa vie était sauve, ce qu'il fit en envoyant un parlementaire aux avant-postes, dès son arrivée sous Paris.

Évacué sur Louvain, Larrey logea chez une pauvre femme, qui alla de sa part quérir un médecin pour le soigner. Le médecin appelé, reconnaissant Larrey, va prévenir le maire qui vient immédiatement le chercher en voiture pour le conduire dans la maison d'un riche avocat.

Le 15 août 1815, Larrey rentra à Paris; il fut dépouillé de ses places et pensions, mais l'estime générale dont il jouissait le préservèrent des ordonnances de Fouché. Sa situation était très précaire, car les 30.000 francs d'économies réalisées jusque-là lui furent volés par un ami auquel M^me^ Larrey les avait confiés. Le misérable nia le dépôt.

Malgré son dénuement, le chirurgien en chef de la garde royale refusa les offres brillantes qui lui étaient faites par les empereurs de Russie et du Brésil et par le gouvernement des États-Unis.

Le 10 avril 1818, la Chambre s'honora par un vote unanime qui lui rendait une partie de ses pensions.

Sa vie de famille mérite de nous retenir encore.

En 1794, il épousa M^lle^ Le Roulx de Laville, fille d'une Tou-

lousaine, née Lombard ; le mariage fut célébré à la commune de Paris, le 4 mars, sous les auspices de l'Être suprême, devant le feu sacré de la Liberté.

Pendant la campagne d'Égypte, sa chère Laville, comme il avait coutume d'appeler sa femme, donna le jour à leur fille Isaure.

En 1808, il eut la joie de voir naître son fils, Félix-Hippolyte, qui portera dignement son nom et son titre, mais sans le transmettre à des descendants, ses projets matrimoniaux ayant été contrariés, comme ceux de sa sœur Isaure, par la volonté du père de famille qui avait conçu d'autres projets.

Larrey continua à mener une vie active : en 1840, il eut la joie de voir rentrer les cendres de son cher Empereur. Pour cette circonstance, il revêtit sa redingote de Wagram, et, sur son passage, la foule massée, malgré un froid de — 15°, acclamait le héros.

A soixante-seize ans, il fut chargé sur sa demande d'une inspection en Algérie. Il partit avec son fils alors aide-major ; mais cet effort le brisa, et il vint mourir à Lyon de pneumonie, le 25 juillet 1842. Le même jour, son fils recevait la nouvelle de la mort de sa mère.

Larrey aurait voulu reposer aux Invalides ; mais Soult, qui ne l'aimait point, s'y opposa ; ses obsèques à Paris revêtirent un caractère de deuil national.

Douze ans après sa mort, le 25 juillet 1854, on lui donna une sépulture honorable au Val-de-Grâce.

Un de ses anciens collaborateurs, Louis Castel, de Marcilhac, dans le Lot, fit à l'Académie de médecine, le 14 février 1843, un rapport concluant à l'érection d'une statue, dont l'exécution fut confiée à David d'Angers. Le 8 août 1850, devant les grands corps de l'État réunis, cette statue fut inaugurée dans la cour du Val-de-Grâce.

Telle fut la vie de l'héroïque et grand Larrey, dont la mémoire est chère aux médecins de l'armée et, aussi, de la marine où il avait fait ses premières armes. Dr E. Tachard.

---

# 1914

## LA GUERRE

3 août 1914.

Nos blés sont presque mûrs. O Paix pensive et douce,
Reste avec nous. Regarde, étreignant tes genoux,
Les bras de nos enfants. Ton geste nous repousse,
Tu te voiles, tu fuis. L'horreur descend sur nous.

Spectre pâle et livide, éteignant la lumière
Du bel été, la Guerre est là, ses sombres yeux
Dans nos yeux. Eh bien, soit. Sans baisser la paupière
Nous t'attendons parmi nos champs, Fléau des Dieux.

Un mur de brouillard gris enveloppe la terre
Et lentement ruisselle et s'élargit le sang
Au pied de ce mur d'ombre. Aprement se resserre
La lutte de la nuit contre le jour naissant;

Mais le jour triomphant viendra dans l'aube rouge,
Et nous verrons, couchée entre des murs noircis,
La Guerre morte en un silence où rien ne bouge
Si ce n'est le vent pur d'espaces infinis.

## LA COURONNE

A la mémoire de Casimir Stryienski.

Dis, ô Pologne, Reine de douleur,
Qu'as-tu fait de ton antique couronne?
— Les Elfes seuls l'ont vue, à la pâleur
Du clair de lune quand la nuit frissonne.

— Pologne crucifiée, aurons-nous
Dans l'avenir l'espoir de te la rendre?
— Un jour elle viendra s'offrir à vous,
Et moi, de ma croix je pourrai descendre.

Je reviendrai parmi les nations
Mes longs cheveux parés du diadème.
— O jour trop attendu... Mère, prions,
Et qu'il vienne pour ton peuple qui t'aime.

— Nul ne descend de la croix que son cœur
Et ses pieds ne saignent. Heures cruelles :
Mes fils s'entr'égorgeront ; le vainqueur
Et le vaincu brûleront les chapelles,

Les églises, les couvents vénérés ;
Tous souffriront, vieillards, enfants et femmes.
— Si nous pouvons voir tes pieds adorés
Fouler un sol libre, en dépit des flammes,

Des cris et du sang, nos cœurs seront forts.
La palme claire est le prix du martyre,
En te souriant tomberont nos morts.
Guerre, salut ! L'esclavage était pire.

*
* *

Le jour est sombre et les nuages bas.
Le ciel de Mars semble écraser la terre.
Un éclair blanc jaillit. Avec fracas
Retentit le premier coup de tonnerre.

Un autre et puis un autre... Un jet de feu
Sort de la nue ainsi qu'une cascade,
Touche les champs et meurt parmi le jeu
Frémissant des éclairs au ciel maussade.

L'orage a fait son œuvre. Un grand tilleul,
Un tilleul centenaire, en pleine force
De sève et de bourgeons, est frappé seul ;
Le tronc béant était creux sous l'écorce.

Quelque chose a brillé dans l'arbre obscur :
Voici les pointes d'or, hautes et fines,
Et les quatre joyaux... En ce lieu sûr,
Pour attendre les volontés divines,

Ta couronne dormait, ô Reine... Vois,
Le jour renaît vers l'Est. Ton peuple espère
Car l'heure a sonné, descends de ta croix
Libre à jamais, Pologne, notre mère !

## LE VENT DU NORD

Pure ligne de neige en l'or diffus du soir
Dorment sur l'horizon les longues Pyrénées ;
L'herbe humide s'argente, et la forêt rouillée
Mire son cuivre frémissant dans l'étang noir.

Il fait calme. Il fait doux. Soudain le vent s'élève :
Il vient de loin... très loin, le vent âpre du Nord ;
Il a le bruit des eaux quand la digue du bord
Cède et que la mer vient par sa brèche — sans trêve :

Il a le grondement rageur des lourds canons,
Il siffle aussi, comme un essaim mortel de balles.
O vent du Nord, tais-toi. Je le sais. Les eaux sales
Sur les champs d'où tu viens traînent les goémons

Parmi les blés, et lentement deviennent rouges
Tandis que leurs remous roulent les beaux garçons
Fauchés par les obus en sanglantes moissons,
Dans leur linceul sans paix qui gémit et qui bouge.

Il n'y a pas de sang ici. Le long du bois
Les hêtres ont perdu leurs feuilles carminées
Dont le soleil couchant fait de rouges traînées
Sur le chemin mouillé... Tais-toi, cruelle voix,

Le vent redouble. Il rugit comme un incendie
Ronflant dans une église. Il apporte des cris,
Des appels de blessés dans la paille surpris,
Dont le feu mord la chair impotente et raidie.

Par pitié, par pitié, tais-toi. Les monts bleutés
Dominent les prés verts dans leur fraîcheur paisible.
Ces pauvres morts carbonisés, ce rêve horrible,
Est-ce vrai? Ce soir jaune aux tranquilles beautés

S'abaisse donc là-bas sur des cités livides
Et pleines d'épouvante? O souffle déchirant,
Apaise-toi... Mon Dieu, n'est-ce pas un enfant
Qui gît, les yeux crevés dans leurs orbites vides,

En travers du sentier? De ses poignets coupés
Coulent des flots de sang, et cette plainte amère
Ce hurlement sans fin, c'est le cri de sa mère,
Qui tourne en sa folie autour de ces fourrés...

Mais non. Rien n'est plus là sur la route mouillée.
Tais-toi, vent de délire aux voix de désespoir!
Tout était calme et doux parmi nos prés ce soir,
Quand tu ne soufflais pas dans la forêt rouillée...

## LE MARTYRE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

19-20 septembre 1914.

Elle brûle... Sa nef est une croix de feu
Qui fume lourdement. Ainsi que deux torchères
A ce géant autel où l'homme insulte Dieu,
Se dressent les deux tours héroïques et fières.

Elle brûle... Versant une horrible clarté
Sur le parvis, les grand'portes s'ouvrent béantes.
La chaleur d'un enfer à leur seuil qui, l'été,
S'emplissait de fraîcheur et d'ombre pénétrantes.

Ses beaux vitraux couleur de topaze et de miel,
Hachés par la mitraille, éclatent en poussière :
La cathédrale meurt. Et, sifflant dans le ciel,
De nouveau les obus s'acharnent sur la pierre

De ses pauvres murs nus, fumeux et calcinés,
Car l'ennemi surveille, au loin sur les collines,
Cette immense agonie. En ces pans ruinés
Est l'âme de la France au front nimbé d'épines.

Là tous les rois, sous le manteau fleurdelisé,
Ont attendu le sacre et l'huile du saint-chrême ;
Là Jeanne d'Arc, voyant enfin réalisé
Son rêve merveilleux, pleura d'amour extrême,

Tandis que s'envolait, sonore et triomphant,
Le bruit des cloches sur la ville... Hélas, fondues,
Réduites en éclats, sans marteau ni battant,
Les belles voix de bronze à jamais se sont tues.

Mais, pareille à l'espoir, au milieu du parvis,
Jeanne d'Arc est debout parmi tous ces décombres,
Et lève son épée à des cieux éclaircis
Où le malheur déjà recule avec les ombres.

Claire et loyale épée, à l'aide pour le droit
Et pour la liberté ! Viens défendre la cause
De la France en danger sur la route où Dieu voit
Pour toujours le martyre avant l'apothéose,

Et demain, de nouveau, nos cloches sonneront
Dans l'allégresse du triomphe. O gloire altière !
Sur ces murs douloureux des ailes s'ouvriront,
Des ailes de Victoire en un vol de lumière !

## LE CHRIST PASSE

Sous la grenade en flamme éclairant les tranchées
D'un bleu sinistre dans la nuit, sous le jet blanc
Des projecteurs, certains ont vu passer, très lent,
Le Christ traînant sa croix, les épaules penchées.

Il se courbe sur le charnier où les mourants
Ont péri sous les morts, étouffés dans un râle,
Et pose avec douceur la paix de sa main pâle
Sur les tertres de terre encore tout sanglants.

Il va... Voici le bois calciné, plein de suie,
Où les rameaux grinçants balancent des pendus,
Le ventre ouvert; et, s'approchant des corps tordus
Il baise longuement leurs fronts trempés de pluie.

Il va... Voici l'école où les petits garçons
Ont eu le poing coupé... Par chacune des plaies
Coule à nouveau le sang du Christ. Au creux des haies
L'incendie a laissé des restes de maisons :

C'est ici le village où la femme blessée
Fut rejetée en plein brasier... La lourde croix
Devient plus lourde à Celui qui porte le poids
Des souffrances du monde, et l'épaule lassée

Saigne sous le manteau. Dans l'horreur et le noir
Son amour merveilleux sur tous semble descendre...
Son pied heurte un bûcher qui fait un tas de cendre,
Et l'Homme de Douleurs se penche pour le voir.

Puis tout à coup, comme autrefois sur le Calvaire,
Sous le faix de sa croix il tombe à deux genoux :
Le masque de la loi sur leur rictus de loups
Des hommes ont jeté sur ce bûcher leur frère,

Faisant revivre ainsi les âges ténébreux
Qui paraissaient finis... Dans cette nuit profonde,
Il pleure... Il pleure, Lui, la Lumière du monde
Qui suit en vain pour nous nos sentiers douloureux.

---

# CHRONIQUE DU MIDI

## *Toulouse.*

**L'extrait de naissance du chocolat.**

On sait que le chocolat ne fut connu et apprécié en France que dans la deuxième moitié du seizième siècle, et qu'il était alors considéré comme une sorte de remède secret, vendu d'abord par son importateur Challiou, puis, pendant plus de cent années, par les pharmaciens, à l'exclusion de tous autres commerçants.

J'ai retrouvé aux Archives nationales ($V^3$ 188, f° 208) une copie authentique de la publication du privilège qui fut délivré par Louis XIV à David Challiou, le 20 novembre 1659. J'en ai transcrit, non sans peine, les passages essentiels, et, comme le brevet et sa signification sont datés de Toulouse, j'ai pensé que les lecteurs de la *Revue des Pyrénées* auraient d'autant plus de plaisir à lire un document précieux entre tous pour l'histoire... de la gourmandise. E.-H. Guitard.

« Louis par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, a nos amez et feaux les gens tenans nostre cour de Parlement de Paris, prevost dudit lieu ou a son lieutenant civil et a tous autres nos officiers, justiciers, subjectz qu'il appartiendra, salut. Nostre cher et bien amé David Challiou, nous a très humblement faict remonstrer que auroit faict divers voyages en Espagne et Pologne et autres lieux de l'Europe, pendant lesquels s'estant appliqué a la recherche des secrez qui peuvent estre utiles au corps humain, il a acquis la cognoissance de une certaine composition qui se nomme le chocolate, dont l'usage estant très sain, il desireroit en faire part au publicq s'il nous plaisoit luy accorder la permission d'en faire faire luy seul le debit, et sur ce luy octroyer nos lettres necessaires; a ces causes, desirant favorablement traicter le suppliant... pour luy donner moyen de se desdommager des frais et despenses qu'il a faictes pour apprendre la parfaicte composition de cette liqueur, nous luy avons... en confirmant nostre brevet du xx^e du present mois cy attaché..., permis et permettons par ces presentes signees de nostre main, de fere fere, vendre et debiter dans toutes les villes du

royaume que bon luy semblera ledit chocolate, soit en liqueur ou pastille ou en boette ou en telle autre maniere que luy plaira et de fere venir pour cet effect des pays estrangers les choses necessaires pour la composition dudit chocolate... et ce pendant l'espace de vingt neuf ans entiers et consecutifs, a compter du jour et datte des presentes, durant lequel temps nous faisons très expresses inhibitions et deffenses a toutes sortes de personnes... de s'immisser a fere fere ny vendre ou debiter ledit chocolate... sans l'exprès adveu et consentement dudict suppliant... a peine de trois mil livres d'amende payables par chacun des contrevenans et de confiscation dudit chocolate en faveur des hospitaux... car tel est nostre plaisir. Donné à Thoulouze le XXVIII^e jour de novembre l'an de grace MVI^c cinquante neuf, et de nostre règne le dix septième. Signé : Louis..., collationné... »

---

## *Ariège.*

**Biographie.** Les seigneurs de Terssac avaient jadis bravement guerroyé pour défendre l'honneur du Midi contre les envahisseurs venus sous le prétexte de châtier l'hérésie albigeoise. Vaincus, ils avaient été dépossédés, d'où le surnom de bannis, « Faydits », qui s'attacha à leur nom patronymique.

Jean de Terssac Faydit, né il y a quelque trente ans à Saint-Lizier, vint prendre sur les gens du Nord une revanche aimable, mais éclatante. Transplanté au milieu des Parisiens pour l'achèvement de ses études, il les conquit au sens le plus parfait du mot. A l'Ecole des Chartes, où je le rencontrai pour la première fois, il était l'enfant gâté : non pas celui dont on s'amuse, mais celui qui amuse et qu'on estime à la fois.

De taille peu élevée, mais de complexion robuste, le teint brun, les traits énergiques mais souriants, dominés par des yeux pétillant d'intelligence, il avait la tenue et la démarche d'un gentleman assidu au pesage des champs de course et, d'autre part, avec les humbles, l'aisance naturelle d'un homme qui a coutume de leur parler familièrement et de s'intéresser sans effort à leur vie quotidienne.

Il dédaigna d'astreindre son esprit à une discipline sévère et le dispersa prodiguement, en dilettante et en sceptique. Pourtant son entendement et sa mémoire étaient doués d'une puissance d'assimilation extraordinaire, et il lui suffisait d'une rapide lecture pour se pénétrer d'un sujet quelconque et permettre à sa faconde toute latine d'en tirer d'étourdissantes causeries.

La gaieté fut un trait dominant de son caractère, et le Quartier latin se souvient encore de certaine fredaine dont il l'égaya. C'était trois jours

avant l'élection d'un député après ballottage : la lutte était âpre entre les deux candidats, dont l'un occupe aujourd'hui une situation élevée. Jean de Terssac eut l'idée de susciter un troisième compétiteur. Mais où le trouver? Il dénicha un fort des Halles qui, pour dix francs, consentit à poser sa candidature. Et voilà le Quartier bariolé d'une multitude d'affiches du rouge le plus sanguinaire, sur lesquelles notre comte authentique s'était complu à rabrouer les ci-devant et les bourgeois de la façon la plus cinglante, à promettre aux travailleurs la journée de cinq heures à émettre les opinions les plus fantasques. O temps d'élections, ô mœurs de ballottage! Une telle profession de foi fut prise au sérieux, et chacun des concurrents pensa à une manœuvre machiavélique de son adversaire. Une homonymie fortuite corsa l'imbroglio. Les journaux interviewèrent le fort des Halles et publièrent son portrait; des bagarres se produisirent; le vrai coupable se nomma et faillit s'attirer deux duels.

Cela ne l'aurait pas autrement incommodé, car il était friand de la lame et le prouva en d'autres circonstances. Celui que nous appelions familièrement mais sans ironie « Le Chevalier » était toujours prêt à risquer sa vie pour redresser un tort, venger un faible, une femme. Aussi dès qu'il vit la patrie attaquée, d'enthousiasme, il se dressa pour la défendre.

Il remplissait depuis quelques années à Saint-Lizier l'importante fonction de maire : il ne s'y attarda point, quitta joyeusement les siens. « Rappelons-nous, mon frère, dit-il à son cadet, que depuis quatre générations, pas un Terssac n'est mort sur le champ de bataille! » A ses yeux de gentilhomme, c'était là presque un déshonneur. De Perpignan, où il avait été convoqué comme caporal au 44e régiment colonial, il se fit envoyer tout de suite au front. De graves meurtrissures causées à ses pieds par la marche auraient plusieurs fois nécessité son évacuation; il ne l'entendit pas ainsi et se procura un véhicule qui le conduisait jusqu'à la ligne des tirailleurs; de là il se jetait dans la mêlée, refusant de se coucher devant les projectiles, voulant combattre « à la française », face à l'ennemi, debout.

Le 23 septembre, une balle l'atteignait à l'aîne, au combat de Lacroix-sur-Meuse. Toute la nuit ses compagnons d'armes, malgré le danger et leur extrême fatigue, le recherchèrent sur le champ d'honneur. Porté à Verdun, il y expira peu de jours après, entouré de l'évêque Henry et de la marquise de Castellane, qui furent témoins de sa courageuse résignation.

A Paris, à Toulouse, à Saint-Lizier, quantité d'amis regretteront celui qui était le type parfait de l'homme d'esprit doublé de l'homme de cœur.

E.-H. Guitard.

---

## *Gers.*

**L'abbaye de Flaran.** L'abbaye de Flaran, un des plus beaux spécimens de l'architecture cistercienne en Gascogne, a failli disparaître de notre sol. A prix d'or (250.000 francs, dit-on) de riches antiquaires parisiens s'en étaient rendus acquéreurs avec l'intention d'enlever pierre par pierre tous les ornements architecturaux qui la caractérisent. Du monastère actuel, il ne fût demeuré, sans doute, que le gros œuvre, tandis que tout ce qui en constitue la richesse et en fait la beauté eût été transporté à Paris ou à l'étranger peut-être. Une vive et légitime émotion s'empara, dans le Gers, de tous ceux qui sont attachés aux vestiges du passé remarquables par leur valeur artistique. La Société archéologique, et tout particulièrement son président, firent aussitôt des démarches multipliées pour conserver intacte la belle abbaye et en obtenir le classement. Dans ce but, il fallut entrer en relations, à la fois, avec le propriétaire, les acquéreurs, la Commission des monuments historiques et les représentants autorisés de l'État.

Après de longs et laborieux pourparlers, le propriétaire accepta enfin le classement; de leur côté, les acquéreurs consentirent à la résiliation de leur marché, mais non sans imposer de bien regrettables conditions : ils exigèrent, comme compensation, la remarquable porte romane faisant communiquer l'église avec le cloître, ainsi que la gracieuse fontaine en marbre sculpté qui ornait le réfectoire. C'était une mutilation. La Commission des monuments historiques dut se résigner à l'accepter. Mais ce sacrifice n'aura pas été inutile, puisque, d'une part, l'église, la sacristie, la salle capitulaire, le cloître restent intacts, et que, désormais, le classement garantit définitivement leur conservation.

Aussi nous nous félicitons vivement de ce résultat inespéré que nous devons, ne l'oublions pas, à l'activité intelligente et inlassable du distingué président de la Société archéologique du Gers.

G. Brégail.

---

*Le Gérant :* Édouard PRIVAT.

---

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 1837